



Le démonstratif en latin tardif et altimédiéval: Étude de la documentation notariale privée rédigée en Gaule et en Italie (7e-10e siècles)

Piotr Plocharz

► To cite this version:

Piotr Plocharz. Le démonstratif en latin tardif et altimédiéval: Étude de la documentation notariale privée rédigée en Gaule et en Italie (7e-10e siècles). Linguistique. École Normale Supérieure de Lyon, Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSEN045 . tel-03854661

HAL Id: tel-03854661

<https://theses.hal.science/tel-03854661>

Submitted on 16 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike| 4.0 International License

École Normale Supérieure de Lyon

Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

(IHRIM – UMR 5317)

École doctorale Lettres, Langues, Linguistique & Arts

(« 3LA » – ED 484)

**LE DÉMONSTRATIF EN LATIN TARDIF ET
ALTIMÉDIÉVAL**

**Étude de la documentation notariale privée rédigée en Gaule et en
Italie (7^e–10^e siècles)**

Thèse de doctorat en Sciences du Langage

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre 2021

par

PIOTR PŁOCHARZ

Composition du jury :

Michel Banniard	Professeur émérite à l'Université Toulouse – Jean Jaurès Directeur d'études émérite à l'École Pratique des Hautes Études, examineur
Anne Carlier	Professeure à Sorbonne Université, rapporteure
Paolo Greco	Chercheur à l'Università di Napoli Federico II, rapporteur
Céline Guillot-Barbance	MCF HDR à l'École Normale Supérieure de Lyon, directrice
Maria Selig	Professeure à l'Universität Regensburg, co-directrice
Benoît-Michel Tock	Professeur à l'Université de Strasbourg, examinateur

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements à ma directrice de thèse, Céline Guillot-Barbance. C'est grâce à son soutien constant et exemplaire que j'ai pu arriver au bout de ce long parcours de recherche.

Je remercie Alexei Lavrentiev pour son aide informatique ; il m'a permis de mieux comprendre les méandres de TXM.

Je remercie Anna Szymańska-Budzińska pour son soutien en tant que latiniste.

Je tiens à remercier aussi tous les membres de jury qui ont accepté de lire et évaluer ce travail : Anne Carlier, Paolo Greco, Maria Selig et Benoît-Michel Tock. Je pense tout particulièrement à Michel Banniard, qui m'a accueilli à Toulouse et a consacré une journée entière à travailler avec moi.

Tout au long de mon doctorat j'ai eu la chance d'enseigner, d'abord à l'ENS de Lyon, puis à Aix Marseille Université, et enfin à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Je pense à tous les collègues que j'ai pu rencontrer pendant ces années et dont le soutien m'a permis de remplir mes missions pédagogiques avec la plus grande joie.

Je tiens enfin à remercier tous mes amis qui m'ont toujours soutenu et qui ont cru en moi plus que je ne croyais moi-même : Karolina, Sebastian, Wen, Mylène, Aude, Heather, Beata, Magda, Łukasz, Joanna, Monika, Anna et beaucoup d'autres qui se reconnaîtront dans ces paroles.

Que la dernière ligne soit consacrée à mes parents. Merci d'être là, toujours et inconditionnellement. Cette thèse de doctorat vous est dédiée.

Résumé

Ce travail de recherche vise à mieux nous renseigner sur le processus de filiation du latin aux langues romanes, et plus spécifiquement sur la réorganisation du système démonstratif qui a lieu à l'époque du passage du latin tardif à l'ancien français et à l'ancien italien. En bénéficiant des apports et avancées de la linguistique sociohistorique mais aussi de l'histoire socio-culturelle de l'Occident latin, cette thèse exploite les acquis du tournant numérique de la recherche en SHS en s'appuyant sur les méthodologies de la linguistique de corpus et les outils d'analyse numériques. Il explore un genre textuel jusque-là mal connu et inexploité par les linguistes, à savoir les chartes notariales. La recherche est centrée sur l'analyse pragmatico-sémantique des six formes traditionnellement considérées comme des démonstratifs, les indexicaux HIC, ISTE, ILLE, et les endophoriques IS, IDEM, IPSE. La phonétique et la morphosyntaxe des démonstratifs sont prises en compte seulement quand elles permettent de mieux saisir leurs propriétés sémantico-pragmatiques. Les analyses sont menées dans une perspective comparatiste à partir d'un corpus numérique de chartes notariales rédigée en Gaule et en Italie méridionale entre le 7^e et le 10^e siècle. Le corpus est exploité à l'aide du logiciel TXM, développé par l'équipe Cactus (Corpus en diachronie, textométrie et usages) au sein de l'IHRIM (UMR 5317).

Notre travail de recherche propose d'étudier les démonstratifs latins sous un nouveau jour en prenant en compte les derniers avancements des études sémantico-pragmatiques. De nombreuses recherches sur le démonstratif en tant que catégorie linguistique ont été menées durant les dernières décennies. Elles nous permettent de proposer de nouvelles explications concernant non seulement le fonctionnement des démonstratifs en synchronie mais aussi en diachronie longue. Nous disposons aujourd'hui de ce type de travaux sur l'ancien français et dans une moindre mesure sur le latin (notamment sur le latin tardif des textes hagiographiques). En l'état actuel, ce type d'études sur les périodes anciennes de l'italien semble faire défaut. En proposant une nouvelle explication du fonctionnement des démonstratifs dans la diachronie longue du latin qui s'accorde avec les propositions faites pour l'ancien français, nous espérons fournir un nouveau cadre théorique qui s'adapte à toute la diachronie du latin (du latin archaïque à l'ancien français) et qui permet de mieux articuler les enjeux de l'évolution des démonstratifs latins vers les démonstratifs romans puisque nous essayons d'y inclure les démonstratifs de l'ancien italien.

Sommaire

Remerciements.....	3
Résumé.....	5
Sommaire.....	7
Introduction.....	9

PARTIE 1 : FONDEMENTS THÉORIQUES

Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un démonstratif ?	19
Chapitre 2 : Les démonstratifs latins dans la diachronie longue.....	49
Chapitre 3 : Aperçu historique des descriptions du système des démonstratifs latins et de son évolution	65
Chapitre 4 : Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien italien.	113
Chapitre 5 : Nouvelle approche de l'évolution sémantique des démonstratifs latins	133
Chapitre 6 : Du démonstratif à l'article	173

PARTIE 2 : CORPUS ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Chapitre 7 : Corpus de recherche	187
Chapitre 8 : Charte notariale	199
Chapitre 9 : Méthodologie de recherche	225

PARTIE 3 : ANALYSE DES DÉMONSTRATIFS DANS LE CORPUS DE CHARTES

Chapitre 10 : IS	241
Chapitre 11 : HIC.....	275
Chapitre 12 : ISTE	337
Chapitre 13 : ILLE	379
Chapitre 14 : IPSE.....	413
Chapitre 15 : IDEM.....	451
Chapitre 16 : ILLE et IPSE – emplois articulaires.....	463
Conclusion	473
Bibliographie : Corpus de recherche.....	495
Bibliographie linguistique.....	497
Annexe	517

Introduction

Le français d'aujourd'hui possède un système démonstratif qui se réduit à un seul terme pour le déterminant (CE¹) et pour le pronom (CELUI). Mais plus on remonte dans le temps, plus le système démonstratif devient riche. Le français médiéval (avant le 13^e siècle) possède un système marqué par deux paradigmes (CIST et CIL). Le latin classique compte trois (HIC, ISTE, ILLE), voire quatre termes (+IS). Rien que pour cette différence numérique, l'évolution du système démonstratif peut attirer l'intérêt des linguistes. D'autre part, l'italien dans sa diachronie longue – respectivement dans sa variante standard d'aujourd'hui et dans ses nombreuses variantes médiévales – se caractérise par un système qui peut être tantôt binaire (QUESTO, QUELLO), tantôt ternaire (+COTESTO/QUESSO). Cette survie du système à trois termes et la simplification qui s'opère de l'autre côté des Alpes dans l'histoire du français peuvent attirer encore plus l'intérêt des linguistes. Cette thèse est consacrée au fonctionnement et à l'évolution de ces systèmes démonstratifs.

1. Objet de recherche et cadre général

L'objet de notre recherche est le fonctionnement du démonstratif en latin tardif et altimédiéval entre le 7^e et le 10^e siècle. À travers l'étude d'un des éléments qui contribueront pendant des siècles à structurer le groupe nominal, cette recherche permet de mieux nous renseigner sur l'un des aspects du processus de filiation du latin aux langues romanes, et plus spécifiquement sur la réorganisation du système

¹ Nous utilisons les majuscules pour désigner le paradigme (l'ensemble des formes fléchies) et les italiques pour indiquer une forme fléchie.

démonstratif qui a lieu à l'époque du passage du latin tardif à l'ancien français et à l'ancien italien.

Même si l'histoire de l'Occident, d'abord latinophone puis romanophone, se caractérise par une tradition écrite riche et sans discontinuité de plus de deux millénaires, il y a cependant un grand écart entre les textes de la latinité tardive et les premiers textes de la romanité précocce. L'écriture des premiers masque généralement l'oralité naturelle, ce qui nous empêche de percevoir l'évolution naturelle de la langue. Ces textes ne sont pourtant pas entièrement étanches et les documents écrits au cours de cette période se répartissent sur un continuum linguistique alliant, en quantité variable, formes et structures conservatrices et novatrices. Nous savons aujourd'hui que le latin mérovingien et carolingien peuvent être considérés comme des témoignages du français naissant, de même que le latin lombard/byzantin et carolingien peuvent témoigner de la naissance de l'italien. C'est donc à travers ces documents de la latinité tardive que nous observerons la phase de transition.

Compte tenu des difficultés que pose cette documentation, il importe de choisir des textes permettant au mieux de saisir l'oralité effective où le changement a lieu. Notre choix s'est porté sur la documentation notariale, et plus spécifiquement sur les chartes privées. Un des objectifs de notre recherche est de savoir si ces chartes – en tant que genre textuel jusque-là inexploré – peuvent nous rapprocher de l'oralité effective et par conséquent nous renseigner sur le fonctionnement du système démonstratif.

Ce système subit une réorganisation profonde au moment de la transition latino-romane. Les germes de cette réorganisation se situent en latin tardif et l'étude de certains textes – surtout hagiographiques – a déjà mis en évidence quelques aspects de l'évolution sémantique des démonstratifs latins vers ceux de l'ancien français. Le passage du système latin au système français est généralement décrit, du point de vue morphologique, comme le passage d'un système ternaire/quaternaire vers un système binaire (nombre de paradigmes), et, du point de vue sémantique, comme le passage d'un système orienté par rapport aux personnes de l'énonciation (le locuteur et l'allocutaire) vers un système orienté par rapport au locuteur. L'évolution des démonstratifs latins vers ceux de l'ancien italien est bien différente. Le système italien est selon les régions tantôt binaire, tantôt ternaire. Quand il est question du système

binaire, on le considère traditionnellement comme un système orienté par rapport au locuteur. Le système ternaire continue d'être considéré comme orienté par rapport aux personnes de l'énonciation. Dans le cadre de ce travail (partie I, fondements théoriques), nous remettons en question le fait que le système latin soit centré sur les personnes de l'énonciation. En nous appuyant sur les modèles sémantiques des démonstratifs latins déjà existants, nous proposerons un nouveau modèle pour rendre compte du fonctionnement des démonstratifs latins dans la diachronie longue (depuis le latin archaïque jusqu'au latin tardif et à l'ancien français). Nous apporterons aussi des preuves (préliminaires) que ce modèle peut expliquer l'évolution du système latin vers le système de l'ancien italien. Bien qu'il soit établi à partir d'un assez grand nombre d'occurrences, et notamment celles qu'on a généralement du mal à expliquer ou qu'on considère comme des exceptions, ce modèle explicatif nécessiterait d'être testé sur un corpus significatif de textes. Son avantage principal reste qu'il nous permet d'avoir un seul cadre théorique, non seulement pour expliquer le fonctionnement des démonstratifs dans la diachronie longue, mais aussi pour pouvoir comparer deux langues romanes médiévales – l'ancien français et l'ancien italien.

L'analyse des démonstratifs présents dans notre corpus de chartes notariales (partie III) nous permettra d'avoir un aperçu très détaillé du système démonstratif – principalement sémantique et pragmatique – au moment de sa restructuration pendant la transition latino-romane. On verra que la réalité des textes est assez éloignée de ce que prévoient les modèles théoriques diachroniques, mais les données fournies par le corpus permettront de mettre en évidence des changements par rapport au latin classique et les éléments communs ou différents dans chaque région étudiée.

Notre étude apportera une contribution inédite sur trois plans différents. Premièrement, nous explorons un corpus de textes qui n'ont jamais été examinés auparavant mais qui, à notre avis, peuvent être cruciaux pour saisir les spécificités des démonstratifs dans une perspective évolutive. Deuxièmement, nous proposons un modèle sémantique qui est en continuité avec ceux de différentes études antérieures et qui concerne aussi bien le latin que le français médiéval. Enfin, nous élargissons notre étude sur un plan comparatif plus vaste qui intègre aussi bien le latin tardif du Sud de la péninsule italienne² que l'italien médiéval. En somme, notre recherche vise à

² Nous justifions le choix de cette région dans le chapitre 2, section 3.4.

apporter de nouvelles explications concernant le fonctionnement des démonstratifs aussi bien en synchronie qu'en diachronie.

2. Arrière-plan théorique

Notre recherche s'inscrit dans le cadre théorique de nombreux travaux de sociolinguistique historique (cf. notamment Banniard 1992 et sa bibliographie remise à jour dans Banniard 2020) et de l'histoire socio-culturelle de l'Occident latin. Nous pensons ici à l'époque qui s'étend approximativement entre le 5^e et le 10^e siècle et qui prend le nom tantôt d'Antiquité tardive, tantôt de haut Moyen Âge (cf. Inglebert 2012). Les études qui portent sur cette époque connaissent depuis la 2^e moitié du 20^e siècle un développement significatif. Ce nouvel élan concerne également les travaux sur la culture orale et écrite de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, dont on souligne le niveau élevé contrairement à ce que l'on considérerait dans le passé. Ces études constituent pour nous une sorte de toile de fond à laquelle nous puisons largement, notamment dans la partie II de notre recherche (Corpus et méthodologie de recherche).

L'analyse des démonstratifs que nous proposons relève de ce qu'on pourrait considérer comme une approche pragmatico-sémantique de la référence et/ou de l'indexicalité, telle qu'on la trouve initialement dans les travaux de Kleiber (cf. notamment Kleiber 1994). Nous verrons au cours de cette recherche que les différents démonstratifs du système ternaire du latin peuvent véhiculer différents sens permettant de décrire le référent. Nous postulons que ces sens descriptifs que l'expression démonstrative accorde à un référent ne sont pas préétablis et ne s'imposent pas au locuteur comme un choix obligatoire. Au contraire, le choix d'une série de démonstratifs dans un système ternaire comme celui du latin dépend de la visée communicative du locuteur et de sa volonté de présenter le référent d'une manière ou d'une autre. Il y a ainsi une forte composante pragmatique dans le choix d'un démonstratif, ce qui implique, comme on vient de le dire, que les différentes séries du système démonstratif d'une langue peuvent véhiculer différents traits sémantiques. La sémantique et la pragmatique des démonstratifs apparaissent comme intimement liées l'une à l'autre.

Le problème de la transition latino-romane nous situe par nécessité dans une perspective diachronique. Bien qu'elle ne soit pas en tant que telle au centre de ce

travail, nous privilégions ici la théorie de grammaticalisation. Une des caractéristiques fondamentales de cette approche est qu'elle focalise son attention sur l'activité du locuteur et sur les processus cognitifs que l'usage du langage active chez lui. L'homme en tant que locuteur est au centre de la procédure d'analyse (Marchello-Nizia 2006 : 16). Cette position concorde avec les deux cadres théoriques que nous avons évoqués plus haut.

Nous privilégions enfin l'approche variationniste. Nous suivons en ce sens Prévost et Dufresne (2020) pour qui la variation est au cœur du changement linguistique :

En posant **l'hétérogénéité comme constitutive des langues, et des pratiques de tout locuteur (tout sujet parlant est capable de produire et interpréter des variations)**, les travaux en socio-linguistique ont permis de dépasser le paradoxe du changement : les langues changent, alors que cela constitue potentiellement un trouble à l'intercompréhension. Ainsi est résolue, à travers la notion de variabilité, d'une part l'apparente contradiction entre système et hétérogénéité [...], et d'autre part la dichotomie entre synchronie et diachronie, **les germes du changement s'observant en synchronie, dans la coexistence de variantes** [...].³

La reconnaissance et l'acceptation de la coexistence de variantes à l'intérieur de la langue et des pratiques langagières constitue une condition nécessaire pour comprendre correctement les stades anciens de toute langue. En l'absence de la standardisation qui caractérise généralement les langues à l'époque moderne, les langues auxquelles nous nous intéressons dans cette recherche connaissent une variation sans aucun doute plus considérable qu'aujourd'hui. Il est donc entièrement possible que la grammaire personnelle des locuteurs – surtout des lettrés – soit caractérisée par la coprésence de deux grammaires ou de deux systèmes en compétition. La coexistence de deux formes langagières pour exprimer la même chose est aujourd'hui bien décrite et expliquée par ce qu'on appelle le principe de coexistence synchronique (Faarlund 1990 : 48-49) ou le principe de stratification (*layering*) (Hopper 1991).

³ C'est nous qui soulignons.

3. Plan de recherche

Notre étude est divisée en trois parties : (i) **fondements théoriques**, (ii) **méthodologie de recherche** et (iii) **analyse des démonstratifs dans le corpus de chartes**. Elle contient au total 16 chapitres.

La première partie commence par une présentation linguistique du démonstratif en tant que catégorie linguistique (**chapitre 1**). Nous présentons ensuite les démonstratifs latins dans la diachronie longue. Nous traçons les grandes lignes de l'évolution de chaque série jusqu'à l'ancien français et l'ancien italien (**chapitre 2**). Le **chapitre 3** présente un aperçu historique des descriptions du système des démonstratifs latins et de son évolution. Nous exposons les théories principales tout en indiquant leurs apports et leurs limites. On verra que les théories les plus récentes ont été forgées pour expliquer la transition du latin tardif vers l'ancien français. Nous étudions dans le **chapitre 4** les enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien italien afin de vérifier si ces théories peuvent s'y appliquer aussi. Dans le **chapitre 5**, nous présentons une nouvelle approche de l'évolution sémantique des démonstratifs latins. C'est dans ce chapitre que nous proposons un modèle sémantique nouveau qui semble expliquer le fonctionnement des démonstratifs latins dans la diachronie longue (du latin tardif jusqu'à l'ancien français et à l'ancien italien). Dans la mesure où on observe aussi dans cette période de transition l'émergence d'une nouvelle catégorie morphosyntaxique absente en latin, l'article défini, le **chapitre 6** est consacrée à l'évolution du démonstratif vers l'article.

La deuxième partie (corpus et méthodologie de recherche) commence par une présentation de notre corpus de recherche (**chapitre 7**). Nous nous penchons ensuite sur la charte notariale privée et nous exposons les spécificités de ce genre textuel (**chapitre 8**). Nous terminons cette partie par une présentation de notre méthodologie de recherche appliquée à l'analyse des démonstratifs dans les chartes notariales (**chapitre 9**).

La troisième partie de notre recherche est consacrée à l'analyse des démonstratifs dans notre corpus de chartes. Nous étudions séparément chaque série : IS (**chapitre 10**), HIC (**chapitre 11**), ISTE (**chapitre 12**), ILLE (**chapitre 13**), IPSE (**chapitre 14**), IDEM (**chapitre 15**). Le dernier chapitre est consacré aux emplois articulaires des

séries ILLE et IPSE (**chapitre 16**). Nous terminons par une **conclusion** où nous reprenons les points essentiels auxquels cette étude nous a permis d'aboutir.

PARTIE 1 :

FONDEMENTS THÉORIQUES

CHAPITRE 1 : Qu'est-ce qu'un démonstratif ?

CHAPITRE 2 : Les démonstratifs latins dans la diachronie longue

CHAPITRE 3 : Aperçu historique des descriptions du système des démonstratifs latins et de son évolution

CHAPITRE 4 : Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien italien

CHAPITRE 5 : Nouvelle approche de l'évolution sémantique des démonstratifs latins

CHAPITRE 6 : Du démonstratif à l'article

Chapitre 1 :

Qu'est-ce qu'un démonstratif ?

Comme point de départ, nous proposons la définition suivante :

les démonstratifs constituent une classe fermée de morphèmes grammaticaux sans dénotation concrète et à référence variable (on parlera de référence indexicale). Ils forment des systèmes complexes dont le nombre de paradigmes et les valeurs sont variables en fonction de la langue.

Dans les sections qui suivent, nous expliquerons et développerons les informations que nous avons incluses dans notre définition de départ des démonstratifs. Elles nous serviront de repères pour mieux comprendre le fonctionnement de ces morphèmes, notamment au moment où nous essaierons de rendre compte du fonctionnement du système démonstratif à différentes étapes de l'histoire non seulement du latin mais aussi du français et de l'italien.

1. Morphèmes grammaticaux

Pour mieux saisir les spécificités des morphèmes grammaticaux tels que les démonstratifs, nous pouvons indiquer en quoi ils se distinguent des morphèmes lexicaux. À la suite de Riegel *et al.* (2009 : 894-896), nous pouvons dégager quatre critères. Certes, il s'agit de paramètres pertinents pour la description de la langue française mais nous ne croyons pas qu'ils soient en contradiction avec d'autres langues qui nous intéressent dans ce travail. Nous signalerons les ajustements nécessaires.

1.1 Un critère quantitatif

La première distinction repose sur un critère quantitatif. Les démonstratifs, en tant que morphèmes grammaticaux, constituent un ensemble clos et restreint. Leurs formes sont en nombre limité et elles constituent de ce fait une classe fermée. Ces différentes formes s'organisent en paradigmes. Cela ne veut pas dire que les démonstratifs sont résistants aux changements. Bien au contraire, l'histoire de l'évolution du système démonstratif du latin à l'ancien français puis au français moderne, par exemple, montre que les démonstratifs sont très sujets aux changements linguistiques. En effet, « il est peu d'éléments [...] qui aient connu une évolution si complète – phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique – dans l'histoire du français » (Guillot-Barbance 2017 : 1). Cela ne veut pas dire non plus que le nombre de formes et de paradigmes soit restreint et limité à un minimum. Nous verrons ci-après que les démonstratifs peuvent former des systèmes complexes à plusieurs paradigmes et à plusieurs formes fléchies.

1.2 Un critère fonctionnel

La deuxième distinction concerne un critère fonctionnel (Riegel *et al.* 2009 : 894-896) :

Les morphèmes grammaticaux contribuent de façon décisive à l'organisation grammaticale de la phrase, qu'il s'agisse des marques morphosyntaxiques (les **désinences**⁴) [...] ou des **mots-outils** qui marquent les relations entre mots et groupes de mots dans la structure phrastique (prépositions et conjonctions) ou qui assurent l'actualisation d'une autre partie du discours (les déterminants).

Les démonstratifs participent ainsi – au moins en tant que déterminants (nous aborderons la question des catégories morphosyntaxiques des démonstratifs ci-après) – à l'actualisation du nom dans le discours. Mais il nous semble que cette fonction d'actualisation n'est qu'un résultat de leur fonction primaire, à savoir la **fonction référentielle**⁵. La fonction référentielle des démonstratifs est bien différente de celle

⁴ C'est nous qui soulignons dans le texte.

⁵ « Les démonstratifs ont une fonction référentielle qui consiste à désigner, référer à ou actualiser un être ou un objet précis dont on parle dans le discours » (Guillot-Barbance 2017 : 1).

que l'on peut attribuer aux morphèmes lexicaux puisque, comme nous l'avons précisé dans notre définition de départ, les démonstratifs de par leur nature sont dépourvus de toute dénotation concrète. Leur mode de référence s'appuie en conséquence sur un sens indexical et non pas sur un sens dénotatif (lexical)⁶ :

Les démonstratifs ne montrent ni ne localisent le référent [...], ils indiquent uniquement qu'une référence est faite à une entité présente dans la situation d'énonciation de leur occurrence et ne déterminent donc nullement par eux-mêmes [...] le type de référent concerné par chaque situation d'énonciation [...], ils invitent l'interlocuteur à chercher dans la situation d'énonciation de l'occurrence démonstrative quel est le référent en question (Kleiber 1983).

Le processus d'appariement du référent au syntagme nominal comportant un démonstratif implique le recours au contexte d'énonciation. De ce fait, les démonstratifs sont à rapprocher et à intégrer dans la classe plus vaste des mots dits embrayeurs, ou déictiques, ou *token-réflexifs* ou encore indexicaux (Guillot 2017 : 5). Quel que soit le terme dont on se sert, il s'agit d'expressions « dont le sens implique obligatoirement un renvoi à la situation d'énonciation pour trouver le référent visé » (Kleiber 1986) (sans que ce dernier soit obligatoirement présent dans la situation d'énonciation). Le référent de ces expressions ne pouvant être identifié en dehors du contexte de l'énonciation, elles sont susceptibles de se voir interpréter différemment selon les situations. Pourtant, la seule énonciation des démonstratifs ne suffit pas à elle seule pour identifier le référent (Guillot 2017 : 6) :

Le pronom *je* ou l'adverbe *aujourd'hui*, par exemple, renvoient toujours de manière univoque à la personne qui dit *je* et au jour où s'énonce *aujourd'hui*. À chacune de leurs occurrences, ces deux expressions indexicales n'ont qu'un type de référent possible. À l'inverse, l'énonciation de *cet homme* ne suffit pas, à elle seule, à savoir de qui on parle. *Cet homme*, ce sera par exemple l'homme qui se trouve devant moi et que je montre ou celui dont il vient d'être question dans la conversation.

À la suite des travaux de Kleiber (cf. par exemple 1983 et 1986), il est d'usage de distinguer deux types d'indexicaux, ceux qui sont transparents (ou complets) et ceux qui sont opaques (ou incomplets). Les indexicaux transparents (dits aussi embrayeurs

⁶ Nous entendons par sens lexical « la partie stable d'une signification constituée par les traits qui permettent la désignation, traits conçus comme stables, non subjectifs, analysables hors contexte » (Kleiber 1999 : 32-33).

transparentes, cf. Kleiber 1989) comme *je* ou *aujourd'hui* se caractérisent par le fait que leur emploi référentiel situationnel est fixé d'avance. Ils ne peuvent s'employer respectivement que pour la personne qui dit *je* et le jour où est prononcé *aujourd'hui*. Leur énonciation assure l'identification immédiate du référent. Ainsi, ces expressions sont pourvues d'une dénotation (d'un sens lexical) concrète même si leur référent reste variable et dépendant de la situation d'énonciation. Il y a une relation occurrence-référence particulière, dotée d'un lien factuel direct, susceptible de conduire au référent. Au contraire, la seule énonciation des indexicaux opaques, comme les démonstratifs, parce qu'ils sont susceptibles de différents types d'emplois référentiels (traditionnellement distingués comme déictique ou anaphorique – nous y revenons ci-après), ne garantit pas l'identification du référent. En d'autres termes, ces éléments attirent l'attention de l'interlocuteur sur l'existence d'un référent à identifier par l'intermédiaire de la situation d'énonciation de l'occurrence, sans indiquer par eux-mêmes quel est ce référent (Kleiber 1983). Comme aucune dénotation ne leur est attribuée, les démonstratifs n'ont pas de relation occurrence-référence particulière susceptible de conduire au référent, ce qui fait qu'on les considère comme des indexicaux opaques.

Retenons pour l'instant que les démonstratifs sont pourvus d'une fonction référentielle qui, en s'appuyant sur un sens indexical, requiert le recours à la situation d'énonciation pour l'identification du référent. Nous reviendrons ci-après sur la façon dont se produit l'identification du référent dans le discours.

1.3 Un critère sémantique

Les démonstratifs – en tant que morphèmes grammaticaux – se distinguent des morphèmes lexicaux en ce que ces derniers sont pourvus d'un plus ou moins grand degré de spécificité du contenu descriptif. Pourtant, le fait que les démonstratifs n'ont ni l'immédiateté ni la plénitude des unités lexicales standard ne nous autorise pas à admettre la thèse de leur « *adscriptivisme* » (Kleiber 1986). Nous verrons plus loin que les démonstratifs – même s'ils sont dépourvus de dénotation – peuvent être porteurs de différents traits sémantiques, ou plus précisément de traits descriptifs. C'est la composante descriptive qui est mise en exergue lorsqu'on parle du contenu sémantique des démonstratifs. Nous parlerons en conséquence de sens indexical

(comment fonctionne le mécanisme permettant l'identification du référent ?) et de sens descriptif (le démonstratif caractérise-t-il le référent qu'il désigne ?) pour caractériser les démonstratifs. Nous verrons ci-après que les deux sens peuvent varier en fonction du paradigme d'un système démonstratif donné.

Nous tenons aussi à souligner que nous distinguons le sens descriptif des démonstratifs de leurs emplois (par exemple déictique ou anaphorique). Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, dans la section consacrée à la sémantique du déterminant démonstratif (p. 286-287), parlent justement de leurs différents types d'emploi. Pour nous, il s'agit d'une autre caractéristique des démonstratifs à laquelle nous reviendrons encore.

1.4 Un critère de pure forme

La dernière distinction proposée par Riegel *et al.* est dite de pure forme. Les morphèmes grammaticaux sont généralement très courts et le plus souvent monosyllabiques. Ce critère ne peut être appliqué qu'au français contemporain où les démonstratifs correspondent effectivement à cette description. Il ne sera pas valable pour d'autres langues faisant partie de notre étude où des formes bi- ou même trisyllabiques sont présentes.

2. Sémantique des démonstratifs

Nous avons vu que les caractéristiques essentielles – celles qui sont d'une nature qualitative – qui distinguent les morphèmes grammaticaux des morphèmes lexicaux reposent essentiellement sur le critère fonctionnel et sur le critère sémantique. Dans cette optique, nous pouvons constater que les démonstratifs sont des morphèmes grammaticaux à double sens. D'un point de vue fonctionnel, ils ont une fonction référentielle qui s'appuie sur leur composant sémantique référentiel. D'un point de vue sémantique, ils véhiculent un sens descriptif.

2.1 Le sens indexical

Le sens indexical semble la fonction *per se* du démonstratif. Nous avons vu qu'il s'agit d'un sens très particulier qui requiert le recours à la situation d'énonciation pour l'identification du référent. En tant que symboles opaques, les démonstratifs n'indiquent pas par eux-mêmes quel est leur référent. C'est l'interlocuteur qui doit chercher – à travers le contexte d'énonciation – le référent en question. De ce fait, on parle aussi de sens procédural ou bien de sens instructionnel puisque ce sens « donne » à l'interlocuteur des instructions pour l'identification du référent actualisé dans le discours.

Il y a deux paramètres majeurs qui entrent en jeu lors de l'identification du référent. Si une langue compte plusieurs paradigmes dans son système démonstratif, la nature de ces paramètres peut varier en fonction du paradigme choisi. Elle peut aussi changer selon les langues.

2.1.1 Le pôle déictique

Le premier paramètre est le pôle déictique. Il est à noter que ce terme peut facilement varier et connaître plusieurs acceptions. On parle aussi de centre déictique, de point de repère déictique, de repère indexical ou bien, selon les termes de Bühler (1934), d'origo. Les termes relatifs à l'indexicalité tendent en effet à varier selon les linguistes et les approches, ce qui montre que le problème terminologique mais aussi conceptuel semble loin d'être réglé. Nous nous servons du terme de pôle déictique mais nous nous réservons le droit d'utiliser tout autre terme comme synonyme sans modifier le sens que nous lui attribuons dans cette étude. Nous entendons par pôle déictique le point par rapport auquel se réalise l'identification du référent. Ce dernier peut varier en nature selon les langues mais il semble que ce soit le locuteur qui constitue le plus souvent un pôle déictique, notamment dans les langues où les démonstratifs se répartissent en deux paradigmes. En fonction du paradigme sélectionné au moment de l'énonciation, on peut préciser si le référent est par exemple proche ou éloigné du locuteur. C'est d'ailleurs l'interprétation « traditionnelle » ou, autrement dit, la plus répandue dans la littérature. En effet, à l'heure actuelle, les travaux typologiques accordent un primat à l'approche spatiale de la deixis

(Guillot-Barbance 2017 : 11). Mais, comme nous venons de le dire, le locuteur n'est pas le seul pôle déictique possible. Les personnes de l'énonciation peuvent être, elles aussi, considérées comme des repères par rapport auxquels se réalise l'identification du référent. Dans cette perspective, le référent peut être par exemple considéré comme proche ou éloigné non seulement du locuteur mais aussi de l'allocutaire ou de la troisième personne. Il est à souligner que la valeur déictique ainsi assignée aux démonstratifs n'est pas nécessairement définie en termes spatiaux. Le sens indexical des démonstratifs peut transmettre d'autres informations que celles relatives à la distance. Nous verrons par exemple au cours de cette étude que l'explication en termes de distance par rapport au locuteur en tant que pôle déictique se brouille facilement lorsqu'il s'agit d'un système démonstratif à trois paradigmes. Deux formes peuvent effectivement être dotées d'une valeur proximale et distale mais on aura du mal à bien saisir la distance médiane. D'ailleurs, l'approche spatiale elle-même des démonstratifs n'est pas exempte d'imperfections. Qu'il s'agisse de distance spatiale ou temporelle (ou bien encore psychologique, affective, etc.), nous ne disposons pas de critères objectifs pour définir à partir de quelle distance un référent désigné par le démonstratif peut être perçu comme proche ou comme éloigné. Nous verrons au cours de cette étude que l'opposition spatiale (dans son acception très large qui implique aussi par exemple la proximité/distance temporelle, psychologique, affective, etc.) n'est pas l'unique possibilité quant à la nature de l'opposition entre différents paradigmes du système démonstratif. Cette opposition entre les paradigmes peut prendre des formes plus abstraites comme par exemple l'opposition d'appartenance à une sphère personnelle. Le référent peut être alors présenté comme inclus ou exclu de cette sphère.

Enfin, l'occurrence elle-même du démonstratif peut constituer son propre pôle déictique. Le démonstratif est dit alors *token-réflexif*. L'hypothèse dite *occurentielle* trouve son origine dans les travaux de Reichenbach (1947) mais elle est devenue populaire – notamment dans la linguistique française – grâce aux nombreux travaux de Kleiber qui l'a adaptée non seulement au français contemporain mais aussi à l'ancien français (elle s'applique en réalité à tous les indexicaux). Il est contre-intuitif de faire passer l'identification du référent de *ici*, *maintenant* ou *ce chien* par celle préalable du locuteur puisque le sens de *ici*, *maintenant*, *ce chien* ne comporte pas JE. Le locuteur, ou plus largement, les personnes de l'énonciation – en tant que pôles déictiques potentiels – sont ainsi exclus du processus d'identification du référent.

L'hypothèse occurrentielle postule que l'occurrence de l'expression référentielle constitue son propre repère déictique du fait que (i) l'identification du référent passe nécessairement par la prise en considération de l'occurrence elle-même et que (ii) cette identification s'effectue grâce à des éléments en relation spatio-temporelle avec l'occurrence elle-même (cf. Kleiber 1986, 1991). Nous y reviendrons encore.

2.1.2 Indications supplémentaires : informations relationnelles

Quelle que soit la nature du pôle déictique, les démonstratifs peuvent aussi donner des indications supplémentaires sur le référent par rapport au pôle déictique (cf. Diessel 1999 : 41-47). Il peut s'agir par exemple de la visibilité (visible/non visible) du référent ou bien de sa localisation dans l'espace. Ces informations sont parfois appelées « relationnelles » (cf. Hanks 1992). Elles dépendent souvent de la configuration énonciative appliquée à une situation d'énonciation donnée. Il faut comprendre par ce terme la position des interlocuteurs dans la situation d'énonciation ainsi que la direction de leur regard (cf. Jungbluth 2005 pour les langues ibéro-romanes : 59-60 et Guillot et Carlier 2015 pour le latin et l'ancien français)⁷. Ces informations supplémentaires permettent de comprendre par exemple des emplois contrastifs quand deux démonstratifs différents sont employés dans la même phrase. À titre d'exemple, en latin HIC et ILLE peuvent fonctionner comme un binôme d'opposition où HIC désigne un référent plus proche et ILLE un référent plus lointain.

2.1.3 La zone de repérage

Le deuxième paramètre à prendre en compte lors du processus d'identification du référent est la zone de repérage. La terminologie relative à l'indexicalité n'est pas non plus systématisée sur ce point puisqu'on retrouve dans la littérature d'autres termes qui recouvrent plus ou moins la même réalité, comme par exemple le champ d'indexation, le domaine de la deixis ou bien la sphère de la deixis. Sans entrer dans les discussions sur les possibles différences entre ces termes selon les approches et les linguistes, nous nous servons de ces termes comme de synonymes. Nous entendons par zone de repérage un espace où l'identification du référent s'effectue par rapport au

⁷ Cf. les contributions concernant les différentes langues du monde dans Levinson *et al.* (2018).

pôle déictique. Cet espace peut être concret et correspondre par exemple au champ visuel des interlocuteurs dans une situation d'énonciation ou, selon Bühler (2009 : 224), aux « éléments perceptifs d'une situation donnée de parole ». Si on accepte par exemple que le locuteur constitue le pôle déictique, la zone de repérage du référent devra correspondre à la situation d'énonciation à laquelle participent et le locuteur et l'allocutaire. Il est à souligner que le référent désigné par le démonstratif ne doit pas être forcément présent dans la situation d'énonciation et seule son identification passe par cette situation. La zone de repérage peut être aussi symbolique. On peut imaginer une situation où le locuteur constitue le centre déictique dans un système démonstratif hypothétique à deux paradigmes qui permettent d'inclure ou d'exclure le référent de sa sphère personnelle. La sphère personnelle – en tant qu'entité non concrète – va constituer dans cet exemple la zone de repérage symbolique.

Le concept de zone de repérage se définit différemment lorsqu'on accepte l'hypothèse occurrence, où l'occurrence même du démonstratif constitue son propre pôle déictique. Les démonstratifs – en tant que symboles indexicaux opaques – requièrent l'apport d'informations contextuelles lors du processus d'identification référentielle. L'appariement référentiel des démonstratifs passe donc obligatoirement par la prise en compte de leur contexte d'occurrence. Kleiber propose deux contextes possibles en fonction du type d'emploi. Si le démonstratif fonctionne comme un déictique, s'il désigne un événement singulier, on dit qu'il entretient des relations spatio-temporelles avec la situation extralinguistique (avec la situation d'énonciation tout court). Le contexte d'occurrence qui permet l'identification du référent – donc sa zone de repérage – correspond ainsi à l'environnement spatio-temporel situationnel. En revanche, si un démonstratif fonctionne comme une unité discursive – quand il fonctionne comme un anaphorique ou un cataphorique – on dit qu'il entre en relation avec les unités discursives qui le précèdent ou le suivent (et non avec la situation extralinguistique). Le contexte d'occurrence correspond ainsi à l'environnement spatio-temporel textuel.

Qu'il s'agisse de l'environnement spatio-temporel textuel ou du contexte spatio-temporel situationnel, la saisie du référent se réalise toujours grâce à une relation de contiguïté, puisque l'identification du référent s'opère de façon médiatisée par le moyen d'éléments en relation de contiguïté spatio-temporelle, soit situationnelle (par exemple le doigt pointé ou le regard dirigé), soit discursive (la proximité de la

source discursive) avec l'occurrence même du démonstratif (Guillot-Barbance 2017 : 16).

De même que le pôle déictique peut changer en fonction des paradigmes du système démonstratif et selon les langues, la zone de repérage peut varier selon ces mêmes critères.

Retenons de cette section que le sens indexical des démonstratifs se traduit par un sens procédural ou instructionnel, qui, en faisant recours au contexte d'énonciation, « donne » des instructions menant à l'identification du référent désigné par l'occurrence elle-même. Cette identification, ou plus précisément, l'appariement référentiel contextuel, fait intervenir deux paramètres que nous avons décrits ci-dessus : le pôle déictique et la zone de repérage.

2.2 Le sens descriptif

Nous avons déjà précisé que nous distinguons le sens descriptif des démonstratifs de leurs emplois en discours. Le fait que le démonstratif peut être utilisé soit en contexte déictique soit en contexte anaphorique ne constitue pas son sens possible mais son type d'emploi. Nous aborderons ces contextes dans la section suivante. Dans la section présente, nous nous intéressons à la composante descriptive véhiculée par le démonstratif.

Les démonstratifs peuvent être porteurs de différents traits sémantiques/descriptifs. La présence ou l'intensité de ces traits peut varier en fonction du paradigme et selon les langues. Notre étude n'étant pas menée dans un cadre typologique, nous préférons éviter de nous prononcer s'il existe un trait descriptif propre au démonstratif dans toutes les langues. Par conséquent, nous nous limitons volontairement aux trois langues que nous analysons dans cette étude.

2.2.1 (Re)nommable et (re)classifiable

Le seul trait descriptif commun à nos trois langues et présent dans toutes leurs étapes historiques – que l'on peut considérer comme la conséquence de la présupposition existentielle (cf. Kleiber 1983, 1984) – est le trait « non nommé » ou « nommable » (cf. De Mulder 1997 : 166). Les démonstratifs ont en effet le pouvoir

de renvoyer à des référents non encore nommés (ou non encore classifiés) ou conçus comme non nommés (ou non classifiés). Les démonstratifs (dans ce contexte précis il s'agit des déterminants démonstratifs) fonctionnent ainsi comme une structure attributive classificatoire. En emploi situationnel, l'expression démonstrative *Ce N* devrait être vue comme une structure *Ce + est + un/du N*. Cette opération permet d'inclure dans une classe dénotative un élément qui ne l'était pas auparavant. En emploi anaphorique, la structure *Ce N* constitue une reprise anaphorique qui permet de reclassifier le référent au moyen du *N*.

La force de reclassification peut expliquer pourquoi on attribue souvent au démonstratif un effet de rupture dans le discours. Ce phénomène est particulièrement ressenti lorsqu'on oppose le démonstratif à l'article défini (Leeman 2004 : 98) :

Ce annonce que le référent du nom qu'il introduit fait l'objet d'un événement particulier ou est considéré d'une certaine manière, non entièrement prévisible à partir du co(n)texte ; comme le dit Francis Corblin (1987, *op. cit.*, p. 222) : « Le démonstratif classe l'individu comme *N* particulier, opposable à d'autres [du même ensemble] *N*. » Le nom qu'introduit *le*, au contraire, est dans la continuité de ce que laisse attendre la situation ou l'environnement linguistique [...].

Pour illustrer cet effet de rupture, Leeman (2004 : 76) évoque l'exemple suivant :

Supposons-nous maintenant en classe : le cours va commencer ; un élève peut chuchoter à son voisin (51.a), mais il serait très bizarre que, dans la même situation, il lui dise (51.b) :

(51) *a.* Le prof va rendre les copies

b. Ce prof va rendre les copies

En (51.a), les élèves s'attendent à ce que l'enseignant remette les devoirs (la perspective occupe tous les esprits) : l'article défini est donc naturel, le démonstratif ne l'est pas [...]. Pour que (51.b) soit acceptable, il faut ajouter à la situation initiale une nouvelle donnée, par exemple qu'un autre professeur, au cours précédant, n'a pas rendu les copies comme prévu ; autrement dit, *ce* indique que le *n* en question est distingué des autres *n* de la classe *N* (« prof ») [...].

Nous tenons à rappeler que l'effet en question ne doit pas être toujours ressenti comme une rupture – le terme de rupture ne nous semble pas vraiment adapté à la description d'un phénomène langagier. Le démonstratif fonctionne plutôt comme une

sorte de mise en alerte pour l'interlocuteur que le contexte d'énonciation est à prendre en compte non seulement pour la bonne identification mais aussi pour la bonne compréhension du référent. L'article défini, lui aussi, fait recours aux informations contextuelles lors de sa résolution référentielle. La différence entre ces deux catégories repose sur la manière d'opérer ce recours aux informations contextuelles. En nous appuyant sur le propos de Charolles (2002 : 137), cité et commenté par Guillot-Barbance (2017 : 5), nous dirons que la différence entre le démonstratif et l'article défini peut être expliquée de la manière suivante (c'est notamment l'analyse de ILLE et de IPSE qui nous oblige à étudier ces formes également dans la perspective de l'émergence de l'article défini dans les langues romanes) :

- L'appréhension mentale des circonstances accompagnant la production des **SN définis** est sollicitée pour la résolution référentielle. Le locuteur présuppose que l'allocutaire sera à même d'identifier le référent présenté comme unique. Autrement dit, le SN défini présuppose que les interlocuteurs ont une connaissance préalable du référent visé, pour qu'un référent concevable soit attribué au SN défini, il ne suffit pas de connaître le sens du N, il faut aussi connaître déjà l'objet auquel réfère le SN (Gary-Prieur 2011 : 25). C'est la raison pour laquelle on dit souvent que la saisie du référent est plus conceptuelle avec le SN défini.
- Les **SN démonstratifs** exploitent par contre les caractéristiques du contexte matériel dans lequel ils sont employés, en particulier le moment et le lieu (espace spatio-temporel). Ils constituent pour l'allocutaire un signal qu'il faut rompre avec le contexte intellectuel dans lequel intervient l'acte de référence et chercher le référent par l'intermédiaire du contexte spatio-temporel dans lequel le démonstratif est employé.

En somme, le trait principal du démonstratif est de permettre la classification d'un référent « non nommé ». Comme nous l'avons vu, ce trait peut recouvrir plusieurs acceptions comme « nommable », « classifiable » et même « *reclassifiable* ». Cela conduit – notamment en comparaison avec l'article défini – à un possible effet de rupture. Cet effet résulte du fait que le recours obligatoire au contexte d'énonciation pour identifier le référent requiert une saisie renouvelée de ce référent. Cette (re)saisie immédiate s'ancre dans l'espace énonciatif et brise le cours discursif. Autrement dit, pour identifier le référent du démonstratif, le contexte d'énonciation doit être établi de

nouveau (cf. De Mulder 1997 : 180). Ou pour le dire autrement, le démonstratif, à cause de sa valeur indexicale, signale que le contexte doit être constitué *ab ovo* – contrairement à l'article défini qui signale le maintien du contexte dans lequel il apparaît (cf. De Mulder 1997 : 186)⁸. C'est la raison pour laquelle Maes (1991 : 68-88, cité par De Mulder 1997 : 148 en note de bas de page n° 19) considère les démonstratifs comme « marqués », du fait qu'ils sont plus riches en sens descriptif et qu'ils connaissent un surplus d'informations (par rapport aux SN définis). De Mulder résume (1997 : 151-152) en disant que les démonstratifs signalent qu'une interprétation non-défaut (celle qui indique qu'il faut rompre avec le contexte intellectuel et/ou avec le cours discursif dans lequel intervient l'acte de référence) est activée, c'est-à-dire qu'il faut introduire dans la représentation discursive du référent une relation de cohérence qui ne soit pas celle d'identité pure et simple.

Nous arrivons ainsi à la conséquence du trait descriptif « non nommé » qui est de supposer « une relation de cohérence supplémentaire par rapport à celle d'identification qui est donné par défaut » (De Mulder 1997 : 193). Nous reprenons ici le résumé de De Mulder (1997 : 152-155) à propos de la théorie des quatre types de relations que peuvent introduire les démonstratifs. Sa théorie repose sur les travaux de Maes (1991) et de Maes et Noordman (1995), selon qui les démonstratifs – outre la relation d'identification liée selon nous à leur fonction référentielle primaire – peuvent introduire les relations suivantes, à savoir des relations 1) de classification, 2) d'attribution d'information, 3) de contextualisation et 4) d'évaluation. De Mulder remarque à juste titre qu'il y a une différence entre la valeur textuelle attribuée aux démonstratifs et leur sens sémantique fondamental. Les valeurs textuelles semblent secondaires et dépendantes du contexte. De ce fait, elles ne font pas partie du sens descriptif du démonstratif qui, lui, est intrinsèque. De Mulder (1997 : 193) conclut que :

L'analyse de Maes montre bien que le démonstratif donne lieu à une série d'effets interprétatifs mais elle n'offre pas de définition précise des relations qu'elle distingue.

⁸ En effet, il est à souligner que l'effet de rupture que nous associons à la nouvelle (re)saisie du référent par le biais du contexte d'énonciation semble être dû au trait *token-réflexif* du démonstratif. Il nous semble que cet effet serait beaucoup moins fort si on acceptait que le démonstratif est centré sur le locuteur en tant que pôle déictique. Les informations contextuelles à prendre en compte seraient à priori forcément centrées sur le locuteur, ce qui faciliterait la résolution référentielle.

Elle ne permet pas non plus d'expliquer d'une façon suffisamment précise comment un interlocuteur sélectionne la relation de cohérence retenue.

Selon nous, ces effets interprétatifs, même s'ils n'appartiennent pas fondamentalement au sens descriptif du démonstratif, constituent l'extension du trait « non nommé » et, de ce fait, doivent être pris en compte dans l'analyse des démonstratifs. Nous verrons au cours de cette étude qu'ils interviennent notamment dans certains contextes d'emploi des démonstratifs, comme par exemple la deixis discursive, mais nous y reviendrons plus tard.

2.2.2 (Non) locuteur

Le trait « non locuteur », en plus du trait « non nommé », est considéré comme le deuxième trait descriptif qu'on attribue communément au démonstratif en français contemporain (cf. par exemple Kleiber 1983). En effet, le référent visé par le locuteur à l'aide du démonstratif ne peut être le locuteur lui-même. De Mulder (1997 : 164) ajoute que le démonstratif ne peut pas non plus référer à l'allocutaire et lui attribue ainsi le caractère « non-(inter)locuteur ». Par contre, ce trait n'est pas commun à l'ensemble des langues de notre étude. Nous le signalons dès à présent, puisque nous aurons besoin de recourir au trait « (non) locuteur » pour décrire l'évolution sémantique des démonstratifs.

En latin archaïque et classique, *hic homo* peut fonctionner comme un équivalent expressif de *ego* (Ernout et Thomas 2002 : 187), il est donc possible que le locuteur se serve du démonstratif pour parler de lui-même :

- (1) *Vah, solus hic homost qui sciat divinitus* (Plaute, *Curculio*, 248) : il n'y a personne comme moi pour s'y connaître en divination.
- (2) *Quis istic verba facimus ? Huic homini opust quadraginta minis* (Plaute, *Epidicus*, 141) : À quoi bon tant discourir ? Tel que tu me vois, j'ai besoin [...] de quarante mines.

Ces deux exemples tirés de deux comédies différentes de Plaute attestent que le trait « locuteur » fait partie de la composante descriptive du démonstratif en latin archaïque. Si on voulait garder la traduction littérale, on aurait, respectivement, « il n'y a que cet homme (à savoir moi) qui s'y connaît en divination » et « cet homme (à savoir moi) a besoin de quarante mines », formes qui ne sont pas acceptées en français

contemporain. Il est aussi à souligner qu'il s'agit à chaque fois d'un dialogue entre deux personnages. Mais on retrouve aussi une attestation de ce type en latin classique. Nous lisons dans les Satires d'Horace :

- (3) *Haberes magnum adiutorem, posset qui ferre secundas, **hunc hominem** velles si tradere* (Horace, *Sermones*, I, IX, 45-47) : Tu aurais pu avoir un précieux auxiliaire, capable de se charger du second rôle, si tu voulais introduire *l'homme que voici*.

Dans cet extrait, le poète se fait importuner par un individu qui, en bavardant à tort et à travers, fait son propre éloge. Il est difficile de parler d'une situation de dialogue vu qu'Horace cherche plutôt à se débarrasser de l'importun et non à entrer en conversation avec lui. Un autre extrait de Plaute prouve qu'il est tout à fait possible d'utiliser le démonstratif HIC pour parler de soi-même en dehors du cadre du dialogue :

- (4) ***Hic homo** est omnium hominum praecipuus, voluptatibus gaudiisque antepotens. Ita commoda quae cupio eveniunt [...]* (Plaute, *Trinummus*, 1115-1117) : *Celui* que vous voyez est le plus heureux des hommes, il les surpasse tous en plaisirs et en joie ! Tous les bonheurs que je souhaite m'arrivent [...]

Ce fragment est issu d'un monologue qui constitue une scène à part entière. Le trait « locuteur » est encore plus visible lorsque nous prenons en compte la phrase qui suit. L'homme le plus heureux est bien celui qui prononce ces mots puisque nous lisons dans la phrase suivante que tout ce qu'il souhaite, lui arrive. Il ne peut donc s'agir de deux personnes différentes. Nous voulons montrer ici que le trait « locuteur » fait partie du sens descriptif du démonstratif – et plus précisément du démonstratif HIC – sans que le contexte situationnel joue vraiment un rôle.

Mais le trait « locuteur » dans le système démonstratif du latin ne concerne pas uniquement le fait que le locuteur peut référer à soi-même à l'aide du démonstratif. Il est bien connu dans la littérature que le démonstratif HIC est en général attaché au locuteur, de même que ISTE à l'interlocuteur et ILLE à la 3^e personne. Par contre, nous ne connaissons pas d'attestations de *iste homo* = toi. Le démonstratif ISTE n'est cependant pas dépourvu du sens descriptif. On lui associe généralement la fonction de

lier le référent à l'interlocuteur mais c'est déjà un autre trait descriptif. Nous y reviendrons encore ci-après.

L'objectif de cette section était de signaler que les démonstratifs peuvent être caractérisés par la présence de différents traits dans leur composante descriptive. Nous avons souligné – à titre d'exemple – le trait « non nommé » et le trait « non locuteur ». Le premier semble commun aux langues de cette étude. Le deuxième nous sera nécessaire pour bien saisir l'histoire de la réorganisation des démonstratifs. Il va de soi que la composante descriptive de telle ou telle forme peut avoir d'autres traits. Nous y reviendrons ci-après.

2.2.3 Indications supplémentaires : informations qualitatives

Nous avons pu observer que le sens indexical permet d'identifier le référent par rapport à un pôle déictique. Nous avons vu aussi que le démonstratif peut véhiculer des informations supplémentaires sur le référent par rapport au pôle déictique. Elles sont supplémentaires dans la mesure où elles peuvent faire défaut (ce qui n'est pas possible pour le sens indexical). Les démonstratifs de certaines langues peuvent transmettre aussi des informations supplémentaires sur les caractéristiques qualitatives du référent, c'est-à-dire celles qui peuvent être fournies sans qu'on identifie le référent. Les démonstratifs peuvent ainsi préciser par exemple le caractère animé ou non du référent, ou bien sa forme (cf. Diessel 1999 : 47-49). Par exemple, le démonstratif HIC en latin classique ne nous renseigne pas sur le caractère animé ou non du référent, par contre, les formes du singulier et du pluriel étant distinctes, il peut nous renseigner sur le nombre du référent. Ces informations, de même que les informations relationnelles, s'ajoutent au sens descriptif.

2.3 Remarques conclusives sur les sens indexical et descriptif

Nous avons vu au début de cette section que le critère fonctionnel et le critère sémantique qui distinguent les morphèmes grammaticaux des morphèmes lexicaux correspondent – dans le cas des démonstratifs – à ce qu'on appelle communément le sens indexical et le sens descriptif. Le sens indexical semble la fonction *per se* du démonstratif, dont le rôle consiste à « donner » des instructions concernant l'identification du référent. Le sens indexical constitue donc un tout indécomposable,

ce qui le distingue du sens descriptif. Ce dernier doit être plutôt représenté comme un ensemble décomposable contenant différents traits sémantiques.

La différence entre les deux sens est que le sens indexical est invariable tandis que le sens descriptif peut être caractérisé comme variable. Nous considérons le sens indexical comme invariable puisque la fonction principale du démonstratif est toujours celle de référer, de désigner un objet dans le discours. Le démonstratif ne peut être privé de cette fonction. De plus, même si le fonctionnement du sens indexical met en jeu différents paramètres comme le pôle déictique ou la zone de repérage, leurs diverses modifications ne changent point la fonction du démonstratif. Par contre, dire que le démonstratif est doté également d'un sens descriptif exige des précisions puisque, comme nous venons de le voir, ce sens peut se caractériser par la présence de plusieurs traits distincts les uns des autres. Enfin, les deux sens peuvent véhiculer les informations supplémentaires. Ces informations peuvent être de nature relationnelle pour le sens indexical et de nature qualitative pour le sens descriptif.

Dans les langues où le système démonstratif comprend deux, voire davantage de paradigmes, les paramètres du sens indexical et descriptif peuvent varier en fonction du paradigme choisi. Le locuteur dispose ainsi de la possibilité de choisir telle ou telle forme selon divers critères (sémantiques, pragmatiques, etc.) qu'il juge pertinents.

3. Pragmatique des démonstratifs

Une des particularités du démonstratif souvent évoquée dans la littérature est qu'il peut connaître aussi bien un emploi exophorique qu'un emploi endophorique⁹. Cette caractéristique le distingue d'ailleurs des indexicaux transparents. Ces derniers ne connaissent en effet que des emplois exophoriques. Dans cette section, nous expliquerons ce que nous entendons par exophore et endophore et pourquoi nous préférons ces termes à ceux de deixis et d'anaphore tout court, plus couramment utilisés. Même si ces termes sont tout à fait opératoires, nous croyons qu'il est plus judicieux de les définir préalablement ou d'employer des termes plus adéquats et plus

⁹ Au moins dans les langues que nous étudions ici. Il existe cependant des langues dans lesquelles les démonstratifs connaissent seulement des emplois exophoriques, donc déictiques (cf. Dixon 2003 : 68, cité par Guillot-Barbance 2017 : 8).

pertinents. Notre distinction de départ est ainsi l'opposition entre exophore et endophore, qui sont des relations référentielles entre une expression linguistique et son référent. Nous verrons dans la section qui suit que la différence entre les deux repose sur la voie d'accès qui mène au référent.

3.1 L'exophore et l'endophore : deux voix différentes d'accès au référent

Les termes d'exophore et endophore sont relativement récents puisqu'ils ont vu le jour dans une publication de 1976 (Halliday et Hasan 1976 : 31 *et passim*). Depuis, la division entre emplois exo- et endophoriques – même si elle était initialement prévue pour l'anglais – s'est répandue dans la littérature traitant notamment des démonstratifs. Le caractère récent de cette typologie explique pourquoi les termes d'anaphore et de deixis sont plus couramment utilisés. Même s'ils ont été théorisés notamment à partir de Bühler (1934), ils remontent à l'Antiquité, ce qui a raffermi leur emploi dans le discours linguistique au cours des siècles (cf. diverses contributions dans Saussure 2018).

Nous comprenons par exophore une relation référentielle, qui s'exerce à l'extérieur du discours entre une expression linguistique et le référent localisé dans le monde extra-linguistique. Par endophore, nous comprenons aussi une relation référentielle entre une expression linguistique et le référent localisé dans le monde extra-linguistique, mais cette fois-ci l'expression linguistique est dépendante d'une autre expression linguistique. Autrement dit, pour qu'une relation référentielle puisse avoir lieu entre une expression linguistique et le référent, le passage par un élément intermédiaire s'impose comme obligatoire, sans quoi l'identification du référent reste impossible.

On peut distinguer deux types différents de relations à l'intérieur de l'endophore, à savoir l'anaphore et la cataphore. Il y a anaphore quand une expression linguistique, dite anaphorique, renvoie en amont du discours à une autre expression linguistique, appelée son antécédent (ou la source de l'anaphore). Il y a cataphore quand une expression linguistique, dite cataphorique, renvoie en aval à une autre expression linguistique, appelée le subséquent. L'amputation de l'antécédent ou du subséquent rend la proposition-hôte endophorique ininterprétable. Sans faire cette distinction, on

peut parler de l'endophorique et de sa source. C'est d'ailleurs ce que l'on comprend souvent par endophore dans la littérature, à savoir une relation entre les deux expressions linguistiques qui s'exerce à l'intérieur du discours.

Il est à rappeler que même si les démonstratifs font partie des morphèmes grammaticaux dépourvus de toute dénotation concrète, ils réfèrent toujours à des éléments extérieurs au monde du discours (hormis dans leurs emplois métalinguistiques). Cela nous permet de dire que la différence centrale entre l'exo- et l'endophore repose sur le contexte qui conduit au référent. L'accès au référent se fait directement par le contexte extralinguistique dans le cas de l'exophore. Cet accès est plus indirect dans le cas de l'endophore, du fait qu'il passe par l'intermédiaire du contexte discursif. Exophore et endophore correspondent respectivement aux termes plus répandus de deixis et d'anaphore (ou de cataphore).

Enfin, nous tenons à souligner la différence que nous établissons entre les verbes suivants : *référer à*, *désigner* et *renvoyer*. À la suite de Corblin (1995), nous employons les verbes *référer à* et *désigner* lorsque nous parlons de la relation de désignation, celle qui s'établit entre l'occurrence d'une expression linguistique et un objet du monde (son référent). Nous réservons le verbe *renvoyer* pour la relation de renvoi qui s'établit entre l'occurrence d'une expression linguistique et l'occurrence d'une autre expression linguistique dans le discours (source de l'endophore).

Ainsi définies, l'exophore et l'endophore constituent deux grands types de relations référentielles permettant, de deux manières différentes, d'identifier le référent. Le concept même de relation référentielle devrait être en conséquence perçu comme le lien référentiel qui fonctionne, au sens de Maillard (1974), comme un rapport sémantique d'identification. Cela explique peut-être pourquoi en traitant la sémantique des démonstratifs, on parle en général de leurs contextes d'emploi et non de leur sens descriptif¹⁰.

Apothéloz (1995 : 29-30), lui aussi, remarque que la conception de l'exophore et de l'endophore où la première réfère à un objet non-linguistique et la seconde à un

¹⁰ Cf. l'exemple de la *Grammaire méthodique du français* évoqué dans la section « un critère sémantique » ou voir l'extrait suivant : « Une expression indexicale (ou démonstrative) [...] est une composante linguistique dont la contribution sémantique varie en fonction du contexte de l'énonciation » (Corazza et Dokic 1993 : 11, c'est nous qui soulignons).

objet linguistique fait difficulté. Comme nous venons de le préciser, le référent d'une expression endophorique n'est pas lui-même situé dans le texte, à moins que l'expression elle-même soit métalinguistique. Le chercheur propose d'ajuster la distinction entre deux modes de référenciation de la manière suivante : « les qualificatifs d'exophorique et d'endophorique désignent la référence à des objets respectivement non encore désignés dans le texte, et déjà désignés dans le texte » (*ibid.*). Cela nous rapproche des théories cognitives où, en fonction du degré d'attention, le référent peut être présenté comme étant à l'intérieur ou à l'extérieur du focus de l'attention des interlocuteurs. De ce fait, le locuteur peut décider s'il présente le référent comme étant nouveau ou comme étant déjà connu. Ainsi compris, les contextes d'emploi exo- et endophorique n'ont plus de raison d'être. La différence entre ces deux types de relation référentielle n'est plus pertinente. C'est le degré d'attention associé au référent qui permet de l'identifier.

L'approche que nous préférons adopter dans notre travail ne repose pas sur les théories cognitives. Nous suivons en ce sens l'approche de Guillot-Barbance (cf. 2017 : 7), qui se situe dans la perspective des travaux menés par Kleiber et De Mulder et qui voit dans le caractère plus ou moins saillant du référent (approche cognitive) une conséquence de son sens indexical premier. Cela ne veut pas dire que les apports de ces approches sont entièrement à rejeter. On ne peut pas nier le fait que le démonstratif établit un focus d'attention commun aux interlocuteurs, c'est d'ailleurs le propre de cette expression référentielle. Mais tout acte référentiel défini implique que le référent soit au centre de la pensée du locuteur (cf. Kleiber 1987). Nous verrons ci-après que la prise en compte des apports des théories cognitives nous est tout de même indispensable pour pouvoir rendre compte de certains emplois des démonstratifs. En effet, les catégories d'exophore et de l'endophore, dans leurs acceptions traditionnelles, ne garantissent pas un classement équilibré de tous les emplois possibles des démonstratifs. La littérature concernant les types d'emploi des démonstratifs est aujourd'hui très abondante (cf. Levinson 2018 : 10-11) et de nombreuses contributions des approches cognitives, en reliant l'usage des expressions référentielles aux processus cognitifs de traitement de l'information, ont concouru à une description plus unifiée (Guillot-Barbance 2017 : 79-80). Nous y reviendrons encore plus tard.

3.2 Quelques réflexions sur l'indexicalité et le démonstratif à la lumière des études cognitives

3.2.1 Le caractère universel de l'indexicalité et des démonstratifs

Dans la section précédente, nous avons présenté et défini l'exophore et l'endophore comme deux types différents de relations référentielles. Dans un sens plus large, le démonstratif implique un certain type de mode de donation (de référenciation) du référent qu'on appelle l'indexicalité (ou la référence indexicale). Cette dernière se distingue des autres modes de donation comme par exemple la référence descriptive ou dénomminative (nom propre). Nous pouvons définir l'indexicalité – du fait qu'elle fait partie de la référenciation – comme le mécanisme interprétatif qu'une forme linguistique active pour donner accès à sa contrepartie référentielle (Riegel *et al.* 2009 : 965-966). C'est d'ailleurs ce que, nous semble-t-il, voulait dire Maillard (1974) en définissant le lien référentiel comme le rapport sémantique d'identification. De plus, comme nous l'avons déjà précisé à plusieurs reprises, l'indexicalité se caractérise par le fait que l'interprétation (donc l'identification du référent dans le cas des démonstratifs) de l'expression indexicale s'effectue grâce au recours au contexte d'énonciation (qu'il soit situationnel ou discursif). L'indexicalité est aussi considérée comme un phénomène universel, propre à toutes les langues. Ainsi, la nature universelle de l'indexicalité contribue-t-elle à l'universalité du démonstratif. Ce dernier est d'ailleurs souvent présenté dans la littérature comme une catégorie universelle. Guillot-Barbance (2007 : 3-4) a récapitulé plusieurs traits qui contribuent au caractère universel du démonstratif. Nous les reprenons ici puisque nous y revenons dans la suite de cette section. L'universalité du démonstratif s'explique donc par les critères suivants :

- Les études menées dans le cadre de la typologie des langues ont prouvé que les démonstratifs sont présents partout et à toutes les époques (cf. Diessel 1999 et 2006 ; Dixon 2003 ; Himmelmann 1996)¹¹.
- Les démonstratifs sont acquis par les enfants dès que ceux-ci se mettent à prononcer leurs premiers mots. Par exemple, ils font souvent partie des dix premiers mots (et toujours des 50 premiers) produits par les enfants anglophones (cf. Diessel 1999 et 2006 ; Clark 1978 ; Tanz 1980). Cette acquisition très précoce peut paraître surprenante vu que, comme nous l'avons dit, le sens du démonstratif n'est pas aussi « évident » de prime abord que l'est celui des morphèmes lexicaux. À titre de comparaison, nous pouvons évoquer aussi l'acquisition et l'emploi correct du pronom personnel « je » ou « moi » par les enfants, qui semble correspondre à l'acquisition d'une forme de conscience de soi (cf. Boulard et Gauthier 2012). Cela ne constitue cependant pas un obstacle lors du processus d'acquisition du langage, ni pour la communication efficace.
- Les démonstratifs sont la source d'un grand nombre de morphèmes dérivés dans toutes les langues comme les « articles (...), pronoms de troisième personne (...), connecteurs (marques de subordination, pronoms relatifs, etc.), copules, marques de topique, de focus, adverbess temporels, etc. » (Guillot-Barbance 2017 : 3). De plus, dans toutes les langues du monde, les démonstratifs sont la source historique la plus fréquente de l'article défini.
- Enfin, ils font partie de ce que l'on peut appeler une catégorie primaire de la grammaire sans doute de toutes les langues. En effet, ils semblent échapper au mécanisme de grammaticalisation, puisqu'ils ne dérivent pas eux-mêmes d'autres catégories linguistiques, et notamment d'items lexicaux.

¹¹ Nous croyons cependant que les tendances en linguistique à l'universalisme telles qu'elles étaient prônées, entre autres, par la linguistique générative et telles qu'on les voit dans les études sur les démonstratifs devraient être atténuées. On estime qu'on a décrit jusqu'à présent à peu près 500 langues sur les cinq à huit mille langues existantes. De plus, on considère qu'il y avait au moins un demi-million de langues dans le passé (Pagel 2000 : 391-416). Nous ne voulons pas nier le caractère universel du démonstratif, il semble que ce serait contre-intuitif, mais nous ne pouvons pas non plus passer indifféremment sur le fait que l'ensemble des grammaires décrites jusqu'à aujourd'hui correspond plus ou moins à un échantillon de 10% de toutes les langues parlées et que ce pourcentage diminue à 0,01% si on prend en compte toutes les langues du monde ayant existé depuis l'aube de l'humanité (Brožek 2018 : 105-106).

3.2.2 Le démonstratif en tant qu'outil de coordination de la pensée humaine

Par leurs caractéristiques de nature universelle, l'étude des démonstratifs peut contribuer à la linguistique générale, ce qui, par la suite, peut contribuer – même si à partir de ce moment-là nous entrons dans un degré d'abstraction et théorisation linguistique plus élevé – à nos connaissances du fonctionnement du langage humain. Les questions sur la nature de l'indexicalité – qui paraît intimement liée au caractère universel des démonstratifs – nous situent indiscutablement dans un champ de recherche interdisciplinaire, à la charnière d'études non seulement linguistiques mais aussi, au sens très large du terme, cognitives. La question du sens du démonstratif revient à la question du rôle du démonstratif dans l'indexicalité. On a déjà dit que les démonstratifs ne montrent ni ne localisent le référent. À la suite de Kleiber (1983), nous avons conclu qu'ils indiquent uniquement qu'une référence est faite à une entité en invitant l'interlocuteur à chercher dans cette situation d'énonciation le référent en question. Ensuite, en étudiant le trait « non nommé » dans le contexte de la comparaison du déterminant démonstratif et de l'article défini, nous avons vu que le démonstratif signale que le contexte de la situation d'énonciation doit être construit *ab ovo* et que l'article défini, au contraire, signale le maintien de ce contexte. Il n'est donc pas vrai que le démonstratif, comme le suggère son étymologie, sert seulement à « démontrer » ou « indiquer ». Charolles (2002 : 9) indique à juste titre que les démonstratifs, par le biais d'une expression référentielle, permettent d'obtenir un accord non entre deux pensées (celle d'un locuteur et celle d'un interlocuteur) mais entre deux pensées à propos de quelque chose. Il nous semble que le recours aux sciences cognitives peut ainsi contribuer à notre compréhension du phénomène d'indexicalité et des enjeux du fonctionnement des démonstratifs dans le langage.

L'indexicalité procède du contact que le sujet parlant établit avec le monde ou plus précisément avec sa représentation du monde. La question que nous devons nous poser n'est pas celle de comment les démonstratifs permettent d'« identifier » le référent mais plutôt de comment il se fait que l'identification du référent se produit chez deux personnes (ou bien, pour être plus précis, chez le locuteur et l'interlocuteur ; pour la clarté de notre raisonnement, nous continuerons néanmoins d'écrire de deux personnes) présentes dans l'acte de communication. En d'autres termes, comment le « rapport d'identification » de Maillard (1974) peut-il se produire, semble-t-il,

simultanément chez deux personnes et comment comprendre qu'il y ait, selon les termes de Charolles (2002 : 9), accord entre deux pensées de deux êtres distincts. Une telle vision du fonctionnement des démonstratifs (et même plus largement des indexicaux) semble correspondre assez bien aux acquis des recherches menées non seulement en linguistique cognitive mais aussi en psychologie. En nous appuyant sur des études relevant de ces disciplines, nous essaierons d'expliquer pourquoi le fonctionnement de l'indexicalité est possible dans la langue.

Rappelons deux caractéristiques propres à l'indexicalité : (i) la signification des expressions indexicales ne peut être donnée sans recours à des éléments liés au contexte d'énonciation et (ii) en conséquence, leurs référents changent à chaque fois que le contexte change. De ce fait, la signification énonciative de certains mots est imprévisible jusqu'à ce qu'ils soient prononcés dans une situation donnée. Nous pouvons étendre cette imprévisibilité aussi aux substantifs dont le référent, selon les termes de Milner (1982 : 10), reste virtuel jusqu'à ce qu'il se précise et s'actualise (passage d'une référence virtuelle à une référence actuelle) dans l'acte de communication. Or, même si cela peut nous paraître contre-intuitif, nous pouvons dire que le langage humain est structurellement stable justement grâce au caractère d'imprévisibilité et de variabilité qui lui est assigné. Le concept de système structurellement (in)stable vient de la théorie des systèmes dynamiques, une branche des mathématiques. Un système structurellement stable se caractérise par le fait que de légères perturbations ou modifications de ses paramètres ne modifient pas ses propriétés dynamiques. Brožek (2018 : 43-49) s'en sert pour expliquer pourquoi la communication dans une langue parfaite ne serait pas possible. Il la compare au langage mathématique (souvent considéré comme une langue parfaite qui peut décrire parfaitement le monde), où la moindre modification involontaire d'un élément dans une opération peut nous mener à des résultats diamétralement opposés (confondre par exemple le signe d'addition et le signe de multiplication). Le langage mathématique peut être ainsi décrit comme structurellement instable malgré sa grande précision. Or, la langue naturelle n'a pas cette caractéristique. Le langage humain et tout particulièrement un mode de référenciation comme l'indexicalité – dont le référent n'est pas donné directement sans l'actualisation dans l'acte d'énonciation – ne rendent pas la communication impossible. Elle peut être incomplète mais non impossible. Dans un calcul complexe, l'emploi involontaire d'un signe de multiplication au lieu d'un

signe d'addition (cf. $1000+1000=2000$ et $1000\times 1000=1000000$) donne une interprétation diamétralement différente de celle attendue. Imaginons par contre qu'on entend dans une pharmacie (sans qu'on puisse voir le pharmacien et le client) l'énoncé suivant : *nous n'avons plus ce produit*. Nous ne pouvons pas vraiment savoir quel est le référent du SN démonstratif *ce produit*. Cela peut être aussi bien un comprimé qu'un sirop ou même un pansement. Quel que soit le produit, nous savons seulement qu'il s'agit d'un objet pharmaceutique. Le sens de ces interprétations alternatives n'est pas aussi éloigné que c'est le cas de 2000 et 1000000. De plus, le client comprend le pharmacien sans que celui-ci lui dise le vrai nom du produit. Nous voyons ainsi que cette variabilité et imprévisibilité du sens et du référent n'est pas un défaut mais plutôt le propre du langage humain. Attribuer ces caractéristiques au langage humain nous oblige aussi à réfléchir de nouveau sur le fonctionnement de la pensée humaine. Les études récentes présentent le processus de cognition et pensée sous les termes d'espaces conceptuels (cf. Gärdenfors 2000 et 2014) ou bien de cartes conceptuelles (cf. Churchland 2012). La fonction des expressions linguistiques n'est pas de refléter la structure du monde mais de coordonner les cartes conceptuelles des membres d'une communauté linguistique (Brožek 2018 : 153-154). Nos cartes conceptuelles, même si elles sont formées au sein de la même communauté linguistique et de la même culture, sont différentes les unes des autres. Autrement dit, il n'y a pas deux personnes qui auraient les mêmes cartes conceptuelles de la réalité (ce qui contribue d'ailleurs à la stabilité structurelle). Si c'était le cas, si les expressions linguistiques étaient des outils si précis qu'ils permettaient de créer des cartes conceptuelles identiques dans les cerveaux des gens, le processus de compréhension et d'interprétation (identification du référent) seraient entièrement automatiques et déterminés. Mais tel n'est pas le cas (Brožek 2018 : 160). La communication efficace et rapide, exigeant le moindre effort cognitif et suivant un principe d'économie, ne semble possible que grâce au fait que la langue est structurellement stable et qu'elle n'est pas parfaite. Dans cette optique, à notre avis, le rôle des indexicaux et surtout des démonstratifs est celui de coordonner les cartes conceptuelles pour des éléments du monde qui changent selon le contexte. La présence du démonstratif dans un SN est donc un signe qu'une nouvelle (re)présentation ou (re)configuration des cartes conceptuelles correspondant à un élément du monde (au référent) doit être mise en route. Le démonstratif crée/active en quelque sorte un cadre interprétatif par lequel notre interprétation/identification du référent aura lieu. C'est un outil spécifique de coordination entre les cartes

conceptuelles¹². De plus, compte tenu de sa présence universelle dans les langues du monde, nous pouvons supposer que c'est également un outil indispensable pour le fonctionnement du langage.

Grâce à cette définition, nous pouvons mieux comprendre les affirmations présentes dans la littérature linguistique qui disent que les démonstratifs ne localisent pas le référent ou bien qu'ils permettent d'établir un accord entre deux pensées.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'au niveau de la langue le démonstratif permet d'« identifier » le chemin d'accès au référent, soit par le biais du contexte extralinguistique (exophore), soit par le biais du contexte linguistique (endophore). Mais au niveau de la faculté de langage, son rôle – en tant qu'outil de coordination – repose sur la coordination efficace des cartes conceptuelles à l'aide desquelles nous pouvons connaître et agir dans le monde. Il nous donne un cadre interprétatif à travers lequel nous concevons les cartes conceptuelles. La langue étant structurellement stable – donc imparfaite pour la description du monde sans aucune ambiguïté – le démonstratif semble fonctionner comme un outil sans lequel il serait difficile d'assurer la stabilité structurelle du langage (ainsi que le principe économique de son fonctionnement), d'où sa présence dans toutes les langues (catégorie universelle) et son acquisition dès le plus jeune âge.

4. Des morphèmes qui forment des systèmes complexes

Nous reviendrons en partie dans cette section aux informations que nous avons déjà évoquées plus haut mais, cette fois-ci, nous les présenterons en soulignant le fait

¹² Selon Diessel (2006), les démonstratifs servent avant tout (*their basic use*) à créer un focus de l'attention conjointe entre les interlocuteurs. Le chercheur n'explique pourtant pas en quoi consiste ce mécanisme. Nous sommes d'accord qu'en emploi situationnel le démonstratif s'accompagne souvent d'une ostension (pointage ou direction du regard) et que cela suffit pour établir une attention conjointe entre deux individus. Mais le démonstratif peut connaître d'autres emplois où l'ostension est absente. Les gestes ou le regard sont par exemple inopérants dans le cas de la deixis discursive ou de l'emploi mémoriel du démonstratif. Diessel précise cependant qu'outre les gestes et le regard, la langue même peut être utilisée pour créer un focus d'attention conjointe (*In addition to gesture and gaze, language can now be used to create a joint focus of attention*). Cette fonction est bien sûr assurée par les démonstratifs. Mais Diessel n'explique pas en quoi consiste le mécanisme permettant l'établissement de l'attention conjointe. Il nous semble que notre conception du démonstratif – vu comme un outil spécifique de coordination entre les cartes conceptuelles – précise mieux en quoi consiste le mécanisme de l'attention conjointe, ce qui permet aussi de mieux rendre compte de multiples emplois possibles du démonstratif.

que les démonstratifs forment des structures complexes. Le caractère complexe de ces structures est particulièrement visible lorsque nous prenons en compte la diversité et la variabilité des systèmes démonstratifs dans différentes langues du monde. La complexité des systèmes démonstratifs peut être abordée aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Nous avons vu que de nombreux paramètres nécessaires pour la saisie du sens indexical et du sens descriptif peuvent varier non seulement selon le paradigme choisi ou bien dans la diachronie d'une langue donnée mais aussi selon les langues. Les différences dans les systèmes démonstratifs des langues du monde contribuent ainsi à la complexité des démonstratifs pris dans le cadre de la typologie linguistique.

4.1 Complexité quantitative

Les démonstratifs forment des systèmes complexes dont le nombre d'éléments paradigmatiques et les valeurs peuvent varier en fonction de la langue. Ils se répartissent habituellement dans trois classes morphosyntaxiques : déterminants, pronoms et adverbes. Il est à rappeler que même des affixes – et plus précisément les particules – peuvent appartenir au système des démonstratifs.

À titre d'exemple, nous pouvons comparer le système démonstratif du latin classique (considéré comme étant plutôt complexe) et celui du français moderne (considéré comme étant relativement simple). Même si, pour le latin classique, l'on ne retient qu'un seul paradigme, on obtient une grande quantité de formes qui varient en fonction de la fonction syntaxique, du genre et du nombre. Par exemple, la série HIC comprend au total 60 formes (déterminants et pronoms confondus) qui, à leur tour, peuvent être renforcées par la particule démonstrative -CE qui connaît deux allomorphes : -*ce* pour s'adjoindre aux formes de HIC terminées par -s (par exemple : *hujusce*) et -*ci* quand HIC est suivi de la particule interrogative -*ne* (par exemple : *hicine*).

	M.	F.	N.
N. sg.	<i>hic</i>	<i>haec</i>	<i>hoc</i>
AC. sg.	<i>hunc</i>	<i>hanc</i>	<i>hoc</i>
G. sg.	<i>hujus</i>	<i>hujus</i>	<i>hujus</i>
D. sg.	<i>huic</i>	<i>huic</i>	<i>huic</i>
AB. sg.	<i>hoc</i>	<i>hac</i>	<i>hoc</i>
N. pl.	<i>hi</i>	<i>hae</i>	<i>haec</i>
AC. pl.	<i>hos</i>	<i>has</i>	<i>haec</i>
G. pl.	<i>horum</i>	<i>harum</i>	<i>horum</i>
D. pl.	<i>his</i>	<i>his</i>	<i>his</i>
AB. pl.	<i>his</i>	<i>his</i>	<i>his</i>

Tableau 1 : Paradigme de HIC en latin classique

Le système démonstratif du français moderne, en comparaison avec celui du latin classique, paraît beaucoup plus simple. Même si nous y ajoutons les formes neutres *ça*, *ceci*, *cela* ainsi que la possibilité de renforcement par les particules démonstratives *-ci* ou *-là*, le système actuellement en usage est beaucoup plus réduit.

	M.	F.
Dét. sg.	<i>ce/cet</i>	<i>cette</i>
Dét. pl.	<i>ces</i>	<i>ces</i>
Pro. sg.	<i>celui</i>	<i>celle</i>
Pro. pl.	<i>ceux</i>	<i>celles</i>

Tableau 2 : Paradigme du démonstratif en français contemporain

Mais ce n'est pas uniquement dans le nombre de formes appartenant à un paradigme que se manifeste la complexité quantitative des systèmes démonstratifs. Revenons au système du latin classique. Sans entrer dans les détails – auxquels nous reviendrons dans les sections consacrées au système latin – le latin classique possède un système à trois paradigmes (la triade HIC – ISTE – ILLE) qui s'utilisent aussi bien en contexte exophorique qu'en contexte endophorique. À cela s'ajoute traditionnellement IS qui est entièrement réservé à l'endophore. Nous pouvons hésiter à faire de IS un démonstratif au sens plein, vu qu'il n'est pas pleinement indexical. Le système semble se complexifier au cours de son histoire, où certains éléments qui n'étaient pas à proprement parler des démonstratifs initialement (IPSE et IDEM), se

classent dans cette catégorie et enrichissent et complexifient les jeux d'oppositions entre les paradigmes.

Il est vrai que les systèmes à deux ou à trois paradigmes semblent les plus répandus dans les langues du monde. Mais les systèmes à plus que trois paradigmes sont, eux aussi, bien présents. Anderson et Keenan (1985) citent des langues où l'on trouve quatre, cinq, six, voire treize ou même davantage d'éléments paradigmatiques. Et même s'il s'agit de cas plutôt ponctuels, ces exemples nous montrent bien que le langage humain peut développer des systèmes très complexes sans que cela nuise à la communication efficace.

4.2 Complexité qualitative

La complexité qualitative des démonstratifs peut être présentée sur deux plans différents. Dans un premier temps, dans un cadre typologique, il est possible d'étudier et de comparer les systèmes démonstratifs présents dans les langues du monde. Nous avons vu dans la section précédente que le nombre d'éléments paradigmatiques peut changer d'une langue à l'autre et dépasser de loin le nombre habituel de paradigmes qui oscille autour de deux ou trois. De plus, les valeurs attribuées à ces paradigmes peuvent être diamétralement différentes selon les langues. Par les valeurs, il faut comprendre ici la variabilité des paramètres constituant le sens indexical et le sens descriptif. Mais la variabilité de ces paramètres peut aussi se manifester à l'intérieur d'une langue. Ces paramètres peuvent évoluer au cours du temps, ce qui rend les études diachroniques particulièrement difficiles, notamment dans le cas des langues anciennes pour lesquelles nous ne disposons pas de ressources suffisantes. Plus encore, les systèmes démonstratifs peuvent connaître des variations même dans la synchronie. C'est par exemple le cas de l'espagnol moderne où, le pôle déictique pouvant changer de nature, le système démonstratif est dit orienté soit par rapport à la personne, soit par rapport à la distance (Jungbluth 2003).

Chapitre 2 :

Les démonstratifs latins dans la diachronie longue

1. Les paradigmes des démonstratifs en latin classique

Le système des démonstratifs du latin classique contient 6 paradigmes différents. D'une part, les séries HIC, ISTE et ILLE peuvent s'utiliser aussi bien dans le contexte exophorique (situationnel) que dans le contexte endophorique (discursif). Nous les appellerons indexicaux¹³. Ils constituent ainsi le noyau du système démonstratif et de nombreuses études se limitent à ces paradigmes quand elles parlent des démonstratifs latins. Nous distinguons d'autre part les séries IS, IDEM et IPSE qui ne s'utilisent que dans le contexte endophorique (discursif). Nous les appellerons endophoriques. Nous utilisons le terme de démonstratif pour parler à la fois des indexicaux et des endophoriques.

Tous les paradigmes du système démonstratif latin se caractérisent par une richesse formelle. Chaque paradigme contient un grand nombre de formes qui varient en fonction de la fonction syntaxique (cas), du genre et du nombre. Ces paradigmes ne connaissent pas de spécialisation morphosyntaxique, chaque forme peut fonctionner soit comme déterminant, soit comme pronom. Enfin, comme nous l'avons déjà partiellement signalé, les séries HIC, ISTE et ILLE peuvent subir un renforcement par l'adjonction de la particule démonstrative -CE qui connaît trois allomorphes : -*ce* pour s'adjoindre aux formes de HIC terminées par -s (par exemple : *hujusce*), -*ci* quand HIC est suivi de la particule interrogative -*ne* (par exemple : *hicine*), -*c* pour renforcer ISTE

¹³ Appeler ces trois séries les exophoriques pourrait donner l'impression qu'elles ne s'utilisent que dans ce contexte.

ou ILLE (par exemple : *istic* ou *illunc*) (sur la variation morphologique en latin classique et tardif, cf. Adams 2013 : 453-464).

Les tableaux suivants présentent les formes fléchies des indexicaux HIC, ISTE, ILLE et des endophoriques IS, IPSE et IDEM. Nous les détaillons ici puisque nos analyses des démonstratifs présents dans les chartes sont à chaque fois précédées d'une petite analyse quantitative de l'état des paradigmes.

		M.	F.	N.	M.	F.	N.	M.	F.	N.
SG	N.	hic	haec	hoc	iste	ista	istud	ille	illa	illud
	AC.	hunc	hanc	hoc	istum	istam	istud	illum	illam	illud
	G.	hujus			istius			illius		
	D.	huic			isti			illi		
	AB.	hoc	hac	hoc	isto	ista	isto	illo	illa	illo
PL.	N.	hi	hae	haec	isti	istae	ista	illi	illae	illa
	AC.	hos	has	haec	istos	istas	ista	illos	illas	illa
	G.	horum	harum	horum	istorum	istarum	istorum	illorum	illarum	illorum
	D.	his			istis			illis		
	AB.	his			istis			illis		

Tableau 3 : Formes fléchies des indexicaux HIC, ISTE et ILLE

		M.	F.	N.	M.	F.	N.	M.	F.	N.
SG	N.	is	ea	id	ipse	ipsa	ipsum	idem	eadem	idem
	AC.	eum	eam	id	ipsum	ipsam	ipsum	eumdem	eamdem	idem
	G.	ejus			ipsius			ejusdem		
	D.	ei			ipsi			eidem		
	AB.	eo	ea	eo	ipso	ipsa	ipso	eodem	eadem	eodem
PL.	N.	ei/ii	eae	ea	ipsi	ipsae	ipsa	eidem/iidem	eaedem	eadem
	AC.	eos	eas	ea	ipsos	ipsas	ipsa	eosdem	easdem	eadem
	G.	eorum	earum	eorum	ipsorum	ipsarum	ipsarum	eorumdem	earumdem	eorumdem
	D.	eis/iis			ipsis			eisdem/iisdem		
	AB.	eis/iis			ipsis			eisdem/iisdem		

Tableau 4 : Formes fléchies des endophoriques IS, IPSE et IDEM

2. Réorganisation des paradigmes aux époques post-classique et tardive

2.1 Une stabilité morphologique apparente

Les changements morphologiques qui affectent les paradigmes du système démonstratif aux époques post-classique et tardive sont difficiles à décrire puisque l'adéquation entre la langue orale et la langue écrite diminue progressivement au fil des siècles. L'évolution morphologique de la langue orale nous est partiellement inaccessible. Quant à la langue écrite, les études notent (cf. notamment Adams 2013 : 453-481 ; Väänänen 2012 : 122-123) la présence de plusieurs formes innovantes, de la graphie flottante ou de légères simplifications dues au processus d'analogie, mais ce sont plutôt des apparitions ponctuelles propres à la variation et non des changements affectant le système au niveau des paradigmes. Autrement dit, il n'y a pas vraiment de réorganisation morphologique des paradigmes latins quand on s'intéresse à la langue écrite des époques post-classique et tardive. Il y a au contraire une continuité morphologique qui va du latin classique jusqu'au latin médiéval (et même aux époques postérieures).

La stabilité des paradigmes pendant les époques post-classique et tardive n'est qu'apparente, puisqu'elle ne peut être observée que dans le langage écrit. Les paradigmes des démonstratifs en ancien français et en ancien italien montrent pourtant qu'une réorganisation morphologique profonde a dû avoir lieu. Le point crucial semble le renforcement des séries *ISTE* et *ILLE* par la particule épictique *ecce*, phénomène connu de la langue parlée et attesté dès le latin archaïque.

2.2 Réorganisation des paradigmes

La stabilité des paradigmes ne signifie pas qu'aucune évolution ne peut être observée. Les fréquences relatives des séries connaissent en effet plusieurs modifications, ce qui témoigne indéniablement qu'une réorganisation se produit aussi dans la langue parlée. Ces changements au sein du système des démonstratifs sont amplement décrits dans les grammaires latines de référence (cf. par exemple Adams 2013, Ernout et Thomas 2002 ; Fruyt 2011, Väänänen 2012). Nous rappelons ici les

grandes lignes connues de l'évolution de chaque série. Nous indiquons aussi leurs descendance en français et dans les différentes variétés italiennes (y compris le sarde), sans mentionner les autres langues romanes issues du latin.

2.2.1 IS

En latin classique, IS n'est pas un véritable démonstratif. Dans la littérature, on le qualifie souvent de démonstratif « de rappel » pour souligner ses fonctions de renvoi soit vers un élément cité dans l'amont du discours en fonction d'anaphorique, soit vers un élément postposé (ce qui est plus rare) en fonction de cataphorique (souvent en corrélation avec une relative). C'est pourquoi il est souvent appelé un anaphorique tout court.

IS est considéré comme un terme anaphorique usuel et non marqué (Fruyt 2010c). Mais la place de l'antécédent ou du subséquent avec lesquels il peut établir une relation endophorique n'est pas entièrement libre. La source de l'endophore est le plus souvent à retrouver dans le contexte proche, voire à l'intérieur de la même unité phrastique. Cette caractéristique le distingue des autres démonstratifs en ce qu'il se limite à noter un lien anaphorique « de courte portée » (André & Fruyt 2012). Une étude sur la référence dans l'*Itinerarium Egeriae* confirme cette particularité : IS anaphorique est préféré quand l'antécédent se trouve dans la même phrase (Hertzenberg 2015 : 237-238).

La fréquence de l'endophorique IS commence à diminuer dès le latin archaïque et il est progressivement remplacé par HIC. On n'en retrouve une trace qu'en italien sous une forme ancienne de *déso* < *id* + *ipsum*, forme agglutinée renforcée par un redoublement de l'anaphorique qui n'est plus reconnu dans *ipse* < *is* + *pse* (Genot 1998 : 104).

La disparition de IS n'est pourtant pas un processus linéaire à tous les niveaux de la langue. Ses emplois et sa fréquence dépendent fortement de la variation diastratique et certaines de ses formes semblent rester utilisées, certes sous forme de figements, jusqu'à la fin de la latinité. André et Fruyt (2012), en étudiant des textes¹⁴ relevant de

¹⁴ Leur corpus est composé de trois textes de Cicéron (*Pro Roscio Amerino*, *Tusculanes* et *Epistulae*) et de trois textes de saint Augustin (*De civitate Dei*, *Confessions* et *Sermons*).

différents registres de langue, arrivent à la conclusion que l’effacement de IS anaphorique¹⁵ s’est déroulé en deux phases. Dans un premier temps, ILLE (et parfois HIC) reprend les rôles de IS déterminant à des formes casuelles qui n’étaient plus en usage (IS pronom se maintient plus longtemps). Il s’agit du phénomène de supplétisme flexionnel¹⁶. Dans un second temps, ILLE remplace aussi bien IS déterminant que IS pronom même si IS apparaît sous une forme en usage (*eum, ei* datif, *eius, eorum*). Cette disparition n’est pas encore visible chez Cicéron mais la première phase semble avoir lieu chez les auteurs de la génération qui le suit. André et Fruyt rapportent des exemples tirés des œuvres d’Horace (*Satires*) et de Sénèque le Rhéteur (*Controversiae*). De plus, chez Pétrone (*Satyricon*), la place de ILLE est plus libre que celle de IS puisque ILLE n’est pas nécessairement adjacent au N qu’il détermine. C’est la preuve, continuent-elles, que ILLE était porteur d’un accent et que IS subissait une phase de cliticisation. Quant à IS résomptif (déterminant et pronom), son remplacement par HIC est déjà attesté chez César (*De Bello Gallico*), notamment à l’initiale de la phrase.

Le troisième emploi de IS, celui de corrélatif du relatif, est celui qui se maintient le plus solidement dans toute la latinité¹⁷. L’étude d’André et de Fruyt montre ainsi la complexité de l’évolution diachronique de IS. D’un côté, la reprise de certaines de ses fonctions par ILLE et HIC a lieu très tôt dans l’histoire de la latinité, d’un autre côté, sous ses autres emplois ou sous certaines formes, IS se maintient plus longtemps qu’on ne l’admet généralement.

Les études récentes sur la diachronie des démonstratifs latins indiquent deux causes de la disparition de IS (qui concernent aussi IDEM). Le premier facteur est de nature phonologique (Fruyt 2010a). Le *h* étant muet, certaines formes de HIC deviennent homophones des formes de IS (d’autres formes peuvent aussi facilement se confondre). À cela s’ajoute le phénomène de supplétisme entre IS et ILLE (André

¹⁵ Les deux chercheuses analysent la disparition de IS sous ses trois emplois différents qui correspondent, en simplifiant les choses, à : 1) IS anaphorique, 2) IS en anaphore résomptive et 3) IS corrélatif du relatif.

¹⁶ Par exemple : *illi* pour *ii/ei*, *illud* pour *id*, *illo* pour *eo*.

¹⁷ André et Fruyt précisent que ce maintien se caractérise par trois restrictions : IS doit être (1) un pronom, (2) en emploi cataphorique placé avant le relatif, (3) de manière contiguë. Or, il faut spécifier que cet emploi n’était pas exclusivement réservé à IS. Il pouvait être aussi assuré par d’autres démonstratifs qui, selon Serbat (2001), se caractérisent par une synonymie syntaxique totale (ce qui, comme nous le verrons au cours de notre étude, ne correspond pas à une synonymie sémantico-pragmatique).

et Fruyt 2012). Le second facteur est de nature morphologique (Guillot et Carlier 2015). Contrairement aux démonstratifs qui ont des descendants dans les langues romanes, les formes de HIC, IS et IDEM ne séparent pas le morphème lexical et le morphème flexionnel. ISTE, ILLE et IPSE, qui possèdent un morphème lexical invariant auquel se joint un morphème flexionnel de type suffixal, se caractérisent par une plus grande iconicité ainsi que par un plus grand isomorphisme syntagmatique. De ce fait, les morphèmes flexionnels impliquent « un appariement plus simple et plus univoque de la forme et du sens et supposent ainsi un moindre coût cognitif pour l’encodage et le décodage » (Croft 2002 : 87 et *passim*, cité par Guillot et Carlier 2015). Cela explique le maintien de ISTE, ILLE et IPSE et la disparition de HIC, IS et IDEM.

À ces deux causes, nous pouvons ajouter l’hypothèse de Serbat (2001) qui affirme que IS n’est pas un *pro*-nom mais bien, au plan syntaxique, un *super*-nom. IS – considéré comme un indicateur de la classe syntaxique nominale – ne représente pas le nom antécédent, il l’englobe. IS inclut toute notion conçue nominalement. La langue, avec IS, se sert de l’abstraction nominale la plus puissante dont elle dispose. Ce ne sont pas *is*, *ea*, *id* qui remplacent des noms (même s’il est commode de les utiliser à cette fin). Ce sont les noms, tous les noms, qui viennent se ranger dans ces trois séries. De plus, ce ne sont pas seulement les noms enregistrés dans le lexique qui sont concernés, mais tout ce que la pensée peut considérer comme tel dans l’instant, même si ces éléments sont dépourvus d’une forme nominale (c’est le *id* résomptif). Or, nous croyons qu’outre les deux raisons de la disparition de IS indiquées par Fruyt, Guillot et Carlier, nous pouvons ajouter que l’effacement de IS relève aussi du principe économique. Le diasystème n’aurait pas besoin d’une catégorie *supernominale* qui, à long terme, semble être floue et imprécise compte tenu du fait que lorsque HIC remplace IS, c’est justement la forme neutre *hoc* qui commence à jouer le rôle de cette *super* catégorie.

2.2.2 HIC

Au cours des siècles, HIC prend la place de IS lorsque ce dernier connaît une forte diminution. On trouve des traces de la concurrence de IS et de HIC dès le latin archaïque. HIC est souvent employé chez certains auteurs comme un anaphorique transphrastique, fonction qui était généralement assumée par IS en latin archaïque. De

ce fait, étant donné que IS se maintient encore à la même époque, on peut supposer que le choix de HIC correspond alors à une anaphore renforcée, « à une volonté de mise en relief de l'entité dénotée par le terme anaphorisé » (Fruyt 2010c). Cette situation n'a probablement pas duré très longtemps compte tenu du blanchiment sémantique très rapide de HIC lié à sa haute fréquence. Selon André et Fruyt (2012), l'accroissement de HIC dans les contextes traditionnellement réservés à IS (notamment l'anaphore transphrastique et dans une moindre mesure l'anaphore intraphrastique) aboutit à la situation où HIC devient usuel dans l'endophrase, ce qui émousse sa spécificité dans le domaine déictique en tant qu'indexical.

Même s'il a partiellement remplacé l'endophrastique IS, HIC s'efface, lui aussi, presque complètement dans la diachronie longue. Ses descendants sont quand même plus nombreux que ceux de IS. On distingue notamment (i) des formes simples comme *hoc*, *oc*, *o*, *oec* (< *hoque*) en ancien français ; (ii) des formes agglutinées par association avec *por/par/per* comme *poruec*, *paruec*, *peruec*, *pruec* en ancien français et *però* en italien ; (iii) l'adverbe « oui » : *o je*, *o il* (> *oïl* > *oui*) ; (iv) des formes renforcées comme *ecce hoc* > *ço*, *ce* ; *ecce hic* > *ci*, *ici* en ancien français et *ciò* en ancien italien (Väänänen 2012 : 122-123 ; Buridant 2000 : 125). Nous trouvons aussi HIC dans quelques formes savantes du Toscan : *u(n)guanno* < *hoc anno* ; *iguanno* < *hic annu*. Genot (1998 : 97) définit ces formes comme des résidus figés du démonstratif disparu, et on peut supposer que leur origine était certainement inconnue des usagers. On rencontre ce type d'adverbe aussi en ancien français : *ouan* < *hoc anno* ou *annuit* < *hac nocte*. *Hanc hora* donne respectivement *encore* en français et *ancora* en italien.

Malgré les quelques exceptions que nous venons d'évoquer, le démonstratif HIC est considéré comme n'ayant pas de continuation dans les langues romanes. Les analyses statistiques des textes rédigés en latin tardif et même altimédiéval montrent pourtant un pourcentage assez significatif de HIC (cf. Carlier et Guillot-Barbance 2018 ; Fialon *et al.* 2017). Cet état de choses étonne puisqu'il contredit le bon sens, selon lequel le nombre d'occurrences devrait systématiquement diminuer au fil des siècles.

Les raisons de l'effacement morphosyntaxique de HIC sont de même nature que celles qui concernent IS. Nous pouvons ainsi évoquer analogiquement deux facteurs. Le premier, de nature phonologique, concerne l'amuïssement du *h* qui a probablement

provoqué la confusion de certaines formes de HIC avec celles de IS qui, de son côté, disparaissait déjà progressivement de la langue orale (cf. Fruyt 2010a). Le second facteur, de nature morphologique, concerne les formes du paradigme de HIC. Ces dernières ne séparent pas le morphème lexical et le morphème flexionnel, ce qui, lors de l'encodage et du décodage, provoquerait un plus grand coût cognitif (Croft 2002 : 87 et *passim*, cité par Guillot et Carlier 2015).

2.2.3 ISTE

De même que le démonstratif HIC empiète sur l'endophrorique IS, le démonstratif ISTE tend à remplacer l'indexical HIC. Les textes des époques post-classique et tardive montrent que ISTE est de plus en plus présent dans les contextes traditionnellement réservés à HIC. ISTE est aussi la première série à avoir de vraies continuations romanes qui constituent le noyau des systèmes démonstratifs. Renforcée par la particule *ecce*, cette série est à l'origine du démonstratif CIST en ancien français et des démonstratifs italiens QUESTO et COTESTO (*ecce + tibi + ISTE*) (+ le paradigme de COSTUI, qui n'est que pronom démonstratif).

La série ISTE est aussi à l'origine de formes mineures ou d'autres catégories. On trouve en ancien français quelques formes non renforcées comme *ist* (*Serments de Strasbourg*), *es* (*Passion de Clermont*), *este* (*Roman de Thèbes*) (cf. aussi FEW, entrée *iste*). Les descendants de ISTE sont encore plus riches en ancien italien où cette série est aussi à l'origine de la forme non renforcée ESTO ou STO et du marqueur d'identité STESSO (ISTE+IPSE).

Malgré la continuité dans le système démonstratif des langues romanes ainsi qu'une quantité plus ou moins significative d'autres survivances, on n'observe pas une importante augmentation de la fréquence de ISTE dans les textes de la latinité tardive. La présence constante de HIC, qui ne perdure dans les langues romanes que sous forme de quelques figements, et le manque d'augmentation significative de ISTE étonnent. Une étude récente (Carlier et Guillot-Barbance 2018) propose une explication de cette répartition peu attendue. Il est postulé que HIC et ISTE se caractérisent par une hétérogénéité de valeurs en latin tardif. D'une part, la série HIC peut toujours être utilisée dans les contextes qu'on lui attribuait traditionnellement. D'autre part, la série ISTE se rencontre dans de nouveaux contextes où le latin classique privilégiait HIC.

2.2.4 ILLE

ILLE est la deuxième série à avoir de vraies continuations romanes qui constituent le noyau des systèmes démonstratifs. Renforcée par la particule *ecce*, cette série est à l'origine du démonstratif CIL en ancien français et du démonstratif QUELLO en ancien italien. S'ajoute à cela le paradigme de COLUI mais ce dernier ne connaît que l'emploi pronominal.

En outre, le démonstratif ILLE est aussi à l'origine de trois autres catégories romanes, qui sont l'article défini, le pronom personnel de la 3^e personne et – on pourrait dire la forme mineure – le possessif de la 3^e personne du pluriel. Toutes ces catégories doivent être prises en considération pour pouvoir rendre compte du fonctionnement de ILLE en latin tardif. De nombreuses études se sont focalisées sur l'étude de ILLE du point de vue de l'émergence de l'article défini, qui constitue une catégorie morphosyntaxique nouvelle et absente du système latin. L'article défini est en effet présent dès les plus anciens textes romans, ce qui laisse penser sa présence dans la langue parlée à l'époque précédant immédiatement la mise par écrit des premiers textes romans. De plus, ILLE semble concurrencé par IPSE dans cette évolution vers l'article (cf. Aebischer 1948, Selig 1992), ce qui nous montre aussi que l'étude du démonstratif en latin tardif doit prendre en compte les formes endophoriques aussi bien qu'indexicales. Enfin, l'émergence de la nouvelle catégorie morphosyntaxique qu'est l'article défini s'inscrit dans le cadre plus large de l'émergence de la catégorie syntaxique des déterminants nominaux (cf. Carlier et Lamiroy 2018).

2.2.5 IPSE et IDEM

Alors que IDEM et IPSE sont traditionnellement rattachés à l'endophorique IS pour des raisons étymologiques, le premier est un marqueur d'identité tandis que le second est un intensifieur (Touratier 1994 : 44-48 ; Fruyt 2010b, c). IDEM disparaît très tôt dans l'histoire de la latinité. Il est remplacé par IPSE dès la fin du 2^e siècle après J.-C., à partir des composés HIC IPSE, ISTE IPSE (nous avons vu que la fusion de ces deux séries aboutira au marqueur STESSO en italien) et ILLE IPSE (Väänänen 2012 : 120). Il n'y a pas de continuation de IDEM dans les langues romanes.

IPSE présente une histoire beaucoup plus complexe et les contextes d'emploi de cette série semblent s'accroître au fil des siècles, particulièrement dans les textes tardifs, notamment dans les textes juridiques (cf. Selig 1992 : 126 sq ; Trager 1959 : 185 sq) On admet généralement que IPSE perd progressivement sa valeur d'intensifieur et devient un simple anaphorique, en concurrence non seulement avec l'endophrorique IS mais aussi avec les indexicaux ISTE et ILLE (Väänänen 2012 : 120). De plus, IPSE concurrence ILLE dans son évolution vers l'article défini, et cette concurrence a réussi dans certaines régions de la Romania où l'article défini est issu de IPSE et non de ILLE. L'essor de ces nouveaux contextes d'emploi de IPSE est cependant à nuancer. On sait en effet qu'un grand nombre de phénomènes considérés comme caractéristiques de la latinité tardive est déjà présent dans le canon des auteurs du latin dit « classique » (Banniard 2012). Ainsi, l'emploi anaphorique de IPSE n'est pas une nouveauté propre au latin tardif. Cet emploi est déjà attesté en latin archaïque dans les comédies de Plaute (Perdicoyianni-Paléologou 2006a), mais aussi dans la langue poétique classique (Joffre 2007). L'augmentation de fréquence de ces contextes d'emploi fait de IPSE un démonstratif se caractérisant par une hétérogénéité de valeurs en latin tardif. Cela semble particulièrement visible dans l'*Itinerarium Egeriae* où IPSE « [...] offre une situation de flottement et de variation, où cohabitent des éléments relevant de stades plus ou moins évolués d'un même lexème » (André et Fruyt 2012).

Les descendants de IPSE en ancien français sont assez nombreux. On note principalement l'adjectif *meïsme*, issu du suffix *met-* + IPSE au superlatif (*metipsimus*), qui est à la fois marqueur d'identité (fonction provenant de la série IDEM) et intensifieur (sens traditionnel de IPSE). Le FEW (entrée *ipse*) note quelques mots ayant IPSE pour étymon, en premier lieu des formes non renforcées comme par exemple *eps* qu'on rencontre dans les plus anciens textes tels que la *Vie de saint Léger* (*Paschas furent in **eps** cel di* – Pâques fut ce jour *même*) ou la *Passion de Clermont* (*Tu **eps** l'as deit, respon Jesus* – Tu l'as dit *toi-même*, répond Jésus). La plupart de ces éléments sont pourtant soit des formes fortement grammaticalisées, soit des formes archaïsantes sans continuation dans les étapes ultérieures de la langue. On peut citer à titre d'exemple : *en es le pas* [sur le pas même, aussitôt], *en esse l'ore* [au moment même], *en es le jor* [sur le champ], *en es ça* [jusqu'à ce moment même], *iqui es* [aussitôt], *a es de* [près de], etc. On pourrait se demander à quel point la mémoire de

IPSE était vive chez les locuteurs. Il se peut que la forme *eps* soit une variante acrolectale/littéraire qui n'a pas été en usage dans le langage courant. Les plus anciens textes en ancien français ont en effet une écriture archaïsante et ils appartiennent au registre haut (la thématique noble et religieuse). Cela paraît même très probable étant donné que ce n'est que la forme MEÏSME qui se répandra.

Les descendants de IPSE sont encore plus nombreux en ancien italien. La série devient l'indexical QUESSO dans certains dialectes centro-méridionaux, un terme dit médian. IPSE se rencontre aussi sous la forme non renforcée ESSO que l'on trouve un peu partout. Cette dernière peut apparaître en présence de l'adjectif *medesimo* (lui-même issu de IPSE car ayant la même origine que *meïsme* en ancien français), ce qui montre qu'elle perd sa valeur primitive d'intensifieur. Comme on vient de le voir, IPSE concurrence aussi ILLE pour devenir l'article défini. On trouve aujourd'hui une forme issue de IPSE en sarde. La présence significative de IPSE dans des contextes qu'on pourrait qualifier comme favorables pour l'emploi articulaire est signalée aussi dans les textes tardifs et altimédiévaux de diverses régions de l'Italie du Sud (cf. Aebischer 1948). De même que ILLE, IPSE est à l'origine du pronom personnel de la 3^e personne ESSO (forme identique à celle du démonstratif ESSO) et même du possessif de la 3^e personne du pluriel en sarde (*issoro*). Enfin, IPSE est aussi à l'origine de formes fortement grammaticalisées dans lesquelles, comme c'est le cas de IPSE en ancien français, l'origine ancienne n'est probablement plus reconnue (cf. Sornicola 2011, 2012).

3. Conséquence de la réorganisation des paradigmes

3.1 Le système en ancien français

L'évolution du système démonstratif latin vers l'ancien français peut être décrite comme le passage d'un système ternaire d'indexicaux (HIC, ISTE, ILLE) vers un système binaire (CIST, CIL). Concernant les trois endophoriques (IS, IDEM, IPSE), seule la série IPSE connaît une continuation, notamment sous la forme *meïsme*, la plus répandue. Bien qu'elles soient rares ou ponctuelles, on ne doit pas non plus oublier les formes non renforcées ou mineures.

L'autre conséquence de la réorganisation du système démonstratif est l'émergence de l'article défini. Cette nouvelle catégorie a des incidences morphosyntaxiques majeures puisqu'elle participe à la restructuration de la morphosyntaxe et de la syntaxe dans le domaine nominal (Carlier 2020a).

Les changements produits à l'intérieur du système démonstratif aboutissent aussi à la création du pronom personnel de la 3^e personne, une catégorie à moitié nouvelle dans la langue puisque le latin ne dispose de pronoms personnels que pour les personnes de l'énonciation et de l'interlocution (1^{re} et 2^e personnes, sg. et pl.). On peut ajouter à cela le possessif de la 3^e personne du pluriel issu du génitif *illorum*.

3.2 Le système en ancien italien

L'évolution du système démonstratif latin vers l'ancien italien est généralement décrite comme la continuation d'un système ternaire d'indexicaux (QUESTO, COTESTO ou QUESSO, QUELLO). Nous verrons pourtant que le système binaire est aussi possible dans le système médiéval de l'italien. Une des spécificités du système italien médiéval est aussi que dans certains dialectes centro-méridionaux le système ternaire contient la série QUESSO, qui n'est pas issue d'un indexical latin mais de l'endophorique IPSE. Ce type de changement est très intéressant du point de vue typologique car peu fréquent. La présence d'un indexical venant d'un endophorique peut être aussi une piste pour expliquer le nombre élevé de IPSE dans les textes tardifs.

De même qu'en ancien français, la réorganisation du système démonstratif aboutit à l'émergence de la catégorie morphosyntaxique nouvelle de l'article défini. Ce dernier peut être issu soit de la série ILLE, soit de la série IPSE. La concurrence entre ILLE et IPSE est aussi visible dans le cas du pronom personnel de la 3^e personne et du possessif de 3^e personne du pluriel, les deux pouvant être issus à la fois de ILLE et de IPSE.

3.3 Réorganisation sémantique

Les textes de la latinité tardive et altimédiévale, du point de vue surtout de la distribution et de la fréquence des 6 démonstratifs, ne prédisent pas vraiment les évolutions que nous avons évoquées dans les dernières sections. De plus, comme nous l'avons déjà dit, même les textes précédant immédiatement ou contemporains des

premiers textes en langues romanes présentent un système démonstratif bien différent de celui qu'on observe dans ces textes romans.

Nous n'avons rien dit jusque-là sur les valeurs sémantiques véhiculées par les démonstratifs latins. La sémantique du système démonstratif a pourtant donné lieu à une littérature très abondante et nous présentons les différentes théories sur le système et son évolution dans le chapitre 3. Nous verrons cependant que ces propositions ne répondent pas toujours à tous les problèmes que pose le fonctionnement des démonstratifs. Outre les quelques études auxquelles nous reviendrons ci-après, peu de travaux cherchent à rendre compte de l'évolution sémantique des démonstratifs latins vers les formes romanes. Si l'on se restreint au français, cela s'explique en partie par le fait que la sémantique des démonstratifs en ancien français a elle aussi été traitée dans des cadres très variés et a donné lieu à une littérature encore plus riche que celle sur les démonstratifs latins. Cette diversité d'approches et de théories rendait difficile de trouver des points communs entre les deux systèmes linguistiques afin de proposer une théorie globale expliquant le fonctionnement des démonstratifs dans la diachronie longue.

Les travaux de Marchello-Nizia (2003, 2005, 2006) sur les démonstratifs en ancien français et les travaux de Fruyt (2010a, b, 2011) sur les démonstratifs latins ont en commun qu'ils s'appuient sur la même théorie dite de la sphère personnelle/des sphères personnelles. Cette théorie a aussi été appliquée avec succès dans les travaux sur le latin tardif et sur la transition du latin à l'ancien français (cf. Guillot et Carlier 2015, Carlier 2017, Carlier et Guillot-Barbance 2018). L'explication du système démonstratif dans la diachronie longue a ainsi été possible. Nous nous sommes demandés pour notre part si le modèle issu de ces travaux pourrait s'appliquer à d'autres langues romanes, notamment à la transition du latin vers l'ancien italien. Nous essayons de répondre à cette question dans les chapitres 4 et 5. Nous nous arrêtons ici sur ce que peut apporter l'étude de la transition du latin vers l'ancien italien.

3.4 Transition du latin tardif à l'ancien italien

Il y a peu d'études à l'heure actuelle traitant des démonstratifs en ancien italien ou en italien contemporain qui s'appuient sur une explication différente de l'explication traditionnelle centrée sur la deixis spatiale (nous y reviendrons en détails

dans les prochains chapitres). Il est donc intéressant de vérifier si le nouveau cadre (issu des travaux sur la transition latin tardif – ancien français) s’applique aussi à la transition latin tardif – ancien italien. Il va de soi aussi que l’étude de cette évolution contribue à nos connaissances non seulement sur le système démonstratif mais aussi sur plusieurs autres composantes du système grammatical de la langue vernaculaire, comme l’article défini et la réorganisation du système nominal. Nous avons à ce sujet déjà mentionné les formes auxquelles aboutit la réorganisation des démonstratifs latins dans le contexte de l’ancien italien. La complexité de cette évolution est une matière d’étude d’un grand intérêt, notamment en ce qui concerne l’évolution de la série IPSE dans les dialectes méridionaux. De plus, Banniard (1992 : 487 et 492), en établissant la chronologie du passage du latin aux langues romanes, avoue qu’il convient de faire un sort particulier à l’Italie, surtout à l’Italie méridionale.

Comme nous le verrons plus loin, notre étude s’appuie sur un corpus de chartes rédigées en Italie méridionale. Il convient de préciser pourquoi notre choix est tombé précisément sur cette région. Outre les raisons strictement linguistiques déjà évoquées, l’Italie méridionale est très intéressante et riche d’un point de vue socio-historique et culturel. C’est une région où plusieurs cultures et entités politiques (lombardes, romaines, byzantines) se rencontrent et s’entremêlent (cf. Sornicola 2014, 2015), et où la ville de Naples constitue une sorte de creuset culturel et linguistique dont l’influence semble affecter toute la région (cf. Sornicola 2012a). L’histoire de la Méditerranée aurait probablement été profondément différente si Naples et la région de la Campanie n’avaient pas conservé une certaine prééminence tout au long de l’Antiquité tardive et du haut Moyen Âge¹⁸. De plus, l’histoire socio-culturelle de cette région semble particulièrement complexe. L’Italie méridionale connaît en effet un anéantissement et une renaissance des élites entre le 5^e et le 9^e siècle (Noyé 2006). Les lettres latines sont pourtant bien vivantes au sein des élites princières et duciales de cette région (Grannier 2009), ce qui témoigne de la continuité des traditions romaines.

¹⁸ « The history of the Mediterranean would probably have been profoundly different, had not Naples and Campania maintained a certain pre-eminence throughout Late Antiquity and the dark ages » (Arthur 2002, xi).

Chapitre 3 :

Aperçu historique des descriptions du système des démonstratifs latins et de son évolution

Les plus anciennes descriptions reposent sur la supposition que le système des démonstratifs est (en partie) symétrique à celui des pronoms personnels et/ou des personnes verbales (Brugmann 1904 ; Wackernagel 1928 ; Bach 1891 ; cf. aussi Pieroni 2010). Lavency (1985 : 70) écrit dans sa grammaire du latin que « *les démonstratifs latins sont organisés selon la catégorie de la personne* ». De façon schématique, HIC est le démonstratif de la 1^{re} personne, ISTE celui de la 2^e personne et ILLE celui de la 3^e personne. De ces premières classifications émerge également l'idée d'une détermination spatiale. HIC est perçu comme le démonstratif qui désigne un référent proche de la 1^{re} personne (et par conséquent éloigné de la 2^e et de la 3^e personne). ISTE est vu comme le démonstratif qui désigne un référent proche de la 2^e personne (il s'agit probablement d'une distance médiane entre la 1^{re} et la 3^e personne). Enfin, ILLE est considéré comme le démonstratif qui désigne un référent proche de la 3^e personne (et par conséquent éloigné de la 1^{re} et de la 2^e personne). On souligne toujours dans ces théories que la notion d'espace peut être prise métaphoriquement. Cette valeur de proximité pourrait s'étendre progressivement à d'autres types de proximité comme la proximité temporelle, affective, mentale, etc. Cette conviction que le système des démonstratifs doit être expliqué en termes de distance semble renforcée par une étude phare d'Anderson et Keenan (1985). Les deux chercheurs arrivent en effet à la conclusion qu'une expression déictique dépourvue du trait distal/proximal ne serait guère différente d'un article défini (1985 : 280).

L'aperçu historique que nous proposons ici, même s'il est composé de 6 grandes sections, peut se résumer en trois grands ensembles : (i) les théories traditionnelles

appliquées au latin classique et au latin tardif ; (ii) les nouvelles théories sur ISTE qui mettent en question les théories traditionnelles ; (iii) la théorie des sphères personnelles appliquée au latin classique et au latin tardif.

Les deux dernières sections consacrées à la théorie des sphères personnelles constituent en effet un état de l'art de la recherche contemporaine sur le système des démonstratifs latins. Nous verrons que cette théorie permet de faire avec succès un pont entre le latin tardif et l'ancien français. Il apparaît pourtant qu'elle n'a pas encore été appliquée à l'histoire de la transition du latin tardif vers l'ancien italien. Cet aspect est par la force des choses omis dans ce chapitre.

1. Théories traditionnelles – latin classique

HIC, ISTE et ILLE constituent par excellence ce que nous appelons communément des démonstratifs. Les théories traditionnelles considèrent la triade HIC-ISTE-ILLE comme un système orienté par rapport à la personne verbale et/ou à la distance. Il est relativement difficile de les étudier séparément puisque dans la littérature ils sont souvent présentés comme un ensemble ou bien comme une triade où la valeur de chaque forme s'explique par contraste avec celle des autres. Néanmoins, pour garder l'autonomie des sections qui suivent, nous allons tenter de rendre compte de leur fonctionnement de façon séparée.

1.1 HIC

Comme nous l'avons déjà dit, les plus anciennes théories considèrent HIC comme un démonstratif qui désigne tout ce qui relève du locuteur, selon la règle qu'il est en corrélation avec la première personne verbale. De ce fait, le référent désigné par HIC devra être proche de celui qui parle. Ernout et Thomas (2002 : 187) résume la valeur de HIC de la manière suivante :

Hic est le démonstratif de l'objet le plus rapproché du sujet parlant, que ce soit dans l'espace, dans le temps ou dans la pensée ; c'est, du même coup, celui de la 1^{re} personne : « celui-ci près de moi » : *hic liber* « le livre qui est ici » ou « que je tiens », *hic dies* « le jour présent (aujourd'hui) », *his paucis annis* « au cours de ces dernières années ».

Dans les anciennes théories, le démonstratif sert à localiser l'objet auquel il réfère. C'est la personne verbale, dans ce cas-là la première personne, soit le sujet parlant, qui sert de pôle déictique permettant la localisation du référent :

- (5) *Tibi vixi, tibi moriturus fuit, nulli alli in **hoc pectore** locus fuit* (Quintilien, *Declamationes minores*, 332, 14) : Je n'ai vécu que pour toi, j'étais prêt à mourir pour toi, il n'y avait de place pour personne d'autre dans *ce cœur*.

HIC, associé à un nom de lieu, permet de référer à l'endroit où se trouve le locuteur :

- (6) ***Haec urbs** est Thebae. In illisce habitat aedibus Amphitruo* (Plaute, *Amphitruo*, 97-98) : Cette ville, c'est Thèbes. Amphitryon habite dans cette maison-là.

Avec un nom temporel, HIC désigne un référent situé par rapport à l'instant même où le locuteur parle :

- (7) *Qui me alter est audacior homo [...], qui **hoc noctis** solus ambulem ?* (Plaute, *Amphitruo*, 153-154) : moi qui me promène tout seul *cette nuit* [...] qui d'autre est plus courageux que moi ?

En emploi endophrorique, HIC établit une relation référentielle avec une expression linguistique qui est soit localisée dans l'entourage discursif proche, soit rapproché du sujet parlant. En 8, deux occurrences de HIC pronominal anaphorique renvoient à une expression linguistique (*unus furiosus gladiator*) qui se trouve à proximité dans le contexte discursif précédent :

- (8) *Unus furiosus gladiator [...] contra patriam [...] gerit bellum ; **huius** cedamus, **huius** conditiones audiamus ?* (Cicéron, *Philippicae*, 13, 16) : un furieux gladiateur a entrepris une guerre contre la patrie. *Lui* cèderons-nous ? Acceptons-nous ses conditions ?
- (9) *Nostrī in primo congressu circiter LXX ceciderunt, in **his** Q. Fulginius ex primo hastato legionis XIII, qui propter eximiam uirtutem ex inferioribus ordinibus in eum locum peruenerat* (César, *De bello civili*, 1, 46, 4) : À la première attaque nous perdîmes environ soixante-dix des nôtres, et parmi eux (lit. parmi ceux-ci) Q. Fulginius, premier

hastaire de la quarantième légion, qui, par sa valeur, était arrivé des derniers rangs militaires jusqu'à ce grade.

En 9, l'emploi de la série HIC peut s'expliquer par le fait que l'expression linguistique avec laquelle HIC établit une relation référentielle (*nostri*, sous-entendu : *nos soldats*) est rapprochée du sujet parlant. C'est César, chef et commandant des troupes dont il est question dans le fragment cité.

1.2 ISTE

Conformément à ce que nous avons déjà dit, la série ISTE désigne au sens large tout ce qui concerne ou relève de la 2^e personne. Ernout et Thomas (2002 : 187-188) la présente comme suit :

Iste désigne l'interlocuteur et, d'une manière plus large, tout ce qui en émane ou le concerne ; c'est, par suite, le démonstratif de la 2^e personne : *iste liber* « le livre que tu tiens » ; souvent uni à *tuus* [...]. *Iste* prenait facilement une valeur péjorative qui s'explique par le fait que, dans la langue du barreau, il s'appliquait à la partie adverse, et aussi parce que, d'une façon générale, on est plus porté à voir les défauts de la personne à qui l'on a affaire que les siens [...]. Mais le sens « laudatif » n'était pas nécessairement exclu [...].

En utilisant la série ISTE, le locuteur informe sur le fait que le référent est localisé à proximité de son interlocuteur ou qu'il le concerne :

- (10) *Quis te [...] instigat furor ? Quid **ensis iste** quidve vociferatio [...] volunt ?* (Sénèque, *Phaedra*, 1156-1158) : Quelle fureur te pousse ?
Que veut dire *cette épée* et ce cri ?

En 10, l'expression *iste ensis* désigne l'épée que tient l'interlocuteur. Mais le référent désigné par ISTE peut être d'une nature plus abstraite :

- (11) ***Ista tua studia** vel maximis occupationibus meis antefерrem libenter*
(Cicéron, *Partitiones oratoriae*, 1) : C'est avec plaisir que je ferais passer *tes études* avant mes occupations même les plus importantes.

En 11, le démonstratif ISTE se trouve accompagné par le possessif TUUS, ce qui renforce son lien avec la 2^e personne.

Enfin, ISTE prend une valeur nettement péjorative comme cela semble être le cas en 12 :

- (12) Labracas : *Di te infelicient !* Charmides : **Isti capiti** *dicito !* (Plaute, *Rudens*, 885) : Labrax : Que les dieux te maudissent ! Charmidès : dis ça à ta tête (lit. dis ça à cette tête) !

Nous voyons dans cet exemple que la série ISTE permet de caractériser le référent relativement à l'allocutaire. Avec les N désignant les parties du corps, ISTE permet d'établir une relation entre l'allocutaire et une partie de sa personne.

Avec un nom temporel, ISTE désigne un référent dont le repérage ne semble pas s'établir par rapport à l'instant où le locuteur parle. En général, la série ISTE ne semble pas trop sollicitée pour le repérage temporel. Nous rencontrons peu d'occurrences de ISTE avec les N temporels en emploi situationnel :

- (13) *Praesens te cum egi, cum te tribunum plebis isto anno fore non putarem* (Cicéron, *Epistulae ad familiares*, 2, 7) Je vous l'ai dit à l'époque où je ne croyais pas que vous seriez tribun cette année.

En 13, l'expression *isto anno* apparaît dans une lettre de félicitations datée de 51 av. J.-C. et que Cicéron adresse à Curion qui vient d'être élu tribun de la plèbe. Cette expression est clairement en relation avec l'allocutaire. Il s'agit en effet de l'année où Curion doit exercer son poste de tribun de la plèbe. Curion a été élu à la fin de l'année 51 av. J.-C. et son entrée en charge de tribun a lieu en 50. Le repérage du référent de l'expression *isto anno* ne s'opère donc pas par rapport au moment de l'énonciation.

Le N temporel déterminé par ISTE s'explique parfois difficilement si on considère la personne de l'interlocuteur comme repère :

- (14) *Igitur cum quaedam istis diebus nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur [...]* (Tertullien, *Ad uxorem*, 2, 2) : Ainsi, lorsqu'en ces derniers jours, une chrétienne se mariait hors de l'Église pour s'unir à un infidèle [...].

ISTE permet de désigner un moment à partir du moment de l'énonciation sans que ce moment s'y superpose. En 14, Tertullien, qui s'adresse à sa femme, parle du divorce et du veuvage. Il évoque le cas d'une chrétienne qui s'est mariée avec un infidèle hors de l'Église. On comprend que l'expression *istis diebus* désigne un moment qui n'est

pas concomitant avec le moment où le locuteur parle. Mais il n'est pas très clair pourquoi le locuteur (Tertulien) se sert de *ISTE*, vu que la personne de son interlocuteur (sa femme) n'est pas vraiment impliquée dans la résolution référentielle de l'expression *istis diebus*. En revanche, la séquence temporelle désignée par *ISTE* semble contiguë au moment de l'énonciation. Elle se situe dans un passé proche (on pourrait aussi avancer l'hypothèse que le passé proche désigné par *ISTE* correspond au passé vécu des interlocuteurs). En 14 le référent désigné par *ISTE* n'est donc pas en relation avec la 2^e personne, ce qui invalide plutôt les explications traditionnelles du système des démonstratifs basées sur la catégorie de la personne verbale/grammaticale et ce qui nous invite aussi à repenser notre conception de la série *ISTE*, notamment avec les N temporels.

Enfin, nous croyons qu'il serait intéressant d'évoquer encore un autre exemple où *ISTE* détermine un N temporel en relation avec l'allocutaire mais dont l'explication en termes d'emploi situationnel s'avère difficile :

- (15) *Quantum ista nocte, quam tu in numerum ac discrimen dierum observas, agitur* (Sénèque, *De beneficiis*, 4, 23) : Tant de choses se passent *en cette nuit* que tu observes pour distinguer et calculer les jours !

Sénèque s'adresse dans son traité philosophique à Liberalis. Dans le fragment cité, il est question des merveilles que le ciel nocturne donne en spectacle. L'expression *ista nocte* désigne un référent en lien avec l'allocutaire. Il s'agit de la nuit observée par Liberalis. Nous pouvons cependant hésiter à voir en *ista nocte* un emploi situationnel. D'un côté, Sénèque s'adresse à Liberalis, mais nous ne sommes pas en situation de dialogue où deux personnes sont présentes. Nous pouvons cependant supposer que Sénèque crée une scène fictive où Liberalis regarde le ciel nocturne. L'expression *ista nocte* correspondrait ainsi aux coordonnées spatio-temporelles de l'allocutaire. Ce serait alors effectivement un déictique situationnel. Si on prend en compte le caractère du traité (un texte philosophique/didactique sur les bienfaits et la gratitude adressé à Liberalis, un homme riche et soucieux de s'améliorer sur le plan moral), cette mise en scène d'une situation concrète (observation nocturne du ciel) où le destinataire du texte est personnellement représenté ne devrait pas nous étonner. Le but du traité est en effet de convaincre Liberalis de la justesse des idées stoïciennes. D'un autre côté,

l'expression *ista nocte* peut s'interpréter comme un anaphorique. Dans le contexte discursif précédent, nous lisons :

- (16) *Ipse mundus, quotiens per noctem ignes suos fudit et tantum stellarum innumerabilium refulsit [...]* (Sénèque, *De beneficiis*, 4, 23) : le ciel même, pendant la nuit, chaque fois qu'il répand sur nous ses feux et qu'il resplendit de ses innombrables étoiles [...]

Nous pouvons par contre nous demander si *nocte* du SN démonstratif *ista nocte* et *noctem* du SP réfèrent à la même réalité. La conjonction de temps *quotiens* présuppose plutôt qu'il s'agit de « la nuit » en général. En 16, le référent est donc générique tandis qu'en 15, il semble spécifique (cette nuit que Liberalis observe)¹⁹.

Il est aussi très étonnant de voir la série *ISTE* utilisée dans des cas où l'allocutaire n'est même pas présent dans la situation d'énonciation. Si, comme le disent les théories traditionnelles, la résolution référentielle du démonstratif doit passer par la personne de l'allocutaire, comment est-elle possible quand celui-ci est absent ?

- (17) *Ut istum di deaque perdant !* (Plaute, *Persa*, 298) : Que les dieux et les déesses le fassent périr !

Dans cet extrait de Plaute, Sagaristion souhaite du mal à Pégnyon mais celui-ci ne semble plus présent dans la scène (ou au moins il est en train de partir) puisque dans le même vers, Sagaristion dit qu'il est content qu'il (Pégnyon) soit parti « *illum abiisse gaudeo* ». Nous avons donc affaire en 17 à une phrase exclamative qui n'a pas de destinataire, à part le public peut-être. Sagaristion, exprimant un souhait, a-t-il besoin de passer par la personne de son (ex- ?) interlocuteur pour parvenir au bon référent du pronom *istum* ? Somme toute, l'explication à travers la personne de l'allocutaire ne semble pas du tout nécessaire.

En emploi endophrorique, *ISTE* établit une relation référentielle avec une expression linguistique qui est rapprochée de l'allocutaire :

- (18) *Utinam istuc ita di faxiant !* (Térence, *Hecyra*, 354) : Que les dieux le (ce que tu dis) fassent ainsi.

¹⁹ Il y a d'autres interprétations possibles de cette occurrence. Nous nous arrêtons ici mais on y reviendra encore.

Dans cet exemple, la série ISTE permet au locuteur de référer aux paroles de l'allocutaire. Le pronom neutre *istuc* en fonction de COD établit non seulement une relation avec la séquence antérieure du discours mais il la caractérise aussi comme relevant de l'allocutaire.

Par contre, comme nous l'avons déjà vu dans le cas des emplois situationnels, certaines occurrences endophoriques de ISTE ne semblent avoir aucun lien avec l'allocutaire :

- (19) *Ista*, quae modo Mago iactavit, Himilconi ceterisque Hannibalis satellitibus iam laeta sunt (Tite-Live, *Ab urbe condita*, 23, 12) Ces paroles que Magon vient de proférer plaisent à Himilcon et aux partisans d'Hannon.

Ista établit une relation référentielle avec le discours rapporté de Magon. *Ista* renvoie donc à ce qui a été déjà dit par une troisième personne.

- (20) *Doctorum est ista consuetudo*, eaque Graecorum, ut iis ponatur, de quo disputent quamvis subito (Cicéro, *Laelius de amicitia*, 17) : elle appartient aux savants et aux Grecs, cette habitude qu'on leur donne de traiter immédiatement un sujet quelconque.

Le traité sur l'amitié de Cicéron prend la forme d'un dialogue. Deux protagonistes, Fannius et Scévola, demandent au troisième, Lélius, de leur parler de l'amitié. Lélius leur répond que ce ne sont que les savants et les Grecs qui sont capables de traiter un sujet sans préparation. L'habitude dont il est question concerne donc les savants et les Grecs et non les deux interlocuteurs de Lélius. Nous ne pouvons vraiment pas relier l'expression *ista consuetudo* à Fannius et Scévola.

Les exemples évoqués dans cette section nous ont montré que l'interprétation de ISTE à travers la personne de l'allocutaire n'est pas toujours possible. L'interprétation des N temporels déterminés par ISTE ne semble pas non plus être toujours en relation avec les coordonnées spatio-temporelles de l'allocutaire.

1.3 ILLE

Selon les théories traditionnelles, le locuteur se sert de la série ILLE pour référer à un objet qui est éloigné à la fois de lui et de son interlocuteur. Ce démonstratif peut

par conséquent caractériser tout ce qui concerne ou relève de la 3^e personne. Ernout et Thomas (2002 : 188) résume la valeur de ILLE de la manière suivante :

Ille [...] est le démonstratif de l'objet éloigné : *ille liber* « le livre qui est là-bas », *illa tempora* « ces temps lointains » ; d'où *hic ille est* « c'est lui », m. à m. « celui dont je parlais ou auquel je pensais (*ille*) est celui-ci (*hic*) » [...]. *Ille* sert à désigner comme pronom « emphatique » la personne ou la chose connue et célèbre que cette notoriété même « éloigne » en quelque sorte [...].

Dans l'exemple suivant, il est question d'une coutume éducative qui n'est propre ni au locuteur ni à son interlocuteur :

(21) *Iam Q. Catulus non antiquo illo more, sed hoc nostro* [...] *eruditus* (est) (Cicéron, *Brutus*, 132) : Déjà Q. Catulus éduqué non à la manière des anciens, mais à la nôtre (lit. éduqué non selon cette ancienne coutume-là, mais selon celle-ci qui est à nous).

Antiquo illo more s'oppose à *hoc (more) nostro*. D'une part, l'adjectif épithète *antiquo* souligne le caractère ancien, éloigné dans le temps, d'une certaine sorte d'éducation qui n'est plus propre ni au locuteur ni à son interlocuteur. D'autre part, le pronom personnel *nostro* indique que la coutume contemporaine est connue aussi bien par le locuteur que par son interlocuteur.

La série ILLE peut aussi référer à un objet éloigné dans l'espace :

(22) *Haec urbs est Thebae. In illisce habitat aedibus Amphitruo* (Plaute, *Amphitruo*, 97-98) : Cette ville, c'est Thèbes. Amphitryon habite dans cette maison-là.

Cet extrait est issu du prologue de la pièce où Mercure semble s'adresser au public pour lui expliquer les enjeux de la comédie. Le messenger et le public voient l'objet auquel réfère l'expression *illisce aedibus* mais l'emploi de la série ILLE précise qu'il s'agit d'un objet éloigné dans l'espace.

Avec un nom temporel, ILLE réfère à un moment éloigné du moment de l'énonciation :

(23) *Tum est Cato locutus, quo erat nemo fere senior temporibus illis* (Cicéron, *Laelius de amicitia*, 5) : Alors c'est Caton qui prit la parole, lui qui était l'un des plus âgés à cette époque-là.

Nous rencontrons cependant des occurrences de ILLE où le démonstratif réfère à un moment éloigné qui n'est pas en relation avec les coordonnées spatio-temporelles du locuteur mais qui lui semble proche dans une dimension affective :

(24) *Ille unus dies, quo die me populus Romanus [...] honestavit, tantae mihi iucunditati fuit* (Cicéron, *De domo sua*, 76) : *Ce seul jour, quand le peuple romain m'a honoré, m'a causé une grande joie.*

2. Théories traditionnelles – latin tardif

Nous ne pouvons pas à vrai dire parler de théories traditionnelles sur le fonctionnement du système démonstratif en latin tardif puisque ces théories n'existent pas vraiment. Les travaux de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle sur le latin des époques post-classique et tardive ne proposent aucune explication cherchant à décrire les démonstratifs d'une manière suffisamment systématique et méthodique. Les latinistes de cette époque avaient plutôt tendance à écrire des ouvrages du type « *latin* ou *latinité* + *nom d'un auteur* ou *d'un type de textes* » qui fonctionnaient comme des répertoires des déviations linguistiques par rapport à la norme classique. Nous trouvons ainsi par exemple *Le latin de Grégoire de Tours* (Bonnet, 1890), *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme* (Goelzer, 1884), *Le latin de saint Avit* (Goelzer, 1909), *La latinité d'Apulée dans les Métamorphoses* (Médan, 1926) *La latinité des sermons de saint Augustin* (Regnier, 1886), *La latinité de Salvien* (Rochus, 1934), *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne* (Viellard, 1927), etc. La lecture de ces titres nous permet de constater que les latinistes de l'époque étaient tout à fait conscients que le latin post-classique (Apulée, 2^e s. ; Augustin et Jérôme, 4^e/5^e s. ; Salvien de Marseille, 5^e s. ; Avit 5^e/6^e s. ; Grégoire de Tours, 6^e s. ; diplômes, 7^e-9^e s.) est relativement différent du latin classique. Mais ils se contentaient encore d'énumérer des phénomènes sans vraiment essayer de les expliquer d'une manière profonde.

Nous pouvons prendre *Le manuel du latin chrétien* (1955) de Blaise comme un exemple d'ouvrage qui illustre cette perception du système démonstratif en latin post-classique. Blaise rend compte de l'emploi des démonstratifs dans divers textes de ce qu'on appelle communément le latin chrétien mais ses observations n'ont rien de méthodique. Le système des démonstratifs tend à être expliqué selon les règles du latin

classique, ce qui ne peut pas du tout aboutir à une description cohérente. De ce fait, l'analyse du système démonstratif met en avant une confusion et une dégénération progressive. Blaise constate par exemple que IS tend à disparaître et à être remplacé par HIC, ILLE, ISTE, IPSE (1955 : 103), ce qui suggère une synonymie totale entre ces séries. Selon lui, l'ancienne distinction qui faisait exprimer aux démonstratifs une nuance personnelle (HIC reflétant la 1^{re} personne, ISTE la 2^e, etc.) a peu à peu disparu et les démonstratifs, y compris IPSE, tendent à s'employer indifféremment l'un pour l'autre (*ibidem*). Cela donne à penser que les traits distinctifs entre les séries ont dû disparaître très rapidement dès la fin de la période du latin classique. Blaise énumère les phénomènes qui sont contraires aux règles du latin classique sans leur donner une explication autre que celle que le latin tardif subit une désorganisation progressive.

Väänänen dans son *Introduction au latin vulgaire* (1963) présente la répartition classique des démonstratifs d'une manière qui n'est pas vraiment différente de celle que nous pouvons voir chez Ernout et Thomas (1951). Le chercheur décrit les emplois des démonstratifs en latin tardif mais lui non plus ne donne pas vraiment d'explications aux phénomènes qu'il observe. Sa présentation du système démonstratif est pourtant plus nuancée. Il voit une différence nette entre ce qu'on observe en latin écrit et ce qu'a sans doute présenté le latin parlé. Selon Väänänen, les textes ne reflètent pas vraiment l'usage effectif de la langue et les distinctions entre les différentes séries n'ont pas tardé à s'effacer dans la langue parlée. Il nuance pourtant son propos et signale que l'évolution qu'ont connue les démonstratifs n'était pas du tout linéaire (2012 : 121) :

Toutefois, l'évolution a été tout autre que linéaire, et il est extrêmement difficile d'établir la situation linguistique d'une période donnée, attendu que les textes à notre disposition ne reflètent que très incomplètement la langue parlée. Ainsi, *is* (du moins les formes obliques de plus d'une syllabe) et *hic* semblent garder leurs positions dans la plupart des textes tardifs, tout en étant souvent supplantés par *ille* durant toute la latinité et par *ipse* au moins depuis le 1^{er} siècle ap. J.-C. [...].

De nombreuses études de Banniard ont pourtant relativisé cette constatation. Nous pensons notamment à ses travaux sur le latin mérovingien et carolingien, qui ont démontré que les textes de la latinité tardive reflètent un état de langue en pleine mutation (cf. par exemple Banniard 2018 et la bibliographie concernant le rapport écrit/oral qui s'y trouve).

Somme toute, les travaux réalisés entre la fin du 19^e et le début du 20^e siècle, même s'ils ont bien remarqué que les emplois des démonstratifs en latin tardif sont très divergents de ceux du latin classique, n'ont pas réussi à proposer une théorie ou au moins une explication cohérente de ces évolutions. Leur dénominateur commun semble être la disparition des traits personnels attribués aux démonstratifs, ce qui aurait entraîné une sorte de synonymie totale où toutes les séries auraient été interchangeables. Les conséquences de ces conceptions se font encore sentir dans les travaux actuels où les démonstratifs sont souvent présentés de manière très réductrice. Serbat (2001), dans un article souvent cité et repris par d'autres chercheurs, constate que HIC, ISTE et ILLE se caractérisent surtout par leur totale synonymie syntaxique. Ce type de propos ne prend pas en compte les différents domaines fonctionnels des démonstratifs. Ce qu'il appelle synonymie syntaxique pourrait n'être en réalité qu'une possibilité de choix de telle ou telle série sur l'axe paradigmatique. Il semble que ce soit surtout des analyses pragmatiques et sémantiques qui manquent dans tous ces travaux. Les démonstratifs, que ce soit en latin classique ou en latin tardif, sont en effet loin de représenter un état de synonymie pragmatique et sémantique.

3. Limites et critique des théories traditionnelles

Nous avons pu observer que les théories traditionnelles présentent le système des démonstratifs latins comme orienté par rapport à la personne verbale et/ou à la distance. Le terme de distance peut prendre plusieurs acceptions, la distance spatiale pouvant être prise métaphoriquement, ce qui permet de passer par exemple à la distance temporelle. Formulée ainsi, l'analyse des démonstratifs en termes spatiaux rencontre un grand nombre de contre-exemples qui s'expliquent difficilement. Si l'on revient à l'énoncé déjà cité et repris ici en 25, nous pouvons nous demander pourquoi le N *urbs* est déterminé par la série proximale HIC et le N *aedibus* par la série distale ILLE :

(25) *Haec urbs est Thebae. In illisce habitat aedibus Amphitruo* (Plaute, Amphitruo, 97-98) : Cette ville, c'est Thèbes. Amphitryon habite dans cette maison-là.

Dans cet extrait issu du prologue de la comédie, Mercure explique le sujet de la pièce aux spectateurs. La scène est censée représenter la ville de Thèbes. Mercure se sert de

la série HIC pour référer à l'endroit où il se trouve. Mais on a du mal à comprendre pourquoi un élément du décor présent sur la même scène serait considéré comme éloigné. La théorie d'une opposition spatiale devient difficilement opératoire.

Nous avons déjà dit plus haut qu'un moyen d'expliquer ce type d'occurrences était d'étendre métaphoriquement l'opposition spatiale à d'autres types de proximités comme la proximité temporelle, affective, mentale, etc. Deux critiques s'imposent facilement contre cette extension de l'opposition spatiale (cf. Guillot-Barbance 2017 : 27 qui s'appuie sur Kleiber 1987). Premièrement, la multiplication des distances possibles pour expliquer le système démonstratif semble contre-intuitive et l'explication choisie apparaît chaque fois comme étant *ad hoc*. En conséquence c'est plutôt la théorie qui s'adapte aux occurrences au lieu de les expliquer systématiquement à l'aide de critères objectivement définis une fois pour toutes. Multiplier les distances possibles engendre aussi la question de leur hiérarchie. Selon quels critères la distance affective, par exemple, peut-elle l'emporter sur la distance spatiale ? Deuxièmement, comme le souligne Kleiber (1986), « dans tout acte référentiel défini, le locuteur a à l'esprit, d'une manière ou d'une autre, le référent auquel il veut référer ». L'analyse d'une occurrence en termes de distance mentale devient donc très difficile à justifier.

Nous avons vu aussi que le démonstratif ISTE peut être accompagné par le possessif TUUS pour renforcer son lien avec la 2^e personne. Dans un énoncé déjà cité, repris ici en 26, Le SN *ista studia* fait référence aux études qui concernent l'allocutaire.

(26) *Ista tua studia vel maximis occupationibus meis antefерrem libenter*
(Cicéron, *Partitiones oratoriae*, 1) : C'est avec plaisir que je ferais
passer tes études avant mes occupations même les plus importantes.

Par contre, si nous regardons l'exemple suivant, aucun lien avec l'allocutaire n'est possible :

(27) *Talis iste meus stupor nil videt, nihil audit* (Catulle, *Carmina*, 17, 21) :
cet abruti [lit. cet abrutissement] ne voit rien et n'entend rien.

Cet extrait est tiré d'un poème de Catulle. Le sujet lyrique qui s'adresse à la ville de Colonia parle de son voisin dont il n'a pas une bonne opinion (il souhaite en effet qu'il tombe d'un pont de la ville). Le SN *iste meus stupor* n'a aucun lien avec son allocutaire. L'emploi du possessif MEUS montre que le référent est bien lié au sujet

lyrique. *Iste meus stupor* est un effet une expression anaphorique (antécédent : *quemdam municipem meum* – un certain voisin/concitoyen à moi). Le locuteur (sujet lyrique) se sert de la série ISTE pour renvoyer à ses propres paroles. L’allocutaire n’est aucunement impliqué.

Nous avons vu aussi que les séries ISTE et ILLE peuvent être dotées de valeurs affectives. La première peut attribuer à son référent une valeur péjorative tandis que la deuxième peut lui attribuer une valeur laudative. Mais rien n’empêche que la série ISTE exprime une valeur laudative à la manière de ILLE. Il semble par conséquent que les traits « péjoratif » et « laudatif » ne rendent pas vraiment compte de certains emplois des deux séries. De plus, en 28, la série attendue ne devrait-elle pas être ISTE, qui exprime une nuance péjorative ?

(28) *Unus furiosus gladiator [...] contra patriam [...] gerit bellum ; huic cedamus, huius conditiones audiamus ?* (Cicéron, *Philippicae*, 13, 16) :
un furieux gladiateur a entrepris une guerre contre la patrie. Lui cèderons-nous ? Acceptons-nous ses conditions ?

Enfin, nous avons vu plusieurs occurrences où ISTE ne peut établir aucune relation avec la personne de l’allocutaire. C’est notamment le cas avec certains N temporels. Nous n’allons pas revenir sur ces exemples, puisque nous avons évoqué nos doutes sur la personne de l’allocutaire comme repère déictique dans la section consacrée à ISTE dans les théories traditionnelles.

Si le système latin n’englobait que deux séries de démonstratifs, HIC et ILLE, l’explication de ce système en termes de distance serait tout à fait possible. À ce sujet, il faut souligner ici le fait que les théories traditionnelles ne font pas vraiment la différence entre la référence à « la personne » et à « la distance par rapport à cette personne ». Autrement dit, le système démonstratif ainsi expliqué semble à la fois orienté par rapport à la personne et à la distance et il s’embrouille facilement avec la série ISTE. Celle-ci n’établit pas toujours de relation avec la 2^e personne et si on cherche à la définir uniquement en termes de distance topologique, on a du mal à la situer par rapport à HIC et ILLE. Si HIC peut être caractérisée comme la série proximale et ILLE comme la série distale, quel trait devrait-on accorder à ISTE ? On pourrait considérer ISTE comme étant doté du trait médian, mais il n’y a pas d’évidences empiriques pour un tel fonctionnement (Guillot et Carlier 2015).

4. Nouvelles théories sur ISTE

4.1 Keller (1946)

Dans son article de 1946, Keller a analysé un grand nombre d'occurrences de ISTE dans un corpus composé de textes dramatiques de différents auteurs (majoritairement Plaute et Térence). Il s'agit d'une contribution d'une envergure majeure qui a remis en question les explications traditionnelles sur la série ISTE. Keller a fourni de nombreuses preuves que ISTE peut être employé aussi bien dans les contextes relatifs à la 2^e personne que dans ceux où aucun lien avec la 2^e personne n'est établi, en présentant de nombreux passages où il est impossible d'interpréter ISTE par une référence à cette personne. Elle a aussi montré que les séries HIC et ILLE pouvaient elles aussi être dotées d'une valeur péjorative. D'après elle, la valeur dépréciative de la série ISTE résulterait plutôt de son contexte d'emploi et le démonstratif n'aurait aucune valeur affective intrinsèque²⁰. Keller a aussi proposé une nouvelle explication du système des démonstratifs qui ne repose plus sur la personne. Selon elle, la différence entre les séries HIC, ISTE et ILLE repose sur l'intensité déictique. Autrement dit, les trois séries diffèrent par leur force déictique. La série dotée de la plus grande force est ISTE, la série la moins forte est ILLE, et HIC représente la série intermédiaire en termes de force déictique. Keller postule que la force déictique de ISTE permet d'expliquer la haute fréquence de cette série dans les textes dramatiques, souvent teintés d'une forte valeur émotionnelle.

Le travail de Keller mérite sa place parmi les travaux qui proposent de nouvelles explications du système des démonstratifs latins. Nous avons pourtant l'impression que sa contribution (nous pensons notamment à sa thèse que la série ISTE ne peut pas s'expliquer exclusivement par la référence à la 2^e personne) n'a pas vraiment eu d'écho dans les études postérieures. Son apport est d'avoir proposé un système qui renonce à l'ancienne opposition personnelle et qui s'explique par la seule force déictique des démonstratifs. Mais Keller n'a pas assez développé son hypothèse. Il semble aussi que l'analyse des emplois des démonstratifs selon une grille hiérarchique ordonnant

²⁰ Nous avons vu plus haut (chapitre 1, section 2.2.1) que les valeurs textuelles des démonstratifs semblent secondaires et dépendantes du contexte.

l'intensité déictique soit toujours *ad hoc*. Il n'est pas clair non plus selon quels critères le passage s'opère entre les trois séries. Keller n'explique pas non plus si le choix du démonstratif dépend par exemple de la saillance du référent dans la situation d'énonciation ou bien de la perception subjective du locuteur, alors que ce sont pourtant des critères fondamentaux pour expliquer entièrement le système des démonstratifs.

4.2 Joffre (1997, 1998a, b, 2007)

4.2.1 Présentation de la théorie de Joffre

Dans ses nombreuses études sur les démonstratifs latins, Joffre s'est notamment penchée sur la série ISTE. Ses travaux remettent également en cause l'analyse traditionnelle de ISTE. De façon plus approfondie que Keller, Joffre cherche à proposer une théorie qui puisse expliquer les emplois de cette série.

Dans son travail principal sur ISTE (1997) qui s'appuie sur un corpus composé de textes de Plaute, Cicéron et Catulle, elle parvient à plusieurs conclusions que nous allons résumer dans ce qui suit.

ISTE semble avant tout être utilisé avec parcimonie en raison de sa force expressive, qui sert à attirer l'attention des auditeurs sur ce qui est au centre des préoccupations du locuteur. Le locuteur se sert de ISTE pour tenir en éveil l'attention des auditeurs. Ce démonstratif n'apparaît que dans les textes relevant de l'oral, du dialogue et de l'échange entre un locuteur et ses interlocuteurs potentiels effectivement présents (ou considérés comme tels, par exemple dans la correspondance). Il s'agit donc de pièces de théâtre, de discours judiciaires et politiques, d'épigrammes et d'épigrammes chez Catulle ou bien de discours et lettres chez Salluste. ISTE est loin d'être toujours péjoratif et n'a pas pour fonction fondamentale de renvoyer à ce qui concerne l'interlocuteur. Pour Joffre (1997), ISTE ne se situe pas sur le même plan que HIC et ILLE :

Iste signale ce qui est au centre des préoccupations du locuteur, ce qui, par conséquent, est au cœur, à la source du discours. Il ne doit pas être mis sur le même plan que *hic* et *ille* qui se définissent à partir de critères spatio-temporels. Il relève d'un autre niveau.

On comprend mieux ainsi pourquoi il se rencontre si facilement dans tout ce qui relève de l'interrogation, signe évident d'une forte préoccupation.

Dans son travail de 1998b, elle précise :

Iste ne fonctionne donc pas sur le même plan que les deux autres démonstratifs. On verra que *hic* et *ille* situent leur référent par rapport au *hic* et *nunc* de l'énonciation. *Iste* relève d'un autre effet ; il renonce alors à toute indication d'ordre spatial ou temporel. *Iste* apporte du relief à l'énoncé en rappelant que le concept qu'il désigne est, avant tout, la raison d'être de l'énoncé.

Par conséquent, le système démonstratif ne devrait pas être vu comme la triade HIC-ISTE-ILLE mais comme le couple HIC-ILLE d'une part et ISTE d'autre part. Selon Joffre (1997), ISTE est « porteur d'un signifié psychologique qui renvoie à celui qui parle, à celui qui est en train d'élaborer son énoncé ». Dans l'article de 1998b, elle conclut que HIC et ILLE situent le référent par rapport au *hic* et *nunc* de l'énonciation tandis que ISTE, en tant que démonstratif, se situe au niveau des intentions pragmatiques du locuteur.

Joffre illustre son propos de nombreux exemples. Nous ne reprenons que ceux auxquels nous reviendrons dans la section suivante où nous présenterons nos doutes par rapport à son analyse.

(29) *Fuit, fuit ista quondam in hac republica virtus, ut viri fortes acrioribus suppliciis civem perniciosum quam acerbissimum hostem coercerent*
(Cicéron, *In Catilinam*, 1, 3) : Voici, oui, voici ce que fut autrefois dans cette république *la vertu* : des hommes courageux ont châtié le citoyen criminel plus durement que l'ennemi le plus implacable.

Il s'agit dans cet exemple d'un discours que Cicéron prononce lors du procès de Catilina. On est donc bien dans un contexte où le locuteur s'exprime devant un auditoire, sans doute d'une manière expressive. Joffre cite ce fragment pour deux raisons. D'une part, elle montre que ISTE est loin d'être systématiquement péjoratif (on se rappelle que dans les *Catilinaires* ISTE est notamment employé pour désigner Catilina en tant qu'adversaire de Cicéron dans le procès). D'autre part, elle montre que ISTE fonctionne comme un désignateur qui attire tout particulièrement l'attention de l'auditoire sur ce qui est important aux yeux du locuteur. Selon Joffre (1997) :

Ista indique que l'évolution du passé s'est imposée à Cicéron : le jugement négatif que le consul porte sur les agissements de Catilina découle de la confrontation du présent décadent avec un passé glorieux et vertueux, modèle qu'il a toujours présent à la pensée.

Dans l'exemple suivant, le sujet lyrique évoque devant ses hôtes le passé d'un bateau qu'ils peuvent apercevoir ancré au loin :

(30) *Phaselus* ille, quem uidetis, hospites,

ait fuisse nauium celerrimus [...]

Et hoc negat [...] negare [...]

[...] trucemue Ponticum sinum,

ubi iste post phaselus antea fuit

comata silva [...] (Catulle, *Carmina*, 4) : Ce bateau-là que vous

voyez, mes hôtes, dit qu'il fut le plus rapide des navires [...] et cela

ne peut être nié non plus par le golfe sauvage du Pont où avant de

devenir plus tard un bateau, *il* (lit. *ce bateau*) fut un bois chevelu.

Même si au début du poème le bateau est déterminé par la série ILLE (il s'agit en effet d'un objet éloigné des participants de cette scène), au vers 10 il est déterminé par la série ISTE. Selon Joffre, même si Catulle (elle ne fait pas la distinction entre Catulle auteur du poème et le sujet lyrique qui est le locuteur) s'adresse à des témoins (*hospites*), l'évocation du bateau est décidée par le seul poète qui ne trouve qu'en lui-même les thèmes de son inspiration. Catulle rappelle au moyen de ISTE que le bateau est bien le sujet de son poème.

Enfin, ce troisième exemple, extrait d'une comédie de Plaute, met en scène un certain Démiphon qui, dans un monologue, se demande où loger la jeune courtisane qu'il a fait acheter :

(31) *Ut mihi aedeis aliquas conducat volo, ubi habitat istaec mulier*

(Plaute, *Mercator*, 560-561) : Je veux qu'il me trouve une maison où cette femme puisse habiter.

Selon Joffre, Démiphon se sert de la série ISTE puisqu'il s'agit d'un référent important à ses yeux. Démiphon est en effet follement amoureux de la fille. En disant *istaec mulier*, il la présente comme quelqu'un qui lui est très cher et avec qui « il espère connaître de bons moments » (Joffre 1997).

4.2.2 Critique de la théorie de Joffre

Le système des démonstratifs que propose Joffre ne nous semble pas suffisamment global et cohérent. Son analyse de ISTE met les trois séries sur des plans complètement différents. Il résulte de ses travaux qu'on a d'une part un système orienté par rapport à la distance avec HIC et ILLE, et d'autre part, une série ISTE qui fonctionnerait comme une sorte d'emphatiser (1998a) :

Avec *iste*, le locuteur choisit délibérément de n'apporter aucune précision d'ordre spatial ou temporel sur le concept évoqué ; il veut simplement attirer l'attention de celui auquel il s'adresse.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, dans un article de 1998b, Joffre conclut que HIC et ILLE situent le référent par rapport au *hic* et *nunc* de l'énonciation tandis que ISTE, en tant que démonstratif, se situe au niveau des intentions pragmatiques du locuteur. Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette thèse. Nous avons déjà vu que les démonstratifs s'interprètent toujours relativement à leur contexte d'occurrence, par rapport au *hic* et *nunc* de l'énonciation. En outre, nous ne pouvons pas dire que seul l'emploi de ISTE répond à des intentions pragmatiques. Des facteurs pragmatiques interviennent dans l'usage des trois démonstratifs. Si on suppose une explication pragmatique quand le locuteur se sert de la série ISTE, nous devons le faire aussi quand il décide d'avoir recours à une autre série.

Nous pensons aussi qu'il est discutable de dire que ISTE sert à attirer l'attention des auditeurs sur ce qui est au centre des préoccupations du locuteur. D'un côté, comme l'a dit Kleiber (1986), « dans tout acte référentiel défini, le locuteur a à l'esprit, d'une manière ou d'une autre, le référent auquel il veut référer ». Joffre argumente souvent que ISTE permet une certaine mise en saillance du référent. Nous avons pourtant vu que de par le caractère indexical du démonstratif le référent est toujours plus ou moins saillant. D'un autre côté, on peut se demander si on peut vraiment parler d'une forte préoccupation du locuteur quand on examine les occurrences comme par exemple celle-ci :

(32) Labracas : *Di te infelicient !* Charmides : *Isti capiti dicito !* (Plaute, *Rudens*, 885) : Labrax : Que les dieux te maudissent ! Charmidès : dis ça à ta tête ! (lit. dis ça à cette tête !)

4.2.3 Apports sur la nature de ISTE

Malgré les quelques limites que nous venons d'évoquer, les travaux de Joffre ont permis de renforcer la conviction que la série ISTE ne peut pas être vraiment décrite à travers les théories traditionnelles. Ce nouveau regard sur ISTE et la mise en évidence de ses contextes d'emploi ont permis de reconsidérer ce démonstratif.

Attribuer à ISTE un signifié psychologique qui renvoie à celui qui parle, à celui qui est en train d'élaborer son énoncé, constitue selon nous un pas très important pour comprendre que même si ISTE peut suggérer un lien avec l'allocutaire, l'instance décisive dans le choix de la série est toujours le locuteur. Ce sont ses intentions pragmatiques qui conditionnent la façon dont sera présenté le référent et non pas un hypothétique lien préalable entre le référent et l'allocutaire. Autrement dit, se servir de la série ISTE est « une manière pour l'*ego* d'impliquer le *tu* dans son propos » (Joffre 1997). Nous allons voir dans la section suivante que cette conception de ISTE influencera notamment la théorie de Pieroni.

Les travaux de Joffre ont également permis de dégager les contextes où l'emploi de ISTE semble privilégié. Le locuteur choisit de préférence ISTE en lien avec l'expression de la modalité. On rencontre ainsi cette série dans les contextes marqués que sont les énoncés interrogatifs ou injonctifs. Selon les calculs de Joffre (1998a), dans l'*Asinaire* de Plaute, 43% des occurrences de ISTE apparaissent soit dans un énoncé interrogatif soit dans un énoncé injonctif. HIC, ILLE et IS apparaissent dans ce type de contextes dans respectivement 20%, 6% et 2% des cas. L'emploi de ISTE dans ces contextes serait motivé par le souci de renforcer la portée de la modalité et de souligner dans la question à quel point la préoccupation du locuteur est forte.

4.3 Pieroni (2010, 2016)

4.3.1 Présentation de la théorie de Pieroni

Les travaux relativement récents de Pieroni cherchent à proposer une nouvelle explication du système des démonstratifs latins et accentuent la mise en question de la vision traditionnelle de la série ISTE. Pieroni prend en compte les études de Keller et de Joffre et en même temps elle les prolonge et les développe. L'avantage de son

approche est qu'elle ne se limite pas seulement à la synchronie des démonstratifs mais qu'elle en propose aussi une explication dans la diachronie longue.

Le point de départ de la réflexion de Pieroni s'inscrit dans l'histoire des multiples travaux qui mettent en question l'interprétation purement spatiale des démonstratifs et la corrélation entre la série ISTE et la 2^e personne. Elle reprend ces critiques et propose une explication originale du système latin.

Ce que Joffre dit à propos de ISTE, Pieroni le dit à propos des trois séries. Selon elle, les démonstratifs n'ont pas de sens spécifique, ils manifestent simplement un système d'oppositions linguistiques donnant lieu à diverses interprétations. Pieroni attribue aux démonstratifs différents traits descriptifs. De manière assez traditionnelle, l'utilisation de HIC est spécifiée par la valeur positive /+ego/ tandis que l'emploi de ILLE est spécifié par la valeur négative /-ego/. Pieroni constate que c'est l'*ego* qui établit ISTE, mais pas le même *ego* qui établit HIC et ILLE. Cette affirmation trouve évidemment son origine dans le propos de Joffre qui voit le locuteur comme source de l'emploi de la série ISTE et non l'allocutaire. La nouveauté tient au fait que Pieroni distingue deux types d'*ego*. Il y a d'une part un *ego* énonciateur et dialogique, qui se situe au niveau de l'acte de parole (*speech-act level*) et qui est par conséquent corrélatif au *tu*, d'autre part un *ego* énoncé et narratif, qui se situe au niveau du discours (*discourse level*) et qui n'est pas corrélatif à *tu*. L'existence de deux types d'*ego* permet de distinguer un deuxième trait descriptif /+corrélatif/ ou /-corrélatif/ à un *tu*. Comme nous l'avons dit plus haut, Joffre a mis en évidence le fait que la série ISTE est utilisée dans les contextes liés au dialogue ou à un type de communication orale. Selon Pieroni, la présence de ISTE dans ces contextes ne résulte pas du fait que ISTE serait directement lié à l'allocutaire mais qu'il est lié, précisément, à un *ego* doté d'une attitude dialogique, un *ego* énonciateur. ISTE se définit donc d'une manière oppositive sur deux niveaux : 1) syntagmatiquement il s'oppose à un *tu* (l'emploi de ISTE résulte de la manifestation de l'*ego* énonciateur et il n'y a pas d'*ego* énonciateur sans un *tu*), 2) paradigmatiquement il s'oppose à un *ego* qui n'est pas en relation avec *tu* (et qui se manifeste par l'emploi de HIC). Les jeux d'oppositions reposent ainsi sur la présence de deux traits descriptifs : /±ego(centrique)/ et /±corrélatif/, ce qui peut être résumé dans un tableau de la manière suivante :

HIC	ISTE	ILLE
/+ego/	/+ego/	/-ego/
/-corrélatif/	/+corrélatif/	/-corrélatif/

Tableau 5 : Traits attribués aux démonstratifs selon Pieroni

L'origine de cette distinction entre un *ego* énonciateur dialogique corrélatif à un *tu* et un *ego* énoncé narratif non corrélatif trouve son origine dans les travaux de Benveniste (cf. 1966 [1956] : 251-257). Ce dernier distingue en effet un *je* référent et un *je* référé qui n'est présent que dans le discours. Pieroni souligne cependant que les deux instances de *je* n'existent que sur le plan linguistique puisqu'il n'y a pas d'*ego*, ni de *je*, sans énonciation. De la même manière, un *tu* est plus une fonction linguistique qu'une entité ontologique. Autrement dit, *ego* énonciateur, *ego* énoncé et *tu* ne sont que des fonctions strictement linguistiques qui n'ont rien à voir avec de réels participants de l'acte de communication (même si une relation avec de réelles instances extralinguistiques peut en résulter). Le choix d'un démonstratif par le locuteur semble donc dicté par des raisons de nature pragmatique et non par une relation préexistante entre le N et les personnes verbales.

Nous appliquerons la théorie de Pieroni sur un exemple qu'elle analyse elle-même (2016, exemple 35) :

- (33) *Si tum dubitares, nunc certe non dubitas istis manentibus* (Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, 9, 10) : Si tu as douté à ce moment-là, tu ne doutes certainement plus maintenant puisqu'ils (lit. *ceux-là*) sont restés (en Italie).

Dans cet extrait de lettre, Cicéron rappelle les doutes dont Atticus lui a fait part dans sa lettre précédente. Atticus se demande en effet ce qui se passerait si Lépide et Volcatius suivaient Pompée et quittaient l'Italie. Cicéron lui répond qu'il n'a plus à douter puisque Lépide et Volcatius sont restés en Italie. L'emploi de la série ISTE est dû au fait que le propos du locuteur (de Cicéron) se manifeste au niveau de l'acte de parole, il s'agit d'un *ego* énonciateur qui s'oppose à un *tu* potentiel dans cet acte de parole (il s'agit en effet d'un échange entre Cicéron et Atticus). Selon Pieroni, l'expression *istis manentibus* (parce qu'ils [Lépide et Volcatius] sont restés en Italie) n'est pas la raison pour laquelle Atticus n'a plus de doute. *Istis manentibus* indique la

raison pour laquelle Cicéron constate qu'Atticus n'a plus de doute. C'est donc l'*ego* énonciateur qui s'exprime. Si on suivait les explications traditionnelles, on pourrait dire que le pronom *istis* renvoient aux personnages dont parle Atticus dans sa lettre précédente. Pieroni propose au contraire de considérer ce pronom comme la manifestation d'une certaine attitude du locuteur (*ego énonciateur*). Elle justifie sa thèse en argumentant que le SN démonstratif apparaît dans un ablatif absolu (*istis manentibus*) qui entretient une relation avec la principale (*nunc certe non dubitas*). Pieroni constate qu'il est caractéristique de la série ISTE d'apparaître dans des assertions fortes, souvent signalées par des adverbes et/ou des expressions modales. Dans la principale en question, l'adverbe *certe* constitue un élément modal (un modalisateur) qui marque le degré de certitude que le locuteur (Cicéron) confère à son énoncé. Autrement dit, *certe* caractérise la modalité de l'énoncé, c'est une marque d'énonciation qui permet de percevoir, selon les termes de Benveniste (1974 [1970] : 79-88), les manifestations de « l'homme dans la langue ». Pieroni ajoute aussi que quand ISTE apparaît dans une proposition subordonnée, cette dernière est susceptible de ne pas appartenir au même acte de parole que la proposition principale, mais d'être isolée comme un acte de parole indépendant permettant une sorte de mise en évidence. Cet effet d'insistance est dû à la manifestation de l'*ego énonciateur*.

Selon nous, en 33, c'est à la fois la principale (*nunc certe non dubitas*) et la subordonnée (*istis manentibus*) qui semblent s'opposer toutes deux à la circonstancielle *si tum dubitares*. D'un côté, on a l'évocation du passé dans la circonstancielle (l'adverbe de temps *tum*, l'emploi du subjonctif imparfait *dubitares*), d'un autre côté, on trouve dans la principale l'adverbe *nunc*, le modalisateur *certe* et l'emploi du présent *dubitas*, éléments par lesquels le locuteur peut manifester sa présence dans le discours. Il paraît donc tout à fait normal que le locuteur se serve de la série ISTE puisque c'est clairement un *ego énonciateur* qui se manifeste.

Pieroni propose aussi une explication de l'évolution du système des démonstratifs. Elle remarque que parmi les trois séries, ISTE est la plus marquée. En effet, cette série est marquée par les traits /+ego/ (énonciateur) et /+corrélatif/. La série ILLE est la moins marquée. Elle ne possède que les traits négatifs : /-ego/ et /-corrélatif/. La série HIC fonctionne comme une série intermédiaire, dotée des traits /+ego/ (énoncé) et /-corrélatif/. ISTE étant très marqué et ILLE pas du tout marqué, HIC tend à disparaître du système et le domaine fonctionnel de ISTE tend à s'étendre progressivement sur le

domaine fonctionnel de HIC. De plus, même si HIC et ILLE diffèrent par la valeur du trait *ego* (soit positive soit négative), il s'agit dans les deux cas d'un *ego* énoncé, narratif, qui relève du discours, toujours non corrélatif par rapport à un *tu*. Pieroni ne le dit pas explicitement mais nous croyons que cela pourrait constituer aussi un facteur menant à la disparition de HIC et au maintien des deux séries qui sont non seulement opposées sur le plan des valeurs des traits mais aussi sur le plan de la nature d'*ego*.

4.3.2 Critique de la théorie de Pieroni

Le concept d'*ego* énonciateur et d'*ego* énoncé rappelle deux conceptions de l'énonciation théorisées par Benveniste (1966 [1959] : 237-250), à savoir l'énonciation de discours et l'énonciation historique. Dans la première, le locuteur inscrit les marques personnelles et temporelles de son énonciation dans son énoncé tandis que la deuxième est complètement coupée de l'acte d'énonciation. Même si cette distinction a connu un grand succès dans l'enseignement secondaire, de nombreuses critiques ont montré qu'elle n'est pas toujours opératoire (cf. Feuillet 1985). Cette voie ne nous paraît donc pas particulièrement propice pour expliquer le système des démonstratifs.

La distinction entre deux types d'*ego* est en soi une théorie très intéressante. Elle ne nous semble pourtant pas complète, ce qui nous amène à poser quelques questions complémentaires. Quelle est la différence entre l'*ego* énonciateur et l'*ego* énoncé d'un point de vue pragmatique ? Y a-t-il une différence au niveau de l'apport informationnel entre les deux manifestations de l'*ego* ? Enfin, pourquoi dans certains contextes le locuteur décide-t-il d'avoir recours à un *ego* énonciateur et dans d'autres à un *ego* énoncé ? Même si Pieroni réussit à préciser les contextes d'emploi de ISTE, nous ne savons pas vraiment pourquoi c'est cette série ISTE qui y apparaît.

Pieroni constate aussi que ISTE peut être considéré comme une sorte de manifestation de la fonction émotive du langage. C'est la raison pour laquelle le démonstratif ISTE peut exprimer non seulement des émotions et des points de vue propres au locuteur mais aussi des éléments sur lesquels l'accent est mis au niveau argumentatif. On peut avoir l'impression que Pieroni cherche à indiquer les éléments qui font que ISTE a une certaine force déictique (on s'approche ainsi de la conception graduelle des démonstratifs de Keller). Mais dans cette perspective, le sens du démonstratif semble se construire plutôt sur la base du contexte. Autrement dit,

l'emploi d'une série ne semble pas dépendre du choix du locuteur. Il lui est en quelque sorte imposé.

Une seconde remarque concerne la distinction entre deux niveaux d'analyse, le niveau de l'acte de parole (*speech-act level*) et le niveau du discours (*discourse level*). Nous avons vu plus haut que d'après Pieroni lorsque *ISTE* apparaît dans une proposition subordonnée, cette dernière est susceptible de ne pas s'analyser sur le même plan énonciatif que la proposition principale. La subordonnée représente ainsi un acte de parole indépendant. Il en résulte que la matrice représente le niveau du discours et que la proposition enchâssée représente le niveau de l'acte de parole. Nous nous demandons si cette distinction entre deux niveaux d'analyse est vraiment opérationnelle et si elle relève effectivement d'un choix délibéré du locuteur. Il semble que l'emploi de *ISTE* soit plutôt dicté par le contexte (entre autres syntaxique). Il n'est pas clair si c'est *ISTE* qui évoque un *ego* énonciateur ou si c'est plutôt la manifestation d'un *ego* énonciateur qui impose l'emploi de *ISTE*. Enfin et surtout, il ne serait pas vraiment possible d'analyser toutes les occurrences de *HIC* et *ILLE* comme relevant d'un *ego* énoncé.

La théorie de Pieroni ne permet pas non plus d'expliquer l'emploi de la série *ISTE* dans certains exemples déjà cités :

- (34) *Igitur cum quaedam **istis diebus** nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur [...]* (Tertullien, *Ad uxorem*, 2, 2) : Ainsi, lorsqu'en *ces derniers jours*, une chrétienne se mariait hors de l'Église pour s'unir à un infidèle [...].

Quand nous avons affaire à un *N* temporel, il est difficile d'expliquer l'emploi de *ISTE* comme la manifestation d'un *ego* énonciateur, à moins qu'on considère que le locuteur insiste sur le caractère récent du phénomène qu'il décrit (les mariages en dehors de l'Église) et qu'il n'approuve pas, ce qui pourrait relever de la fonction émotive.

Il est vrai que l'application de la théorie de Pieroni à deux exemples extraits des poèmes de Catulle que nous avons déjà vus plus haut semble expliquer l'emploi de *ISTE* :

- (35) *Phaselus ille, quem uidetis, hospites,
ait fuisse nauium celerrimus [...]
Et hoc negat [...] negare [...]*

[...] trucemue Ponticum sinum,
 ubi **iste** post **phaselus** antea fuit
 comata silva [...] (Catulle, *Carmina*, 4) : Ce bateau-là que vous
 voyez, mes hôtes, dit qu'il fut le plus rapide des navires [...] et cela
 ne peut être nié non plus par le golfe sauvage du Pont où avant de
 devenir plus tard un bateau, *il* (lit. *ce bateau*) fut un bois chevelu.

(36) *Talis iste meus stupor nil videt, nihil audit* (Catulle, *Carmina*, 17, 21) :
cet abruti [lit. cet abrutissement] ne voit rien et n'entend rien.

On rappelle que selon Joffre ISTE permet en 35 de rappeler au poète le thème central du poème. Son emploi semble plus justifié si on applique la théorie de Pieroni. *Iste phaselus* apparaît en effet dans une subordonnée relative. De plus, le poème de Catulle peut effectivement s'analyser comme la manifestation de deux types d'*ego* qui alternent. Même si dans le premier vers c'est le sujet lyrique qui s'adresse à ses hôtes, c'est le bateau lui-même qui prend la parole dans ce qui suit (*Phaselus ille* [...] *ait*... – ce bateau-là dit que...). Il se vante d'avoir été le plus rapide, à tel point que cela ne peut même pas être nié par le golfe sauvage du Pont. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le sujet lyrique reprend la parole en ajoutant une digression à propos du bateau que le bateau lui-même pourrait ne pas connaître, à savoir qu'il n'était auparavant qu'un bois chevelu. S'agit-il d'une mise en relief du fait que le bateau n'était avant qu'un bois chevelu ? Serait-ce un procédé stylistique dont se sert le poète ? La subordonnée relèverait ainsi d'un *ego énonciateur*, elle se placerait sur un autre niveau d'analyse. En d'autres termes, l'évocation du passé par le bateau pourrait être considérée comme une énonciation historique, tandis que la remarque dans la subordonnée pourrait constituer un retour à l'énonciation de discours où le sujet lyrique s'adresse de nouveau à ses hôtes. En ce qui concerne l'exemple 36, nous avons déjà dit que le sujet s'adresse à la ville de Colonia. Nous sommes donc dans une situation d'échange même si le destinataire (la ville de Colonia) reste muet. On rappelle que le sujet lyrique souhaite la perte de son voisin, son discours relève bien d'une fonction émotive du langage. L'emploi de ISTE semble donc tout à fait justifié.

Il nous semble qu'il résulte de la thèse de Pieroni une certaine ambiguïté. D'une part, nous pouvons avoir l'impression que c'est le contexte (notamment syntaxique) qui impose ISTE. D'autre part, son utilisation semble voulue par le locuteur quand son propos est fortement marqué par la fonction émotive du langage. Il y a donc une sorte

d'asymétrie dans cette analyse. Dans le premier cas, l'emploi de ISTE ne semble aucunement motivé par les intentions du locuteur, il s'agirait plutôt d'une forme qui s'utilise (obligatoirement ?) dans tel ou tel contexte syntaxique (un peu comme l'alternance entre les expressions de temps qui localisent dans le présent ou dans le passé/futur par rapport à l'énonciation, à la manière de *hier/demain* et *la veille/le lendemain*) et qui n'apporte aucune information sur le référent autre que le fait d'être présenté par un *ego* énonciateur. Dans le second cas, ISTE ne serait qu'une forme très marquée du démonstratif qui s'utilise dans les contextes caractérisés par une forte charge émotive.

L'explication syntaxique et/ou émotive propose des pistes d'analyse intéressantes mais elle se brouille facilement quand on ne voit plus la série ISTE dans les contextes où on s'attendrait à la voir :

(37) Thaïs : *Quid igitur ?*

Chéréa : *Hanc metui, ne me criminaretur tibi.*

Thaïs : *Quid feceras ?*

Chéréa : *Paullum quiddam.*

Thaïs : *Eho « paullum », inpudens ?*

*An paullum **hoc** esse tibi videtur, virginem vitare civem ?*

Chéréa : *Conservam esse credidi.*

Thaïs : *Conservam ! vix me contineo quin involem in capillum, monstrum: etiam ultro derisum advenit.*

(Térence, *Eunuchus*, 854-860) : **Thaïs** : que craignais-tu donc ?

Chéréa : Je craignais qu'elle m'accuse auprès de toi. **Thaïs** :

qu'avais-tu fais ? **Chéréa** : une bagatelle. **Thaïs** : « une bagatelle » !

l'impudent ?! Ça c'est une bagatelle pour toi de violer une

citoyenne ? **Chéréa** : Je croyais qu'elle était esclave comme moi.

Thaïs : une esclave comme toi ! C'est avec peine que je me retiens

pour ne pas lui sauter aux cheveux, monstre ! En plus, il s'en moque.

Il semble qu'en 37 tous les critères soient satisfaits pour l'emploi de la série ISTE. Le démonstratif apparaît dans une subordonnée infinitive. Il s'agit d'un contexte favorable pour la manifestation d'un *ego* énonciateur. On se trouve dans une situation de dialogue. Enfin, il s'agit d'un énoncé à valeur très émotionnelle. Le locuteur (Thaïs)

est très bouleversé qu'un viol soit considéré par son interlocuteur comme une bagatelle. Et pourtant, il ne se sert pas du pronom neutre *istud*.

De même, en 38 nous pouvons nous demander pourquoi le locuteur ne se sert pas de la série ISTE :

(38) *Abs te taciti requirunt, cur sibi **hoc oneris** imposueris ?* (Cicéron, *Pro Cn. Plancio*, 46) : Dans leur silence ils vous demande pourquoi vous leur avez imposé *ce fardeau* ?

Il s'agit d'un discours judiciaire. Cicéron s'adresse à un certain Latérentis et lui demande pourquoi il a choisi les juges présents dans le procès de préférence à d'autres. D'après Cicéron, les juges présents ne semblent pas avoir suffisamment de connaissances pour pouvoir décider, ce qui fait qu'il s'agit plutôt pour eux d'un fardeau imposé par Latérentis. L'emploi de ISTE (ainsi que la manifestation d'un ego énonciateur) pourrait facilement se justifier.

4.3.3 Apports sur la nature de ISTE

Les travaux de Pieroni constituent une proposition très originale de description de la série ISTE à l'intérieur du système des démonstratifs à la fois en synchronie et en diachronie. Plusieurs points méritent d'être soulignés puisqu'ils contribuent à augmenter nos connaissances sur les démonstratifs.

Pieroni remarque à juste titre que les démonstratifs n'ont pas de sens spécifique tant qu'on ne les analyse pas les uns par rapport aux autres. Cela nous incite à les analyser dans leur ensemble et non séparément. La contribution de Pieroni prolonge ainsi la réflexion de Joffre sur ISTE puisqu'elle propose une explication cohérente pour les trois séries. Ce n'est que quand ils sont vus à l'intérieur d'un système d'oppositions que les démonstratifs peuvent jouir d'un sens. Cette explication nous rapproche d'une approche plus abstraite en ce qui concerne la valeur du démonstratif. Elle rappelle l'affirmation saussurienne que « *dans la langue il n'y a que des différences* » (Saussure 2016 : 226). De même que chez Saussure les signes linguistiques sont des entités à la fois oppositives et négatives, les démonstratifs chez Pieroni n'ont de sens eux aussi qu'à condition de s'opposer les uns aux autres. C'était le cas aussi dans les théories traditionnelles mais cet aspect n'avait pas vraiment été mis en avant. Nous croyons qu'il faut bien souligner ce caractère fonctionnel de

l'approche de Pieroni puisqu'il constitue selon nous un pas important dans la réflexion sur les démonstratifs.

L'approche fonctionnelle de Pieroni a aussi contribué à une meilleure description des contextes dans lesquels la série ISTE tend à apparaître. Pieroni a d'ailleurs souligné que la fonction des démonstratifs ne peut pas être établie indépendamment des contextes syntaxiques. Même si nous ne sommes pas d'avis que l'analyse syntaxique suffise à rendre compte du fonctionnement du système démonstratif, grâce aux travaux de Pieroni (qui prolongent sur ce point ceux de Keller et Joffre) la description syntaxique de la série ISTE est bien prise en compte.

Enfin, Pieroni fait une séparation nette entre le linguistique et l'extralinguistique. De même que les instances de *ego* et *tu* n'existent que sur le plan linguistique (ce ne sont pas en soi des réalités ontologiques même si un lien entre le linguistique et l'extralinguistique est possible), l'emploi de telle ou telle série ne dépend pas d'un préalable ontologique mais des visées pragmatiques du locuteur.

5. Théorie des sphères personnelles – latin classique

Les travaux de Fruyt (2010a, b, 2011) ont renouvelé d'une autre façon la conception du fonctionnement des démonstratifs du latin classique. La chercheuse a en effet appuyé ses analyses sur la théorie des sphères personnelles. Cette théorie trouve son origine dans une étude lointaine de Bally (1926) mais son fonctionnement a été déjà éprouvé dans différentes langues comme le finnois (Laury 1997), les langues ibéro-romanes (Jungbluth 2005) ou l'ancien français (Marchello-Nizia 2003 ; Guillot-Barbance 2017). La théorie des sphères personnelles a aussi été appliquée avec succès dans les travaux sur le latin tardif et sur la transition du latin à l'ancien français (cf. Guillot et Carlier 2015, Carlier 2017, Carlier et Guillot-Barbance 2018).

Dans ce cadre, les différentes séries des démonstratifs permettent au locuteur d'inclure ou d'exclure un référent d'une sphère. Nous allons voir plus loin que nous pouvons distinguer trois sphères différentes, celle du locuteur, celle de son allocataire et enfin une sphère commune aux deux interlocuteurs que l'on peut appeler une sphère d'interlocution. Mais avant de présenter les différentes sphères possibles, nous proposerons une définition générale de la sphère personnelle.

Nous entendons par sphère personnelle une sorte d'espace abstrait et général qui recouvre et inclut tout ce qui concerne une personne de l'énonciation (le locuteur ou l'allocutaire ou bien les deux à la fois). La sphère peut recouvrir par exemple toutes sortes de référents qui appartiennent à cette personne ou qui entretiennent une relation avec elle, y compris les paroles qu'elle a prononcées elle-même. En fonction de ses intentions pragmatiques et par la sélection de telle ou telle série de démonstratifs, le locuteur fait le choix d'inclure le référent dans une sphère ou de l'en exclure. Les sphères personnelles se définissent en discours (elles n'ont pas d'équivalence ontologique) toujours de manière dynamique. Leur élaboration dépend de la stratégie communicative du locuteur. Par exemple, un référent ne doit pas être nécessairement proche du locuteur pour que le locuteur le présente comme appartenant à sa sphère personnelle. Inversement, un référent physiquement proche du locuteur peut être présenté comme étant exclu de sa sphère personnelle. Enfin, il convient de souligner que l'inclusion ou l'exclusion du référent d'une sphère personnelle ne devrait pas être perçue en termes évaluatifs. Un référent placé hors sphère personnelle par le locuteur n'implique pas que ce référent est nécessairement déprécié.

5.1 Configurations énonciatives

La théorie des sphères personnelles prévoit l'existence de plusieurs sphères différentes qui dépendent de configurations énonciatives. Par ce terme, il faut comprendre la position des deux interlocuteurs et la direction de leur regard dans une situation d'énonciation. Jungbluth (2005) distingue trois configurations : la configuration *face-à-face* (où le locuteur et l'allocutaire se regardent l'un l'autre), la configuration *face-à-dos* (où le locuteur se trouve derrière l'allocutaire et les deux regardent dans la même direction) et la configuration *côte-à-côte* (où le locuteur et l'allocutaire sont l'un à côté de l'autre et les deux regardent dans la même direction). Ces trois configurations peuvent être représentées de la manière suivante :

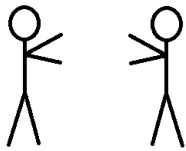
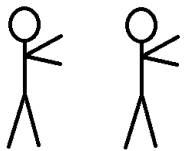
	Configuration <i>face-à-face</i>
	Configuration <i>face-à-dos</i>
	Configuration <i>côte-à-côte</i>

Tableau 6 : Configurations énonciatives

Grâce à ces trois configurations, il est possible de distinguer plusieurs sphères qui se définissent par rapport aux personnes de l'énonciation, à savoir la sphère du locuteur, la sphère de l'allocutaire et la sphère de l'interlocution (qui englobe et le locuteur et l'allocutaire). Guillot et Carlier (2015), en s'appuyant sur un corpus composé de trois pièces de Plaute (*Amphitruo*, *Asinaria* et *Aulularia*) n'ont repéré que deux configurations, la configuration *face-à-face*, qui est typique du dialogue, et la configuration *côte-à-côte*, qui correspond à la situation où un personnage arrive sur la scène²¹. Nous ne prenons donc pas en compte la configuration *face-à-dos*.

5.1.1 Configuration *face-à-face*

Nous pouvons distinguer deux variantes à l'intérieur de la configuration *face-à-face* : (1) le locuteur dissocie sa sphère personnelle de celle de l'allocutaire, (2) le locuteur ne dissocie pas sa sphère personnelle de celle de son allocutaire. Ces deux cas de figure peuvent être présentés comme suit :

²¹ Il ne faut pas confondre la configuration énonciative avec la position réelle des participants de l'acte de l'énonciation.

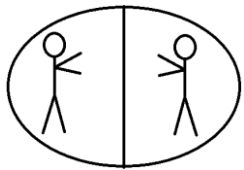
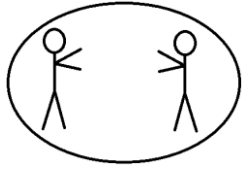
	Le locuteur dissocie sa sphère personnelle de celle de l'allocutaire
	Le locuteur ne dissocie pas sa sphère personnelle de celle de son allocutaire. Il s'agit de la sphère de l'interlocution

Tableau 7 : Deux cas de figure dans la configuration face-à-face

5.1.2 Configuration côte-à-côte

Cette configuration énonciative ne connaît qu'une seule variante. Les deux interlocuteurs distinguent une sphère de l'interlocution qui leur est commune. Par contre, cette variante peut connaître une extension. La configuration *côte-à-côte* semble en effet adéquate pour présenter un référent en termes de distance. Le référent placé à l'intérieur de la sphère de l'interlocution est forcément perçu comme proche. Quand il est placé en dehors de cette sphère, il tend à être perçu comme plus éloigné. Mais, un référent placé hors sphère de l'interlocution peut être présenté comme étant à des distances différentes, c'est-à-dire être à son tour perçu comme plus proche ou plus éloigné.

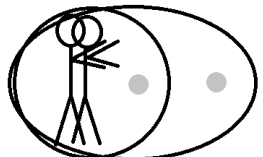
	Le locuteur et l'allocutaire ne distinguent qu'une sphère de l'interlocution
	Le référent placé hors sphère de l'interlocution peut être perçu comme plus proche ou plus éloigné.

Tableau 8 : Configuration côte-à-côte et son extension

5.2 Configuration *face-à-face* en latin classique

Dans ce qui suit, nous nous appuyons sur l'étude de Guillot et Carlier (2015). Leur analyse des démonstratifs chez Plaute repose en effet sur la théorie des sphères personnelles en suivant les deux configurations énonciatives évoquées plus haut. Nous ne reprenons pas les exemples de leurs analyses. Nous reprenons par contre plusieurs exemples déjà cités au cours de ce chapitre pour les expliquer à l'aide de la théorie des sphères personnelles.

5.3 Une double opposition binaire à l'intérieur d'un système ternaire

Comme le précise Carlier et Guillot-Barbance (2018), à la suite des travaux de Fruyt (2010a, b, 2011) et De Carvalho (1991), il est possible de conceptualiser deux centres déictiques différents dans un système ternaire centré par rapport aux personnes de l'énonciation.

D'une part, le centre déictique peut correspondre à la sphère personnelle du locuteur et, en conséquence, peut s'opposer à celle de l'allocutaire. Cette opposition s'exprime en latin classique par la série HIC *versus* la série ISTE. La série ILLE, quant à elle, marque que le référent se trouve en dehors des deux sphères.

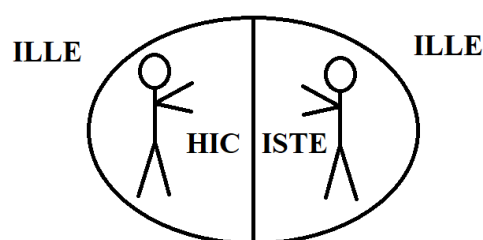


Figure 1 : Le centre déictique correspond à la sphère personnelle du locuteur (ou de l'allocutaire)

En se servant de la série HIC, le locuteur indique que le référent est inclus dans sa sphère personnelle. Quand il emploie la série ISTE, le locuteur inclut le référent dans la sphère personnelle de l'allocutaire.

- (39) *Tibi vixi, tibi moriturus fuit, nulli alli in hoc pectore locus fuit*
(Quintilien, *Declamationes minores*, 332, 14) : Je n'ai vécu que pour toi, j'étais prêt à mourir pour toi, il n'y avait de place pour personne d'autre dans ce cœur.

- (40) *Ista tua studia vel maximis occupationibus meis anteferram libenter* (Cicéron, *Partitiones oratoriae*, 1) : C'est avec plaisir que je ferais passer *tes études* avant mes occupations même les plus importantes.
- (41) Labracas : *Di te infelices !* Charmides : *Isti capiti dicito !* (Plaute, *Rudens*, 885) : Labrax : Que les dieux te maudissent ! Charmidès : dis ça à *ta tête* (lit. dis ça à *cette tête*) !

Les parties du corps sont souvent perçues comme appartenant à la sphère personnelle. Ainsi, dans l'exemple 39 que nous avons déjà vu, le locuteur utilise la série HIC pour inclure le référent dans sa sphère personnelle. En revanche, en 40, autre exemple que nous avons déjà évoqué, l'emploi de ISTE permet d'inclure le référent dans la sphère personnelle de l'allocutaire. Il est à rappeler que l'utilisation de la série ISTE n'implique pas nécessairement une connotation péjorative. En 41, le locuteur place le référent dans la sphère personnelle de son allocutaire et, en même temps, le marque comme exclu de sa propre sphère personnelle (nous reviendrons plus loin au problème de la valeur péjorative de certaines occurrences).

D'autre part, le centre déictique peut correspondre à la sphère commune des deux interlocuteurs. Il arrive en effet que le locuteur ne dissocie pas sa sphère personnelle de celle de l'allocutaire. Cela a lieu quand il fait référence à des référents appartenant à leur sphère partagée ou quand il estime que la distinction entre les deux sphères est sans importance. On parle dans ce cas de sphère de l'interlocution.

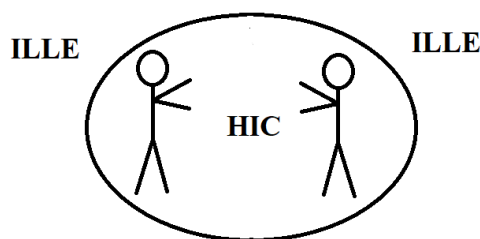


Figure 2 : Le centre déictique correspond à la sphère d'interlocution

Dans ce cas, l'opposition entre inclusion dans la sphère de l'interlocution et exclusion hors de la sphère de l'interlocution s'exprime à travers les séries HIC et ILLE.

- (42) *Unus furiosus gladiator [...] contra patriam [...] gerit bellum ; huic cedamus, huius conditiones audiamus ?* (Cicéron, *Philippicae*, 13, 16) : un furieux gladiateur a entrepris une guerre contre la patrie. *Lui* cèderons-nous ? Acceptons-nous ses conditions ?

En 42, le locuteur se sert de la série HIC non pas parce que son antécédent se trouve dans une proximité textuelle (une extension de la proximité spatiale) mais parce que le référent est présenté comme appartenant à la sphère de l'interlocution. Il s'agit tout simplement de l'objet de la discussion et d'un emploi non marqué. Le locuteur aurait pu se servir par exemple de la série ISTE pour marquer sa distanciation par rapport au référent mais il ne le fait pas puisqu'il estime que cette distinction est sans importance.

En 43, le locuteur se sert de la série HIC même si l'emploi de ISTE serait aussi possible. Il est clair que Thaïs exprime sa désapprobation de l'acte commis par Chéréa et qu'elle se distancie de son comportement qu'elle n'accepte pas du tout. Comme dans l'exemple précédent, l'emploi de HIC peut s'expliquer par le fait que le locuteur (Thaïs) ne juge pas nécessaire de présenter le référent comme distinct de sa sphère personnelle :

(43) Thaïs : *Quid igitur ?*

Chéréa : *Hanc metui, ne me criminaretur tibi.*

Thaïs : *Quid feceras ?*

Chéréa : *Paullum quiddam.*

Thaïs : *Eho « paullum », impudens ?*

*An paullum **hoc** esse tibi videtur, virginem
vitiare civem ?*

Chéréa : *Conservam esse credidi.*

Thaïs : *Conservam ! vix me contineo quin involem in
capillum, monstrum: etiam ultro derisum advenit.*

(Térence, *Eunuchus*, 854-860) : **Thaïs** : que craignais-tu donc ?

Chéréa : Je craignais qu'elle m'accuse auprès de toi. **Thaïs** :

qu'avais-tu fais ? **Chéréa** : une bagatelle. **Thaïs** : « une bagatelle » !

l'impudent ?! Ça c'est une bagatelle pour toi de violer une

citoyenne ? **Chéréa** : Je croyais qu'elle était esclave comme moi.

Thaïs : une esclave comme toi ! C'est à peine que je me retiens pour
ne pas lui sauter aux cheveux, monstre ! En plus, il s'en moque.

Ainsi présenté comme une double opposition binaire (HIC vs ISTE et HIC vs ILLE), le système des démonstratifs du latin classique permet de mieux comprendre la distribution des démonstratifs et la rareté de la série ISTE. L'opposition HIC vs ISTE apparaît en effet comme une configuration spécifique et marquée, propre par exemple à des situations de dialogue où le locuteur souhaite explicitement dissocier sa sphère

personnelle de celle de son allocutaire. C'est la configuration HIC vs ILLE qui semble plus courante. La série HIC semble s'utiliser notamment quand il s'agit de référer aux coordonnées spatio-temporelles de la situation de communication qui sont partagées par le locuteur et l'allocutaire mais aussi dans la plupart des situations où la mise à distance du locuteur par rapport à la sphère de l'allocutaire (par l'emploi de la série ISTE) n'a aucune importance à ses yeux. L'emploi de ISTE résulte donc d'une visée pragmatique bien particulière. Son apport informationnel paraît plus significatif et cet apport n'est pas toujours nécessaire et/ou important. Ainsi, les trois séries ne jouissent pas du même statut. ISTE en tant que terme médian semble intrinsèquement plus fragile, ce qui se reflète dans sa faible fréquence en latin classique (Carlier et Guillot-Barbance 2018).

5.4 Configuration côte-à-côte en latin classique ?

La configuration *côte-à-côte* est attestée en latin, notamment dans les pièces de théâtre (Fruyt 2010a). Il ne s'agit plus d'une deixis structurée par les personnes de l'énonciation mais d'une deixis basée sur la distance par rapport à la sphère de l'interlocution (Guillot et Carlier 2015). Cette configuration semble s'appuyer seulement sur l'opposition HIC vs ILLE. Dans ce cas, ILLE réfère à un personnage éloigné qui arrive sur la scène mais qui n'est pas encore bien discerné par le locuteur et l'allocutaire. Inversement, HIC désigne un référent qui se trouve à proximité des deux interlocuteurs, autrement dit, qui appartient à la sphère de l'interlocution :

- (44) *Diniarchusne illic est ? Atque is est.* (Plaute, *Truculentus*, 122) :
Est-ce Diniarchus que je vois **là-bas** ? Oui, c'est lui.

Fruyt (2010a) cite ce passage de Plaute pour montrer que la série ILLE (ici, il s'agit d'un adverbe démonstratif) s'emploie pour désigner un personnage qui arrive sur la scène et qui n'est pas encore reconnu au premier coup d'œil. Dans l'exemple suivant, HIC permet de désigner une personne à proximité des deux interlocuteurs. HIC réfère ainsi à quelqu'un qui n'est ni le locuteur ni l'allocutaire mais qui est à l'intérieur de leur sphère commune :

- (45) Thaïs : *Quid ? Hunc non vides ?*
Parménon : *Video, et me taedet.* (Térence, *Eunuchus*, 463-464) :

Thaïs : Quoi ? Tu ne vois pas *celui-ci* ? Parménon : Si, je le vois et cela me chagrine.

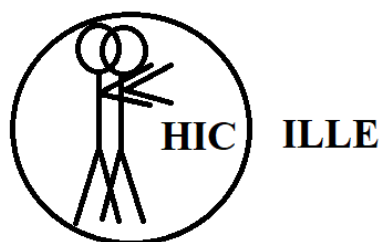


Figure 3 : L'opposition HIC vs ILLE dans la configuration côte-à-côte

Guillot et Carlier (2015) se sont demandé si la série ISTE se rencontre dans la configuration *côte-à-côte*.

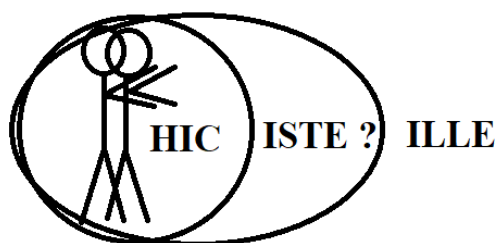


Figure 4 : L'opposition supposée entre HIC, ISTE et ILLE dans la configuration côte-à-côte

Mais, faute d'évidence empirique et à cause d'un corpus trop réduit, leur étude n'a pas permis de trancher si ISTE peut s'utiliser dans cette configuration pour marquer une distance intermédiaire par rapport à la sphère de l'interlocution. Cela renforce aussi la fragilité de ISTE dans le système des trois séries dans la mesure où ISTE n'est présent que dans une seule configuration énonciative et dans une seule variante d'oppositions. Nous pouvons en conclure que la deixis en latin est toujours structurée par rapport à la personne de l'énonciation et que la deixis basée sur la distance n'est qu'un effet de sens possible. Il s'agirait d'une extension interprétative qui part des valeurs « inclus » / « exclu » d'une sphère personnelle et évolue vers les valeurs « proche » / « éloigné » de cette sphère.

6. Théorie des sphères personnelles – latin tardif

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, ce sont les travaux de Carlier et Guillot-Barbance qui utilisent la théorie des sphères personnelles pour rendre compte

du fonctionnement des démonstratifs en latin tardif. Un indéniable avantage de leur approche est que leurs analyses reposent sur un corpus relativement diversifié de textes, ce qui rend le travail plus objectif. De plus, la théorie des sphères est également utilisée pour expliquer le système démonstratif en ancien français. Pour comprendre le système des démonstratifs en latin tardif, il faut le placer dans la transition/l'évolution latino-romane. La théorie des sphères personnelles constitue ainsi un moyen permettant de conceptualiser non seulement le fonctionnement des démonstratifs en latin et en ancien français mais aussi de reconstruire la transition qui a lieu en latin tardif.

6.1 Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien français

Comme nous l'avons déjà dit, l'avantage de la théorie des sphères personnelles est qu'elle s'adapte à la diachronie longue de la transition latino-romane. Nous pouvons donc présenter le système démonstratif du latin tardif en nous servant des mêmes moyens que ceux utilisés pour la présentation des démonstratifs en latin classique.

6.1.1 Une seule configuration énonciative

Le système du latin tardif peut être expliqué à travers la seule configuration *face-à-face*. Nous pouvons nous passer de la configuration *côte-à-côte* pour deux raisons. Nous ne disposons pas de textes du genre théâtral de l'Antiquité tardive et/ou du haut Moyen Âge qui permettraient de retrouver des contextes où un personnage qui arrive sur la scène est d'abord caractérisé par la série ILLE, et ensuite par ISTE et/ou HIC. Ce genre littéraire (mais aussi la pratique) est en effet inconnu au cours de ces époques (Bordier 2009)²². Le premier texte médiéval considéré comme une œuvre de théâtre n'est qu'une courte représentation liturgique de quelques vers connue sous le nom de *Visitatio Sepulcri* de la 2^e moitié du 10^e siècle. Il n'y a donc pas de continuité

²² Nous pouvons rappeler ici l'exemple souvent cité d'Isidore de Séville qui, dans ses *Étymologies*, dissocie le texte et le jeu théâtral et considère qu'une seule personne récite l'ensemble de la pièce tandis que les autres ne font que mimer les actions.

entre l'activité théâtrale de l'Empire romain et le théâtre médiéval. Ce dernier ne trouve ses origines dans la liturgie des moines qu'à la fin du 1^{er} millénaire. Nous avons vu que la configuration *côte-à-côte* ne semble fonctionner qu'avec les séries HIC et ILLE, ce qui fait qu'elle ne diffère pas vraiment de la configuration *face-à-face* dans la variante où il n'y a qu'une seule sphère associée au couple formé par le locuteur et l'allocutaire (la sphère de l'interlocution). Nous pouvons ainsi décrire le système démonstratif du latin tardif à l'aide d'une seule configuration énonciative.

Nous commencerons par présenter le système démonstratif du latin tardif dans les configurations énonciatives que nous avons déjà vues en latin classique. Nous indiquerons ensuite des changements linguistiques qui affectent le système. Enfin, nous rappellerons une proposition de mise en perspective théorique pour expliquer les causes de ces changements.

6.1.2 Discordance entre filiation morphologique et filiation sémantique

Même si le système démonstratif de l'ancien français n'est pas autre chose que l'évolution du système latin et que les deux peuvent s'analyser et s'expliquer à travers la théorie des sphères personnelles, il y a pourtant une discordance entre la filiation morphologique et la filiation sémantique au moment du passage du latin au français (Guillot et Carlier 2015).

Évolution morphologique			=	Évolution sémantique		
HIC ²³	→	Ø		HIC	→	CIST
ISTE	→	CIST		ISTE	→	CIL (?)
ILLE	→	CIL		ILLE	→	CIL

Tableau 9 : Discordance entre évolution morphologique et évolution sémantique

L'évolution morphologique des séries ISTE et ILLE du latin vers les séries CIST et CIL de l'ancien français est relativement bien étudiée (cf. Dees 1971 ; Marchello-Nizia 1995, 2005 ; Guillot-Barbance et Marchello-Nizia 2015). Il s'agit d'un

²³ La série HIC n'a donné que quelques formes mineures qui ne constituent pas la base du système démonstratif et ne constituent pas un vrai paradigme comme les séries CIST et CIL.

renforcement des formes primitives *ISTE* et *ILLE* par la particule épictique *ecce*. Ce renforcement était déjà bien possible en latin parlé de l'époque archaïque, ce dont témoignent de nombreux textes de Plaute, mais il semble que sa fréquence ait connu une augmentation considérable à l'époque du latin tardif. Le processus a fini par la soudure des deux mots.

Au cours de cette évolution, la série *HIC* n'a donné naissance à aucun paradigme. D'autre part, l'évolution sémantique nous montre qu'il a dû y avoir une bifurcation entre la forme et le sens de certaines séries. Comme le montre le tableau ci-dessous, la série *CIST* de l'ancien français semble recouvrir les emplois de la série *HIC* en latin et non ceux de *ISTE*. De plus, la série *CIL* semble apte à s'employer non seulement dans les contextes attribués en latin à la série *ILLE* mais aussi à ceux qui étaient réservés à *ISTE*. Pour mieux visualiser ces enjeux entre deux stades chronologiques, nous pouvons représenter la situation de la manière suivante :

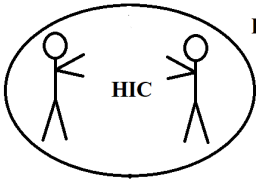
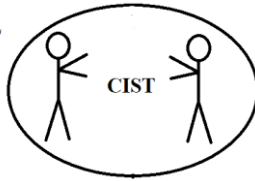
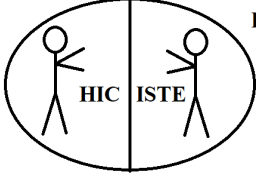
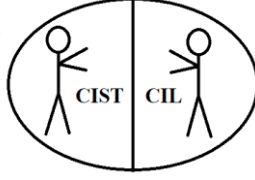
Latin classique	Ancien français
<i>ILLE</i>  <i>ILLE</i>	<i>CIL</i>  <i>CIL</i>
<i>ILLE</i>  <i>ILLE</i>	<i>CIL</i>  <i>CIL</i>

Tableau 10 : *Emploi des démonstratifs en latin classique et en ancien français*

Ce tableau nous permet de postuler qu'en latin tardif la série *ISTE* devait s'employer dans les contextes traditionnellement réservés à la série *HIC* et que la série *ILLE*, à son tour, devait être présente dans les contextes traditionnellement propres à la série *ISTE*.

6.2 Système démonstratif en latin tardif

Guillot et Carlier (2015) ont proposé un modèle du système démonstratif du latin tardif qui assure et justifie un continuum entre le latin classique et l'ancien français. Ce continuum peut être présenté de la manière suivante :

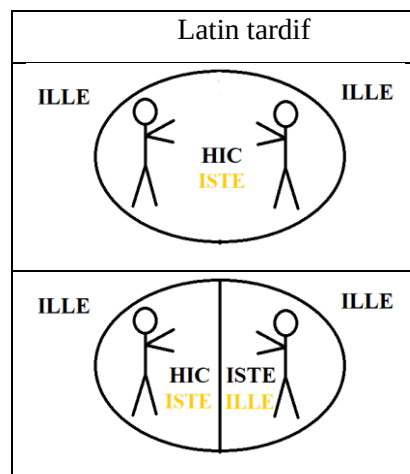


Tableau 11 : Emploi des démonstratifs en latin tardif

Les séries en jaune représentent de nouvelles valeurs possibles des démonstratifs²⁴. C'est notamment lorsqu'il s'agit de référer au moment et au lieu de l'énonciation que la confusion entre HIC et ISTE semble la plus fréquente, même si rien n'empêche bien évidemment que le locuteur se serve toujours de la série HIC dans ce contexte. Par ailleurs, il arrive que la série ISTE soit utilisée pour inclure un référent dans la sphère personnelle du locuteur. C'est à ce moment que la série ILLE semble s'employer pour inclure un référent dans la sphère de l'allocutaire, le rôle qui ne lui était pas connu en latin classique. Mais, dans ce cas aussi, rien n'empêche que les trois séries gardent leurs valeurs traditionnelles. Les démonstratifs du latin tardif se caractérisent en effet par une grande hétérogénéité de valeurs. Il n'est donc pas possible d'associer une seule série à un seul contexte d'emploi. Par exemple, HIC et ISTE semblent pouvoir être utilisés lorsque le référent est présent dans la situation de l'énonciation (interlocution), sans qu'on puisse déterminer ce qui justifie l'emploi de l'un plutôt que de l'autre. Les séries que nous avons représentées en jaune dans le tableau précédent constituent donc une sorte de stade hypothétique le plus avancé de l'évolution des démonstratifs. Nous disons bien hypothétique puisque nous ne disposons pas (et nous ne disposerons probablement jamais) de textes où cette étape est attestée à elle seule. Le système démonstratif du latin tardif semble très bien représenter une situation de continuum

²⁴ Ces emplois ont été confirmés grâce à l'étude d'un corpus de textes en prose écrits en latin entre le 6^e et le 10^e siècle et comparés à leurs traductions en ancien français. Il faut noter que le corpus latin de cette étude n'est pas vraiment homogène. Les trois textes qui le composent sont tous de différentes provenances (Espagne pour le *Dialogue de l'Âme* de saint Isidore, 7^e s. ; Italie pour la *Vie de saint Benoît* de saint Grégoire, fin du 6^e s. ; sans région déterminée, un texte anonyme de *Vie de saint Eustache*, 10^e s.). Nous pouvons en déduire qu'en principe le système démonstratif du latin tardif suit une évolution relativement comparable dans les différentes régions de la Romania.

diasystémique, où les valeurs anciennes et conservatrices coexistent avec des valeurs innovantes dans les proportions qui diffèrent en fonction de différents facteurs diasystémiques.

Les travaux de Carlier et Guillot contribuent à augmenter nos connaissances sur le système démonstratif du latin tardif en élucidant principalement le fonctionnement et l'évolution de la série ISTE. C'est d'ailleurs l'apport majeur de leur approche. C'est la raison pour laquelle nous nous limitons ci-après à la description de la série ISTE.

6.3 Évolution de ISTE et jeu d'oppositions entre HIC et ISTE

Nous avons pu observer que la série ISTE en latin tardif est dotée de deux valeurs, une valeur ancienne que l'on pourrait associer au latin des lettrés qui maîtrisent la norme classique, une valeur nouvelle qui semble représenter le latin parlé avancé. L'ancienne valeur est celle où ISTE réfère à la sphère personnelle de l'allocutaire, la nouvelle valeur lui permet de référer à un objet inclus dans la sphère personnelle commune du locuteur et de son allocutaire (sphère d'interlocution). L'acquisition de cette nouvelle valeur semble primordiale pour l'évolution ultérieure. La possibilité de référer à des objets présents dans la sphère de l'interlocution – donc perçus comme ne requérant pas la précision concernant l'inclusion ou l'exclusion d'une zone personnelle – permet à la série ISTE d'apparaître dans les contextes d'anaphore. Ce changement, à son tour, contribue à l'affaiblissement du lien qui unit la série ISTE exclusivement au destinataire. La série ISTE commence donc à se stabiliser comme le démonstratif de la sphère de l'interlocution. Pourtant, comme nous l'avons dit plus haut, l'hétérogénéité des valeurs des démonstratifs du latin tardif fait que la série HIC ne disparaît jamais de cette fonction et que la série ISTE continue aussi à pouvoir s'utiliser dans les contextes où elle renvoie à la sphère de l'allocutaire. La stabilité des différentes valeurs est bien évidemment variable, il ne faut pas oublier que la portée de la série HIC tend progressivement à diminuer dans la langue parlée, ce qui a aussi un impact sur la langue écrite. Comme le précisent Carlier et Guillot-Barbance (2018), l'extension de ISTE dans le contexte de l'anaphore est corrélée à une perte de la force pragmatique de HIC qui semble glisser vers la reprise anaphorique sans emphase. En outre, précisent-elles, comme les contextes pragmatiques de l'anaphore sont par nature moins directement soumis à la situation de communication et à la personne des

locuteurs, la série HIC tend à perdre son sens personnel (trait locuteur) hérité du latin classique.

Carlier et Guillot-Barbance (2018) (cf. aussi Carlier 2017) proposent également une mise en perspective théorique de l'évolution de ISTE qui explique le caractère hétérogène des valeurs de ISTE et HIC observable en latin tardif. Les deux chercheuses constatent que le changement qui affecte la série ISTE peut être représenté selon le scénario du changement linguistique développé dans les travaux de Diwald (2002) et Heine (2002). Ce dernier peut être résumé sous la forme du tableau suivant :

Stade d'évolution	Contexte d'emploi	Sphère personnelle à laquelle renvoie ISTE
Stade initial	La distribution caractéristique de l'expression est liée à sa valeur source	Allocutaire
Contextes atypiques	Extension atypique de la distribution d'une expression dans de nouveaux contextes, compatibles avec le sens source de l'expression	Allocutaire + Interlocution
Contextes critiques	Le contexte permet l'ambiguïté structurelle et sémantique entre valeur source et valeur cible de l'expression	Allocutaire et Interlocution et Locuteur
Contextes isolants	Le contexte est incompatible avec la valeur source de l'expression	Interlocution et Locuteur
Conventionnalisation	L'emploi innovant de l'expression n'a plus besoin d'être appuyé par des indices contextuels et s'utilise d'une manière banale avec sa nouvelle valeur	Interlocution et Locuteur

Tableau 12 : Stades d'évolution de ISTE

Dans la diachronie longue, ISTE s'étend dans un premier temps aux cas où il réfère aux référents perçus comme appartenant à la sphère de l'interlocution (**contextes atypiques**). Dans un deuxième temps, une fois que la référence à la sphère de l'interlocution est possible, ISTE s'étend aux cas où le référent est associé à la sphère du locuteur, d'abord dans des contextes pouvant donner lieu à une ambiguïté (**contextes critiques**), ensuite dans les contextes qui isolent la nouvelle interprétation

(**contextes isolants**) (Carlier 2017). C'est cette possibilité de ISTE d'apparaître dans plusieurs contextes possibles qui rend le système démonstratif du latin tardif tellement hétérogène et variable.

Le travail de Carlier (2017) propose aussi une explication de cette alternance entre les emplois de HIC et de ISTE. Nous avons vu plus haut que la série HIC, même si elle ne sort pas de l'usage en latin tardif, tend à s'affaiblir (perte du trait locuteur). De plus, même si les deux séries commencent à se rencontrer dans les mêmes contextes, elles ne s'utilisent pas de manière complètement synonymique. Carlier a constaté qu'il existe une différence distributionnelle entre les deux séries, puisque ISTE se rencontre de préférence au nominatif tandis que HIC a plutôt une affinité avec l'accusatif et l'ablatif. Elle explique cette alternance à l'aide de la théorie de Kirsner (1978) qui distingue deux types de deixis : deixis forte (proximale) et deixis faible (distale). Ainsi, le démonstratif de la proximité (deixis forte) véhicule une instruction référentielle plus forte et suppose une nécessité plus importante de repérer le référent. En revanche, le démonstratif de l'éloignement (deixis faible) véhicule une instruction référentielle moins forte et suppose une moindre nécessité de repérer le référent. S'ajoutent à cela trois facteurs qui favorisent la deixis forte : 1) l'*accessibilité* du référent (un référent peu accessible a besoin d'être repéré au moyen d'un démonstratif fort), 2) la *saillance* du référent par ses propriétés intrinsèques (un référent saillant par ses propriétés intrinsèques est mis en relief par un démonstratif fort), 3) la *saillance discursive* du référent (un référent saillant discursivement est mis en relief par un démonstratif fort). Selon Carlier, les deux séries HIC et ISTE peuvent être décrites comme des démonstratifs ou, autrement dit, des marqueurs de deixis forte. La chercheuse émet l'hypothèse qu'au moment où la distinction sémantico-référentielle entre les deux séries se brouille, dans la mesure où ISTE fait concurrence à HIC non seulement pour évoquer des référents comme appartenant à la sphère commune de l'interlocution (à partir des contextes atypiques) mais aussi pour associer des référents à la sphère du locuteur (à partir de contextes critiques), une nouvelle spécialisation entre les deux séries émerge. La série HIC, en tant que marqueur référentiel associé au facteur *accessibilité*, sera utilisée pour repérer des référents peu accessibles mais dont l'identification est pourtant cruciale. La série ISTE, en tant que marqueur pragmatique associé aux facteurs *saillance* et *saillance discursive*, sera utilisée pour repérer des référents soit saillants par leurs propriétés intrinsèques, soit saillants discursivement.

La distribution entre les séries HIC et ISTE repose ainsi sur les différences sémantico-pragmatiques qui caractérisent les référents. Elle explique mieux pourquoi, par exemple, la série HIC prédomine pour l'évocation des coordonnées spatio-temporelles qui constituent des référents peu accessibles mais qui nécessitent un repérage. D'autre part, les humains étant des référents saillants par excellence par leurs propriétés intrinsèques, on comprend mieux pourquoi la série ISTE prédomine auprès des noms de personnes. D'un autre côté, la série HIC sera utilisée de préférence quand il s'agira de référents sans nom caractérisés par une faible saillance, ce qui fait que la reprise d'une proposition par un démonstratif ou la deixis discursive se fera rarement par ISTE et d'une manière générale souvent par HIC. Enfin, cela explique aussi pourquoi la série ISTE prédomine au nominatif (fonction de sujet). Ce cas assurant le rôle de topique, qui constitue le centre de l'attention, on comprend mieux pourquoi la série ISTE propre à la saillance discursive est alors employée. En revanche, HIC, parce qu'il évoque des référents de second plan, se rencontre plutôt à d'autres cas.

Les travaux de Carlier et Guillot-Barbance ont proposé un modèle complet du fonctionnement du système démonstratif du latin tardif qui s'accorde parfaitement avec le système du latin classique et celui de l'ancien français. Comme nous avons pu le voir plus haut, elles ont surtout analysé l'évolution de la série ISTE, mais le modèle théorique qu'elles proposent permet aussi d'expliquer le fonctionnement de la série ILLE. Nous reviendrons plus loin aux causes potentielles de ces changements et nous examinerons également la série ILLE.

6.4 Et la transition du latin tardif vers l'ancien italien ?

Nous avons vu que l'avantage indéniable de la théorie des sphères personnelles est qu'elle s'applique aussi bien au latin tardif qu'à l'ancien français, ce qui nous offre un seul outil pour étudier la diachronie longue de la transition latino-romane, notamment vers l'ancien français. Nous nous demandons si elle est également applicable à la transition vers l'ancien italien. Le fait de connaître le système en ancien italien nous permettrait de mieux comprendre certaines évolutions du latin tardif de la péninsule italienne. Il semble pourtant qu'à l'heure actuelle aucune étude n'ait appliqué cette théorie pour étudier les démonstratifs du latin tardif en Italie, ni ceux de

l'ancien italien. Si c'était le cas, nous disposerions d'une théorie qui explique le système des démonstratifs non seulement dans la diachronie longue mais aussi dans une approche comparative de deux régions différentes. Nous essayerons de répondre à cette question dans le chapitre suivant.

7. Remarques conclusives

Cet aperçu historique des différentes descriptions du système des démonstratifs latins nous a montré que les tentatives de décrire les démonstratifs latins dans leur ensemble ont fait couler beaucoup d'encre. Il est très parlant que l'évolution de ces théories correspondent en grande partie aux travaux portant sur les démonstratifs en ancien français. L'apparition précoce de l'ancien français (par rapport à d'autres langues romanes, notamment à l'italien) ainsi qu'une histoire solidement documentée des deux langues (latin et ancien français) ont sans doute été deux facteurs catalyseurs de ces multiples travaux.

Il reste pourtant un élément qui nécessite une explication complémentaire. Il s'agit bien évidemment de la position de *ISTE* dans le système. Nous avons vu que la mise en question des théories traditionnelles trouve ses origines dans la réanalyse des occurrences de cette série. Nous avons vu aussi que la théorie des sphères personnelles ne réussit pas à rendre compte de toutes les occurrences de *ISTE*. Enfin, même si les nouvelles théories sur *ISTE*, notamment celles de Joffre et de Pieroni, ont augmenté nos connaissances sur ce paradigme, elles ne constituent pas un système cohérent pour les trois séries. Nous postulons qu'un réaménagement de la théorie des sphères personnelles permettra de rendre compte d'un plus grand nombre d'occurrences. Nous y reviendrons dans un chapitre suivant. Dans le prochain chapitre, comme déjà annoncé, nous essayerons de voir si la théorie des sphères s'applique aux démonstratifs de l'italien médiéval et si elle nous permet d'établir une transition du latin tardif vers l'ancien italien comme c'était le cas pour la transition vers l'ancien français.

Chapitre 4 :

Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien italien

1. Problèmes méthodologiques

1.1 Ambiguïté du terme d'ancien italien

Il convient de préciser dès le début ce que nous entendons sous le terme d'ancien italien. On pourrait facilement transposer cette notion sur la langue française et lui assigner, comme équivalent, le terme d'ancien français. En faisant abstraction de tous les inconvénients que ce terme implique ainsi que du problème de la périodisation d'une langue, il s'agit d'un procédé conventionnel non seulement très fréquent dans toute sorte d'études diachroniques mais aussi généralement utilisé à des fins didactiques. Mais la périodisation qu'on applique communément à l'histoire du français est bien évidemment très différente de celle qu'on connaît pour l'italien. De plus, la tradition linguistique italienne n'est pas vraiment habituée à périodiser l'italien et le terme même d'ancien italien (*italiano antico*) est sujet à discussion (cf. Renzi et Salvi 2011). Il est plutôt commun de périodiser l'italien par siècle (la langue du 14^e, du 15^e siècle, etc.). De ce fait, les termes d'ancien français et d'ancien italien correspondent à des réalités non seulement bien différentes sur les plans géographique et chronologique, mais ils évoquent aussi deux conceptions différentes de la périodisation et de la perception de la langue. Ces discordances nous empêchent de nous servir du terme d'ancien italien et de le présenter symétriquement à celui d'ancien français.

Ce que l'on comprend aujourd'hui par italien contemporain, ou bien par italien standard, correspond en réalité à une variante régionale parlée en Toscane, diffusée et généralisée sur toute la péninsule. Il s'agit du toscan qui représente un ensemble de dialectes locaux de la région et à l'intérieur duquel se distingue notamment la variété parlée dans la ville de Florence – le florentin. Ce dernier, codifié par Pietro Bembo dans ses *Proses de la langue vulgaire* (*Prose della volgar lingua*) en 1525, correspond à la langue des grands auteurs du 14^e siècle – Boccace pour la prose et Pétrarque pour la poésie²⁵. Le choix opéré par les auteurs du 14^e siècle connaît en effet une propagation rapide. L'usage du florentin, ainsi défini, s'impose progressivement à l'écrit chez les personnes cultivées dès le 14^e siècle par rapport à d'autres dialectes (cf. Redon *et al.* 2002 : 23). Le toscan du 14^e siècle est aussi indiqué comme le modèle de la langue écrite par le premier dictionnaire de l'Académie de la Crusca publié en 1612. La particularité de l'histoire de la langue italienne est qu'elle a été pendant des siècles langue écrite de culture et non langue parlée d'usage et ce n'est qu'à partir de l'unité politique (Royaume d'Italie à partir de 1861) qu'elle est devenue très graduellement une langue vraiment parlée par tout le monde (sans que les dialectes disparaissent pour autant) (cf. Redon *et al.* 2002 : 24)²⁶. Il faut bien souligner le fait qu'avant sa généralisation (d'abord au 14^e siècle comme norme écrite, ensuite, à partir du 19^e siècle comme norme nationale du langage parlé), le toscan n'est qu'un dialecte parmi d'autres qui sont pourtant rarement utilisés dans la production littéraire. Le terme d'ancien italien (ou bien d'italien médiéval) peut paraître en conséquence comme relativement ambigu puisqu'il peut désigner deux réalités très différentes : soit la phase médiévale (ancienne) de la langue nationale (de l'italien contemporain) qui trouve ses origines dans le toscan du 14^e siècle, soit un ensemble de variétés linguistiques très distinctes les unes des autres, qui ont été employées en Italie pour l'expression écrite jusqu'au moment où la norme toscane s'impose (cf. Redon *et al.* 2002 : 23).

²⁵ Il est à noter que selon Bembo Dante, même s'il fait partie des trois auteurs que l'histoire retiendra comme exemplaires, ne figure parmi les auteurs à imiter.

²⁶ « Ce qu'on connaît généralement dans le monde francophone [...] lorsqu'on se réfère au standard n'a, en rapport à l'italien aucun pendant ; car le correspondant italien du standard a été jusqu'au siècle dernier une variété dont les traits fondamentaux contredisent le signifié même de standard. En effet, c'était une variété marquée tant sur le plan diatopique que diastratique et diamésique qui, par conséquent, ne pouvait être employée que par une partie éphémère de la population » (Gaudino Fallegger 2014 : 342). Gaudino Fallegger cite aussi Poggi Salani (2010 : 726) qui dit que l'italien vraiment standardisé n'existe pas.

Il y a deux problèmes méthodologiques qui résultent de cette ambiguïté du terme d'ancien italien. Une bonne partie des études diachroniques sur la langue italienne se résument souvent à une histoire du florentin. La preuve en est que le terme d'ancien italien (*italiano antico*) peut être remplacé par celui d'ancien florentin (*fiorentino antico*). Il n'y a en effet rien d'étonnant dans cette démarche lorsque nous nous rappelons que la tradition philologique italienne du 19^e/20^e siècle (comme partout en Europe d'ailleurs) prend comme objet d'étude les textes littéraires et que ceux-ci sont rédigés (ou aspirent à l'être) selon la norme toscane. Le deuxième problème apparaît quand on considère l'ancien italien comme l'ensemble des variétés linguistiques médiévales. Dans ce cas, l'historiographie linguistique italienne fait largement appel au terme très générique de vulgaire (*volgare*), et il est même d'usage de parler des vulgaires médiévaux (*volgari medievali*) pour souligner la diversité dialectale. Le *volgare* englobe donc la langue de la production littéraire et de la pratique qui s'étend du 8^e siècle jusqu'à la généralisation du modèle linguistique toscan sur toute la péninsule.

Comme nous l'avons déjà signalé, le propos sur l'importance du toscan à l'époque médiévale doit être atténué. Il est vrai que l'Italie s'est toujours caractérisée par une décentralisation politique qui a assuré une vitalité aux dialectes jusqu'à l'époque moderne. Mais avant que la norme codifiée du toscan ne s'impose, les dialectes italiens jouissaient d'un statut relativement égal, et ni le toscan, ni le florentin, malgré toute l'importance qu'ils ont dès les origines, ne constituent encore un choix « élevé », qui serait opposé à un choix « bas ». Tous les dialectes sont sur un pied d'égalité (cf. Redon *et al.* 2002 : 27). De plus, l'époque de la Renaissance, à l'inverse de ce qui se passe en France, est vue comme un ralentissement de l'expansion de la langue italienne. L'humanisme italien, au moins dans sa première phase, était entièrement focalisé sur la langue latine. La prédominance du latin comme langue de culture, au détriment de la langue vernaculaire, a été très claire pendant presque tout le 15^e siècle (Guglielmino et Grosser 2000 : 255). Il faut attendre le dernier quart du 15^e siècle pour observer un regain d'intérêt pour la langue vulgaire, ce que l'on appelle dans la tradition italienne un humanisme vulgaire (*umaneismo volgare*). Nous ne sommes donc plus à l'époque médiévale quand le dialecte toscan se voit attribuer le rôle bien assuré de norme supradialectale.

Étant donné que les différences entre les dialectes tendent à s'accroître très tardivement dans l'histoire de l'italien (à l'époque que l'on ne peut plus caractériser comme médiévale) et que le terme de langues vulgaires (*volgari*), de même que celui d'ancien italien, de par son ambiguïté, peut recouvrir aussi bien le toscan médiéval que d'autres dialectes, nous croyons qu'il est légitime de nous servir du terme d'ancien italien dans un sens très générique qui peut désigner aussi bien le toscan médiéval que d'autres dialectes. C'est dans ce sens que nous nous en servons. L'ancien italien correspond pour nous à un diasystème qui englobe tous les dialectes italiens de l'époque médiévale sans que les choix de nature sociolinguistique en privilégient un au détriment des autres.

1.2 Différence qualitative entre ancien italien et ancien français

Nous avons établi dans la section précédente que le terme d'ancien italien peut être utilisé pour désigner aussi bien la phase ancienne du toscan avant sa codification et sa généralisation que d'autres dialectes médiévaux coexistants puisque jusqu'à une époque relativement tardive aucun dialecte ne l'emporte sur les autres d'une manière décisive. Il reste pourtant à élucider un autre aspect du terme d'ancien italien. Il y a en effet une différence entre l'ancien italien et l'ancien français qu'on pourrait qualifier de qualitative et qui exige un commentaire si on veut se servir des deux termes (ancien français et ancien italien) d'une manière symétrique dans notre explication de la transition du latin vers l'ancien français/l'ancien italien.

Dans l'histoire de l'Italie, il faut attendre le 13^e siècle pour que la nouvelle scripta apparaisse d'une manière systématique (Palermo 2015 : 165-166). Tandis que le 13^e siècle constitue le moment à partir duquel nous pouvons parler d'une véritable littérature en Italie, la France, au contraire, possède une littérature dès la fin du 11^e siècle. Les textes en langue vulgaire italienne sont très rares jusqu'au 12^e siècle et il s'agit majoritairement de textes courts et étrangers aux préoccupations littéraires (actes juridiques, textes liturgiques, inventaires, sermons, souvenirs consignés dans des livres de compte). L'absence d'une littérature italienne entre le 10^e et le 12^e siècle pose ainsi un problème puisque les premières traces de la scripta romane sont à peu près simultanées en France et en Italie (Bec 1982 : 23-25). La documentation littéraire est par conséquent la seule à constituer un corpus de textes suffisamment riche et

diversifié pour pouvoir étudier la transition entre le latin tardif et l'ancien français/l'ancien italien. Dans les deux cas il y a un laps de temps qui sépare les débuts de cette documentation et l'époque du latin tardif/altimédiéval, mais cette période semble particulièrement étendue dans le cas de l'Italie. Avant de préciser le problème que pose cette émergence littéraire très tardive pour notre explication de la transition latin tardif-ancien italien, il convient de s'interroger sur les raisons de cette apparition relativement tardive puisqu'elle peut nous renseigner aussi sur la situation linguistique en Italie en général.

1.3 Raisons possibles de l'apparition très tardive d'une littérature vernaculaire en Italie

À l'heure actuelle, le débat sur cette question n'est pas encore clos et les chercheurs avancent divers arguments pour expliquer ce phénomène. On postule souvent que c'est l'usage très répandu du latin qui a stoppé l'émergence d'une littérature en langue vernaculaire. Bec (1982 : 23-25) remarque pourtant à juste titre que l'usage du latin en soi ne peut pas être la cause de la naissance tardive d'une littérature puisque l'usage du latin n'a jamais fait obstacle à l'émergence des littératures romanes en France²⁷. Le chercheur constate pourtant (en suivant le propos de Migliorini 1978) que, contrairement à la situation française, l'emploi du latin en Italie est plutôt lié à l'étude de la médecine et du droit et non à l'étude des lettres latines. En outre, dans les premiers siècles qui suivent l'an 1000, l'Italie tend vers une civilisation communale de notaires et d'hommes d'affaires. Ces derniers constituent pour ainsi dire des « poètes de l'action » (Migliorini 1978). Les hommes de lettres sont d'abord des magistrats (notaires, chanceliers, officiers, etc.) dans leur commune (cf. aussi Nicolaj 2003) et les écrits qu'ils produisent sont davantage pragmatiques que littéraires.

Pour notre part, nous ne croyons pas que la spécificité de la classe des hommes de lettres soit à elle seule l'origine du ralentissement de l'essor d'une littérature en

²⁷ Bec ajoute aussi, pour expliquer l'absence de littérature en langue vernaculaire, que l'Italie des 10^e, 11^e et 12^e siècles ne connaît non plus ni grand poète, ni grande littérature en latin. Ce jugement nous paraît un peu excessif et subjectif, il peut faire croire qu'aucune production littéraire en latin n'a lieu à cette période, ce qui n'est pas vrai.

langue vernaculaire. En effet, la plupart des registres administratifs, fiscaux et judiciaires continuent à être rédigés en latin également jusqu'au 15^e siècle. On trouve dans ces textes l'indication que les procès-verbaux de tel ou tel conseil ou les actes de tel tribunal rapportent en latin des propos qui ont été prononcés en vulgaire (Redon *et al.* 2002 : 12-13). L'apparition d'une littérature au 13^e siècle n'a donc rien changé en ce qui concerne la langue des actes de la pratique. De ce fait, l'apogée d'une civilisation communale, d'ailleurs simultanée à la codification à Bologne entre le 12^e et le 13^e siècle du notariat public, constitue plutôt un facteur qui a retardé l'emploi du vernaculaire dans les écrits documentaires et non dans les écrits littéraires. La spécificité de la classe des hommes de lettres qu'a connue l'Italie à cette époque ne peut donc pas suffire pour expliquer l'émergence tardive d'une nouvelle littérature. Selon nous, elle ne peut être tout au plus qu'une conséquence d'une réalité sociolinguistique très complexe qui trouve ses origines encore à l'époque du haut Moyen Âge.

Il semble que dans l'Italie de l'époque altimédiévale et des premiers siècles suivant l'an 1000, en l'occurrence jusqu'au 13^e siècle (qui offre une production qui contraste avec le vide des siècles précédents (Bec 1982 : 25)), il y ait une cohabitation entre deux langues. Nous avons déjà postulé (Płocharz 2017) que le latin des homélies était compris au 9^e siècle en Italie du Nord non seulement par les lettrés mais aussi par les fidèles. Cette compréhension du latin paraît possible grâce à sa proximité avec la langue maternelle des fidèles qui constitue une forme de très ancien italien archaïque (nous reviendrons ci-après sur ce terme). Nous avons appuyé notre hypothèse sur d'autres recherches selon lesquelles le registre le plus avancé du latin parlé de la péninsule italienne (celui qui à long terme nécessitera une graphie bien différente de celle du latin et qui pourra être considéré comme une langue à part selon le critère quantitatif de Banniard²⁸) semble rester proche du latin écrit et enseigné des clercs jusqu'à une époque très tardive. Selon Banniard (2001), cette intercompréhension reste

²⁸ Banniard (2018), en parlant du stade final du changement langagier (il s'agit en effet d'une modélisation de la transition du latin parlé classique au français parlé archaïque mais rien n'empêche de l'appliquer à l'histoire de l'italien) constate que « les formes anciennes sont en voie d'expulsion du diasystème (elles ont régressé à un stade probabiliste). C'est alors le moment où, tout le diasystème s'étant de fait inversé, les locuteurs parlent une autre langue. [...] En définitive, le changement de langue est avant tout une question non pas de qualité, mais de quantité : une large part des traits qui caractériseront la morphologie de ce « latin moderne » étaient déjà disponibles à l'origine, mais aux marges du diasystème. En huit siècles, ces traits sont passés au centre. Cela implique inversement que la nouvelle langue, même structurée de façon neuve, porte en elle de fortes rémanences de l'ancienne ».

possible jusqu'aux environs du début du 10^e siècle, mais on avance aussi la fin du 10^e siècle (Van Uytfanghe 2008b). Qui plus est, cette cohabitation semble durer même jusqu'au 13^e siècle – moment où on traduit la Bible en italien (Richter 1979). Bien sûr cela ne veut pas du tout dire que jusqu'au 13^e siècle les habitants de la péninsule italienne parlent latin. Cela signifie qu'ils possèdent une compétence passive de cette langue suffisante pour comprendre les lectures bibliques auxquelles ils sont exposés dès leur enfance dans une société fortement christianisée (Płocharz 2017).

Somme toute, nous croyons que cette longue cohabitation de ce qui constitue d'abord deux registres puis deux langues et la spécificité locale de l'Italie (le fait qu'il s'agit d'une civilisation communale dotée d'une quantité de magistrats lettrés maîtrisant et produisant mieux les écrits pragmatiques que les œuvres littéraires) constituent deux facteurs expliquant l'émergence très tardive de la littérature italienne. Il faut pourtant souligner que la particularité des communes italiennes où domine l'hégémonie du latin n'est qu'une conséquence de la cohabitation des deux langues et non la cause principale.

Enfin, il nous faut aussi revenir sur la présence d'autres langues littéraires sur la péninsule italienne. Nous songeons en particulier à l'ancien français dont l'emploi a été largement répandu au cours du Moyen Âge. On pourrait facilement croire que le choix de l'ancien français comme langue littéraire constitue aussi une raison de l'émergence tardive d'une littérature en italien. Bec (1982 : 25) constate que les progrès de l'expression en italien au 13^e siècle correspondent également au recul des langues d'oïl et d'oc. Mais la production littéraire en ancien français se porte en réalité très bien au 13^e siècle et elle perdure jusqu'au 14^e siècle – moment où elle est détrônée par la littérature toscane. Qui plus est, on trouve encore une production littéraire en ancien français même au 15^e siècle dans certaines régions du Nord (cf. Meyer 1904). Il nous semble que la littérature d'expression française très en vogue dans l'Italie médiévale peut être également perçue comme un indicateur de la cohabitation linguistique dont nous venons de parler. En effet, en admettant que les deux langues (le latin et le vernaculaire italien) cohabitent jusqu'au 13^e siècle de par leur proximité mutuelle, la présence d'une littérature « d'origine étrangère » paraît être tout à fait possible et s'expliquer par les besoins croissants de nouveaux groupes sociaux. En revanche, nous savons aujourd'hui que la langue de cette littérature franco-italienne connaîtra à plus long terme une sorte d'hybridation et de koinéisation. Colin (2009 :

9) dans sa thèse sur l'œuvre de Nicolas de Vérone (un poète italien du 14^e siècle) caractérise le franco-italien comme « un idiome (...) présent[é] comme du français mais qui est en fait un langage hybride, probablement jamais parlé, exclusivement littéraire »²⁹. Aslanov (2000), en étudiant un manuscrit du début du 14^e siècle contenant une version franco-italienne de la *Chanson de Roland*, a démontré que le copiste adapte le texte à son propre environnement linguistique. Il évite ainsi certaines formes françaises et préfère les équivalents italiens. Enfin, le choix du langage franco-italien reflète aussi une certaine conception de l'œuvre littéraire. Il semble que le franco-italien soit un mode d'écriture perçu comme spécifique à l'épopée. La question de la langue apparaît ici inséparable du projet littéraire (Colin 2009 : 49). Tous ces arguments témoignent à notre avis que l'hybridation de l'ancien français employé en Italie se produit progressivement dès le moment où la cohabitation entre le latin et la langue vernaculaire atteint un point critique permettant l'élaboration d'une littérature en langue vernaculaire (ancien italien).

1.4 Ancien italien – une différence qualitative pour la modélisation de la transition

La différence qualitative que nous avons essayé de décrire et d'expliquer dans la section précédente devient un obstacle méthodologique pour modéliser la transition latin – ancien italien. Comme nous l'avons déjà indiqué, notre recherche s'appuie sur la théorie des sphères personnelles qui a été proposée et empiriquement vérifiée pour la transition latin – ancien français (Marchello-Nizia 2003, 2005, 2006 ; Guillot et Carlier 2015 ; Guillot-Barbance et Marchello-Nizia 2015 ; Carlier 2017 ; Guillot-Barbance 2017 ; Carlier et Guillot-Barbance 2018). La modélisation de cette transition était possible puisque la théorie de la sphère personnelle du locuteur (une variante de la théorie des sphères personnelles) de Marchello-Nizia était initialement présentée comme ne pouvant s'appliquer qu'au très ancien français, autrement dit, aux textes rédigés entre le 9^e et la fin du 12^e siècle. Qui plus est, elle a été aussi appliquée aux plus anciens textes français comme la *Séquence de sainte Eulalie* (2^e moitié du 9^e

²⁹ Pour une première approche des concepts mêmes de littérature franco-italienne et de langue franco-italienne, nous renvoyons à la bibliographie proposée par Colin (2009) à la page 6 dans les notes de bas de pages numérotées 18 et 20.

siècle) ou la *Passion de Clermont* (vers l'an Mil). Il y a donc une continuité du matériel permettant d'appliquer et de vérifier différents modèles théoriques. Or, pour les raisons que nous avons évoquées plus haut, cette continuité fait défaut dans le cas de la transition latin-ancien italien. La distance qui sépare les premiers textes significatifs en ancien italien et les textes du latin tardif est beaucoup plus grande. Nous pouvons présenter schématiquement cette situation de la manière suivante :

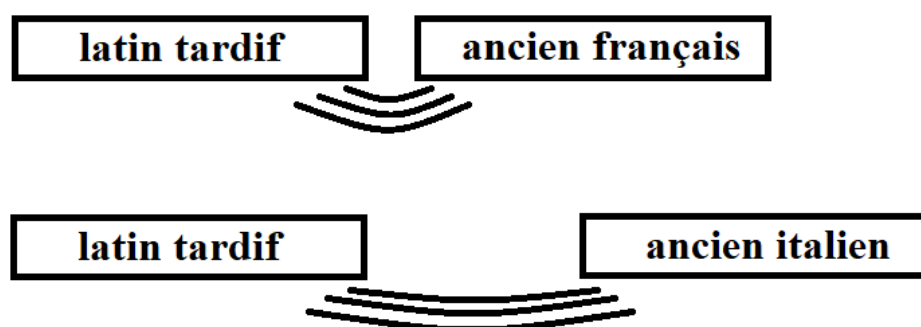


Figure 5 : Différence qualitative dans la transition entre le latin tardif et la langue vernaculaire

Les modèles théoriques de l'évolution sémantique des démonstratifs du latin tardif vers l'ancien français reposent non seulement sur une documentation relativement abondante mais aussi sur la proximité chronologique des deux langues. Autrement dit, la situation prévue et observée en latin tardif se produit aussi en ancien français. Si nous admettons que la situation du latin tardif telle qu'elle est décrite dans les travaux mentionnés au début de cette section est encore un phénomène suprarégional applicable aux textes rédigés en Italie, il est moins évident que le modèle théorique de la sémantique des démonstratifs latins soit aussi applicable au système des démonstratifs italiens. Le fait que les deux langues ne sont pas contiguës sur l'axe chronologique et que plusieurs siècles séparent l'époque du latin tardif et les premières attestations significatives de l'ancien italien constitue un problème qui nous empêche de comparer les deux langues comme nous le faisons avec le latin tardif et l'ancien français.

1.5 Les difficultés à étudier la transition du latin tardif à l'ancien italien. Proposition pour contourner le problème de la différence qualitative

Nous avançons l'hypothèse qu'il est possible de contourner ce problème de différence qualitative à condition que l'on accepte quelques suppositions théoriques. Nous tenons à préciser dès le début que notre hypothèse est une construction hautement hypothétique que nous ne sommes pas en mesure de vérifier intégralement dans cette étude. Néanmoins, les premières vérifications semblant la confirmer, nous nous sommes décidés à la présenter.

Nous avons dit dans la section précédente que la situation du latin tardif (son système des démonstratifs) est encore un phénomène suprarégional applicable aussi aux textes rédigés en Italie. Nous avons dit aussi qu'il est moins évident que le modèle théorique de la sémantique des démonstratifs latins soit applicable au système des démonstratifs de l'ancien italien, ce qui est sans doute dû à la différence qualitative entre l'ancien français et l'ancien italien. Mais s'il y a une continuité entre le latin tardif de la Gaule et l'ancien français, nous pouvons supposer qu'il y ait aussi une continuité entre le latin tardif de l'Italie et l'ancien italien.

Nous avons en effet vérifié si le système démonstratif des textes vernaculaires rédigés en Italie peut s'expliquer à l'aide de la théorie des sphères personnelles. Nous avons appuyé nos analyses en grande partie sur de nombreux exemples rassemblés par Bordin (1970) pour l'histoire des démonstratifs en toscan et par Stavinschi (2009) notamment pour l'histoire des démonstratifs dans les dialectes centro-méridionaux. Les textes sur lesquels ont travaillé ces deux chercheuses et que nous avons retenus pour nos propres analyses englobent – en raison du manque de textes que nous avons évoqué dans les sections précédentes – non seulement la littérature médiévale dans une acception déjà très large, mais aussi le 16^e siècle. Enfin, nous avons aussi pris en compte des textes généralement considérés comme les plus anciennes attestations de l'italien (avant le 13^e siècle), notamment le Poème du Mont Cassin (*Ritmo Cassinense*) et le Poème de Saint Alexis (*Ritmo su Sant'Alessio*). Nous présentons en détail toutes ces analyses dans le chapitre suivant. Pour expliquer les démonstratifs en ancien italien à l'aide de la théorie des sphères personnelles, celle-ci doit en effet connaître quelques aménagements que nous exposons aussi dans le chapitre qui suit.

En anticipant les faits, nous pouvons d’ores et déjà constater que les démonstratifs des textes vernaculaires rédigés en Italie peuvent s’expliquer à l’aide de la théorie des sphères personnelles. Qui plus est, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, elle semble rendre compte des occurrences que les théories traditionnelles n’étaient pas capables d’expliquer sans remettre en question leurs propres principes. Dans la section présente, nous voulons montrer comment il est possible que les textes italiens médiévaux et même ceux du 16^e siècle puissent toujours s’expliquer à l’aide de la théorie des sphères personnelles. Nous savons que le système démonstratif du français connaît à ces époques une forte évolution (un affaiblissement sémantique dès le 14^e siècle – la perte du trait personnel). Nous devons donc trouver une explication justifiant pourquoi, dans le cas de l’italien médiéval, cette évolution semble tellement différente. Autrement dit, il s’agit d’expliquer pourquoi le système tel qu’on voit en latin tardif semble perdurer beaucoup plus longtemps en Italie qu’en Gaule.

Nous pensons que l’explication de ce phénomène se trouve dans les spécificités de la langue vernaculaire parlée dans la péninsule italienne avant le 13^e siècle. Nous avons vu que l’accès à cette langue nous échappe puisque, mis à part quelques rares exceptions, nous ne disposons pas de documentation écrite de ces époques. Mais si le système des démonstratifs des textes vernaculaires – non seulement de ceux qui apparaissent à partir du 13^e siècle mais aussi de ceux du 16^e siècle – peut très bien s’expliquer par la théorie des sphères personnelles, il doit à plus forte raison s’expliquer par cette théorie avant le 13^e siècle. Nous verrons d’ailleurs que le Poème du Mont Cassin (*Ritmo Cassinense*) et le Poème de Saint Alexis (*Ritmo su Sant’Alessio*) le font. Or, comme le terme d’ancien italien semble mieux correspondre à la réalité des documents écrits, nous proposons de nous servir du terme de très ancien italien archaïque (cf. Płocharz 2017) pour parler de la langue des siècles précédant le 13^e siècle. Il serait en effet plus correct de parler de la transition du latin tardif au très ancien italien archaïque. Nous évitons ainsi un saut de plusieurs siècles (différence qualitative) entre le latin et l’italien. Quant au terme même de très ancien italien archaïque, nous forgeons cette dénomination sur la base des termes similaires que l’on retrouve dans la tradition française (très ancien français, français parlé archaïque, etc.) et qui correspondent en général à l’époque où on parle plutôt de diverses habitudes graphiques très fluctuantes et ne connaissant pas encore de codification. De plus, comme nous l’avons dit dans une des sections précédentes où nous avons exposé les

raisons possibles de l'apparition très tardive d'une littérature vernaculaire en Italie, le très ancien italien archaïque semble rester proche du latin jusqu'à une époque très tardive qui peut même atteindre le 13^e siècle. Cette longue cohabitation entre d'abord deux registres puis deux langues constitue aussi selon nous la raison pour laquelle le système des démonstratifs italiens peut s'expliquer à l'aide de la théorie des sphères personnelles beaucoup plus longtemps que le système des démonstratifs français. Enfin, le fait que le système ternaire des démonstratifs tend à se maintenir dans certaines régions (certes, au prix de reconstructions morphologiques) nous fait supposer que le système sémantique des démonstratifs latins de la péninsule italienne est moins sujet à changement et qu'il perdure davantage dans le temps.

1.6 Systèmes binaire(s) et ternaire(s) – reconstruction ou continuité ?

Une autre particularité (généralisant des problèmes méthodologiques) de l'italien est qu'il se caractérise par une pluralité de systèmes démonstratifs possibles. Il convient de parler dans ce cas de diversité à l'intérieur du diasystème italien quelle que soit l'époque considérée. Le terme de diasystème nous semble plus adapté puisqu'il englobe et les systèmes binaires (avec le système de l'italien standard contemporain qui semble le plus répandu durant toute l'histoire), et la variante toscane et, enfin, tous les autres dialectes. Si le diasystème de l'italien contemporain se caractérise toujours par cette diversité, elle doit être d'autant plus perceptible non seulement en ancien italien mais aussi dans le très ancien italien archaïque. En conséquence, nous pouvons supposer ses origines en latin tardif, ce qui nécessitera quelques aménagements du modèle initial appliqué à la transition du latin tardif à l'ancien français.

L'objectif de cette section n'est pas de présenter les paradigmes des démonstratifs dans le diasystème italien mais de montrer les systèmes qu'ils peuvent constituer. Nous pouvons montrer ces derniers sous forme de tableau³⁰ :

³⁰ Nous utilisons les couleurs pour mettre en relief les différences par rapport au modèle à deux éléments le plus répandu.

latin classique	HIC	ISTE	ILLE
latin tardif modèle pour la transition vers l'ancien français	ISTE	---	ILLE
système binaire (le plus répandu)	QUESTO (ISTE)	---	QUELLO (ILLE)
toscan	QUESTO (ISTE)	COTESTO (tibi + ISTE)	QUELLO (ILLE)
certains dialectes centro-méridionaux (1)	QUESTO (ISTE)	QUESSO (IPSE)	QUELLO (ILLE)
certains dialectes centro-méridionaux (2)	QUESSO (IPSE)	---	QUELLO (ILLE)

Tableau 13 : Systèmes binaires et ternaires du diasystème italien

Pour rappel, nous commençons par le latin classique (système ternaire) et le latin tardif dans son modèle pour la transition vers l'ancien français (système binaire). Au-dessous de la ligne grasse, nous ne sommes plus dans le diasystème latin mais dans le système roman, c'est pourquoi nous indiquons entre parenthèses les formes latines à l'origine des formes romanes. Toutes les formes étant renforcées, nous ne précisons que la forme du démonstratif duquel est issu le paradigme roman. Nous pouvons observer que le système le plus répandu à deux éléments correspond au modèle du latin tardif pour la transition vers l'ancien français, mais comme il ne constitue qu'une variante possible au sein du diasystème italien il nous faut regarder d'autres dialectes. Nous voyons ainsi que la variante toscane et certains dialectes centro-méridionaux possèdent un système à trois éléments.

Nous croyons que la littérature d'aujourd'hui traitant le système des démonstratifs italiens à la fois dans la perspective synchronique et diachronique se caractérise par une certaine ambiguïté. Nous avons déjà signalé plus haut que les deux paradigmes de l'italien contemporain (QUESTO et QUELLO) se retrouvent aussi en ancien italien. Il s'agit en effet du système qui semble quantitativement le plus répandu. Dans cette perspective, les termes médians comme COTESTO dans le cas du toscan et QUESSO dans le cas de certains dialectes centro-méridionaux sont généralement considérés comme des reconstructions. Enfin, dans certains dialectes centro-méridionaux le terme médian est issu de IPSE et remplace la forme issue de ISTE (cf. Ledgeway 2015).

Toutes ces variations à l'intérieur du système démonstratif doivent être pris en compte puisqu'elles influenceront notre modèle de la transition du latin tardif vers le très ancien italien archaïque. Mais nous pouvons nous demander aussi si le système n'est pas toujours resté ternaire et si le système binaire le plus répandu ne serait en réalité qu'une réduction du système ternaire issu du latin tardif. Ce point de vue semble opposé à l'opinion commune concernant la diachronie longue de l'italien mais nous ne pouvons pas l'exclure de nos considérations. Le tableau que nous avons proposé au début de cette section pourrait dans ce cas se présenter de la manière suivante :

latin classique	HIC	ISTE	ILLE
latin tardif modèle pour la transition vers l'ancien français	ISTE	---	ILLE
latin tardif modèle hypothétique pour la transition vers le très ancien italien archaïque	ISTE	ISTE IPSE	ILLE
système binaire (le plus répandu)	QUESTO (ISTE)	---	QUELLO (ILLE)
toscan	QUESTO (ISTE)	COTESTO (tibi + ISTE)	QUELLO (ILLE)
certains dialectes centro-méridionaux (1)	QUESTO (ISTE)	QUESSO (IPSE)	QUELLO (ILLE)
certains dialectes centro-méridionaux (2)	QUESSO (IPSE)	---	QUELLO (ILLE)

Tableau 14 : Systèmes binaires et ternaires du diasystème italien et leur origine théorique en latin tardif

Le terme médian du latin tardif dans cette perspective de la transition vers le très ancien italien archaïque n'aurait jamais disparu. Il faudrait plutôt parler de restructuration et non de reconstruction. Comme nous l'avons déjà signalé en anticipant les faits, les démonstratifs en ancien italien semblent pouvoir s'expliquer à l'aide de la théorie des sphères personnelles.

2. Spécificités des démonstratifs italiens : une approche traditionnelle

Une autre particularité des démonstratifs italiens est que leur évolution ne semble pas aussi avancée que celle du français contemporain. Les paradigmes de l'italien contemporain, qu'il s'agisse du système binaire de l'italien standard ou d'autres systèmes que l'on rencontre dans différents dialectes, sont en effet ceux que l'on peut observer dès les plus anciens textes vernaculaires. Il arrive donc que certaines études portant sur les démonstratifs italiens se caractérisent par une approche pluriséculaire et que les paradigmes contemporains et anciens soient présentés, de par leur stabilité chronologique, de la même manière, sans vraiment distinguer les formes contemporaines des formes anciennes.

Comme l'italien de toutes les époques se caractérise par une pluralité de systèmes démonstratifs possibles, il est aussi plus judicieux de parler d'une diversité de systèmes possibles (potentiels) à l'intérieur du diasystème italien. Ce constat semble tout particulièrement juste quand on s'intéresse aux époques qui précèdent l'unification et la standardisation linguistiques de la péninsule italienne, notamment l'époque médiévale. En nous appuyant sur les recherches concernant les dialectes italiens dans une perspective à la fois diachronique et synchronique (cf. surtout Stavinschi 2009 ; Ledgeway 2015), nous croyons qu'il est possible de présenter le diasystème italien sous forme de deux systèmes binaires et deux systèmes ternaires :

Systèmes binaires			
Système binaire (le plus répandu)	QUESTO (ISTE)		QUELLO (ILLE)
Système binaire avec IPSE	QUESSO (IPSE)		QUELLO (ILLE)
Systèmes ternaires			
Système ternaire avec ISTE	QUESTO (ISTE)	CODESTO (tibi + ISTE)	QUELLO (ILLE)
Système ternaire avec IPSE	QUESTO (ISTE)	QUESSO (IPSE)	QUELLO (ILLE)

Tableau 15 : Systèmes ternaires et binaires en italien

2.1 Système(s) binaire(s) des démonstratifs

Le système binaire le plus répandu dans toute la diachronie de l'italien et qui correspond aussi à l'italien standard d'aujourd'hui est celui qui comprend les paradigmes de QUESTO et QUELLO³¹. Nous nous focalisons donc sur ce système et laissons de côté celui qui comporte les formes QUESSO et QUELLO. Il s'agit en effet d'un système beaucoup plus rare dont l'interprétation sémantique ne diffère pas vraiment de celui proposé pour l'italien standard. Contrairement au français contemporain, mis à part quelques exceptions concernant certaines formes de QUELLO, ce système ne repose pas sur une spécialisation morphosyntaxique des paradigmes :

	singulier		pluriel	
	masculin	féminin	masculin	féminin
QUESTO	questo	questa	questi	queste
QUELLO³² adj.	quel, quello, quell'	quella, quell'	quei, quegli	quella
QUELLO pro.	quello	quella	quelli	

Tableau 16 : Démonstratifs en italien contemporain

Les deux paradigmes sont issus des formes latines, respectivement ISTE pour QUESTO et ILLE pour QUELLO, les deux renforcées par une particule épictique du type *ecce*³³. Les deux connaissent aussi des emplois exophoriques et des emplois endophoriques.

Dans la littérature, le système démonstratif de l'italien contemporain est le plus souvent décrit comme orienté par rapport à la distance. QUESTO, en tant que forme proximale, désigne le référent proche dans l'espace spatio-temporel du locuteur, ou considéré comme tel, QUELLO, en tant que forme distale, désigne le référent éloigné

³¹ Nous avons volontairement omis les pronoms rares et littéraires, réservés aux humains. On retrouve en effet les deux séries suivantes : 1) *costui* (m. sg.), *costei* (f. sg.), *costoro* (pl.), les trois issues aussi de *ecce* + ISTE et 2) *colui* (m. sg.), *colei* (f. sg.), *coloro* (pl.), les trois issues de *ecce* + ILLE. La première série est rarement utilisée aujourd'hui et appartient au registre écrit, la deuxième, encore présente dans la langue d'aujourd'hui, est une variante recherchée de QUELLO (Szantyk 2019 : 163). La troisième série *cotestui* (m.sg.), *cotestei* (f. sg.) et *cotestoro* (pl.) n'apparaît qu'à partir du 14^e siècle.

³² Les différentes formes de QUELLO adjectif dépendent de la première lettre du substantif qu'ils déterminent.

³³ Comme ce n'est pas l'évolution morphologique qui nous intéresse ici, nous nous contentons d'indiquer que la particule épictique est du type *ecce* sans préciser sa forme exacte.

de l'espace spatio-temporel du locuteur. Da Milano (2015) précise que les termes de proximité et de distance ne sont qu'une approximation d'un système sémantique complexe (« *however, we have to keep in mind that terms like “proximal/distal” are only an approximation of a complex semantic domain* »). Ce n'est pas sans raison que cette explication du système en termes de distance(s) perçue de manière très large nous rappelle le procédé que nous avons déjà vu dans le cas des théories traditionnelles expliquant les démonstratifs latins. Il est donc possible d'évoquer les mêmes limites et critiques. La multiplication des distances possibles semble contre-intuitive (i), l'explication choisie apparaît chaque fois comme étant *ad hoc* (ii), on ne sait pas comment hiérarchiser les distances possibles (iii) et, enfin, comment il est possible que, dans un acte référentiel, un référent étant au centre de l'esprit du locuteur soit présenté comme n'étant pas dans son esprit (iv) ? Même si la littérature sur les démonstratifs en italien semble s'accroître dans les dernières années (pour une première approche résumant les travaux antérieurs, cf. Da Milano 2015 ; Szantyk 2017, 2019) les théories évoquées se résument le plus souvent à un aménagement de l'explication spatiale où une quantité de contre-exemples persistent. Szantyk (2017) précise par exemple que dans certains contextes la dichotomie proximal vs. distal (le terme de distance étant compris au sens très large) s'affaiblit ou se neutralise³⁴. Dans une autre étude, elle constate que le système démonstratif de l'italien contemporain ne peut pas être caractérisé sans équivoque comme un système orienté par rapport à la distance. Comme ils dérivent d'un système orienté par rapport à la personne, il arrive que les démonstratifs italiens s'expliquent parfois à l'aide de l'interprétation personnelle (Szantyk 2019 : 174), ce qui est pour nous un argument que la théorie de la distance est incomplète, voire, invalide³⁵.

³⁴ Selon Szantyk (2017), l'explication en termes de distance devient inopérable dans deux contextes : 1) QUESTO dans les emplois endophoriques, 2) QUELLO dans l'emploi déterminatif (QUELLO + un participe/adjectif, un complément du nom ou une proposition relative). Szantyk précise aussi que même si la forme QUESTO est généralement exclue de l'emploi déterminatif, on la retrouve cependant dans quelques contextes. D'ailleurs, QUESTO déterminatif existe bel et bien en ancien italien.

³⁵ Brunet (1981 : 3-4) arrive à des conclusions intéressantes mais elle ne réussit pas à contourner les inexactitudes qui en résultent : « au lieu de dilater ainsi ce concept de proximité (et d'éloignement), il suffit peut-être de dire que QUESTO couvre le champs de la première personne, qu'il s'agisse de tout ce qui – objet, idées, etc. – constitue son environnement immédiat, qu'il s'agisse de tout ce qui occupe sa pensée [...] ». Un peu plus loin elle conclut : « autant dire que le champ de la première personne s'étend à peu près jusqu'aux limites de l'infini [...] retenons que QUESTO situe ou tend à ramener le substantif dans la sphère de la première personne – et inclut donc la proximité ».

2.2 Système(s) ternaire(s) des démonstratifs

Quand on a affaire à un système ternaire, qu'il s'agisse des époques anciennes ou de l'époque contemporaine, les explications semblent circuler entre le système orienté par rapport à la personne et le système orienté par rapport à la distance. Le terme médian est en effet toujours statistiquement plus rare que les autres, ce qui soulève des doutes quand il faut se prononcer sur la nature du système. Nous avons déjà vu que le terme médian *ISTE* du latin ne marque pas de distance médiane. Les termes médians des paradigmes italiens (*COTESTO* et *QUESSO*), quelle que soit l'époque étudiée, ne semblent pas non plus être dotés du trait distal médian. Il en résulte que les systèmes ternaires sont certainement des systèmes orientés par rapport à la personne et non par rapport à la distance.

Les deux termes médians n'ont pas la même origine. *COTESTO* vient d'une fusion entre la particule de type *ecce* + la forme du datif éthique *tibi* du pronom personnel + le démonstratif *ISTE*. Quant à *QUESSO*, cette forme vient d'une fusion entre la particule de type *ecce* + *IPSE*. Nous préférons pour le moment ne pas nous prononcer sur la nature de *IPSE* dans cette construction (nous y reviendrons dans le chapitre suivant).

L'interprétation des paradigmes *COTESTO* et *QUESSO* n'est pas vraiment différente de celle que les théories traditionnelles ont attribuée à la série *ISTE* en latin classique. Le terme médian est donc généralement décrit dans la littérature comme celui qui caractérise le référent comme étant lié à la personne de l'allocutaire. On lui attribue aussi souvent une valeur nettement péjorative comme c'était déjà le cas pour la série *ISTE* en latin classique. Nous verrons pourtant que plusieurs occurrences de *COTESTO* et/ou *QUESSO* ne peuvent pas s'expliquer correctement si on les présente comme liées à la personne de l'allocutaire.

Nous avançons l'hypothèse que le diasystème de l'italien médiéval peut être expliqué, avec quelques aménagements, à l'aide de la théorie des sphères. Il s'agit d'une hypothèse de notre part puisque sa vérification nécessiterait un travail sur un grand corpus de textes en ancien italien et cela dépasse le cadre de cette étude. Nous avons pourtant effectué quelques analyses préliminaires qui semblent confirmer notre hypothèse. Nous les présentons dans le chapitre suivant.

Chapitre 5 :

Nouvelle approche de l'évolution sémantique des démonstratifs latins

1. Modèle dit de départ

En nous basant sur les travaux de Carlier et Guillot-Barbance (Guillot et Carlier 2015 ; Carlier 2017 ; Carlier et Guillot-Barbance 2018) qui cherchent à décrire l'évolution sémantique des démonstratifs latins (avec un accent particulier sur *ISTE*), nous proposons un tableau résumant leur démarche :

HIC	ISTE	ILLE
Latin classique et tardif (latin <i>lettré</i>)		
Sphère du locuteur	Sphère de l'allocutaire	Hors sphère d'interlocution
Sphère d'interlocution		
Latin tardif (1^{re} variante) (latin <i>avancé</i> ; contexte atypique)		
Sphère du locuteur	Sphère de l'allocutaire	Hors sphère d'interlocution
Sphère d'interlocution	Sphère d'interlocution (nouvelle valeur)	
Latin tardif (2^e variante) (latin <i>avancé</i> ; contextes critique et/ou isolant)		
Sphère de locuteur	Sphère de l'allocutaire	Hors sphère d'interlocution
	Sphère du locuteur (nouvelle valeur)	Sphère de l'allocutaire (nouvelle valeur)
	Sphère d'interlocution	

Tableau 17 : Évolution sémantique des démonstratifs (modèle selon les travaux de Carlier et Guillot-Barbance)

Chaque colonne représente un paradigme (HIC, ISTE et ILLE), les lignes en gras semblent indiquer au premier abord des cadres chronologiques mais il faut plutôt les comprendre comme des variations possibles à l'intérieur d'un texte tardif. Nous avons vu que les démonstratifs en latin tardif se caractérisent par une grande hétérogénéité de valeurs, y compris à l'intérieur d'un même texte. Cette évolution peut donc être représentée comme un cycle d'acquisition (en bleu dans le tableau) et de perte (en orange) de nouvelles et anciennes valeurs. Ces valeurs sont bien évidemment à comprendre dans le cadre de la théorie des sphères personnelles, telle que nous l'avons évoquée dans les sections précédentes.

2. Extension et réorganisation du modèle dit de départ

Les travaux à partir desquels nous avons proposé le modèle de départ présenté ci-dessus ont expliqué non seulement comment s'est produit le changement sémantique dans l'histoire du système démonstratif latin mais aussi, en s'appuyant sur des critères sémantico-pragmatiques, quelle était la distribution des paradigmes HIC et ISTE. Or, nous proposons une réorganisation et une extension de ce modèle. Nous prenons en compte l'évolution de ILLE et nous expliquons aussi pourquoi l'évolution telle qu'on l'observe en latin tardif était même possible.

2.1 Nouveau modèle théorique appliqué au latin classique

Notre proposition repose sur l'hypothèse que les trois paradigmes peuvent être décrits à l'aide des deux traits descriptifs (1) *interlocution* et (2) *locuteur* auxquels on attribue soit la valeur positive « associé », soit la valeur négative « dissocié ». Nous pouvons les présenter sous la forme du tableau suivant :

Trait descriptif	HIC	ISTE	ILLE
Interlocution	associé	associé	dissocié
Locuteur	associé	dissocié	dissocié

Tableau 18 : Jeu de traits et de valeurs dans les trois paradigmes en latin classique

Le tableau doit se lire en suivant la théorie des sphères personnelles. Ainsi, le référent déterminé par le paradigme HIC est perçu comme associé à l'espace énonciatif

commun au locuteur et à l'allocutaire (la sphère de l'interlocution) et associé à la sphère personnelle du locuteur, et ainsi de suite.

2.2 ISTE – référent associé à la sphère de l'interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur

Quant à ISTE, nous proposons de présenter ce paradigme sous un autre jour. Nous avons vu qu'il est possible qu'un locuteur se serve de la série ISTE sans que la personne de son allocutaire soit vraiment impliquée. ISTE peut en effet faire référence à quelqu'un qui est présent dans l'espace énonciatif, sans qu'on lui adresse directement la parole (exemple cité par Guillot et Carlier 2015) :

(46) *Crura hercle diffringentur ni istum inpudicum precis* (Plaute, *Asinaria*, 475) : Par Hercule, je te ferai rompre les jambes si tu ne me secoues pas *cette canaille*.

De même, dans la section consacrée à l'analyse de la série ISTE dans les théories traditionnelles, nous avons vu plusieurs exemples de ISTE dont l'interprétation à travers la personne de l'allocutaire n'était pas toujours possible. Cette série n'associe donc pas le référent à la sphère personnelle de l'allocutaire. Selon nous, le référent déterminé par ISTE doit être perçu comme associé à la sphère énonciative commune au locuteur et à l'allocutaire (cf. par exemple Fruyt 2011) mais dissocié de la sphère du locuteur. Pour être plus précis, il nous faut revenir à la notion même de sphère d'interlocution. Nous avons déjà dit qu'elle est une variante du concept de la sphère personnelle mais commune aux deux interlocuteurs d'une situation d'énonciation. De ce fait, elle se définit de la même manière abstraite que cette dernière. Le locuteur peut choisir d'inclure ou d'exclure un référent de la sphère d'interlocution en fonction de la visée communicative de son énoncé. Mais comme cette sphère comprend nécessairement les deux personnes de l'énonciation, le locuteur peut toujours décider comment présenter le référent à l'intérieur de cette même sphère d'interlocution. Autrement dit, le référent peut être à l'intérieur de la sphère d'interlocution sans être en même temps revendiqué par le locuteur. Nous postulons en conséquence que le trait descriptif « associé à la sphère de l'allocutaire » (ou bien « inclus dans sa sphère ») n'est en réalité qu'une extension interprétative.

Ainsi comprises, les occurrences de *ISTE* que nous avons ultérieurement classées comme difficiles à expliquer peuvent se comprendre plus facilement. Nous reprenons ces exemples et nous les commentons brièvement.

- (47) *Igitur cum quaedam **istis diebus** nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur [...]* (Tertullien, *Ad uxorem*, 2, 2) : Ainsi, lorsqu'en ces derniers jours, une chrétienne se mariait hors de l'Église pour s'unir à un infidèle [...].

Comme nous l'avons déjà montré, la résolution référentielle du SN *istis diebus* ne passe nullement par la personne de l'allocutaire (dans ce cas, c'est la femme de Tertullien). Si on écarte l'idée que le langage du théologien de Carthage (2^e siècle après J.-C.) n'a plus rien à voir avec le latin classique et que *istis diebus* serait déjà un exemple typique de *ISTE* accompagnant un N temporel comme c'est effectivement le cas en latin parlé tardif, nous interprétons cette occurrence comme suit : Tertullien présente le référent comment appartenant à la sphère de l'interlocution mais il s'en distancie. Le référent est présenté comme exclu de sa sphère personnelle mais, comme il fait partie du sujet de la discussion entre lui et sa femme, il appartient aussi à la sphère commune.

- (48) *Quantum **ista nocte**, quam tu in numerum ac discrimen dierum observas, agitur* (Sénèque, *De beneficiis*, 4, 23) : Tant de choses se passent en cette nuit que tu observes pour distinguer et calculer les jours !

Nous avons déjà longuement commenté cette occurrence et, comme nous l'avons montré, le lien avec l'allocutaire semble indéniable. Nous croyons pourtant qu'il ne s'agit que d'un effet interprétatif. Pour interpréter *ista nocte* comme déictique et non comme anaphorique, nous avons avancé l'hypothèse que Sénèque crée une scène fictive où Liberalis regarde le ciel nocturne. *Ista nocte* correspondrait par conséquent aux coordonnées spatio-temporelles de l'allocutaire (Liberalis). Mais la nuit en question, si on applique notre modèle, doit être plutôt comprise comme celle qui est exclue de la sphère personnelle de locuteur. C'est le choix du locuteur (de Sénèque) de présenter ainsi le référent. Nous pouvons seulement supposer que le référent ainsi présenté permet une plus grande adhésion de l'allocutaire (si le locuteur s'en dissocie déjà), ce qui correspondrait bien à la visée pragmatique et didactique du texte de Sénèque.

(49) *Ut **istum** di deaeque perdant !* (Plaute, *Persa*, 298) : Que les dieux et les déesses *le* fassent périr !

Dans cet extrait de Plaute, Sagaristion souhaite du mal à Pégnyon mais celui-ci ne semble plus présent sur scène (ou du moins il est en train de partir). L'interprétation de ce type d'occurrences a toujours été problématique pour les chercheurs. L'absence de l'allocutaire semble de prime abord exclure la possibilité de se servir de ISTE. Mais de nombreuses occurrences deviennent plus claires si on considère leurs référents comme dissociés de la sphère personnelle du locuteur.

(50) ***Ista**, quae modo Mago iactavit, Himilconi ceterisque Hannibalis satellitibus iam laeta sunt* (Tite-Live, *Ab urbe condita*, 23, 12) : Ces paroles que Magon vient de proférer plaisent à Himilcon et aux partisans d'Hannon.

Dans cet exemple la série ISTE permet de présenter le référent (les paroles proférées par Magon) comme dissocié de la sphère du locuteur.

(51) *Talis **iste meus stupor** nil videt, nihil audit* (Catulle, *Carmina*, 17, 21) : cet abruti [lit. cet abrutissement] ne voit rien et n'entend rien.

Cet extrait de Catulle est très souvent cité dans la littérature sur les démonstratifs latins, soit pour montrer que les changements sémantiques du latin tardif sont déjà présents en latin parlé de l'époque classique (et qu'ils imprègnent parfois le langage littéraire), soit pour remettre en question l'explication traditionnelle de ISTE. Nous avons vu que le SN *iste meus stupor* n'a aucun lien avec l'allocutaire et qu'il s'agit d'une expression anaphorique dont l'antécédent est *quemdam municipem meum* – un certain voisin/concitoyen à moi. Le locuteur se sert ici de la série ISTE pour renvoyer à ses propres paroles. Dans notre interprétation, le locuteur, grâce à ISTE, se distancie du référent même si ce dernier est aussi déterminé par l'adjectif possessif *meus*. Cela confirme aussi le fait que le démonstratif sert entre autres à reclassifier et/ou à évaluer le référent.

(52) *Fuit, fuit **ista** quondam in hac republica **virtus**, ut viri fortes acrioribus suppliciis civem perniciosum quam acerbissimum hostem coercerent* (Cicéron, *In Catilinam*, 1, 3) : Voici, oui, voici ce que fut autrefois dans cette république *la vertu* : des hommes courageux ont châtié le citoyen criminel plus durement que l'ennemi le plus implacable.

Nous avons vu cet extrait du discours de Cicéron dans la section consacrée à la théorie de Joffre. Rappelons que selon elle, *ISTE* fonctionne comme un désignateur qui attire tout particulièrement l'attention de l'auditoire sur ce qui est important aux yeux du locuteur. Il nous semble pourtant que notre interprétation explique mieux pourquoi Cicéron se sert de *ISTE*. Il s'agit en effet d'une vertu des hommes d'autrefois. Ce n'est pas non plus que Cicéron se distancie du référent, c'est juste que le référent n'est plus accessible ni à lui, ni à l'auditoire. On pourrait se demander pourquoi Cicéron ne se sert pas de *ILLE* pour évoquer le référent notoire qu'est la vertu de la République d'autrefois, un référent hors sphère de l'interlocution. Pour expliquer cela, il nous semble utile de citer le contexte plus large de cet extrait :

(53) *O tempora, o mores ! Senatus haec intellegit. consul uidet; hic tamen uiuit. Viuit ? immo uero etiam in senatum uenit, fit publici consilii particeps, notat et designat oculis ad caedem unum quemque nostrum. Nos autem **fortes viri** satis facere rei publicae uidemur, si istius furorem ac tela uitemus* (Cicéron, *In Catilinam*, 1,3) : Ô temps ! ô mœurs ! Tous ces complots, le Sénat les connaît, le consul les voit et lui (Catilina) vit encore. Ce n'est pas qu'il vit seulement, il vient au Sénat, il participe aux conseils de la république, il choisit parmi nous et marque de l'œil ceux qu'il veut tuer. Et **nous, hommes très forts**, nous croyons faire assez pour la patrie, si nous évitons sa fureur et ses poignards.

Il y a donc un parallèle entre *nos fortes viri* - nous, hommes très forts d'aujourd'hui qui se croient forts parce qu'ils réussissent à ne pas se faire tuer par Catilina – et *viri fortes* d'autrefois dont la vertu était telle qu'ils châtiaient plus durement le citoyen criminel que l'ennemi. Les *viri* évoqués dans les deux cas sont les sénateurs romains. Quand Cicéron parle de la vertu des hommes (des sénateurs) d'autrefois (*ista virtus ut viri...*), le thème *viri* n'est pas du tout nouveau puisqu'il est déjà apparu dans le discours. Ainsi, *ISTE* permet de présenter le référent (ce dont on parle) comme faisant partie de la sphère de l'interlocution et comme étant exclu de la sphère du locuteur (en l'occurrence, du locuteur collectif qui n'a plus en lui la vertu en question).

(54) *Phaselus ille, quem uidetis, hospites,
ait fuisse nauium celerrimus [...]
Et hoc negat [...] negare [...]
[...] truce[m] Ponticum sinum,*

ubi iste post phaselus antea fuit

comata silva [...] (Catulle, *Carmina*, 4) : Ce bateau-là que vous voyez, mes hôtes, dit qu'il fut le plus rapide des navires [...] et cela ne peut être nié non plus par le golfe sauvage du Pont où avant de devenir plus tard un bateau, *il* (lit. *ce bateau*) fut un bois chevelu.

Nous avons déjà vu deux interprétations de la série ISTE dans le poème de Catulle. Selon Joffre, ISTE permet de rappeler au poète le thème central de son poème. En nous appuyant sur la théorie de Pieroni, nous avons dit que ISTE s'explique par le fait que le démonstratif apparaît dans une subordonnée où le locuteur semble s'adresser de nouveau à ses hôtes à qui il raconte l'histoire du bateau (il s'agit donc d'un *énonciateur* dialogique). Or, selon nous, l'emploi de ISTE peut s'expliquer par le fait que le bateau en question n'appartient pas au locuteur, ainsi, celui-ci le présente comme exclu de sa sphère personnelle. Il ne se sert pas de ILLE car le bateau est non seulement à portée de vue des personnes rassemblées mais il constitue aussi le thème central du propos du locuteur, il appartient déjà à la sphère d'interlocution des participants de la scène.

(55) *Ut mihi aedeis aliquas conducat volo, ubi habitat istaec mulier*
(Plaute, *Mercator*, 560-561) : Je veux qu'il me trouve une maison où *cette femme* puisse habiter.

Nous avons vu que selon Joffre Démiphon se sert de ISTE puisque le référent qu'il détermine est important à ses yeux. Or, selon le contexte de la pièce, au moment où Démiphon profère ces paroles, la femme en question dont il est amoureux ne lui appartient pas. Il se sert de ISTE car le référent est exclu de sa sphère personnelle et, qui plus est, est toujours, en tant que servante, la propriété de son fils.

(56) *Si tum dubitares, nunc certe non dubitas istis manentibus* (Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, 9, 10) : Si tu as douté à ce moment-là, tu ne doutes certainement plus maintenant puisqu'ils (lit. *ceux-là*) sont restés (en Italie).

Enfin, dans ce dernier exemple analysé par Pieroni, Cicéron se sert du pronom ISTE pour référer à Lépidus et Volcatius puisqu'il les présentent tout simplement comme exclus de sa sphère personnelle.

Somme toute, ISTE en tant que démonstratif qui présente le référent comme associé à la sphère de l'interlocution mais dissocié de la sphère personnelle du locuteur permet d'expliquer non seulement les occurrences de ISTE effectivement associées à la 2^e personne mais aussi, comme nous venons de le voir, une quantité d'occurrences où la personne de l'allocutaire n'est nullement impliquée.

(57) *Quis te [...] instigat furor ? Quid **ensis iste** quidve vociferatio [...] volunt ?* (Sénèque, *Phaedra*, 1156-1158) : Quelle fureur te pousse ?
Que veut dire *cette épée* et ce cri ?

Ainsi, dans cet exemple repris, le référent est associé à la sphère de l'interlocution (le référent se trouve dans le champ visuel des interlocuteurs) mais dissocié de la sphère du locuteur (c'est du moins de cette façon que le locuteur le présente), ce qui donne comme effet interprétatif l'association à la personne de l'allocutaire.

2.3 Ce qui rend possible l'évolution du système en latin tardif

La lecture attentive du tableau du jeu de traits et de valeurs dans les trois paradigmes en latin classique permet d'observer que, d'une part, le trait *associé à l'interlocution* est commun aux séries HIC et ISTE et que, d'autre part, le trait *dissocié de la sphère du locuteur* est commun aux séries ISTE et ILLE.

Trait descriptif	HIC	ISTE	ILLE
Interlocution	associé	associé	dissocié
Locuteur	associé	dissocié	dissocié

Tableau 19 : Traits communs des trois paradigmes en latin classique

L'existence de traits communs constitue pour nous la raison pour laquelle l'évolution ultérieure, telle qu'elle est décrite dans les travaux Carlier et Guillot-Barbance (Guillot et Carlier 2015 ; Carlier 2017 ; Carlier et Guillot-Barbance 2018), est possible dans le système de la langue. L'évolution sémantique des démonstratifs peut être présentée en termes de déplacement et d'effacement de traits :

Latin classique						
Trais descriptif	HIC		ISTE		ILLE	
Interlocution	Associé		associé		dissocié	
Locuteur	Associé		dissocié		dissocié	
Latin tardif (déplacement du trait /associé au locuteur/)						
Trait descriptif	HIC		ISTE		ILLE	
Interlocution	Associé		associé		dissocié	
Locuteur	associé	le trait se déplace →	dissocié		dissocié	
Latin tardif (effacement du trait /dissocié au locuteur/)						
Trait descriptif	HIC		ISTE		ILLE	
Interlocution	Associé		associé		dissocié	
Locuteur	Associé		associé (nouvelle valeur) ~~dissocié (ancienne valeur)~~ le trait s’efface au profit de →		dissocié	

Tableau 20 : Évolution sémantique des démonstratifs - déplacement et effacement de traits

2.3.1 ISTE – acquisition de valeur « associé » au trait *locuteur* au moment de la disparition de HIC

La série ISTE peut se voir pourvoir de la valeur positive « associé » au trait *locuteur* seulement parce que le trait *locuteur* est déjà implicitement impliqué dans le trait *interlocution*. Carlier et Guillot-Barbance ont démontré que la série ISTE, au moment où elle commence à s'employer dans les contextes traditionnellement attribués à la série HIC, s'étend dans un premier temps aux cas où elle réfère aux référents perçus comme appartenant à la sphère de l'interlocution et que, dans un deuxième temps, elle s'étend aux cas où le référent est associé à la sphère du locuteur. De notre côté, nous avançons l'hypothèse que la référence à la sphère de l'interlocution par la série ISTE est possible puisque ce trait a toujours caractérisé ISTE. La

diminution progressive de la fréquence de HIC entraîne, dans un premier temps, que la référence à la sphère de l'interlocution s'effectue à l'aide de la série ISTE comme cela a été décrit par Carlier et Guillot-Barbance. Or, la régression de HIC provoque aussi une instabilité sémantique du système des démonstratifs. Les deux autres séries, ISTE et ILLE, ont des valeurs différentes pour le trait *interlocution* mais la même valeur « dissocié » pour le trait *locuteur*. C'est à ce moment que la valeur « associé » du trait *locuteur* de HIC se déplace vers ISTE pour stabiliser le système, mais, comme nous l'avons dit, cela n'est possible qu'à la faveur de la présence commune de la valeur « associé » pour le trait *interlocution*.

2.3.2 ILLE – la seule série à disposer de la valeur « dissocié » pour le trait *locuteur*

Au moment où la valeur « associé » du trait *locuteur* de la série HIC se déplace vers la série ISTE pour assurer la stabilité sémantique du système des démonstratifs, la série ILLE devient la seule à disposer de la valeur « dissocié » pour le trait *locuteur*. Nous savons que dans la diachronie longue, dans la transition vers l'ancien français, on se sert de ILLE (ou de CIL) pour référer à la personne de l'allocutaire. Selon nous, cette possibilité est due au fait que déjà en latin classique, comme nous l'avons vu plus haut, les séries ILLE et ISTE partagent en commun la même valeur du trait *locuteur*, à savoir « dissocié ». Ainsi, au cours de l'évolution, ISTE a vu s'effacer sa valeur « dissocié » du trait *locuteur* au profit de la série ILLE qui se caractérisait depuis toujours par cette valeur. Dans la perspective de la transition vers l'ancien français, ce moment constitue le modèle théorique du système des démonstratifs latins le plus avancé. Dans la littérature, on dit que le système latin cesse d'être orienté par rapport aux personnes de l'énonciation au profit du nouveau système (celui déjà de l'ancien français avec les séries CIST et CIL) orienté pleinement par rapport à la personne du locuteur. Le modèle que nous avons proposé exige de présenter les choses différemment. Nous avons vu que la référence à la 2^e personne n'était qu'un effet interprétatif. La possibilité de référer à la troisième personne qui ne participe pas à l'acte d'énonciation, attribuée traditionnellement à la série ILLE, n'est aussi qu'un effet interprétatif dans la mesure où ILLE ne réfère ni au locuteur ni à l'allocutaire. Autrement dit, nous postulons que le système latin a toujours été, dans ses principes sémantiques, orienté par rapport à la personne du locuteur et non des personnes de

l'énonciation. Les trois séries offraient une diversité de points de vue sous lesquels le locuteur pouvait présenter le référent. L'évolution de ce système constitue une réduction de cette diversité, d'abord à l'époque du latin tardif, ensuite en ancien français. Or, comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessous, le trait *locuteur* n'est pas le seul à rendre compte du fonctionnement des démonstratifs en latin tardif et en ancien français. Le concept d'une double opposition binaire évoqué dans les sections précédentes par la description des démonstratifs en latin classique (cf. Fruyt 2010a, b, 2011) semble s'appliquer aussi au latin tardif et à l'ancien français :

Latin tardif				
Trait descriptif	ISTE		ILLE	
Interlocution	associé	dissocié	associé	dissocié
Locuteur	associé		dissocié	
Ancien français				
Trait descriptif	CIST		CIL	
Interlocution	associé	dissocié	associé	dissocié
Locuteur	associé		dissocié	

Tableau 21 : Traits sémantiques en opposition binaire en latin tardif et en ancien français

Ainsi, ISTE et CIST peuvent présenter un référent de deux manières différentes : soit 1) comme appartenant à la sphère de l'interlocution, soit 2) comme appartenant uniquement à la sphère du locuteur (celle de l'interlocution englobant l'allocutaire est alors exclue). De même, ILLE et CIL peuvent présenter un référent : soit 1) comme appartenant à la sphère de l'interlocution mais en étant dissocié de celle du locuteur (ce qui donne comme effet interprétatif l'appartenance à la sphère de l'allocutaire), soit 2) comme dissocié à la fois de la sphère de l'interlocution et de celle du locuteur. Or, comme dans cette double opposition c'est le trait *locuteur* qui a la valeur positive « associé » dans le cas de ISTE et de CIST et la valeur négative « dissocié » dans le cas de ILLE et de CIL, et il est tout à fait légitime de dire que le système des démonstratifs en latin tardif (dans sa phase la plus avancée) et en ancien français est orienté par rapport à la personne du locuteur, dans la mesure où la série ISTE/CIST présente le référent comme inclus dans sa sphère personnelle et la série ILLE/CIL comme exclu de sa sphère personnelle.

3. Ajustement du nouveau modèle à la transition latin tardif – ancien italien

Nous avons vu qu’il est possible de distinguer quatre systèmes de démonstratifs à l’intérieur du diasystème italien. Dans les sections qui suivent, nous allons essayer de rendre compte de leur fonctionnement et de leur évolution en appliquant, avec quelques ajustements, notre nouveau modèle théorique des démonstratifs. Rappelons pour mémoire le tableau synthétique :

Systèmes ternaires			
Système ternaire avec ISTE	QUESTO (ISTE)	COTESTO (tibi + ISTE)	QUELLO (ILLE)
Système ternaire avec IPSE	QUESTO (ISTE)	QUESSO (IPSE)	QUELLO (ILLE)
Systèmes binaires			
Système binaire standard	QUESTO (ISTE)		QUELLO (ILLE)
Système binaire avec IPSE	QUESSO (IPSE)		QUELLO (ILLE)

Tableau 22 : Systèmes ternaires et binaires en italien

3.1 Système ternaire avec ISTE

Ce système reconstitué³⁶ la forme médiane par l’ajout du datif éthique *tibi* au paradigme ISTE et, par conséquent, reconstitue aussi le système ternaire du latin. Conformément à notre nouveau modèle, nous avançons l’hypothèse que COTESTO correspond sémantiquement à la forme latine ISTE qui permet de présenter le référent comme associé à la sphère de l’interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur. Cette configuration permet donc, entre autres, de présenter le référent comme appartenant à la sphère de l’allocutaire mais nous rappelons que ce n’est qu’un effet interprétatif possible dans la situation où la sphère de l’allocutaire apparaît comme une

³⁶ Nous avons signalé dans le chapitre précédent la possibilité que le système ternaire soit toujours resté ternaire. Nous gardons pour l’instant la terminologie traditionnelle et nous parlons de reconstitution/reconstruction mais nous gardons aussi à l’esprit l’idée qu’il peut ne s’agir que d’une restructuration.

possibilité pour l'interprétation du référent. On peut supposer que cet effet était fortement ressenti ce qui expliquerait l'emploi obligatoire du pronom personnel de la 2^e personne dans la formation du nouveau paradigme.

- (58) *Quando ebbero cenato, cominciò una novella che non venia meno. Uno donzello della casa [...] disse : Quelli che t'insegnò **cotesta novella**, non la t'a insegnò tutta* (Novellino (13^e siècle) LXXXIX, Prosa del duecento, p. 873, cité dans Brodin 1970 : 68) : Quand ils dînaient, une nouvelle histoire a été racontée. Un jeune homme de la maison a dit : ceux qui t'ont appris *cette histoire*, ils ne te l'ont pas apprise en intégralité.

En 58, l'expression *cotesta novella* désigne l'histoire racontée par un participant du dîner. Ce genre d'occurrences n'est généralement pas problématique et s'explique sans problème si on considère le système comme orienté par rapport aux personnes de l'énonciation et la série COTESTO comme celle qui présente le référent comme inclus dans la sphère de l'allocutaire. De même que de nombreuses études ont montré que la série ISTE ne prend pas nécessairement une valeur négative, la série COTESTO ne caractérise pas non plus le référent comme étant rejeté par le locuteur :

- (59) *Messere Rinieri disse : « Messere, piacciavi di mandare in Pisa al siniscalco vostro [...] ». Il Donno disse : « **Cotesto** farò io voluntieri »* (Novellino (13^e siècle) LXXVII, Prosa del duecento, p. 864, cité dans Brodin 1970 : 70) : Seigneur Rinieri dit : « Seigneur, pourriez-vous envoyer votre sénéchal à Pise [...] » Il répondit : « Je **le** ferai volontiers ».

Pourtant, comme dans le cas du latin classique, nous rencontrons très vite de nombreux cas où la référence à la personne de l'allocutaire semble impossible :

- (60) *Questo legnio io lo pigliavo con tutta la disciplina e astinenzia che immaginar si possa, e in brevi giorni senti' grandissimo miglioramento [...] Beuto che io ebbi quattro giornate di questa santa acqua de il legnio, la febbre se ne andò afatto. Cominciai a pigliare grandissimo miglioramento, et in questo che io pigliavo il detto legno sempte tiravo inanzi i modelli di quella opera ; e' quali in **cotesta astinenzia** io feci le più belle cose e le più rare invenzione che mai facessi alla vita mia* (Cellini, *La vita scritta per lui medesimo* (16^e siècle), I, LIX, cité dans Brodin 1970 : 73) : Je repris ce bois avec la

régularité la plus minutieuse et observai la diète la plus rigoureuse que l'on puisse imaginer [...] Lorsque j'eus bu pendant quatre jours de cette bienheureuse eau de bois, ma fièvre disparut entièrement. Je commençai à me sentir beaucoup mieux. Tout en suivant mon traitement, j'avais sans arrêt les modèles de mon ouvrage et je rapporte aux jours de *cette diète* les plus rares inventions et les plus belles réalisations que j'aie jamais faites de ma vie.

Brodin (1970 : 72-73) cite cet extrait de la *Vita* de Benvenuto Cellini (16^e siècle) pour montrer que la série COTESTO, dans ce cas employée comme anaphorique, peut désigner un référent sans rapport avec la 2^e personne. La chercheuse, en rapportant le propos de Fornaciari (1919 : 75), constate qu'il semble que COTESTO mette le référent en relief non parce qu'il est présenté comme se situant à une distance médiane mais parce que COTESTO est beaucoup moins fréquent que QUESTO. La force du paradigme reposerait donc dans sa parcimonie. Cette explication nous rappelle non sans raison la théorie de Joffre et de Keller sur ISTE. Pourtant, l'expression anaphorique *cotesta astinenzia* s'explique beaucoup plus facilement si on applique notre modèle. Pour cela, nous devons contextualiser davantage le fragment cité. Cellini raconte un épisode de sa vie où il était pendant longtemps frappé par une maladie. Comme les soins de médecins ne lui apportent aucune amélioration, il décide, contre leurs conseils, de suivre sa propre thérapie qui consiste à boire une certaine eau du bois et à suivre une diète rigoureuse. Au bout d'un certain temps, Cellini réussit finalement à guérir. Quand Cellini parle de la diète (*cotesta astinenzia*) il n'a aucun interlocuteur et il ne parle pas non plus de la diète qui relèverait des recommandations des médecins. La référence à la sphère de l'allocutaire n'est donc pas possible. En outre, la diète en question ne lui apporte que des avantages, une connotation péjorative qu'on veut souvent attribuer au démonstratif ne trouve pas de fondement. De prime abord, l'interprétation selon notre modèle peut paraître elle aussi peu justifiée. Pourtant, nous devons nous rappeler que la présentation et/ou la caractérisation du référent ne dépend que des intentions pragmatiques du locuteur. Ce dernier, même s'il ne fait que profiter des résultats de la diète en question, ne cesse de la présenter comme « la plus rigoureuse que l'on puisse imaginer » et – plus loin dans le texte que nous ne citons plus – « *gran digiuno* – grand jeûne ». La série COTESTO permet donc de présenter le référent comme exclu de la sphère du locuteur. Elle marque donc un rejet et/ou une animosité à l'égard du référent.

(61) *Ed ecco verso noi venir per nave
un vecchio, bianco per antico pelo
girdando : « Guai a voi, anime prave ! [...]
E tu che sei costì, anima viva
pàrtiti de **cotesti che sono morti** (Dante, *Inferno* (14^e siècle), III,
82-84, 88-89, cité dans Brodin 1970 : 70) : Et voilà de venir vers
nous sur une barque un vieillard aux cheveux blancs et de
s'écrier : « Malheur à vous, âmes perverses ! [...] et toi qui es ici,
âme vivante, éloigne-toi de ceux qui sont morts.*

En 61, un extrait de l'*Enfer* de Dante, Dante lui-même et Virgile entrent dans l'Enfer où ils voient des hommes souffrir. Une fois arrivés au bord de l'Achéron, ils aperçoivent Charon arriver sur une barque. Celui-ci réprimande Dante et lui ordonne de s'éloigner de ceux qui sont morts. Charon se sert de la série COTESTO pour référer aux morts mais on aurait du mal à comprendre pourquoi il cherche à inclure les morts dans la sphère personnelle de Dante (son allocutaire). Encore une fois, ce type d'occurrence problématique s'explique plus facilement si on applique notre modèle. « Ceux qui sont morts » sont caractérisés à l'aide de COTESTO puisque le locuteur, Charon en l'occurrence, les présente comme exclus de sa sphère personnelle.

(62) *O andate a ridire tutto quanto io v'ho detto al Papa, dicendogli, che
le sue gioie e' l'ha tutte, e che io non ebbi mai dalla Chiesa nulla altro
che certe ferite e sassate in **cotesto tempo** del Sacco (Cellini, *La vita
scritta per lui medesimo* (16^e siècle), I, CIII, cité dans Brodin 1970 :
70) : Oh ! Allez répéter au pape tout ce que je vous ai dit, dites-lui
qu'il a toutes ses pierreries et que moi, je n'ai jamais eu de l'Église
autre choses que les blessures et les coups de pierre reçus en *ce temps*
du sac.*

Enfin, l'exemple en 62 est issu d'un fragment où est le protagoniste, Cellini, est accusé d'avoir dérobé certains bijoux appartenant au pape durant le sac de la ville. Celui-ci réfute les accusations. En effet, il participait lui-même à sa défense en tant que bombardier sans même parler du fait qu'en tant qu'orfèvre et joaillier il fournissait depuis des années toute sorte de créations artistiques au pape lui-même. Le fragment cité présente les paroles que Cellini adresse à ses accusateurs. Selon Brodin (1970 : 70), même s'il s'agit d'un emploi déictique, Cellini se sert de la série COTESTO puisqu'il s'agit du temps déjà mentionné par les accusateurs : « *Noi sappiamo*

certissimo che tu eri in Roma al tempo del Sacco » (nous savons très bien que tu étais à Rome au temps du sac) disent-ils quand ils présentent les accusations. Or, cette interprétation ne nous semble pas vraiment convaincante et, de plus, la distance qui sépare l'expression *cotesto tempo* et l'affirmation des accusateurs est plutôt significative. Et Cellini et les accusateurs sont (ou étaient) en quelque sorte impliqués (comme défenseurs) dans le sac lui-même et dans ses conséquences. Il serait donc bizarre de constater que Cellini caractérise le référent (le sac) comme appartenant à la sphère de ses allocutaires et non pas à la sienne. Par contre, l'application de notre modèle propose une explication plus cohérente. Cellini se sert de COTESTO pour caractériser le référent comme dissocié de sa sphère personnelle (il y a sans doute non seulement un rejet de ce triste événement militaire mais aussi une récusation des soupçons sur son comportement de voleur présumé) mais qui est connu de tous et qui, de ce fait, appartient à la sphère de l'interlocution.

Un autre argument montrant que la valeur principale de COTESTO n'est pas de référer à la sphère de l'allocutaire (et par conséquent que le système n'est pas vraiment orienté par rapport aux personnes de l'énonciation) est que COTESTO n'est jamais obligatoire pour exprimer un rapport avec l'allocutaire. On trouve en effet, à toutes les époques, des occurrences de QUESTO et QUELLO accompagnées du déterminant personnel *tu* (Brodin 1970 : 75-76).

3.2 Système ternaire avec IPSE

Dans la littérature, la reconstitution de la forme médiane avec le paradigme COTESTO (ECCE + *tibi* + ISTE) ne semble pas vraiment poser problème. La forme du datif éthique du pronom personnel de la deuxième personne du singulier s'ajoute en effet aux formes qui sont bel et bien considérées comme étant à l'origine des paradigmes des démonstratifs romains. Or, la situation semble plus complexe dans le cas de QUESSO (ECCE + IPSE) où IPSE, même s'il est considéré traditionnellement comme un démonstratif, ne s'emploie pas dans le cas de la déixis situationnelle.

3.2.1 Comment se fait-il qu'un anaphorique devienne un déictique ?

Toute explication du système ternaire avec IPSE exige en premier lieu d'expliquer comment il se fait que IPSE ait pu acquérir la valeur d'un déictique. Dans la littérature,

IPSE est généralement considéré comme un marqueur d'identité et/ou intensifieur en latin classique (Bertocchi 2000 ; Fruyt 2010b)³⁷. En latin tardif (Väänänen 2012 : 120) sa fréquence semble augmenter et son emploi s'approcher de celui d'un anaphorique, ce qui fait de IPSE à long terme un concurrent de ILLE pour devenir l'article défini (cf. Carlier et De Mulder 2010, Selig 1992). Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'époque du latin tardif, IPSE n'est aucunement un déictique. Il semble qu'il ne le devienne qu'au moment où il fonctionne déjà comme anaphorique en latin tardif.

Comme le rapporte Stavinschi (2012), Vincent (1999) dans son étude sur l'ancien napolitain (où un démonstratif issu de IPSE est présent) cherche à expliquer comment IPSE a pu devenir un déictique. Nous pouvons résumer son propos comme suit : le démonstratif QUESSO gagne la valeur déictique au moment de la fusion de la particule ECCE et de l'intensifieur IPSE. Dans un premier temps, la particule ECCE, qui est en effet infiniment orientée vers l'allocutaire, se soude à IPSE par analogie avec deux autres éléments du système (ECCE+ISTE et ECCE + ILLE ; cf. Väänänen 2012 : 123). Ensuite, du fait du processus de réanalyse et par analogie avec ECCE+ISTE et ECCE+ILLE, les deux éléments ECCE (déictique) et IPSE (intensifieur) obtiennent de nouvelles valeurs : ECCE (intensifieur) + IPSE (déictique). Enfin lorsque ECCE+IPSE est perçu comme un déictique, toujours par analogie, une forme non renforcée de IPSE déictique tout court commence à s'employer.

Ce propos de Vincent (1999), qui est relativement répandu dans la littérature, est pourtant remis en question par Stavinschi (2012). La chercheuse constate entre autres que ECCE n'est pas en réalité spécifiquement lié à la personne de l'allocutaire et qu'en latin tardif IPSE est principalement un anaphorique. IPSE en tant qu'intensifieur en latin tardif est beaucoup plus rare. Nous pouvons résumer le propos de Stavinschi de la manière suivante : IPSE anaphorique, utilisé par le locuteur pour référer aux paroles de son allocutaire, finit par être interprété par l'allocutaire comme se référant à lui-même. Ce processus peut être représenté comme suit :

Locuteur : « ... X ... »

Allocutaire : « ... IPSE X ... » (IPSE anaphorique : ce X que tu viens de mentionner)

Locuteur comprend (selon le processus de subjectivation (Traugott 1989)) : IPSE

³⁷ Nous reviendrons à la description de IPSE pendant toute la latinité dans un autre chapitre.

permet à mon allocutaire de présenter le référent X comme étant lié à ma personne ;
IPSE X à toi

IPSE anaphorique a donc été progressivement réinterprété par le locuteur comme un démonstratif permettant de caractériser le référent comme étant lié à la sphère personnelle de l'allocutaire. Au terme de cette évolution, IPSE devient un déictique à part entière. Or, comme nous l'avons déjà vu dans le cas d'autres démonstratifs, IPSE a sans doute dû lui aussi se caractériser par une hétérogénéité de diverses valeurs. Mais comme ces considérations dépassent le cadre de cette section (acquisition d'une valeur déictique par un démonstratif purement endophorique), nous y reviendrons ci-après.

3.2.2 De l'anaphorique au déictique – un contre-exemple typologique ?

Le passage d'une forme anaphorique vers une forme déictique qui se produit dans l'évolution de IPSE (anaphorique) vers QUESSO (déictique) semble être un contre-exemple de ce qui est généralement postulé dans la littérature. Pour Diessel (1999 et 2006), la valeur anaphorique du démonstratif constitue toujours une valeur secondaire par rapport à la valeur déictique. Le chercheur appuie son propos sur le fait que les enfants se servent du démonstratif dans la deixis avant de le faire dans l'anaphore, corollaire aux usages intradiscursifs plus complexes. En effet, l'emploi déictique est généralement jugé comme plus concret que l'emploi anaphorique. Pour Lyons (1977) par exemple, les déictiques connaissent toujours un développement à sens unique où on passe d'une forme plus concrète (déictique) à une forme plus abstraite (anaphorique). Le déictique est jugé, toujours selon Lyons, comme plus concret puisqu'il localise le référent dans l'espace et non dans le discours. L'évolution d'un déictique vers un anaphorique s'explique ainsi en termes de grammaticalisation. Autrement dit, on passe dans cette évolution du concret vers l'abstrait (Lyons 1977), du moins grammatical vers le plus grammatical (Kuryłowicz 1964) ou bien du moins abstrait vers le plus abstrait (Heine *et al.* 1991).

Certaines études montrent pourtant qu'il est tout à fait possible qu'un déictique soit issu d'une autre forme grammaticale. Frajzyngier (1996) montre par exemple que dans certaines langues tchadiques le déictique est issu d'un article défini. Une situation similaire à celle où IPSE devient un démonstratif en ancien italien se produit aussi en

portugais. En effet, le système démonstratif du portugais devient ternaire par l'insertion de IPSE à partir du 14^e siècle (Teyssier 1981).

L'évolution d'une forme anaphorique vers une forme déictique semble effectivement un contre-exemple atypique du processus de grammaticalisation. Mais nous pouvons facilement contourner ce problème typologique si nous prenons en compte de nouvelles approches de nature cognitive non seulement sur la nature de la deixis et/ou de l'anaphore mais aussi sur le fonctionnement du langage humain. Lyons (1995) lui-même remet en question la nature de la deixis telle qu'il l'a présentée dans *Semantics* (1977). Le chercheur discute la primauté de l'espace physique dans l'interprétation de la deixis et souligne l'égoцентризм du contexte déictique, de par sa nature cognitive et enracinée dans la subjectivité de la connaissance. Diessel (2006), même s'il continue à postuler que le démonstratif indique l'orientation spatiale du référent, semble pencher vers une explication cognitive quand il dit que le démonstratif sert avant tout à établir un focus d'attention commun au locuteur et à son allocutaire. Or, nous avons proposé au début de ce travail de considérer le démonstratif comme un outil de coordination des cartes conceptuelles qui constituent la pensée/cognition humaine. Nous croyons que dans cette conception du langage la distinction entre la valeur déictique et la valeur anaphorique n'est plus vraiment pertinente. Qu'il s'agisse d'un déictique ou d'un anaphorique, son but semble toujours le même, à savoir créer/activer un nouveau cadre interprétatif du référent. La résolution référentielle d'une expression démonstrative via un environnement spatio-temporel textuel ou bien situationnel n'est qu'un processus corollaire résultant de la coordination entre les cartes conceptuelles.

Nous sommes donc plutôt d'avis que le passage d'un anaphorique vers un déictique, même s'il s'agit d'un phénomène statistiquement très rare, voire marginal, ne devrait pas être jugé comme contradictoire puisqu'il n'affecte aucunement le fonctionnement du démonstratif au niveau du langage humain (en tant qu'outil de coordination des cartes conceptuelles).

3.2.3 QUESSO (IPSE) comparable à ISTE – référent associé à la sphère de l’interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur

L’étude de Stavinschi (2009) fournit de nombreux exemples de QUESSO dans les systèmes ternaires de l’Italie méridionale. Comme c’était déjà le cas non seulement en latin classique mais aussi dans le système ternaire avec ISTE en ancien italien que nous avons vu dans la section précédente, nous rencontrons plusieurs occurrences de QUESSO où l’interprétation à travers la personne de l’allocutaire n’est pas vraiment possible. Nous proposons donc de reconsidérer QUESSO avec notre nouveau modèle théorique. Nous avançons ainsi l’hypothèse que QUESSO correspond sémantiquement à la forme latine ISTE qui permet de présenter le référent comme associé à la sphère de l’interlocution mais comme dissocié de la sphère du locuteur. Nous tenons aussi à rappeler que cette configuration permet tout à fait de présenter le référent comme appartenant à la sphère de l’allocutaire mais ce n’est pas la fonction essentielle de ce démonstratif (même si elle paraît l’être numériquement).

Nous allons reprendre et commenter quelques occurrences problématiques de QUESSO citées par Stavinschi (2009). Mais avant de procéder à nos interprétations, nous devons évoquer quelques limites du travail de Stavinschi. La chercheuse suppose à l’avance que toutes les occurrences de QUESSO réfèrent toujours à la deuxième personne. Ainsi, les exemples cités sont souvent très courts et le lecteur ne dispose pas du contexte plus large dans lequel ils apparaissent. L’examen des démonstratifs dans les textes médiévaux de l’Italie du Sud serait une étude à part entière qui dépasse largement le cadre de cette thèse. Nous devons nous contenter des exemples rassemblés par Stavinschi et essayer de les présenter sous un nouveau jour. Nous reconnaissons le caractère fortement hypothétique de ce que nous avançons dans cette section. Les études postérieures devront apporter plus de lumière sur la sémantique des démonstratifs médiévaux en ancien italien.

(63) *Abbas [...] de Grecis dicendo : « Quissi Grechi portano le barbe de becchi » (Liber Visitationis (15^e siècle), folio 73, p. 97) : l’abbé disait par rapport aux Grecs : « ces Grecs portent la barbe de bouc ».*

En 63, un moine rapporte les paroles de son abbé pendant un contrôle du monastère. Ce dernier s’exprime mal par rapport aux Grecs (ou, plus précisément, par

rapport à ceux qui font les offices selon le rite byzantin). Les Grecs en question n'ont rien à voir avec le moine en présence de qui l'abbé parle.

- (64) **Quisso mio patre** me disse plu volte che, se Paris figlyo vostro andasse may in Grecia [...] (*Libro de la destructione de Troya* (14^e siècle), 94, 22, cité dans Stavinschi 2009 : 124) : *mon père* (lit. *ce mon père*) me disait plusieurs fois que si Pâris, votre fils, n'allait jamais en Grèce [...].

En 64, le locuteur se sert de la série QUESSO pour parler de son propre père. L'occurrence en question se trouve dans une traduction (14^e siècle) en napolitain d'un texte latin. Stavinschi (2009 : 124) remarque que le démonstratif utilisé dans la version latine est HIC. Nous pouvons nous demander pourquoi le traducteur se sert d'une autre série. Le contexte plus large du fragment où l'expression *quisso moi patre* apparaît pourrait peut-être nous apporter des informations sur la manière dont le locuteur perçoit son père. Nous observons une situation similaire en 65 :

- (65) [...] contra **chissi nemici nuostri** [...] (*Libro de la destructione de Troya* (14^e siècle), 151, 27, cité dans Stavinschi 2009 : 125) : contre *nos ennemis* (lit. *ces nos ennemis*).

Or, dans ces deux derniers exemples, il s'agit toujours d'expressions anaphoriques. Une des solutions pourrait être par exemple de les considérer comme une sorte de réminiscence de IPSE anaphorique du latin tardif.

- (66) [...] quillo magnifico e potente principe Cesaro, imperatore sempre victurioso [...] da **quisso grande Cessaro** [...] (*Libro de la destructione de Troya* (14^e siècle), 131, 24, cité dans Stavinschi 2009 : 126) : ce magnifique et puissant prince César [...] de *ce grand César* [...].

Stavinschi (2009 : 126) remarque aussi, en rappelant le travail de Vincent (1998), que l'alternance entre QUESSO et QUELLO correspond parfaitement à celle entre IPSE et ILLE dans la *Peregrinatio* d'Égérie où ILLE sert à introduire un référent connu de tous et IPSE à le conserver comme topique. Selon nous, l'analyse de tous les démonstratifs présents dans le *Libro de la destructione de Troya* semble nécessaire pour savoir si QUESSO s'approche effectivement du IPSE du latin tardif. Il faudrait aussi tenir compte du contexte plus large et essayer de comprendre les intentions

pragmatiques du locuteur. Mais, comme nous l'avons déjà dit, cela dépasse malheureusement le cadre du présent travail.

(67) *Chisso moi figlio ve lo mando per schiavo* (Loise de Rosa, *Ricordi* (15^e siècle), 27r.26, cité dans Stavinschi 2009 : 129) : *ce fils* (lit. *ce mon fils*), je vous l'envoie comme esclave.

En 67, le locuteur parle de son propre fils mais il emploie la série QUESSO. On comprend beaucoup mieux le recours à la forme médiane si on accepte qu'elle permet de présenter le référent comme exclu de la sphère personnelle car il semble bien que ce soit le cas dans le fragment cité.

(68) *Porta questa palma che bene è fiorita, / et portala con teco inter questa gente iniqua ; / de questa palma tòccali, retornarò ad vita: / la gente crederànte, tucta sarrà guarita* (*Leggenda del Transito della Madonna* (14^e siècle), 38, 585, cité dans Stavinschi 2009 : 217) : Prends cette palme qui est belle et fleurie et porte-la avec toi parmi ces gens injustes. Touche-les avec elle et ils retourneront à la vie. Les gens croyants seront tous guéris.

En 68, il semble que le locuteur se serve de la série QUESSO pour se distancier des gens injustes.

Stavinschi (2009 : 131) cite elle-même plusieurs passages qui représentent des cas « anomaux ». Elle continue pourtant de les présenter comme étant liés à la deuxième personne, quitte à proposer des explications qui semblent *ad hoc*. Ainsi, QUESSO, dit-elle, peut désigner aussi bien « ce dont vous me parlez » que « ce dont je vous parle ». Nous perdons de vue par conséquent la définition sémantique des démonstratifs. Qui plus est, Stavinschi constate souvent que la référence aux personnes de l'énonciation semble neutralisée dans le cas de l'anaphore. Quant aux démonstratifs utilisés comme déictiques et qui constituent des cas problématiques, elle se contente de dire qu'il semble plus économique d'avancer l'hypothèse qu'il s'agit aussi d'une neutralisation sémantique (2009 : 132). Il apparaît donc clairement que l'interprétation de la série QUESSO telle qu'elle est présentée par Stavinschi nécessite une révision profonde.

3.3 Système binaire standard

Nous rappelons que par système binaire standard nous entendons le système qui semble le plus largement répandu et qui s'applique à la langue italienne dans sa totalité chronologique et non seulement à l'italien standard contemporain.

Nous proposons de regarder les séries QUESTO et QUELLO dans la même perspective que celle que nous avons adoptée pour les démonstratifs latins et leurs descendants CIST et CIL de l'ancien français. Nous ne considérons donc pas QUESTO et QUELLO comme des formes proximale et distale comme c'est généralement le cas dans la littérature sur les démonstratifs en italien contemporain mais comme des formes permettant de présenter le référent soit à l'intérieur de la sphère personnelle du locuteur et/ou de l'interlocution (QUESTO), soit à l'intérieur de la sphère de l'interlocution mais sans adhésion du locuteur au référent ou à l'extérieur de la sphère de l'interlocution et/ou du locuteur (QUELLO). Si on adopte cette perspective, les séries QUESTO et QUELLO pourraient être considérées comme des équivalents des séries CIST et CIL de l'ancien français. Il s'agit d'une hypothèse qui nécessiterait d'être vérifiée sur un grand corpus de textes. En nous appuyant sur le travail de Guillot-Barbance (2017), nous pouvons nous demander si les propriétés sémantico-référentielles des démonstratifs français peuvent être retrouvées en ancien italien. Ces questions solliciteraient un travail spécifique sur l'ancien italien qui, encore une fois, dépasse le cadre de notre thèse. Elles sont pourtant d'un intérêt capital pour mieux comprendre non seulement, dans une approche comparative, le fonctionnement des démonstratifs médiévaux mais aussi, dans une approche relevant de la sémantique générale, la persistance et/ou l'évolution des traits sémantiques quand deux langues différentes émergent d'une langue commune. Citons à titre d'exemple quelques pistes de réflexion : (i) en emploi anaphorique, QUESTO + N se caractérise-t-il par un apport informationnel ? (ii) QUELLO + N s'emploie-t-il dans le cas d'une continuité référentielle (reprise fidèle) ? (iii) QUELLO pronom indique-t-il le changement de rôle agentif dans le récit ? (iv) le binôme QUESTO et QUELLO connaît-il la même évolution qui va d'un affaiblissement d'une opposition sémantique vers une opposition fonctionnelle ? Nous pourrions aussi nous demander si la théorie de l'appariement contigu élaborée par Kleiber (cf. notamment 1987 ; cf. aussi Guillot-Barbance 2017 : 33-47) ne s'applique pas mieux à l'ancien italien.

Somme toute, en nous appuyant sur le travail de Brodin (1970), nous essayerons de voir si les démonstratifs QUESTO et QUELLO de l'ancien italien peuvent s'expliquer à l'aide de la théorie de la sphère personnelle du locuteur. Le résultat positif de cette enquête nous permettra d'appliquer notre modèle du système démonstratif du latin tardif à la transition du latin tardif vers le très ancien italien archaïque. Nous rappelons qu'il s'agit d'un modèle qui assure et justifie un continuum entre le latin classique et une nouvelle entité linguistique romane.

3.3.1 QUESTO – référence à la sphère de l'interlocution

(69) *De **questa bita** interpello* (Ritmo Cassinese (12^e siècle), 3) : j'ai des réserves sur *cette vie*.

(70) *Ma tantu **quistu mundu** è gaudebele* (Ritmo Cassinese (12^e siècle), 25) : Mais *ce monde* est si agréable.

(71) ***Quistu mundu** m'è fallente* (Ritmo su Sant'Alessio (13^e siècle), 232) : *Ce monde* me trompe.

Dès les plus anciens textes italiens, nous trouvons la série QUESTO notamment dans les SN où le N est du type *vita* ou *mondo*. Le locuteur se sert de cette série pour parler de la vie terrestre ou bien du monde dans lequel il vit. En conséquence, comme en latin tardif et comme en ancien français (cf. Guillot-Barbance 2017 : 109-110), l'emploi du déictique se caractérise par une sorte d'ancrage de l'énoncé dans le contexte physique de l'énonciation.

Certes, les occurrences de QUESTO qui font référence à la sphère de l'interlocution ne se limitent pas à des emplois désignant la vie dans laquelle vivent les interlocuteurs. Le locuteur se sert aussi de QUESTO non seulement pour faire référence aux entités perçues comme appartenant à la sphère partagée mais aussi quand il juge que la distinction entre sa propre sphère et celle de son allocutaire (à l'aide de QUELLO) est sans importance. Il s'agit de contextes que l'on pourrait juger comme neutres du point de vue de l'inclusion ou de l'exclusion de la sphère personnelle. Ces emplois correspondent donc au HIC du latin classique et au ISTE du latin tardif :

(72) ***Ista cartula** est de caput coctu* (Postilla Amiatina, 11^e siècle) : *Cette charte* concerne caput coctu.

(73) *Ma si **quistu** putissi adiviniri,
 ch'Amori la ferissi di la lanza
 chi mi fer'e mi lanza* (Stefano Protonotaro, *Pir meu cori alligrari*
 (13^e siècle), 44-46) : Et si seulement *cela* pouvait arriver, que
 l'Amour la blessait avec la même lance qui me blesse et me déchire.

(74) *Or poi ke **questu** audia la sponsa çita* (*Ritmo su Sant'Alessio* (13^e
 siècle), 178) : Après que la jeune épouse entendit *cela*.

En 72, l'expression *ista cartula* est un déictique qui désigne la charte même où cette expression se trouve. En 73 et 74, il s'agit d'exemples de deixis discursive, qui est généralement assurée par le pronom neutre. Comme en 73, le déictique discursif peut établir une relation référentielle avec un segment discursif qui suit (de type cataphorique) ou, comme en 74, qui précède (de type anaphorique). La caractéristique commune de ces emplois est que le trait concernant le locuteur, voire, l'allocutaire, semble absent.

3.3.2 QUESTO – référence à la sphère personnelle du locuteur

Tant qu'une occurrence de QUELLO n'apparaît pas à côté de celle de QUESTO dans une proximité textuelle, il n'est pas vraiment facile de distinguer un emploi où QUESTO fait référence à la sphère personnelle du locuteur d'un emploi où cette référence fait défaut ou n'est pas pertinente.

(75) *Or la comenza ad predicare
 sapiamente ad favellare :
 « Donna, voliote pregare ;
 une cosa te vollio mostrare,
 se'tte lo plaquesse de fare,
estu meu comandu scultare.
 Volliot' **estu anellu** dare,
estu balzu adcommandare,
estu sudariu ad te lassare [...] »* (*Ritmo su Sant'Alessio* (13^e siècle),
 166-174) : Il commence son prêche et à lui parler sagement :
 « Femme, je veux te prier, je veux te montrer quelque chose, s'il te
 plaisait de le faire, d'écouter *cette demande* [lit. *cette demande* à

moi]. Je veux te donner cet anneau, te confier cette ceinture, te laisser ce linge.

Dans cet exemple Alexis s'adresse à sa femme. La première occurrence de QUESTO qui apparaît sous la forme non renforcée ESTO est un déictique discursif qui établit un lien référentiel avec le segment discursif qui suit. Il s'agit d'une demande formulée par Alexis. Comme le N de ce SN est également accompagné de l'adjectif possessif *meu*, QUESTO peut certainement s'interpréter comme incluant le référent dans la sphère personnelle du locuteur. Les trois autres occurrences de ESTO qui suivent peuvent s'interpréter elles aussi comme faisant référence à la sphère personnelle du locuteur. Alexis confie en effet à sa femme les choses qui lui appartiennent. Mais nous ne pouvons pas vraiment savoir si telle était l'intention d'Alexis lui-même. Aucun autre objet n'est déterminé dans cette scène à l'aide de la série QUELLO. Il n'y a pas non plus de raison de croire qu'il cherche à présenter les objets comme lui appartenant à lui et non à sa femme (ce qui serait d'ailleurs contradictoire dans ce contexte). Il serait donc plus prudent de considérer ESTO dans ces exemples comme la série qui fait référence à la sphère de l'interlocution.

3.3.3 QUELLO – exclusion de la sphère personnelle du locuteur

(76) *E pensossi une notte, e prese due picconi, e chiamò il suo figliulo e disse : « prendi l'uno de **que'** picconi e io l'altro »* (Libro dei sette savi (13^e siècle), Prosa del duecento, p. 514, cité dans Brodin 1970 : 108) après avoir pensé toute la nuit, il a pris deux haches, il a appelé son fils et lui a dit : « prends une de *ces haches*, moi, je prendrai l'autre ».

L'explication en termes de distance se brouille facilement dans cet exemple où les haches, présentées à l'aide de QUELLO distal, sont à portée des deux interlocuteurs. Cet exemple nous fait penser à la situation de l'ancien français où un référent se trouvant en présence du locuteur est présenté à l'aide de CIL, pourtant considéré comme forme distale. Cela nous amène à penser qu'une autre explication que celle qui repose sur la notion de distance est nécessaire.

(77) *Ma quando lo cavaliere vide lo ree Arturi e Tristano, egli non gli conscea ; ma incontanente sì fece vista di volere combattere. [...]* Tristano [...] dit : « *Ree Artù, io sì vi priego che voi sì me dobbiate*

*donare la battaglia di **quello cavaliere*** (Tristano Riccardiano (13^e siècle), Prosa del duecento, p. 650, cité dans Brodin 1970 : 109) : Quand le chevalier vit le roi Arthur et Tristan, il ne le reconnut pas et, incontinent, s'est montré désireux de se battre. Tristan dit : « ô roi Arthur, je vous demande de me permettre de combattre *ce chevalier* ».

Brodin (1970 : 108), en s'appuyant sur le propos de Fornaciari (1919 : 72), considère QUELLO comme une forme qui indique que le référent n'appartient ni à celui qui parle, ni à celui qui écoute, ce qui expliquerait l'emploi de la forme distale. Nous savons pourtant que les démonstratifs ne s'expliquent nullement en termes d'appartenance. L'emploi de QUELLO en 77 semble identique à celui que l'on observe dans les récits médiévaux français où la série CIL est utilisée pour désigner l'adversaire (exclu par conséquent de la sphère personnelle du locuteur).

(78) [...] *e domandato chi egli era, ed avendol detto, costor cominciaron tra loro ad aver consiglio ed a dire: « Questi è degli amici de' nemici nostri ; che ne dobbian fare altro se non torgli **quei panni** e **quel ronzino** e impiccarlo per dispetto degli Orsini ad una di queste querce ? »* (Decameron (14^e siècle), V, 3, cité dans Brodin 1970 : 109) : [Après qu'ils lui eurent] demandé qui il était, et que Pierre le leur eut dit, ils se mirent à tenir conseil et à se dire : « C'est un des amis de nos ennemis, avons-nous autre chose à faire que de lui dérober *ces habits* et *ce roussin*, et que de le prendre à l'un de ces chênes pour narguer les Ursins ? ».

En 78, le protagoniste, Pierre, est entouré d'un groupe de brigands qui veulent dérober ses habits et son roussin. L'interprétation des expressions *quei panni* et *quel ronzino* à travers la notion de distance ne semble pas valable. Remarquons que dans d'autres expressions démonstratives (soulignées dans l'exemple cité) qui sont présentes dans le discours rapporté des brigands c'est la série opposée, QUESTO, qui est employée. Les brigands utilisent donc tantôt la série QUESTO pour parler de Pierre ou des chênes (l'action de cette scène se déroule dans une forêt), tantôt la série QUELLO pour parler des objets qui appartiennent à Pierre. L'explication en termes de distance est donc immédiatement impossible puisque les référents situés dans un même endroit (nous pensons à Pierre et aux habits qu'il a sur lui) sont décrits à l'aide de deux séries différentes. Cette scène et l'emploi des démonstratifs que l'on y observe deviennent beaucoup plus clairs si on les interprète à travers la théorie de la sphère personnelle du

locuteur. Nous pouvons faire ressortir ici un parallèle avec l'ancien français où le locuteur se sert tantôt de la série CIST pour parler des armes ou du cheval qui lui appartiennent, tantôt de la série CIL pour parler de ceux qui appartiennent à son interlocuteur (cf. Guillot-Barbance 2017 : 49). Qui plus est, une fois la victoire remportée, l'adversaire vaincu étant à la merci de son rival, il n'est plus présenté par ce dernier par la série CIL mais par CIST (cf. Guillot-Barbance 2017 : 126-127). Le même fonctionnement des séries QUESTO et QUELLO semble présent dans l'exemple que nous venons de citer. Le protagoniste Pierre qui ne peut plus s'échapper puisqu'il est entouré de brigands, est désigné par ces derniers à l'aide de la série QUESTO. Par contre, ses habits et son cheval, pour lesquels les brigands ne se sont pas encore battus, sont toujours présentés à l'aide de la série QUELLO puisqu'ils relèvent toujours de la sphère personnelle de Pierre et non de celle des brigands. Enfin, les chênes dont les brigands parlent et qui constituent le décor neutre de cette scène, sont présentés grâce à la série QUESTO puisqu'il s'agit d'un élément propre à la sphère de l'interlocution.

La nouvelle du Décaméron dont nous avons extrait l'exemple précédent contient aussi quelques occurrences du mot *selva* (forêt) déterminé aussi bien par QUESTO que par QUELLO. Nous avons analysé ces occurrences à lumière de la théorie de la sphère personnelle. Il ressort de nos analyses que les deux séries semblent relativement similaires à leurs équivalents en ancien français. Pourtant, comme nous l'avons déjà dit, une étude de grande envergure serait nécessaire pour confirmer ou corriger cette hypothèse.

(79) « *Pietro, campiamo, ché noi siamo assaliti!* ». *E come seppe, verso una selva grandissima volse il suo ronzino [...] il ronzino [...] per quella selva ne la portava* (Decameron (14^e siècle), V, 3) : « Pierre, sauvons-nous car nous sommes attaqués ! ». Et de son mieux Angèle détourna son roussin vers une immense forêt [...] le roussin la portait à travers *cette forêt*.

(80) *Andò adunque questo Pietro sventurato tutto il giorno per questa selva gridando e chiamando [...] (Decameron (14^e siècle), V, 3) : Cet infortuné Pierre erra donc à travers cette forêt toute la journée en criant et appelant à l'aide.*

(81) *Pietro [...] imaginossi di non dover mai di quella selva potere uscire*
(*Decameron* (14^e siècle), V, 3) : Pierre s’imagine qu’il ne pourra
jamais sortir de cette forêt.

Dans la nouvelle, il y a trois occurrences du mot *selva* déterminé par un démonstratif. Avant de procéder à leur examen, rappelons brièvement le contexte de l’histoire racontée. Les deux protagonistes, Pierre et Angèle, en chemin vers une ville, rencontrent des brigands. La jeune fille réussit à s’enfuir (exemple 79) mais Pierre, comme nous l’avons vu dans l’extrait précédant, est arrêté par des brigands. Il réussit plus tard, lui aussi, à leur échapper après quoi il erre à travers une immense forêt sans pouvoir en sortir (exemples 80 et 81) et sans pouvoir retrouver Angèle. L’explication traditionnelle en termes de distance peut bien fonctionner dans les deux premiers exemples où la forêt vers laquelle se dirige Angèle est d’abord caractérisée par la série distale QUELLO et, ensuite, par la série proximale QUESTO, quand un autre protagoniste se trouve déjà dans la même forêt. Mais la forêt est à nouveau caractérisée par la série QUELLO, même si le protagoniste Pierre s’y trouve toujours. Or, l’explication à l’aide de la théorie de la sphère personnelle et la prise en compte de la structure narrative de la nouvelle nous permettent de mieux comprendre la distribution des séries. Dans le premier exemple, l’expression anaphorique *quella selva* désigne la forêt vers laquelle se dirige Angèle. Cette forêt est d’ailleurs décrite comme *grandissima* (immense). La série QUELLO désigne plutôt une cible éloignée du mouvement du protagoniste, une cible qui lui est inconnue et qui est présentée comme dangereuse. Il y a donc une exclusion de la sphère personnelle d’Angèle. Parallèlement, si on prend le point de vue du narrateur, la série QUELLO semble s’expliquer par le fait qu’il s’agit d’un référent qui n’est pas encore de première importance dans l’histoire, ce n’est que plus tard que l’action se déroulera principalement dans cette forêt. Dans le deuxième exemple, c’est la série QUESTO qui est utilisée. Il s’agit plutôt ici du point de vue du narrateur, le trait « non-locuteur » ne permet pas à Pierre de s’autodésigner à l’aide d’une expression démonstrative évaluative (*questo Pietro sventurato* – cet infortuné Pierre). Ensuite, la forêt étant elle-même devenue pour le lecteur un lieu connu où l’action se déroule (le mot *selva* apparaît déjà plusieurs fois avec un article défini), c’est la série QUESTO qui est utilisée. Mais dans le dernier exemple, c’est le point de vue du protagoniste et non celui du narrateur qui est mis au premier plan. Pierre vient d’être témoin d’une scène brutale où les loups dévorent son roussin, ce qui l’incite à penser qu’il ne pourra jamais

sortir de la forêt. La forêt est donc forcément perçue par Pierre comme extérieure à sa sphère personnelle puisqu'elle constitue pour lui un vrai danger. Nous voyons par conséquent que l'explication du système des démonstratifs en termes d'inclusion et/ou d'exclusions du référent de la sphère personnelle du locuteur sollicite beaucoup plus d'explication mais cela semble nécessaire si nous tenons vraiment à saisir les intentions pragmatiques qui guident les participants de la situation d'énonciation.

Citons enfin un dernier exemple où l'alternance QUESTO et QUELLO semble s'expliquer plus facilement si notre interprétation repose sur la théorie de la sphère personnelle du locuteur :

(82) [...] uno anello bellissimo e prezioso [...] ordinò che colui de' suoi figliuoli appo il quale, sì come lasciatogli da lui, fosse **questo anello** trovato, che colui s'intendesse essere il suo erede e dovesse da tutti gli altri esser come maggiore onorato e reverito: e colui al quale da costui fu lasiato tenne simigliante ordine ne' suoi discendenti, e così fece come fatto il suo predecessore. Ed in brieve andò **questo anello** di mano in mano a molti successori, ed ultimamente parvenne alle mani ad uno il quale aveva tre figliuoli [...] i giovani [...] ciacsun [...] pregava il padre [...] che quando a morte venisse a lui **quello anello** lasciasse (*Decameron* (14^e siècle), I, 3) : (un homme avait) un anneau très beau et très précieux [...] il ordonna que celui de ses enfants sur qui l'on trouverait *cet anneau* légué par lui, que cet enfant donc fût reconnu pour son héritier, et qu'il fût révééré et honoré de tous : et celui qui reçut de lui cet anneau en disposa de même à l'égard de ses descendants et fit ainsi que con prédécesseur avait fait. Bref, de main en main cet anneau passe à de nombreux successeurs, jusqu'à ce qu'il arrive enfin aux mains d'un homme qui avait trois enfants [...] les jeunes [...] chacun priait le père que lorsqu'il viendrait à mourir il lui léguât *cet anneau*.

Ce qui nous intéresse en 82, c'est l'emploi de la série QUELLO pour déterminer l'anneau qui, jusque-là, était déterminé par la série QUESTO. QUELLO est employé quand celui qui raconte l'histoire rapporte les paroles des fils. Si ces derniers sollicitent leur père pour qu'il leur lègue l'anneau en question, nous pouvons nous demander pourquoi ils ne se servent pas de la série QUESTO. Nous pouvons légitimement supposer que l'anneau dont ils parlent se trouve sur le doigt de leur père. La série qui

conviendrait le mieux, si on applique l'explication en termes de distance, serait QUESTO. Les fils ne devraient même pas pouvoir se servir de la série QUELLO qui, comme nous l'avons déjà vu, désigne un référent qui n'est lié ni à la 1^{re}, ni à la 2^e personne. Or, le fait que les fils se servent de cette série devient plus clair si nous prenons en compte leurs intentions. Ces derniers cherchent à hériter à tout prix de l'anneau de leur père. Tant qu'il n'est pas décidé lequel parmi les trois fils obtiendra l'anneau, ils ne peuvent pas jouir des honneurs et des privilèges d'un héritier. Tant que leur père vit et que l'anneau lui appartient, les fils ne peuvent que le présenter comme étant en dehors de leurs sphères personnelles.

Enfin, Brodin (1970 : 115) constate que la série QUELLO est employée pour parler des personnes ou des choses connues de tous. Il s'agit bien évidemment d'un emploi mémoriel du démonstratif. QUELLO peut donc déterminer un N qui n'est pas associé à une première mention et qui n'apparaît pas non plus dans un segment de discours adjacent. Cela rappelle non sans raison la série CIL, seul paradigme en ancien français qui connaît un emploi mémoriel.

3.4 Système binaire avec IPSE

La formation du système binaire avec IPSE est très probablement une évolution très postérieure à la période qui nous intéresse dans cette étude. IPSE ne semble jamais fonctionner en latin tardif comme un démonstratif exclusivement lié à la 1^{re} personne et, si nous ne nous trompons pas, la littérature ne mentionne même pas un tel emploi. Le système binaire avec IPSE (QUESSO et QUELLO) semble donc postérieur au système ternaire avec IPSE (QUESTO, QUESSO, QUELLO). Nous pourrions nous demander si on n'observe pas là le caractère cyclique de l'évolution, à l'image de ce que nous avons pu observer en latin tardif où le terme médian devient le premier terme du système suivant. Comme la continuité entre le système latin et le système italien semble faire défaut dans ce cas, nous n'allons pas nous pencher sur ces démonstratifs. Nous allons cependant proposer une hypothèse qui pourrait expliquer comment un terme médian QUESSO remplace dans certains dialectes la forme QUESTO en aboutissant à un système binaire QUESSO + QUELLO.

On pourrait croire qu'il s'agit du même processus évolutif que celui qui fait passer de HIC-ISTE-ILLE à ISTE-ILLE en latin tardif. Il s'agit certes d'une évolution

cyclique mais le point de départ et les enjeux sont complètement différents. En latin, les raisons de la disparition progressive de HIC sont entre autres d'ordre phonétique. Nous avons dit aussi que le remplacement de HIC par ISTE était possible grâce à la valeur positive « associé » du trait *interlocution* commun aux deux démonstratifs. Or, la formation du système binaire avec IPSE (QUESSO et QUELLO) n'est pas due à une érosion phonétique de QUESTO. D'ailleurs, il n'y a pas d'évolution analogue pour COTESTO, un système binaire avec les formes COTESTO et QUELLO n'existe dans aucun dialecte italien. Enfin, le système ternaire en général n'est pas universellement reconstruit dans tous les dialectes italiens. Nous ne pouvons donc pas reprendre les mêmes facteurs pour expliquer cette formation. Nous avançons l'hypothèse que la formation du système binaire avec IPSE a été rendue possible/due à une sorte de réanalyse de la forme non renforcée de QUESSO (ESSO), par analogie avec la forme non renforcée de QUESTO (ESTO).

3.4.1 ESTO en tant que forme non renforcée de QUESTO et de COTESTO

La particularité de la forme non renforcée ESTO, issue du paradigme latin ISTE, est qu'elle semble pouvoir s'interpréter aussi bien comme la forme non renforcée de QUESTO que comme celle de COTESTO. Les deux paradigmes trouvent en effet leur origine dans la série ISTE. Il peut résulter de cela une ambiguïté interprétative.

Nous avons proposé de considérer COTESTO comme le paradigme qui reconstruit le système ternaire du latin classique et qui est doté des traits descriptifs suivants : référent associé à la sphère de l'interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur (en raccourci : *interlocution* (+) et *locuteur* (-)). Même si la source étymologique de ce paradigme est ISTE du latin tardif, COTESTO reprend la valeur sémantique de ISTE du latin classique. Le processus semble différent dans le cas de QUESTO dont la source à la fois étymologique et sémantique est ISTE du latin tardif. Autrement dit, les deux paradigmes, COTESTO et QUESTO, ont pour source sémantique deux ISTE différents :

COTESTO ← ISTE du latin classique : *interlocution* (+) et *locuteur* (-)

QUESTO ← ISTE du latin tardif : *interlocution* (+) et *locuteur* (+)

Par conséquent, la forme non renforcée ESTO peut se caractériser, nous semble-t-il, par une hétérogénéité de ses valeurs. Nous sommes tout à fait conscients que cette hypothèse devrait être vérifiée sur un corpus à grande échelle.

D'une part, l'emploi principal de ESTO semble se résumer aux SN construits selon le modèle suivant : ESTO + N du type *seculo, tempo, mondo, vita* etc. (cf. Brodin 1970 : 38-39). Il s'agit d'un usage déjà observé en latin tardif où la série ISTE sert à décrire la vie terrestre d'ici-bas qui se distingue de la vie céleste et éternelle généralement décrite à l'aide de la série ILLE. ESTO, de même que ISTE en latin tardif, présente donc le référent comme appartenant à la sphère commune du locuteur et de son allocutaire (la sphère de l'interlocution). Il s'agirait donc du ESTO qui se rapproche de ISTE en latin tardif.

D'autre part, même si l'emploi de ESTO semble archaïsant déjà au 13^e siècle et se limiter à la poésie (cf. Brodin 1970 : 40), cette série n'est pas complètement absente d'autres contextes. Elle est d'ailleurs relativement fréquente chez Dante. Nous avons repéré deux occurrences de ESTO qui semblent avoir la même valeur que ISTE en latin classique. Il ne s'agirait donc pas de référer à une chose située dans la sphère commune mais de présenter le référent comme appartenant à la sphère de l'interlocution tout en étant exclu de la sphère personnelle du locuteur. Regardons deux fragments extraits du premier chant de l'*Enfer* de Dante :

(83) *Nel mezzo del cammin di nostra vita*
mi ritrovai per una selva oscura
ché la diritta via era smarrita.
Ahi quanto a dir qual era è cosa dura
esta selva *selvaggia e aspra e forte*
che nel pensier rinova la paura (Dante (14^e siècle), *Inferno*, I, 1-6) :
À mi-chemin de notre vie, je me suis retrouvé errer dans une forêt
sombre, dans la condition de quelqu'un qui a perdu le droit de vivre.
Qu'il est difficile de décrire *cette forêt* sauvage et pleine d'obstacles !
Qui à la seule pensée suscite une peur en moi.

(84) « *A te convien tenere altro viaggio* »,
rispuose poi che lagrimar mi vide,
« *se vuo' campar d'**esto loco selvaggio*** » (Dante (14^e siècle), *Inferno*,

I, 91-93) : « Tu dois prendre un autre chemin », répondit-il en me voyant pleurer, « si tu veux sortir de *cet endroit sauvage* »

Dante en parcourant une forêt obscure rencontre Virgile. Ce dernier lui explique comment sortir de la forêt. Remarquons que Dante se sert de la série ESTO pour décrire la forêt où il erre et qui ne semble pas du tout lui être hospitalière. De plus, il n'y a personne à qui il pourrait s'adresser si ce n'est lui-même. ESTO fonctionne donc de la même manière que ISTE en latin classique. Dante décrit la forêt à l'aide de la série ESTO pour la présenter comme extérieure à sa sphère personnelle. En 84, Virgile se sert lui aussi de la série ESTO. Le SN démonstratif accompagné par l'adjectif *selvaggio* (sauvage) nous incite à penser que Virgile présente aussi la forêt comme externe à sa propre sphère personnelle. Or, nous devons reconnaître ici qu'une telle interprétation peut facilement devenir sujette à discussion. On peut aussi supposer qu'il faudrait analyser les formes renforcées et les formes non renforcées séparément. Ces dernières ne peuvent constituer qu'un système binaire (ESTO et LO/IL, la forme non renforcée de QUELLO³⁸) qui ne peut plus s'analyser comme un système ternaire. Autrement dit, les formes non renforcées ESTO et LO/IL gardent les valeurs des formes ISTE et ILLE du latin tardif. Ainsi, la forme ESTO s'interprète comme membre d'un système mineur binaire qui permet d'inclure le référent à l'intérieur de la sphère personnelle du locuteur et/ou de l'interlocution³⁹.

3.4.2 La réanalyse de ESSO par analogie avec ESTO

Le fait que la forme non renforcée d'un paradigme n'ait pas forcément le même sens que la forme renforcée de ce paradigme semble crucial pour expliquer comment un terme médian (à savoir QUESSO) peut devenir le premier terme d'un système binaire. Nous avons vu que dans le système ternaire avec ISTE, les formes renforcées

³⁸ Beaucoup plus rare et, selon Brodin (1970 : 102), jamais employé comme un déictique, la forme LO/IL correspond aussi à la forme de l'article défini. Il doit donc exister un système binaire des formes non renforcées ESTO et LO/LO issues directement des paradigmes latins ISTE et ILLE. Il s'agit certes d'un système mineur, et nous pouvons nous demander si on peut vraiment parler d'un système. Il nous semble qu'une dénomination plus convenable de ces formes serait « de rares résidus archaïsants mais fonctionnels ». Or, l'existence de ce sous-système ne doit pas nous étonner puisque le système de l'ancien français comprend lui aussi de rares formes non renforcées issues de ISTE et ILLE (cf. Sornicola 2011).

³⁹ Cette interprétation semble pourtant en contradiction avec les deux exemples de Dante. On aurait besoin d'un corpus significatif de textes en ancien italien pour pouvoir décider du sens de la forme ESTO.

QUESTO et COTESTO ont la même forme non renforcée ESTO. Cette dernière peut se caractériser, comme QUESTO, à l'aide de la valeur de ISTE en latin tardif (*interlocution* (+) et *locuteur* (+)), soit, comme COTESTO, de à l'aide de la valeur qu'a ISTE en latin classique (*interlocution* (+) et *locuteur* (-)). Nous avançons l'hypothèse que la forme ESSO peut, par analogie avec ESTO (forme non renforcée de QUESTO héritant la valeur de ISTE du latin tardif – plus fréquente que la forme COTESTO), se réinterpréter et se voir pourvoir de la même valeur que (QU)ESTO. Ainsi, la forme non renforcée ESSO n'ayant pas le même sens que la forme renforcée QUESSO, cette dernière se réanalyse et devient par conséquent le premier terme du système binaire (QUESSO et QUELLO).

En conclusion, nous avons vu dans les sections précédentes que l'évolution du système ternaire HIC-ISTE-ILLE vers le système binaire ISTE-ILLE était possible grâce à la même valeur du trait *interlocution* de ISTE et de HIC ainsi qu'à la disparition progressive de HIC pour des causes phonétiques. Or, l'évolution du système ternaire QUESTO-QUESSO-QUELLO vers le système binaire QUESSO-QUELLO ne suit pas le même chemin. QUESTO ne subit pas d'érosion phonétique et ne disparaît pas dans tous les dialectes. QUESSO prend la place de QUESTO suite au processus où, dans un premier temps, la forme non renforcée ESSO, par analogie avec la forme non renforcée ESTO, se réanalyse comme cette dernière, ce qui implique dans un deuxième temps une réanalyse de la forme renforcée.

3.5 Un système ou des systèmes ?

Nous avons dit au début de cette section que le diasystème italien englobe tous les dialectes italiens. Il y a donc aussi nécessairement une pluralité de systèmes démonstratifs. Mais le système démonstratif en tant que concept grammatical attribué à une langue donnée est unique. Il faut donc repenser ce que nous entendons sous le terme même de système démonstratif en italien. La question que nous posons dans le titre de cette section est parfaitement légitime.

Stavinschi (2009 : 212) constate qu'un système ternaire n'est pas nécessairement fonctionnellement ternaire, ce qui n'est pas sans rappeler la double opposition binaire à l'intérieur du système ternaire du latin telle qu'elle a été décrite par Fruyt. Les systèmes que nous avons mis en relief ne sont en réalité que des constructions

théoriques. Il semble que la réalité linguistique des textes mais aussi de l'ancien italien en général en tant que langue parlée se caractérise par la présence potentiellement simultanée de plusieurs systèmes à l'intérieur d'un même texte (ou bien d'un même énoncé). Cette variabilité est sans doute d'autant plus perceptible dans sa variante que nous avons appelé le très ancien italien archaïque. Il serait plus judicieux de parler d'une distribution mixte des systèmes qui s'enchaînent en fonction de plusieurs facteurs impliquant les différents niveaux de l'analyse linguistique. Qui plus est, cette compétition entre les différents systèmes, voire entre des grammaires différentes, semble particulièrement visible dès les plus anciens textes italiens.

Pour clore cette section, nous nous pencherons sur le *Ritmo Cassinese* (Poème du Mont Cassin). Considéré comme un des plus anciens textes littéraires italiens, ce court texte semble représenter très bien la distribution mixte des systèmes démonstratifs. Ce poème est en réalité un texte monastique rédigé à la manière des jongleurs et représentant une moralité mystique. Il s'agit en effet d'un dialogue entre un homme sage venu d'Orient et un homme d'Occident. Plusieurs propos échangés entre les deux hommes comprennent des expressions démonstratives, ce qui nous permet d'observer ces formes, ainsi que leurs effets pragmatiques, dans les emplois effectifs d'une conversation représentée. En outre, par son ancienneté (12^e siècle) et par son caractère dialogique qui génère plusieurs occurrences de formes démonstratives, nous pouvons prendre ce texte comme exemple pour une comparaison possible entre l'ancien français et l'ancien italien.

(85) *Ca là sse mosse d'oriente
unu magnu vir prudente
 et un altru occidentale [...]*
***Quillu d'oriente** pria altia l'occlu [...]* (*Ritmo Cassinese* (13^e siècle),
 29 31, 36 37) : De là-bas, un homme grand et sage s'est déplacé de
l'Est, et un autre de l'Occident [...]. *Celui de l'Est* a levé les yeux
 [...].

En 85, l'occurrence de QUELLO est un exemple de ce que l'on appelle dans la littérature l'anaphore sans nom ou bien l'anaphore nominale. Comme en ancien français, cette fonction est assurée en ancien italien par la série issue du démonstratif ILLE. Qui plus est, comme le constate Guillot-Barbance (2017 : 248), on rencontre

aussi en ancien français un type d'anaphore très proche de l'anaphore sans nom mais qui comporte, au lieu du démonstratif issu de ILLE, à savoir CIL, l'article défini :

- (86) « *Fole ne suis ne n'ay seigneur
ne poursuite de compaignon
se **la de Dieu** le puissant » (Jean Renart, *Galeran de Bretagne*, v.
4200-4203, cité dans Guillot-Barbance 2017 : 248) : « Je ne suis pas
une fille dévergondée, je n'ai pas de maître ni ne recherche d'autre
compaignon que Dieu le tout-puissant (lit. je ne suis pas en quête de
compaignon, si ce n'est *en celle/quête de Dieu*, le tout-puissant).*

La même construction grammaticale qui utilise l'article défini issu de ILLE est aussi possible en italien :

- (87) *La vita di Gesù et la di Maria Vergine, e la di Tommaso d'Aquino*
(Aretino, *Orazia* (16^e siècle), cité dans Brodin 1970 : 106) : La vie de
Jésus et celle de la Vierge Marie et celle de Thomas d'Aquin.

Il est très intéressant de voir que la même construction grammaticale apparaît dans les deux langues à l'aide de la même série.

Dans un autre fragment du Poème du Mont Cassin, l'homme de l'Occident interroge celui de l'Est, il demande qui il est et d'où il vient. L'homme de l'Est répond :

- (88) *Frate meu, de **quillu mundu** bengo [...]
Quillu, auditu '**stu respu** [...]
dice [...]
Boltier' audire nubelle
d'**esse toe dolci fabelle** [...]
Una caosa me dicare
d'**essa bostra dignitate** [...]
Abete bidande cuscì amorose
como **queste nostre saporose** ? (Ritmo Cassinese (13^e siècle), 40 et
sqq.) : « Mon frère, je viens de *ce monde là-bas* » [...] celui-là
(l'homme de l'Occident qui a posé la question), ayant entendu *cette*
réponse [...] dit [...] : « Je voudrais savoir des nouvelles de *tes*
paroles aimables » (lit. des nouvelles de *ces douces paroles à toi*)
[...] « dites-moi une chose, quelle est votre *dignité* (lit. *cette votre*
dignité) [...] quelle nourriture mangez-vous ? Avez-vous des*

alimenti aussi agréables que *les nôtres* (lit. que *ceux qui sont les nôtres*) ?

Le fragment cité abonde en séries différentes, nous en commenterons brièvement quelques-unes. Le locuteur utilise la série QUELLO pour déterminer le N *mundu* puisqu'il parle d'une région lointaine de laquelle il vient. Il ne s'agit pas du monde terrestre commun aux deux interlocuteurs, la série QUESTO est donc exclue. La deuxième occurrence de QUELLO est celle du pronom. Le narrateur se sert de cette série pour indiquer le changement de sujet syntaxique. QUELLO pronom permet ainsi le changement de rôle agentif dans le récit de la même manière qu'en ancien français (cf. Guillot-Barbance 2017 : 168-173). Enfin, quand l'homme de l'Occident fait référence aux paroles de l'homme de l'Est, il se sert de la forme non renforcée du terme médian QUESSO. Mais nous allons voir dans un autre fragment cité ci-après que la référence à la sphère personnelle de l'allocutaire peut s'effectuer aussi à travers la série QUELLO. Il y a donc une vraie compétition entre différentes formes de différents systèmes démonstratifs.

Dans l'exemple suivant, l'homme de l'Est se sert de la série ILLE pour désigner un vignoble qui se trouve dans son pays. Le référent n'est donc pas présent à l'intérieur de la sphère de l'interlocution. Il est présenté comme étant loin aussi bien de l'allocutaire que du locuteur.

(89) [...] *abemo* [...] *perfecta* *binia* *plantata* [...] *tutt'a **quelle binja** lo trobamo* (*Ritmo Cassinese* (13^e siècle), 69 et *sqq.*) : nous avons un vignoble parfait planté [...] nous trouvons tout dans *ce vignoble*.

Enfin, la série QUESTO renvoie à la sphère personnelle du locuteur quand elle est mise en opposition avec la forme ESSO au moment où l'homme de l'Occident parle de ses aliments. De nouveau, quand l'homme de l'Est parle d'un objet qui n'est pas présent dans la situation d'énonciation, il utilise la série QUELLO. On pourrait facilement croire que cette série est dotée d'une valeur distale comme on le postule souvent mais cette interprétation risque de facilement se brouiller si on regarde un autre fragment :

(90) *Poi ke 'n tanta gloria sedete,*
nullu necessu n'abete,

ma quantumqu'a Deu petite

tuttu lo 'm balia tenete,

*et em **quella forma** bui gaudete,*

angeli de celu sete (Ritmo Cassinese (13^e siècle), 91-96) : Puisque vous êtes dans une telle gloire, vous ne manquez de rien, mais quoi que vous demandiez à Dieu, vous avez tout, et vous vous réjouissez dans *cette forme*, vous êtes des anges du ciel.

Il s'avère à la fin du poème que l'homme de l'Est est un ange. L'homme de l'Occident se sert alors de la série QUELLO pour parler de la forme de l'homme de l'Est. L'interprétation en termes de distance s'exclut alors.

En définitive, le système démonstratif de l'italien médiéval est un système en distribution mixte où les séries appartenant à des sous-systèmes indépendants peuvent apparaître en compétition les unes à côté des autres. Nos analyses tendent à prouver également que non seulement les grands principes de la théorie des sphères personnelles trouvent leur application dans ces textes mais aussi que plusieurs affinités avec l'ancien français peuvent être observées, ce qui légitime l'application de la théorie des sphères à la diachronie longue du latin dans la perspective des deux transitions, la transition vers l'ancien français et la transition vers l'ancien italien.

Chapitre 6 :

Du démonstratif à l'article

1. L'article défini en tant que catégorie linguistique

Contrairement au démonstratif qui est présent dans toutes les langues naturelles, l'article n'est pas une catégorie universelle. On estime qu'il est présent seulement dans un tiers des langues du monde dont seulement 8% aurait à la fois l'article défini et indéfini (De Mulder et Carlier 2011). L'apparition de cette catégorie linguistique peut être décrite comme un processus de grammaticalisation du démonstratif qui est la source la plus fréquente de l'article. Dans le cadre de la transition latino-romane, cette grammaticalisation affecte deux séries : ILLE et IPSE. ILLE est en effet la source de l'article défini dans la majorité des langues romanes mais pas la seule, puisque IPSE est aujourd'hui à l'origine de l'article en baléare (un ensemble de dialectes du catalan) et en sarde. La concurrence entre ILLE et IPSE dans les textes de la latinité tardive laisse supposer que les deux séries ont suivi la même voie de grammaticalisation, ce qui nous oblige à les étudier ensemble. L'article défini fait partie d'un paradigme dans lequel entre aussi l'article indéfini et même, dans le cas du français et de l'italien, l'article partitif. Ces deux éléments ne trouvent pas leur origine dans l'histoire de la transition latino-romane. L'article indéfini est en effet au stade embryonnaire en ancien français et ne se développe pleinement qu'en moyen français à partir du 14^e siècle. Quant à l'article partitif, sa grammaticalisation n'a lieu qu'à partir de la fin du 14^e siècle (Carlier 2020a), et il n'est pas non plus présent en ancien italien (Renzi 2010).

D'un point de vue morphosyntaxique, l'article défini est un déterminant qui a une position fixe dans le SN. Son émergence est donc corrélée à l'émergence de la

catégorie des déterminants (Carlier et Lamiroy 2018). D'un point de vue sémantique, l'article défini encode la définitude ou la spécificité d'un référent, mais les facteurs pragmatico-discursifs jouent aussi un rôle, l'article défini indiquant le degré de saillance accordée au référent. Il fonctionne comme un indice permettant au locuteur de guider l'allocutaire dans le travail de décodage (i) en précisant le statut discursif du référent, (ii) en contribuant à son identification et (iii) en soulignant son importance au sein du texte (De Mulder et Carlier 2011, Carlier 2020b).

On observe dans les textes de la latinité tardive une tendance générale à accentuer le marquage de la définitude à l'aide de déterminants (Selig 1992, Carlier et De Mulder 2010, Carlier et Lamiroy 2018). Cette tendance est due entre autres aux changements liés à la constitution du groupe nominal et à l'abandon progressif de la morphologie suffixale au profit d'un marquage morphologique unique par un déterminant (Carlier 2020a). La création de l'article défini a été souvent considérée comme une stratégie compensatoire pour l'érosion casuelle. On a pourtant signalé que les déterminants subissent eux-aussi la même érosion casuelle (Selig 1992 : 82 sq).

De Mulder et Carlier (2011) indiquent plusieurs études qui cherchent à expliquer la création de l'article défini à partir d'un démonstratif. Selon Diessel (1999 : 109-111), l'article défini est issu de l'emploi situationnel du démonstratif. Lyons (1999 : 161, 332) postule de son côté que le passage du démonstratif à l'article défini commence aussi bien dans l'emploi exophorique (situationnel), quand le référent est directement perceptible, que dans l'emploi anaphorique, quand il s'agit d'un rappel direct. Dans ces deux contextes la composante déictique semble redondante, ce qui conduit à l'établissement d'un marqueur nominal qui n'est pas démonstratif. Il reste pourtant des éléments qui ne sont pas expliqués dans le cadre de ces deux hypothèses (Himmelman 1997 : 96-98). Le latin classique possède un démonstratif purement anaphorique (IS), et pourtant celui-ci ne tend pas vers des emplois propres à l'article défini. L'autre question est de savoir pourquoi, dans une perspective typologique, l'article défini vient d'une forme dite distale et/ou du démonstratif de la 3^e personne. Enfin, l'émergence de l'article défini à partir d'un marqueur d'identité comme IPSE pose d'autres questions concernant le statut de cette série dans les textes tardifs.

On peut enfin s'interroger sur les raisons de l'apparition de l'article défini ou même plus généralement de la catégorie des déterminants dans les textes de la latinité

tardive. Comme le précisent Carlier et De Mulder (2007), la source de l'émergence de ces éléments nouveaux dans la grammaire est de nature pragmatico-discursive. Elle s'explique par une volonté de la part du locuteur de mieux articuler son texte en un ensemble plus cohérent et de fournir à son allocutaire tous les indices lui permettant de saisir cette cohérence. L'apparition de l'article défini relève ainsi d'une stratégie interactionnelle entre les interlocuteurs consistant à marquer explicitement le statut discursif du référent. Si le locuteur utilise certains déterminants pour guider l'allocutaire dans son travail interprétatif, cela implique que le locuteur a une représentation de la perception du discours par l'allocutaire. En ce sens, les déterminants qui nous intéressent ici, à savoir le démonstratif et l'article, peuvent être considérés comme des expressions de l'intersubjectivité (Carlier et De Mulder 2010). Notre conception du démonstratif comme outil de coordination de cartes conceptuelles peut être ainsi élargie à la catégorie de l'article ou des déterminants dans le sens où ces derniers fixent un cadre interprétatif pour l'allocutaire.

2. Contextes favorables à l'émergence de l'article défini

La force motrice qui déclenche le processus de grammaticalisation du démonstratif vers l'article défini est de nature sémantico-pragmatique (Carlier 2020b). Il semble que des phénomènes sémantico-pragmatiques soient en effet généralement à la base de la grammaticalisation (Marchello-Nizia 2006 : 24). On dégage donc plus facilement les contextes favorables à l'émergence de l'article défini quand on s'intéresse, comme dans le cas des démonstratifs, au contexte pragmatique de l'énonciation.

2.1 La définitude pragmatique et sémantique

Dans la lignée des travaux d'Ebert (1971), Hawkins (1978) et Löbner (1985), les concepts de définitude pragmatique et sémantique ont été repris avec succès par de nombreuses études traitant de l'émergence de l'article défini (pour la transition latino-romane, cf. Carlier et De Mulder 2006, 2010 ; Carlier 2020b ; Płocharz 2019). Les concepts de définitude pragmatique et sémantique sont corrélés au changement pragmatique et au changement sémantique, qui correspondent aux deux étapes de changement à l'œuvre dans le processus de grammaticalisation (cf. Carlier 2007). On

parle de définitude pragmatique quand le SN introduit par le démonstratif/l'article dépend, pour le repérage univoque de son référent, de la situation ou du contexte spécifique de son énonciation, ce qui correspond globalement (i) aux cas de reprise anaphorique, (ii) aux cas où le démonstratif/l'article est suivi d'une relative et (iii) aux emplois en situation immédiate. On parle de définitude sémantique quand le SN introduit par l'article défini (théoriquement il n'est plus question de démonstratif) établit une référence univoque en vertu de contraintes plus générales, sans faire intervenir directement la situation ou le contexte de son énonciation. Ce cas correspond entre autres (i) à l'anaphore associative, (ii) à l'emploi générique ou (iii) à la première mention du référent en situation large. Le référent est ainsi essentiellement identifié à partir du seul contenu descriptif du SN.

Comme on l'a dit plus haut, il y a en latin tardif la concurrence de deux déterminants (ILLE et IPSE) qui sont sur la voie de la grammaticalisation vers l'article défini. Il convient de préciser que cette concurrence semble présente dans toutes les régions latinophones et, dans le contexte qui nous intéresse, continuer à avoir lieu en Italie médiévale devenue romanophone. Sur la base des contextes d'emploi propres à la définitude pragmatique et sémantique, on peut vérifier si ILLE ou IPSE marquent l'une ou l'autre définitude. Les spécificités de ILLE et IPSE en latin tardif que nous avons évoquées dans le chapitre 2 nous permettent de placer d'emblée ces deux séries parmi les déterminants relevant de la définitude pragmatique. Les deux connaissent une augmentation d'emploi dans les anaphores (surtout IPSE), et les deux connaissent l'emploi déterminatif quand ils sont suivis d'une relative (surtout ILLE, après avoir remplacé IS dans cette fonction). La présence de ILLE et IPSE dans ces contextes augmente progressivement dès le début du latin post-classique, et ce n'est pas un phénomène qu'on n'observe que dans les textes très tardifs. Cela explique probablement pourquoi certaines études soutiennent l'hypothèse d'une confusion totale dans les emplois de ILLE et IPSE quand d'autres placent les débuts de l'article dans les premiers siècles après J.-C. (Abel 1971 : 2-3 et 10-12).

2.1.1 Fonctionnement articulaire de ILLE et IPSE en latin mérovingien (7^e-8^e siècles)

De Mulder et Carlier (De Mulder et Carlier 2006, Carlier et De Mulder 2007 - nous nous appuyons largement sur ces deux études dans la suite de cette section) ont

étudié les différents contextes d'emploi de ILLE et IPSE dans la *Chronique des Temps Mérovingiens* de Frédégaire, datée du 7^e siècle, et ses *Continuations*⁴⁰, datées du 8^e siècle, en essayant de les analyser selon les deux types de définitude. Ces études ont permis de reconnaître les différents contextes d'emploi de ILLE et IPSE et de proposer une description sémantique de ces deux séries dans la perspective du fonctionnement « articulaire ». De Mulder et Carlier n'identifient que deux emplois ressortissants à la définitude pragmatique : (i) la reprise anaphorique et (ii) l'emploi cataphorique où le N tête qui apparaît en première mention est suivi d'une relative. Compte tenu de leur nature, les emplois en situation immédiate ne sont pas attestés dans ces textes mérovingiens. Les auteurs notent aussi que ILLE et IPSE ne sont pas employés dans les contextes ressortissants à la définitude sémantique tels que (i) l'anaphore associative, (ii) l'emploi générique ou (iii) la première mention d'un référent en situation large. Ces trois contextes se caractérisent par la détermination zéro.

2.1.2 IPSE en tant que marqueur de définitude pragmatique et son évolution

La série IPSE est un marqueur fort d'identification permettant une reprise à l'identique :

His diebus et Alamanni in pago Aventicensi Ultra-Jurano hostiliter ingressi sunt, ipsumque pagum praedantes, Abbelinus et Herpinus comites cum caeteris de ipso pago comitibus cum exercitu pergunt obviam Alamannis (Frédégaire, *Continuations*, 34, cité dans De Mulder et Carlier 2006) : « Ces jours-là, les Alamans pénétrèrent en ennemis dans le district d'Avenches, en Outre-Jura. Comme ils pillaient ce même district, les comtes Abbelin et Herpin, avec les autres comtes de *ce même district*, se dirigent avec une armée à l'encontre des Alamans ».

Nous avons déjà dit que IPSE tend à perdre sa valeur d'intensifieur et sert ainsi d'instrument d'anaphore, à tel point qu'il est souvent considéré comme un simple anaphorique. À force d'être employé de plus en plus, voire d'une manière redondante, IPSE subit une désémantisation progressive. Initialement utilisé dans les contextes où la chaîne référentielle est menacée, IPSE finit par être employé même quand la chaîne

⁴⁰ Frédégaire, *Chronique des temps mérovingiens (Livre IV et Continuations)*, éd. par J. M. Wallace-Hadrill, trad. par Olivier Devilliers et Jean Meyers, Turnhout, Brepols, 2001.

référentielle ne l'est plus du tout. IPSE renchérit ainsi sur l'identité du référent sans que la clarté du texte l'exige :

*Ipsa praedictus rex cum reliquis Francis et obtinatis suis persequendum Waiofarium perrexit. Cumque praedictus rex **ipsum Waiofarium** persequente non repperiret, iam tempus hiems erat, cum omni exercito ad Bitonicas [...] reversus est (Frédégaire, *Chronique*, 49, cité dans Carlier et De Mulder 2007) : Ledit roi lui-même, avec d'autres Francs et avec ses grands, se mit à la poursuite de Waifre. Mais comme ledit roi poursuivait (*ce même*) *Waifre* sans le trouver et que l'hiver était déjà là, il revint avec toute l'armée à Bourges.*

2.1.3 ILLE en tant que marqueur de définitude pragmatique et son évolution

La série ILLE est aussi employée dans les anaphores, mais contrairement à IPSE qui se rencontre surtout dans les anaphores fidèles, elle est préférée dans les anaphores infidèles. ILLE apporte ainsi une nouvelle perspective sur le référent et permet une reclassification :

*Quando Deo conplacuit, Aubedo ligatarius directus a Chlodoveo regi causam legationes usque ad Chrotharium regem Langobardorum, Pavia coinomento Ticino civitatem Aetaliae pervenisset, cernens regina, quam sepius in legationem ueniens uiderat et ab ipsa benigne semper susceptus fuerat fuisse retrusam, quasi iniunctum habens exinde inter cetera Chrothario regi suggessit quod **illam parentem** Francorum quam reginam habuerat, per quem etiam regnum adsumserat, non debuisset umiliare [...] (Frédégaire, *Chronique*, 71, cité dans De Mulder et Carlier 2006) : Lorsque cela plut à Dieu, l'ambassadeur Aubedo fut dépêché par le roi Clovis en ambassade auprès de Rothari, le roi des Lombards. Parvenu dans la cité italienne de Pavie, dénommée Ticinum, il se rendit compte que la reine, qu'il avait fort souvent vue quand il venait en ambassade et par laquelle il avait toujours été courtoisement reçu, avait été recluse. C'est pourquoi, comme s'il en avait l'ordre, entre autres sujets, il fit remarquer au roi Rothari qu'il n'aurait pas dû humilier *cette parente* des Francs qu'il avait eue pour reine, grâce à laquelle il s'était emparé du trône.*

Dans cet exemple le SN démonstratif *illa parentem* renvoie au N *regina* et grâce à la nouvelle tête lexicale il permet d'apporter une information nouvelle (le fait que la reine en question est aussi parente des Francs). Cette capacité de dire du nouveau sur le référent qui est repris permet aussi de marquer une rupture ou une discontinuité par rapport au contexte antérieur tout en maintenant la chaîne référentielle. ILLE est ainsi

employé quand le référent est impliqué dans une situation marquant par exemple un revirement dans le déroulement narratif.

L'autre emploi où on rencontre ILLE est la cataphore suivie de relative. On l'évoque souvent dans la littérature comme un contexte d'emploi particulièrement favorable pour une évolution vers l'article défini. ILLE peut en effet alors déterminer un N qui n'a pas fait l'objet d'une mention dans le contexte antérieur. L'identification du référent ne repose cependant pas sur le seul contenu descriptif du N mais sur la relative qui permet d'établir l'existence du référent et son identification :

[...] **homines illos quos** Waiofarius ad defendendam ipsam ciuitatem dimiserat clementiam sue pietatis absolut dimissisque reuersi sunt ad propria (Frédégaire, *Continuations*, 43, cité dans De Mulder et Carlier 2006) : Dans sa clémence et dans sa pitié, il libéra *les hommes que* Waifre avait envoyés pour défendre la cité ; renvoyés, ils retournèrent dans leurs terres.

2.1.4 Marqueurs de définitude sémantique

Comme on l'a dit plus haut, ILLE et IPSE ne sont pas employés dans l'œuvre de Frédégaire dans les contextes ressortissant à la définitude sémantique, tels que (i) l'anaphore associative, (ii) l'emploi générique ou (iii) la première mention du référent en situation large. Ces trois contextes se caractérisent par la détermination zéro. Le texte mérovingien ne connaît donc que des marqueurs de définitude pragmatique. Nous verrons cependant que ces contextes d'emploi sont présents dans notre corpus, ce qui nous permet justement d'étudier ILLE et IPSE dans leurs emplois articulaires.

De Mulder et Carlier (2006), et Carlier et De Mulder (2007), soutiennent également que l'emploi mémoriel pourrait être la voie d'accès à la définitude sémantique qui caractérise l'article défini. Dans l'emploi mémoriel, le démonstratif signale à l'allocutaire que celui-ci doit mobiliser les connaissances d'une expérience partagée avec le locuteur pour pouvoir identifier le référent :

Tu te souviens de ce prof de maths qui mettait des bonnes notes à toutes les copies ?
(Sartre, *La Nausée*, cité dans Gary-Prieur 1998)

Dans cet exemple, la relative qui suit le SN démonstratif donne l'instruction à l'allocutaire de recourir à une expérience commune avec le locuteur pour bien identifier le référent. Or, il y a deux endroits où le démonstratif mémoriel semble

s’approcher du marqueur de définitude sémantique qu’est l’article défini. Le premier point commun est le recours aux connaissances préalables dont disposent le locuteur et l’allocutaire. Dans l’exemple cité, le locuteur indique à l’allocutaire en se servant du démonstratif mémoriel que le contenu descriptif du SN ne suffit pas à identifier univoquement le référent. Le destinataire doit dans ce cas activer des connaissances qui sont reliées aux deux personnes. L’article défini en revanche fait appel à des connaissances qui sont partagées par toute la communauté linguistique et qui sont de nature encyclopédique. La présence de l’article défini active ainsi un scénario stéréotypé dans le cadre duquel on identifie le référent (cf. De Mulder et Carlier 2011). Dans le cas du passage de ILLE démonstratif à ILLE article, ILLE devient un article défini quand les connaissances partagées, nécessaires pour identifier le référent, ne sont plus spécifiques au locuteur et à l’allocutaire mais concernent tous les membres d’une communauté linguistique (Carlier et De Mulder 2010). Le deuxième point commun entre le démonstratif mémoriel et l’article défini est que le SN introduit par un article défini peut aussi être suivi d’une relative évoquant une expérience partagée entre le locuteur et l’allocutaire, ce qui fait que le démonstratif mémoriel et l’article défini peuvent s’utiliser dans ce même contexte :

*Je me souviens **des** [/ **de ces**] éléphants que nous avons surpris au creux d’une vallée*
(J. Kessel, *Le lion*, Frantext, cité dans De Mulder et Carlier 2006).

Nous verrons que certaines occurrences de notre corpus semblent se ranger parmi les emplois ressortissant à la définitude sémantique ou pouvant être décrits comme mémoriels.

3. Concurrence entre ILLE et IPSE

Comme on l’a déjà dit, le passage du démonstratif vers l’article peut être décrit comme un processus de grammaticalisation. Nous avons vu aussi que deux démonstratifs du latin tardif, ILLE et IPSE, sont concurrents dans ce processus. Enfin, les études antérieures ont montré que ces deux séries sont des marqueurs de définitude pragmatique (sans que leurs anciennes valeurs soient effacées). Nous avons dit aussi que les contextes d’emploi propres à la définitude sémantique ou certains emplois mémoriels proches de ceux de l’article défini se rencontrent dans notre corpus. Nous

savons pourtant que parmi ces deux démonstratifs, seul ILLE l'emportera et deviendra un article défini dans la majorité des langues romanes.

3.1 Pourquoi ILLE l'a-t-il emporté sur IPSE ?

Le fait que ILLE l'emporte sur IPSE est une situation bien paradoxale puisqu'il semble que IPSE soit plus avancé dans le processus de grammaticalisation, comme le montrent généralement les études quantitatives. Dans une étude traitant de cette question, Carlier et De Mulder (2007) rappellent plusieurs théories qui cherchent à expliquer pourquoi la série IPSE cède la place à la série ILLE dans les contextes menant à la création de l'article défini.

Aebischer (1948) propose une explication qui n'est pas du tout de nature linguistique. Selon lui, IPSE est un barbarisme qui, à un moment donné de l'histoire, a été effacé grâce à la résistance de l'école antique. Cette interprétation culturelle semble être sans fondement. Étant donné que les textes de la latinité tardive sont souvent considérés comme remplis d'erreurs par rapport à la norme classique, il serait surprenant de considérer l'école antique comme une institution qui, d'une manière quasiment magique, aurait stoppé la diffusion de IPSE. D'ailleurs, pourquoi ne stopperait-elle pas d'autres évolutions au sein des démonstratifs, comme par exemple le remplacement de HIC par ISTE ? Pourquoi celui-ci n'aurait-il pas été perçu comme un barbarisme ? Pour ces raisons, nous rejetons l'explication proposée par Aebischer.

Banniard (1995b) constate à son tour que IPSE a été désavantagé par rapport à ILLE pour des raisons phonétiques. ECCE + ILLE l'a emporté sur un possible ECCE + IPSE. Cela s'expliquerait en latin parlé tardif de Gaule par l'inconfort phonétique de la soudure des deux éléments. Banniard ne précise pourtant pas quelle était cette inconfort phonétique. Par contre, nous avons déjà vu que dans d'autres langues romanes la fusion de ECCE avec IPSE était possible. Selon Selig (1992 : 183) la série ILLE se présente comme moins marqué du point de vue du sens que IPSE. Ainsi, ILLE aurait un domaine d'emploi plus large (emploi anaphorique mais permettant plutôt une recatégorisation du référent qu'une reprise à l'identique et emploi en 1^{re} mention suivie de relative) que IPSE, qui insiste surtout sur l'identité du référent (emploi anaphorique à l'identique). Mais on ne voit pas clairement pourquoi

ILLE est généralement beaucoup moins fréquent que IPSE si cette série est moins marquée.

Pour expliquer le succès de ILLE dans le processus d'émergence de l'article défini, Carlier et De Mulder (2007) insistent sur les valeurs dont il dispose et qui lui apportent des avantages par rapport à IPSE :

- IPSE identifie directement le référent de la deuxième mention à celui de la première mention de ce référent (une reprise à l'identique/anaphore fidèle). IPSE implique ainsi un rapport très étroit entre deux mentions. Son mécanisme d'identification du référent repose sur le recours au contexte antérieur contenant la première mention.
- Le mécanisme d'identification du référent de ILLE, au contraire, repose davantage sur les éléments de son contexte d'occurrence et non sur la mention initiale. La reclassification (ou la recatégorisation) du référent est souvent possible grâce à la présence d'une relative. Ainsi, tout en assurant la continuité référentielle, ILLE implique un rapport beaucoup moins étroit avec la première mention. Mais ILLE permet aussi d'introduire un nouveau référent jamais mentionné dans le contexte antérieur. Cette introduction est aussi possible grâce à la présence d'une relative.

Le fait que la série ILLE ne repose pas comme IPSE sur le recours au contexte antérieur où se trouve la première mention mais sur les éléments du contexte de sa propre occurrence est à rapprocher de l'emploi mémoriel, qui ne s'appuie pas non plus sur le contexte discursif mais sur des connaissances préalables permettant l'identification du référent. Selon Carlier et De Mulder (2007), le démonstratif devient un article défini à part entière quand il perd son ancrage dans son contexte d'occurrence, de sorte que seule subsiste l'instruction d'activer des connaissances préalables. Mais il ne s'agit alors pas de faire appel à une expérience partagée par le locuteur et son allocutaire mais à des informations qui sont partagées par toute la communauté linguistique.

3.2 Y a-t-il un rôle des démonstratifs métalinguistiques dans l'émergence de l'article défini ?

Les démonstratifs métalinguistiques construits sur la base du participe d'un *verbum dicendi* ou *scribendi* tels que *supradictus*, *jamdictus*, *suprascriptus*, *praedictus*, *praefatus*, etc., ne sont pas en soi au centre de cette étude. On tient pourtant à les signaler en raison de leur grand nombre d'occurrences non seulement dans notre corpus mais aussi dans les textes juridiques (cf. Mortelmans 2008, Selig 1992 : 129). Ces démonstratifs s'utilisent essentiellement dans les anaphores pour désigner un référent déjà mentionné dans le contexte discursif antérieur. Grâce à la composante lexicale d'un *verbum dicendi* ou *scribendi*, on considère qu'ils ont une valeur anaphorique plus forte que l'article défini (Mortelmans 2006). Leur augmentation certainement corrélée à l'émergence de la catégorie nouvelle des déterminants et le fait qu'ils soient dotés d'une forte valeur anaphorique nous poussent à leur attribuer un rôle dans l'émergence de la catégorie de l'article défini. Nous y reviendrons dans le chapitre 16.

PARTIE 2 :

CORPUS ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

CHAPITRE 7 : Corpus de recherche

CHAPITRE 8 : Charte notariale

CHAPITRE 9 : Méthodologie de recherche

Chapitre 7 :

Corpus de recherche

1. Présentation du corpus

1.1 Corpus français (Corpus FR)

Le corpus FR se compose de 54 chartes (23603 mots) notariales privées rédigées en Gaule entre le 7^e et le 9^e siècle (soit entre 680 et 900). Sans compter 3 chartes rédigées entre 650 et 750 (respectivement en 680, 682 et 732), l'ensemble des chartes se situent en réalité entre la 2^e moitié du 8^e siècle et le 9^e siècle. Il s'agit donc de ce que l'on pourrait appeler le latin carolingien. Ce terme ne doit pas être compris en opposition au latin dit mérovingien. Il permet plutôt de se situer sur un axe chronologique. Pour constituer ce corpus, nous avons utilisé la base de données « *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France* »⁴¹ (désormais la base *Chartes originales*) appartenant à la plate-forme TELMA (Traitement électronique des manuscrits et des archives ; CNRS - IRHT)⁴². Cette dernière se définit comme une plate-forme de services et de diffusion pour l'édition électronique de corpus de sources primaires et d'instruments de recherche nécessaires à leur exploitation. Les chartes du corpus FR, contrairement à celles du corpus IT, ne proviennent pas d'un recueil de chartes donné. Elles ont été rédigées dans différentes régions de la Gaule et sont conservées aujourd'hui dans des endroits différents (les précisions se trouvent dans l'annexe).

⁴¹ <http://www.cn-telma.fr/originaux/index/>

⁴² <http://www.cn-telma.fr>

1.2 Corpus italien (Corpus IT)

Le corpus IT se compose de 65 chartes (26155 mots) notariales privées rédigées en Italie méridionale entre le 9^e et le 10^e siècle (soit entre 816 et 998). Pour constituer le corpus IT, nous avons suivi les mêmes principes de choix des textes que pour le corpus FR. Les chartes sélectionnées proviennent de deux collections de documents différentes. Mis à part deux documents, le 9^e siècle est représenté par les chartes rédigées dans le Duché de Bénévent et dans la Principauté de Salerne. Elles sont conservées aujourd'hui dans les archives de l'Abbaye territoriale de la Très-Sainte-Trinité de Cava de' Tirreni. Nous nous sommes servis de la vieille édition du *Codex diplomaticus cavensis* de Morcaldi (1873). Cette dernière, numérisée par les soins de Paolo Peduto à l'Université de Salerne, est mise à disposition sur le site de l'Institut d'études médiévales de l'Académie autrichienne des sciences⁴³. Il faut néanmoins signaler ici l'édition moderne de ces textes parue dans le 50^e volume de la collection des *Chartae latinae antiquiores* (éd. Cavallo *et al.* 1997)⁴⁴. Le 10^e siècle est représenté par les chartes rédigées dans le duché de Gaète, aujourd'hui conservées dans les archives de l'abbaye du Mont-Cassin ou dans les archives de la cathédrale de Gaète. Elles font partie du *Codex diplomaticus cajetanus*, dont les deux premiers volumes ont été édités en 1887 et en 1891 (reprint en 1969). Nous avons utilisé les traductions du *Codex diplomaticus cajetanus* de Riciniello (1987 et 1989), qui reprennent aussi le texte original des deux éditions du 19^e siècle. Ces textes n'étant pas disponibles au format numérique, nous les avons numérisés et ocrisés nous-mêmes. L'ensemble des chartes de *codex cajetanus* n'est malheureusement pas édité dans la collection des *Chartae latinae antiquiores*, cette dernière s'arrêtant à l'an 900. Seul le volume 53 contient 3 chartes rédigées à Gaète (conservées au monastère du Mont-Cassin) avant le 10^e siècle (donc moins que le nombre de chartes antérieures à l'an 900 présentes dans le *Codex diplomaticus cajetanus*).

⁴³ https://www.oeaw.ac.at/gema/langobarden/lango_cavensis_einl.htm. Le Codex numérisé est aussi disponible sur le site d'ALIM (Archivio della Latinità Italiana del Medioevo), http://alim.unisi.it/dl/fonti_documentarie.

⁴⁴ Nous avons choisi l'édition du *Codex diplomaticus cavensis* et non celle des *Chartae latinae antiquiores* pour des raisons pratiques. Les *Chartae latinae* ne sont pas disponibles sous forme numérique en ligne. De plus, les différences entre ces éditions n'affectent pas les démonstratifs et en cas de doute nous avons eu recours à l'édition des *Chartae latinae*.

Nous aurions pu nous limiter aux documents du *Codex diplomaticus cavensis* qui contient aussi des chartes du 10^e siècle. Notre choix d'une autre collection de textes (*Codex diplomaticus cajetanus*) résulte d'une part de la volonté d'éviter le particularisme local d'une seule collection. D'autre part, nous disposons pour les chartes de Gaète de traductions, qui facilitent beaucoup l'analyse linguistique de textes dont la langue constitue très souvent un vrai défi.

2. Critères de choix des textes

La base des *Chartes originales* contient 513 documents compris dans le cadre chronologique qui nous intéresse (650-900), le *Codex diplomaticus cavensis* et le *Codex diplomaticus cajetanus* contiennent chacun une centaine de textes (des 9^e et 10^e siècles). Les critères de sélection des textes inclus dans ces ensembles étant très larges, nous avons établi nos propres critères qui nous ont guidé dans la constitution des corpus FR et IT.

Les textes conservés (sans lacunes trop importantes) – nous avons écarté les documents dont le texte n'a pas été entièrement conservé. Cela s'explique par la nécessité d'accéder à l'ensemble du texte pour pouvoir se prononcer sur certaines fonctions des démonstratifs (reprise fidèle, première mention, etc.).

Chartes notariales privées – nous avons écarté les diplômes, les bulles ou les chartes émanant des autorités ecclésiastiques ayant un caractère plutôt administratif. Nous avons sélectionné uniquement des chartes privées entre particuliers. Cela n'exclut bien évidemment pas, par exemple, des actes où un comte vend ou donne un bien à un ecclésiastique ou une église (et *vice versa*) quand il agit en qualité de personne privée.

Chartes originales – nous avons privilégié les chartes originales et nous avons cherché à écarter les copies postérieures. Il s'agit plutôt d'un critère pratique pour limiter le nombre de documents.

Nous avons enfin tenu à avoir des **chartes aux structures et au contenu** relativement **homogènes et similaires**. Il s'agit en général de donations, de ventes ou d'échanges entre deux personnes. Nous avons privilégié les textes relativement courts (en comparaison avec les diplômes royaux par exemple), sans langage d'apparat et

rhétorique (toujours en comparaison avec d'autres documents comme les diplômes, bulles, etc.). Cela n'empêche pas non plus que les parties formulaires se caractérisent parfois par une certaine élégance ou solennité. Ces derniers critères sont certainement très subjectifs mais leur prise en compte s'explique par plusieurs raisons. D'une part, ces facteurs nous ont permis d'obtenir un corpus relativement homogène sans que les différences textuelles et/ou discursives brouillent les résultats. D'autre part, nous avons obtenu un corpus d'une taille exploitable dans la limite temporaire d'une thèse de doctorat. La constitution d'un corpus numérique étant un travail hautement chronophage (numérisation des chartes, annotation des occurrences, etc.), nous avons dû prendre en compte ces divers impératifs pour obtenir un corpus correctement exploitable et non un amas de textes, certes exhaustif mais aucunement homogène.

3. Explication du cadre temporel

Le cadre chronologique en fonction duquel nous avons constitué notre corpus repose sur de nombreuses modélisations et chronologies proposées par Banniard (2001, 2013a, b, 2018, 2019 et 2020 pour les dernières mises au point reprenant les travaux antérieurs). Nous commencerons cette section en exposant rapidement les grandes lignes de ces modélisations et chronologies. Elles constitueront pour nous une sorte de toile de fond ou de point de départ auquel nous allons souvent recourir implicitement au cours de cette étude. Nous reviendrons ensuite aux critères chronologiques de choix des textes de notre corpus.

3.1 Chronologie générale et terminologie employée

Le cadre chronologique ainsi que la terminologie que nous allons employer au cours de cette étude peuvent être représentés sous la forme du tableau suivant :

Latin parlé d'époque classique	-200/+200	Latinophonie1
Latin parlé tardif	3 ^e -7 ^e siècles	Latinophonie2
<i>Latin parlé tardif 1</i> (latin [tardif] impérial)	3 ^e -5 ^e siècles	
<i>Latin parlé tardif 2</i> (latin [tardif] « mérovingien » en Gaule ; « lombard » en Italie, etc.)	6 ^e -7 ^e siècles	
Protoroman (protofrançais, protoitalien, etc.)	8 ^e siècle	Romanophonie

Tableau 23 : Chronologie de l'évolution du latin

Le latin classique (ou bien la latinophonie classique) correspond conventionnellement à une fourchette de temps englobant approximativement les deux derniers siècles qui précèdent et les deux premiers siècles qui suivent J.-C. C'est durant cette époque, appelée Latinophonie1, que se produit la conquête de la Romania et sa latinisation complète à partir du latin parlé d'époque classique, ce qui aboutit à des formes latines diversifiées et dialectalisées. Cette diversification est due à la diversité sociale et chronologique des canaux d'irrigation latinophones, aux différentes réactions des substrats, aux interréactions locales/régionales/politiques, militaires, etc. Ces particularités ne sont toutefois pas figées en particularismes.

La latin tardif (ou bien latinophonie tardive) connaît deux phases distinctes. Dans sa première phase, le latin tardif est encore un phénomène qui concerne tout l'Empire, d'où sa désignation possible comme latin (tardif) impérial. C'est à cette époque que le latin diffusé sur de vastes territoires de l'Empire, notamment durant les deux premiers siècles après J.-C., connaît une unification sous l'effet de la diffusion du christianisme. La christianisation massive constitue en effet « une seconde onde de latinisation » et joue « un rôle puissant de catalyseur dans l'exigence de la mise en place de compromis sur de vastes étendues et dans de larges couches sociales » (Banniard 2002 ; Chrysos et Wood 1999).

Le latin tardif dans sa deuxième phase est toujours un phénomène concernant tout l'Empire mais les différences entre les régions commencent peu à peu à s'accroître. Cela n'empêche nullement la communication verticale (entre différents niveaux diastratiques) ou bien horizontale (entre différentes régions). Les époques

mérovingienne, lombarde, wisigothique (voire byzantine en Afrique)⁴⁵ peuvent être toujours décrites à l’aide du terme de monolinguisme complexe (nous reviendrons sur ce terme ci-après).

Enfin, à partir du 8^e siècle, le diasystème latin s’organise en un diasystème différent. La langue parlée naturelle devient nettement romane. La latinophonie cède la place à la romanophonie. La langue de cette époque est appelée protoroman (terme générique qui englobe le protofrançais, le protoitalien, etc.) avant son passage à l’écrit. Cette langue polymorphe continue en effet d’être figée dans la graphie latiniforme. Cette situation linguistique peut être décrite à l’aide du terme de bilinguisme masqué. Une fois le protoroman mis par écrit (phénomène traditionnellement appelé, à tort, l’apparition/l’émergence/la naissance du + nom d’une langue romane), on passe à une situation de bilinguisme assumé.

3.2 Rapport entre l’écrit et l’oral

Le tableau suivant présente les grands traits de la situation linguistique du point de vue du rapport entre l’écrit et l’oral durant les différentes périodes de l’histoire du latin, telles qu’elles ont été présentées dans la section précédente :

Langue	Situation linguistique	Adéquation	Tension
<i>Latin parlé classique</i> (-2 ^e - + 2 ^e)	Monolinguisme	Élevée	Faible
<i>Latin parlé tardif 1</i> (3 ^e – 5 ^e)	Monolinguisme complexe	Médiocre	Élevée
<i>Latin parlé tardif 2</i> (6 ^e – 7 ^e)		Faible	Forte
<i>Protoroman</i> (8 ^e)	Bilinguisme masqué	Minimale	Maximale
<i>Roman</i>	Bilinguisme assumé	Élevée	Faible

Tableau 24 : Les rapports entre écrit et oral dans l’histoire du latin

La situation linguistique représente l’évolution du degré de cohérence de la langue écrite par rapport à la langue parlée. Le terme d’adéquation fait référence à l’adéquation globale de la langue écrite (latine/latinisée) à la langue parlée naturelle (vivante/naturelle). Le terme de tension indique l’effort requis soit pour convertir la

⁴⁵ Nous tenons à rappeler qu’il s’agit de qualificatifs temporaires facilitant le repérage chronologique et non de termes qualitatifs. Le royaume lombard n’était pas une seule unité politique sur le territoire de la péninsule italienne. On pourrait aussi parler par analogie de latin byzantino-italien ou exarchal pour référer à l’époque de la domination byzantine en Italie.

parole naturelle en un texte écrit, soit pour convertir un texte écrit en parole naturelle. L'évolution étant ainsi comprise, on peut dire qu'il n'y a pas eu de début de mise par écrit des langues romanes, parce qu'elles ont toujours été écrites (Banniard 2003). Il faut néanmoins préciser que les valeurs du trait adéquation ne sont qu'approximatives. L'adéquation élevée entre l'oral et la graphie, par exemple, ne signifie nullement qu'elle soit parfaite.

3.3 Communication verticale

Le concept de communication verticale se comprend prototypiquement comme la situation de communication orale adressée par un locuteur de niveau culturel supérieur à un ou n auditeurs de niveau culturel inférieur (Banniard 2001). Dans la période de transition du latin aux langues romanes, cela concerne notamment la parole latine des prédicateurs lettrés qui s'adressent à des fidèles illettrés. Autrement dit, nous pouvons dire que la communication verticale fonctionne bien au sein d'une communauté linguistique quand il n'y a aucun empêchement dans la compréhension entre les différentes variantes diastratiques d'une langue donnée. Dans le cas des prédicateurs et des fidèles que nous venons d'évoquer, la question de la communication verticale se résume à la question suivante : jusqu'à quand un auditeur (un fidèle en l'occurrence) est-il en mesure de comprendre les énoncés d'un locuteur (un prédicateur en l'occurrence) se caractérisant par un registre plutôt acrolectal et soutenu ? Tant qu'il arrive à les comprendre, on dit que la communication verticale est assurée et que le couple locuteur-auditeur se trouve à l'intérieur du même diasystème linguistique (en l'occurrence celui du latin). Quand cette communication n'est plus possible – quand la variation diastratique rend la communication inopérante – on peut postuler l'existence de deux diasystèmes différents.

Le concept de communication verticale a été modélisé et chronologisé entre autres dans de fort nombreux travaux de Banniard et son application s'est avérée fructueuse pour étudier les textes rédigés aussi bien en Gaule (notamment les vies de saints, cf. Van Acker 2007) qu'en Italie (cf. Van Uytanghe 2008a).

5 ^e siècle	Fonctionnement direct optimal
6 ^e siècle	Fonctionnement régulier sans perturbations majeures
7 ^e siècle	Fonctionnement par compromis accrus avec débuts de brouillage
8 ^e siècle	Fonctionnement flottant avec brouillage grandissant
9 ^e siècle	Le brouillage l'emporte sur la communication

Tableau 25 : *Fonctionnement de la communication verticale en Gaule*

Si on compare ce tableau avec les deux précédents, on peut remarquer que les problèmes de la communication verticale correspondent à l'évolution concomitante de la langue parlée. Les auditeurs ont de plus en plus de mal à comprendre les énoncés adressés par des prédicateurs dans une langue d'allure savante. D'où les exhortations des autorités ecclésiastiques (dont la plus célèbre est le canon 17 du Concile de Tours de 813) invitant les prédicateurs à se servir d'une langue plus proche des fidèles. Il a déjà été démontré à plusieurs reprises que le terme de *lingua romana rustica* ne désigne rien d'autre que le latin parlé de l'époque mérovingienne (cf. Banniard 2019 ; Van Uytvanghe 2009). Il s'agit d'une mesure visant à maintenir le fonctionnement de la communication verticale. Ce tableau nous montre aussi que le 8^e et surtout le 9^e siècle correspondent à l'époque où la parole romane l'emporte sur la parole latine dans la langue parlée naturelle.

4. Critères chronologiques pour le choix des textes

4.1 Corpus FR

À partir du 8^e siècle, nous sommes donc face à l'époque qui précède immédiatement les premiers documents écrits en ancien français. Comme nous l'avons vu, cette période se caractérise par une situation linguistique de bilinguisme masqué, puisque tous les documents écrits continuent d'être latiniformes. Cette écriture masque ou relève (en fonction de la variation diastratique) l'oralité naturelle, désormais romanophone. L'étude de cette oralité, à laquelle nous n'avons qu'un accès indirect à travers l'écriture latiniforme, correspond donc à l'étude de la dernière phase de la transition progressive du latin tardif à l'ancien français. L'histoire du protoroman passe ainsi du masque latiniforme à la graphie autonome (ancien français).

La transition du latin tardif de phase 2 au protoroman s'étend sur une centaine d'années (milieu du 7^e – milieu du 8^e siècle). C'est en effet à partir du 7^e siècle que la communication verticale commence à fonctionner par des compromis accrus et à voir un début de brouillage. Autrement dit, le diasystème du latin tardif cesse de traverser tous les niveaux diastratiques. Nous avons ainsi fixé l'an 650 comme le *terminus a quo* à partir duquel nous avons sélectionné les documents de notre corpus. Les premiers textes français n'apparaissant que dans le courant du 9^e siècle, l'an 900 constitue le *terminus ad quem*. La figure suivante représente le corpus FR par rapport aux modélisations et chronologies précédentes :

1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
lat. classique		lat. tardif 1 (impérial)			lat. tardif 2 (mérovingien)		protoroman...		
monolinguisme		monolinguisme complexe					bilinguisme masqué		bilinguisme assumé
Fonctionnement de la CV :				++++	+++ -	++ - -	+ - - -		- - - -
							650 – 900 corpus FR		
							(650-750)	750-900	

Figure 6: Présentation du Corpus FR par rapport aux modélisations et chronologies précédentes

Compte tenu de la disponibilité des sources et de nos critères de sélection des textes, le corpus FR documente principalement la période 750-900 mise en évidence dans le tableau. Il s'agit donc du moment qui précède immédiatement le point de rupture du 9^e siècle.

4.2 Corpus IT

Les modélisations et chronologies proposées pour décrire la transition du latin à l'ancien français nécessitent quelques modifications pour pouvoir être appliquées à la transition du latin à l'ancien italien. Les différences tiennent surtout au fonctionnement de la communication verticale.

D'après les spécialistes, la communication verticale pourrait continuer de fonctionner en Italie jusqu'au 10^e siècle (Banniard 1992 : 487, 490-492, 534-550 ; Van Uytfanghe 2008a, b). Banniard (2017) revient pourtant sur ses propos antérieurs. À partir de la chronologie qu'il a développée pour la transition du latin à l'ancien français, il extrapole à propos des autres régions de l'Occident Latin. La parole

naturelle serait ainsi devenue romanophone plus ou moins simultanément dans toutes les régions (Gaule, Italie, Espagne). C’est pourquoi il place la fin de la communication verticale en Occident Latin entre la fin du 8^e siècle et le milieu du 9^e siècle (Banniard 2019).

Nous avons décidé de constituer le corpus IT avec des documents rédigés entre le 9^e et le 10^e siècle. C’est un compromis entre deux cadres chronologiques différents de la communication verticale. Que l’on privilégie l’un ou l’autre, les 9^e et 10^e siècles restent une phase où l’on dispose d’écrits latiniformes qui nous permettent d’analyser les chartes italiennes avec la même méthode que celles qui sont rédigées en Gaule. Nous pouvons représenter le corpus IT par rapport aux modélisations et chronologies évoquées précédemment de la même manière que nous l’avons fait avec le corpus FR :

1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
lat. classique		lat. tardif 1 (impérial)			lat. tardif 2 (lombard)		protoroman...		
monolinguisme		monolinguisme complexe					bilinguisme masqué		bilinguisme assumé
Fonctionnement de la CV :				++++	+++ -	++ - -	+ - - -		- - -
Long fonctionnement de la CV :				++++	+++ -	++ - -	+ - - - (?)		
								800-1000 corpus IT	

Figure 7 : Présentation du Corpus IT par rapport aux modélisations et chronologies précédentes

Nous avons inséré deux lignes modélisant le fonctionnement de la communication verticale. La première correspond au modèle récent de Banniard. Par rapport à la Gaule, nous avons élargi le niveau (+ - - -) jusqu’au 9^e siècle. Si la fin de la communication verticale en Occident Latin est postulée entre la fin du 8^e siècle et le milieu du 9^e siècle, elle se produit indéniablement vers le milieu du 9^e siècle en Italie. La seconde ligne (long fonctionnement) correspond à l’ancienne modélisation. Même si cet aspect ne joue pas de rôle majeur dans nos critères de choix des textes, nous privilégierons pour notre part l’hypothèse d’un long fonctionnement de la communication verticale en Italie. C’est la raison pour laquelle nos critères chronologiques de choix des textes sont décalés d’un siècle.

Le bilinguisme assumé que Banniard date à partir du 9^e siècle dans l’Occident Latin peut en effet être confirmé par le fait que les premières traces de la scripta romane

sont à peu près simultanées en France⁴⁶ et en Italie⁴⁷ (Bec 1982 : 23-25). Il faut pourtant bien remarquer que dans le cas de l'Italie il s'agit d'apparitions ponctuelles de *textes* tout court, tandis qu'en France à partir de la fin du 9^e et au cours du 10^e siècle, on voit l'apparition ponctuelle de *textes littéraires* (la *Séquence de la sainte Eulalie* à la fin du 9^e siècle, la *Vie de saint Léger* et la *Passion de Clermont* à la fin du 10^e siècle). Les premiers textes littéraires italiens d'une longueur significative ne datent que du 12^e siècle – Le Poème Laurentien (*Ritmo Laurenziano*), le Poème du Mont Cassin (*Ritmo Cassinese*) – et du 13^e siècle – Le Poème de saint Alexis (*Ritmo su sant'Alessio*)⁴⁸.

Le corpus que nous avons constitué représente un compromis entre différents paramètres tels que la disponibilité des sources, leur authenticité et leur homogénéité et la chronologie qui varie d'une région à l'autre. Nous disposons de deux ensembles comparables (le corpus FR et le corpus IT) que nous exploiterons dans un cadre comparatif en nous appuyant sur les méthodes de la linguistique de corpus. Les deux sous-corpus de notre étude satisfont ainsi les critères d'homogénéité, de cohérence et de représentativité (Poudat et Landragin 2017 : 11-13), ce qui nous permet aussi bien de les considérer comme un tout cohérent que comme deux sous-corpus indépendants mais tout à fait comparables.

⁴⁶ Pour la France : témoignage indirect du type du Canon 17 du Concile du Tours (début du 9^e siècle), *Serments de Strasbourg* (milieu du 9^e siècle), *Séquence de la sainte Eulalie* (fin du 9^e siècle), *Sermon sur Jonas* (10^e siècle).

⁴⁷ Pour l'Italie : *Devinette de Vérone* (fin du 8^e/début du 9^e siècle), *Inscription des catacombes de Commodilla* (9^e siècle), *Serments de Capoue* (10^e siècle).

⁴⁸ Ce long fonctionnement de la communication verticale s'expliquerait par la cohabitation de deux langues linguistiquement proches. Autrement dit, la compétence passive des locuteurs romanophones leur permettant de comprendre le latin perdurerait assez longtemps. Qui plus est, la disparition rapide de la communication verticale en Italie nous expose au problème de l'apparition très tardive de la littérature italienne. Cette disparition, qui a lieu au cours du 8^e siècle, ne pose pas problème en Gaule puisque les premiers textes non latiniformes (en scripta romane) apparaissent ponctuellement dès le 9^e siècle. Si l'on admet le 8^e siècle comme le moment de la disparition de la communication verticale en Italie, il est plus difficile d'expliquer le vide de plusieurs siècles avant l'apparition de textes transcrits dans une nouvelle scripta.

Chapitre 8 : Charte notariale

1. Charte notariale privée en tant que genre textuel

1.1 Mise au point terminologique avec éléments de diplomatique

Il n'est pas facile de définir la charte. Et même si nous parvenons à le faire, nous nous appuyons plutôt sur une convention qui met en valeur telle ou telle particularité du document prétendant au nom de charte. Cette difficulté vient du fait que la charte n'est pas à proprement parler un terme technique, mais plutôt un terme générique, recouvrant une variété hétérogène de documents. Par conséquent, le terme de charte reste assez flou. En général, il désigne un acte écrit, émanant le plus souvent d'une autorité royale, religieuse ou seigneuriale (Guyotjeannin *et al.* 1993 : 25). Mais il peut désigner aussi tout acte conclu entre des personnes privées (une personne publique peut aussi agir à titre privé), cas dans lequel le critère d'émanation d'une autorité est absent.

En nous appuyant sur *Vocabulaire international de la diplomatique* (Cárcel Ortí 1997 : 23 et 95), nous entendons par charte privée un acte écrit privé par lequel se manifeste la volonté de l'auteur et qui constitue normalement un titre entre les mains

de son bénéficiaire⁴⁹. Le terme même de titre signifie un acte authentique sur lequel se fondent les droits et les obligations de celui qui en dispose. Par exemple une charte de vente d'un bien constituera pour le bénéficiaire de la vente un titre qui assure qu'il est le propriétaire légitime de ce bien. C'est notamment le cas dans notre corpus de chartes privées. Enfin, le concept d'acte privé évoque immédiatement celui d'acte public. Les deux notions méritent d'être discutées puisque leur interprétation n'est pas non plus univoque. Nous avons vu d'ailleurs que le terme même de charte peut désigner des documents émanant d'une autorité royale.

1.2 Acte privé et acte public – essai de synthèse

Dès l'Antiquité et le haut Moyen Âge, il y a une nette démarcation entre l'acte privé passé entre des particuliers et l'acte public, qui émane du souverain. Les deux concepts restent pourtant aussi flous que celui de charte puisque les diplomates, au cours des siècles, ne les définissaient pas toujours de la même manière (Guyotjeannin *et al.* 1993 : 25 et 103)

L'acte public est un acte qui provient d'une autorité publique (pape, souverain, prince territorial ou toute autre autorité disposant d'une juridiction réputée publique) qui agit en vertu de cette autorité. Durant l'Antiquité et le haut Moyen Âge, l'acte public est celui qui émane du souverain et qui, par essence, est un ordre, émis oralement, puis consigné par écrit (*praeceptum*, *auctoritas*, *edictum*). Cependant, à partir de la fin du 11^e siècle, l'acte royal prend entre autres le nom de *carta* ou *scriptum*, ce qui conduit à une confusion dans la terminologie utilisée.

L'acte privé, durant les mêmes époques, est un acte qui émane d'une personne privée, physique (p.ex. un propriétaire) ou morale (p.ex. un monastère), ou bien d'une personne publique agissant à titre privé (p.ex. un prince faisant une donation à une

⁴⁹ La diplomatique s'est dotée d'un vocabulaire spécialisé pour décrire les personnes participant à l'élaboration d'un acte (Guyotjeannin *et al.* 1993 : 25-26). On distingue par exemple d'une part l'*auteur* (la personne au nom de qui l'acte est dressé) du *disposant* (la personne qui crée l'action juridique consignée dans l'acte ; celui qui donne, qui vend, etc.), d'autre part, le *destinataire* (la personne qui reçoit un acte et qui, en principe, le conserve dans ses archives à titre de preuve) du *bénéficiaire* (la personne qui, plus que tout autre, bénéficie de l'acte). Étant donné que l'auteur et le disposant, de même que le destinataire et le bénéficiaire, sont souvent la même personne, et que ces distinctions ne sont pas vraiment pertinentes pour notre travail, nous ne nous servons que des termes d'*auteur* et de *bénéficiaire*.

église). Il reçoit des noms tels que *carta* ou *scriptum* (d'où la confusion terminologique avec le terme de charte). L'idée d'émanation d'une autorité fait défaut puisque l'acte est passé entre des particuliers. C'est dans ce sens que notre sélection de chartes constitue un corpus de chartes privées. Pourtant, l'adjectif *privé* ne veut pas dire *occulté*. Toute charte se réalise lors de sa lecture publique. Aucun acte ne peut être conclu sans l'assistance de témoins. Pour souligner leur importance, Tock (2005 : 7-8) évoque dans l'introduction de son ouvrage sur les actes privés la notice d'une donation du 11^e siècle. Celle-ci, d'une taille plutôt petite – 13 cm de haut sur 15,5 de large environ – et au contenu également modeste – don de 8 acres de terres (à peu près 0,03 km²) –, est constituée de deux parties presque égales. La seconde contient les souscriptions⁵⁰ des personnes participant à l'élaboration de l'acte et des témoins y assistant. Le fait qu'elle occupe la moitié du parchemin est significatif et montre à quel point la notoriété publique fait nécessairement partie de tout acte.

Comme le souligne Guyotjeannin *et al.* (1993 : 103), la distinction entre l'acte privé et l'acte public se brouille facilement lorsqu'on l'applique pour faire la typologie de tous les documents médiévaux, notamment en ce qui concerne les siècles postérieurs à l'an Mil. Enfin, il convient d'évoquer aussi la différence entre l'approche des diplomates et l'approche des juristes. La première étend l'acte privé à tous les actes (donc par exemple aux actes émis par la chancellerie royale) ressortissant au droit privé, tandis que la seconde le réduit aux actes établis par des particuliers (Boüard 1948 : 7-8). L'approche des juristes correspond à la conception de l'acte privé que nous entendons dans cette étude

Enfin, le dernier terme qui nécessite une mise au point terminologique est celui de diplôme, un cas très particulier d'actes publics. Par ce terme, aussi générique que celui de charte, nous comprenons tout particulièrement les actes qui émanent d'un souverain et qui se caractérisent par une forme et une langue d'une certaine solennité. Même si notre corpus ne contient pas ce type d'actes, dans la perspective comparative, nous allons souvent nous référer à des études qui portent sur leur langue pour la comparer

⁵⁰ Par le terme de souscription, on comprend les formules par lesquelles les parties, les témoins de l'action juridique ou de l'acte écrit, le scribe, marquent la part qu'ils ont pris à cet acte en manifestant leur volonté personnelle, leur consentement ou leur présence (Cárcel Ortí 1997 : 66). Cette définition, en partie insuffisante, est complétée par Tock (2005 : 8-9) qui y ajoute aussi les personnes présentes tout court.

avec la langue des chartes. Il s'agira surtout des diplômes des souverains mérovingiens et carolingiens.

1.3 Architecture prototypique d'une charte

Même si notre étude est purement linguistique, une connaissance rudimentaire des éléments internes – autrement dit de la structure textuelle – d'une charte prototypique est nécessaire. Le document qu'est la charte est traditionnellement divisé en plusieurs parties et structuré selon d'anciens modèles. Chaque partie joue un rôle bien précis. Leur ordre n'étant pas fixé, il peut varier (Guyotjeannin *et al.* 1993 : 71).

Dans les chartes, nous pouvons dégager trois grands ensembles : le protocole (ou protocole initial), le texte et l'eschatocole (ou protocole final)⁵¹ :

Le **protocole** constitue la partie initiale du document. À l'intérieur de cette section, nous pouvons distinguer plusieurs sous-parties comme par exemple l'**invocation** qui place l'action juridique sous le patronage de Dieu. Elle peut être d'ailleurs symbolique comme une croix ou un chrisme⁵². Ce dernier a été particulièrement en usage à la chancellerie franque⁵³. La partie qui suit l'invocation est appelée la **suscription**. Elle est tout à fait essentielle puisque c'est à ce moment que l'auteur de la charte se manifeste. L'élément suivant du protocole est l'**adresse** qui fait connaître le(s) nom(s) de celui (ceux) à qui l'acte est adressé. En réalité, il s'agit plutôt d'une formule stylistique puisque la charte est par définition un document public, destiné à être lu et rappelé chaque fois que nécessaire.

⁵¹ Les définitions qui suivent, ainsi que les notes de bas de pages explicatives, sont établies selon Guyotjeannin *et al.* (1993 : 72-85) et complétées par Cárcel Ortí (1997 : 48, 53 et *passim*). Cette *architecture* des chartes trouve ses sources et règles de composition dans la tradition romaine, bien avant la disparition de l'Empire romain (cf. aussi Monfrin 2001 : 107-123). Nous omettons volontairement les parties rares. Les noms des parties sont ceux qui sont les plus fréquents.

⁵² Le chrisme (ou bien le *chrismos*) est, en principe, le monogramme d'origine paléochrétienne (en grec *christogramma*) formé de la combinaison des lettres grecques X et P, symbolisant le nom du Christ. Plus généralement, on désigne aussi du nom de chrisme les invocations figurées du haut Moyen Âge.

⁵³ Comme il ne s'agit pas d'un phénomène langagier, nous ne nous en occupons pas. Cependant, sa présence peut être significative pour comprendre le contexte culturel de la production des chartes. Par exemple, les invocations en général sont très en usage dans le haut Moyen Âge, et ce n'est qu'à partir du 13^e siècle qu'elles tendent à disparaître. Nous pouvons supposer que la raison de leur succès renvoie justement à la lecture publique (elle aussi effective jusqu'au 13^e siècle), d'où les liens entre l'invocation divine, le renforcement de l'attention des auditeurs, le rôle magique de l'écrit, etc. Il faut évoquer aussi les formules de dévotion, appelée également formules de légitimation, du type *Dei gratia*, qui indiquent le fondement divin de la charge exercée par l'auteur de l'acte.

Le texte constitue l'élément central du document. C'est la partie essentielle de la teneur⁵⁴ qui se rapporte directement à l'acte juridique qui s'y trouve mis par écrit. Nous y trouvons le **préambule** (un exposé des motifs très généraux de la confection de la charte : le souci du salut éternel, la nécessité de l'aide aux églises ou une autre vérité générale d'ordre moral, son but est la *captatio benevolentiae*)⁵⁵. L'élément suivant est l'**exposé** – une explication des circonstances du commandement de l'acte. Il s'agit le plus souvent d'un récit (*narratio* dans la terminologie médiévale) qui expose par exemple les origines et les motivations d'une donation. Enfin, le **dispositif** - la partie fondamentale du texte – le cœur de l'acte – où l'auteur manifeste sa volonté et fait naître l'acte juridique (le dispositif). C'est un élément indispensable, sans lequel on ne conçoit pas de charte. Le dispositif peut être assorti de diverses clauses qui le complètent⁵⁶. Par exemple la clause de promesse/d'obligation voit l'engagement de l'auteur et de sa famille à exécuter la disposition prévue ; la clause comminatoire vise à menacer de peines, surtout spirituelles, ceux qui contreviendraient aux dispositions prévues dans la charte, etc. Un autre élément que l'on trouve dans le texte peut être la **corroboration** (que nous appelons clause de perpétuité) – une formule garantissant la validité du document en tout temps à venir.

L'eschatocole, la partie finale, contient des éléments tels que la **formule de date**, l'**appréciation**⁵⁷, ainsi que les **souscriptions finales**.

Bien évidemment, de même que les trois parties majeures ne doivent pas respecter cet ordre, ce qui est d'ailleurs très rare dans le cas des chartes (qu'elles ne le suivent

⁵⁴ Par le terme de teneur de l'acte, nous entendons l'ensemble des éléments qui constituent le cadre de l'acte écrit proprement dit et qui peuvent se ramener aux trois groupes : le protocole, le texte et l'eschatocole.

⁵⁵ Cette nécessité de ne pas commencer sans un exorde trouve son origine à la fois dans la rhétorique et dans la philosophie politique et morale. La tradition rhétorique de l'époque hellénistique, puis romaine, voulait que tout discours débute par quelques propos destinés à frapper et à retenir l'attention et la bienveillance des auditeurs ou du destinataire (*captatio benevolentiae*). La chancellerie impériale des derniers siècles de l'Empire se sert régulièrement de préambules à caractère très solennel et au style très noble. Cette pratique est présente non seulement dans les diplômes royaux altimédiévaux mais aussi dans les chartes privées. Cela nous montre que ces dernières s'inscrivent dans une longue tradition textuelle et que leur caractère oratoire reste une marque de distinction par rapport à d'autres types de documentation administrative (cf. Monfrin 2001 : 107-123).

⁵⁶ Par exemple, on y trouve des clauses injonctives, déroгатives, pénales, de réserve, de promesse, d'obligation, de renonciation, etc.

⁵⁷ Il s'agit d'une formule propitiatoire par laquelle, de manière parallèle à l'invocation initiale, l'acte s'achève.

pas), les sous-parties que nous venons d'énumérer peuvent être accompagnées d'autres éléments, plus spécifiques et plus rares.

1.4 Alternance entre parties formulaires et parties libres

Il est communément admis dans la littérature que les chartes se caractérisent par une sorte d'alternance entre des parties plus formulaires (c'est-à-dire des formules et constructions textuelles plus stéréotypées et plus conservatrices, et que l'on retrouve dans la plupart des chartes) et des parties plus libres (qui dépendent à chaque fois des circonstances de l'élaboration d'une charte donnée). Le protocole et l'eschatocole sont par la force des choses des parties plus formulaires tandis que le texte – et surtout le dispositif – est la partie la plus libre. Le caractère peu formulaire du dispositif s'explique par le fait qu'il contient la description de l'action juridique pour laquelle une charte est dressée. Le préambule et l'exposé, quand ils sont présents dans une charte, ne sont pas aussi répétitifs et stéréotypés qu'on le pense souvent. D'ailleurs, les chartes dans leur totalité (nous songeons à notre corpus) sont relativement diversifiées les unes par rapport aux autres.

La nécessité d'analyser séparément les différentes parties constitutives des chartes en fonction de leur degré (+/-) de caractère formulaire et libre a été très tôt soulignée (Sabatini 1968). L'origine de cet aspect *binnaire* des chartes s'explique bien évidemment de par leur histoire. Les chartes s'inscrivent en effet dans une longue tradition rhétorique et épistolaire, ce qui détermine leur forme et leur structure langagière. Le recours à certaines formules et à des habitudes pluriséculaires semble être tout à fait avéré. Mais la charte est avant tout un document lu à haute voix et se situe ainsi du côté de l'oralité immédiate. Elle apparaît donc comme un intermédiaire entre la tradition dotée d'une autorité (parties formulaires) et les dépositions faites oralement devant une assemblée (parties plus libres), ce qui aboutit à une fluctuation intertextuelle et, peut-être, à une perméabilité à l'oral légèrement plus grande que dans d'autres types de textes (Van Acker 2016). Ainsi, même si l'écart entre les parties formulaires fortement influencées par des intertextualités séculaires et les parties rapportant le témoignage des parties concernées peut être très grand, ces documents se caractérisent par ce que l'on peut appeler un *code-switching* – une alternance codique

ou, comme le dit Banniard dans ses travaux, une alternance entre des niveaux différents de la même langue. Nous y revenons ci-après.

1.5 Mise en question du caractère répétitif des parties formulaires

Il est communément admis – puisque ce sont des avis que l’on retrouve le plus souvent dans la littérature – que les parties formulaires sont extraites, plus ou moins directement, des formulaires, d’où le caractère en général très répétitif des chartes. Nous entendons par formulaire un recueil de formules (actes modèles ou éléments formels des actes) destinées à servir de modèles aux rédacteurs des actes (Cárcel Ortí 1997 : 73). Les *Formulae Marculfi* est par exemple le recueil de formules le plus souvent évoqué dans le contexte de la Gaule mérovingienne (cf. Rio 2009 pour d’autres formulaires en Gaule). Les études récentes remettent pourtant en question cette opinion. Les collections traitées de nos jours comme si elles avaient eu à l’époque un statut plus ou moins canonique sont en réalité extrêmement instables dans la tradition manuscrite. Il y a en fait à peu près autant de collections différentes qu’il y a de manuscrits. Un formulaire n’était jamais réellement fini, et demeurait, tant que son contenu semblait utile, un chantier ouvert (Rio 2016). Parler des formulaires comme d’objets achevés n’est donc qu’un anachronisme. Les rédacteurs des actes ne se limitent pas à des modèles et des traditions bien connus dans leur milieu. Morelle propose de parler de *communauté textuelle* « aux contours lâches et incertains où circulent les formulations, formules et formulaires » (Morelle 2009) pour décrire cette sorte de réseau de rédacteurs (issus souvent de différents milieux géographiques et de différents milieux institutionnels). Il nous semble que ce nouveau regard sur la nature et la spécificité des formulaires renouvelle aussi notre perception des parties formulaires des chartes. Il explique aussi le sentiment que nous avons eu en parcourant les chartes de notre corpus, à savoir que ces chartes demeurent relativement diversifiées les unes par rapport aux autres. Il s’agit certes d’une constatation de nature subjective qui nécessiterait éventuellement d’être confirmée par une étude strictement diplomatique des chartes. La variabilité des formulaires constitue selon nous un signe que le travail des rédacteurs des actes est de nature largement métalinguistique et réflexive. Contrairement aux idées reçues, et malheureusement encore très répandues de nos jours, ces rédacteurs ne se contentent pas de recopier à tort et à travers des

formules. Conscients de leur travail, ils cherchent à adapter le texte de la manière la plus appropriée.

1.6 Présence et absence de formulaires – Gaule et Italie

Comme notre corpus est constitué de chartes provenant de Gaule et d'Italie, il est intéressant de rappeler une différence quant aux formulaires de ces deux régions. Tandis que l'on trouve plusieurs formulaires rédigés en Gaule au cours du premier millénaire, on n'en trouve aucun en Italie. Il s'agit d'une situation fort étonnante, non seulement parce que contrairement à la Gaule l'Italie se caractérise par une abondance de documents écrits, mais aussi parce qu'il est difficile d'imaginer que chaque document ait été produit *ex nihilo*, sans recours à des modèles. Qui plus est, il est sans doute plus facile d'avoir recours à un formulaire que d'aller chercher à chaque fois des modèles dans les archives ou parmi des brouillons (Rio 2016).

Le manque de formulaires ne signifie pourtant pas que ce type de document n'ait pas existé. Selon Rio (2009 : 195), les formulaires n'ont pas été traités de la même manière dans les deux régions, d'où leur présence en Gaule et leur absence en Italie. Une des deux hypothèses avancées par la chercheuse est que les établissements religieux (églises, abbayes, monastères, etc.) en Italie n'ont pas connu une croissance aussi rapide et spectaculaire qu'en Gaule, ce qui pourrait expliquer une attitude différente quant aux pratiques documentaires. Le développement de ces établissements aurait en effet exigé un recours plus important à ces pratiques. Le 7^e siècle voit en effet la multiplication des fondations monastiques et les souverains semblent de plus en plus faire reposer leur politique religieuse sur la présence des moines et non sur l'épiscopat (Feller 2009 : 73). Qui plus est, même si le renouveau qu'a connu la Gaule à partir du milieu/de la fin du 7^e siècle – lié entre autres à l'essor du monachisme où on observe que la culture missionnaire et ascétique cède la place à une culture plus humaniste, intellectuelle et artistique (Riché 1962 : 410-417) – est un phénomène observable dans la 1^{re} moitié du 8^e siècle dans tous les royaumes dits *barbares*, la culture monastique italienne n'atteint pas le même niveau puisque les monastères sont gênés par l'invasion lombarde (Riché 1962 : 449). La deuxième hypothèse rappelle les liens entre l'Église et le pouvoir central. Avant que le lien entre l'autorité publique et les moines se resserre à partir de la 2^e moitié du 7^e siècle, ce sont les évêques qui exercent des

fonctions publiques, et l'épiscopat, vu comme un prolongement de la puissance royale, n'est pas vraiment distinct des institutions politiques (Feller 2009 : 69). Rio (2006) conclut finalement que malgré les différences entre les deux régions, la qualité des documents rédigés en Italie n'est manifestement pas affectée par l'absence de formulaires.

Toutes ces considérations semblent plus importantes pour qui cherche à étudier les chartes dans une perspective strictement historique et/ou diplomatique. Elles ne sont pourtant pas sans intérêt pour une étude linguistique. Les sources textuelles des parties formulaires peuvent nous dire beaucoup sur le langage des chartes. Il serait primordial de savoir si les parties formulaires sont effectivement extraites plus ou moins directement des formulaires-modèles ou si ces parties sont (ré)écrites plus ou moins librement par les rédacteurs. L'absence de formulaires en Italie suscite en effet plusieurs questionnements de nature sociolinguistique qui n'en sont pas moins importants pour une étude linguistique. L'absence de formulaires en Italie est-elle un signe que les rédacteurs sont beaucoup plus à l'aise avec le texte écrit que leurs homologues en Gaule ? La réponse à cette question n'est-elle pas dans la situation sociolinguistique de la péninsule italienne (différence entre compétences linguistiques en Gaule et en Italie) ? Même si les réponses à ces questions nécessiteraient une étude d'une autre nature que la nôtre, nous les évoquons puisqu'elles vont orienter notre réflexion.

2. Intérêts pour les écrits pragmatiques

2.1 Nouveau paradigme scientifique

À partir des années 70 du 20^e siècle, les historiens, dans les méandres des courants historiographiques tels que l'histoire des mentalités et l'anthropologie historique (cf. Delacroix *et al.* 2007 : 408-447), se penchent sur les problèmes de nature culturelle comme l'alphabétisation, la culture de l'écrit, son usage ou sa perception. Ces derniers sujets constituent les thèmes centraux des études sur ce qu'on appelle la scripturalité ou *literacy* dans la tradition anglo-saxonne (Dewez 2016). Un intérêt particulier est alors accordé à des soi-disant « écritures pragmatiques », c'est-à-dire aux textes relevant de la documentation administrative, juridique ou bien économique. Ces

travaux mènent à une transformation profonde du regard que l'historiographie européenne porte sur l'époque qui s'étend approximativement entre le 5^e et le 10^e siècle (cf. Inglebert 2012). Ce courant historiographique de *pragmatic literacy* en anglais et de *pragmatische Schriftlichkeit* en allemand connaît aussi un succès dans le domaine francophone. La multiplication des expressions pour désigner ce type de textes (écritures pragmatiques, écrits de la pratique, écrits documentaires, écrits ordinaires, etc.) témoigne à quel point ces études ont été/sont fécondes dans le contexte français (Dewez 2016).

Ces changements du paradigme scientifique dans l'historiographie contemporaine vont de pair avec les changements observés en linguistique historique (cf. Banniard 2013a, b, 2018 ; Sornicola 2012b). On observe en effet depuis la 2^e moitié du 20^e siècle un phénomène de relativisation de nos connaissances sur le latin de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. On ne voit plus les choses de manière binaire (bon/mauvais ; correct/incorrect ; classique/non classique). L'histoire du latin n'est plus l'histoire d'une dégradation progressive mais d'une évolution propre à chaque langue et qui relève de sa nature interne. On ne parle plus de fautes mais de changements. Au lieu de parler de latin vulgaire, on parle de latin tardif. L'adoption de nouvelles perspectives sur l'histoire des langues romanes et du latin a permis de les voir non pas comme des entités abstraites et inachevées, privées de grammaire et de fonctionnalité, mais comme de vrais outils de communication, de vraies langues vivantes : les langues maternelles d'une grande population de l'Europe du haut Moyen Âge.

2.2 Écrits pragmatiques et accès à l'oralité

Nous restreignons désormais le sens du terme d'écrits pragmatiques en ne l'employant que pour les chartes privées dont nous nous occupons dans cette étude. Ces écrits, contrairement à d'autres types de textes comme par exemple les écrits littéraires ou les écrits techniques relevant d'un savoir spécialisé, se caractérisent par le rapport très spécifique qu'ils établissent entre différentes personnes. En faisant abstraction du rôle du copiste/scribe, on peut dire que la relation entre l'auteur d'un écrit littéraire ou technique et son lecteur est verticale, puisque ce n'est que l'auteur qui « s'adresse » au lecteur. Dans le cas des écrits pragmatiques (chartes privées), cette relation est plutôt horizontale. Le document préparé par le rédacteur doit assurer un

certain niveau de communication et de compréhension entre deux personnes privées, à savoir l’auteur et le bénéficiaire de la charte. Il y a donc un impératif que le document soit compris par les deux parties concernées. Les chartes sont en effet des documents légaux qui régissent la vie sociale des gens. Il n’est pas très convaincant de supposer que, dans l’abondance des écrits pragmatiques que nous a légués le haut Moyen Âge, les parties concernées et les témoins puissent souscrire un document sans savoir quel est son contenu juridique ni à quoi il les engage.

Dans le cas des chartes notariales privées, cet impératif d’être compris implique que le langage employé ne soit ni d’apparat, ni acrolectal. Son degré de solennité est significativement réduit par rapport à d’autres types d’écrits pragmatiques comme par exemple les diplômes royaux. La nécessité d’un langage compréhensible ne signifie pourtant pas qu’il s’agit d’un registre simple s’approchant d’un oral spontané voire relâché, loin de là.

Une des caractéristiques des chartes est qu’elles connaissent aussi une performance orale, à savoir la lecture à haute voix (aussi bien au moment de la rédaction qu’au tribunal pour étayer par exemple une réclamation). Ce trait propre aux écrits pragmatiques (d’ailleurs partagé avec certains textes littéraires ; cf. Zumthor 1983, 1984 et 1987) et l’impératif de compréhension mutuelle des parties concernées créent un terrain potentiellement très propice pour la recherche et l’analyse de traces d’oralité.

Quand on se demande dans quelle mesure l’écrit peut constituer une porte d’accès à la langue parlée, on le fait non pas tant du point de vue phonique que des particularités syntaxiques et lexicales qui caractérisent cet oral (Lefeuve et Parussa 2020). De nombreuses études sur le français médiéval ont montré par exemple que l’oral représenté se caractérise par une grammaire spécifique où les unités discursives d’oral représenté (le discours direct en l’occurrence) s’opposent nettement aux unités discursives du reste des textes (cf. Guillot *et al.* 2013, 2015, 2017).

Le discours direct n’est pas l’aspect linguistique qui nous intéresse dans les chartes de notre corpus. Nous postulons néanmoins qu’en général la réflexion sur le caractère oral des chartes est indispensable pour comprendre non seulement certaines spécificités des démonstratifs qui y sont employés mais aussi pour mieux comprendre

que – d'un point de vue méthodologique – les chartes sont des documents beaucoup plus proches de l'oral effectif qu'on ne le pense.

Le problème de l'alternance entre les parties (+/-) formulaires et (+/-) libres et le caractère généralement juridique et/ou stéréotypés des chartes ont été toujours vus comme des facteurs empêchant l'association des chartes aux genres proches de l'oralité. On oublie ainsi que ce langage, même s'il n'est peut-être pas facilement compris dans un premier temps, se rapporte aux affaires sur lesquelles les parties intéressées se sont bien entendues. Elles n'ont pas à deviner les dispositions entreprises dans l'acte. Elles doivent être sûres que le document enregistre effectivement la transaction qu'elles ont acceptée.

Certes, le langage juridique est un discours spécialisé. Certaines formules peuvent paraître de prime abord difficilement interprétables, voire acceptables. Nous savons pourtant que les textes juridiques se servent souvent du vocabulaire commun pour exprimer les concepts relevant du droit (D'Argenio 2019). Everett (2003 : 141) avance l'hypothèse que le caractère archaïque de certaines séquences ne pouvait pas constituer un énorme obstacle à la compréhensibilité. Il est d'ailleurs très probable que les parties et les témoins avaient bien la possibilité de se renseigner sur la signification de certains termes de même que c'est le cas aujourd'hui lorsqu'on se rend chez le notaire. Pour ces raisons, malgré l'aspect juridique, conservateur et archaïsant de ce langage, nous ne partageons pas les avis qui voient ces documents comme étant entièrement en dehors du diasystème de l'époque et qui prétendent que les séquences dites libres sont en réalité hautement formalisées (cf. Larson 2000). La formalisation ne peut pas être considérée comme synonyme d'incompréhension. Qui plus est, les parties formulaires et libres apparaissent plutôt dans le cadre d'une continuité qu'on pourrait même définir comme harmonique, voire naturelle, puisqu'il n'y a pas de coupures excessivement tranchantes (Sornicola 2012b : 52).

Enfin, il est aussi à noter que de nombreux travaux traitant du latin juridique ne font pas la typologie de la documentation juridique. Le latin des chartes et le latin des diplômes constituent par exemple des variantes complètement différentes. De nombreux travaux linguistiques réalisés dans la 1^{re} moitié du 20^e siècle (Viellard 1927 ; Pei 1932 ; Sas 1937 ; Politzer 1954) se limitent en réalité le plus souvent aux

diplômes royaux ou à d'autres documents au registre plus acrolectal/solennel que les chartes privées, telles que nous les concevons dans notre corpus.

3. Ancrage social des écrits pragmatiques

Nous avons vu que la charte, notamment au moment de son élaboration, implique la présence de plusieurs personnes : le rédacteur, l'auteur et le bénéficiaire⁵⁸, les témoins. Il s'agit très souvent de gens provenant de différents milieux et/ou classes sociales. Leur niveau de scolarisation et d'éducation n'est pas forcément le même. La charte fonctionne ainsi comme une sorte de médiateur entre ces personnes. Nous nous intéressons tout particulièrement au rôle de celui qui conçoit, élabore, rédige et valide la charte. Pour ne pas entrer dans les détails, nous avons jusqu'à présent parlé du rédacteur mais il convient pourtant de préciser que le terme de rédacteur est incomplet puisqu'il ne souligne que l'activité d'écriture. Celui qui rédige/écrit la charte (le rédacteur/le scribe) et celui qui élabore/valide la charte ne sont pas toujours la même personne (rien n'empêche non plus le contraire). Nous allons dès à présent nous servir du terme de notaire puisqu'il est sémantiquement plus riche. Notre étude ne relève pas du domaine de la diplomatique, et la distinction entre celui qui, dans un premier temps, élabore la charte et celui qui, dans un deuxième temps, la met par écrit n'est pas pour nous pertinente. Nous prenons donc l'appellation « notaire » comme un terme générique qui désigne toute personne dont la profession est l'élaboration, la rédaction et la validation des actes écrits pour la pratique juridique courante⁵⁹.

⁵⁸ Il est pourtant possible que l'un ou l'autre soit absent ou ne figure pas dans la souscription.

⁵⁹ Il convient de préciser que même en diplomatique ou, plus largement, en sciences historiques, le terme de notaire recouvre une multitude de réalités possibles, une seule définition universelle n'existant pas. Qui plus est, ces réalités évoluent et s'étendent sur un long axe temporel qui englobe aussi bien les origines de ce que l'on appelle communément *notaire* (les premiers notaires au sens contemporain apparaissent dans la région de Lombardie médiévale (Hilaire 2008)) que les agents/métiers plus ou moins bien définis de cette activité à l'époque moderne. Entre ces deux étapes placées sur l'axe chronologique, il y a des moments où le terme de notaire reste assez flou. C'est pour ces deux raisons, afin de mieux rendre compte de cette réalité du monde socio-professionnel, que nous emploierons le terme de « notaire » d'une manière générique et à notre convenance (une pratique juridique au sens large). Nous parlerons ainsi de notaire y compris en Gaule mérovingienne, même si cela peut paraître anachronique.

Dans les sections suivantes, nous ne nous intéresserons qu'à la figure du notaire. Nous présenterons les grandes lignes de la formation et du fonctionnement de cette catégorie socioprofessionnelle.

3.1 Éléments d'histoire des pratiques notariales

Nous tenons à rappeler que le concept de pratiques notariales doit être pris ici dans un sens très générique comme le terme de notaire. Il s'agit des pratiques juridiques au sens large qui consistent à élaborer, rédiger et valider des actes écrits. Faire la distinction entre les pratiques notariales antérieures à l'apparition d'un groupe conscient de son caractère particulier par rapport aux autres acteurs de l'écrit et la pratique notariale tout court n'est pas pertinent pour notre étude. Que le scribe d'une charte soit nommé par le terme de notaire ou par tout autre terme, cela ne change rien au fait que nous avons affaire à un acteur de l'écrit, dont la formation, les spécificités et l'histoire peuvent affecter la langue de la charte.

3.1.1 Les origines hellénistiques des pratiques notariales et leur affermissement durant l'Empire

Les origines des pratiques notariales sont hellénistiques. Elles ne s'introduisent dans la civilisation romaine que durant l'Empire. La civilisation romaine durant le régime républicain qui va du 6^e siècle avant au 1^{re} siècle après J.-C. ne repose pas entièrement sur la parole écrite. Le terme de *notarius* ne signifie à l'origine rien d'autre qu'un sténographe (*notae* – les notes sténographiques). Il s'agit le plus souvent d'esclaves bien éduqués au service des riches afin de gérer leurs affaires courantes. Qui plus est, ces esclaves restent *notarii* même après leur affranchissement et continuent à exercer ce métier, ce qui donne un coup d'accélérateur à l'apparition d'un groupe socio-professionnel égal à d'autres comme les *exceptores* (secrétaires), *librari* (copistes) ou *calculatores* (comptables)⁶⁰ (Kuryłowicz 1992). Ce groupe n'est pourtant pas – si on met à part, précisément, l'appellation de *notarius* – à l'origine de ce que

⁶⁰ Il est à noter que ces professions comptaient dans leurs rangs aussi bien des hommes que des femmes. Comme l'a montré Mano (2006), beaucoup d'inscriptions, qui proviennent le plus souvent de Rome, mentionnent des lectrices (*lectrices*), des secrétaires (*librariae*), des sténographes (*notariae*), des comptables (*amanuenses*) et même des enseignantes, pédagogues (*paedagogae*) et professeures (*grammaticae* et *philosophae*).

l'on comprend aujourd'hui sous le terme de notaire. Les Romains n'avaient pas besoin de ce genre de professionnels qui mettent par écrit et valident les actions juridiques. Ces dernières se faisaient surtout à l'oral. La Loi des Douze Tables – le premier corpus de lois romaines écrites datant du 5^e siècle av. J.-C. – précise que le droit doit reposer sur ce qui est déclaré oralement (*uti lingua nuncupassit, ita ius esto*). Les actes écrits – surtout les engagements et obligations – étaient propres aux étrangers à Rome et non aux Romains eux-mêmes. D'ailleurs, on désignait ces actes sous les termes de *chirographa*, *syngrapha* ou tout simplement *cautio greca*, ce qui nous montre que leurs origines sont à chercher dans le monde de la civilisation hellénistique (Kuryłowicz 1992). Kuryłowicz propose de voir l'*agoranomos* (agoranome) comme l'ancêtre du notaire pris au sens moderne. C'était un notaire professionnel et officiel d'état dans l'Égypte grecque du 3^e siècle avant J.-C. Le développement des pratiques notariales au sein de la civilisation romaine ne s'est donc produit qu'à la suite des influences hellénistiques et de l'amplification de la bureaucratie durant l'Empire. C'est à cette époque que l'on donne de plus en plus d'importance et de prestige au document écrit. Les *tabelliones* qui depuis le 3^e siècle après J.-C. peuvent être déjà considérés comme des notaires (auparavant, c'était surtout les rédacteurs privés), peuvent être vus comme leurs ancêtres. Les tabellions - et ce terme n'avait pas le sens péjoratif qu'il connaît aujourd'hui – étaient des officiers publics chargés de la rédaction des contrats et des actes publics – ou autrement dit – des écrivains publics (Cárcel Orti 1997 : 79)⁶¹. Mais durant l'empire – à partir du 3^e siècle – on appelle aussi *notarii* les secrétaires des empereurs. Nous savons qu'ils sont organisés autour d'une *schola* (corporation), l'une des plus importantes du palais impérial et dont le rang est très élevé. Mais les césars romains ne sont pas seuls à disposer d'une corporation de *notarii*. Les préfets du prétoire, eux aussi, ont leurs propres notaires. Cette pratique se répand également au sein de l'Église (Amelotti et Costamagna 1995 : 20-21).

3.1.2 De l'Empire jusqu'à l'époque altimédiévale

L'affermissement des pratiques notariales durant l'Empire explique le caractère romain des chartes même plusieurs siècles après la disparition de l'Empire romain

⁶¹ Le tabellion est souvent confondu avec le *tabularius*, fonctionnaire chargé de la conservation et de l'enregistrement des actes dans les archives.

d'Occident. Pour que cette perpétuation des pratiques notariales puisse se produire à l'époque tardo-antique et altimédiévale, ces dernières devaient être déjà bien assurées à l'époque romaine. La persistance du caractère romain des chartes est aussi fortement liée au fait que la fonction de notaire ne disparaît point avec la disparition de l'entité politique qu'était l'Empire romain d'Occident dans la deuxième moitié du 5^e siècle. La survivance de ces pratiques et de la loi romaine prolonge les relations qui unissent l'acte écrit au sens large à la latinité et à la romanité de l'Antiquité tardive.

Au cours de cette histoire, nous arrivons à la société lombarde pour laquelle, compte tenu du grand nombre des documents conservés, la documentation écrite a dû être d'une grande valeur (Everett 2000)⁶². Ce sont surtout les attestations des 8^e et 9^e siècles qui témoignent bel et bien de l'existence de la profession notariale. Bougard (1995 : 67) cite à ce titre plusieurs prescriptions présentes dans les capitulaires : « *que les missi choisissent les échevins, les avoués et les notaires et qu'ils enregistrent leurs noms* », « *Que chaque évêque, abbé ou comte ait « son » notaire* », « *Que le comte fasse écrire par « son » notaire* » ; « *Les notaires doivent être legibus eruditi et bonae opinionis, et jurer de ne faire ni faux ni colludium* »⁶³. Nous voyons ainsi que le notaire altimédiéval présent dans la société lombarde ne vient pas d'*ex nihilo* mais, au contraire, qu'il émerge d'un long processus de formation qui trouve ses origines dans l'Empire tardo-antique. Cela dit, même si les notaires ont vraisemblablement dû jouir d'un certain prestige social du fait qu'ils maîtrisaient les méandres de la parole écrite, mis à part quelques rares cas, ils n'étaient en aucune façon investis d'une charge et d'une « autorité » publiques à l'époque lombarde. De plus, le titre même de *notarius* ne connaît une généralisation et une uniformisation qu'au 9^e siècle. Même si ce constat concerne l'Italie lombarde, la Gaule mérovingienne se caractérise par le même état de choses, le terme de *notarius* n'étant attesté qu'une seule fois dans le corpus FR (24b, 859) au 9^e siècle et jamais auparavant⁶⁴. Le 9^e siècle est également marqué par une laïcisation progressive du métier (Bougard 1995 : 66 ; cf. aussi Pratesi 1983 qui indique même la fin du 8^e siècle). Ceci n'est pas le cas pour la Gaule où les termes

⁶² La documentation écrite conservée en Gaule est certainement moins abondante mais cela ne veut pas dire qu'on y attache moins d'importance dans cette région (cf. Riché 1962 : 221).

⁶³ Les traductions sont de Bougard et extraites, respectivement, des capitulaires vol. 1 : n° 40, c. 3 (a. 803), n° 44, c. 4 (a.805), n° 90, c. 3 (a.781) et vol. 2 : n° 202, c. 5 (a. 832) dans *Capitularia regum Francorum*, éd. A. Boretius, 1, Hanovre, 1883 ; 2, avec V. Krause, 1897 (*M.G.H., Legum sectio*, 2).

⁶⁴ En réalité il y a deux attestations du terme de *notarius*, la seconde désignant la souscription d'un témoin et non le scribe lui-même (FR25a, 859).

désignant le scribe renvoient souvent aux titres et fonctions ecclésiastiques. L'occurrence déjà citée de *notarius* est d'ailleurs juxtaposée au syntagme adjectival *indignus sacerdos*, le *notarius* tout court n'étant pas attesté dans le corpus FR (hormis la seule exception indiquée en note de bas de page).

3.1.3 Rôle de l'Église dans la transmission des compétences notariales

Nous voyons ainsi que ce que l'on peut provisoirement nommer le canal ecclésiastique contribue à la fois à la formation et à la survie du métier de notaire dans l'Europe altimédiévale. Telle est peut-être la raison pour laquelle le notaire n'était pas pourvu à ses débuts d'une charge et/ou d'une autorité publique, sa figure étant fortement liée à l'institution ecclésiastique et non à la sphère publique. C'est le milieu ecclésiastique qui a rendu possible la transmission d'un savoir-faire technico-juridique d'origine tardo-antique et qui a contribué à l'adaptation de ces formules et traditions aux évolutions qui marquent les périodes tardo-antique et altimédiévale (Ellul 1999 : 48). Les notaires, en tant que nouveaux praticiens du droit dans l'Europe altimédiévale, puisent leurs techniques dans le substrat culturel élargi du milieu ecclésiastique (Mailloux 2008 : 17). Or, le canal ecclésiastique conditionne la nature des documents produits par les notaires, qu'ils soient issus des milieux ecclésiastiques ou laïcs, dans la mesure où leur capital culturel et linguistique est profondément marqué par ce substrat qui, à son tour, a transmis et modifié les pratiques concernant la parole écrite. Mailloux (2008 : 17) – en étudiant la documentation notariale de Lucques – précise que l'examen de ces documents permet de révéler la formation d'une catégorie professionnelle qui se distingue par la spécialisation scripturaire. Au 8^e siècle, continue-t-elle, les scribes des chartes, clercs formés à la curie épiscopale, présentent des qualités révélatrices d'une spécialisation des fonctions au sein de l'appareil ecclésiastique. Être notaire ou, plus généralement, maîtriser l'écriture signifie souvent être un clerc ou suivre une formation scolaire de base dispensée par l'Église. Ce marquage culturel implique le recours à ce que l'on peut appeler le latin patristique ou ecclésiastique, à diverses invocations pieuses, à des signes visuels tracés sur les chartes comme la croix, etc. Nous croyons qu'il serait possible de parler de la sémiotique des chartes, à la fois d'une sorte d'ancrage des chartes dans l'univers de la chrétienté médiévale et d'un ancrage visuel. Pour le moment, retenons que la formation

des notaires est marquée à un moment donné par le substrat culturel produit par l'Église.

Nous venons de voir que l'émergence du groupe socio-professionnel des notaires est très longue et complexe. De plus, ce n'est pas un processus linéaire mais, au contraire, plutôt une convergence de plusieurs traditions et pratiques qui s'entremêlent et s'interpénètrent au fil des siècles. L'histoire du notariat est ainsi une histoire de civilisations et cultures diverses. Le notariat, sous la forme à laquelle il aboutit aux 9^e et 10^e siècles en Europe, peut par conséquent être défini comme suit : une convergence de plusieurs courants transséculaires issus de différentes zones de la mer Méditerranée, des pratiques de mise par écrit, selon les traditions hellénistiques, de la pratique orale romaine, influencées par le canal ecclésiastique en tant que substrat culturel et dont la diffusion n'a cessé de s'accroître au cours de l'époque tardo-antique et altimédiévale. Tel est l'arrière-plan historique au sein duquel émergent les notaires, c'est-à-dire les auteurs des chartes de notre corpus.

3.2 Formation des compétences notariales

Il n'est pas facile de parler de la formation des notaires puisqu'à vrai dire nos connaissances en la matière sont très limitées. Nombreuses sont les questions qui nous échappent et auxquelles les documents de l'époque ne peuvent répondre. Tout ce que nous pouvons en dire se résume aux hypothèses et déductions que les chercheurs en tirent.

Everett (2000) dit clairement qu'il y avait certainement des *scholae* et des corporations de notaires mais, ajoute-t-il, que leur fonctionnement reste inconnu. Qu'il s'agisse des tabellions romains ou des notaires de l'époque lombarde, leur propre *cursus honorum* ainsi que l'organisation interne de leurs corporations restent à l'écart de nos connaissances. Pourtant, ce manque d'informations ne nous empêche pas de faire des déductions sur la formation des notaires. Ces hypothèses doivent dans une certaine mesure correspondre à l'idée générale que nous nous faisons de l'éducation à cette époque.

Dans cette section, nous cherchons à esquisser ce à quoi ressemblait probablement la formation des notaires au moment qui correspond au cadre chronologique de notre

étude, à savoir l'Europe tardo-antique et altimédiévale. Il s'agit d'un essai de reconstruction et les propositions avancées gardent leur caractère hypothétique.

3.2.1 Compétences linguistico-littéraires

L'éducation traditionnelle classique, telle qu'elle trouvait sa réalisation dans ce qu'on peut définir par le terme – certes, très générique – d'école antique, n'a jamais complètement disparu. Les rudiments de l'éducation littéraire ainsi que la connaissance des auteurs classiques ne se sont jamais entièrement effacés. Leur transmission a perduré. On trouve par exemple des traces de la tradition rhétorique antique chez presque tous les écrivains mérovingiens (Banniard 1992 : 278). Par conséquent, il est vraisemblable que les notaires, avant de s'initier au notariat, devaient d'abord avoir une certaine culture littéraire (Riché 1962 : 284). Riché (1962 : 285) souligne plusieurs traits caractéristiques des actes : recherche des mots rares et archaïques, de l'étymologie savante, connaissance des règles de la prose métrique et de la rhétorique. Cela nous prouve que ceux qui exercent la profession de notaire ont dû posséder également, outre les connaissances strictement techniques du métier, les rudiments de la culture littéraire. Mais, selon Riché, ces compétences de nature linguistico-littéraire ne sont pas les seules qu'on exigeait des notaires. Tout savant de l'époque ne peut pas se nommer notaire.

3.2.2 Compétences rédactionnelles

Une fois les compétences linguistico-littéraires acquises, le notaire devait apprendre à dresser les actes. En Gaule mérovingienne, le notaire disposait des archives des actes datant de l'époque romaine et témoignant des habitudes des bureaux provinciaux de l'Empire, car « le ton de certains diplômes royaux n'est pas sans rappeler celui des édits impériaux » (Riché 1962 : 285). Ces traditions ont été probablement encore plus présentes en Italie où la documentation ne faisait pas défaut. Au fil du temps, la pratique notariale a pu créer ses propres outils de formation des notaires. Nous songeons notamment aux recueils de formules toutes prêtes à l'emploi comme par exemple le formulaire de Marculf. Les *Formulae Marculfi* est un recueil mérovingien de divers actes juridiques datés entre le 7^e et le 8^e siècle. Nous trouvons dans cette compilation (d'exemples) d'actes codifiés aussi bien des exemples

permettant de dresser des diplômes royaux que des actes privés comme les chartes. Les informations tirées des études sur la diplomatique mérovingienne et carolingienne (prise au sens de l'étude des diplômes et non des chartes) peuvent donc nous renseigner aussi sur les notaires, car le notaire qui avait des compétences pour dresser les actes privés en avait probablement aussi pour les actes royaux. De plus, contrairement à ce que l'on peut souvent lire dans l'historiographie, les notaires de l'époque ne recopiaient pas à tort et à travers les textes qu'ils n'arrivaient même pas à comprendre. Il serait plus judicieux de considérer le formulaire de Marculf plutôt comme un manuel qu'un recueil de formules. Il est en effet très rare de retrouver des formules reprises mot-à-mot dans les actes de la pratique, même si le schéma général est observé (Bautier 1984). L'art de dresser des actes était donc probablement la qualité très recherchée chez un notaire. L'aptitude à broder à l'infini sur les thèmes les plus connus tout en faisant varier l'expression semble expliquer la grande variété des textes de la pratique conservés jusqu'à nos jours (Bautier 1984).

Le notaire en tant que professionnel de l'écrit devait probablement apprendre aussi des techniques et des méthodes permettant une rapide transcription de la parole. Nous avons vu que le mot notaire renvoie étymologiquement à celui qui se sert de notes sténographiques. Ces techniques – la sténographie, la tachygraphie ou tout simplement les notes tironiennes – semblent subsister et rester en usage non seulement durant l'époque mérovingienne mais aussi carolingienne. On les retrouve notamment dans les diplômes royaux (Riché 1962 : 286).

Enfin, l'étude paléographique de l'écriture des écrits administratifs – outre sa contribution à l'histoire de l'écriture latine – peut apporter des renseignements aussi sur l'histoire du notariat. Il a été par exemple démontré pour la ville de Lucques que l'écriture, ou plutôt la manière d'écrire, peut fournir des informations sur la formation ou l'origine des scribes (Violante 1976).

3.2.3 Compétences juridiques : survivances ou continuations romaines ?

Enfin, la dernière compétence requise exigeait la connaissance du droit. Nous avons dit plus haut que la civilisation romaine sous la République n'est pas à proprement parler une civilisation de la parole écrite. Cette situation change avec l'arrivée de l'Empire où le droit écrit ainsi que la bureaucratisation et le développement

de l'administration territoriale connaissent un essor considérable. Les études sur les institutions de l'Empire romain tardif (ou bien, dans l'ancienne terminologie, du Bas-Empire)⁶⁵ montrent que ces institutions « reposent entièrement sur un droit écrit omniprésent et (en principe, et cela est largement et longtemps vrai) omnipotent » (Banniard 1986 : 50). La prédominance du droit oral (du droit coutumier) qu'on attribue généralement à l'époque médiévale n'est pas justifiée pour le haut Moyen Âge, époque où la loi écrite non seulement ne s'efface pas immédiatement mais connaît au contraire de nouvelles codifications, de nouveaux remaniements et complétions. Plus encore, ce qu'on appelait dans l'ancienne historiographie la chute de l'Empire romain d'Occident avec la date de 476 n'a été en réalité que la fin de toutes les tentatives pour maintenir cette entité comme une structure politique suprarégionale (Heather 2005 : 432). « Lorsque Odoacre s'empare de Rome et dépose l'Empereur, il ne change rien ni au Sénat, ni aux fonctions (préfecture, Consulat) » (Ellul 1999 : 39). Le prestige de l'acte écrit ne disparaît pas avec la disparition de l'ancienne structure politique et les coutumes germaniques ne se sont pas, même après leur codification, substituées aux institutions romaines (Banniard 1986 : 50-51). La titulature romaine subsiste dans les documents rédigés en Gaule et en Italie puisque les structures administrativo-économiques impériales ne s'effacent pas immédiatement. Bien au contraire, par exemple en Gaule, le maintien de l'ancienne infrastructure romaine est soutenu par les autorités mérovingiennes qui se soucient de l'entretien, voire de l'extension, des voies romaines (Bührer-Thierry et Mériaux 2011 : 29). Autrement dit, le prestige de ce qui renvoie à l'Empire romain n'a jamais cessé d'être recherché. Prenons l'exemple du titre de consul. Sous la République, les consuls exerçaient ce que l'on appelle l'*imperium*, c'est-à-dire le pouvoir suprême civil et militaire. Mais au 5^e siècle, la dignité de consul n'était plus que titulaire. Cependant, comme tous les documents officiels étaient datés des consuls en cours d'exercice et que souvent l'empereur régnant en faisait partie, cette dignité portait la promesse d'une sorte d'immortalité et ne perdait rien de son ancien prestige (Heather 2005 : 251). La survie du droit romain s'explique aussi par le fait qu'il admettait depuis toujours la

⁶⁵ Il est intéressant de noter que par exemple Lançon (1992) parle du « monde romain tardif » qui recouvre deux concepts chronologiques : le Bas-Empire romain (dans lequel il inclut les premiers siècles de Byzance) et le début du haut Moyen Âge occidental. Le terme de « monde romain tardif » peut donc être vu comme plus large que celui d'« empire romain tardif ».

légitimité du droit pérégrin. Banniard a résumé cette coexistence des deux traditions de la manière suivante (Banniard 1986 : 51) :

Quand les Barbares s'installèrent dans l'Empire, ils furent acceptés avec leurs propres lois par les empereurs. Une fois ces derniers disparus, l'habitude était prise de laisser coexister deux systèmes : c'est le régime dit de « la personnalité des lois ».

Pourtant, ce régime de cohabitation de deux systèmes n'a pas pu fonctionner correctement à long terme, ce qui a abouti aux 5^e et 6^e siècles au processus de codification et de législation des lois dites barbares. Banniard (Banniard 1986 : 52) conclut que :

Jusqu'à la guerre de reconquête, l'Italie demeure presque entièrement antique : l'administration fonctionne au début du VI^e siècle exactement comme au milieu du V^e. Les dégâts provoqués par le conflit avec l'Empire romain d'Orient sont en partie réparés par l'œuvre législative de Justinien (maintien de l'étude théorique du droit, au moins dans les bureaux impériaux). Dès le VIII^e siècle, enfin, une véritable école de droit apparaît à Pavie. Le contraste avec la Gaule mérovingienne n'est pas si tranché qu'on a pu le dire parfois. Certes, la loi salique [...] est « celle qui a le moins subi l'influence romaine » (J. Ellul⁶⁶). Mais il n'en reste pas moins que les 65 titres qui la composent au moment de sa promulgation (vers 500) sont sans cesse remaniés, complétés, enrichis aux VI^e, VII^e et même VIII^e siècles.

Les traditions juridiques romaines ont donc subsisté dans les premiers siècles du haut Moyen Âge. Elles ne commenceront à s'effacer qu'en Gaule carolingienne à la fin du 9^e siècle (le dernier capitulaire édicté par un Carolingien est de 884). Cette situation est encore plus étonnante lorsqu'on prend en compte l'intense effort de législation qui a lieu pendant le renouveau carolingien. Ce n'est qu'à cette époque que la loi coutumière l'emporte sur la loi écrite, ce qui est lié à un changement d'organisation complet des rapports sociaux (Banniard 1986 : 53). La subsistance des traditions juridiques romaines n'est cependant pas exempte de la perte progressive des nuances de la législation romaine. Les notaires ont sans doute arrangé parfois à leur façon certaines prescriptions mais des études portant sur les testaments de la Gaule mérovingienne ont prouvé que leurs textes restaient fidèles aux principes essentiels du

⁶⁶ Banniard cite une édition de 1976 sans indiquer les pages. L'édition que nous avons consultée : Ellul 1999 : 45 ; sur le problème de la coexistence de deux lois cf. p. 39-42 de la même édition.

droit romain (Riché 1962 : 287). Enfin, la cour mérovingienne jusqu'à la première moitié du 7^e siècle est plutôt considérée comme un endroit propice pour obtenir une bonne éducation. Riché évoque le cas de la veuve du roi Edwin de Northumbrie qui y a envoyé des enfants pour qu'ils obtiennent une éducation (Riché 1962 : 291). Certes, le corpus FR ne contient pas à vrai dire de chartes de cette époque, mais il faut bien savoir que la société des 6^e et 7^e siècles n'est « mérovingienne » que par rapport à la dynastie qui règne sur le royaume des Francs et que le 6^e siècle s'inscrit directement dans la continuité du monde romain (Le Jean 2015 : 7). De même que nous voyons une transition entre l'époque romaine et les siècles post-romains, nous ne devons pas voir la transition entre la Gaule mérovingienne et la Gaule carolingienne en termes de rupture. Il faudrait aussi écarter la légende des rois fainéants. Élaborée dans les milieux carolingiens à partir du 8^e siècle (nous pensons par exemple à la *Vie de Charlemagne* d'Éginhard du début du 9^e siècle) pour livrer les Mérovingiens à une *damnatio memoriae* et convaincre les contemporains que le pouvoir royal n'était que symbolique, elle trouve de l'écho encore dans les travaux du 19^e et même du 20^e siècle (Le Jean 2015 : 4-5 et 25 ; cf. aussi Graceffa 2009). Mais les travaux historiques sur le monde mérovingien menés notamment à partir de la dernière décennie du 20^e siècle ont prouvé que le pouvoir royal des Mérovingiens n'était pas aussi symbolique que le laissent entendre les sources carolingiennes (Le Jean 2015 : 25-26). La production d'écrits administratifs ne s'efface pas avec l'affaiblissement du pouvoir réel. Tous ces éléments témoignent selon nous d'une bonne survie des traditions juridiques romaines qui ne pouvaient pas échapper à ceux qui se préparaient au notariat (cf. Gasparri 1994 : 29). L'héritage romain et les signes de romanité se maintiennent tout au long de l'histoire de la dynastie mérovingienne : monnaie d'or, panégyriques et descriptions des rois en figures impériales, témoignages de reconnaissance par Constantinople – Clovis est en effet élevé par l'empereur à la dignité de « patricien », à quoi on peut ajouter la légende des origines troyennes des Francs (Lemas 2016 : 107-110) – constituent un environnement très propice pour cultiver, vivre et même faire vivre les anciennes traditions romaines. Tock (1999) évoque le cas du rédacteur d'un acte de donation pour l'abbaye de Nouaillé (fin du 9^e – début du 10^e siècle), qui prend la peine de préciser que l'insertion dans les *gesta municipalia* n'est pas nécessaire pour assurer la validité de l'acte, même si l'insinuation des actes dans les registres municipaux n'est plus guère évoquée après le 7^e siècle. Tock en conclut que même si la pratique de l'insinuation dans les *gesta municipalia* a bien disparu, elle reste connue,

probablement grâce à l'étude du droit romain. De plus, comme le précise Richard (1962), au 8^e siècle dans le royaume de Bourgogne, la curie municipale était une réalité, maintenue non pas à titre de survivance mais fonctionnant régulièrement là même où elle n'avait pas existé aux temps romains.

Nous tenons cependant à souligner que la survie de certaines traditions juridiques romaines ne peut pas être perçue comme une pure continuation du droit classique. Les études juridiques ont d'ailleurs développé depuis le 19^e siècle le concept de droit romain vulgaire opposé au droit classique. Garaud (1926), dans son étude sur le droit romain dans les chartes poitevines du 9^e et du 11^e siècle, constate que la tradition romaine, si affaiblie qu'elle soit en Poitou au début du 10^e siècle, persiste encore. Il précise pourtant que le droit romain conservé dans les documents du 9^e et du 10^e siècle est plutôt un droit romain vulgaire, presque coutumier et très différent du droit classique. En effet, continue-t-il, le droit romain présent dans les chartes poitevines tire presque exclusivement son origine de la loi romaine des Wisigoths ou *Bréviaire* d'Alaric, plus exactement de l'*Interpretatio* du *Bréviaire*. Mais même si la période post-classique est considérée comme celle de la baisse sensible du niveau des connaissances en droit, y compris par les autorités qui l'appliquent, en lien avec la nécessité de s'adapter au niveau du citoyen moyen, le droit romain reste indéniablement un vecteur constant de la tradition de l'État romain (Wiewiórowski 2012 : 15 cf. notamment Liebs 2008).

3.3 Des compétences notariales aux exigences sociales

Les compétences notariales étaient sans doute très appréciées. Il s'agit en effet d'une profession où les compétences linguistico-littéraires et rédactionnelles se mélangent avec des compétences juridiques. Il va de soi que ces dernières ont été souvent recherchées, ce qui fait des notaires des savants dont les compétences trouvaient facilement une application dans la société. Dans la longue perspective de l'histoire de la péninsule italienne, les notaires sont par exemple considérés – grâce au haut degré de technicité de leur pratiques juridiques et rédactionnelles ainsi qu'à leurs liens avec l'aristocratie locale aussi bien laïque qu'ecclésiastique – comme ceux qui contribuent à l'émergence des communes autonomes en assumant des fonctions organiques dans la vie des cités-états (Mailloux 2008 : 13 et 25). Nous pouvons dire

que le notaire, de par ses compétences, répond à deux types d'exigence (cf. Hilaire 2008).

Le premier type d'exigence peut être appelé « l'art de la charte ». Le notaire doit maîtriser les codes formulés dès la fin de l'Antiquité qui donnent à l'acte écrit une valeur probatoire indiscutable. D'un autre côté – on peut considérer cela comme le deuxième type d'exigence – le notaire doit être en mesure d'adapter le texte de la charte aux normes et au cadre normatif en vigueur. En d'autres termes, le notaire est obligé de trouver des solutions face à une demande sociale toujours en mouvement. Son rôle consiste en quelque sorte à trouver un juste milieu entre les exigences formelles (non seulement juridiques mais aussi linguistico-textuelles) et la demande sociale pour produire tel ou tel type de document. Son prestige va donc au-delà du seul *savoir écrire* et cela fait des notaires des personnes spontanément sollicitées pour servir de témoins ou d'experts. Bougard (2009) souligne pourtant le fait que ces caractéristiques ne font pas des notaires une élite. Il conclut ainsi que l'épithète *nobilis* ou *nobilior*, qu'on trouve parfois attribuée à un notaire, devrait être prise au sens littéral de « connu » et non traduite par « noble ».

4. Remarques conclusives

Nous avons longuement présenté dans ce chapitre les spécificités qui caractérisent le genre textuel qu'est la charte notariale privée. Nous avons surtout remis en question l'alternance entre parties formulaires et parties libres comme facteur empêchant la compréhension des chartes, ainsi que le caractère répétitif des parties formulaires. Nous avons vu aussi qu'il y a une certaine corrélation entre l'intérêt pour les écrits pragmatiques de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge et l'inérêt pour les langues de ces époques. Nous avons insisté aussi sur le rôle et la formation des notaires qui sont des lettrés et de vrais professionnels de l'écrit. L'origine et des éléments de formation de ce groupe socio-professionnel remontent jusqu'à l'Antiquité greco-romaine. Cette continuité des traditions juridiques et scripturaires peut ainsi expliquer certains archaïsmes et formules figées qu'on trouve dans les chartes. Nous avons enfin vu que la portée pratique des chartes privées peut s'appliquer à toutes sortes de personnes, lettrées ou non.

Chapitre 9 :

Méthodologie de recherche

1. Précatégorisation et annotation des usages des démonstratifs

1.1 Catégories d'emploi pragmatique des démonstratifs

Nous avons dit dans le chapitre sur le démonstratif que l'exophore et l'endophore – communément appelées deixis et anaphore – constituent les deux contextes principaux d'emploi pragmatique des démonstratifs. Cette distinction semble la plus répandue dans la littérature, mais nous avons signalé qu'elle ne garantit pas un classement équilibré de tous les emplois possibles des démonstratifs. De nombreuses théories/approches (cf. notamment Ehlich 1982 et Bosh 1983) dites mémorielles ou cognitives – nourries par l'essor de la sémantique cognitive et, plus généralement, des sciences de la cognition à partir de la fin des années 70 (Tamba 2010 : 35 *sqq*) – ont contribué à une description plus fine des emplois pragmatiques des démonstratifs.

Nous avons utilisé quatre catégories pragmatiques principales pour annoter notre corpus : (i) deixis situationnelle, (ii) deixis discursive, (iii) anaphore et (iv) emploi mémoriel. Nous suivons en cela Himmelmann (1997) qui les a proposées et Guillot-Barbance (2017) qui les a utilisées pour décrire les emplois des démonstratifs en français médiéval.

Même si l'utilisation de ces quatre contextes d'emploi est plutôt systématisée dans la littérature d'aujourd'hui, on ne peut pas dire que tous les auteurs soient d'accord sur leur définition. La littérature sur ce sujet est très abondante et les débats et les

discussions qu'il suscite ne semblent pas terminés. On est loin en effet d'une terminologie disciplinaire unifiée et reconnue de tous dans tous ses aspects. Nous nous appuyons sur les synthèses proposées par Guillot-Barbance (2017 : 81-99). Dans les sections qui suivent nous faisons un rapide survol des caractéristiques essentielles de chaque catégorie sans revenir sur les éléments discutables qui ne font pas d'unanimité. La plupart des catégories pragmatiques exposées ci-dessous (ainsi que diverses sous-catégories) sont présentées d'une manière détaillée dans les chapitres consacrés à l'analyse des démonstratifs dans les chartes. Nous nous limitons ici à une présentation succincte sans donner des explications très précises.

1.1.1 Deixis situationnelle

Le terme de deixis situationnelle⁶⁷ correspond à notre définition de l'exophore, telle que nous l'avons donnée dans le chapitre 1 sur le démonstratif. On a affaire dans ce cas à une relation qui s'exerce à l'extérieur du discours entre une expression linguistique et le référent localisé dans le monde extra-linguistique. On parle de deixis situationnelle quand une expression démonstrative (déictique) permet de référer soit à un élément présent dans la situation d'énonciation, soit à un élément absent de cette situation mais auquel les interlocuteurs peuvent pourtant accéder grâce aux éléments présents dans cette même situation. Car le référent de l'expression déictique n'est pas forcément présent.

Nous avons distingué quatre sous-catégories de deixis situationnelle : (i) la *deixis situationnelle* proprement dite, (ii) la *deixis temporelle*, (iii) la *deixis textuelle* et (iv) l'*anadeixis*. Cette division peut certes être discutable, mais elle résulte de la spécificité des occurrences de notre corpus.

La deixis situationnelle proprement dite est relativement rare dans notre corpus puisque les chartes ne sont pas en quelque sorte prédestinées à référer aux objets présents dans la situation d'énonciation. Autrement dit, si on identifie la situation d'énonciation avec la lecture solennelle de la charte en présence du notaire, de l'auteur, du bénéficiaire et des témoins, il y a peu de cas où on cherche à attirer l'attention des

⁶⁷ L'épithète « situationnel » précise d'une part comment on conçoit le concept même de deixis, d'autre part, il permet d'établir une opposition avec la deixis discursive.

interlocuteurs sur un élément présent dans cette situation. On va voir d'ailleurs que la majorité des déictiques situationnels des chartes désignent la vie terrestre (p.ex. *haec vita*) commune aux participants de l'énonciation. Ces déictiques sont très proches des déictiques temporels (seconde sous-catégorie), qui désignent des séquences temporelles qu'on définit à partir du moment de l'énonciation (p. ex. *ab hac die*).

La troisième sous-catégorie, la deixis textuelle, concerne les déictiques qui désignent la charte elle-même (p. ex. *haec carta donationis*). On pourrait considérer ces occurrences comme de simples déictiques situationnels (la charte désignée est en effet présente dans la situation d'énonciation puisqu'il s'agit de la charte qui est en train d'être lue). Nous avons pourtant dû distinguer les occurrences désignant la charte de celles qui désignent la vie terrestre ou d'autres séquences temporelles. En effet, quand on désigne une charte, on ne fait pas seulement référence à un élément physiquement présent dans la situation d'énonciation (un parchemin) mais on désigne aussi, de manière métatextuelle, l'ensemble du texte (correspondant à l'action juridique). La charte est un objet mais elle a ceci de particulier qu'elle est en même temps le texte qui contient l'expression démonstrative elle-même.

Enfin, la dernière sous-catégorie, l'anadeixis, pourrait aussi être classée à l'intérieur des anaphores. Elle s'applique aux occurrences dont la résolution référentielle peut combiner aussi bien la procédure déictique que la procédure anaphorique, voire même les deux à la fois. Nous pensons cependant que les occurrences ainsi classées dans notre corpus ont une composante déictique plus importante.

1.1.2 Anaphore

Le terme d'anaphore correspond à la définition de l'endophore que nous avons donnée dans le chapitre sur le démonstratif, à savoir une relation référentielle entre une expression linguistique et un référent localisé dans le monde extra-linguistique, dans laquelle l'expression linguistique est dépendante d'une autre expression linguistique située dans le contexte discursif. Nous verrons plus loin que cette définition englobe à la fois les anaphores coréférentielles (directes) et les anaphores non coréférentielles (indirectes).

Bien que nous ayons présenté l'anaphore et la cataphore comme deux réalisations possibles de l'endophore, nous nous servons du terme d'anaphore comme synonyme d'endophore. D'une part, il est plus répandu dans la littérature et implique le renvoi à un élément discursif sans préciser si cet élément se trouve dans le contexte antérieur ou postérieur. D'autre part, les occurrences endophoriques de notre corpus sont majoritairement anaphoriques et appartiennent à divers types d'anaphores.

Les anaphoriques de notre corpus se rangent parmi 8 sous-catégories : (i) l'anaphore *fidèle*, (ii) l'anaphore *infidèle*, (iii) l'anaphore *pronominale*, (iv) l'anaphore *résomptive*, (v) l'anaphore *temporelle*, (vi) l'anaphore *associative*, (vii) l'anaphore *sans nom*, (viii) l'anaphore *non coréférentielle* et (ix) la *cataphore*.

On parle d'anaphore *fidèle* (i) quand la tête lexicale du SN anaphorique est identique à celle de l'antécédent (p. ex. *villa ... haec villa*). L'anaphore *infidèle* (ii) présente la situation inverse où la tête lexicale du SN anaphorique ne correspond pas à celle de son antécédent (p. ex. *monasterium ... haec casa Dei*), ce qui permet par exemple de recatégoriser ou réévaluer un référent. L'anaphore *pronominale* (iii) concerne les pronoms anaphoriques. (p. ex. *abbas ... ille*). Ces trois sous-catégories sont aussi des anaphores coréférentielles (dites aussi anaphores directes). Le référent désigné par l'expression anaphorique est toujours identique à celui qui est désigné par l'expression-source.

Les autres sous-catégories font partie de ce qu'on appelle les anaphores non coréférentielles (ou indirectes). Le référent désigné par l'expression anaphorique n'est pas le même que celui qui est désigné par l'expression-source. Ce référent reste pourtant tributaire de l'expression-source, sans quoi son identification serait impossible.

On parle d'anaphore *résomptive* (iv) quand la tête lexicale du SN anaphorique est un N dit « collectif » (autrement dit quand il est au pluriel) et quand son antécédent ne correspond pas à une seule mais à plusieurs expressions du contexte antérieur (p. ex. *villa ... alia villa ... hae villae*). Dans nos chartes, l'anaphore *temporelle* (v) correspond aux cas où l'expression anaphorique trouve sa source dans une proposition évoquant un moment potentiellement localisé dans l'avenir (p. ex. *si venio ... eo tempore*). Par anaphore *associative* (vi), on comprend la situation dans laquelle une relation dite associative permet de lier l'expression anaphorique et l'expression-source

et d'assurer l'identification référentielle de la première (p.ex *villa ... ipsa ecclesia* : il est très probable qu'une église se trouve à l'intérieur d'une *villa* médiévale, il y a donc une relation associative reposant dans ce cas sur des connaissances stéréotypiques prédéterminées et activées par la mention de l'antécédent). L'anaphore sans nom (vii) concerne dans notre corpus un pronom (il n'y a en effet qu'une seule occurrence de ce type) suivi d'une proposition et qui anaphorise une tête lexicale mentionnée dans le contexte antérieur. Enfin, notre acception de la cataphore (viii) est très étendue. On classe comme cataphorique toute occurrence dont l'interprétation référentielle nécessite le recours au contexte subséquent.

1.1.3 Deixis discursive

Le concept de deixis discursive a suscité dans la littérature un grand nombre de débats et de discussions. Tantôt considéré comme un type de deixis, tantôt comme un type d'anaphore, son acception semble largement différente selon les approches et les linguistes. Nous ne voulons pas entrer dans le vif des discussions, une synthèse succincte des différentes conceptions de la deixis discursive a déjà été faite (Guillot-Barbance 2017 : 85-95).

On entend ici par deixis discursive une relation référentielle entre une expression et au moins une proposition (et non une ou plusieurs autres expressions référentielles comme dans le cas de l'anaphore) présente dans le contexte discursif. Le déictique discursif renvoie à une proposition ou à un segment textuel de taille significative et désigne le contenu discursif de cette proposition ou de ce segment textuel. Mais la fonction de la deixis discursive ne se limite pas à désigner un segment textuel. Elle permet aussi d'accomplir plusieurs opérations comme la reformulation ou la recatégorisation.

Nous verrons que les sources des déictiques discursifs de notre corpus peuvent être de nature très différente. Nous n'allons pas les énumérer ici, puisqu'on les commente suffisamment longuement dans les chapitres contenant nos analyses. Nous signalons seulement que nous avons regroupé les déictiques discursifs en trois sous-catégories en fonction de la place du segment-source. On distingue ainsi les déictiques discursifs anaphoriques qui renvoie à un segment textuel présent dans le contexte antérieur et les déictiques discursifs cataphoriques qui renvoie à un segment

textuel présent dans le contexte subséquent. La troisième catégorie, celle des anacataphoriques, regroupe les cas où l'expression déictique discursive établit une relation à la fois avec le contexte antérieur et subséquent.

Certains linguistiques (par exemple Consten 2004 et Kurzon 1985) se servent du terme de deixis textuelle pour nommer ce que nous appelons ici la deixis discursive. Nous signalons cette différence terminologique parce que, pour notre part, nous avons inclus la deixis textuelle dans la deixis situationnelle. Nous verrons au cours de cette étude que les déictiques textuels constituent une catégorie bien à part et, comme nous l'avons déjà dit, qui semble se rapprocher davantage de simples déictiques situationnels.

1.1.4 Emploi mémoriel

Diessel (1999 : 106) remarque que, bien que plusieurs études le reconnaissent comme bien distinct des autres, l'emploi mémoriel a beaucoup moins attiré l'attention des linguistes. Cet emploi est pourtant très important pour notre étude puisqu'on pense généralement qu'il constitue notamment un contexte favorable pour l'émergence de l'article défini.

On entend par emploi mémoriel une relation référentielle entre une expression dite mémorielle et un élément qui n'est présent ni dans le contexte situationnel, ni dans le contexte discursif. L'identification du référent n'est possible dans ce cas que grâce aux connaissances communes partagées par les participants de la situation d'énonciation qui s'activent au moment de l'occurrence du démonstratif. Le mémoriel permet ainsi d'introduire un élément nouveau et de le présenter en même temps comme déjà connu/familier des participants du discours.

Il convient de souligner que les connaissances requises pour l'identification du référent relèvent d'une expérience commune et partagées par les interlocuteurs. Il ne s'agit pas de connaissances encyclopédiques ou partagées par toute la communauté linguistique. C'est l'article défini qui nécessite le recours à ce type de connaissances. Nous verrons pourtant que certaines occurrences mémorielles de notre corpus peuvent s'interpréter comme relevant des connaissances encyclopédiques/culturelles généralement partagées par tous, ce qui laisserait supposer que certaines occurrences classées comme mémorielles peuvent s'interpréter comme des articles définis.

2. Méthodologie d'analyse

2.1 Constitution du corpus numérique

Les textes du corpus FR et du corpus IT que nous avons présentés dans le chapitre précédent ont été intégrés dans la plateforme TXM (Heiden *et al.* 2010)⁶⁸. Il s'agit d'un logiciel d'analyse textométrique, actuellement développé à l'ENS de Lyon au sein du laboratoire IHRIM (UMR 5317). Les textes ont été initialement lemmatisés et annotés morphosyntaxiquement de manière automatique grâce au logiciel TreeTagger⁶⁹ (actuellement intégré dans TXM). On s'est servi aussi des paramètres de lemmatisation spécifiquement dédiés aux textes latins développés dans le cadre du projet ANR *Omnia*⁷⁰. Ces lemmes et annotations étaient pourtant loin d'être parfaits, notamment en ce qui concerne les démonstratifs. Nous avons donc relemmatisés et annotés nous-mêmes les textes.

Nous avons cherché dans un premier temps toutes les formes paradigmatiques de chaque démonstratif. Nous avons pris en compte les graphies alternatives, la fusion avec d'autres mots (notamment des clitiques) ainsi que les formes rares et archaïques. Nous avons obtenu 808 occurrences dans le corpus FR et 806 occurrences dans le corpus IT, soit 1614 occurrences au total. Les deux sous-corpus que nous avons créés se sont avérés être comparables au niveau du nombre d'occurrences sans que nous ayons délibérément cherché à obtenir ce résultat.

Nous avons ensuite lemmatisé et annoté toutes les occurrences en précisant le lemme, la catégorie morphosyntaxique du démonstratif (déterminant ou pronom), l'emploi pragmatique et son type spécifique (en fonction des catégories que nous avons décrites dans la section précédente). Nous avons visé l'exhaustivité de nos annotations. Nous n'avons donc omis aucune occurrence. À chacune a été attribué un emploi pragmatique et son type spécifique. Il en résulte que certains emplois peuvent se caractériser par un nombre très bas d'occurrences, voire par une seule occurrence. L'étude des phénomènes rares permet ainsi de décrire certains emplois pragmatiques

⁶⁸ Cf. aussi le site : <http://textometrie.ens-lyon.fr>.

⁶⁹ <https://www.cis.lmu.de/~schmid/tools/TreeTagger/>

⁷⁰ Cf. <https://glossaria.eu/outils/lemmatisation/>

des démonstratifs rarement mentionnés dans la littérature. En fonction du paradigme et des formes étudiées, nous avons aussi annoté parfois d'autres propriétés des démonstratifs (fonction syntaxique, forme classique de l'occurrence, contexte textuel/discursif, etc.). Il s'agit d'annotations ponctuelles qui n'englobent pas toutes les occurrences. Les conclusions de notre étude n'évoqueront par conséquent que les annotations pragmatiques. Nos analyses n'excluent pas non plus des analyses ponctuelles phonético-phonologiques et graphiques quand nous considérons qu'elles permettent de mieux saisir le fonctionnement d'une série.

Chaque document de nos deux sous-corpus est aussi décrit à l'aide d'un système de métadonnées simple indiquant la date et la région de production pour le corpus FR et la date et la collection (*codex cavensis* ou *codex cajetanus*) pour le corpus IT. Ces métadonnées nous ont permis non seulement de mieux manipuler les deux corpus mais aussi de les diviser en partitions et/ou sous-corpus afin de pouvoir formuler des requêtes limitées à une région/collection spécifique ou bien à une tranche chronologique donnée.

2.2 Analyses quantitatives et qualitatives

Les analyses des démonstratifs que nous proposons sont à la fois quantitatives et qualitatives. Grâce au corpus numérique nous avons pu facilement obtenir différents types de données statistiques permettant de confirmer ou de rejeter nos analyses qualitatives. Nous avons cherché à décrire tous les types de contextes pragmatiques d'emploi et à en donner au moins un exemple. Nous avons également tenu à accompagner chaque exemple cité d'une traduction. Les traductions que nous fournissons constituent selon nous un grand avantage de notre recherche puisque les études sur les textes de la latinité tardive et/ou altimédiévale contiennent rarement la traduction des exemples, ce qui restreint considérablement leur portée parmi les non-latinistes.

Pour contextualiser et mettre notre étude dans un contexte plus large, nous allons régulièrement faire appel à d'autres corpus textuels ou d'autres études se limitant à un genre textuel spécifique. Nous tenons à souligner ici que le corpus que nous avons constitué dans le cadre de cette thèse est original dans la mesure où d'autres corpus et études que nous évoquons ci-dessous ne contiennent pas de chartes notariales :

- **PaLaFra** : ce corpus a été réalisé dans le cadre du projet ANR-DFG *PaLaFra* (ANR-14-FRAL-0006). Nous nous sommes servis plus spécifiquement du sous-corpus *PaLaFraLat*⁷¹. Ce dernier est composé de 187 textes (soit 398 142 mots) de la période mérovingienne, qui vont du 6^e jusqu'au milieu du 8^e siècle. Il comprend des vies de saints, des chroniques, des diplômes, des recueils de lois, des lettres et formulaires. Le corpus est disponible en ligne sur le site du portail TXM de la Base de Français Médiéval (<http://txm.ish-lyon.cnrs.fr/bfm/>).
- **Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge (CBMA)**⁷² (appelé jusqu'en avril 2017 *Chartae Burgundiae Medii Aevi*). Il s'agit d'un corpus comprenant des documents diplomatiques relatifs à la Bourgogne médiévale. Il compte dans son état actuel 27094 documents, essentiellement latins, répartis entre le 6^e et le 14^e siècle (soit 6,1 millions de mots). Nous avons adapté ce corpus à nos besoins chronologiques et nous avons créé un sous-corpus contenant les textes antérieurs à l'an Mil. Le sous-corpus obtenu compte ainsi 2881 textes (soit 902 967 mots).
- « **Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France** » : il s'agit de la base textuelle que nous avons utilisée pour constituer le corpus FR. Nous l'avons déjà décrite dans le chapitre précédent.
- **ALIM (Archivio della Latinità Italiana del Medioevo)**. Il s'agit d'une base textuelle contenant des textes aussi bien littéraires que diplomatiques rédigés en Italie entre le 8^e et le 15^e siècle. Nous avons fait appel principalement au fonds documentaire (http://alim.unisi.it/dl/fonti_documentarie).

Enfin, nous avons souvent fait appel à deux études qui traitent de manière exhaustive deux types de genre textuel autres que les chartes :

- **Le corpus diplomatique** : nous employons ce terme pour évoquer le travail de Jeanne Vielliard (1927) sur le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne.

⁷¹ Lars Dögling, Rembert Eufe, Sebastian Ortner, Elisabeth Reichle, Maria Selig, Christian Wolf, *PaLaFraLat (Version 2.0)*, Universität Regensburg. <http://www.palafra.org/>.

⁷² *Projet CBMA - Corpus Burgundiae Medii Aevi. Site du projet Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge*, <http://www.cbma-project.eu> (consulté le 04/04/2019).

- ***Le corpus hagiographique*** renvoie au travail de Marieke Van Acker (2007) sur 4 textes hagiographiques (*Vita Gaugerici*, *Passio Leodegarii secunda*, *Passio Memorii* et *Vita Pardulfi*) des 7^e et 8^e siècles.

2.3 Note sur les traductions et sur la sémantique lexicale du vocabulaire tardif/altimédiéval

Nous savons que le lexique est une composante de la langue qui change particulièrement vite par rapport à la grammaire. Il n'en va pas autrement pour l'histoire du latin. Même si le vocabulaire du latin tardif/altimédiéval, mais aussi médiéval tout court, repose en grande partie sur celui du latin classique, le sens d'un grand nombre de mots a connu des modifications sémantiques parfois très poussées.

Oleš (2019 : 72-112), dans sa thèse consacrée aux sièges et résidences royaux des Piast et des Přemyslides entre le 10^e et le 11^e siècle, a démontré que le sens qu'on attribue traditionnellement aux termes latins désignant ces sièges et résidences (*castrum*, *civitas*, *curia*, *curtis*, *palatium*, *aula*, *domus regale*, *sedes regni*, etc.) repose surtout sur des structures schématiques et stéréotypées, répétées dans la littérature. Ces termes étant hautement polysémiques, il n'est pas possible de leur attribuer un seul schéma sémantique et interprétatif, et ils ne semblent pas avoir une dénotation stable. Celle-ci semble dépendre du contexte situationnel où le mot a été employé. Les affirmations d'Oleš nous interpellent, et on peut en effet se demander dans quelle mesure les notaires altimédiévaux ont utilisé consciemment certains termes. D'autre part, on peut se demander aussi si notre interprétation du lexique des chartes correspond effectivement aux sens voulus par les notaires. Ces questionnements ne sont pas au centre de notre étude, mais on doit pourtant les avoir à l'esprit puisqu'ils peuvent influencer notre perception et notre interprétation des chartes.

Les traductions que nous proposons avec les exemples cités doivent être considérées comme des outils provisoires de travail dont une part significative peut être sujette à révision. En traduisant un exemple donné, nous ne prenons pas en compte le document entier mais uniquement le fragment qui sert d'exemple. Nous avons cherché à être le plus proche du texte original quitte à négliger parfois le côté esthétique de la traduction.

3. Hypothèses et prédictions concernant les démonstratifs en latin tardif et altimédiéval

Nous avons présenté dans la première partie de notre travail l'évolution généralement admise des démonstratifs latins dans leur diachronie longue. Nous avons surtout insisté sur la (non) survivance de certaines formes en ancien français et en ancien italien. Nous avons également proposé notre propre modèle d'évolution des indexicaux adapté de la théorie des sphères personnelles pour la transition du latin tardif à l'ancien français. Bref, en tenant compte de cet arrière-plan théorique, nous souhaitons revenir ici sur quelques prédictions que nous pouvons projeter sur le fonctionnement des démonstratifs dans les chartes.

3.1 Évolution attendue des démonstratifs latins dans les chartes

Il n'est pas facile de prédire le fonctionnement de la série IS. Comme on l'a vu, elle est très tôt concurrencée par les séries HIC et ILLE, même si certaines formes et certains contextes d'emploi semblent demeurer tout au long de la latinité. Puisque cette série n'a pas de continuation dans les langues romanes, cela laisse supposer qu'elle connaît une diminution significative dans la langue orale. On suppose cependant que les chartes gardent la série IS dans les contextes spécifiques où cette série semble s'utiliser plus longtemps.

On a dit plus haut que la série HIC n'a pas de continuation dans le système des indexicaux romans. On a vu pourtant qu'elle compte un nombre relativement élevé de survivances mineures dans les langues romanes. Cela laisse supposer que HIC connaît une réorganisation de son paradigme avant de s'effacer complètement des contextes propres aux indexicaux. On a vu aussi que la fréquence d'emploi de HIC ne semble pas diminuer au cours des siècles. Cela peut constituer un argument pour postuler que HIC se caractérise par un fonctionnement fort réduit mais toujours vivant dans les textes de la latinité tardive. Ce fonctionnement réduit implique que cette série connaît un affaiblissement croissant de ses valeurs sémantiques. On prévoit ainsi que le trait relatif à la personne de locuteur est de plus en plus absent dans l'emploi de ce démonstratif.

Quant à la série ISTE, nous pouvons prévoir qu'elle empiète sur la série HIC dans les contextes où cette dernière a du mal à se maintenir à long terme. L'évolution sémantique permet de prévoir aussi que ISTE est de plus en plus doté du trait locuteur. On peut tout de même se demander si les valeurs personnelles des démonstratifs sont vraiment susceptibles de se manifester dans les documents juridiques. Nous pensons en effet que les contextes favorisant l'emploi des valeurs personnelles des indexicaux peuvent y faire défaut.

Il n'est pas facile non plus de prédire le fonctionnement de ILLE. Cette série devrait se caractériser par la valeur opposée au locuteur. On ne pense pourtant pas que cette valeur soit vraiment en usage dans les chartes pour les raisons évoquées plus haut. On pense en revanche que ILLE sera employé pour présenter un référent dans une certaine opposition à d'autres référents dans un contexte donné. Concernant les emplois articulaires de ILLE, nous prévoyons que la plupart des occurrences se caractérisera par la définitude pragmatique.

Il semble que IPSE doive se rencontrer principalement dans les contextes anaphoriques. Son grand nombre d'occurrences dans les deux corpus laisse supposer que cette série connaît une grammaticalisation beaucoup plus avancée que la série ILLE. On prévoit ainsi que les occurrences ressortissant à la définitude sémantique constitueront une part significative des occurrences. Il en résulte aussi que sa valeur traditionnelle d'intensifieur doit connaître une forte réduction.

Compte tenu du fait que la série IDEM disparaît très tôt dans l'histoire de la latinité où elle est remplacée par IPSE, on peut supposer que les occurrences de cette série seront extrêmement rares dans notre corpus et par conséquent perçues comme archaïsantes.

3.2 Peut-on prévoir la fin de la CV en Italie méridionale ?

Dans le chapitre 7 où nous avons présenté le corpus IT, nous avons avancé l'hypothèse d'un long fonctionnement de la communication verticale en Italie. Puisque les chartes du corpus IT proviennent d'une seule région, il conviendrait de parler plutôt de l'Italie méridionale. Ainsi, la communication verticale prendrait fin dans cette région au cours du 10^e siècle. Nous nous demandons si les chartes du corpus, en l'occurrence les chartes de Gaète (car elles englobent le 10^e siècle), présentent les

signes d'un changement langagier. Nous avons récemment réalisé une étude quantitative (Płocharz 2019) de la distribution des démonstratifs dans plusieurs collections de chartes de l'Italie du Sud entre le 8^e et le 10^e siècle⁷³. Les résultats obtenus nous ont permis de constater qu'un changement semble se produire au 10^e siècle, puisqu'on a observé un petit retour à la norme classique. Nous avons par conséquent supposé que le 10^e siècle commence à marquer la fin de la latinophonie en Italie méridionale. Une étude de la subordination complétive dans les chroniques latines de l'Italie du Centre-Sud entre le 10^e et le 12^e siècle (Greco 2013) a montré qu'il y a un clivage linguistique significatif entre le *Chronicon Salernitanum* rédigé au 10^e siècle d'une part et la *Chronica Monasterii Casinensis* (11^e/12^e siècle) et le *Chronicon Vulturense* (12^e siècle) d'autre part. Greco constate que la langue de la *Chronique de Salerne* est dans un certain sens structurellement similaire à ce que l'on trouve en latin mérovingien, alors que la langue des deux autres chroniques est en revanche plus proche du latin carolingien. Il avance ainsi l'hypothèse que l'Italie du Sud a connu une fracture culturelle et linguistique comparable à la Renaissance carolingienne au cours du 11^e siècle. Cela correspond très bien à notre proposition d'un long fonctionnement de la communication verticale.

Si le 11^e siècle correspond effectivement en Italie méridionale à ce qui se passe en Gaule au cours de la Renaissance carolingienne entre le 8^e et le 9^e siècle, on devrait pouvoir observer dans les chartes de Gaète du 10^e siècle des éléments annonçant ce changement. Il semble en effet que quand une nouvelle langue romane apparaît, il y a toujours une sorte de retour aux normes classiques dans les textes écrits, comme si on cherchait à faire une marche en arrière. C'est au moins ce qui se passe en Gaule carolingienne et ce qu'on a pu observer dans les chartes de l'Italie méridionale (Płocharz 2019). Si nos prédictions sont correctes, un certain retour à la norme classique ou bien aux formes classiques devrait s'observer dans le corpus IT au cours du 10^e siècle.

⁷³ Nous avons utilisé pour cette étude les collections suivantes : le *Codice Diplomatico Gaetano*, le *Codice Diplomatico Barese*, le *Codice Diplomatico Amalfitano*, le *Codice Diplomatico Verginiano* et les *Chartae Latinae Antiquiores* (vol. L, chartes rédigées à Salerne).

PARTIE 3 :

ANALYSE DES DÉMONSTRATIFS DANS LE CORPUS DE CHARTES

CHAPITRE 10 : IS

CHAPITRE 11 : HIC

CHAPITRE 12 : ISTE

CHAPITRE 13 : ILLE

CHAPITRE 14 : IPSE

CHAPITRE 15 : IDEM

CHAPITRE 16 : ILLE et IPSE – emplois articulaires

Chapitre 10 :

IS

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

Les trois tableaux présentés ci-dessous nous permettent de proposer une première analyse quantitative. Le tableau 26 regroupe toutes les occurrences du paradigme de IS. Il nous permet de constater que malgré une distribution numériquement inégale, presque toutes les formes du paradigme classique sont présentes (les formes absentes étant : *is*, *ii*, *iis*, *eae*). Le tableau 27 nous renseigne sur les catégories morphosyntaxiques attribuées au démonstratif. Les pronoms constituent plus que les trois-quarts de toutes les occurrences. Le tableau 28 reprend enfin toutes les occurrences de IS en fonction de la catégorie morphosyntaxique attribuée, ce qui nous permet de constater qu'une forme donnée du paradigme correspond à une seule catégorie morphosyntaxique, la forme de *eo* étant la seule qui échappe à cette régularité. Le corpus confirme alors l'évolution de IS généralement admise dans la littérature, à savoir que IS pronom se maintient plus longtemps que IS déterminant.

eorum	ejus	id	eam	eo	ea	ei	eis	earum	eas	eos	eum	Total
28	25	17	11	11	10	7	3	2	2	2	1	119

Tableau 26 : Fréquence des formes du paradigme IS dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
19	100	119

Tableau 27 : Catégories morphosyntaxiques de IS dans le corpus FR

	eorum	ejus	id	eam	eo	ea	ei	eis	earum	eas	eos	eum	Total
Dét					9	10							19
Pro	28	25	17	11	2		7	3	2	2	2	1	100

Tableau 28 : Fréquence des formes du paradigme IS en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus

1.2 Corpus IT

Les trois tableaux qui suivent contiennent exactement le même type d'informations que dans la section précédente. Le tableau 29 regroupe toutes les occurrences du paradigme de IS. Il commence à s'écarter du paradigme classique, les formes absentes étant : *is*, *ii*, *iis*, *ee*, *earum*, *eos*. Le tableau 30 nous renseigne sur les catégories morphosyntaxiques attribuées au démonstratif. Les pronoms constituent plus que les deux-tiers de toutes les occurrences. Le tableau 31 reprend toutes les occurrences de IS en fonction de la catégorie morphosyntaxique, ce qui nous permet de constater qu'une forme donnée du paradigme ne correspond pas à une seule catégorie morphosyntaxique.

id	eo	ejus	eam	ea	eorum	ei	eum	eis	eas	Total
44	39	33	14	10	7	4	3	2	1	157

Tableau 29 : Fréquence des formes du paradigme IS dans le corpus IT

Déterminants	Pronoms	Total
46	111	157

Tableau 30 : Catégories morphosyntaxiques de IS dans le corpus IT

	id	eo	ejus	eam	ea	eorum	ei	eum	eis	eas	Total
Dét		27		9	8			2			46
Pro	44	12	33	5	2	7	4	1	2	1	111

Tableau 31 : Fréquence des formes du paradigme IS en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus IT

1.3 Conclusion

Même si, de prime abord, il n'y a pas de différences majeures entre les deux corpus, quelques précisions s'avèrent nécessaires pour faire ressortir leur spécificité.

IS déterminant est minoritaire dans les deux corpus. Il représente 16% des occurrences dans le corpus FR tandis que le chiffre augmente à 29% dans le corpus IT. Étant donné que c'est IS pronom qui se maintient dans la diachronie longue et que

IS déterminant disparaît plus tôt (André & Fruyt 2012), nous pouvons supposer que le démonstratif IS se maintient en général plus longtemps dans la péninsule italienne.

Même si le corpus IT contient un peu plus d'occurrences de IS que le corpus FR, les tableaux nous permettent de constater que les occurrences du paradigme de IS ne diffèrent pas de celles du corpus FR. Le corpus IT contient lui aussi presque toutes les formes classiques à l'exception de *is*, *ii*, *iis*, *eae* (comme le corpus FR) et de *earum* et *eos*. Mais il faut bien souligner que la présence de ces deux dernières formes dans le corpus FR est déjà très insignifiante. Dans les deux corpus les formes les plus fréquentes sont presque les mêmes : *id*, *eo*, *ejus*, *eam*. Cela nous permet d'émettre une hypothèse sur la généralisation d'emploi possible de IS. Ce démonstratif servirait davantage à exprimer la possession (avec les formes du génitif *ejus*, *eorum*, *earum*) et il fonctionnerait dans les expressions résomptives du type *id est* ou *id sunt*. Nous le retrouvons enfin dans les formes de l'ablatif (*ea* ou *eo*). Cela confirme que IS, mis à part le neutre *id*, voit la généralisation de la variante à initiale *e-* (Carlier 2017).

Enfin, le corpus IT, même si la présence plus significative de IS déterminant témoigne de son rapprochement avec les emplois classiques, se caractérise par la présence des occurrences à initiale *h-* comme *heam*, *heorum* et *hides*. Il est à noter que l'expression *id est* est toujours retranscrite sous la forme d'un seul bloc graphique comme s'il s'agissait d'une forme agglutinée de *id* et *est*. Mais comme la forme *id* n'apparaît jamais toute seule (par exemple comme un complément d'objet direct) et que toutes les occurrences de *id* ne se trouvent que dans la forme (*h*)*ides*, nous nous posons la question s'il ne s'agit pas de différents principes d'édition pour nos deux corpus.

La base des *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France* ne permet pas de vérifier la graphie de *id est* des chartes du corpus FR. Elle ne contient pas de fac-similés des textes choisis. Pour cette raison, nous avons cherché à l'aide du moteur de recherche toutes les chartes contenant l'expression *id est*. La base donne 807 résultats sur 4932 chartes. Nous avons trié les résultats en précisant le genre *charte* (le terme de charte, dans son premier emploi, est un terme générique qui recouvre aussi les diplômes, bulles, lettres, etc.). Le choix du genre spécifique nous a permis d'écarter les documents relevant des autres genres textuels). Nous avons ainsi obtenu 395 chartes. Comme la base contient des chartes *conservées* en France, nous n'avons pas

pris en compte les chartes rédigées en dehors du territoire de Gaule. Nous avons cherché les chartes accompagnées de fac-similés pour pouvoir vérifier la graphie de *id est*. Une seule charte s'affiche lorsqu'on tape dans le moteur de recherche *idest*. Par contre, l'analyse des fac-similés nous a permis de constater que l'expression *id est* apparaît toujours sous la forme d'une seule séquence graphique *idest*. De plus, même les séquences *hoc est* apparaissent comme graphiquement soudées. Enfin, pour écarter la possibilité que ce genre de transcription soit dû à la variation diastratique, nous avons examiné les fac-similés des diplômes royaux. On s'attendrait à ce que ces derniers se caractérisent par la norme et la graphie plus traditionnelles. Pourtant, la forme *idest* apparaît aussi bien dans les diplômes mérovingiens que les diplômes carolingiens. Nous pouvons donc conclure que dans les écrits de l'époque, *id est* se présente sous la forme soudée dans la majorité des cas mais que les éditions modernes gardent la forme classique détachée. Quant au corpus IT et aux éditions modernes, il semble que la tendance soit opposée. Les fac-similés des chartes italiennes montrent que l'expression *id est* apparaît également sous la forme soudée et que les éditeurs modernes la transcrivent telle quelle.

2. Analyse qualitative

2.1 Corpus FR

2.1.1 Morphosyntaxe

2.1.1.1 Formes du génitif

Les formes du génitif singulier et pluriel sont les plus nombreuses. Elles l'emportent sur les génitifs des autres démonstratifs (aucune occurrence de *ISTE*, 5 de *HIC*, 7 de *ILLE*, 1 de *IDEM* ; par contre, le corpus contient 40 occurrences de *IPSE* au génitif). On pourrait croire que *ejus*, ainsi que *eorum* et *earum*, en tant que génitifs synthétiques en *-oro-* ne disparaissent que très tardivement de la parole collective (cf. en ancien français : *gens païenor* – le peuple des païens, *geste Francor* – la geste des Francs). Mais *ejus* n'apparaît que dans le latin carolingien, c'est-à-dire après l'an 800. Il n'y a qu'une seule attestation de *ejus* dans le latin mérovingien (la première moitié du 8^e siècle). Il faut ajouter à cela la présence de 3 *ejus* avec l'enclitique *-que*. Les trois

occurrences n'apparaissent que dans la séquence *ejusque* + N dans trois chartes différentes de la deuxième moitié du 9^e siècle. Certes, le nombre de chartes de notre corpus augmente à mesure qu'on avance dans le temps, ce qui peut statistiquement expliquer l'absence de *ejus*, mais même la deuxième moitié du 8^e siècle – la période où on a le plus de chartes – ne contient pas d'occurrences de *ejus*. Il en va de même pour les formes du pluriel. Elles sont beaucoup plus nombreuses en latin carolingien, mais, contrairement à *ejus*, on en trouve aussi quelques occurrences en latin mérovingien.

Étant donné que les formes du génitif ne peuvent exprimer que la possession, nous nous trouvons dans l'obligation d'analyser également le possessif réfléchi SUUS. En effet, pour exprimer en latin classique la possession à la troisième personne, on peut se servir soit du possessif réfléchi SUUS (lorsque le possesseur est sujet de la proposition) soit du génitif du pronom-déterminant IS (lorsque le possesseur n'est pas sujet de la proposition). L'usage tardif préfère se servir du possessif et élimine les génitifs de IS. Cette tendance est d'ailleurs visible dans le tableau 32 ci-dessous où le possessif SUUS est plus fréquent que le génitif de IS (77 occurrences contre 52).

IS au génitif	55
SUUS	77

Tableau 32 : Expression de possession dans le corpus FR

2.1.1.2 Position des expressions de possession

Le tableau 33 nous renseigne sur la position de l'expression de possession (le génitif de IS et le possessif SUUS). Dans plus de la moitié des cas, elle est postposée au N, et cela presque toujours de manière contiguë (le symbole « ? » indique les formes ambiguës). Nous pouvons voir dans cette caractéristique la préfiguration de l'ordre descendant qui privilégie le complément déterminatif⁷⁴ après le N. La place de l'expression de possession semble moins stricte dans le cas des génitifs de IS où aucune tendance ne se manifeste (même si l'écart pour *eorum* semble plus important, les effectifs étant assez réduits, nous ne croyons pas qu'il soit vraiment significatif).

⁷⁴ Se dit aussi *déterminant*.

	Antéposé					Postposé				
	Total	?	Non contigu	Contigu		Contigu	Non contigu	?	Total	
Eorum/ Earum	11	1	2	8	N	19	-	-	19	Eorum/ Earum
Ejus	12	-	-	12		11	1	1	13	Ejus
SUUS⁷⁵	20	-	2	18		56	-	1	57	SUUS
	43								89	

Tableau 33: Place de *eorum/earum*, *ejus* et *SUUS* par rapport au N dans le corpus FR

Ejus respecte la répartition classique des usages et s'accorde toujours avec le possesseur. Il n'est jamais confondu avec le possessif *suus*. Il n'y a qu'un seul cas où *ejus* ne s'accorde pas en nombre. Dans la charte FR36a au lieu de *ejus abjacenciis* on devrait avoir *eorum abjacenciis* puisque l'antécédent est *mansos et vineis et terris et silvis et pratis, pascuis*.

Il est aussi à noter qu'il n'y a qu'un seul cas équivoque où l'antéposition ou la postposition peut dépendre de notre interprétation. Voici le fragment en question :

- (91) *Si quis vero [...] si nos ipsi [...] aut aliquis de heredibus vel proheredibus nostris, vel quislibet opposita persona [...] contra presentem epistolam cessionis nostre [...] venire [...] presumpserit, in primitus iram Dei omnipotentis et omnium sanctorum et angelorum ejus offensione vel ecclesiae catholicae ex communione damnandum se pertimiscat* (FR03) : Si quelqu'un, ou bien si nous-mêmes, ou si quelqu'un de nos héritiers, ou toute personne opposée cherchait à venir contre notre charte de vente, qu'il craigne à la suite de son offense en premier lieu la colère de Dieu omnipotent et de tous les saints et les anges ainsi que la condamnation de la communauté de l'église catholique.

Il y a deux explications possibles de *ejus*. Soit le démonstratif est postposé à la séquence *omnium sanctorum et angelorum* (*ejus*). Soit il est antéposé au N (*ejus*)

⁷⁵ En raison de leur difficulté interprétative, 3 occurrences de *SUUS* ne figurent pas dans le tableau.

offensione. Cette deuxième explication peut être, à son tour de rôle, interprétée de deux manières.

Si on considère que *ejus* est postposé, il n'y a pas de difficulté pour retrouver son antécédent, il s'agit bien sûr de *Deus*. Par contre, si on considère que *ejus* est antéposé, on ne peut plus indiquer de manière univoque l'élément auquel il renvoie. S'agit-il de Dieu ou de celui qui doit craindre ? Si *ejus offense* renvoie à *Deus*, la traduction exacte serait : *par son offense* dans le sens *par l'offense de Dieu*. C'est ce que la grammaire appelle le génitif objectif. Par contre, si le référent de *ejus offense* est celui qui doit craindre, on traduirait : *par son/ce délit ; par son/ce crime ; à la suite de son délit/crime*. Mais si on admet que *ejus offense* correspond à celui qui doit craindre, on devrait s'attendre, conformément au latin classique, à la forme *sua offense*, l'emploi du possessif réfléchi *suus* désignant comme possesseur le sujet du verbe de la proposition (il s'agirait d'un sujet logique, celui qui vient effectivement contre la charte). Mais comme la phrase contient plusieurs sujets (*quis, nos ipsi, aliquis de heredibus [...] nostris, quislibet opposita persona*), il est d'usage de considérer qu'il y a plusieurs propositions où chacune a son sujet propre. Dans ce cas-là, on se sert effectivement de *ejus*, ce qui nous semble l'hypothèse la plus vraisemblable.

Nous ne pouvons pas non plus déterminer la place de l'expression de possession en fonction de l'habitude du scribe puisqu'il est possible d'avoir *ejus* anté- et postposé dans la même charte. La préférence du scribe pour la place de cette forme est donc à exclure. Par contre, il apparaît que *ejus* précède certains N qui sont graphiquement longs, ce que l'on peut voir dans le tableau 34 ci-dessous. Certes, il s'agit plutôt d'une tendance. De plus, le terme de mot graphiquement long reste ambigu puisqu'en général les mots dans les chartes peuvent être abrégés, et en outre, la séparation entre les mots n'est pas toujours respectée.

<i>Sociorum</i>	Ejus	<i>Congregationem</i>
<i>Conjugis</i>		<i>Congregationi</i>
<i>Infantes</i>		<i>Congregationi</i>
<i>Remedii</i>		<i>Congregatio</i>
<i>Parsque</i>		<i>Peccularia</i>
<i>Imperio</i>		<i>Abiacenciis</i>
<i>Imperii</i>		<i>Offensione</i>
<i>Statum</i>		<i>Finibus</i>
<i>Regni</i>		<i>Uxorem</i>
<i>Uxori</i>		
<i>Uxor</i>		

Tableau 34 : Place de *ejus* en fonction de la longueur du mot dans le corpus FR

Mais l'antéposition de *ejus* ainsi que des autres expressions de possession semble dépendre également de la présence d'un mot grammatical.

Présence d'un mot grammatical dans le cotexte gauche	IS et SUUS + N	Nombre
Conjonctions : <i>vel, et</i> Préposition : <i>cum</i>	<i>Ejus</i> + N long	8/12
---	<i>Ejus</i> + N long	4/12
Prépositions : <i>in, ex, super</i> Conjonction : <i>vel</i>	<i>Eorum/earum</i>	9/11
---	<i>Eorum/earum</i>	2/11
Prépositions : <i>in, per, cum, ad, pro, de</i> Conjonctions : <i>dum, vel</i> Adverbe : <i>etiam</i>	SUUS	16/20
---	SUUS	4/20

Tableau 35 : Présence de mots grammaticaux et antéposition de l'expression possessive dans le corpus FR

La présence de ce dernier impliquerait l'antéposition du démonstratif. Parmi 12 occurrences de *ejus* antéposé, 8 occurrences sont précédées par un mot grammatical. La séquence type est alors : [mot grammatical (conjonction *vel* ou *et* ; préposition *cum*) + *ejus* + N (graphiquement long)]. En revanche, en ce qui concerne *eorum/earum*, la longueur du N n'est pas pertinente pour rendre compte de sa place (19 occurrences postposées et 11 occurrences antéposées). Nous pouvons supposer que la place de ces deux formes du pluriel dépend entièrement de la présence d'un mot grammatical et que la longueur de mot ne joue aucun rôle. La présence du terme grammatical impliquerait nécessairement l'antéposition de *eorum/earum*. Parmi les 11 occurrences, les deux formes sont précédées par un mot grammatical 9 fois. Elles font partie d'un syntagme prépositionnel 9 fois (*in, ex, super*), et une occurrence est précédée par la conjonction *vel*. Cela montre que la présence d'une préposition dans un syntagme

détermine l'ordre des mots : [préposition + génitif pluriel de IS + N]. On aura le même état de choses dans le cas de *ille* au génitif, nous y reviendrons. Dans tous les autres cas, *eorum/earum* est toujours postposé. De plus, cette hypothèse trouve sa confirmation lorsque nous examinons les occurrences de SUUS antéposé. Sur 20 occurrences antéposées, il y a 16 cas où SUUS est précédé par un mot grammatical (on trouve les prépositions *in*, *per*, *ad*, *cum*, les conjonctions *dum*, *vel* ainsi que l'adverbe *etiam*).

Cette attraction entre deux mots grammaticaux n'est propre qu'aux chartes. La recherche sur un corpus plus vaste ne confirme pas cette tendance. Le tableau ci-dessous contient des résultats obtenus dans le corpus PaLaFra. Nous avons essayé de voir quel est l'ordre des mots dans les SN après un mot grammatical (le démonstratif est-il anté- ou postposé au N ?).

Mot grammatical +	PALAFRA	Diplômes	Formulaires	Textes législatifs
N au gén. + N	1015	52	157	23
N + N au gén.	1754	58	344	91
IS + N	201 (96 au pl)	16	26	4
N + IS	248 (121 au pl.)	4	28	4
HIC + N	24	---	4	---
N + HIC	14	---	4	---
ISTE + N	2	---	1	---
N + ISTE	2	---	1	---
ILLE + N	14	---	---	---
N + ILLE	69	---	19	11
IPSE + N	20	1	3	---
N + IPSE	132	36	31	3
IDEM + N	4	---	---	---
N + IDEM	9	---	1	---

Tableau 36 : Place du génitif après un mot grammatical dans le corpus PaLaFra

Nous observons dans ce tableau que lorsqu'un N faisant partie d'un syntagme prépositionnel ou suivant une conjonction (il est toujours question d'un mot grammatical) est doté d'un complément déterminatif, ce dernier lui est de préférence postposé. La restriction de la requête à des genres textuels du domaine juridique ne modifie pas vraiment cette tendance. Ce qui paraît être un trait général dans le corpus des chartes – la place du complément déterminatif entre le mot grammatical et le N –

s'avère être une particularité locale puisque la latinité tardive et altimédiévale préfère l'ordre descendant.

Somme toute, l'emploi de *ejus* ne semble pas s'écarter de son emploi traditionnel. On peut supposer que la forme *ejus* constitue une forme relevant de la compétence passive des locuteurs et progressivement reprise au cours de l'époque carolingienne.

2.1.1.3 *Autres formes*

Id est la deuxième forme la plus fréquente après celle du génitif. Elle n'existe que dans les constructions résomptives du type *id est* ou *id sunt*. Celles-ci sont d'ailleurs concurrencées de bonne heure par la construction avec HIC. Le corpus FR compte 16 occurrences de *id + est/sunt* et 39 occurrences de *hoc + est/sunt*. Cela correspond à 70% des occurrences de HIC et à 30% de celles de IS. Il n'y a qu'une seule occurrence où *id* fonctionne comme complément d'objet :

- (92) *Si quisquam [...] id perficere temptaverit [...] (FR25a) : et si*
quelqu'un cherchait à le faire [...].

La forme *eam*, même si numériquement elle se situe juste après *id*, constitue plutôt une exception. Parmi ses 11 occurrences, 10 proviennent de la région d'Île-de-France. Parmi ces 10 occurrences franciliennes, 8 se trouvent dans le même type de construction à l'intérieur d'une clause restrictive :

- (93) *Si quis [...] contra hanc cessione ista [...] venire aut eam infringere*
voluerit (FR10) : si quelqu'un voulait s'opposer à cette charte ou
l'enfreindre.

Elle devait donc être perçue comme une forme très archaïsante, mais malgré tout reconnaissable puisqu'elle renvoie toujours à la charte en question.

La forme *ea* ne se retrouve que dans les constructions déictiques discursives du type *ea ratione*, *ea deliberatione* ou *ea conditione* (dont les traductions dépendent du contexte, mais il s'agit en général d'expressions comme *pour cette raison*, *à la suite de cette délibération*, *sous cette condition*). Ces expressions n'apparaissent jamais avec un autre démonstratif. Et comme nous l'avons déjà dit, ce sont presque les seules occurrences de IS en tant que déterminant.

Eo n'est connu, presque dans tous les cas, que dans l'expression **eo tempore** : en ce temps-là. Les formes *hoc/isto/illo tempore* (en ce temps-ci/là) sont quasiment absentes.

La présence des autres formes reste plutôt insignifiante. Cela nous permet de conclure que IS a deux emplois principaux dans le corpus FR. Celui de l'expression de la possession et celui de la deixis discursive. Nous y reviendrons dans la section suivante.

2.1.2 Pragmatique

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif IS.

Anaphore		92	77%
<i>Anaphore pronominale</i>	83		70%
<i>Anaphore temporelle</i>	9		7%
Deixis discursive		27	23%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	17		14%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	10		9%
Au total		119	100%

Tableau 37 : Fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif IS dans le corpus FR

2.1.2.1 Anaphore

L'anaphore est la fonction pragmatique la plus représentée pour le démonstratif IS. 92 occurrences sur 119 fonctionnent comme des anaphoriques, ce qui correspond à 77% de tous les emplois. C'est la raison pour laquelle IS est souvent appelé simplement anaphorique. Il s'agit majoritairement d'anaphores pronominales. Ces dernières sont davantage représentées par les génitifs qui constituent les expressions de possession (55 occurrences, soit 66% de toutes les anaphores).

Quelques occurrences peuvent être caractérisées comme des anaphores temporelles. Il s'agit en réalité de l'expression figée *eo tempore* présente dans les systèmes hypothétiques. Ces dernières ne se retrouvent que dans les clauses restrictives du type « si je viens contre cette charte (*si venio contra hanc chartam*), je payerai le double prix que les biens en question vaudront *ce jour-là (eo tempore)* ». *Eo tempore* fonctionne alors comme un anaphorique et la subordonnée comme un antécédent.

2.1.2.2 *Deixis discursive*

Les occurrences de IS jouant le rôle de déictique discursif représentent presque un quart de tous les emplois (27 occurrences soit 23%). Nous pouvons en dégager deux types : les déictiques discursifs anaphoriques (17 occurrences soit 14%) et les déictiques discursifs cataphoriques (10 occurrences soit 8%).

Le premier type se retrouve dans les séquences résomptives du type *id est/id sunt*. Il s'agit à vrai dire de la seule forme qui assure cette fonction. Le second type n'apparaît, lui aussi, que dans une seule séquence figée du type *ea + ratione ; deliberatione ; conditione + ut*. Comme ces séquences établissent un lieu avec un segment textuel qui suit et dont le contenu permet de déterminer de quelle raison/délibération/condition il s'agit, nous les considérons comme des exemples d'expressions déictiques discursives cataphoriques.

2.2 Corpus IT

2.2.1 Morphosyntaxe

2.2.1.1 *La forme résomptive id*

Id est la forme la plus fréquente dans le corpus IT. Elle apparaît toujours sous la forme agglutinée de *id* et de *est – idest* (une seule forme au pluriel *i sunt* ; la base ALIM ne comprend qu'une seule occurrence de *id sunt* détachée et de *idsunt* agglutinée et on y trouve 10 occurrences de *i sunt*). Cette construction résomptive l'emporte sur celle construite avec le démonstratif HIC (*hoc est/sunt*). En effet, cette dernière ne comporte que 16 occurrences tandis que le nombre d'occurrences de *idest* s'élève à 43. La construction *idest* représente 73% de toutes les occurrences de IS et *hoc est* 27% des occurrences totales de HIC. Cette proportion, nous l'avons vu, est complètement différente dans le corpus FR où *hoc est* regroupe 70% des occurrences de HIC tandis que *id est* en compte 30%. Cela montre que dans la péninsule italienne *id* et même IS en général (comme on le verra plus loin) fait partie des survivances longues puisqu'il n'est pas remplacé – au moins dans la construction résomptive – par HIC.

Contrairement à ce que nous avons vu dans le corpus FR, la forme *id* n'apparaît pas comme un complément d'objet. Mais il faut bien souligner que le corpus FR ne contient qu'une seule occurrence de cet emploi. Cela nous permet de constater que dans les deux corpus *id* est limité à l'expression figée *id est/sunt*. La fusion avec le verbe montre que *id* clitique perd entièrement son autonomie : *id est* est un groupe rythmique qui, une fois la cliticisation de *id* terminée, ne constitue qu'un seul segment. Les notaires perçoivent-ils alors un seul groupe rythmique et ne sont-ils plus capables de distinguer deux mots ? Les transcriptions semblent donner une réponse positive à ces questions. Cela nous permet de constater que les notaires notent la parole comme ils l'entendent (au moins dans certains cas) et qu'ils ne se servent plus de la graphie entièrement classique. De plus, nous pouvons associer ce genre de formes avec, par exemple, *oan < hoc anno* [en cette année] en ancien français ou bien *unquanno < hoc anno* présent dans les parlers toscans médiévaux.

2.2.1.2 *Forme de l'ablatif*

Le corpus IT contient 39 occurrences de la forme *eo* que nous pouvons répartir en trois emplois différents : 1) la séquence du type *eo tenore* (qui correspond à la séquence *ea ratione* du corpus FR), 2) *eo* suivi d'une conjonctive, 3) *eo* fonctionnant comme pronom de reprise.

La séquence *eo tenore ut* (en sorte que/à condition que) – qui va de pair avec une conjonction de subordination introduisant une subordonnée – marque une clause restrictive qui indique une condition ou une stipulation. Le corpus IT compte 27 occurrences de ce type. Elle est beaucoup plus présente dans les chartes de Gaète que dans celles de Cava de' Tirreni (où on préfère la forme *ea ratione ut*). Cela est sans doute lié à une particularité de la tradition notariale.

Les séquences du type *eo* suivi d'une conjonctive, absentes du corpus FR, sont rares dans le corpus IT, qui n'en contient que 7 occurrences. Nous y reviendrons ci-après.

Enfin, il y a 5 occurrences de *eo* avec les prépositions *ab*, *cum* et *in*. Les exemples comme : *ab eo interrogata sum* (IT16) : j'ai été interrogé par lui ; *cum eo residebat domnus Iohannes* (IT48) : le seigneur *Iohannes* résidait avec lui, témoignent du maintien de IS puisque nous nous attendrions plutôt à des formes du type *ab illo* ou

cum illo. Mais les notaires se servent encore de IS pronom, ils n'ont pas besoin d'employer le démonstratif ILLE qui est pourtant à la base du pronom de la 3^e personne.

2.2.1.3 Formes du génitif

Les formes du génitif (singulier et pluriel) font partie des occurrences les plus nombreuses de IS (40 au total). Comme c'était le cas dans le corpus FR, elles l'emportent sur les génitifs des autres démonstratifs (35 occurrences de HIC, 27 de ISTE, 4 de ILLE, 4 de IPSE et 3 de IDEM). La distribution du IS génitif semble connaître une tendance à la hausse dans les chartes de Gaète. Après l'an 950 – le moment que nous avons indiqué comme le moment approximatif de la fin de l'oralité latine – les chartes en contiennent 21 occurrences tandis que les chartes antérieures à l'an 950 n'en comptent que 5 (en même temps, le nombre d'occurrences de SUUS augmente). Il nous semble que ce petit trait statistique peut être un indice de la fin de la communication verticale.

Les formes du génitif, en tant qu'expressions de la possession, sont concurrencées par le possessif réfléchi SUUS. Le corpus IT confirme la tendance du latin tardif à préférer SUUS à la place de IS au génitif :

IS au génitif	40
SUUS	66

Tableau 38 : Expression de la possession dans le corpus IT

Il est à noter que le corpus FR – où SUUS l'emporte aussi sur IS au génitif – et le corpus IT se caractérisent par la distribution très similaire de ces deux expressions de possession. Dans le corpus FR, SUUS constitue 58% de toutes les occurrences, IS génitif en représente 42%. Dans le corpus IT, les proportions constituent respectivement 62% pour SUUS et 38% pour IS au génitif.

	Corpus FR	Corpus IS
IS au génitif	42%	38%
SUUS	58%	62%

Tableau 39 : Expression de la possession dans les deux corpus

2.2.1.4 Position des expressions de possession

Dans son intégralité, l'ordre des mots des expressions de possession ressemble à celui du corpus FR. Ces expressions sont plutôt postposées au N, et cela presque toujours de manière contiguë (cf. le tableau ci-dessous). Ceci, comme dans le corpus FR, se rapproche de l'ordre descendant avec le complément déterminatif après le N.

	Antéposé					Postposé				
	Total	?	Non contigu	Contigu		Contigu	Non contigu	?	Total	
Eorum	4	-	1	3	N	3	-	-	3	Eorum
Ejus	10	-	-	10		22	-	1	23	Ejus
SUUS	11	-	1	10		55	-	-	55	SUUS
	25								81	

Tableau 40 : Place de *eorum*, *ejus* et *SUUS* par rapport au N dans le corpus IT

Les caractéristiques qui suivent ne s'écartent pas vraiment de ce que nous avons déjà dit à propos du corpus FR. La place de l'expression de possession ne dépend pas de l'habitude d'un scribe puisqu'elle peut être anté- ou postposée dans une même charte. De plus, comme dans le corpus FR, il semble que IS précède les N qui sont graphiquement longs. Le tableau 13 montre deux exceptions : *incarnationis* et *portionem*. Néanmoins, ces deux formes ne sont antéposées à *ejus* que deux fois. Les mots les plus fréquents étant *viro* et *filio* (sous ces différentes graphies), nous croyons que c'est la longueur de mot qui constitue le critère qui conditionne la place de *ejus*.

<i>Incarnationis</i>	Ejus	<i>Presentiam</i>
<i>Portionem</i>		<i>Hereditibus</i>
<i>Rectore</i>		<i>Presentia</i>
<i>Rectori</i>		
<i>Obitum</i>		
<i>Filius</i>		
<i>Rebus</i>		
<i>Terre</i>		
<i>Filio</i>		
<i>Viro</i>		
<i>Biro</i>		
<i>Filii</i>		
<i>Vir</i>		

Tableau 41 : Place de *ejus* en fonction de la longueur du mot dans le corpus IT

S'y ajoute aussi la présence d'un mot grammatical lorsque *ejus* est antéposé (10 occurrences sur 10), ce qui nous donne la séquence type : [mot grammatical (conjonction *et* ; préposition *in*, *de* ou *ad*) + *ejus* + N (graphiquement long)]. Les formes au pluriel, beaucoup moins fréquentes, n'apparaissent toutes que dans une séquence bien figée lorsqu'elles sont antéposées : [mot grammatical (déterminant *totus* ; préposition *in* ou *cum* ; conjonction *et*) + *eorum* + N]. Nous retrouvons le même schéma dans le cas de SUUS où 9 occurrences sur 11, lorsqu'elles sont antéposées, se présentent de la manière suivante : [mot grammatical (déterminant *omnis* ; préposition *in*, *cum* ou *ad* ; conjonction *et*) + SUUS + N].

Présence de mot grammatical dans le cotexte gauche	IS et SUUS + N	Nombre
Préposition : <i>in</i> , <i>de</i> , <i>ad</i> Conjonctions : <i>et</i>	<i>Ejus</i> + N long	10/10
Prépositions : <i>in</i> , <i>cum</i> Conjonction : <i>et</i> Déterminant : <i>totus</i>	<i>Eorum/earum</i>	4/4
Prépositions : <i>in</i> , <i>cum</i> , <i>ad</i> Conjonctions : <i>et</i> Déterminant : <i>omnis</i>	SUUS	9/11
---	SUUS	2/11

Tableau 42 : Présence d'un mot grammatical et antéposition de l'expression possessive dans le corpus IT

2.2.1.5 Autres formes

Eam n'apparaît que 14 fois dans le corpus IT dont 9 fois dans la forme figée *eam ratione ut* présente uniquement dans les chartes de Cava de' Tirreni. Les 5 occurrences qui restent constituent plutôt des apparitions ponctuelles (en tant que pronom personnel ou complément d'objet direct), ce qui nous permet de décrire cette forme comme très archaïque (du fait de son emploi majoritaire dans une expression figée) et rare (petite quantité dans le corpus).

La forme *ea*, qui est utilisée à 10 reprises, apparaît 8 fois dans la même forme figée que *eam* (*ea ratione ut*). À cela s'ajoutent deux occurrences de *ea* suivi d'une conjonctive : *cum ea quod* et *de ea que*. Il est à noter que les formes de IS suivies d'une subordonnée sont absentes dans le corpus FR. Nous y revenons ci-après.

2.2.2 Pragmatique

Deixis discursive		97	62%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	51		53%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	44		45%
<i>Deixis discursive anacataphorique</i>	2		2%
Anaphore		60	38%
<i>Anaphore pronominale</i>	58		96%
<i>Anaphore fidèle</i>	1		2%
<i>Cataphore</i>	1		2%
Au total		157	100%

Tableau 43 : Fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif IS dans le corpus IT

2.2.2.1 *Deixis discursive*

La deixis discursive, contrairement au corpus FR, représente la fonction la plus fréquente dans le corpus IT. 97 occurrences sur 157 fonctionnent comme des déictiques discursifs, ce qui correspond à 62% de toutes les occurrences. Nous pouvons distinguer trois types de deixis discursive : (i) la deixis discursive cataphorique, (ii) la deixis discursive anaphorique et (iii) la deixis discursive anacataphorique.

Le premier type est majoritairement représenté (44 occurrences sur 51) par des expressions figées du type [*ea* + *ratione* (forme préférée à Cava de' Tirreni)/*tenore* (forme préférée à Gaète) + *ut*]. 7 occurrences font partie de IS conjonctif qui sera abordé dans une section suivante.

Le deuxième type correspond dans l'ensemble à l'expression résomptive du type *id est* (44 occurrences sur 44).

Nous revenons au troisième type, celui de la deixis discursive anacataphorique, dans la section consacrée à IS conjonctif.

2.2.2.2 *Anaphore*

La fonction pragmatique qui se place à la deuxième place est l'anaphore. Les 60 occurrences sur le nombre total de 157 IS représentent 38% de tous les emplois possibles du démonstratif. Comme c'était le cas dans le corpus FR, il s'agit d'anaphores pronominales majoritairement représentées par les formes du génitif (40

occurrences soit 66%). Les deux autres types sont ponctuels et, du point de vue statistique, insignifiants. Une seule occurrence de IS déterminant fonctionne en anaphore fidèle et une seule occurrence de IS déterminant fonctionne comme cataphorique. Il s'agit d'un IS déterminant cataphorique suivi d'une relative :

- (94) *Idest eum aquismolum qui edificatus esse videtur in flumicello territorio nostre dicte civitatis* (IT54) : (nous vous donnons) *le moulin qui* est construit à Fiumicello, dans le territoire de notre susdite ville.

Nous avons vu, à la suite d'André et Fruyt (2012), que IS comme corrélatif du relatif est l'emploi qui se maintient le plus solidement dans toute la latinité. Mais ce maintien se caractérise par trois restrictions : IS doit être un pronom (1) en emploi cataphorique placé avant le relatif (2) de manière contiguë (3). L'occurrence que nous venons d'évoquer ne répond qu'aux deux dernières restrictions. C'est le seul emploi cataphorique de IS dans nos deux corpus. Si nous prenons en compte que l'occurrence en question apparaît en 978, nous avons encore une fois la présence atypique d'une forme classique après l'an 950 dans les chartes de Gaète.

2.2.3 IS suivi d'une conjonctive

Dans cette section, nous reprenons les différentes formes de IS pronom suivies d'une proposition conjonctive. Dans ces contextes IS fait partie de différentes locutions conjonctives et c'est précisément sur ces locutions que nous portons notre attention. Nous croyons en effet que leur présence peut nous renseigner sur la langue de l'époque, notamment dans le contexte du passage du latin aux langues romanes. Nous ne prenons pas en compte les séquences du type IS déterminant + N + conjonctive puisque, dans ces contextes-là, les formes de IS ne font pas partie de la conjonction introduisant la proposition conjonctive, elles fonctionnent toujours comme déterminants du N⁷⁶. Le tableau ci-dessous reprend les occurrences de IS pronom suivi d'une conjonctive.

⁷⁶ Ce type de séquence trouve sa réalisation notamment dans l'expression corrélatrice du type *ea ratione ut*. Mais comme il s'agit d'une expression très fréquente et présente à tous les siècles dans les corpus nous ne la reprenons pas dans cette section.

Eo	Date	Déictique discursif
<i>eo cod</i>	832	cataphorique
<i>de eo quod</i>	962	cataphorique
<i>eo quod</i>	962	anacataphorique
<i>pro eo quod</i> x4	964 ; 984 ; 991 ; 998	cataphorique x4
Ea		
<i>cum ea quod</i>	983	cataphorique
<i>de ea quae</i>	962	anacataphorique

Tableau 44 : IS pronom suivi d'une conjonctive dans le corpus IT

Nous croyons que la présence de locutions conjonctives contenant une forme d'ablatif de IS peut constituer un indice pour la chronologie du passage du latin aux langues romanes. Certes, neuf locutions conjonctives ne semblent peut-être pas constituer un argument suffisamment convaincant pour pouvoir les considérer comme un facteur indiquant la fin de l'oralité latine prédite dans notre modélisation chronologique. Nous montrerons dans cette section que l'analyse de ces locutions (non seulement dans notre corpus mais aussi dans d'autres corpus et bases textuelles) et leur comparaison avec d'autres emplois de IS témoigne en faveur de notre hypothèse de départ, à savoir que la présence de IS conjonctif (une formulation peut-être un peu maladroite, mais elle nous permettra d'éviter celle très longue de IS pronom présent dans une locution conjonctive) correspond à une époque donnée du passage à l'ancien italien.

La première chose qui nous pousse à avancer cette hypothèse est la distribution chronologique de IS conjonctif. Mis à part une seule occurrence, tous les IS conjonctifs n'apparaissent que dans la deuxième moitié du 10^e siècle. La présence d'une forme si rare doit être associée à l'augmentation de *ejus* après l'an 950 (que nous avons évoquée dans la section sur les formes du génitif). De plus, les autres formes très rares qui subsistent n'apparaissent elles aussi que dans la 2^e moitié du 10^e siècle (4 occurrences de *ei*, 3 occurrences de *eum* dont 2 après l'an 950, 1 occurrence de *eas*, emploi de IS cataphorique en corrélation avec une relative).

L'analyse détaillée de ces occurrences et leur comparaison avec d'autres corpus et bases textuelles, donc avec d'autres genres textuels, nous permettent d'éviter des conclusions reposant sur des caractéristiques locales.

2.2.3.1 IS conjonctif des memoratoria

Les deux premières occurrences – *eo cod* et *de eo quod* – qui datent respectivement de 832 et de 962 apparaissent dans le même type de charte qu’est le *memoratorium*. Il s’agit de ce qu’on appelle dans la diplomatie une notice ou un mémoire et ce qui correspond à un document qui reprend le contenu de la charte originale. La structure d’un *memoratorium* n’est pas vraiment différente de celle de la charte. Le *memoratorium* est en effet une sorte de copie de la charte originale. L’élément qui précise qu’il s’agit d’un *memoratorium* contient justement la locution conjonctive qui nous intéresse ici. Et nous le trouvons dans les deux documents

- (95) *In nomine domini nostri ihesu christi dei eterni Nono decimo anno peincipatus domni nostri paldolfi et quarto anno principatus domni nostri landolfi eximio principe ; mense marito quinta indictione. Memoratorium facto a nobis sergium gagetanum filius domni iohanni. **de eo quod** intro capuna cibitatem [...] (IT48, 962) :* Au nom de notre Seigneur Jésus Christ, Dieu éternel. Dans la 19^e année du principat de notre seigneur Paldolfo et la 4^e année du principat de notre prince distingué seigneur Landolfo. Au mois de mars, la 5^e indiction. Memoratorium fait par nous, Sergio de Gaète, fils du seigneur Giovanni, *sur le fait que* dans la ville de Capoue [...].
- (96) *Quintudecimo hanno principatus domni guaiferii, decimo die stante mense aprilis die dominica decima indictione. memoratorium factu a nos bonipertu filio domnerissi [...] **eo cod** ante [...] (IT08, 832) :* Dans la 15^e année du principat du seigneur Guaiferii, le 10^e jour du mois courant d’avril, le jour de dimanche, la 10^e indiction. Memoratorium fait par nous, Bonipert, fils de Domnerissi, *sur le fait qu’avant* [...].

Les deux documents suivent donc le même schéma. Le contenu essentiel, celui qui reprend la charte, n’apparaît qu’après la formule *memoratorium... de eo quod* (*memoratorium... sur le fait que*). Nous la retrouvons aussi dans d’autres chartes de l’Italie méridionale qui ne font pas partie de notre corpus, toujours sous la forme *de eo quod*. *Eo quod* dans la charte IT08 de 832 n’est donc qu’une forme incomplète où le scribe a probablement oublié la préposition *de*. Les deux occurrences fonctionnent

comme des déictiques discursifs cataphoriques puisqu'ils établissent un lien référentiel avec un grand segment discursif subséquent.

2.2.3.2 IS conjonctif de *eo quod* (anacataphorique)

La locution *eo quod* présente dans la charte IT48 de 962 n'est pas facile à interpréter. Comme dans tous les cas, il s'agit d'un déictique discursif mais il n'est pas facile de lui attribuer une valeur concrète. C'est un des rares cas que nous pouvons définir comme ana-cataphoriques.

- (97) *Autecari [...] vuadia nobis dedit tali tenore quatenus ipse qui supra Autecari una nobiscum pariter pergamus super iam dicta terra [...] et det et adsignet nobis [...] superius dicta terra [...] ad possessionem [...] eo quod in tali tatione et ordine nobis [...] predicta vuadia dedit* (IT48, 962) : Autecari nous a donné un gage afin que nous puissions nous rendre ensemble à la susdite terre et [ensuite] pour qu'il nous donne cette terre en possession. *C'est pourquoi (pour cette raison)*, dans cette condition et disposition, il nous a donné le gage.

Dans ce fragment de la charte, le bénéficiaire explique pourquoi il a d'abord reçu d'Autecari une *vuadia* que nous avons traduit par le terme de gage. Il n'est peut-être pas tout à fait exact mais il s'agit d'un gage/une caution/une somme d'argent que le bénéficiaire de la charte a reçu de la part d'Autecari pour qu'il puisse partir avec lui pour voir la terre qui constituait l'objet de la transaction. C'est là où réside la difficulté interprétative de IS. Nous pouvons le considérer soit comme un déictique discursif anaphorique (dans ce cas-là, l'antécédent de *eo* serait tout le segment discursif qui précède), soit comme un déictique discursif cataphorique (dans ce cas-là, le segment discursif qui suit serait vu comme un ajout d'information complémentaire concernant le fait d'obtention du gage). Nous croyons qu'il est plus facile de considérer cette occurrence comme un exemple de déictique discursif anacataphorique (cf. KESİK 1989 : 79-83).

2.2.3.3 IS conjonctif *pro eo quod* (cataphorique)

Le corpus IT contient 4 occurrences de la locution conjonctive *pro eo quod*. Les quatre ont le même sens et la même valeur, celle de déictique discursif cataphorique. Elles apparaissent dans 4 chartes différentes qui datent respectivement de 964, 984, 991 et 998, toutes rédigées par des scribes différents.

- (98) [...] *modium de terra bobis dedimus **pro eo quod** tu [...] dedisti* (IT54, 964) : Nous vous avons donné une mesure de terre *en échange de ce que* tu as donné.
- (99) [...] *vobis [...] vendidimus [...] **pro eo quod** a vobis [...] accepimus* (IT60, 984) : Nous vous avons vendu *en échange de ce que* nous avons reçu de vous.
- (100) *Insuper repromittimus [...] vobis [...] suprascriptum modium et duo terzare de terra antestare et defendere ab omnibus hominibus **pro eo quod** recepimus a vobis* (IT61, 991) : En outre, nous vous avons promis de garantir et défendre cette mesure et deux tiers de la terre de tout homme, *en échange de ce que* nous avons accepté de vous.
- (101) *Insuper repromittimus [...] vobis [...] ipsa [...] medietas [...] autestare et defendere [...] **pro eo quod** recepimus a vobis* (IT65, 998) : En outre, nous vous avons promis de garantir et défendre cette moitié [de la terre], *en échange de ce que* nous avons accepté de vous.

La locution conjonctive *pro eo quod* fonctionne dans tous ces exemples comme un déictique discursif cataphorique.

2.2.3.4 IS conjonctif – forme *ea*

Les deux dernières occurrences de IS conjonctif apparaissent sous la forme *ea*.

- (102) *Vobis [...] eas [quattuor uncie] donavimus [...] in vero tenore ut amodo et usque in sempiternum **cum ea quod** ad suprascripte quattuor uncie pertinet [...] in vestra [...] sit (sic) potestates [...]* (IT59, 983) Nous vous les [quatre onces] avons données en sorte qu'elles soient dorénavant et à l'avenir dans votre possession, *avec ce qui* appartient aux susdites quatre onces [...].

L'expression *ea quod* fonctionne à notre avis comme une locution conjonctive où *ea* est une déictique discursif cataphorique. Mais il serait tout à fait possible de voir dans cette forme un IS pronom anaphorique. Cela changerait aussi la traduction : « nous vous les (quatre onces) avons données en sorte que dorénavant et à l'avenir, avec elles (quatre onces), ce qui appartient aux susdites quatre onces soit dans votre possession ». Nous rejetons cependant cette possibilité puisque le pronom *ea* serait trop éloigné de son antécédent. De plus, nous ne retrouvons pas ce genre d'expressions dans notre corpus.

- (103) *Sed si minime fecerimus **de ea que** superius legitur [...]* (IT49, 962) :
 Mais si nous ne faisons point *comme on peut* le lire ci-dessus (lit. :
au sujet de ce qu'on peut) [...].

La forme *ea* de cette locution conjonctive est un déictique discursif anacataphorique. En effet, le IS conjonctif peut établir un lien référentiel à la fois avec ce qui précède (les promesses faites envers le bénéficiaire) et avec ce qui suit (une proposition qui concrétise et fixe l'identité du référent).

2.2.3.5 IS conjonctif – mise en contexte

Notre corpus étant assez limité et les effectifs de IS conjonctif peu nombreux, nous avons eu recours à d'autres corpus et bases textuelles afin d'éviter de transférer les résultats de nos requêtes à l'ensemble de la langue de l'époque. Nous avons cherché les figements du type *de eo/ea quod/que* et *pro eo quod*. Notre objectif était de vérifier d'abord s'il s'agit de formes figées qui apparaissent toujours dans des contextes similaires, ensuite si le nombre d'occurrences s'accroît avec le temps. Le tableau ci-dessous présente la distribution de *de eo/ea quod* et *de eo/ea que* dans les corpus et bases textuelles interrogés.

	PaLaFra	CBMA	TELMA	ALIM
<i>De eo/ea quod</i>	9	5	1	10
<i>De eo/ea que</i>	1	---	---	4
<i>Pro eo quod</i>	10	11	11	25
<i>Cum eo/ea quod</i>	---	---	---	---

Tableau 45 : Distribution de différentes expressions contenant IS conjonctif dans d'autres corpus et bases textuelles

La première ressemblance avec notre corpus est le nombre réduit d'occurrences dans d'autres corpus et bases, ce qui témoigne plutôt du caractère archaïsant de ces formes.

Dans le corpus *PaLaFra*, *de eo quod* n'apparaît que dans les titres des chapitres de la *Vita Alandi* (composée dans la 2^e moitié du 8^e siècle mais conservée dans un manuscrit de la 2^e moitié du 10^e siècle). Une seule occurrence se trouve dans le corps du texte de la *Vita Galli Walahfrido* (composée en 833 mais conservée dans un manuscrit du 10^e siècle). Une seule occurrence de *de ea que* se trouve dans le *Supplementum Formularum Marculfi* (composé entre 650-730, conservé dans un manuscrit du 9^e siècle). Enfin, 10 occurrences de *pro eo quod* sont réparties dans plusieurs types de textes : 2 occurrences dans une vie de saint, 1 occurrence dans une lettre d'un évêque, l'autre dans une lettre du pape, 1 occurrence dans le *Liber Historiae Francorum*, 3 occurrences dans les *Formulae Andecavenses*, 1 occurrence dans les *Formulae Marculfi* et, enfin, 1 occurrence dans un diplôme royal de l'époque mérovingienne. IS, dans ce type d'expressions et de locutions semble peu fréquent. Compte tenu de la taille de ces corpus et bases nous pouvons même dire que la présence de IS est exceptionnelle. De plus, le seul genre textuel destiné au grand public (vie de saint) ne compte que 2 occurrences.

Dans le corpus CBMA, il y a 4 occurrences de *de eo quod*. Elles apparaissent dans 4 chartes différentes qui datent respectivement de 844, 886, 926 et 993. Par contre, le corpus compte 11 occurrences de *pro eo quod*, qui figurent dans 11 chartes rédigées entre 922 et 997.

Dans la base TELMA, nous n'avons trouvé qu'une seule occurrence de *de eo quod* dans un diplôme de Charles le Gros de 887 (nous ne répétons pas l'occurrence également présente dans le corpus CBMA). La base compte par contre 11 occurrences de *pro eo quod* : 4 dans des diplômes (694, 835, 884), 1 dans une charte émise par un évêque (714), 1 dans une lettre envoyée par un évêque à Charlemagne (778), 6 dans des chartes rédigées respectivement en 884, 934, 957, 967, 975, 987. L'expression *pro eo quod* surgit donc de manière très ponctuelle dans différents types de textes. Elle est présente aussi bien dans les textes qui s'approchent du registre acrolectal (diplômes, documents émanant des évêques) que dans ceux qui se caractérisent par un registre plutôt mésolectal (chartes). Il est à noter que ces derniers datent surtout du 10^e siècle,

Dans la base ALIM, nous avons trouvé 13 occurrences de *de eo quod* dans 13 textes différents. Il s'agit de 11 *memoratoria*, une *breve* et une charte. Tous les textes proviennent du *Codex diplomaticus Cavensis* et datent respectivement de 873, 881, 895, 902, 904, 905, 923, 936, 936, 948, 949, 987 et 973. *De eo quod* n'est donc qu'une formule figée présente en Italie méridionale. Enfin, nous avons trouvé aussi 4 occurrences de *de ea que* toujours dans la même formule *de ea que superius legitur*.

2.2.3.6 Conclusion

Dans les sections précédentes, nous avons comparé la distribution des locutions conjonctives présentes dans le corpus IT (*de eo quod*, *pro eo quod*, *de ea que*, *cum ea quod*⁷⁷) dans deux corpus et deux bases textuelles différents. Nous avons pris en compte la possibilité de variation entre *eo* et *ea* (c'est pourquoi nous avons cherché aussi des formes comme *de ea quod*). Nous avons observé que ces expressions apparaissent de manière ponctuelle non seulement dans le corpus IT (mais aussi dans d'autres corpus et bases textuelles évoqués) et que leur distribution peut être conditionnée par des critères chronologiques ou textuels. Nous tenons à souligner que nous avons comparé seulement ce que nous avons pu observer dans le corpus IT. Il ne faut pas en conclure que ce sont les seules expressions ou locutions contenant ce type de IS.

De eo quod – cette expression constitue une forme figée qui annonce un segment discursif subséquent, nous l'avons observée notamment dans les *memoratoria* et dans les titres des chapitres. Quatre occurrences dans les chartes du corpus CBMA (à partir de 844) et une dans un diplôme carolingien (887) montrent que cette expression appartient plutôt à la latinité altimédiévale en Gaule.

De ea que est une autre expression figée et très rare. Nous l'avons rencontrée uniquement dans un recueil de formulaires (Gaule) et dans l'expression figée *de ea que superius legitur* qui n'était présente que dans les textes de l'Italie méridionale, notamment du 10^e siècle.

⁷⁷ Il n'y avait aucune occurrence de cette expression dans les corpus et bases textuelles consultées.

Pro eo quod – cette expression est beaucoup plus fréquente que celles que nous avons déjà vues. Elle apparaît dans divers genres textuels à des époques différentes. Certes, il s’agit en général d’apparitions ponctuelles, mais quand nous regardons la distribution de cette expression dans les chartes, nous observons qu’elle apparaît presque exclusivement au 10^e siècle.

Étant donné que (i) les rares apparitions de ces expressions dans le corpus IT ont lieu surtout au cours du 10^e siècle, que (ii) dans d’autres corpus et bases textuelles elle n’apparaissent majoritairement aussi qu’au 10^e siècle, que (iii) leur présence aux siècles antérieurs n’est attestée que dans des documents relevant des registres plus élevés que celui des chartes et, enfin, que (iv), comme nous l’avons déjà signalé, la présence de formes rares de IS est attestée également au cours du 10^e siècle, notamment dans la 2^e moitié, nous croyons pouvoir confirmer notre hypothèse de départ, à savoir que la présence de IS conjonctif constitue un facteur témoignant de la fin de l’oralité latine ou, en d’autres termes, de l’avènement de la latinité altimédiévale où on se sert de formes ne relevant plus de la parole collective.

3. Mise en contexte

3.1 Corpus hagiographique et diplomatique

Le pronom IS est peu représenté dans le corpus hagiographique étudié par Van Acker. Par contre, le travail de Vielliard aboutit à des conclusions très intéressantes. La chercheuse ne relève pas d’exemples de confusion entre IS et HIC comme en constate Bonnet chez Grégoire de Tours (Vielliard 1927 : 139-140 ; Bonnet 1890 : 382). Elle précise également que dans le corpus étudié, comme c’est le cas aussi dans le corpus FR, IS n’est jamais employé au nominatif, sauf le neutre *id est*.

Les particularités du démonstratif IS relevées par Vielliard prouvent que les diplômes, eux aussi, oscillent entre différents niveaux de langue. Banniard (2010), dans son étude sur la *romana lingua rustica* des textes hagiographiques, décrit la langue des diplômes carolingiens comme oscillant entre des séquences figées et brèves en latin conservateur et des séquences mobiles d’un latin qui est du même niveau que celui des diplômes mérovingiens et que certaines séquences du latin hagiographique le plus évolutif. Cela veut dire que les diplômes royaux peuvent aussi nous rapprocher

de la réalité immédiate malgré leur langage très figé et acrolectal. Par exemple, l'accusatif neutre singulier (*id*) est remplacé par analogie par la forme du masculin *eum* (écrite *eo*, ce qui est dû aux changements phonétiques). Par conséquent, *eo* et *eum*, phonétiquement identiques, s'emploient l'un pour l'autre (nous avons vu les fluctuations de ce genre pour *ea* et *eam* dans le corpus IT). D'un côté, la fréquence de IS est un trait conservateur et, d'un autre côté, les confusions morphologiques sont un trait plutôt avancé de la langue.

Notons une dernière remarque qui concerne le datif. Le corpus de Vielliard contient des formes de l'époque classique (sans prendre en compte la variation graphique), ce qui constitue une preuve de leur vitalité à l'époque mérovingienne⁷⁸. Or, le corpus FR et IT comprennent eux aussi quelques formes de datif mais leur nombre est presque insignifiant. Quoi qu'il en soit, le lent effacement de la parole effective de ce groupe de démonstratifs au cours des siècles transitoires reste indéniable.

3.2 Effets de la réforme carolingienne dans le corpus FR ?

Le tableau ci-dessous présente la répartition et le nombre d'occurrences de IS par siècle dans le corpus FR.

Siècle	7 ^e	8 ^e	9 ^e
Nombre de chartes	2	9	43
Nombre d'occurrences de IS	6	10	103

Tableau 46 : Répartition de IS par siècle dans le corpus FR

En analysant ce tableau, nous pouvons constater une nette augmentation de la fréquence de IS au 9^e siècle. On pourrait l'expliquer comme la conséquence de la réforme carolingienne. Mais il est très difficile de savoir si les effets voulus par l'entourage de Charlemagne ont atteint la documentation notariale en si peu de temps. Néanmoins, cette hypothèse ne peut pas être exclue. Enfin, seules certaines formes connaissent en réalité une amplification. Ce sont celles qui sont bien spécifiques et

⁷⁸ Voilà un exemple retenu (VIEILLIARD 1927 : 140) : « *eis vel ad casa... redebittur*. La construction périphrastique avec *ad* remplace le datif pour le nom, tandis que le pronom est employé au datif sans préposition ».

propres à la langue des chartes (*ejus*, *id*, *eo*). Par exemple, la présence des formes qui expriment la possession ne doit pas nous étonner, de même que *id* ou *eo* dont nous avons déjà parlé. Par conséquent, cette amplification peut être plutôt perçue comme une probabilité accrue de rencontrer certaines formes plus usuelles et non pas comme une amplification de toutes les formes du paradigme. La langue des chartes a besoin de ces formes puisqu'elles servent à exprimer les expressions techniques propres au langage notarial. Cela peut rendre compte de la réorganisation de IS avant sa disparition de la parole collective, au moins dans ce langage notarial. Il se peut aussi que notre accès à la langue de l'époque dans le corpus FR ne commence qu'au 9^e siècle. Dans cette hypothèse, on peut supposer que IS – ou plus précisément certaines de ses formes – se maintient en latin tardo-antique et altimédiéval, ce que confirmeraient les formes de datif comme *ei* ou *eis* – certes peu nombreuses, forcément archaïsantes et concurrencées par la préposition *ad*, mais dont la présence, comme nous l'avons déjà vu, est aussi attestée dans le corpus diplomatique.

Quoi qu'il en soit, sans avoir un nombre suffisant d'occurrences de IS aux 7^e et 8^e siècles, nous ne sommes pas en mesure de constater si IS tend à s'effacer au fil des siècles, au moins en latin notarial. Mais son existence au 9^e siècle reste incontestable, ce qui nous permet de croire que IS se maintient en latin tardo-antique et altimédiéval ou, autrement dit, que le maintien de certaines de ses formes assure sa présence dans la mémoire collective de l'époque.

Pour avoir une comparaison, nous avons effectué les mêmes comptages sur le Corpus de la Bourgogne du Moyen Âge (CBMA). Pour cela, nous avons créé une partition et sélectionné tous les siècles jusqu'au 9^e. Ce qui nous a d'abord étonné c'était la taille disproportionnée du nombre d'occurrences par siècle (ci-dessous, nous rappelons les dimensions des deux corpus). Le corpus CBMA présente le même problème que notre corpus FR : par rapport au 9^e siècle, les 6^e, 7^e et 8^e sont très sous-représentés (même s'ils contiennent beaucoup plus de textes que le corpus FR). Nous pouvons croire que l'explication de cette disproportion commune aux deux corpus trouve son origine dans le renouveau socio-culturel entrepris par la dynastie carolingienne.

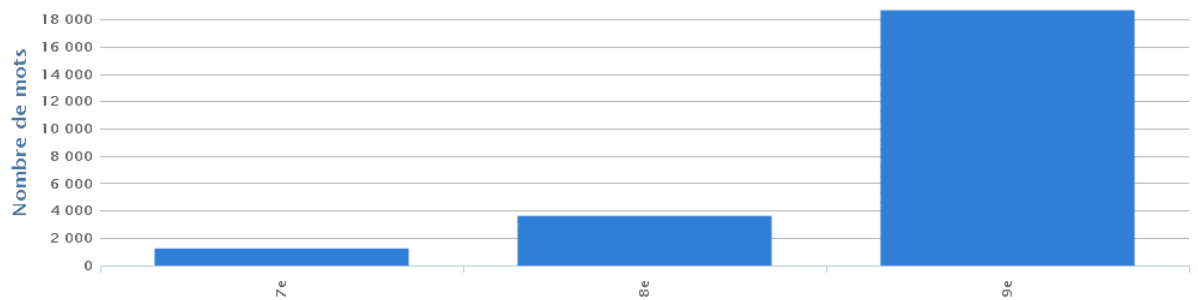


Figure 8 : Dimension du corpus FR par siècle

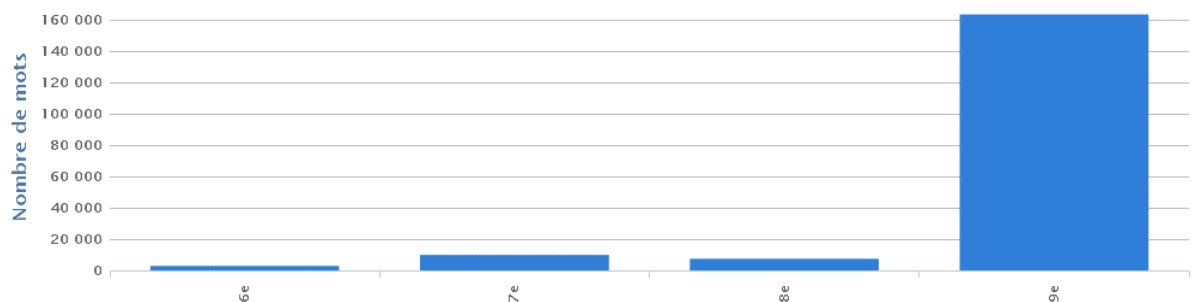


Figure 9 : Dimension du corpus CBMA par siècle (6^e–9^e)

Cependant, malgré le nombre d’occurrences très différent, si nous regardons le tableau ci-dessous, nous pouvons constater que dans les deux corpus, les formes de IS les plus fréquentes sont presque toujours les mêmes. Cela nous montre que même un corpus à micro échelle (comme le corpus FR) se caractérise par le même seuil de représentativité qu’un corpus à grande échelle (comme le corpus CBMA), au moins en ce qui concerne la situation de IS.

Corpus CBMA					Corpus FR			
Mot	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	Mot	7 ^e	8 ^e	9 ^e
eorum	3	13	16	237	eorum	0	2	26
eius	4	21	9	228	ejus	0	1	21
ea	3	7	1	182	id	1	2	14
eam	0	6	3	167	eam	1	3	7
id	0	1	1	131	eo	0	0	11

Tableau 47 : Les cinq premières formes les plus fréquentes dans les deux corpus

4. Remarques conclusives

Dans cette section, nous allons reprendre les conclusions les plus importantes auxquelles nous avons abouti lors de nos analyses.

Les études précédentes sur le démonstratif IS ont montré que IS pronominal, contrairement à IS déterminant, demeure au-delà de l'époque classique (André et Fruyt 2012). Cette observation trouve sa confirmation dans le corpus FR. Mais nous avons vu que les proportions sont très différentes dans le corpus IT, qui contient un nombre plus important de déterminants. La seule analyse quantitative pourrait nous amener à la conclusion que le changement linguistique est plus lent dans le corpus IT, puisque IS déterminant se maintient. Mais à vrai dire cela ne concerne qu'une expression figée (*eo tenore ut...*), ce qui nous oblige à nuancer notre propos. En fin de compte, c'est bien IS pronom qui persiste et qui est le plus fréquent.

Même si la série IS n'a pas de continuation dans les langues romanes, les chartes montrent quand même que l'usage de certaines formes de ce démonstratif reste fréquent. Les formes les plus usitées (*eo, id, ejus, eorum*), même si leur distribution change légèrement en fonction du corpus, sont présentes dans les deux corpus. Nous pouvons supposer que ces formes se figent dans le langage juridique, ce qui semble garantir leur compréhension. De plus, comme nous l'avons montré, elles n'apparaissent que dans des contextes bien précis (expression résomptive *id est* ; forme *eo* qui accompagne toujours des N comme *tempore* ou *ratione*, etc.), ce qui ne devait pas nuire à leur compréhension, mais, nous semble-t-il, contribuait au caractère solennel de la langue. Ce figement de IS dans des contextes bien précis nous permet également d'émettre une hypothèse sur la généralisation d'emploi possible de IS. Ce démonstratif servirait avant tout à exprimer la possession (les formes du génitif *ejus, eorum, earum*), il fonctionnerait dans les formes résomptives du type *id est* ou *id sunt* et dans les formes ablatives (*eo* ou *ea*).

En ce qui concerne les formes exprimant la possession, leur analyse détaillée nous a permis d'observer quelques phénomènes textuels qui semblent déterminer la position de IS au génitif par rapport au N. D'une manière générale, même si nous avons plus de postpositions de IS, nous ne pouvons pas indiquer une position dominante. Mais l'analyse du contexte immédiat des occurrences de IS a relevé deux régularités : la

longueur du N et la présence de mots grammaticaux semblent favoriser son antéposition. Nous pouvons supposer que cet arrangement de l'ordre des mots – l'attraction de deux mots grammaticaux (mot grammatical + IS) – contribue en quelque sorte à la cohérence textuelle. Mais, comme nous l'avons montré, il s'agit plutôt d'une caractéristique locale, propre à un seul genre textuel.

L'analyse des tableaux qui résument les fonctions pragmatiques attribuées à IS dans les deux corpus a également abouti à des conclusions intéressantes. Nous avons pu observer une différence très nette entre le corpus FR et le corpus IT, qui repose sur la distribution différente entre l'anaphore (majoritaire dans le corpus FR) et la deixis discursive (majoritaire dans le corpus IT). La question qui se pose est la suivante : quelle est la fonction pragmatique attribuée le plus souvent au démonstratif IS dans la diachronie longue ? Est-ce l'anaphore, comme le montre le corpus FR, ou bien la deixis discursive qui domine dans le corpus IT ? L'étude du seul genre textuel que sont les chartes ne nous permet pas de donner une réponse sans équivoque valable pour toute la latinité tardo-antique et altimédiévale. Or, si nous nous limitons aux généralisations ne concernant que les chartes, nous pouvons apercevoir une spécialisation géographique de IS. IS anaphorique correspond dans la majorité des cas aux formes de génitif. Mais il faut préciser que c'est la forme au pluriel qui est la plus fréquente dans le corpus FR, ce que nous pouvons relier à la présence des génitifs synthétiques en *-oro-* qui persistent en ancien français. Par contre, dans le corpus IT, les formes au pluriel sont beaucoup moins fréquentes. IS joue dans les chartes italiennes un rôle de structuration du discours, notamment à cause de ses emplois déictiques discursifs plus fréquents. Nous supposons que cela constitue un signe de la plus grande formalisation du langage notarial. Les traditions notariales étant plus anciennes en Italie, les chartes s'imprègnent de certaines expressions qui, à long terme, deviennent archaïques et ne disparaissent pas du discours notarial.

Enfin, nous avons vu que certaines formes et/ou constructions de IS dans le corpus IT ne deviennent plus fréquentes, voire n'apparaissent pour la première fois, que dans la deuxième moitié du 10^e siècle. Les cas les plus marquants sont les suivants : (i) une amplification d'emploi de *ejus* ; (ii) l'emploi de IS conjonctif ; (iii) l'emploi de IS cataphorique en corrélation avec une relative (*is...qui*). Traiter séparément, ces occurrences, compte tenu de leur très faible fréquence, ne peut pas nous renseigner sur les tendances générales de IS. Mais il est étonnant de les voir toutes surgir à la même

époque. À notre avis, elles témoignent des changements langagiers qu'a connus l'Italie méridionale au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous y revenons dans les chapitres suivants.

Chapitre 11 :

HIC

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

Dans cette section, nous allons procéder à la présentation des données quantitatives de la même manière que nous l'avons fait dans le chapitre précédent consacré à IS.

Les trois tableaux présentés ci-dessous nous permettent de proposer une première analyse quantitative du démonstratif HIC.

hanc	hoc	haec <i>f</i>	hac	his	hunc	has	haec <i>n</i>	hujus	hos	horum harum huic	Total
95	57	23	24	10	9	7	4	3	3	3	238

Tableau 48 : Fréquence des formes du paradigme HIC dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
184	54	238

Tableau 49 : Catégories morphosyntaxiques de HIC dans le corpus FR

	hanc	hoc	haec <i>f</i>	hac	his	hunc	has	haec <i>n</i>	hujus	hos	horum harum huic	Total
Dét	95	6	21	24	10	9	7	3	3	3	3	184
Pro		51	1					2				54

Tableau 50 : Fréquence des formes du paradigme HIC en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus FR

Le corpus FR contient presque toutes les formes du paradigme. Les seules formes absentes sont celles du nominatif singulier masculin *hic* et du pluriel *hi* et *hae*. Nous pouvons cependant tout de suite observer une similitude avec la distribution du démonstratif IS dans le corpus. Comme ce dernier, HIC se caractérise par un groupe de formes très fréquentes et par un autre qui correspond à des formes statistiquement très rares. Cela nous permet d’avancer une hypothèse sur la spécialisation de certaines formes dans des contextes précis. Nous allons d’ailleurs voir que par exemple la majorité des occurrences de *hanc* apparaît toujours dans le même contexte et qu’elles sont dotées de la même valeur pragmatique. Nous y reviendrons ci-après. Nous pouvons aussi constater que HIC fonctionne presque toujours comme un déterminant. Nous allons voir dans la suite de ce chapitre que les seules formes pronominales correspondent à l’expression figée *hoc est* – le concurrent majeur de *id est*. Ainsi, si l’on exclut les formes pronominales de *hoc* et deux occurrences restantes de *haec*, nous pouvons conclure que HIC est un déterminant par excellence. Nous verrons pourtant au cours de cette étude que c’est le pronom *hoc* neutre qui va subsister.

1.2 Corpus IT

Les trois tableaux qui suivent présentent la distribution du démonstratif HIC dans le corpus IT. Le paradigme de ce dernier semble plus réduit dans les chartes de la péninsule italienne qu’en Gaule. Les formes rares ne connaissent même pas une seule occurrence. Les formes les plus fréquentes sont presque les mêmes dans les deux corpus. Les proportions entre le nombre de déterminants et de pronoms sont similaires. Comme nous l’avons observé dans le corpus FR, une forme donnée du paradigme correspond en général à une seule catégorie morphosyntaxique, le déterminant pour les formes masculines, féminines et le pronom pour la majorité des neutres.

hanc	haec f	hujus	hoc	has	hac	hos	hunc	haec n	Total
74	49	35	35	7	5	4	4	3	216

Tableau 51 : Fréquence des formes du paradigme HIC dans le corpus IT

Déterminants	Pronoms	Total
183	33	216

Tableau 52 : Catégories morphosyntaxiques de HIC dans le corpus IT

	hanc	haec f	hujus	hoc	has	hac	hos	hunc	haec n	Total
Dét	74	48	35	2	7	5	4	4		179
Pro		1		33					3	37

Tableau 53 : Fréquence des formes du paradigme HIC en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus IT

2. Analyse qualitative du corpus FR

2.1 Morphosyntaxe

2.1.1 Les formes les plus fréquentes

Dans cette section, nous allons étudier les quatre formes qui correspondent à 85% de toutes les occurrences du paradigme de HIC, à savoir : *hanc*, *hoc*, *haec* et *hac*. Nous pouvons tout de suite préciser que la description des fonctions assurées par *hoc* ne pose aucun problème. Sans compter quelques occurrences ponctuelles et marginales, il est employé dans la majorité des cas dans l'expression *hoc est/sunt* ou comme pronom COD. L'analyse détaillée des fonctions assurées par *hanc*, *haec*, *hac* et *hoc* nous permettra d'appréhender le fonctionnement du paradigme de HIC dans les chartes notariales. On verra que ces emplois, à l'échelle du corpus tout entier, se caractérisent par une forte variation et par de nombreuses fluctuations. En effet, le paradigme de HIC ne doit pas être vu comme étant en train de s'éteindre de la parole collective. Les occurrences présentes dans les chartes du corpus FR permettent en quelque sorte de reconstituer sa réorganisation en latin tardif/altimédiéval avant sa disparition quasiment totale de la parole romane. Le tableau ci-dessous rappelle le nombre d'occurrences de nos quatre formes correspondant à 85% de toutes les occurrences du paradigme de HIC.

hanc	hoc	haec	hac
95	57	27	24

Tableau 54 : Nombre d'occurrences des quatre formes les plus fréquentes du paradigme HIC dans le corpus FR

Il y a aussi un facteur phonétique qui nous incite à examiner ensemble ces formes. En effet, le paradigme de HIC semble se résumer à quatre formes que nous notons selon la graphie classique, mais il faut garder à l'esprit qu'elles connaissent plusieurs

variantes graphiques. Le tableau ci-dessous présente un résumé des diverses variantes graphiques et propose les formes orales correspondantes.

Forme classique	Variantes graphiques	Catégorie morphosyntaxique	Forme orale
<i>hanc</i>	<i>hanc, anc</i>	déterminant (95)	[a(n)k]
<i>hoc</i>	<i>hoc, oc</i>	pronom (51) et déterminant (6)	[ok]
<i>haec</i>	<i>haec, hec, aec, ec</i>	pronom (3) et déterminant (24)	[ɛk]
<i>hac</i>	<i>hac, ac</i>	déterminant (24)	[ak]

Tableau 55 : Paradigme de HIC dans le corpus FR

La lecture attentive du tableau permet d’observer que le démonstratif HIC ne connaît que trois formes à l’oral (la consonne *n* étant probablement omise, on y reviendra ci-après). Nous croyons en effet que les formes *hanc* (de l’accusatif) et *hac* (de l’ablatif) ne constituent plus deux formes distinctes mais une seule, que nous pourrions associer au cas régime. De plus, les trois formes *hanc*, *haec* et *hac* sont presque toutes des déterminants, ce qui nous amène à les analyser en bloc.

Le tableau ci-dessous indique les fonctions syntaxiques attribuées aux trois formes qui nous intéressent : *hanc*, *haec* et *hac*. Étant donné que dans de nombreux cas le syntagme nominal suit une préposition – comme par exemple dans les différents compléments circonstanciels (CC) ou en fonction d’objet indirect – nous avons précisé en italique la préposition faisant partie du syntagme prépositionnel (SP). Après les chiffres entre parenthèses indiquant le nombre d’occurrences, nous avons signalé, quand elles étaient différentes, les formes casuelles qu’on aurait obtenues en respectant la norme classique du latin.

Hanc (95)	Haec (27)	Hac (24)	Hoc (57)
COD (46) SPContra (37) SPPer (11) SPIn (1) <i>abl</i>	Haec <i>f</i> Sujet (19) COD (3) <i>acc</i>	SPAb (11) SPContra (3) <i>acc</i> SPPost (3) <i>acc</i> SPDe (2) <i>gén</i> SPIn (2) COD (2) <i>acc</i> SPEx (1)	<i>Hoc est</i> (39) COD (11) SPDe (2) SPIn (2) <i>Hoc quod</i> relative (1) SPAd (1) SPOb (1)
	Haec <i>n</i> COD (4) Sujet (1)		

Tableau 56 : Fonctions syntaxiques assurées par les formes *hanc*, *haec* (*f* et *n*), *hac* et *hoc* et/ou les SP dans lesquels elles apparaissent (corpus FR)

2.1.1.1 *La forme hanc*

Nous pouvons distinguer quatre contextes dans lesquels apparaît la forme *hanc*. Le premier est celui traditionnellement attribué à l'accusatif, à savoir le complément d'objet direct (46 occurrences) :

- (104) *Ego [...] Eldulfus rogatus **hanc donacione** scripsi [...]* (FR35) : Moi [...] Eldulfus, sollicité, j'ai écrit *cette donation* [...].

Le deuxième contexte est celui où la forme suit la préposition *contra* (37 occurrences) :

- (105) *Si quis [...] contra **hanc venditionem** [...] venire temptaverit [...]* (FR38) : Si quelqu'un cherchait à venir contre *cette charte de vente* [...].

En troisième place vient le SP introduit par la préposition *per* (11 occurrences) :

- (106) *Ego [...] per **hanc epistolam donacionis** dono [...]* (FR27) : Moi, par l'intermédiaire de *cette lettre de donation*, je donne [...].

Enfin, le corpus FR contient une seule occurrence de *hanc* après la préposition *in* mais, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la forme correcte dans ce contexte est *hac* :

- (107) *Et taliter **in hanc cessione** placuit mihi inserere ut [...]* (FR31a) : Et il m'a plu aussi d'insérer dans *cette charte* que [...].

2.1.1.2 *La forme haec (f. et n.)*

Nous trouvons la forme *haec* dans deux contextes. *Haec* au féminin apparaît dans des SN en fonction sujet (19 occurrences) :

- (108) [...] *et **haec donatio** mea firma permaneat omni tempore* (FR13) : [...] et que *cette donation* perdure ferme en tout temps.

Une seule occurrence de *haec* au neutre apparaît dans ce contexte :

- (109) *Acta sunt **hec** tempore donni Karoli glorissimi regis* (FR11) : *Cela* a été fait au temps du seigneur Charlemagne, le roi très glorieux.

Nous trouvons aussi la forme *haec* (aussi bien au féminin qu'au neutre) dans des SN en position de COD (7 occurrences). Il est intéressant de noter que *haec* (mis à part une occurrence où il s'agit du pronom : [...] ***haec** coactus exsolvat* (FR21) : qu'il soit

obligé de *les* [livres d'or] payer) apparaît dans cet emploi toujours en position initiale et en présence d'autres déterminants :

- (110) *Omnia vero **hec** superius nominata in manus vestras tradimus [...]*
(FR01) : nous transférons dans vos mains toutes *ces choses* mentionnées ci-dessus [...].

De plus, le verbe du type *donare* est souvent très éloigné de son COD, voire placé à la fin d'une très longue phrase qui résume tous les arrangements antérieurs mentionnés dans la charte :

- (111) ***Haec** et omnia, quicquid ibidem nostra videtur possessio vel dominatio, cum omni integritate, id est terras cultas et incultas, domos superpositas, et aedificia, cum mancipiis quinque, quorum ista sunt nomina : Ansbertus, Romanus, Hidelindis, Austrudis, Frotrudis, atque cum pratis, silvis, perviis, vuadis, cupis, et omnibus adjacentiis ibidem aspicientibus vel pertinentibus, sicut superius diximus, quantumcumque in his locis habere videmur, omnia ex omnibus tam de comparato, quam et de quolibet adtracto, totum et ad integrum, re inexquisita, ad jamdictam casam Dei vel monachos illic Domino servientes de jure possessionis nostrae in jus dominationis vestrae **tradimus** [...]* (FR21) : Toutes *ces choses* et tout ce qui paraît être là-bas en notre possession ou sous notre autorité en toute intégrité, c'est-à-dire les terres cultivées et non cultivées, les bâtiments et les édifices avec cinq manses dont les noms sont les suivants : Ansbertus, Romanus, Hidelindis, Austrudis, Frotrudis, avec les prés, les forêts, les routes, les gués, les terres cultivables et toutes leurs dépendances, comme nous l'avons dit plus haut, tout ce qu'on sait que nous possédons en ces endroits, tout ce qui provient d'un achat ou d'une acquisition, dans son intégralité et y compris les biens non précisés, de notre autorité à la vôtre, nous *les transmettons* à la susdite maison de Dieu ou bien à tous les moines qui y servent Dieu [...].

Le démonstratif HIC, sous sa forme *haec*, semble donc fonctionner comme un thématiseur permettant au locuteur de mettre en relief le COD d'un verbe, en particulier s'il ne lui est pas contigu. Dans le langage notarial, HIC accompagné par d'autres déterminants et placé en position initiale contribue ainsi à l'organisation

thématique et argumentative du discours. Dans la mesure où le démonstratif commence à fonctionner comme un thématiseur, on pourrait voir dans ce phénomène une sorte de grammaticalisation du démonstratif, mais il ne faut pas oublier que cette tendance n'est pas propre au langage des chartes et que nous l'observons aussi chez les auteurs classiques. Le HIC résomptif, comme nous l'avons déjà dit, remplace le démonstratif IS chez César (*De Bello Gallico*), notamment à l'initiale. Et de façon plus générale, HIC est souvent placé en tête de phrase dans les textes narratifs afin de souligner la progression linéaire et méthodique du propos, la cohérence de la démonstration (Joffre 2015).

2.1.1.3 *La forme hac*

Comme nous avons pu le voir dans le tableau résumant les fonctions syntaxiques assurées par les formes *hanc*, *haec* et *hac*, dans le corpus FR, la forme *hac* apparaît toujours après une préposition, à l'exception de deux occurrences en fonction de COD. On peut donc supposer que la forme *hac* est par excellence un cas prépositionnel. À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques occurrences :

(112) [...] *ut ab **hac die** tenendi, vendendi, ordinandi [...] vel quicquid ex his rebus facere voluerint, liberam et firmissimam habeant potestatem [...]* (FR38) : [...] pour qu'à partir de *ce jour* ils possèdent tout droit de posséder, vendre, disposer [...] ou de faire avec ces biens tout ce qu'ils voudront [...].

(113) [...] *in **hac cartula donationis** [...]* (FR16) : [...] dans *cette charte de donation* [...].

(114) [...] *post [...] de **ac luce** discessum [...]* (FR23) : [...] après [...] s'en aller de *ce monde* [...].

2.1.1.4 *La forme hoc*

La forme orale [ok], en tant que pronom, apparaît majoritairement dans l'expression résomptive *hoc est* (36 occurrences sur 51) et, dans une moindre mesure dans la formule *hoc sunt* (seulement 3 occurrences). Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre sur le démonstratif IS, l'expression *hoc est* concurrence de bonne heure

l'expression *id est*. Cette dernière est en effet beaucoup moins fréquente dans le corpus FR. En dehors de ces cas, *hoc* pronominal est employé 11 fois comme COD :

(115) *Insuper qui **hoc** agere temptaverit [...]* (FR16) : En outre, celui qui tenterait *cela* (faire une réclamation contre la charte) [...].

Le nombre de ces emplois n'est peut-être pas grand mais il devient significatif lorsqu'on se rappelle que *id* n'a qu'une seule occurrence comme COD. Enfin, on relève quelques occurrences de *hoc* suivi d'une conjonctive introduite par *quod* (nous y revenons ci-après).

Les occurrences de [ok] déterminant sont peu fréquentes (6 sur 57). On note toutefois une attestation d'un emploi qui paraît très classique. Nous le trouvons dans une charte datée de 900 :

(116) [...] *ob **hoc causi** [...]* (FR46) : [...] pour *cette raison* [...]

Nous connaissons en latin classique les expressions *ob eam causam* (pour cette raison) et *ob hoc* (pour cela). La forme *ob hoc causi* semble être une fusion de ces deux expressions qui respectent la norme classique. Le pronom neutre peut en effet être accompagné d'un complément au génitif. Nous retrouvons donc tout à la fin du 9^e siècle un emploi de HIC tout à fait classique, ce qui témoigne, nous semble-t-il, de son caractère archaïsant.

2.1.1.5 HIC – un paradigme à trois formes

Nous avons vu dans le tableau représentant les fonctions syntaxiques des trois formes qui nous occupent dans cette section que dans certains cas la forme utilisée ne correspond pas à sa fonction syntaxique en contexte. Par exemple, la forme *hac* est employée dans des contextes traditionnellement réservés à l'accusatif comme la fonction de COD ou de régime après prépositions suivies de l'accusatif. C'est le cas notamment dans le premier exemple où le SN *hac donatione*, dépourvu de la marque casuelle, est suivi du pronom relatif qui marque bien sa fonction propre avec l'accusatif *quem* :

(117) [...] *si [...] quislibet homo contra **hac donatione** ista, quem ego [...] scribere rogavi [...]* (FR24a) : si quelqu'un [vient] contre *cette charte de donation* que j'ai fait écrire [...].

(118) *Et post **hac die** [...] (FR25) : Et après ce jour [...].*

(119) *Ego Vualdriys roytus **ac cessione** ista scripti [...] (FR34) : Moi, Vualdrius, on me l’a demandé et j’ai écrit cette charte de donation [...].*

Nous pouvons constater que l’emploi de chaque forme semble légèrement fluctuant. Mais ce qui semble caractériser la forme *hac*, c’est qu’elle n’apparaît pratiquement qu’après préposition. De nombreuses études sur la flexion nominale en latin tardif (cf. Banniard 1995a et la bibliographie qui s’y trouve) attribuent à l’ablatif la fonction de cas régime indirect (CRI) ou d’un cas qui apparaît notamment dans les tours prépositionnels. Le nombre de ces derniers semble en effet s’accroître au fil du temps. L’ablatif (et la forme *hac*) serait donc le cas prépositionnel par excellence en raison du grand nombre de prépositions qui l’appellent (*ab, contre, post, de, in, ex*).

Les études portant sur le latin tardif ne considèrent pourtant pas l’ablatif comme le cas prépositionnel par excellence, elles attribuent plutôt ce titre à l’accusatif. En effet, dès le latin classique, nombreux sont les contextes où l’ablatif est concurrencé par l’accusatif, notamment après préposition (Väänänen 2012 : 112). Nous avançons donc l’hypothèse que les deux formes graphiques (*hanc* et *hac*) correspondent en réalité à la même forme orale. La voyelle nasale [n] suivie d’une occlusive – dans ce cas-là de [k] – était très faiblement articulée, notamment en latin tardif. On trouve en effet dans les inscriptions de Pompéi des formes comme *ligis* pour *lingis* ou bien *nuc* pour *nunc*. Cette tendance est bien attestée dans diverses régions et à diverses époques (Väänänen 2012 : 63). La forma orale [ak] correspondrait donc à ce que l’on pourrait appeler le cas régime. Cela est d’autant plus probable lorsqu’on prend en compte le fait que dans la latinité tardive les confusions entre des cas formellement distincts deviennent de plus en plus fréquentes, notamment entre l’accusatif et l’ablatif (Herman 1970 : 60).

Nous pouvons évidemment nous demander si la distinction entre deux formes écrites différentes pour les formes de l’accusatif et de l’ablatif est propre uniquement au langage écrit, autrement dit au fait que les notaires reconstituent les formes anciennes, ou bien s’il faut supposer que cette distinction trouvait sa réalisation aussi dans le langage oral de l’époque. Cette dernière solution ne nous semble pas plausible. Nous croyons plutôt qu’il est probable que cette distinction relève uniquement de la

compétence passive des locuteurs. Les résidus de HIC que l'on trouve en ancien français ou même en ancien italien nous obligent à considérer que ce démonstratif faisait partie au moins de la compétence passive des sujets parlants durant toute la période qui va de la latinité tardive jusqu'au passage aux langues romanes. De plus, comme nous l'avons déjà dit, la fréquence de HIC ne semble pas du tout diminuer en latin tardif, ce qui fait de ce démonstratif une forme à grande fréquence qui n'a probablement jamais échappé aux oreilles des locuteurs.

En somme, le paradigme de HIC, au moins dans ses emplois majeurs, semble se réduire à trois formes orales se terminant toutes par un [k] final. Peut-être serait-il possible de considérer le son [k] comme une base à laquelle s'adjoignent les préfixes flexionnels sous la forme d'une voyelle simple. Cette hypothèse n'est pas vraiment intuitive et semble aller contre le bon sens puisque c'est exactement par le processus contraire que se caractérisent les démonstratifs latins. Elle pourrait pourtant expliquer la survivance de quelques traces de HIC dans les langues romanes.

L'analyse des formes les plus fréquentes de HIC ainsi que la prise en compte de ce que nous avons déjà dit sur IS dans le chapitre précédent permettent d'observer que le corpus FR représente un niveau de langue relativement avancé (certes, cette constatation ne concerne que le plan d'évolution des démonstratifs IS et HIC), où HIC l'emporte sur IS non seulement quantitativement mais aussi qualitativement. Les occurrences de HIC sont deux fois plus fréquentes que celles de IS. De plus, le corpus FR connaît le HIC conjonctif tandis que IS conjonctif fait défaut. Mais cela ne devrait pas nous étonner puisque nous trouvons aussi un résidu de HIC conjonctif dans les Serments de Strasbourg :

(120) [...] **in o quid** il mi *altresi* fazet (Serments de Strasbourg, 6) : [...] à condition qu'il m'en fasse autant [...].

Nous reviendrons ci-après sur ce type d'emploi.

2.1.2 Autres formes

Les autres formes, compte tenu du fait qu'elles ne sont pas très nombreuses et qu'elles constituent plutôt des apparitions ponctuelles, ne permettent pas de tirer de conclusions intéressantes pour l'histoire du démonstratif HIC. Nous avons d'abord cru pouvoir observer l'emploi de ces formes à une seule époque, c'est-à-dire après le

renouveau carolingien. Mais les formes mineures de HIC apparaissent tout au long du corpus. Il n'est donc pas possible de les associer à la réforme voulue par l'entourage de Charlemagne.

2.2 Pragmatique

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif HIC dans le corpus FR.

Deixis		144	60%
<i>Deixis textuelle</i>	123		52%
<i>Deixis temporelle</i>	13		5%
<i>Deixis situationnelle</i>	8		3%
Deixis discursive		68	29%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	64		27%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	3		1%
<i>Deixis discursive anacataphorique</i>	1		0,5%
Anaphore		26	11%
<i>Anaphore fidèle</i>	11		5%
<i>Cataphore</i>	7		3%
<i>Anaphore résomptive</i>	7		3%
<i>Anaphore infidèle</i>	1		0,5%
Au total		238	100%

Tableau 57 : Fonctions pragmatiques du démonstratif HIC dans le corpus FR

Ce tableau nous permet de constater que HIC est majoritairement exophorique. Cela est d'autant plus visible lorsque nous comparons ces chiffres aux fonctions attribuées à IS. Avec HIC, qui fait partie de la triade des démonstratifs HIC-ISTE-ILLE, nous voyons clairement que nous entrons dans le noyau du système démonstratif du latin.

2.2.1 Deixis

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types de deixis attribués au démonstratif HIC.

Deixis		144	
<i>Deixis textuelle</i>	123		85%
<i>Deixis temporelle</i>	13		9%
<i>Deixis situationnelle</i>	8		6%

Tableau 58 : Différents types de deixis attribués au démonstratif HIC dans le corpus FR

Comme on vient de le voir, la deixis est la fonction la plus représentée de HIC dans le corpus FR, avec 60% des occurrences – soit 144 sur 238. Nous pouvons dégager trois types de deixis. Le premier – le plus représenté – est celui de la deixis textuelle. Il englobe 123 occurrences, soit 85% de toutes les occurrences déictiques. Le deuxième – 13 occurrences, soit 9% – correspond à la deixis temporelle. Enfin, le troisième type – seulement 8 occurrences, soit 6% – est celui de la deixis situationnelle.

2.2.1.1 *Deixis textuelle*

Les occurrences auxquelles nous avons attribué cette valeur sont les SN démonstratifs où le N désigne un type de charte. Le SN désigne toujours la charte qui se trouve sous les yeux de celui qui la lit. De ce fait, ces emplois pourraient être considérés comme déictiques situationnels tout court, puisque le référent – dans ce cas-là la charte – est toujours présent et visible dans la situation d'énonciation. Cela ne suffit pourtant pas pour rendre compte de ces occurrences, puisqu'elles désignent la charte non seulement en tant qu'élément physiquement présent dans la situation d'énonciation (recours à la matérialité du texte) mais aussi, de manière métatextuelle, comme l'ensemble du texte qu'elle contient (recours au cotexte environnant). De ce fait, on pourrait leur attribuer la valeur déictique discursive. Ces occurrences désignent donc la charte dans sa dimension à la fois matérielle et textuelle/discursive (dans le sens où ce n'est que la totalité du texte de la charte qui constitue la charte en tant que document légal). Les considérer comme de simples déictiques situationnels serait insuffisant puisque la charte ne gagne sa force de légiférer (ou illocutoire en termes linguistiques) que lors de sa lecture à voix haute, ce qui implique la prise en compte de son contenu textuel. Les considérer comme de simples déictiques discursifs serait insuffisant du fait que la charte est aussi un document physique.

Nous pensons que la valeur *token*-réflexive du démonstratif se manifeste particulièrement dans le cas de la deixis textuelle où le repère déictique par rapport auquel on identifie le référent de l'expression linguistique est l'occurrence même de cette expression.

- (121) [...] *par **hanc epistola donacionis** tradimus* [...] (FR07) : [...] nous transmettons *par cette lettre de donation* [...].

Nous voyons dans cet exemple que – pour identifier le référent – le sens instructionnel du démonstratif engage le recours à des éléments en relation spatio-temporelle avec l’occurrence du démonstratif. La spécificité de la deixis textuelle est qu’elle engage deux contextes d’occurrence en même temps, le contexte spatio-temporel situationnel et l’entourage spatio-temporel textuel. La charte désignée par l’expression *hanc epistola donationis* est identifiée à la fois via le contexte situationnel (la charte est présente dans ce contexte, c’est précisément la charte qui est en train d’être lue) et via le contexte textuel/discursif (comme nous l’avons dit, ce n’est que l’ensemble du texte de la charte en question qui constitue la charte en tant que document légal ; la charte incomplète ne fera probablement pas foi). Le sens descriptif qui associe la personne du locuteur au démonstratif HIC ne semble pas non plus être mis en avant dans ce type d’occurrences. Seules 6 occurrences (sur 123) sont accompagnées du possessif MEUS. Enfin, 5 occurrences apparaissent en présence de l’adjectif *praesens*.

2.2.1.2 Deixis temporelle

Nous avons inclus dans la catégorie de la deixis temporelle les occurrences qui désignent une période de temps à partir d’un moment fixé par la date de la charte.

- (122) *Post **hunc die** ipsa pecia de maso abias, tenias vindere, donare, transmutare, quitquit exinde facire volluies [...]* (FR06) : Pour qu’après *ce jour-ci* tu aies en possession ce morceau de terre, que tu puisses le vendre, donner, transmettre, en faire tout ce que tu voudras.

Ces occurrences apparaissent presque exclusivement dans les fragments où il est précisé que le bénéficiaire de la charte devient le nouveau propriétaire des biens en question après le jour où la transaction a lieu. C’est pourquoi que nous les trouvons notamment après la préposition *post*, comme c’est le cas dans l’exemple ci-dessus, et après la préposition *ab* :

- (123) *[...] in jus dominationis vestrae tradimus ad possedendum, ita ut **ab hac die** jamidctas res habeatis [...]* (FR21) : nous transmettons dans la juridiction de votre autorité en sorte qu’à *partir de ce jour-ci* vous possédiez les susdits biens [...].

Les occurrences de HIC fonctionnant comme déictique temporel peuvent désigner aussi une période de temps antérieure au jour où la transaction décrite dans la charte a lieu :

- (124) [...] *res quem de Dodane femina ante **os annos**, dato pretio, conpravi*
 [...] (FR19) : les bien que j'ai *autrefois* (lit. avant *ces années*) acquis,
 après en avoir donné le prix, de la femme nommée Dodane.

HIC en tant que déictique temporel désigne toujours une période de temps qu'on identifie à partir du contexte spatio-temporel situationnel. Il s'agit dans ce cas-là du jour où les dispositions décrites dans la charte entrent en vigueur. Il est aussi à souligner que la période désignée par HIC inclut toujours le moment de l'énonciation de l'occurrence de HIC. HIC se distingue en cela de IS et plus précisément de l'expression anaphorique *eo tempore*. Cette dernière, présente dans les systèmes conditionnels, réfère toujours à une période de temps hypothétique, postérieure au moment de son énonciation et bien délimitée (comme nous l'avons vu dans le chapitre sur IS, il s'agit du moment éventuel où quelqu'un s'oppose aux dispositions prises dans la charte).

2.2.1.3 *Deixis situationnelle*

Les expressions incluses dans cette dernière catégorie auraient pu être analysées comme des déictiques temporels. Nous avons cependant décidé de les considérer différemment, car la nature de la durée de temps qu'elles désignent est bien différente de celle qu'on vient de voir. Toutes les occurrences concernées réfèrent à la réalité de la vie terrestre :

- (125) [...] *cogitans mecum de infirmitate **hujus seculi** adque transitoria*
vita [...] (FR08) : [...] en réfléchissant à la faiblesse de *ce monde* et
 au caractère éphémère de la vie [...].
- (126) *Post nostrum quoque quandoquidem Deus voluerit pariter de **ac luce***
discessum [...] (FR23) : Après, quand Dieu le souhaitera, notre mort
 (lit. le départ de la lumière [de ce jour]).
- (127) [...] *et ab **hac vita** Deo vocante migraverimus* [...] (FR36b) : [...] et
 si, à l'appel de Dieu, nous émignons de *cette vie* [...].

Il est courant en latin tardif, notamment en latin patristique et/ou hagiographique, d’opposer la vie terrestre et l’univers céleste. Cette dichotomie est souvent mise en avant grâce aux emplois conjoints de HIC et ILLE, où HIC désigne la vie ou, plus généralement, les référents appartenant à l’univers terrestre, tandis que ILLE évoque la vie céleste (cf. Carlier et Guillot-Barbance 2018). HIC est donc employé pour désigner les coordonnées spatio-temporelles qui relèvent de la sphère partagée de l’interlocution. Qui plus est, on observe la prédominance de HIC sur ISTE pour évoquer ce type d’éléments, y compris dans les textes tardifs et altimédiévaux (cf. Carlier 2017). Nous n’avons pas rencontré ISTE dans les chartes du corpus FR pour l’évocation des coordonnées spatio-temporelles de l’interlocution. Nous pouvons en conclure que dans ce contexte précis les chartes suivent les emplois classiques.

2.2.2 Deixis discursive

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types de deixis discursive attribués au démonstratif HIC.

Deixis discursive			68	
<i>Deixis discursive anaphorique</i>			64	92%
<i>Hoc est/sunt</i>	39	61%		
<i>Autres formes</i>	25	39%		
<i>Deixis discursive cataphorique</i>			3	7%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	1			
<i>HIC suivi d’une relative</i>	1			
<i>HIC conjonctif</i>	1			
<i>Deixis discursive anacataphorique</i>			1	1%

Tableau 59 : Différents types de deixis discursive du démonstratif HIC dans le corpus FR

La deixis discursive est la deuxième fonction la plus représentée du corpus FR. 29% des occurrences de HIC – soit 68 sur 238 – ont été classées comme déictiques discursives. C’est la deixis discursive anaphorique qui est la plus représentée au sein de cette catégorie, puisqu’elle englobe 92% de toutes les occurrences. Nous avons analysé séparément la construction *hoc est/sunt*, qui correspond d’ailleurs à 61% des occurrences de la deixis discursive anaphorique. Nous avons aussi précisé les trois types de deixis discursive cataphorique. Enfin, ce que ne nous voyons pas dans le tableau et ce qui est à souligner, c’est que 78% des occurrences de la deixis discursive – soit 53 sur 68 – correspond à la forme *hoc*.

2.2.2.1 Deixis discursive anaphorique – l'expression *hoc est*

L'expression *hoc est/sunt* apparaît dans plusieurs contextes différents (dans 39 des 64 occurrences, soit 61% de tous les déictiques discursifs anaphoriques) :

- (128) [...] *accepimus a vobis precio in quo nobis bene conplacuit, **hoc est** solidos auri purissimi septingentos et pallios IIIIor valentes solidos CC* (FR01) : [...] nous avons reçu de vous un prix qui nous convient, à savoir 700 sous d'or le plus pur et quatre pallios d'une valeur de 200 sous.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, la forme *hoc* ne fonctionne pas ici comme un simple anaphorique. *Hoc* (neutre) n'établit pas une relation endophorique seulement avec le N *precio* (lui aussi neutre) mais avec tout le segment antérieur (*precio in quo nobis bene conplacuit*). Il faut voir *hoc est* comme une expression lexicalisée permettant une extension informationnelle par rapport au segment antérieur indexé (*solidos auri purissimi septingentos et pallios IIIIor valentes solidos CC*).

- (129) [...] *tam illas res quam et illas alias [...] per nostra strumenta [...] ad casa Sancti Vincenti et Sancti Germani adfirmavimus, **hoc est** : Novisolio in pago [...]* (FR02) : [...] aussi bien ces biens que les autres que par notre charte de donation nous avons confirmés à l'abbaye de saint Vincent et de saint Germain, à savoir Novisolio dans le pagus [...].

Comme dans l'exemple précédent, l'expression *hoc est* établit d'abord une relation endophorique avec un segment antérieur pour pouvoir ensuite lui apporter une extension informationnelle. Dans ce cas-là, il s'agit de préciser quels sont les biens désignés par les expressions référentielles antérieures.

- (130) [...] *et insuper, unacum socio fisco distringente, **hoc est** auri libra una, aegento pondo V, quinque, coactus exsolvat [...]* (FR05) : [...] en outre, imposé par le fisc, c'est-à-dire qu'il soit contraint de s'acquitter d'une livre d'or et de cinq poids d'argent [...].

L'expression *hoc est* apparaît aussi dans les clauses pénales qui évoquent les sanctions pécuniaires imposées à celui qui fait une réclamation contre la teneur de l'acte concerné. Comme c'était le cas dans les exemples précédents, *hoc est* apporte une

information complémentaire. L'expression, en établissant une relation avec la séquence antérieure *socio fisco distringente*, permet de la concrétiser.

Étant donné que les chartes se caractérisent par une certaine prévisibilité de leur structure et de leur contenu, la séquence antérieure avec laquelle *hoc est* établit une relation peut être en quelque sorte sous-entendue ou limitée à un seul verbe :

- (131) *Ego, in Dei nomine, Novelongus [...] dono [...] pro aeterna retribution et anime meae remedium prefato sacro loco sanctae basilicae Domini Dyonisii vel ejus congregationi [...] hoc est res jure proprietatis meae in pago [...]* (FR14) : Moi, au nom de Dieu, Novelongus, je donne, pour la récompense éternelle et le salut de mon âme, à la susdite sainte basilique de saint Denis et à sa congrégation, à savoir, les biens m'appartenant de droit de propriété dans le pagus [...].

Dans cet exemple, l'expression *hoc est* n'établit pas une relation avec un antécédent sous-entendu, à savoir, le complément du verbe *donare* mais plutôt avec toute la séquence antérieure. Selon nous, ce n'est pas le verbe *donare* qui déclenche l'emploi de *hoc est* mais la séquence toute entière. En effet, c'est le caractère forcément figé de la charte qui est suffisant pour comprendre l'enchaînement logique des séquences qui se suivent. Le fragment cité provient du début de la charte et il n'est précédé que par l'adresse qui précise le bénéficiaire de la charte concernée. L'adresse, la suscription (la manifestation de l'auteur *moi Nevelongus*), l'invocation (*in Dei domine*), l'exposé des motifs (*pro aeternae retributione et anime meae remedium*), le rappel du bénéficiaire (*prefato sacro loco sanctar basilicae Domini Dyonisii...*) sont des séquences apportant suffisamment d'informations pour comprendre que l'auteur donne un certain type de biens au bénéficiaire puisque la charte transmet toujours un type de bien. L'expression *hoc est* permet de préciser la nature du bien implicitement légué par l'auteur. Dans ce type de contexte, HIC contribue à l'organisation thématique et argumentative du discours. Nous pourrions lui attribuer le rôle de balise discursive qui permet d'organiser le discours en unités structurales. Dans cet emploi, l'expression *hoc est* tend à se lexicaliser et à fonctionner comme une sorte de connecteur. La lexicalisation de *hoc est* implique aussi la perte de la valeur référentielle du démonstratif, ce qui rend possible l'absence de source explicite.

Nous avons déjà précisé que dans la diachronie longue le démonstratif HIC remplace progressivement le démonstratif IS. Nous avons vu aussi que quantitativement HIC l’emporte sur IS dans le corpus. Il y a cependant plusieurs chartes où on observe une cooccurrence entre HIC et IS dans les expressions résomptives. Nous observons une distribution complémentaire constante dans le corpus FR. Le démonstratif IS dans l’expression *id est* fonctionne toujours comme un déictique discursif qui reprend un segment de discours explicite (une seule occurrence fait exception). Nous avons vu que le démonstratif HIC dans l’expression *hoc est* peut fonctionner lui aussi non seulement comme un déictique discursif anaphorique mais aussi comme un marqueur d’organisation discursive sans véritable rapport anaphorique avec un segment antécédent. Lorsque les expressions *id est* et *hoc est* sont présentes dans la même charte (il y a neuf cas), leur distribution est la suivante :

- 1 cas sur 9 : *id est* et *hoc est* sont employés comme déictiques discursifs anaphoriques.
- 1 cas sur 9 : *id est* n’a pas de source explicite et *hoc est* précise l’identité du référent.
- 7 cas sur 9 : *hoc est* n’a pas de source explicite et *id est* précise l’identité du référent.

Ce dernier cas de figure peut être illustré à l’aide de l’exemple suivant :

(132) [...] *dono ad sacrosanctae basilicae* [...] ***hoc est*** *res meas quae sunt in pago Lutwense*, ***id est*** *Litenis villa* [...] (FR13) : je donne à la sacrosainte basilique [...], à savoir, mes biens situés dans le pagus Lutwense, *c’est-à-dire/précisément*, la villa Litensis [...].

L’ensemble du corpus FR contient donc des occurrences de HIC – et notamment de l’expression *hoc est* – plus ou moins grammaticalisées. Même si les deux expressions résomptives *id est* et *hoc est* sont en usage dans le corpus FR, elles ne fonctionnent pas de la même manière. HIC semble se lexicaliser dans ce type d’emploi, ce qui n’est pas le cas de IS. Nous pouvons émettre l’hypothèse, tout en sachant que nous nous appuyons sur un nombre d’occurrences relativement faible, que cette lexicalisation peut constituer un des facteurs expliquant la survie du démonstratif HIC dans les quelques résidus en ancien français et en ancien italien que nous avons évoqués auparavant.

2.2.2.2 *Deixis discursive anaphorique – la forme hoc et d'autres formes*

Même si la majorité des emplois de HIC en tant que déictique discursif anaphorique est représentée par l'expression *hoc est* (39 sur 63 occurrences, soit 61% de tous les déictiques discursifs anaphoriques), les 24 occurrences restantes se caractérisent par une certaine diversité de contextes d'emploi. Il ne serait peut-être pas prudent de parler de vitalité du démonstratif, mais nous croyons que ces multiples attestations témoignent au moins de la capacité passive des locuteurs à le reconnaître :

- (133) *Insuper qui **hoc** agere temptaverit [...]* (FR16) : En outre, celui qui tenterait *cela* (faire une réclamation contre la charte) [...].

Nombreuses sont les occurrences où HIC fonctionne comme un complément d'objet direct. Dans ces exemples issus de clauses restrictives annonçant des sanctions pécuniaires, HIC établit une relation référentielle avec un segment antérieur de discours. Dans l'exemple précédent, le segment antérieur correspond à toute une séquence de la clause : « *si ego ipse, aut aliquis de heredibus vel proheredibus meis, seu quilibet extranea supposita vel ommissa persona, qua contre hanc donationem meam [...]* venire aut agere temptaverit [...] ».

Un autre contexte où nous trouvons HIC dans son emploi de deixis discursive anaphorique est celui des expressions résomptives de reprise comme :

- (134) ***Omnia** vero **hec superius nominata** in manus vestras tradimus [...]*
(FR01) : Nous vous transmettons *toutes ces choses nommées ci-dessus* [...].

- (135) ***Haec omnia superius dicta** [...] ad praefatam ecclesiam volumus esse donatum [...]* (FR22) : Nous voulons que *toutes les choses nommées ci-dessus* soient données à la susdite église [...].

Il est à noter que HIC est toujours accompagné d'autres expressions comme par exemple l'adjectif *omnis* (tout) ou le démonstratif métalinguistique *superius nominatus* (mentionné ci-dessus). Nous le retrouvons parfois devant le nom générique *res* :

- (136) ***Hec omnia re superius nominata** a die presente vobis trado [...]*
(FR27) : Je vous transfère à partir du présent jour *toutes les choses nommées ci-dessus* [...].

Quelle que soit la structure de ces expressions, elles désignent globalement des segments antérieurs du texte qui constituent l'essentiel de la charte. Mais HIC apparaît aussi dans quelques expressions à visée beaucoup moins totalisante :

- (137) [...] *sicud in sua dignatus est euvangelia dicere : « Vade, vende omnia que abes et de pauperibus et veni, sequere me et abebis thesaurum un ceelo » ; id ideo nos **hanc ad veram vocem** videmus [...] (FR01) : comme il a daigné dire dans ses Évangiles : « Va, vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres et viens, suis-moi et tu auras un trésor dans le ciel ». C'est pourquoi, nous respectons *cette parole de vérité* [...].*

Dans cet extrait, le démonstratif HIC a comme référent une citation biblique placée dans le préambule, qui explique le motif incitant l'auteur de la charte à une donation. HIC permet de reprendre la citation biblique et de la présenter sous un nouveau jour. *Hanc veram vocem* est donc un SN évaluatif où le démonstratif employé comme déictique discursif témoigne de l'activité réflexive du scribe sur le discours, ce qui laisse supposer la présence plus manifeste de la valeur personnelle du démonstratif.

- (138) *Ipse mansus, cum est circumcinctus per **has latrationibus vel terminibus**, sicut superius diximus [...] (FR24) : le même manse est circonscrit par ces côtés et limites comme nous l'avons dit ci-dessus [...].*

- (139) *Infra **as terminaciones** [...] (FR39) : à l'intérieur de ces limites [...].*

Le notaire peut aussi se servir du démonstratif HIC pour renvoyer à un segment antérieur contenant la délimitation géographique des biens, comme c'est le cas des deux exemples donnés ci-dessus. Enfin, HIC peut établir un lien avec un large segment de discours qui inclut l'ensemble des domaines en donation :

- (140) [...] *notum sit omnibus hominibus **hunc honorem** a me possessum [...] (FR12) : [...] que tout le monde sache que ce domaine m'appartient [...].*

L'expression *hunc honorem* qui se trouve dans la dernière partie de la charte fait référence à l'ensemble des domaines et des territoires qui sont énumérés auparavant. Tous ces biens, introduits d'ailleurs par le connecteur *hoc est*, sont initialement appelés *res meas*. L'expression *hunc honorem* permet de les recatégoriser. De plus, la présence

du mot *honor* dans un emploi signifiant « un domaine, une terre » est très intéressante du point de vue de l'évolution sémantique de ce mot. En latin classique le mot *honor* signifie généralement « un honneur décerné » ou « les honneurs » dans le sens de charges/fonctions publiques. La sémantique du mot connaît une légère extension dans les textes patristiques où « l'honneur » et/ou « la dignité » sont considérés comme les attributs de la sainteté. Cette acception du mot *honor*, notamment dans les expressions du type *ecclesia constructa in honore sancti...* (l'église construite en l'honneur de saint...), est la plus fréquente dans le corpus FR. Ce n'est qu'en latin très tardif/altimédiéval que le mot *honor* reçoit une nouvelle signification, celle de propriété terrienne. Cela est sans doute dû aux *realia* altimédiévales. Il est à noter par exemple que les comtes mérovingiens n'étaient payés par aucune administration et qu'ils ne vivaient que d'un pourcentage de différents revenus (impôts, amendes, redevances, etc.). C'est à ce moment-là que, pour un homme médiéval, le mot *honor* commence à englober non seulement la notion de gloire mais aussi ce que donnait la gloire. La situation était semblable dans le monde ecclésiastique où les propriétés terriennes étaient souvent attachées à un poste ou à une fonction exercée. En outre, dans les premiers textes en langues romanes (qu'ils soient religieux ou littéraires), on trouve les deux acceptions du mot *honor* (Hollyman 1957). Le corpus FR ne contient pourtant qu'une seule occurrence de *honor* dotée de ce nouveau sens de propriété terrienne, dans une charte dont l'auteur est justement un comte. Cela explique en partie pourquoi les notaires ne se servent pas du mot *honor* dans cette nouvelle acception. Les textes du corpus FR sont des chartes privées où les auteurs disposent de leurs propres biens. Et même si nous retrouvons parmi les auteurs du corpus FR plusieurs comtes, il semble que le mot *honor* dans l'emploi de « propriété terrienne » soit préféré dans d'autres types de documents (il est aussi à noter que le corpus IT ne contient aucune occurrence de ce mot). Bien que l'étude de la terminologie employée dans les textes tardo-antiques/altimédiévaux ne soit pas l'objectif principal de notre étude, nous croyons qu'elle peut contribuer à augmenter nos connaissances sur les démonstratifs. Nous pourrions nous demander pourquoi le notaire se sert du mot *honor* pour désigner l'ensemble des biens d'une charte. Sans chercher des explications hypothétiques mettant en cause les compétences du notaire ou bien son inattention au moment de la rédaction du document, nous pouvons simplement admettre que l'emploi du terme *honor* (et non un autre, comme par exemple *terra*, *res*, *beneficium*) est dû à la spécificité du contexte dans lequel il apparaît. En tant qu'expression résomptive

figurant à la fin de la charte, elle doit reprendre tout ce qui a été déjà dit. Même si *honor* permet de recatégoriser le contenu qui est repris, c'est en même temps un hyperonyme. C'est aussi un terme abstrait, désignant une charge, une dignité ou un honneur qui est lié à une propriété terrienne dont le statut peut être très varié (bénéfice, fief, domaine, etc.). Grâce à ces caractéristiques, le nom *honor* nous semble très adapté à un emploi résomptif.

2.2.2.3 *Deixis discursive cataphorique*

Les occurrences de HIC en emploi déictique discursif cataphorique sont très minoritaires dans le corpus FR. Parmi 68 occurrences de deixis discursive, il n'y en a que 4 qui sont cataphoriques, ce qui constitue 7%. À l'échelle du paradigme, toutes fonctions pragmatiques confondues, le nombre de 4 occurrences ne représente même pas 1%. Par contre, chaque occurrence est très différente, c'est pour cette raison que nous les présentons chacune dans une section différente.

Dans le cas de ce que nous pouvons appeler la deixis discursive cataphorique au sens strict, le HIC déictique discursif cataphorique établit une relation avec le segment subséquent de discours qui correspond à une séquence où on précise la localisation des biens transmis en donation :

- (141) *Habet vero **has conlaterationes et infrontaciones** ; ab horiente sicut currit flumen Araor [...] (FR12) : (le domaine) possède ces limites : du côté de l'orient coule la rivière Araor [...].*

2.2.2.4 *HIC déictique discursif cataphorique suivi d'une relative*

Le corpus FR contient une occurrence de HIC où le pronom neutre déictique discursif cataphorique est suivi d'une proposition relative.

- (142) [...] **hoc quod** repetit evindicare non praevaleat (FR25a) : qu'il ne puisse pas obtenir *ce* qu'il revendique.

Le démonstratif HIC précède une proposition subordonnée relative. Il est à noter que la relative est ici détachée à gauche. Il s'agit plutôt d'une apparition très ponctuelle de HIC dans ce type de contexte. L'exemple cité est une formule très fréquente qui apparaît dans les clauses restrictives garantissant la pérennité de la charte. Mais la

présence du démonstratif HIC dans ce type de formule est très surprenante. Le corpus FR contient au total 26 occurrences de *quod (re)petit* et elles ne sont précédées par un démonstratif que trois fois (dont 2 fois par ILLE). Une vérification rapide dans les MGH⁷⁹ montre que la formule *hoc quod repetit* est marginale (seulement trois occurrences : dans une charte, dans un diplôme royal et dans un formulaire). Nous trouvons aussi onze occurrences de cette expression dans le corpus CBMA.

2.2.2.5 HIC déictique discursif cataphorique conjonctif

- (143) [...] *propria et expontanea mea oc elegit bona volumtas ut* [...] (FR41) : *cela* est décidé de ma volonté propre et spontanée, à *savoir* que [...].

Dans cet exemple, le pronom HIC, en tant que cataphorique, annonce une proposition subordonnée complétive. Étant donné que le corpus FR ne contient qu'une seule occurrence de ce type, il ne serait pas vraiment raisonnable d'essayer de placer l'emploi de HIC en corrélatif sur le plan de la transition latino-romane. Nous pouvons seulement nous contenter de souligner les caractéristiques de cette occurrence par rapport aux usages de l'époque romaine. En effet, le corrélatif en cataphore remonte fréquemment au début de la proposition (cf. Fruyt 2005). Dans un corpus de textes de latin archaïque et de latin classique étudié par Bodelot (1996), 60% des cataphores et plus de 80% des anaphores occupent dans la proposition-hôte la position initiale ou quasi initiale (par exemple après une particule ou une conjonction). Les analyses de Bodelot ont également montré que la relation anaphorique est prépondérante en relation transphrastique et que la relation cataphorique se limite généralement à une relation intraphrastique. Certes, la chercheuse a travaillé sur les phrases complétives mais les rares occurrences de HIC cataphorique du corpus FR sont elles-aussi intraphrastiques. En s'appuyant sur les travaux de Eckert (1992 : 152-153) et de Pinkster (1988 : 239), Bodelot constate que le cataphorique, anticipant sur du nouveau, est un indice du statut rhématique de la complétive (alors que l'anaphorique, en reprenant du connu, fonctionne au contraire comme thématiseur) et que sa position

⁷⁹ eMGH (*Monumenta Historia Germaniae* – eMGH – www.brespolis.net, Turnhout, 2012), version du 12/03/2018 (vérifié le 22/03/2020).

initiale confirme son statut de focus. Enfin, sur le plan quantitatif, c'est aussi le démonstratif HIC qui est le plus fréquent dans son corpus.

Les informations fournies par le corpus FR ainsi que par les études précédentes comme celle de Bodelot (1996) nous montrent que dans l'histoire de la latinité HIC se voit attribuer des fonctions se rapprochant de celles d'un connecteur ou d'un marqueur discursif dans une part importante des emplois déictiques discursifs. Comme nous venons de le montrer, ces emplois sont aussi présents en latin notarial. Nous avons vu par ailleurs la survivance de quelques résidus de HIC dans les langues romanes. Ces données nous permettent d'avancer l'hypothèse que la survie de HIC (malgré son effacement général de la parole en tant que démonstratif en usage de déictique), et plus précisément la survie de sa forme pronominale neutre *hoc*, peut s'expliquer entre autres par ces emplois où HIC se rapproche d'un connecteur et/ou d'un marqueur discursif.

2.2.2.6 *Deixis discursive anacataphorique*

Une occurrence pourrait être considérée comme anacataphorique :

- (144) [...] *ne **hoc** valeat evindicare quod repetit* (FR19) : [...] qu'il (celui qui fait une réclamation contre la charte) ne puisse pas obtenir *ce* qu'il demande.

En effet, cet énoncé peut s'interpréter de deux manières. Nous pouvons analyser le démonstratif *hoc* comme un déictique discursif anaphorique qui établit une relation référentielle avec un segment antérieur de discours. Il s'agirait du fait de venir contre la charte mentionnée dans la clause restrictive : « *si ego, ipsi aut ullus de heredibus vel proheredibus meis aut quislibet ulla opposita persone, qui contra hanc donationem [...] venire aut agere temtaverit* ». Mais nous pouvons aussi analyser *hoc* comme le corrélatif du relatif *quod*. Dans ce cas, *hoc* établirait une relation référentielle avec le segment subséquent de discours. Comme nous l'avons déjà fait avec deux occurrences problématiques de IS, nous proposons de considérer cette occurrence comme un exemple de deixis discursive anacataphorique (cf. Kęsik 1989 : 79-83).

2.2.3 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif HIC.

Anaphore		26	
<i>Anaphore fidèle</i>	11		42%
<i>Cataphore</i>	7		27%
<i>Anaphore résomptive</i>	7		27%
<i>Anaphore infidèle</i>	1		4%

Tableau 60 : Différents types d'anaphore du démonstratif HIC dans le corpus FR

L'anaphore ne semble pas être la fonction de prédilection du démonstratif HIC puisque seulement 7% de ses occurrences ont cette fonction. De plus, il s'agit presque toujours d'un seul type d'anaphore.

2.2.3.1 Anaphore fidèle

Il y a onze occurrences du démonstratif HIC auxquelles nous avons attribué la valeur d'anaphore fidèle. Ces occurrences se rencontrent presque toujours dans le même contexte (10 occurrences sur 11) qui correspond aux expressions du type *ab|post* + HIC + DIES. Nous avons déjà vu cette construction à propos de la deixis situationnelle. Plusieurs occurrences de HIC présentes dans ce type d'expression ont été classées comme déictiques temporelles. Nous avons cependant pris la décision de les considérer comme anaphoriques si la mention du jour à partir duquel la charte entre en vigueur apparaît dans le contexte antérieur :

(145) [...] *a die presente ad prefato monastirio tradedimus ad possedendum, ut ab ac die habendi* [...] (FR3) : [...] à partir du jour présent, nous en transférons la possession au susdit monastère, en sorte qu'il possède à partir de *ce jour* [...].

Il est intéressant de remarquer que la source de l'anaphore est presque toujours la même (8 occurrences sur 10) : *die presente* (1 occurrence : *odierna die* ; 1 occurrence : *post hunc die* comme déictique temporel). Nous pensons que le trait *token-réflexif* du démonstratif HIC est particulièrement visible dans ce type d'expression. C'est grâce au contexte dans lequel apparaît l'occurrence – dans ce cas-là il s'agit du contexte spatio-temporel textuel – que la saisie du référent peut avoir lieu. Le contexte antérieur

de l'occurrence *ac die* de l'exemple cité ci-dessus permet d'indiquer au locuteur que le jour dont il est question est le jour présent (*die presente*). Il est aussi à souligner que HIC est le seul démonstratif employé comme déterminant du nom *dies* dans tout le corpus FR, qu'il ait une valeur clairement déictique ou plutôt anaphorique comme ici. Nous pouvons donc établir une relation avec le corpus *PaLaFra* où le démonstratif HIC semble se maintenir quand il s'agit d'évoquer les coordonnées spatio-temporelles (Carlier 2017).

Outre ces 10 N temporels, une seule occurrence du démonstratif HIC classée comme anaphore fidèle se rencontre dans un autre contexte :

- (146) *Dedit [...] Beringarius [...] prefati sacri coenobii et jamdicti abbatis quasdam res sitas in Pago Pictavo [...] et contra dedit pretaxatus abbas et ejus congregatio in commutatione **harum rerum** [...]* (FR36b) : Beringarius a donné au susdit saint monastère et au susdit abbé certains biens situés dans le pagus Pictavo [...] et le susdit abbé et sa congrégation ont donné en échange *de ces biens* [...].

2.2.3.2 Cataphore

Nous avons attribué la valeur cataphorique à 7 occurrences de HIC dont la résolution référentielle requiert le recours au contexte discursif subséquent. Ces occurrences apparaissent toujours dans la même construction *his nominibus* :

- (147) *Et vendimus vobis de mancipiis nostris **is nominibus**, Ratrardo cum infantis suis, Joanno, Bernardo cum infantis suis [...]* (FR36a) : Et nous vendons parmi nos serfs *ceux dont les noms sont* Rotrado avec ses enfants, Joanno, Bernardo avec ses enfants [...].

Le cataphorique HIC établit une relation avec un segment subséquent. Dans le cas de ces 7 occurrences, on pourrait parler de cataphore résomptive. Le SN cataphorique, en tant que référent « collectif », annonce la présence immédiate d'un ensemble d'unités référentielles qui seront mentionnées dans le contexte droit. Le notaire se sert de HIC pour signaler la mention des noms des biens ou des personnes essentielles pour une charte donnée. L'expression *his nominibus* apparaît dans le corpus FR de manière récurrente quand une énumération a lieu. On pourrait supposer qu'elle fonctionne comme une sorte de mise en alerte que les éléments qui suivent sont des noms propres.

Ces derniers peuvent être des anthroponymes comme nous le voyons dans l'exemple cité plus haut, mais aussi des toponymes :

- (148) [...] *dabo* [...] *alias villas nostras* **his nominibus** *nuncupatas* :
Lampadiago cum ecclesia Sancti Martini, Vulpiliago [...] (FR01) :
je donnerai nos autres villas portant ces noms : Lampadigo avec
l'église de saint Martin, Vulpiliago [...].

2.2.3.3 Anaphore résomptive

Nous avons considéré 7 occurrences du démonstratif HIC comme des anaphores résomptives. Nous en analyserons quelques-unes pour faire ressortir leur caractéristique commune.

- (149) *Et in alio loco, infra, ipso pago tolosano, alias villas nostras his nominibus nuncupatas :Lampadiago cum ecclesia Sancti Martini, Vulpiliago, Speutingus, Prarreta, Mutaciones, ecclesia cum vilare Sancta Gemma, Vila Parpanas, cum ecclesia Sancti Germani, villa Gainago, villa Novolio cum ecclesia Sancti Medardi : **as villas** *superiun nominatas* [...] (FR01) : Et dans un autre endroit du même pagus de Toulouse, [je donnerai] nos autres villas dénommées : Lampadiago avec l'église Saint-Martin, Vulpilago, Speutingus, Prarreta, Mutaciones, l'église avec le villare de Sainte-Gemme, Vila Parpanas, avec l'église Saint-Germain, villa Gainago, villa Novolio avec l'église Saint-Médard : toutes ces villas susnommées [...].*
- (150) *Donamus [...] ad coenobium [...] res proprietatis nostras sitas in pago Parisiaco, in loco qui dicitur Biodolidi villam [...] in quinto loco tradimus [...] in sexto loco tradimus [...] in undecimo namque loco tradimus [...] sicut superius diximus, quantumcumque in **his locis** habere videmur [...] tradimus [...] (FR21) : Nous donnons au monastère les biens relevant de notre propriété situés dans le pagus Parisiaco, dans un endroit appelé Biodolidi villam [...] dans un cinquième endroit, nous transmettons [...] dans un sixième endroit, nous transmettons [...] dans un onzième endroit, nous transmettons [...] comme nous l'avons dit plus haut, nous transmettons toute chose qui se trouve dans ces endroits [...].*

Dans ces deux exemples, les SN démonstratif comportant HIC constituent des reprises sous forme d'un référent « collectif » d'un ensemble d'unités référentielles mentionnées dans le contexte gauche. Il est aussi à noter que ces occurrences, malgré le même N, ne peuvent pas être considérées comme des anaphores fidèles puisqu'il n'y a pas de coréférence entre *his locis* ou *as villas* (référent « collectif ») et les unités référentielles singulières. Les fragments de discours avec lesquels ces expressions anaphoriques établissent une relation sont de longues énumérations. L'emploi de l'anaphore dans ces contextes permet de thématiser un segment antérieur. La présence du démonstratif métalinguistique *superius nominatus* permet aussi de souligner le caractère anaphorique de ces occurrences. Enfin, il est aussi à noter que même s'il s'agit de la création d'un nouveau référent collectif à partir de plusieurs, ces occurrences sont sans aucun apport informationnel.

Dans l'exemple suivant, il s'agit du même procédé que dans les deux exemples que nous venons de décrire, mais le N du SN anaphorique n'est pas la reprise d'un même N. Les sources de ce SN anaphorique sont effet des noms propres :

- (151) [...] *presente bonis hominibus qui ibidem aderant et subterfirmarunt Guilelmus [...] Eltrude [...] Goffredo et Reinaldo, ipsius Guilelmus, Issarno et Aledardo [...] manibus tradidit vel revestivit. Is presentibus actum fuit* (FR36a) : En présence des gens de bien qui y était présents et qui ont souscrit, à savoir Guilelmus, Eltrude, Goffredo et Reinaldo, le même Guilelmus, Issarno et Aledardo, de leur propre main, ont transmis et remis en possession. L'acte a été fait en présence de *ceux-ci*.

L'anaphorique *is presentibus* reprend les noms propres mentionnés dans le contexte antérieur et permet de les catégoriser comme témoins. Il y a donc un apport informationnel minimal. Nous disons minimal puisque le moment où les noms des personnes présentes sont énumérés est cependant précédé par la mention *presente bonis hominibus*.

Dans l'exemple suivant, l'anaphorique *hujus rei* reprend les mentions des biens échangés par la charte

- (152) *Dedit [...] ex rebus suis propriis, inter sedilia et vinea bunuaria duo, de prato bunuaria duo et aripennos III, de terra arabili bunuaria xxx et unum, et dimidium aripennum, de silva bunuaria triginta et sex ;*

*et econtra, in compensatione **hujus rei** [...] (FR24b) : Il a donné de ses propres biens : deux bonniers entre les demeures paysannes et les vignes, deux bonniers et trois arpents des prés, 31 bonniers et la moitié d'un arpent de la terre arable, 36 bonniers de la forêt. En échange de ces biens [...].*

Mais même si le N *res* ne figure pas dans la source de cette anaphore, il n'y a pas de véritable apport informationnel. L'anaphorique *hujus rei* catégorise plusieurs référents du contexte antérieur comme *res* mais ces référents sont déjà ainsi pré-caractérisés quand il est dit « *ex rebus suis propriis* ». Qui plus est, même au début de la charte, il est question de l'échange de « *aliquas res* ».

Après avoir analysé ces occurrences de HIC comme des anaphores résomptives dans le corpus FR, nous pouvons conclure qu'une des caractéristiques de cet emploi est qu'il est sans apport informatif. Sa fonction semble donc plus organisationnelle que descriptive.

Or, de par leur caractère résomptif, on pourrait aussi rapprocher le fonctionnement de ces occurrences de la deixis discursive. Les deux usages des démonstratifs, l'anaphore résomptive et la deixis discursive, permettent en effet d'obtenir le même effet résomptif (ce n'est que leur source qui change de nature).

2.2.3.4 Anaphore infidèle

Une seule occurrence du démonstratif HIC a été classée comme anaphore infidèle :

(153) [...] *cedo pro eterna retributione aliquid de rebus meis propriis [...]*
*ut servi Dei ibi manentes **has res** omni tempore possideant (FR11) :*
Je cède, pour la récompense éternelle, de mes propres biens (lit.
quelque chose de mes propres biens) [...] pour que les servants de
Dieu y demeurant possèdent *ces biens* pour toujours.

Nous avons considéré comme une anaphore infidèle le SN *has res* puisqu'il est coréférentiel avec *aliquid de rebus meis propriis*. Le texte de la charte ne précise pas de quels biens il s'agit, nous n'avons donc pas pu l'analyser comme une anaphore résomptive.

3. Analyse qualitative du corpus IT

3.1 Morphosyntaxe

3.1.1 Les formes les plus fréquentes

La répartition des formes du démonstratif HIC est bien différente dans les deux corpus. Dans le corpus IT, contrairement à ce que nous avons pu observer dans le corpus FR, la forme *hujus* fait partie des formes très fréquentes. Par contre, la forme *hac* qui était fréquente dans le corpus FR, connaît très peu d'occurrences :

Corpus FR	<i>hanc</i>	<i>hoc</i>	<i>haec</i>	<i>hac</i>	(…)	(<i>hujus</i>)
	95	57	23 f, 4 n	24		3
Corpus IT	<i>hanc</i>	<i>haec</i>	<i>hujus</i>	<i>hoc</i>	(…)	(<i>hac</i>)
	74	49 f, 3 n	35	35		5

Tableau 61 : Formes les plus fréquentes dans les deux corpus (en gras) et fréquence de la forme *hujus* et *hac* (en italique)

Nous pouvons pourtant très vite traiter la forme *hujus* puisqu'elle s'emploie dans des expressions figées *scriba/notarius civitatis hujus* (le scribe/le notaire de cette ville), qui n'apparaissent que dans les chartes de Gaète. Nous allons donc nous concentrer sur trois formes : *hanc*, *haec* et *hoc*. Mais nous pouvons tout de suite dire que la forme *hoc*, comme dans le corpus FR, correspond dans la majorité des cas à l'expression *hoc est/sunt* et au pronom neutre en fonction de COD. Les deux autres formes sont alors *hanc* et *haec* et c'est sur ces deux formes que nous nous pencherons dans cette section. Mais pour pouvoir faire une comparaison avec le corpus FR, nous prendrons également en compte les occurrences de *hac* et nous chercherons à comprendre pourquoi cette forme est tellement rare dans le corpus IT.

Le tableau ci-dessous présente les fonctions syntaxiques des formes *hanc*, *haec* et *hac* :

Hanc (74)	Haec (52)	Hac (5)	Hoc (35)
SPContra (31) COD (19) SPAb (7) <u>abl</u> SPPro (7) <u>abl</u> Sujet (5) <u>nom</u> SPPer (4) SPInfra (1)	Haec f (49) Sujet (33) COD (9) <u>acc</u> SPInter (4) <u>acc</u> SPContra (2) <u>acc</u> SPInfra (1) <u>acc</u>	COD (1) <u>acc</u> SPAb (1) SPCum (1) SPIn (1) SPSub (1)	Hoc est (17) COD (14) Hoc... ut conjonctive (2) SPInter (1) SPPer (1)
	Haec n (3) COD (2) SPPro (1) <u>abl</u>		

Tableau 62 : Fonctions syntaxiques assurées par les formes hanc, haec et hac et/ou les SP dans lesquelles elles apparaissent (corpus IT)

La lecture de ce tableau nous permet de constater que le corpus IT représente un état plus avancé de l'évolution de la flexion casuelle que le corpus FR. Il semble que la forme de l'ablatif s'est effacée ou bien – pour être plus précis – qu'elle a fusionné avec celle de l'accusatif, puisque les locuteurs ne distinguent plus bien les emplois réservés traditionnellement à ces deux formes. Le corpus IT confirme que l'accusatif est devenu le cas « prépositionnel » par excellence. Il apparaît 14 fois après les prépositions suivies traditionnellement par l'ablatif comme *ab* et *pro* :

(154) Av **anc** itaque **die** et omnem futurum tempus [...] (IT35) : à partir de ce jour et tout au long du temps à venir [...].

(155) [...] pro **anc** meam **benditionem** recepi ego binditor a te hemtori [...] (IT01) : [...] pour cette vente, moi, vendeur, j'ai reçu de toi, acheteur [...].

Dans les cinq formes correspondant graphiquement à l'ablatif, il y a en réalité quatre emplois qui requièrent l'ablatif et il s'agit toujours de SP. Mais il est intéressant de noter que ces occurrences de *hac* derrière préposition (*ab*, *cum*, *in*, *sub*) n'apparaissent que dans trois chartes de Gaète rédigées dans la 2^e moitié du 10^e siècle :

(156) Sub **hac** vero **deliberatione** ut [...] (IT58, 983) : à cette condition que [...].

(157) Hec constituto cum **hac** **deliberatione** [...] (IT58, 983) : cela étant établi avec cette disposition [...].

(158) In **hac** **civitate** [...] (IT62, 991) : dans cette ville [...].

(159) *Ab **haec** itaque **die** [...]* (IT63, 994) : à partir de *ce jour* [...].

Ce qui est inattendu, c'est que dans les trois premiers contextes le démonstratif n'apparaît jamais dans les chartes italiennes, il s'agit des premières attestations de ce type d'expressions. Et en ce qui concerne la préposition *ab*, elle est toujours suivie de la forme *hanc*. La charte IT63 est donc la seule qui présente un emploi conforme à la norme classique.

Ces occurrences qui n'apparaissent toutes que dans la 2^e moitié du 10^e siècle devraient être sans doute regroupées avec d'autres dont la fréquence augmente à cette époque. À notre avis, comme c'était déjà le cas avec certains emplois de IS à la même période, ces données témoignent des changements langagiers qu'a connus l'Italie méridionale au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle.

Nous avons aussi observé une certaine relation entre les occurrences de *haec* et de *hanc* dans les SP. Parmi 8 occurrences de *haec*, 7 se trouvent dans les chartes de Gaète rédigées dans la 2^e moitié du 10^e siècle. Il est à souligner qu'il s'agit dans tous les cas de *haec* féminin sauf après la préposition *pro* où *haec* est un pronom neutre :

<i>Inter</i>	IT48, 966 ; IT62, 991x2 ; IT65, 998
<i>Contra</i>	IT54, 978 ; IT56, 998
<i>Pro</i>	IT47, 962
<i>Infra</i>	IT09, 836

Tableau 63 : Fréquence des propositions *inter*, *contra*, *pro* et *infra* + la forme *haec*. Les formes de la 2^e moitié du 10^e siècle sont en gras (corpus IT)

Concernant la forme *hanc*, sans prendre en compte la forme figée des formules *contra hanc* + nom spécifique de la charte, elle est beaucoup plus présente, elle aussi, dans les chartes de Gaète datant de la 2^e moitié du 10^e siècle :

<i>Ab</i>	IT32, 922 ; IT35, 930 ; IT44, 950 ; IT50, 963 ; IT52, 964 ; IT54, 978 ; IT60, 984
<i>Pro</i>	IT01, 816 ; IT04, 821 ; IT06, 823 ; IT08, 832 ; IT13, 844 ; IT17, 848 ; IT19, 842 (mais <i>pro hanc</i> n'est pas présent dans les chartes de Gaète)
<i>Per</i>	IT10, 837 ; IT21, 850 ; IT47, 962 ; IT54, 978
<i>Infra</i>	IT63, 994

Tableau 64 : Fréquence des prépositions *ab*, *pro*, *per* et *infra* + la forme *hanc*. Les formes de la 2^e moitié du 10^e siècle sont en gras (corpus IT)

Certes, la forme *hanc* l’emporte sur *haec* dans les SP mais, d’une manière générale, les SP avec SN démonstratif HIC semblent beaucoup plus fréquents dans la 2^e moitié du 10^e siècle. Il en résulte, nous semble-t-il, qu’à cette époque, même si on observe le recours aux formes archaïsantes (de la norme classique), la compétence des locuteurs/scribes ne semble plus distinguer ces formes, ce qui aboutit à ce type de fluctuations.

3.1.2 Autres formes

Comme c’était le cas dans le corpus FR, les autres formes du paradigme HIC, en raison d’un très faible nombre d’occurrences (8 au total), ne permettent pas de tirer de conclusions intéressantes. À l’exception d’une seule occurrence, elles apparaissent toutes dans les chartes de Cava de’ Tirreni.

3.2 Pragmatique

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif HIC dans le corpus IT :

Deixis		153	71%
<i>Deixis textuelle</i>	98		45%
<i>Anadeixis</i>	45		21%
<i>Deixis temporelle</i>	10		5%
Deixis discursive		43	20%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	32		15%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	11		5%
Anaphore		20	9%
<i>Anaphore fidèle</i>	14		6%
<i>Anaphore temporelle</i>	2		1%
<i>Cataphore</i>	1		0,5%
<i>Anaphore résomptive</i>	3		1,5%
Au total		216	100%

Tableau 65 : Fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif HIC dans le corpus IT

Ce tableau nous permet de constater que la valeur attribuée majoritairement au démonstratif HIC est la deixis. Presque trois quarts des occurrences sont considérées comme déictiques et c’est encore davantage que dans le corpus FR. Mais, comme dans

ce dernier, une seule catégorie de deixis englobe la moitié des occurrences, à savoir la deixis textuelle.

3.2.1 Deixis

Le tableau suivant rappelle les différents types de deixis attribués au démonstratif HIC.

Deixis		153	
<i>Deixis textuelle</i>	98		64%
<i>Anadeixis</i>	45		29%
<i>huius civitatis</i>		37	
<i>haec venditio</i>		8	
<i>Deixis temporelle</i>	10		7%

Tableau 66 : Différents types de deixis du démonstratif HIC dans le corpus IT

Le type de deixis le plus représenté parmi les occurrences de HIC déictiques est la deixis textuelle, avec 64% des occurrences – soit 98 sur 153. Le deuxième type est l’anadeixis – 45 occurrences, soit 29% de toutes les occurrences déictiques. Nous reviendrons ci-après sur les détails de ce type hybride. Enfin, le troisième type – seulement 10 occurrences, soit 7% - est celui de la deixis temporelle

3.2.1.1 *Deixis textuelle*

Comme c’était le cas dans le corpus FR, nous avons attribué la valeur déictique textuelle aux SN démonstratifs où le N désigne un type de charte. Ces SN désignent toujours la charte qui se trouve sous les yeux de celui qui la lit. Nous rappelons que nous avons exclu de considérer ces cas comme des exemples de deixis situationnelle, en argumentant que la deixis textuelle implique de considérer la charte non seulement en tant qu’élément physiquement présent dans la situation d’énonciation (recours à la matérialité du texte) mais aussi, de manière métatextuelle, comme l’ensemble du texte (recours au contexte environnant). Les occurrences dotées de cette valeur fonctionnent exactement de la même manière que celles que nous avons déjà vues dans le corpus FR. Nous avons également dit que le sens descriptif qui associe la personne du locuteur au démonstratif HIC ne semble pas être particulièrement mis en avant dans le corpus FR où seulement quelques occurrences étaient accompagnées du possessif MEUS. La

situation du corpus IT est très différente. Plusieurs SN démonstratifs contiennent aussi un déterminant possessif. Nous avons compté 8 occurrences de MEUS et 63 occurrences de NOSTER :

(160) [...] **hec presens nostra donatio** firma permaneat (IT50) : [...] que cette charte de donation ci-présente demeure ferme en tout temps.

(161) [...] et post soluta pene **hec nostra donatio** firma permaneat (IT59) : [...] et que, après avoir payé l'amende, cette donation demeure ferme.

Nous avons vu dans la section consacrée à la deixis textuelle dans le corpus FR que ces occurrences semblent aussi souligner la valeur *token*-réflexive du démonstratif HIC. Nous avons dit que le repère déictique par rapport auquel on identifie le référent de l'expression démonstrative est l'occurrence même de cette expression et que – conformément à notre définition de la deixis textuelle – l'identification du référent se produit par le recours au contexte spatio-temporel à la fois situationnel (charte effectivement présente et visible dans ce contexte, celle qui est en train d'être lue) et textuel (son contenu). Pour appuyer cette interprétation, nous soulignons que le corpus IT contient également 21 SN démonstratifs où HIC déictique textuel est accompagné par l'adjectif PRAESENS :

(162) [...] et post soluta pena **ec presens nostra vendition** firma permaneat (IT28) : [...] et que, après avoir payé l'amende, cette charte de vente ici-présente demeure ferme.

Le corpus IT apparaît donc comme celui qui permet de faire le mieux ressortir les spécificités du démonstratif HIC. Doté d'une valeur descriptive lui associant la première personne, celui-ci est souvent en présence des possessifs MEUS et NOSTER. Quand il fonctionne comme un déictique textuel, la présence de l'adjectif *praesens* souligne sa valeur instructionnelle *token*-réflexive où la saisie du référent se produit grâce au contexte d'occurrence du démonstratif lui-même. La charte, prise dans son aspect discursivo-matériel, est donc celle qui est *présente* dans la situation d'énonciation.

3.2.1.2 *Deixis temporelle*

Les notaires se servent de HIC pour référer à une séquence temporelle qui se rapporte en quelque sorte au moment de l'énonciation. Ces emplois ne se distinguent donc pas de ceux que nous avons pu observer dans le corpus FR. HIC déictique temporel désigne une période de temps qui commence au moment de sa propre énonciation :

(163) *Av anc itaque **die** et omnem futurum tempus [...] (IT35) : à partir de ce jour et tout au long du temps à venir [...].*

3.2.1.3 *Anadeixis (huius civitatis)*

Le terme d'anadéictique est dû à Ehlich (1982) (qui parle de la « procédure anadéictique ») mais il a été tout particulièrement travaillé par Cornish (cf. notamment 2010), selon qui « l'« *anadeixis* » correspond au type de référence indexicale qui combine les procédures anaphorique et déictique à des degrés différents ». Ainsi, les occurrences auxquelles nous avons attribué la valeur anadéictique sont à la fois (i) anaphoriques dans la mesure où leur référent a déjà été mentionné dans le texte et (ii) déictiques dans la mesure où le référent est pleinement repérable grâce au contexte d'énonciation. Il s'agit dans la majorité des cas d'un certain type d'expression figée propre aux chartes de Gaète, où le notaire au moment de la souscription précise que la charte a été rédigée et validée par le notaire *de cette ville* :

(164) [...] *scripta per rogos meos ab leone greco latino presbytero et scriva **civitatis uius** [...] (IT28) : [...] [charte] rédigée à ma demande par Leone, prêtre gréco-latin et scribe de cette ville [...].*

L'expression *civitatis uius* peut être interprétée de deux manières différentes. Nous pouvons la considérer comme une expression anaphorique puisque le nom de la ville où la charte a été rédigée est toujours mentionné au début du protocole. Nous lisons dans la même charte :

(165) *In nomine domini dei salvatoris nostri ihesu christi mense iunio indictione secunda **gaieta** (IT28) : Au nom du Seigneur Dieu notre Sauveur Jésus Christ. Au mois de juin, durant la deuxième indiction, à Gaète.*

L'expression *civitatis uius* devrait donc s'interpréter grâce à la mention du nom de la ville qui figure déjà dans le texte. Mais *civitatis uius* pourrait tout aussi bien s'interpréter de manière déictique. Dans ce cas, il faudrait considérer tout le SN où cette expression apparaît – *scriva civitatis uius* – et prendre en compte le statut du notaire. Celui-ci, comme nous l'avons vu, est investi par la puissance publique de la capacité d'établir des documents écrits dotés d'une valeur probatoire. La fonction de notaire semble se limiter à une ville donnée. On serait donc toujours notaire de telle ou telle ville. L'expression *scriba civitatis uius* ferait ainsi référence à la ville dans le cadre légal de laquelle un notaire peut remplir ses fonctions. Il s'agirait en conséquence de la ville dans laquelle les parties concernées se trouvent au moment de l'énonciation de cette expression par le notaire même.

3.2.1.4 *Anadeixis (haec venditio)*

3.2.1.4.1 *Le sens du N venditio*

Un certain nombre d'occurrences de HIC que nous avons classées comme anadéictiques ressemble à celles classées comme déictiques textuelles. Cette ressemblance, et en même temps une des différences majeures par rapport aux chartes du corpus FR, est due à l'ambiguïté du N déterminé par le(s) démonstratif(s). Ce N est le substantif *venditio*. Il signifie en latin médiéval – notamment dans les textes administratifs et/ou pragmatiques qui nous intéressent ici – tout simplement « une charte de vente ». En latin classique par contre, le substantif *venditio* se traduit par « la vente », « l'action de mettre en vente » ou bien « la chose vendue ». Dans les textes du corpus FR, c'est bien évidemment le sens médiéval qui s'applique :

- (166) *Si quis [...] contra hanc **venditionem** [...] venire temptaverit [...]*
 (FR38) : Si quelqu'un cherchait à venir contre cette *charte de vente* [...].

Et pour prouver que le sens classique n'est pas compatible avec ce N, on peut citer un autre fragment de la même charte :

- (167) *[...] et deinceps presens **venditio** firma et stabilis permaneat [...]*
 (FR38) : [...] et ensuite que cette *charte de ventre* demeure ferme et stable [...].

En effet, c'est la charte de vente qui doit demeurer ferme et stable en tout temps et non la terre vendue dans la charte. Il en va de même dans l'exemple suivant :

- (168) *Signum Ansconis qui hanc **venditionem** fieri et firmare rogavit*
(FR38) : Signe d'Ansco qui a demandé de faire et de valider cette charte de vente.

Venditio signifie « la charte de vente » et non « la vente » ou « la chose vendue » puisque ce n'est que la charte qu'on peut faire rédiger/préparer (*fieri*) et valider (*firmare*) par le notaire. Enfin, *venditio* et *cartam venditionis* fonctionnent comme des synonymes, ce qu'on peut voir dans les exemples suivants :

- (169) *Ego Brantius, presbiter indignus, hanc **venditionis cartam** scripsi*
[...] (FR38) : Moi, Brantius, prêtre indigne, j'ai écrit cette charte de vente [...].
- (170) *Ego Jochannis lector hanc **donationem** scripsi* [...] (FR03) : Moi, Jochannis, lecteur, j'ai écrit cette charte de donation [...].

Le sens du latin classique ne semble donc pas utilisé dans les chartes du corpus FR. Il semble en revanche que les chartes du corpus IT gardent le sens classique de *venditio* :

- (171) *Benumdabi tibi boni clerico et filio gaidelli terra mea bacua locum qui bocatur at pesclu ; abente fine ista mea **benditio** de uno latere fine de filli radiperti* [...] (IT01) : J'ai vendu à toi, Bono, prêtre, fils de Gaidelli, ma terre inoccupée appelée at Pesclu ; cette terre vendue a pour limites, d'un côté, la terre du fils de Radiperto [...].

Le sens du latin médiéval n'est pas possible puisque ce n'est pas « la charte » qui a des limites mais bien « la terre vendue ». Le fait que le substantif *venditio* doit être traduit avec le sens classique et non médiéval est très visible dans la suite de cette charte où *venditio* (en gras) signifie toujours « la terre vendue » et pour désigner « la charte » le notaire emploie la forme *carta venditionis* (en gras et souligné) :

- (172) [...] *ab omnes homines inantestarem et defendere promictemus ista mea **benditio*** [...] *si* [...] *nos* [...] *defensarem non potuerimus* [...] *duplum pretium nos vobis cumponere promictemus* [...] *et insuper quod ista nostra **benditio** aput vos remelioratam fuerit* [...] *et anc **cartula benditionis*** [...] *sit firma* [...] *Signum manus suprascripti roppuli qui anc **cartula benditionis*** [...] *me scribere rogabet* [...]

(IT01) : nous promettons de lutter et défendre cette **terre vendue** contre tout homme [...] et si nous ne pouvions pas la défendre, nous promettons de vous payer son double prix et, de plus, ce que cette **terre vendue** aurait valu auprès de vous [...] et que cette **charte de vente** demeure ferme [...] Signe de la main du susdit Roppuli qui m’a demandé de rédiger cette **charte de vente** [...].

3.2.1.4.2 Entre anaphore et deixis (discursive)

Le recours au concept d’anadeixis ne résulte pas seulement de l’ambiguïté du N *venditio* mais aussi d’une difficulté interprétative des éléments qui déterminent ce N. En effet, il n’est pas évident dans l’exemple suivant de savoir quelle est la source du SN *ista venditio*⁸⁰. Rappelons le fragment de la première charte du corpus IT où on trouve ce SN :

(173) *Benumdabi tibi boni clerico et filio gaidelli terra mea bacua locum qui bocatur at pesclu ; abente fine ista mea benditio de uno latere fine de filli radiperti [...]* (IT01) : J’ai vendu à toi, Bono, prêtre, fils de Gaidelli, ma terre inoccupée appelée at Pesclu ; *cette terre vendue* a pour limites, d’un côté, la terre du fils de Radiperto [...].

Nous avons souligné des expressions que l’on pourrait considérer comme la source de l’expression *ista mea benditio*. Le choix de la source détermine la classification de l’occurrence.

Si on considère que le SN démonstratif *ista mea benditio* est un déictique discursif, il faudrait indiquer comme source le verbe *benumdabi* (j’ai vendu). Le SN démonstratif permettrait ainsi une dénomination (catégorisation) du segment antérieur via la tête lexicale du SN (*benditio* – ce qui est vendu). Mais la proximité morphologique entre ces deux éléments (le verbe et le substantif) favorise la situation où le SN démonstratif n’apporte aucune information nouvelle, ce qui nous rapproche d’une reprise anaphorique fidèle (cf. Guillot-Barbance 2017 : 183-184). Nous avons déjà vu d’ailleurs que certains considèrent la deixis discursive comme une sorte d’anaphore. D’autre part, il est tout à fait possible de considérer le SN démonstratif

⁸⁰ Nous citons un exemple de ISTE puisqu’il montre bien cette ambiguïté interprétative.

ista mea benditio comme un anaphorique qui prend pour sa source l'expression *terra mea bacua*. Dans ce cas, on aurait affaire à une anaphore infidèle. Il nous semble aussi que le sens de la phrase (et de la suite de la charte) favorise cette interprétation de *ista mea benditio* comme anaphorique.

En revanche, dans la suite de la charte, l'expression *ista mea benditio* apparaît plusieurs fois :

(174) [...] *ud a presentes dies abeas et possedeas istam meam benditionem* [...] *defendere promictemus ista mea benditio* [...] *quod ista nostra benditio aput vos remelioratam fuerit* [...] (IT01) :
 [...] qu'à partir de ce jour tu aies et que tu possèdes *cette terre vendue*
 [...] nous promettons de défendre *cette terre vendue* [...] ce que *cette terre vendue* aurait valu auprès de vous [...].

Il serait cependant artificiel de considérer ces expressions à chaque fois comme des anaphores fidèles qui renvoient à la première mention de *ista mea benditio*. Une fois précisé de quelle terre il est question dans le document, on pourrait les considérer comme des déictiques situationnels qui désignent un élément extralinguistique bien connu (et essentiel) de tous les participants de l'acte d'énonciation qu'est la lecture de la charte à haute voix.

Nous avons pris la décision de considérer les occurrences de HIC dans ce contexte comme anadéictiques. Il s'agit certes d'un choix plus *économique* de notre part, mais nous verrons plus loin qu'un autre choix aurait perturbé la répartition des occurrences de HIC et ISTE en différentes fonctions pragmatiques. Nous verrons aussi que ces occurrences anadéictiques se limitent seulement à certaines chartes de Cava de' Tirreni. Il s'agit donc d'une spécificité locale que nous ne pouvons pas transposer sur toutes les chartes du corpus IT. Enfin, nous avons vu aussi que le recours à la procédure anadéictique s'est avéré utile quand on a analysé les expressions du type *scriba hujus civitatis* dans les chartes de Gaète.

3.2.1.4.3 Contexte d'emploi de HIC anadéictique

Nous avons longuement commenté dans les deux sections précédentes les enjeux liés au sens du substantif *venditio* et à l'attribution d'une fonction pragmatique aux SN

démonstratifs ayant ce substantif comme tête lexicale. Nous allons à présent caractériser les occurrences de HIC anadéictique.

Nous avons déjà dit que les occurrences anadéictiques (HIC et ISTE) se limitent seulement à certaines chartes de Cava de' Tirreni. Mais si on ne s'en tient qu'aux occurrences de HIC, on constate vite qu'elles apparaissent dans le même contexte où il est précisé ce que le vendeur reçoit en échange du bien vendu et où on note également la présence de la préposition *pro* :

- (175) [...] *set unde pro **anc meam bentionem** recepi ego binditor a te hemtori meaum auru figuratum quattuor tremissi et tres denari* [...] (IT01) : [...] par conséquent, moi, vendeur, j'ai reçu de toi, acheteur, pour *cette terre vendue*, quatre monnaies d'or frappées et trois deniers [...].

Nous verrons dans le chapitre suivant que la série ISTE se caractérise au contraire par une diversité de contextes d'emploi.

3.2.2 Deixis discursive

Deixis discursive			43	
Deixis discursive anaphorique			32	74%
<i>Hoc est/sunt</i>	17	%		
<i>Autres formes</i>	15	%		
Deixis discursive cataphorique			11	26%
<i>Deixis discursive cataphorique</i>	3			
HIC conjonctif				
<i>HIC + Ø – proposition infinitive</i>	5			
<i>HIC + UT – proposition conjonctive objet</i>	2			
<i>HIC + locution conjonctive – subordonnée circonstancielle de condition</i>	1			

Tableau 67 : Différents types de deixis discursive du démonstratif HIC dans le corpus IT

Comme c'était le cas dans le corpus FR, les occurrences que nous avons analysées comme déictiques discursives se caractérisent par une diversité de contextes d'emploi.

3.2.2.1 Deixis discursive anaphorique – l'expression *hoc est*

Le HIC déictique discursif anaphorique apparaît le plus fréquemment sous la forme résomptive *hoc est/sunt* :

(176) [...] *si nos ipsi per quolibet ingenium retornarem quesierimus, duplum pretium nos vobis cumponere promictemus, **oc est** soledi beneventani numero tres* (IT1) : [...] si nous cherchons, par quelque moyen que ce soit, à nous soustraire à des obligations [entreprises dans cette charte], nous vous promettons de vous payer le double prix, à savoir trois monnaies bénévetailines.

Comme dans le corpus FR, *hoc* n'établit pas de relation référentielle avec le N *pretium* mais avec toute la séquence qui précède en lui apportant une extension informationnelle. L'expression *hoc est* peut aussi préciser la nature du bien implicitement légué par l'auteur. Nous avons déjà décrit ce procédé dans la section concernant *hoc est* dans le corpus FR et nous ne reviendrons pas dessus. Nous ne citerons que deux exemples :

(177) *In nomine domini nostri ihesu christi. Nono decimo anno principatus domni nostri paldolfi. et quarto anno principatus domni landolfi gloriosis principibus mense ianuario quinta indictione. Ideoque ego landolfus castaldus filius quondam paldolfi. Sicut michi aptum et congruum est. per hanc cartula in cambium dedi et tradidi vobis pandenolfi quem araldo clamant filio quondam rodiperti castaldi **oc est una mancipia ancilla mea** [...] (IT47) : Au nom du notre Seigneur Jésus Christ. La dix-neuvième année du principat de notre seigneur Paldolfo et quatrième année du principat du seigneur Landolfo, princes très glorieux, au mois de janvier, durant la cinquième indiction. Donc, moi, Landolfo, gastald⁸¹ et fils du feu Paldolfo, comme il me convient et me plaît, par cette charte, j'ai donné et transféré en échange à vous Pandenolfo, appelé héraut, fils du feu gastald Rodiperto, à savoir une serve m'appartenant [...].*

Comme dans le corpus FR, *hoc est* peut préciser la nature du bien implicitement légué par l'auteur de la charte. Comme nous l'avons déjà dit, il nous semble que HIC joue ici le rôle de balise discursive permettant d'organiser le discours en unités structurales. Il annonce une séquence où la nature du bien transmis par la charte est dévoilée. Mais HIC peut aussi signaler ce que l'auteur de la charte obtient du bénéficiaire. Dans la même charte que nous venons de citer, il s'agit d'un échange de deux serves. Une fois

⁸¹ Dans le royaume lombard, un gastald est un fonctionnaire chargé de la gestion économique.

que l'*objet* d'échange apporté par l'auteur a été précisé, il est temps d'indiquer ce que l'auteur reçoit en échange :

- (178) *Et pro ec in cambium recepi [...] a te [...] **oc est integra persona** iaquinte ancille tue [...] (IT47) : Et en échange de cela, j'ai reçu de toi, à savoir, la personne intégrale de ta serve Iaquinta [...].*

3.2.2.2 *Deixis discursive anaphorique – la forme hoc et d'autres formes*

Nous rencontrons HIC déictique discursif anaphorique dans trois propositions participiales :

- (179) [...] *a cunctis **hec** audientibus [...] (IT54) : [...] cela* étant entendu par tous [...].
- (180) ***Hec** constituto cum hac deliberatione [...] (IT58) : cela* étant établi avec cette disposition [...].
- (181) [...] ***hoc** sciente omnes clerici nostre ecclesie (IT58) : cela* étant su par tous les prêtres de notre église.

En fonction de COD, il apparaît dans l'expression :

- (182) [...] *persona illa qui **hoc** inquietare voluerit [...] (IT36) : [...] la* personne qui voudrait le revendiquer [...].

HIC peut à nouveau renvoyer à une séquence contenant la délimitation des biens. Il est dans ce cas-là renforcé par le démonstratif métalinguistique PRAEDICTUS :

- (183) *Infra **has predictae finis** de nostra sortione de terra [...] (IT47) : À* l'intérieur de *ces susdites délimitations* de la terre de notre part d'héritage [...].

Nous le retrouvons également en tant que pronom neutre dans un SP :

- (184) *Et pro **ec** in cambium recepi [...] (IT47) : Et j'ai reçu en échange de* *cela/ces biens* [...].

Enfin, toujours dans la même charte, nous retrouvons un HIC pronom suivi d'une relative. Mais la relative à elle seule ne permet pas l'identification du référent. C'est l'ensemble, démonstratif + relative, qui forme une construction anaphorique qui rend possible l'identification du référent :

(185) *Si autem non potuerimus [...] defendi [...] me [...] obligo [...] quidam tantam talemque personam cum filiis filiabus suis [...] qualis **ec que vobis exinde defendi non potuerimus** [...]* (IT47) : Or, si nous ne pourrions pas les [dispositions entreprises dans cette charte] défendre [...] je m'oblige [à vous donner] une personne de la même qualité [...] que *celle que nous ne pouvons pas vous garantir [...]*.

La personne dont il est question est la susdite serve que l'auteur de la charte échange contre une autre serve. L'auteur assure le bénéficiaire qu'au cas où il serait impossible de lui fournir la serve précisée dans la charte, il s'oblige à lui en fournir une autre qui correspondrait aux attentes exprimées dans la charte. Dans cet exemple, HIC est utilisé avec les corrélatifs *talis... qualis*. Le seul recours à la relative qui suit n'est pas suffisant pour pouvoir identifier correctement le référent. Ce qui est présent dans le cotexte gauche doit être aussi pris en compte puisqu'il y a une relation de coréférence avec un élément déjà mentionné auparavant. C'est pourquoi nous ne considérons pas cette occurrence comme cataphorique mais pensons que la relative qui suit établit une relation référentielle avec le contexte discursif précédent.

Les exemples analysés dans cette section montrent que le démonstratif HIC, notamment dans l'expression résomptive *hoc est*, se rapproche d'un connecteur qui permet de régir l'enchaînement de certaines séquences textuelles.

3.2.2.3 *Deixis discursive cataphorique*

Le corpus IT ne contient que trois occurrences de HIC de ce type. La séquence discursive subséquente avec laquelle le démonstratif établit une relation référentielle est une séquence où on précise la localisation des bien concernés :

(186) [...] *et habet **has fines** et discurrentiis ab oriente habet via publica carraria, ab occidente [...]* (IT62) : elle [la terre] a ces limites : à l'est, il y a un chemin carrossable, à l'ouest [...].

3.2.2.4 *HIC conjonctif*

Quelques occurrences de HIC déictique discursif cataphorique sont suivies par une proposition conjonctive. Nous avons pu observer trois contextes différents dans lesquels le notaire a recours à HIC conjonctif.

Cinq occurrences de HIC annoncent une proposition infinitive introduite sans aucun mot subordonnant :

- (187) [...] *et hoc repromicto ego* [...] *ista nostra benditione ab omni homine defensare* [...] (IT04) : [...] et je le promets, de défendre cette terre vendue de tout homme [...].

Deux occurrences de HIC annoncent une proposition conjonctive objet introduite par *ut* :

- (188) [...] *et hoc memoramus ut post dicessum de abbate* [...] (IT35) : et nous le rappelons qu'après la mort de l'abbé [...].

Il est à noter que dans ces deux contextes HIC conjonctif est toujours en position initiale. Dans le fragment cité, HIC est en position initiale mais en même temps on voit dans ces deux exemples qu'il est précédé par la conjonction *et* et par des crochets qui suggèrent que ce n'est pas le début d'une phrase. Cela ne devrait pourtant pas nous tromper. Il s'agit de séquences textuelles relativement autonomes sans relation sémantique (autre que la seule progression thématique) avec les séquences précédentes. Les deux occurrences de HIC qui annoncent la complétive objet apparaissent par exemple à la toute fin de l'eschatocole, juste avant les souscriptions finales. Selon nous, la position initiale du démonstratif est un indice du statut rhématique de la complétive. Nous y reviendrons dans la conclusion.

Enfin, une occurrence de HIC apparaît dans une locution conjonctive (*hac deliberatione ut*) introduisant une subordonnée circonstancielle de condition :

- (189) *Sub hac vero deliberatione ut quando lavaverit ipse valneum sine omni datione per omne sabbatum habeamus licentiam nos* [...] *episcopus* [...] *cum duodecim presbyteros et uno serviente in eo lavari sine omni contrarietatem* (IT58) : (nous vous donnons une salle de bains) à cette condition que quand on se lavera dans cette salle de bains, nous, évêque, avec douze prêtres et une servante, on aura le droit d'y aller sans aucun paiement et aucune opposition.

3.2.3 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif HIC.

Anaphore		20	
<i>Anaphore fidèle</i>	14		70%
<i>Anaphore temporelle</i>	2		10%
<i>Cataphore</i>	1		5%
<i>Anaphore résomptive</i>	3		15%

Tableau 68 : Différents types d'anaphore du démonstratif HIC dans le corpus IT

Comme c'était le cas dans le corpus FR, l'anaphore ne semble pas être la fonction de prédilection du démonstratif HIC puisque seulement 9% de ses occurrences ont cette fonction.

3.2.3.1 *Anaphore fidèle*

Nous avons considéré 14 occurrences comme des anaphores fidèles. Leur antécédent se trouvent toujours dans une relative proximale discursive. Comme nos chartes sont des textes courts, le calcul de la distance entre l'anaphorique et l'antécédent ne semblait pas particulièrement judicieux. Parmi 14 occurrences de HIC anaphorique, 7 sont accompagnées par un démonstratif métalinguistique (nous soulignons l'antécédent) :

- (190) *Idest eum aquismolum qui edificatus esse videtur in flumicello territorio nostre dicte civitatis ; sub ipsa silice et iuxta pontem ; unde viatores transitum habent. **Hec autem dictum aquismolum** [...]*
 (IT54) : [nous vous donnons] le moulin qui est construit à Fiumicello, dans le territoire de notre susdite ville, sous la route pavée et près du pont où passent les voyageurs. Or, *ce susdit moulin* [...].

3.2.3.2 *Anaphore temporelle*

Nous avons déjà vu ce type d'anaphore à propos des occurrences de IS dans les systèmes hypothétiques du corpus FR. Le démonstratif IS permettait alors de référer à une séquence temporelle présentée comme potentiellement réalisable et décrite dans une proposition antérieure. Cette dernière constituait l'antécédent de l'anaphorique. Nous avons pu constater que le notaire se servait de IS en évoquant une période temporelle sans aucun lien avec le moment de l'énonciation, tandis que HIC permettait de désigner des séquences temporelles en lien avec ce moment. Le corpus IT ne

comporte pas ce type d'emploi de IS et les seules deux occurrences anaphoriques temporelles emploient le démonstratif HIC.

L'auteur de la charte IT12 ajoute une clause restrictive autorisant sa femme à récupérer, après sa mort, la quatrième part de ce qui vient d'être vendu. En récompense, il autorise le bénéficiaire à pouvoir reprendre la part perdue parmi d'autres biens :

- (191) [...] *si pos igitur meum discessus [...] uxor meam [...] et quartam exinde tulerit [...] sic bobis anteponimus, ut per istam cartulam liceas vos et bestris heredibus intrare in ipsam terram meam [...] tantum abere et tollere, quantum bobis exinde ipsam uxor meam tulerit et per istam cartulam firme abere, tamquam si da **os diem** cartula benditionis fuisset [...]* (IT12) : [...] si, après mon décès, ma femme reprend la quatrième part, nous vous promettons qu'avec cette charte, vous et vos héritiers pourrez venir sur ma terre et prendre autant que ma femme vous aura pris. Et vous posséderez cela grâce à cette charte comme si elle était validée depuis *ces jours* [...].

Dans un *memoratorium* (IT08) qui témoigne de la fin d'un différend né de la possession des terres, une certaine *Merola monasticha femina* annule le serment qu'elle a autrefois fait faire à un groupe de personnes :

- (192) [...] *sacramentam [...] nos [...] Merola [...] quedere potuet, sibe de terre sibe de quacumque causa nos suprascripti quedete potuerunt de ante **os diem** usque nunc diem [...]* (IT08) : Merola a pu obtenir de notre part le serment concernant les terres et toute autre chose que nous aurions pu essayer d'obtenir entre *ce jour-là* et aujourd'hui [où elle annule ce serment]

L'expression *os diem* fait référence à la séquence de temps précisée dans le *memoratorium*, au moment où Merola a obtenu le serment de gens avec qui elle était en conflit. Il faut bien souligner le fait que dans le corpus FR, les occurrences de IS anaphorique temporel (*eo tempore*) n'étaient présentes que dans des séquences figées, dans les mêmes clauses restrictives. Les exemples de HIC dans le corpus IT montrent deux exemples particuliers et isolés qui n'ont aucun lien avec un figement textuel.

3.2.3.3 Cataphore

La valeur cataphorique a été attribuée à une occurrence de HIC qui requiert le recours au contexte discursif subséquent pour sa résolution référentielle. Sans la relative qui le suit, le SN démonstratif *huius terre* resterait opaque :

- (193) *Idest tertiam partem de balneo **huius terre** quod nostri episcopii pertinuit [...]* (IT 58) : [nous donnons] la troisième part de la salle de bains de *cette terre* qui appartient à notre évêché [...].

3.2.3.4 Anaphore résomptive

Trois occurrences du démonstratif HIC ont été classées comme des anaphores résomptives. C'est une différence par rapport au corpus FR où nous avons pu attribuer cette valeur à plusieurs occurrences. C'est aussi une exception à l'intérieur du corpus IT, où l'anaphore fidèle semble plus fréquente quand il faut par exemple revenir à un bien qui constitue l'objet de la transaction dans la charte :

- (194) [...] *nempe domo subi iohannes de tianu videtur habitari et alie domos iuxta eundem balneum posite in qua marinus presbiter et petrus de musa continendo habitant. **Hec dicte domos** [...]* (IT58) : (nous donnons) la maison où habite Ioahannes de Tianu et d'autres maisons situées près de la même salle de bains où habitent prêtre Marinus et Pietro de Musa. *Les susdites maisons* [...].

Cette occurrence de l'anaphore résomptive possède les mêmes caractéristiques que celles que nous avons vu dans le corpus FR. Il s'agit en effet d'une reprise sous forme d'un référent nouveau et collectif des unités référentielles mentionnées dans le contexte antérieur qui n'apporte aucune information nouvelle. Deux autres occurrences permettent de reprendre l'ensemble des frontières et limites indiquées dans le contexte antérieur :

- (195) [...] *terra mea [...] habent finis de uno latu fine terra raduli, et de uno capu fine terra tua [...] et de alio latu fine terra mea [...] et de alio capu fine via [...] **infra hec predictae finis** [...]* (IT09) : ma terre a pour frontières de trois côtés : la limite de la terre de Raduli, la limite de ta propre terre et la limite de ma propre terre, de l'autre côté, la limite est la voie [...] à l'intérieur de *ces susdites frontières* [...].

4. Mise en contexte

4.1 Corpus hagiographique et diplomatique

4.1.1 Corpus hagiographique

Le commentaire de Van Acker sur l'emploi de HIC dans son corpus hagiographique reste assez concis. Cela s'explique par le fait que les démonstratifs sont assez faiblement représentés dans les textes qu'elle a étudiés. Aucun contexte d'emploi inattendu n'est signalé. On note par exemple que les démonstratifs les plus fréquents dans la *Passio Leudegari* sont HIC et IS, ce qui nous montre encore une fois que dans certains textes certaines composantes de la langue semblent garder d'anciens usages. Van Acker signale pourtant que HIC pronominal est fréquent au neutre là où les formes *hoc* et *h(a)ec* se révèlent utiles pour assurer la continuité textuelle (Van Acker 2007 : 345). Elle cite les exemples suivants :

(196) *Cum **hoc** fuisset actum ; **Hoc** rex audiens ; Cum **haec** [...] agerentur ; **Haec** audientes ; **Hec** agendo.*

Cela rappelle les multiples occurrences de HIC en position initiale que nous avons relevées dans nos corpus. Nous pourrions en conclure que HIC est une forme hybride entre un démonstratif et une sorte de connecteur/marqueur, qui semble utilisée dans divers registres de langue. Selon nous, c'est l'affaiblissement du caractère déictique de HIC et la grammaticalisation progressive de certains de ses emplois vers le statut de connecteur qui ont assuré sa survie jusqu'aux premières attestations en ancien français :

(197) [...] ***in o quid** il mi altresì fazet [...]* (Serments de Strasbourg, 6) : [...] à cette condition qu'il m'en fasse autant [...].

(198) *E **por o** fut presentede Maximien* (Séquence de sainte Eulalie, 11) : Et pour cela, elle fut présentée à Maximien.

(199) *Elle colpes non auret, **por o** nos coist* (Séquence de sainte Eulalie, 20) : Elle n'avait pas de péchés, et pour cela elle ne brûla point.

Il faut bien remarquer que les *Serments de Strasbourg* et la *Séquence de saint Eulalie* sont des textes complètement opposés sur le plan des genres textuels. Les *Serments* sont un texte juridique destiné à être lu pour et par des soldats. La *Séquence* est un texte religieux, probablement paraliturgique. On lui a attribué parfois une large gamme de fonctions, soit comme chant de différent type (individuel, choral ou alterné), soit comme chanson de danse (Delbouille 1972). Van Acker (2007 : 349) fait référence à ces textes pour montrer la survivance de HIC dans les premiers textes romans. On pourrait cependant reprocher à ces textes d'être fortement influencés par une sorte de distance énonciative. On pense au caractère très formalisé des *Serments* qui représentent un langage juridique qui préfère sans doute les figements aux formes novatrices. Quant à la *Séquence*, sa langue est d'habitude considérée comme un idiome littéraire mixte, commun à plusieurs provinces de l'extrême-nord de la Gaule, dont le style rappelle divers récits hagiographiques latins (Dion 1990 : 10). Ce n'est qu'en rappelant les occurrences issues de HIC latin que l'on retrouve dans le *Sermon sur Jonas* que nous pouvons avancer plus d'informations sur la survivance de HIC. En effet, le texte du *Sermon* doit être vu, comme l'a indiqué De Poerck (1963), comme des notes rédigées en vue de la préparation d'un sermon ou bien comme un premier brouillon. Ce type d'écrit nous rapproche de ce que l'on pourrait qualifier comme l'immédiat communicatif (cf. Koch et Oesterreicher 2001). Sa visée communicative est d'être lu en présence d'un public de fidèles lors de la liturgie (sans doute est-ce l'effet des recommandations du Concile de Tours qui préconisaient la prédication en *lingua romana rustica*). Cela en fait un texte sans doute beaucoup moins formalisé que les *Serments de Strasbourg* ou la *Séquence de saint Eulalie*. Citons quelques occurrences à titre d'exemple :

(200) [...] *dolians car co videbat* [...] (Sermon sur Jonas, 171) : souffrant, car il voyait cela.

(201) [...] *faites vost alsmosnes nessi cum faire debetis e faites vost eleemosynas cert co sapietis* (Sermon sur Jonas, 208-210) : faites vos aumônes comme vous devez les faire et faites-les comme vous savez le faire.

Dans ces deux exemples, un pronom neutre issu de HIC est employé en fonction de COD. Mais nous pouvons aussi observer dans le *Sermon sur Jonas* HIC conjonctif :

(202) [...] *acheder co qe li preirets* [...] (Sermon sur Jonas, 211) : [...] obtenir *ce qu'*on lui demande [...].

Nous trouvons aussi un emploi de HIC comme corrélatif :

(203) *Cum co vidit qet il se erent convers de via sua mala* [...] (Sermon sur Jonas, 1941) : comme il (*l'*)a vu *qu'*ils s'étaient convertis/détournés de leur mauvaise voie [...].

Nous insistons sur ces exemples pour montrer que HIC grammaticalisé est présent dans divers genres textuels dans des textes non seulement latins mais aussi romans. Cela nous permet de supposer que HIC ne s'est jamais effacé de la compétence passive des locuteurs. Il semble qu'il ait même subi le même procédé de renforcement que ISTE et ILLE (*ecce* + ISTE/ILLE), puisque les formes comme *ço* sont probablement issues des composés *ecce* + HIC.

4.1.2 Corpus diplomatique

Selon Vielliard (1927 : 185), HIC ne donne lieu à aucune remarque sur la syntaxe des diplômes mérovingiens. Mais nous ne savons pas si c'est parce que HIC est peu fréquent (la chercheuse ne donne pas d'informations chiffrées) ou s'il n'y a effectivement rien à signaler dans ses emplois. Quant à sa morphologie, Vielliard signale quelques fluctuations entre les formes mais ce qui a vraiment attiré notre attention c'est une remarque sur la forme *hic* (Viellirad 1927 : 145). Elle constate que cette forme connaît une extension de la forme du masculin au féminin, au singulier et au pluriel, comme c'est le cas pour le pronom relatif *qui*, qui se généralise pour les trois genres. Elle en conclut que *hic* est probablement devenu une forme « *populaire du démonstratif* ». Cette constatation est à notre avis sujette à discussion. Vielliard s'appuie sur Bonnet (1890 : 387), qui a relevé un seul emploi de *hic* au nominatif féminin singulier chez Grégoire de Tours, ainsi que sur les exemples des mentions contemporaines du revers des textes qu'elle étudie, où *hic* se trouve à l'exclusion de toute autre forme. Il s'ajoute à cela des mentions sur des authentiques⁸² de reliques de l'époque mérovingienne, qui utilisent fréquemment la forme *hic* au lieu de *haec* ou

⁸² Le terme même d'authentique est sujet à discussion mais on peut dire qu'il s'agit en général d'une bandelette de parchemin jointe à une relique.

hac (cf. Vielliard 1927 : 145 et la note de bas de page numéro 4). On relève ainsi des formes du type *hic sunt cartulas* sur les revers ou bien *hic sunt reliques* sur les authentiques. Mais est-ce que ces formes ne correspondent pas plutôt à l’adverbe de lieu *hic* ? Ne devrait-on pas les comprendre comme *ici, il y a des chartes* ou bien *ici, il y a des reliques* de tel ou tel saint ? Cela nous paraît plus probable que l’hypothèse d’une forme dite populaire, fondée sur une seule occurrence chez Grégoire de Tours, sans doute erreur de copiste, et sur quelques mentions dans des revers de diplômes et sur des authentiques de reliques. Il est vrai que dans la majorité des cas la forme type des authentiques avec HIC sujet est *hic sunt reliquiae* et que les formes respectant cette particularité d’accord où le pronom sujet prend par attraction le genre et le nombre du nom attribut (*haec sunt reliquiae*) sont extrêmement rares. Il serait par ailleurs difficile d’expliquer la raison de cette forme *populaire* qui, contrairement à d’autres, est très peu fréquente dans les textes de la latinité tardive.

4.2 CBMA et PaLaFra – une spécialisation dans le langage notarial ?

Il ne nous est pas possible d’analyser en détail d’autres corpus mais un examen sommaire nous a permis de relever quelques caractéristiques statistiques. Nous avons calculé le pourcentage des formes *hoc*, *hanc* et *haec* au sein du paradigme de HIC dans cinq corpus : CBMA, PaLaFra, Corpus FR, Corpus IT et un sous-corpus de PaLaFra contenant les diplômes mérovingiens et carolingiens :

	HOC	HANC	H(A)EC
CBMA	31%	23%	15%
PaLaFra	35%	18%	18%
Corpus Fr	24%	38%	11%
Corpus IT	26%	34%	24%
Diplômes	54%	6%	11%

Tableau 69 : Pourcentage des formes *hoc*, *hanc* et *h(a)ec* au sein du paradigme HIC dans cinq corpus différents

Nous pouvons observer que la fréquence de ces formes varie considérablement en fonction du corpus. Les différents genres textuels ainsi que les différentes dates de composition des textes constituent sans doute des facteurs qui jouent un rôle dans cette répartition inégale. Pourtant, si nous examinons le pourcentage des trois formes les

plus fréquentes du paradigme HIC qu'on trouve dans quatre corpus (le sous-corpus des diplômes s'écarte de cette régularité), nous voyons que ces formes représentent toujours un pourcentage relativement similaire :

CBMA	HOC	HANC	H(A)EC	Au total
	31%	23%	15%	69%
Corpus FR	HANC	HOC	H(A)EC	
	38%	24%	11%	74%
Corpus IT	HANC	H(A)EC	HUJUS	
	34%	24%	16%	74%
PaLaFra	HOC	H(A)EC	HANC	
	35%	18%	10%	63%
Diplômes	HOC	HAC	HUNC	
	54%	14%	6%	74%

Tableau 70 : Pourcentage des formes de HIC les plus fréquentes dans cinq corpus

Ainsi, par exemple, dans le corpus CBMA, les trois premières formes les plus fréquentes sont *hoc*, *hanc* et *h(a)ec*, ce qui constitue au total 69% de toutes les occurrences de HIC dans ce corpus.

Nous avons aussi calculé la fréquence relative et le pourcentage des occurrences de HIC par rapport au nombre total de mots dans quatre corpus divisés en sous-corpus correspondant à des périodes de temps différentes. Pour la clarté de l'exposé, nous allons présenter les résultats séparément.

Nous avons divisé le corpus FR en 3 sous-corpus contenant chacun 18 chartes (soit, respectivement, 9111, 7805 et 6687 occurrences-mots) :

	FR1 (9111 occ.)	FR2 (7805 occ.)	FR3 (6687 occ.)
Nombre d'occurrences	81	84	73
Fréquence relative par rapport aux autres démonstratifs	29%	29%	31%
Pourcentage total ⁸³	0,89%	1,08%	1,09%

Tableau 71 : Nombre d'occurrences, fréquence relative et pourcentage total de HIC dans le corpus FR divisé en 3 sous-corpus de 18 chartes chacun

Nous avons également divisé le corpus IT en 3 sous-corpus : le sous-corpus des chartes de Cava de' Tirreni et 2 sous-corpus des chartes de Gaète avec l'an 950 comme césure :

	Cava (9363 occ.)	Gaète1 (7223 occ.)	Gaète2 (9969 occ.)
Nombre d'occurrences	60	61	95
Fréquence relative par rapport aux autres démonstratifs	22%	29%	31%
Pourcentage total	0,64%	0,84%	0,95%

Tableau 72 : Nombre d'occurrences, fréquence relative et pourcentage total de HIC dans le corpus IT divisé en 3 sous-corpus

Le corpus CBMA a été divisé selon les siècles :

	6e	7e	8e	9e	10e
Nombre d'occurrences	24	100	78	1285	6262
Fréquence relative par rapport aux autres démonstratifs	28%	29%	30%	23%	27%
Pourcentage total	0,85%	0,98%	1,10%	0,78%	0,87%

Tableau 73 : Nombre d'occurrences, fréquence relative, pourcentage total de HIC dans le corpus CBMA divisé selon les siècles

Enfin, le corpus PaLaFra a lui aussi été divisé selon la date de composition de l'œuvre :

⁸³ Il s'agit à chaque fois du pourcentage par rapport au nombre total de mots du corpus.

	1256 <i>occ.</i> (5e)	72802 <i>occ.</i> (6e)	124653 <i>occ.</i> (7e)	110805 <i>occ.</i> (8e)	27787 <i>occ.</i> (9e)
Nombre d'occurrences	22	750	941	898	327
Fréquence relative par rapport aux autres démonstratifs	54%	24%	18%	16%	17%
Pourcentage total	1,75%	1,03%	0,75%	0,81%	1,8%

Tableau 74 : Nombre d'occurrences, fréquence relative, pourcentage total de HIC dans le corpus PaLaFra divisé selon les siècles

Dans les corpus FR et IT, la fréquence de HIC semble légèrement augmenter au fil du temps. Mais ces différences, nous semble-t-il, sont peu pertinentes. Le calcul des spécificités effectué sur les deux corpus n'a rien relevé de significatif. Nous pouvons néanmoins supposer que HIC se spécialise dans le langage notarial comme démonstratif assez stable dans le temps. Le corpus CBMA semble présenter la même tendance, bien qu'une différence assez importante advienne aux 9^e et 10^e siècles. Ce changement est probablement dû à la grande disproportion des dimensions du corpus aux 9^e et 10^e siècles. Un phénomène complètement opposé semble avoir lieu dans le corpus PaLaFra. Il faut ici souligner le fait que le corpus PaLaFra n'est pas du tout comparable avec les autres corpus, qui ne contiennent que des chartes (alors que le corpus PaLaFra comprend des diplômes royaux et non des chartes privées). Et même s'il peut être considéré comme relativement représentatif sur le plan de la diversité des genres et des domaines textuels, il l'est un peu moins quand il s'agit d'une répartition équilibrée selon l'époque et le type de texte. La fréquence relative de HIC semble progressivement diminuer au cours des 5^e, 6^e, 7^e et 8 siècles. Elle semble légèrement s'accroître au 9^e siècle. Par contre, le pourcentage total de HIC connaît une augmentation à partir du 8^e siècle. On peut se demander si c'est un signe de la réforme carolingienne. C'est ce que l'examen quantitatif semble prédire mais seule une étude qualitative pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. Il est aussi tout à fait possible – et cela nous semble même très probable – que la charte notariale privée en tant que genre textuel à part entière voit le démonstratif HIC se figer. Comme nous l'avons déjà dit, on pourrait supposer que ce paradigme se spécialise comme démonstratif typique des chartes et du langage notarial. Rappelons par exemple que c'est le démonstratif le plus fréquent après IPSE dans nos deux corpus. Nous avons déjà vu son rôle dans l'organisation et la progression textuelles ainsi que son caractère

archaïsant. Nous savons aussi que le notaire devait effectuer des choix pour trouver un juste milieu entre les exigences formelles de l’art de dresser un acte écrit et la demande sociale. Cela se traduisait aussi par des choix langagiers entre formes conservatrices et novatrices. Le démonstratif HIC semble s’intégrer parfaitement dans cette perspective puisqu’il s’agit d’une forme suffisamment ancienne mais encore reconnue par les locuteurs.

Il y a encore un autre facteur qui assure la compréhension du démonstratif. Étant donné que HIC est majoritairement déterminant aussi bien dans le corpus FR que dans le corpus IT, nous avons analysé les N dans les SN démonstratifs contenant les formes auxquelles se limite selon nous le paradigme de HIC : *h(a)ec*, *hanc*, *hac* et *hoc* :

Corpus FR	HANC (95)	H(A)EC (25)	HAC (24)	Au total
	94 N – nom de la charte concernée 1 N - autre	19 N – nom de la charte concernée 6 N – avec <i>omnis</i>	13 N – <i>die</i> 8 N – nom de la charte concernée 3 N – autres	121 occ sur 144, soit 84% = Nom de la charte
Corpus IT	HANC (74)	H(A)EC (48)	HAC (5)	Au total
	66 N – nom de la charte concernée 7 N – <i>die</i> 1 N - autre	36 N – nom de la charte concernée 11 N – objet de transaction 1 N – autre	4 N – autres 1 N – nom de la charte concernée	103 occ sur 127, soit 81% = Nom de la charte

Tableau 75 : N dans les SN démonstratifs comportant *hanc*, *h(a)ec* et *hac* dans les deux corpus

Les N de notre triade *h(a)ec*, *hanc* et *hac* sont majoritairement, toujours dans plus de 80% des cas, les noms de la charte où ils sont employés. Ces emplois ont été classés comme déictiques textuels⁸⁴. Autrement dit, les SN démonstratifs qui contiennent le paradigme réduit de HIC désignent 4 fois sur 5 la charte elle-même. Cela joue sans doute un rôle important dans la reconnaissance de ces formes par les locuteurs.

5. Remarques conclusives

En analysant les occurrences de HIC, nous avons formulé plusieurs hypothèses qui pourraient augmenter nos connaissances sur ce démonstratif non seulement en latin

⁸⁴ On rappelle que les chiffres indiqués ici correspondent seulement aux trois formes du paradigme de HIC et non à toutes, d’où le pourcentage plus important des déictiques textuels.

tardif et altimédiéval mais aussi dans la perspective de la transition du latin aux premières entités romanes. Nous allons toutes les reprendre ici.

5.1 La réduction du paradigme de HIC en latin notarial

On pourrait avoir l'impression que dans la littérature sur le passage du latin aux langues romanes le démonstratif HIC n'a pas vraiment attiré l'attention des chercheurs. On se contente souvent de dire qu'il remplace très tôt l'anaphorique IS, qu'il n'a pas de descendant dans le système démonstratif des langues romanes et que, en raison de la tradition de l'écriture, il reste fréquent dans les textes tardifs et altimédiévaux. L'étude des chartes notariales privées montre pourtant que l'histoire de ce démonstratif ne peut pas être perçue de manière linéaire et qu'il est non seulement indispensable mais aussi possible de décrire sa réorganisation avant sa disparition du noyau du système démonstratif roman.

Compte tenu des résultats auxquels nous avons pu aboutir dans ce chapitre, nous postulons l'existence d'un paradigme réduit de HIC en latin notarial. Il s'agirait d'un paradigme à trois formes : [a(n)k], [ɛk] et [ok] où les deux premières seraient déterminants et la dernière pronom. Mais nous croyons qu'on peut aller plus loin et envisager que les formes [a(n)k] et [ɛk] avaient tendance à fusionner. Les voyelles [a] et [ɛ] possèdent les mêmes traits articulatoires. Elles sont antérieures et non arrondies. Quant au degré d'ouverture de la mandibule, dans les deux cas ce sont des voyelles ouvertes, si ce n'est que [a] est dit ouvert et [ɛ] est dit voyelle mi-ouverte. Pour expliquer la réduction constante du paradigme de HIC, on pourrait envisager que les locuteurs se mettent à prononcer un son situé dans le classement des voyelles justement entre [a] et [ɛ]. Il s'agirait de ce que l'on appelle la voyelle pré-ouverte et notée [æ]. Ainsi, le paradigme très réduit de HIC correspondrait à l'oral à la forme [æk] du déterminant et à la forme [ok] du pronom.

5.2 Le paradigme de HIC se spécialise en latin notarial

Mis à part IPSE, HIC est le démonstratif le plus fréquent dans les chartes de nos deux corpus. De plus, même si certaines formes sont peu fréquentes et très ponctuelles, le paradigme de HIC est le plus riche en formes différentes. Nous avons vu aussi que

sa fréquence relative s'accroît au fil du temps, tant que nous la calculons dans les corpus contenant de la documentation notariale. Nous avons souligné à plusieurs reprises son rôle qui semble primordial dans l'organisation textuelle des chartes. Enfin, il semble que le démonstratif HIC, de par son caractère archaïsant mais en même temps inscrit dans la mémoire des locuteurs, est préféré par les notaires qui doivent rédiger leurs chartes à la fois selon des exigences formelles (qui remontent à l'Antiquité) et en assurant la nécessité d'être compris.

5.3 Le paradigme HIC reste présent non seulement dans le diasystème du latin tardif et altimédiéval mais aussi dans le diasystème roman

Le démonstratif HIC, même s'il n'a pas de continuation morphologique dans le noyau du système démonstratif des langues romanes, n'a jamais disparu. Quel que soit le genre textuel, sa fréquence ne semble pas diminuer dans les textes de la latinité tardive et altimédiévale bien que ISTE gagne progressivement de nouveaux terrains d'emploi qui lui étaient traditionnellement attribués. En outre, les résidus de HIC sont bien présents aussi bien en ancien français qu'en ancien italien. Certes, il s'agit souvent de formes très anciennes ou bien fortement lexicalisées ou grammaticalisées, mais leur présence témoigne selon nous du fait que les formes de HIC faisaient au moins partie de la compétence passive des locuteurs. Nous avons pu également observer la présence de HIC dans les premiers textes rédigés en ancien français, ceci aussi bien dans les textes qui se caractérisent par une sorte de distance énonciative (*Serments*, *Séquence*) que dans ceux qui se caractérisent par l'immédiat communicatif (*Sermon*). Enfin, l'analyse des occurrences de HIC dans les chartes nous a amené à avancer l'hypothèse d'un paradigme très réduit de HIC en latin notarial. La présence de HIC dans les chartes ainsi que dans divers genres textuels en langue romane doit se comprendre par une forte présence de HIC – comme nous venons de le dire – au moins dans la compétence passive des locuteurs. Il en résulte aussi que HIC fait partie de droit non seulement du diasystème latin mais aussi du diasystème roman. Son examen dans le cadre du passage du latin aux langues romanes devrait donc être vu en termes de continuité et non de rupture.

Nous avons dit plus haut que le démonstratif HIC n'a pas de continuation morphologique dans le noyau du système démonstratif des langues romanes. Par noyau du système nous entendons bien évidemment les démonstratifs CIST et CIL en ancien français et QUESTO, CODESTO et QUELLO en ancien italien. On pourrait faire une analogie avec la situation en latin classique où le démonstratif IS ne fait pas partie du noyau démonstratif constitué par HIC-ISTE-ILLE. Autrement dit, IS ne connaît pas d'emplois purement déictiques. Quant à HIC dans les langues romanes, nous croyons que c'est l'affaiblissement de son caractère déictique et sa grammaticalisation progressive qui ont assuré sa survie. Nous pouvons citer par exemple l'expression *hoc est*, l'emploi de HIC à l'initiale en fonction de thématiseur permettant l'organisation thématique et argumentative (phénomène, rappelons-le, déjà détectable en latin classique) ou HIC conjonctif.

Un autre facteur qui semble assurer la survie de HIC est sa réduction à des formes se terminant par un [k] final. Nous avons évoqué plus haut la possibilité de considérer le son [k] comme une base à laquelle s'adjoignent les préfixes flexionnels. Nous avons souligné en même temps que cette thèse n'est pas vraiment intuitive et semble aller contre le bon sens puisque c'est exactement par le processus contraire que se caractérisent les démonstratifs latins. Comme l'ont proposé Guillot et Carlier en évoquant l'étude de Croft (2002 : 87 et *passim*, cité par Guillot et Carlier 2015), la tendance dans la langue est que l'on préfère les formes qui séparent le morphème lexical et le morphème flexionnel mais de type suffixal. De plus, la préférence pour la suffixation par rapport à la préfixation a été aussi démontrée pour le français (Kilani-Schoch et Dressler 2005) et elle semble concerner aussi l'italien. Cette préférence est considérée comme la principale manifestation de la base cognitive figure-fond dans un mot morphologique. En effet, le fait que la figure (le morphème flexionnel) apparaisse comme en avant du fond (le morphème lexical) est un des aspects fondamentaux de la perception visuelle (Kilani-Schoch et Dressler 2005 : 35-37). Mais peut-on vraiment parler de morphème lexical dans le cas du -c [k] du démonstratif HIC ? Nous croyons que cette hypothèse est tout à fait possible notamment quand on se limite au paradigme réduit de HIC où toutes les formes se terminent par un [k]. Il faut se rappeler qu'on retrouve le suffixe -c(e) adjoint aux démonstratifs à tout moment de l'histoire de la latinité (en latin archaïque, classique, tardif). Cette particule épideictique des démonstratifs figure non seulement dans les inscriptions de Pompéi

(Väänänen 1966 : 86) mais aussi dans de nombreux textes de diverses époques et de divers registres (cf. les *testimonia* concernant ILLE et ISTE rassemblés par Adams 2013 : 454-459). Il en résulte que pour les locuteurs le son [k] de la particule -c(e) était toujours associé aux expressions démonstratives. Il ne semble pas impossible qu'elle cesse à moment donné d'être considérée comme un simple morphème suffixal. Cette hypothèse de la grammaticalisation de la particule ne semble pas non plus aller au-delà des potentialités du système latin.

5.4 Les emplois de HIC suggèrent un changement au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle en Italie méridionale

Nous avons pu voir dans le chapitre consacré à IS que certaines formes et constructions impliquant ce démonstratif deviennent de plus en plus fréquentes, voire apparaissent pour la première fois dans les chartes de Gaète de la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous observons un phénomène similaire dans le cas du démonstratif HIC. Il s'agit de la forme d'ablatif *hac* figurant dans certains SP dont les prépositions requièrent justement l'ablatif. Il faut rappeler ici que les occurrences de *hac* sont très rares dans le corpus IT et que les notaires emploient d'habitude la forme *hanc* là où on s'attendrait à une forme de l'ablatif. Il est curieux que ces occurrences de *hac* n'apparaissent que dans la 2^e moitié du 10^e siècle. De plus, comme nous l'avons déjà dit, il s'agit de contextes d'emploi que les chartes antérieures ne connaissent pas. Mais nous avons vu que d'une manière générale les SP contenant HIC, mis à part quelques formes figées, semblaient beaucoup plus fréquents dans la 2^e moitié du 10^e siècle.

Chapitre 12 :

ISTE

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

Comme dans les chapitres précédents, nous commençons par la présentation des données quantitatives. Les trois tableaux présentés ci-dessous nous proposent une première analyse statistique du démonstratif ISTE dans le corpus FR. Son paradigme, beaucoup plus réduit que celui de HIC que nous venons de voir, semble se résumer à la seule forme graphique *ista*. Contrairement à IS et HIC, la série ISTE ne nous permet pas de regrouper ses occurrences, d'une part en formes très fréquentes et d'autre part en formes statistiquement très rares. Enfin, ISTE fonctionne presque exclusivement comme un déterminant.

ista	istam	istas	istud	istus	Total
75	6	4	2	1	88

Tableau 76 : Fréquence des formes du paradigme ISTE dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
84	4	88

Tableau 77 : Catégories morphosyntaxiques de ISTE dans le corpus FR

	ista	istam	istas	istud	istus	Total
Dét	73	6	4		1	84
Pro	2			2		4

Tableau 78 : Fréquence des formes du paradigme *ISTE* en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus *FR*

1.2 Corpus IT

Les deux tableaux qui suivent présentent la distribution du démonstratif *ISTE* dans le corpus *IT*. Nous avons vu dans le chapitre précédent que le paradigme de *HIC* est plus réduit dans le corpus *IT*. Le paradigme de *ISTE* semble en revanche légèrement plus diversifié. Qui plus est, nous rencontrons 2 occurrences des formes « raccourcies » *sto* et *sta*. Une autre caractéristique de *ISTE* dans les chartes italiennes est que cette série ne connaît pas l'emploi pronominal. Ce phénomène (excepté une seule exception) a été aussi mis en évidence par Ciccarelli (2017), qui a étudié les démonstratifs dans plus de chartes de Cava de' Tirreni que nous n'avons pas intégrées dans notre corpus.

istius	ista	isto	iste	istam	istu	istum	sta	sto	Total
27	22	9	7	3	3	1	1	1	74

Tableau 79 : Fréquence des formes du paradigme *ISTE* dans le corpus *IT*

Déterminants	Pronoms	Total
74	0	74

Tableau 80 : Catégories morphosyntaxiques de *ISTE* dans le corpus *IT*

2. Analyse qualitative du corpus *FR*

2.1 Morphosyntaxe

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les quatre formes les plus fréquentes de *HIC* correspondent à 85% de toutes les occurrences de ce démonstratif. Or, dans le cas de *ISTE*, une seule forme englobe 85% de toutes les attestations, ce qui nous oblige à présenter non analyses différemment. Nous allons nous focaliser surtout sur les contextes et les fonctions syntaxiques dans lesquels nous pouvons observer le démonstratif *ISTE* et non sur ses formes particulières. De plus, comme *ISTE* remplace

HIC dans la diachronie longue, nous allons souvent comparer les deux démonstratifs pour pouvoir dégager les contextes favorables à ce changement.

Le tableau suivant donne un aperçu des fonctions syntaxiques de ISTE. Comme dans le chapitre précédent, quand il s'agit de SP, nous avons pris la décision de les préciser. Sans compter une seule occurrence de ISTE pronominal suivi d'une relative, le démonstratif apparaît dans trois contextes. Il assure la fonction sujet (37 occurrences sur 88), on le rencontre dans divers SP (31 occurrences sur 88) et il assure enfin la fonction de COD (19 occurrences sur 88). Quant aux SP, c'est celui avec la préposition *contra* qui est le plus fréquent, les autres peuvent être considérés comme ponctuels.

	ista	istam	istas	istud	istus	Au total	
Sujet	36			1		37	
SPContra	21					21	SP au total 31
COD	18	1				19	
SPInfra	2		3			5	
SPPer		2				2	
SPIn	1		1		1	3	
+ QUE				1		1	
Au total	78	3	4	2	1		

Tableau 81 : Fonctions syntaxiques assurées par ISTE et/ou les SP dans lesquels il apparaît (corpus FR)

2.1.1 La fonction sujet

ISTE en fonction sujet apparaît dans deux contextes. Nous le trouvons dans les clauses exprimant le souhait que la charte demeure ferme en tout temps comme dans l'exemple suivant :

- (204) [...] et **vindicio ista** omnique tempore firma permaniat [...] (FR06) :
[...] que cette charte de vente demeure ferme en tout temps [...].

et dans les formules de datation qui terminent la charte :

- (205) *Facta **carta vendicionis ista** in mense madio, anno septimo domni nostri Theoderici regis* (FR01) : Cette charte de vente a été faite au mois de mai, la septième année du règne de notre seigneur le roi Theodricus.

Bien évidemment, ces deux contextes peuvent être aussi occupés par la série HIC :

(206) *Et **haec epistola** firma permaneat stibulacione subnixa* (FR03) : Et que cette lettre (de donation) demeure ferme, la validation ayant été mise ci-dessous.

(207) *Facta est **hec donatio** XVIII kalendas januari [...]* (FR12) : Cette donation a été faite le 18^e jour des calendes de janvier.

Enfin, nous rencontrons quatre SN à deux démonstratifs dans le cas des clauses exprimant la perpétuité de la charte :

(208) *Et ut **hec cessio ista** firma et stabilis omnique tempore stibulatione subnixa* (FR27) : Que cette charte (demeure) ferme et inchangée en tout temps, la validation ayant été mise ci-dessous.

Il est intéressant de noter que les SN à deux démonstratifs ne sont pas présents dans les formules de datation. La répartition de HIC et de ISTE dans ces deux contextes peut être présentée sous forme de tableau :

	HIC	HIC et ISTE	ISTE
Clause de perpétuité	13	4	19
Formule de datation	3		10

Tableau 82 : HIC et ISTE dans les clauses de perpétuité et les formules de date (corpus FR)

Les N dans ces contextes désignent toujours un certain type de charte, en l'occurrence celle qui se trouve sous les yeux de celui qui la lit. Si nous regardons la progression des occurrences de HIC et de ISTE dans ces deux contextes tout au long du corpus, nous pouvons observer que leur fréquence change au fur et à mesure qu'on progresse dans le corpus. La progression de HIC et de ISTE dans les clauses de perpétuité est la suivante (les plateaux correspondent à une absence d'occurrence, chaque occurrence est représentée par une marche) :

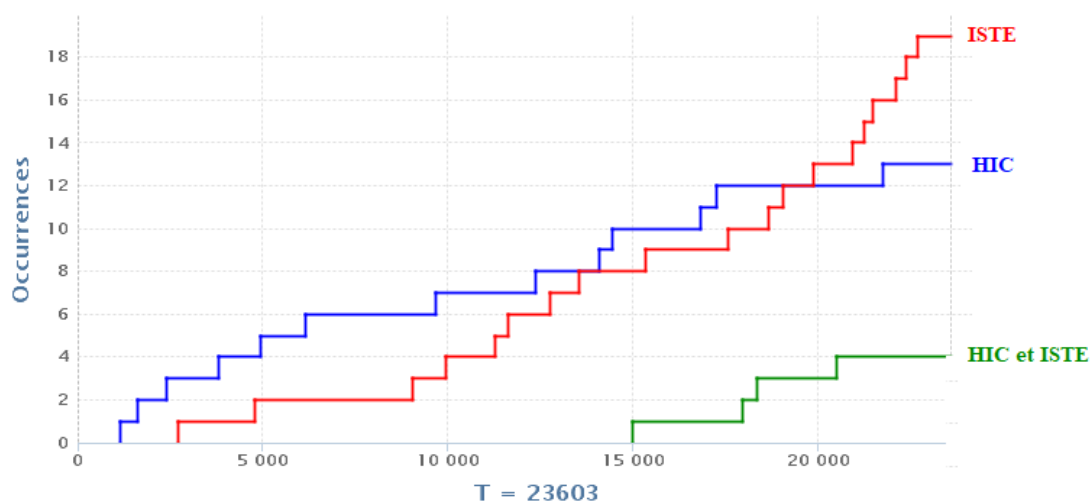


Figure 10: Progression de HIC et ISTE en fonction sujet dans la clause de perpétuité

HIC est la série la plus utilisée dans les clauses de perpétuité dans les plus anciennes chartes mais au cours des siècles elle devient de plus en plus rare. Nous pouvons observer sur le graphique que son emploi tend à diminuer (la ligne bleue s'aplatit, la distance entre les occurrences s'élargit) tandis que la série ISTE devient de plus en plus utilisée (la ligne rouge monte, la distance entre les occurrences se raccourcit). ISTE tend donc à remplacer HIC quand il est employé en fonction sujet dans la clause de perpétuité. Qui plus est, le phénomène des N à deux démonstratifs n'est observable qu'au moment où ISTE commence à dépasser HIC. Rappelons que ISTE est toujours un démonstratif postposé dans ce contexte. Nous pouvons nous demander si certains scribes n'ajoutent pas ISTE à cause de l'archaïsation progressive de HIC.

La progression de HIC et ISTE est différente si nous regardons leur distribution dans les formules de datation :

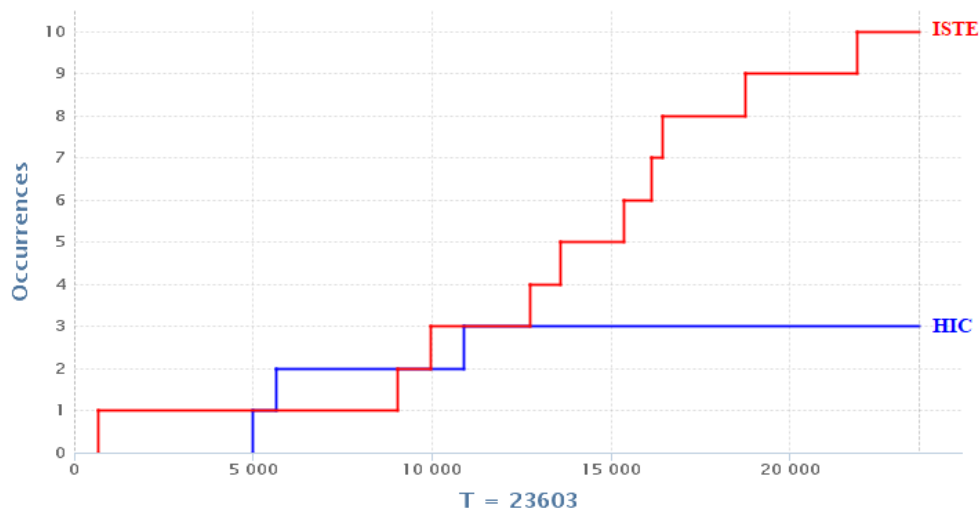


Figure 11 : Progression de HIC et ISTE en fonction sujet dans la formule de date

La série HIC est indéniablement moins utilisée dans ces formules que la série ISTE. Nous pouvons déduire que HIC se maintient plus longtemps dans la clause de perpétuité, qui est une clause très formulaire, que dans la formule de datation qui termine la charte. Nous pouvons nous demander si le scribe n'attache pas moins d'importance à cette formule finale d'où la présence d'une forme moins conservatrice.

Nous avons dit que les occurrences de ISTE en fonction sujet sont majoritairement présentes dans la clause de perpétuité et dans la formule de date. Il s'agit en effet de 33 occurrences sur 37. Les quatre occurrences qui restent sont certes insignifiantes d'un point de vue statistique mais leur présence peut s'avérer intéressante quand on les compare avec la série HIC en fonction sujet en dehors des clauses et formules qu'on vient de voir. Voici les quatre occurrences de ISTE :

(209) *Et ut haec epistola precaturia, tam se de quinquennio in quinquennio renovata fuerit, **ista** non sit necesse [...]* (FR2) : Cela n'est pas nécessaire, que cette charte de précaire soit renouvelée tous les cinq ans.

(210) *Et ipsas predictas res, si fuerit aliquis rector [...] a vobis abstrahere presumpserit [...] nisi **istud** fuerit adinpletum [...]* (FR15) : Et si un autre recteur prétendait vous enlever les susdits biens, à moins que cela soit accordé [...].

(211) [...] *cum mancipiis quinque, quorum **ista** sunt nomina [...]* (FR21) : avec cinq cerfs dont les noms sont les suivants (lit. ceux-ci) : [...].

(212) *Dum **lux ista** festinanter discurrit et dies nostri sicut umbra pretereunt [...]* (FR31a) : Tant que *la lumière de ce monde* brille précipitamment et que nos jours s'écoulent comme des ombres [...].

Quant à HIC en fonction sujet, nous n'en trouvons qu'une seule occurrence⁸⁵ qui soit différente de celles qui sont utilisées dans la clause de perpétuité ou dans la formule de datation :

(213) [...] *notum sit omnibus hominibus **hunc honorem** a me possessum [...]* (FR12) : [...] que tout le monde sache que *ce domaine* m'appartient [...].

Pour conclure, même si ISTE en fonction sujet dans les contextes autres que la clause de perpétuité et la formule de date reste statistiquement très insignifiant, nous voyons que chacune de ces quatre occurrences apparaît dans un contexte bien différent, ce qui témoigne plutôt d'une introduction de ISTE là où on s'attendait traditionnellement à voir la série HIC. La présence de ces occurrences dans ce type de nouveau contexte s'explique encore mieux quand on se questionne sur leur sémantique. Nous y reviendrons dans les prochaines sections.

2.1.2 La fonction de COD

ISTE en fonction de COD apparaît majoritairement dans un seul contexte – les souscriptions finales. Il s'agit d'un contexte particulier – l'eschatocole à proprement parler – qui semble beaucoup moins formulaire et strict que les parties centrales de la charte. Il est ainsi à rapprocher de la formule de date qui, comme nous venons de le voir dans la section précédente, contient aussi plus d'occurrences de ISTE que de HIC. La souscription finale peut être aussi bien celle de l'auteur de l'action juridique :

(214) *Signum Odiloni qui **cessionem istam** fieri vel adfirmare rogavit* (FR31) : Signe d'Odilon qui a demandé d'écrire et de confirmer *cette donation*.

que celle du notaire :

⁸⁵ Nous avons volontairement omis l'expression *hoc est/sunt* qui fonctionne plutôt, comme nous l'avons signalé, comme un marqueur d'organisation discursive.

(215) *Ego Aioardus rogatus, jubente Bernerio, **venditione ista** scripsi, datavi die veneris in mense genuario, anno primo que Ludovicus benedictus fuit ad regem* (FR40) : Moi, Aioardus, sollicité, avec l'aide de Bernerio, j'ai écrit *cette charte de vente* et je l'ai datée au vendredi du mois de janvier, la première année que Ludovicus a été sacré roi.

Nous avons aussi calculé la fréquence de HIC dans ce contexte ainsi que le nombre des SN à deux démonstratifs :

	HIC	HIC et ISTE	ISTE
Souscription	42	6	10
Autres⁸⁶	22		3

Tableau 83 : HIC et ISTE dans les souscriptions (corpus FR)

La série HIC l'emporte de loin sur la série ISTE quand il s'agit des souscriptions. Si nous regardons la progression de ces deux séries dans le corpus FR, nous pouvons observer que ISTE en fonction de COD dans les souscriptions n'apparaît qu'à partir d'un moment donné tandis que la série HIC connaît cet emploi tout au long du corpus. De très rares SN à deux démonstratifs apparaissent ponctuellement sans que l'on puisse parler d'un pic :

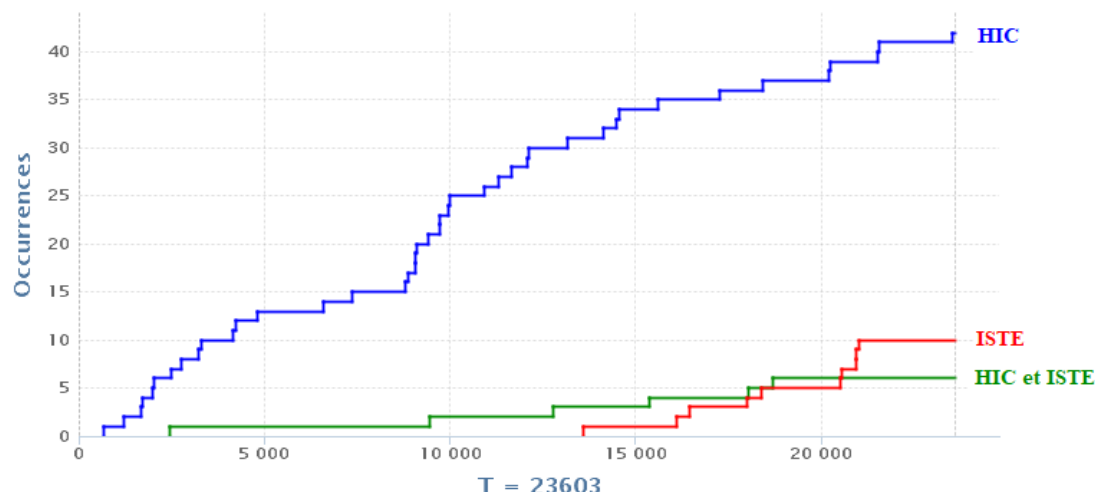


Figure 12 : Progression de HIC et ISTE en fonction de COD dans les souscriptions

⁸⁶ Nous n'évoquons pas d'autres contextes où HIC et ISTE sont employés en fonction de COD puisque le nombre de ISTE est trop bas pour pouvoir faire ressortir une évolution dans le temps.

L'analyse de cette figure devient plus intéressante quand on la compare à celles qui présentent ISTE en fonction sujet dans les clauses de perpétuité et les formules de datation. Il semble que HIC demeure plus longtemps quand il est employé en fonction de COD qu'en fonction sujet. Nous nous contentons pour l'instant d'indiquer les différents contextes où la distribution de ces deux séries connaît des divergences.

2.1.3 Différents SP

Les SP comportant ISTE apparaissent le plus souvent après la préposition *contra*. Dans ce cas, ISTE figure toujours dans les clauses de promesse engageant l'auteur de la charte à agir au cas où quelqu'un voudrait l'enfreindre :

- (216) [...] *se nos ipse, aut ullus de heredibus ac pro heredibusque nostris vel quislibet ulla opposita persona, qui contra **hanc epistola donacionis ista** [...] venire aut eam infringere voluerit [...]* (FR07) :
Si nous-mêmes ou bien un de nos héritiers et de nos ayants droit ou une personne opposée voulait venir contre *cette lettre de donation* ou chercher à l'enfreindre [...].

Mais, comme nous pouvons l'observer dans le tableau suivant, nous ne rencontrons quasiment pas de SN à ISTE tout seul :

	HIC	HIC et ISTE	ISTE
SPContra	22	19	2

Tableau 84 : HIC et ISTE après la préposition *contra* (corpus FR)

Nous avons vu dans la section précédente que HIC semble demeurer plus longtemps quand il est employé en fonction de COD qu'en fonction sujet. Comme le SP joue aussi le rôle d'un complément du verbe – dans l'exemple cité, il s'agit du verbe *venire* – nous ne devrions pas nous étonner du fait que HIC l'emporte sur ISTE ou – autrement dit – ISTE, mis à part l'emploi conjoint, ne réussit pas à remplacer HIC. On peut avoir l'impression que la préposition *contra* est fortement liée à HIC, ce qui empêche l'amplification de ISTE comme on l'observe en fonction sujet. Le graphique suivant illustre la prédominance de HIC (ou de HIC et ISTE) après la préposition *contra* :

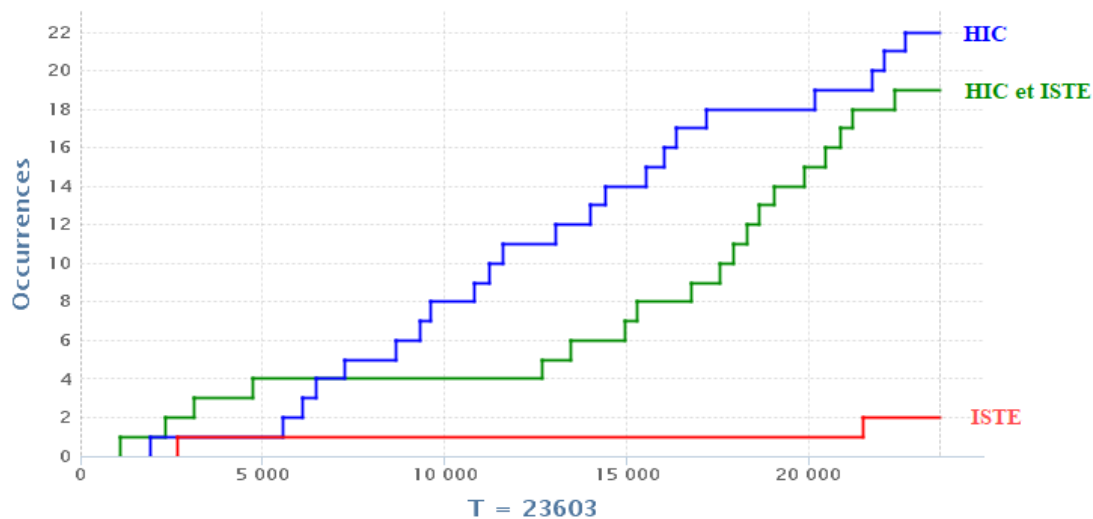


Figure 13: Progression de HIC et ISTE après la préposition contra

La série ISTE apparaît aussi après trois autres prépositions : *infra*, *per* et *in*. Les occurrences de ISTE après ces prépositions sont pourtant trop peu nombreuses pour pouvoir les comparer avec celles de HIC qui sont d'ailleurs, elles aussi, plutôt rares. Par contre, nous avons calculé la progression de HIC et de ISTE dans tous les SP.

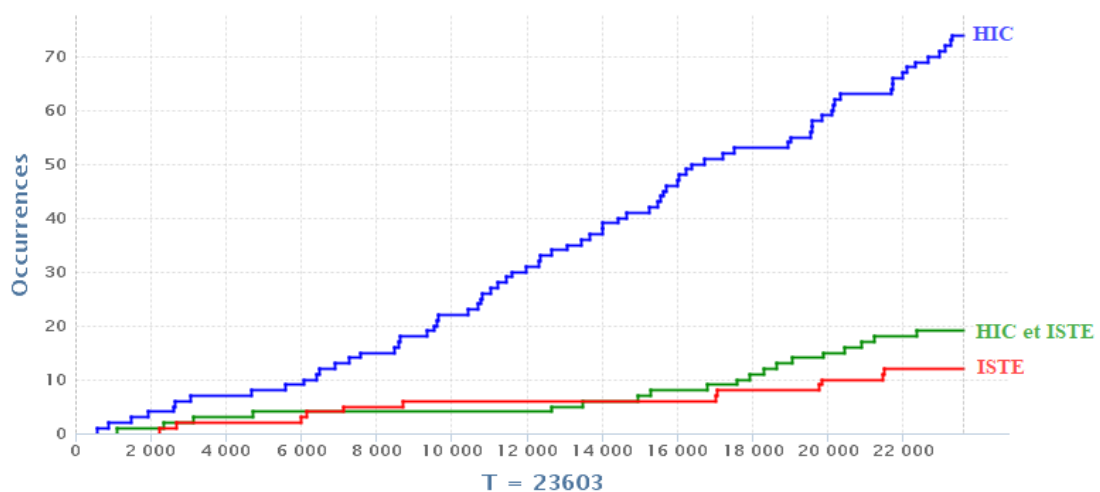


Figure 14 : Progression de HIC et ISTE dans tous les SP

La série HIC apparaît bien évidemment majoritairement après les prépositions (74 occurrences contre 12 pour ISTE). Sa présence dans le corpus semble être relativement homogène. Un tout petit pic que l'on peut observer dans le cas des SN à deux démonstratifs correspond aux SN après la préposition *contra* (ce que nous avons pu observer dans la figure précédente). Il est pourtant intéressant de remarquer que ISTE, qui ne compte que 12 occurrences, apparaît et dans les plus anciennes chartes et dans

les plus récentes. Certes, les occurrences de HIC sont plus nombreuses dans les SP et les prépositions après lesquelles elles apparaissent sont plus diversifiées (nous les avons vues dans le chapitre sur HIC). Mais nous ne pouvons pas dire que l'emploi de ISTE soit impossible dans ces contextes. Numériquement plus faibles et plus rares, ces occurrences témoignent pourtant d'un emploi possible qui, d'une part, imprègne peu à peu les chartes mais qui, d'autre part, est aussi freiné par le caractère archaïsant de la charte en tant que genre discursif.

2.2 Pragmatique

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif ISTE dans le corpus FR. Il permet de constater que la valeur attribuée majoritairement à ISTE est la deixis textuelle. D'autres emplois, à quelques exceptions près, semblent ponctuels.

Deixis		73	83%
<i>Deixis textuelle</i>	72		82%
<i>Deixis situationnelle</i>	1		1%
Deixis discursive		7	8%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	7		8%
Anaphore		8	9%
<i>Anaphore fidèle</i>	4		5%
<i>Cataphore</i>	1		1%
<i>Anaphore résomptive</i>	2		2%
<i>Anaphore sans nom</i>	1		1%
Au total		88	100%

Tableau 85 : Fonctions pragmatiques du démonstratif ISTE dans le corpus FR

2.2.1 Deixis

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types de deixis attribués au démonstratif ISTE.

Deixis		73	
<i>Deixis textuelle</i>	72		99%
<i>Deixis situationnelle</i>	1		1%

Tableau 86 : Différents types de deixis du démonstratif ISTE dans le corpus FR

2.2.1.1 *Deixis textuelle*

Pour attribuer la valeur de deixis textuelle à certaines occurrences, nous avons suivi les mêmes principes que ceux que nous avons déjà exposés dans le chapitre sur HIC. Il s'agit par conséquent des SN démonstratifs où le N désigne un type de charte, à savoir celle qui se trouve sous les yeux de celui qui la lit. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'occurrence suivante (que nous avons d'ailleurs déjà vue dans la section précédente, les occurrences de ISTE en tant que déictiques textuels sont en effet les plus nombreuses) :

(217) *Facta **carta vendicionis ista** in mense madio, anno septimo domni nostri Theoderici regis (FR01) : Cette charte de vente a été faite au mois de mai, la septième année du règne de notre seigneur le roi Theodricus.*

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'emploi le plus fréquent de HIC est la deixis textuelle, avec respectivement 85% des occurrences parmi tous les déictiques (soit 123 sur 144 occurrences) et 52% des occurrences de HIC, toutes fonctions pragmatiques confondues (soit 123 sur 238 occurrences). La deixis textuelle correspond aussi à la majorité des attestations de la série ISTE (72 occurrences sur 88, soit 82%). La fréquence des déictiques textuels parmi les deux démonstratifs nous permet d'avoir un regard quantitatif assez fiable. Nous ne pouvons pourtant pas constater que l'un commence à l'emporter sur l'autre d'une manière significative. Par contre, les différences entre les deux séries commencent à ressortir quand on prend en compte les fonctions syntaxiques. Le tableau suivant présente les différentes fonctions syntaxiques assurées par les deux démonstratifs dans la deixis textuelle ainsi que les SP dans lesquels ils apparaissent :

ISTE		HIC et ISTE		HIC	
Sujet	29	SPContra	19	COD	42
COD	10	COD	6	SPContra	22
SPContra	2	Sujet	4	Sujet	15
SPPer	2			SPPer	11
				SPIn	3
				SPDe	

Tableau 87 : Fonctions syntaxiques assurées par ISTE et HIC et/ou les SP dans lesquels ils apparaissent (corpus FR)

Les SP dans le cas de ISTE étant très rares, deux fonctions syntaxiques (sujet et COD) semblent constituer un facteur régissant la distribution des deux séries. Pour observer cela, nous avons calculé la progression de ISTE et de HIC, respectivement en fonction de sujet et en fonction de COD, ce que nous représentent les deux graphiques suivants :

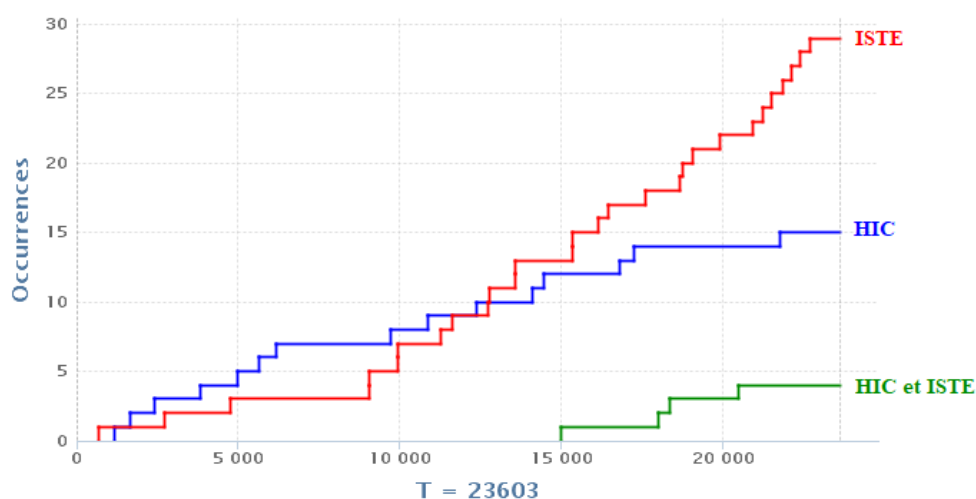


Figure 15 : HIC et ISTE déictiques textuels en fonction sujet

HIC et ISTE en tant que déictiques textuels en fonction sujet montrent une évolution nette. Au fil du temps, la série HIC devient de plus en plus rare (la ligne bleue s'aplatit) tandis que la série ISTE est employée de plus en plus souvent (la ligne rouge monte). Rappelons aussi les contextes où les deux démonstratifs apparaissent majoritairement en fonction sujet : les clauses de datation et de perpétuité (nous y reviendrons ci-après).

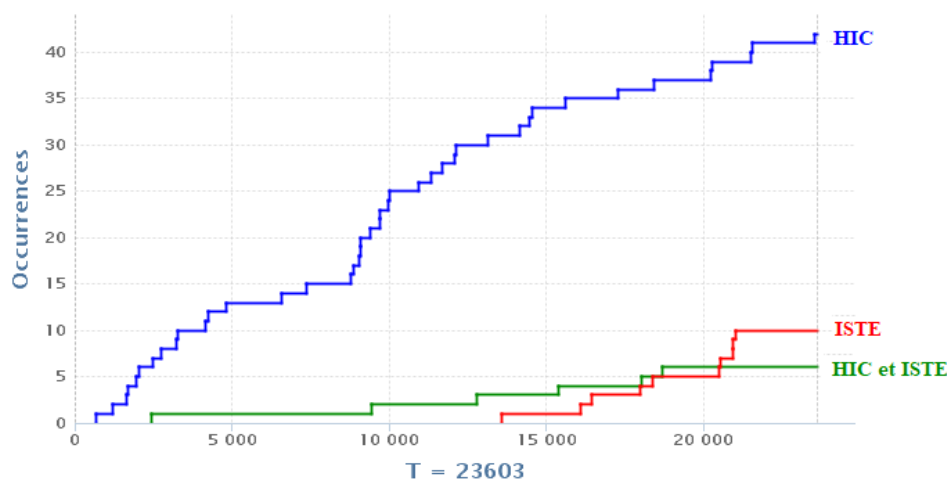


Figure 16 : HIC et ISTE déictiques textuels en fonction de COD

En revanche, en fonction de COD, la situation est entièrement différente. Numériquement, HIC l’emporte de loin sur ISTE qui reste en général ponctuel. Rappelons aussi que le contexte principal d’emploi des deux séries est la souscription.

Nous avons précisé les contextes d’emploi de HIC et de ISTE qui nous permettent de mieux expliquer leur distribution. Qui plus est, cette distribution correspond à ce que nous avons signalé dans la patrie théorique de notre travail. Rappelons que les deux séries HIC et ISTE sont décrites (Carlier 2017) comme marqueurs de deixis forte où chacun connaît une spécialisation d’emploi. HIC, associé au facteur d’*accessibilité*, s’utilise pour repérer des référents peu accessibles, tandis que ISTE, associé aux facteurs de *saillance* et de *saillance discursive*, s’emploie pour repérer des référents soit saillants par leurs propriétés intrinsèques, soit saillants discursivement.

En effet, ISTE déictique textuel en fonction sujet tend à l’emporter sur HIC dans les clauses de datation et de perpétuité, qui constituent donc des contextes importants. La formule de datation permet de préciser quand la charte a été établie, tandis que la formule de perpétuité « attribue » à la charte une force légale en tout temps à venir. D’autre part, HIC déictique textuel en fonction de COD apparaît exclusivement dans les souscriptions où il est précisé qui a rédigé ou à qui on a demandé de rédiger le document. Il s’agit donc d’un contexte « moins » important que les deux précédents. Nous tenons cependant à apporter quelques précisions. Le terme de « contexte important » peut en effet paraître un peu inapproprié, vu que la charte en tant que document légal/administratif est dans son intégralité un objet d’une grande importance. Pourtant, nous pouvons supposer que les informations comme la date

d'établissement de la charte et la formule de perpétuité, qui assure le propriétaire de la charte de sa validité à jamais, peuvent paraître plus importantes aux yeux de celui qui détient la charte que l'information sur le nom du notaire qui l'a rédigée. Cette dernière (même si elle est aussi essentielle que les autres) est plutôt une information technique.

Ainsi, comme l'a décrit Carlier (2017), les deux démonstratifs s'utilisent pour désigner les référents cruciaux (il s'agit, rappelons-le, des déictiques textuels qui désignent la charte – un document d'une grande importance). Mais, quand il faut assurer la fonction sujet, c'est ISTE qui est préféré puisque en jouant le rôle de topique (sujet de la phrase) le référent se caractérise par une *saillance discursive* et cette dernière privilégie justement la série ISTE. Dans le cas des souscriptions finales, on préfère la série HIC qui, en fonction de COD, ne joue plus le rôle de topique et ne se caractérise plus par la même *saillance discursive*. En effet, dans ces souscriptions, le centre de l'attention du locuteur doit porter plus sur le nom de celui qui rédige ou demande à rédiger la charte que sur la charte elle-même, d'où l'emploi de HIC associé au facteur d'*accessibilité*.

2.2.1.2 Deixis situationnelle

Une seule occurrence du démonstratif ISTE a été classée comme déictique situationnelle :

- (218) *Dum **lux ista** festinanter discurrit et dies nostri sicut umbra pretereunt [...]* (FR31a) : Tant que *la lumière de ce monde* brille précipitamment et que nos jours s'écoulent comme des ombres [...].

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la série HIC connaît plus d'emplois comme déictique situationnel que ISTE. HIC compte en effet 8 occurrences classées comme situationnelles. Nous avons aussi vu qu'il s'agit toujours d'occurrences où le SN désigne la vie terrestre, commune aux deux locuteurs.

Nous rappelons aussi que nous avons établi une distinction entre les déictiques temporels qui désignent une période de temps à partir d'un moment fixé par la date de la charte :

- (219) *Post **hunc die** ipsa pecia de maso abias, tenias vindere, donare, transmutare, quitquit exinde facire volluies [...]* (FR06) : Pour

qu'après *ce jour-ci* tu aies en possession ce morceau de terre, que tu puisses le vendre, donner, transmettre, en faire tout ce que tu voudras.

et les déictiques situationnels qui désignent généralement la période de temps qui englobe la vie de tous :

(220) [...] *et ab **hac vita** Deo vocante migraverimus [...]* (FR36b) : [...] et si, à l'appel de Dieu, nous émignons de *cette vie* [...].

Cependant, ISTE, mis à part un seul déictique situationnel cité ci-dessus, semble exempté de ces deux contextes. Cette prédilection de HIC au détriment de ISTE devant un N de nature temporelle correspond à ce que nous avons signalé dans la partie théorique de notre travail. Nous venons de rappeler dans la section sur la deixis textuelle les propriétés attribuées à HIC et ISTE (marqueurs de deixis forte) par Carlier (2017). Nous avons dit que la série HIC est associée au facteur d'*accessibilité*. Or, les référents peu accessibles mais nécessitant un repérage par excellence sont le temps et le lieu, ce qui explique la prédominance de HIC dans tous ces contextes.

2.2.2 Deixis discursive

Les déictiques discursifs anaphoriques sont, certes, rares mais ces quelques occurrences apparaissent dans des contextes plutôt différents. On trouve entre autres deux formes pronominales du neutre :

(221) *Et ut haec epistola precaturia, tam se de quinquennio in quinquennio renovata fuerit, **ista** non sit necesse [...]* (FR2) : *Cela* n'est pas nécessaire, que cette charte de précaire soit renouvelée tous les cinq ans.

(222) *Et ipsas predictas res, si fuerit aliquis rector [...] a vobis abstrahere presumpserit [...] nisi **istud** fuerit adinpletum [...]* (FR15) : Et si un autre recteur prétendait vous enlever les susdits biens, à moins que **cela** soit accordé [...].

La rareté des emplois déictiques discursifs de ISTE, qui reprennent une proposition du contexte précédent, confirme ce que nous avons signalé dans la partie théorique. Les référents sans nom étant caractérisés par une faible saillance, la reprise d'une proposition se fait rarement par ISTE et plus souvent par HIC (Carlier 2017). Nous avons d'ailleurs vu que la deixis discursive représente presque un tiers de tous les

emplois de HIC. Dans le cas présent, les deux déictiques discursifs cités ci-dessus assurent la fonction sujet, et nous venons de voir que cette dernière, par son caractère de topique, privilégie la série ISTE. HIC, à son tour, quand il est employé comme déictique discursif, apparaît majoritairement en d'autres fonctions que celle de sujet.

Les autres contextes déictiques discursifs dans lesquels nous trouvons les occurrences de ISTE sont les suivants :

ISTE dans des expressions résomptives :

- (223) *Ista omnia superius nominata ego Vuilhelmus jamdictus comes, pro me et pro predictis personis, dono, trado [...]* (FR12) : Moi, Guillaume, le susdit comte, pour mon salut et celui des susdites personnes, je [vous] donne, je [vous] transfère *toutes ces choses nommées ci-dessus [...]*.

dans des expressions qui renvoient à un segment antérieur contenant la délimitation géographique des biens :

- (224) *Infra ista terminacione et perticacione ad integrum tibi vindumus [...]* (FR37) : à l'intérieur de *ces délimitations et de cet arpentage*, dans l'intégralité, nous te vendons [...].

et enfin, dans une clause d'engagement :

- (225) [...] *ista ecamia superius nominata in duplo vobis conponere faciat [...]* (FR41) : qu'il (celui cherche enfreindre la charte) vous paie *cet échange* doublement [...].

Dans ce dernier cas, le SN *ista ecamia* (*cet échange*, le N probablement dérivé du verbe *exquamiare* – *échanger*) établit un lien avec un large segment de discours qui consiste en une description des biens échangés.

On pourrait penser que les 7 occurrences de ISTE dans la deixis discursive apparaissent très tardivement dans le corpus FR, au moment où cette série ne se limite plus à la fonction sujet. Ce n'est pourtant pas le cas. Ces occurrences sont en effet « éparpillées » tout au long du corpus. Cela confirme ce que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, à savoir que la langue n'évolue pas en bloc mais par des étapes successives et avec une vitesse différente en fonction du contexte où la forme donnée apparaît. Autrement dit, comme d'autres textes du latin tardif, les chartes notariales se

caractérisent, elles aussi, par des tensions constantes entre les tendances conservatrices et les tendances innovantes, ce qui fait qu'un paradigme peut être doté à la fois de nouvelles et d'anciennes valeurs.

2.2.3 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif ISTE :

Anaphore		8
<i>Anaphore fidèle</i>	4	
<i>Cataphore</i>	1	
<i>Anaphore résomptive</i>	2	
<i>Anaphore sans nom</i>	1	

Tableau 88 : Différents types d'anaphore du démonstratif ISTE dans le corpus FR

2.2.3.1 Anaphore fidèle

Nous avons attribué la valeur d'anaphore fidèle à quatre occurrences, ce qui est très peu. Nous trouvons trois occurrences de ISTE anaphorique qui apparaissent dans des SP après la préposition *infra* :

- (226) [...] *mansum indomnicatum qui habet terminationes de ambobus lateribus et utrisque frontibus strada publica ; infra **istas terminationes*** [...] (FR32) : [...] un manse domanial qui a pour délimitation une voie publique sur les côtés avant et arrière et sur les côtés latéraux ; à l'intérieur de ces *délimitations* [...].

Une seule occurrence semble plus compliquée à expliquer dans la mesure où elle apparaît à proximité de plusieurs occurrences de IPSE. L'usage de la série ISTE dans une charte qui abonde en occurrences de IPSE peut en effet surprendre :

- (227) [...] *pro amborum animarum nostrarum, commemorare ipsas congregationes faciant* [...] *ut omnes fratri qui in **istas** consistunt **congregationes*** [...] *pro salute animarum nostrarum deprecare faciant* (FR15) : que ces monastères fassent des célébrations liturgiques pour le salut de nos deux âmes [...] pour que tous les frères qui demeurent dans ces *monastères* fassent des prières pour le salut de nos âmes.

Dans cet exemple, l'expression *ipsas congregationes* est anaphorique résomptif et crée un référent collectif en reprenant l'ensemble des monastères/églises mentionnés dans le contexte gauche. L'expression *istas congregationes* est donc de son côté une anaphore fidèle qui renvoie à *ipsas congregationes* pour référer au susdit ensemble de monastères/églises. Comme nous l'avons déjà signalé, cette occurrence est atypique pour deux raisons. D'une part, la charte en question (FR15) contient un grand nombre d'occurrences de IPSE⁸⁷. En suivant « la logique » de ce document, on pourrait s'attendre à *qui in ipsas consistunt congregationes*. D'autre part, comme on vient de le voir dans cette section, l'anaphore fidèle n'est pas la fonction la plus utilisée pour la série ISTE.

2.2.3.2 Anaphore sans nom

(228) [...] *si aliquis strumenta ... in adversitate predicti monasterii [...]*
quam nos nec facimus nec facere rogabimus a quocumque, praeter
***istud** quod firmissimum volumus [...]* (FR46) si par un (autre)
document ... contre le susdit monastère [...] que ne nous faisons pas
et que nous ne demandons à personne d'écrire, outre *celui* que nous
validons [...]

Dans cet exemple, il s'agit de ce que nous pouvons appeler une anaphore sans nom⁸⁸. Dans ce contexte, le démonstratif tout seul est insuffisant pour pouvoir déclencher l'identification référentielle. Ce n'est que l'ensemble qu'il forme avec la relative qui rend possible le processus d'identification du référent. Le SN (*istud quod firmissimum volumus*) étant dépourvu d'une tête lexicale, il est nécessaire de reprendre l'enveloppe lexicale du SN source présente dans le contexte discursif (*strumenta*). Sans recours au contexte discursif contenant le N source, le SN démonstratif reste opaque.

2.2.3.3 Cataphore

Nous avons attribué la valeur cataphorique à une seule occurrence de ISTE :

⁸⁷ 18 occurrences de IPSE contre 4 occurrences de IS, 3 occurrences de HIC, 2 occurrences de ISTE.

⁸⁸ Cf. Guillot-Barbance 2017 : 241-287 pour une définition succincte de l'anaphore sans nom et pour ses emplois en ancien français.

(229) *Haec et omnia, quicquid ibidem nostra videtur possessio vel dominatio [...] cum mancipiis quinque, quorum **ista** sunt **nomina** : Ansbertus, Romanus, Hidelindis, Austrudis, Frotrudis [...]* (FR21) :
Toutes ces choses et tout ce qui paraît être là-bas en notre possession ou sous notre autorité [...] avec les cinq manses dont les noms sont *ceux-ci* : Ansbertus, Romanus, Hidelindis, Austrudis, Frotrudis [...].

Nous avons déjà vu ce type d'occurrences cataphoriques avec le démonstratif HIC. Le SN cataphorique, en tant que référent « collectif », annonce la présence immédiate d'un ensemble d'unités référentielles qui seront mentionnées dans le contexte droit. Comme dans le cas de HIC, il s'agit des noms des personnes essentielles pour une charte donnée. Par contre, nous avons vu que dans le cas de HIC l'expression cataphorique a la forme d'un ablatif absolu *his nominibus*. Ce dernier, comme nous l'avons signalé, fonctionne comme une sorte de mise en alerte que les éléments qui suivent sont des noms propres. Or, dans l'exemple de ISTE, nous voyons qu'il ne s'agit plus d'un ablatif absolu. Une seule occurrence ne nous permet malheureusement pas de proposer une analyse statistique. Il est pourtant significatif que le rôle de marqueur sous la forme archaïque d'un ablatif absolu est assuré par la série HIC et non ISTE. Nous savons très bien en effet (cf. Väänänen 2012 : 166) qu'à l'époque tardive l'ablatif absolu « végété » dans des expressions plus ou moins formulaires. L'expression *his nominibus* semble justement en faire partie. Enfin, Väänänen (2012 : 168) signale aussi le fait que dans les textes de l'époque de transition, on voit se multiplier les constructions absolues descriptives, « sans nul doute conformes à l'usage populaire ». Nous croyons qu'ainsi peut s'expliquer la présence de *his nominibus* comme une sorte de marqueur en dépit de la diminution progressive de HIC de la langue parlée.

2.2.3.4 Anaphore résomptive

Une seule occurrence de ISTE a été également classée comme anaphore résomptive. Mais ce n'est pas le même type de l'anaphore résomptive que nous avons observé dans le cas du démonstratif HIC. Certes, il s'agit toujours d'une reprise sous forme d'un référent nouveau mais, cette fois-ci, il n'est pas collectif. Nous présentons cette occurrence dans un contexte plus large :

(230) [...] *donatumque in perpetuum esse volo ; hoc est res meas que sunt in pagus Lutwense, id est Litensis villa, ... Ista omnia superius*

nominata [...] dono [...] Nam dum ipsa cella subjecta est ad Aniana monasterio, sicut superius diximus, precamus ut ipse abbas de Aniana benigniter atque misericorditer regat ipsa cella Gellonis seu fratres ibidem morantes: et quod ibidem minus habuerit de stipendia in ista parvitate quod ego in ipsa cella donavi, ille propter Deum aliunde adjuvet et subveniat, sicut decet, abbatem suos benivolo animo regere (FR13) : [...] je veux que cela soit donné à jamais, à savoir mes biens situés dans le pagus Lutwense, c'est-à-dire, la villa Litensis ... Toutes ces choses mentionnées ci-dessus, je les donne [...]. En effet, tant que ce monastère est subordonné à celui d'Aniane, comme nous l'avons dit ci-dessus, nous demandons que l'abbé d'Aniane dirige avec bonté et miséricorde le monastère de Gellone et les frères qui y demeurent. Et si les revenus (affectés à ce monastère) manquent, qu'il (l'abbé), à cause de Dieu, aide et secoure (ce monastère) avec *ce peu que j'ai donné à ce monastère*, comme il convient qu'un abbé dirige les siens avec bienveillance.

Le SN démonstratif *ista parvitate* suivi d'une proposition relative (*quod ego in ipsa cella donavi*) établit une relation référentielle avec plusieurs éléments mentionnés dans le contexte antérieur qui désignent des biens légués. Le nouveau N qui permet de catégoriser ces éléments requiert en même temps une saturation suffisante pour la saisie du référent. Cette dernière est possible grâce à la présence de la relative. Il faut en effet souligner le fait que le N *parvitas* apparaît plus souvent dans des formules de modestie. La présence de ce N dans un contexte où le donateur « déplore » qu'il ait donné très peu semble plutôt exceptionnelle. Nous ne trouvons ce type de topos (avec le N *parvitas*) ni dans nos deux corpus, ni dans d'autres⁸⁹.

⁸⁹ Ce qui ne veut pas dire qu'il est absent du genre qu'est la charte notariale. Il se peut qu'on le trouve sous une autre forme mais cela nécessite une recherche qui dépasse le cadre de cette étude.

3. Analyse qualitative du corpus IT

3.1 Phonographie

3.1.1 *Sto* et *sta* – des formes romanes ou une longue continuité ?

Avant de passer à l'étude de la morphosyntaxe de la série ISTE, nous pensons qu'il est intéressant de nous pencher sur les deux occurrences de *sto* et *sta* que l'on trouve dans le corpus IT. Il est en effet légitime de nous interroger sur l'origine de ces deux formes, ce qui peut contribuer à augmenter nos connaissances sur le système graphique et/ou la phonographie de la langue des chartes.

Ces deux formes « raccourcies » se trouvent dans deux chartes rédigées à Salerne, respectivement en 848 (IT16) pour la forme *sta* et en 855 (IT25) pour la forme *sto* :

(231) [...] *repromicto* [...] ***sta*** *nostra binditione ab omnis omine defensare*
[...] (IT16) : [...] je promets de défendre cette terre vendue de tout
homme [...].

(232) [...] ***clauso sto***, *sicut supra fini posite sunt* [...] (IT25) : [...] *cet*
enclos dont les limites ont été fixées comme ci-dessus [...].

Les deux documents sont rédigés par le même notaire appelé *Roppertus*. Notre corpus IT comprend quatre chartes signées par ce notaire : IT10 de 837, IT16 de 848, IT24 de 854 et IT25 de 855. Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une même personne qui a exercé le métier de notaire pendant plusieurs années. Certes, nous ne possédons que 4 chartes⁹⁰ de lui, mais en règle générale, au moins pour notre corpus, les chartes rédigées par le même notaire ne sont pas très nombreuses.

La présence de ces deux formes pourrait nous faire croire qu'on est en présence des formes romanes – celles que l'on retrouve dans les textes dès l'ancien italien et qui sont aujourd'hui figées dans les expressions du type *stamattina* (ce matin) ou *stanotte*

⁹⁰ Ces quatre chartes se trouvent traditionnellement dans le *Codex diplomaticus cavenensis*. Ce dernier étant numérisé (cf. le site d'ALIM – Archivio delle Latinità Italiana del Medioevo ; http://alim.unisi.it/dl/fonti_documentarie consulté le 21/12/2020), nous avons vérifié s'il existe d'autres chartes rédigées par Roppertus et si d'autres chartes de ce codex contiennent les mêmes formes raccourcies. Nous n'avons trouvé qu'une charte en plus (donc 5 au total) et aucune autre occurrence des formes raccourcies.

(cette nuit). Cette thèse doit être pourtant nuancée. D'une part, ISTE sans voyelle initiale est bien attesté dans les inscriptions latines (Adams 2013 : 456)⁹¹. D'autre part, les formes raccourcies apparaissent de manière systématique dès l'ancien italien. Qui plus est, ces formes semblent plus diffusées dans les dialectes méridionaux qu'en Toscane (Rohlf 1968 : 208). Il y a donc une continuité entre la forme latine et la forme romane (italienne) non renforcée issue de ISTE. Ainsi, au 9^e siècle, il n'est pas vraiment fondé de se demander s'il s'agit d'une forme encore latine ou déjà romane puisqu'il s'agit en réalité d'une forme pluriséculaire. D'ailleurs, même si on considérerait *sto/sta* comme des formes romanes réduites, il n'est pas vraiment facile d'indiquer quelle serait la forme complète (renforcée). Notre corpus IT est trop réduit (on n'en a que deux occurrences) pour essayer de répondre à cette question. Ces formes réduites sont aussi d'une grande rareté dans d'autres corpus ou bases de données que nous avons pu consulter. Nous pouvons indiquer trois formes qui, ayant subi une aphérèse, pourraient être à l'origine de *sto* : (i) ISTE tout court, (ii) ESTO, la forme italienne issue directement de ISTE, (iii) QUESTO, issu à son tour de la soudure entre la particule épictique de type *ecce* + ISTE. Nous les commentons dans le paragraphe suivant.

Il n'est pas vraiment justifié de distinguer les formes ISTE et ESTO au 9^e siècle. Il s'agit en effet de la même forme pluriséculaire qui subit des changements phonétiques au cours des siècles. D'ailleurs, si les formes réduites (*sto/sta*) sont pluriséculaires également et fonctionnent aussi bien en latin qu'en ancien italien, la question de leur forme complète au 9^e siècle n'est pas non plus fondée, puisque on peut les considérer – malgré leur faible fréquence – comme relativement autonomes.

Mais si on considère qu'il s'agit tout de même de formes réduites auxquelles on doit associer des formes complètes, il serait plus judicieux de considérer que la forme de la langue orale (ESTO) subit une aphérèse et non la forme écrite (ISTE). Faire de ESTO la source des formes réduites semble plus raisonnable si on part du principe que la langue écrite des chartes rédigées à Salerne au 9^e siècle demeure latine ou latiniforme et que la langue orale est déjà beaucoup plus proche du diasystème roman que du latin. Ce serait une forme plus orale et plus avancée, ce que confirmerait sa

⁹¹ Nous pouvons également signaler une influence possible du substrat osco-ombrien où on trouve des formes à *es-* initial comme *esto* (cf. Dupraz 2011).

rareté dans les chartes. L'explication indiquant ESTO comme source de la forme réduite *sto/sta* semble d'ailleurs la plus répandue dans la littérature (cf. par exemple Rohlfs 1968 : 203) et conforme à l'évolution phonétique du *i* initial qui est bref. Mais, étant donné que les paradigmes les plus fréquents aussi bien en ancien français qu'en ancien italien sont ceux des formes renforcées, nous pouvons supposer que ce sont ces dernières qui sont en usage dans la langue parlée et que la langue orale les privilégie (sans que les formes réduites soient absentes), et que l'on restaure les formes anciennes (sans renforcement par la particule déictique et plus proches des formes latines) quand on passe à la langue écrite⁹². Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que rester dans la sphère des hypothèses.

3.1.2 Les formes à *h*- initial comme *histe*

Pour terminer cette section, nous voulons proposer une hypothèse qui pourrait expliquer en partie l'existence des graphies à *h*- initial du type : HIS pour IS, HISTE pour ISTE, HILLE pour ILLE, HIDEM pour IDEM et même HIPSE pour IPSE. Certes, le corpus IT ne contient que la série (H)IS avec le *h*- initial mais il nous semble que son explication se trouve justement dans l'évolution de la série ISTE.

Nous avançons l'hypothèse que l'apparition d'une forme à *h*- initial est liée à l'évolution des formes réduites de ISTE⁹³ (*sto, sta*, etc.). Nous supposons en effet que STO – par analogie avec d'autres mots à *s*- initial suivi d'une consonne – voit l'apparition d'une voyelle prothétique initiale *i* (et plus tard aussi *e*). Nous argumentons cette hypothèse par le fait qu'en latin tardif, à la suite du processus de prothèse, il est possible d'observer aussi, outre des alternances du type *spiritus* – *ispiritus* (forme à *i* prothétique), la présence de formes secondaires (à l'opposé des formes du latin classique) sans voyelle initiale dans les mots commençant par *i(n)s*-, (*h*)*is*-, *aes*- et *ex*- + consonne. D'où, par exemple (par aphérèse), les graphies *Spania*

⁹² La présence des formes renforcées par *ecce* est en effet bien connue et attestée dès le corpus plautinien (cf. par exemple Perdicoyianni-Paléologou 2006b), Adams (2013 : 453 et 466-468) remarque pourtant que les exemples que l'on trouve chez Plaute sont d'un type très restreint (jamais comme sujet, toujours comme accusatif exclamatoire et/ou parenthétique) et il est difficile de voir comment il aurait pu y avoir une continuité entre l'usage que l'on voit chez Plaute et celui que l'on voit dès les plus anciens langues romanes (mais aussi en latin tardif).

⁹³ Dans ce cas, c'est bien la forme latine ISTE qui est à l'origine des formes réduites dont nous parlons puisqu'il s'agit d'un phénomène phonétique qui se produit à l'époque de la latinité.

pour *Hispania*, *storia* pour *historia* ou *strumentum* pour *istrumentum*. Mais, comme indiqué plus haut, le processus inverse a aussi eu lieu et les mots à s- initial + consonne se voient ajouter (à l’opposé des formes du latin classique) comme une sorte de « préfixe » *i(n)s-*, *(h)is-*, *aes-* ou *ex-*. On observe par exemple *explendus* au lieu de *splendus* ou *hispatium* au lieu de *spatium* (Väänänen 2012 : 47-48). Il est donc très possible que la forme réduite STO soit « restaurée » avec un *h* initial d’où les formes comme *histe*.

Certes, ces évolutions phonétiques peuvent expliquer la présence du *h* initial dans le paradigme de ISTE dans le langage écrit où le groupe consonantique s + consonne est présent. Ce n’est pas le cas pour les autres paradigmes IS, ILLE, IDEM et ILLE. Pourtant, comme nous l’avons déjà évoqué plus haut, ces séries connaissent aussi des formes avec un *h* initial. Selon nous, elles sont créées par analogie avec HISTE puisque cette série a sans doute dû connaître une augmentation de sa fréquence dans la langue parlée (ce qui n’est guère visible dans la langue écrite) pour aboutir à des formes romanes basées sur ISTE. Enfin, il reste à expliquer pourquoi ces formes sont tellement rares à l’écrit⁹⁴. Il nous semble que cela s’explique tout simplement par la force conservatrice de l’écrit, notamment dans le cas des mots brefs comme le sont les démonstratifs.

3.2 Morphosyntaxe

3.2.1 Le complément du nom (*hujus* et *istius* au génitif)

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la forme du génitif (*hujus*) du démonstratif HIC est très rare dans le corpus FR tandis qu’elle est la 3^e forme la plus fréquente dans le corpus IT. Nous observons la même particularité dans le cas de la série ISTE au génitif. Cette série n’apparaît pas du tout dans le corpus FR. En revanche, elle est la plus fréquente dans le corpus IT⁹⁵. La haute fréquence des formes au génitif des deux séries dans le corpus IT nous incite à les comparer l’une à l’autre.

⁹⁴ La rareté des formes avec ou sans *h* a déjà été signalée dans les diplômes mérovingiens (cf. Vieliard 1927 : 75-76).

⁹⁵ Pour rappel, IS au génitif était la forme la plus fréquente dans le corpus FR et la 3^e la plus fréquente dans le corpus IT.

Les deux séries apparaissent quasi exclusivement (33 occurrences sur 35 pour HIC et 26 sur 27 pour ISTE) dans les SN où le N déterminé est *civitatis*, comme dans les exemples suivants :

(233) [...] *scripta per rogos meos ab leone greco latino presbytero et scriva **civitatis uius*** [...] (IT28) : [...] [charte] rédigée à ma demande par Leone, prêtre gréco-latin et scribe de *cette ville* [...].

(234) *A presenti etenim die in omnem futurum tempus placuit nobis vendere tradere largire inrevocabiliterque transcribere vobis quoque sergius vir honestus filius domni kampuli prefecturii habitator **istius** suprascripte **civitatis*** (IT61) : à partir du jour présent, pour tout le temps à venir, il nous a plu de vendre, transférer et transcrire irrévocablement, à vous, Sergius, homme honnête, fils du seigneur Kampulus, préfet, habitant de *cette ville* mentionnée ci-dessus.

Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre sur HIC, nous avons classé ces occurrences comme anadéictiques. Elles peuvent s'interpréter en effet soit comme des anaphoriques puisque le nom de la ville où la charte a été rédigée est toujours mentionné au début du protocole, soit comme des déictiques et, de ce fait, faire référence à la ville dans laquelle on se trouve au moment de leur énonciation par le notaire. La comparaison entre les deux séries au génitif devient donc possible. Mais cette alternance entre les deux séries ne se caractérise pourtant pas par les mêmes propriétés que celles que nous avons pu observer dans les sections précédentes. ISTE ne tend pas à remplacer HIC. Les deux séries semblent coexister tout au long du corpus et aucune évolution diachronique n'est à vrai dire discernable. Qui plus est, les deux formes, *huius* et *istius* apparaissent à plusieurs reprises dans les mêmes chartes. C'est sans doute ce genre de contextes d'emploi de HIC et de ISTE qui incitent les chercheurs à suggérer une synonymie totale entre les deux séries, notamment en latin tardif. Or, l'analyse des contextes d'emploi plus larges nous permet de voir une distribution bien « ordonnée » entre *huius* et *istius*.

L'alternance entre HIC et ISTE ne s'explique pas juste par le N déterminé par le démonstratif. Nous constatons que cette alternance se clarifie plus facilement si nous regardons le N auquel le SN démonstratif s'attache en tant que complément du nom.

HIC au génitif (35 occurrences au total), comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre précédent, apparaît majoritairement dans une expression figée du type *scriba/notarius civitatis hujus* (29 occurrences). Le N auquel s'ajoute l'extension sous forme d'un SN démonstratif (*civitatis hujus*) est donc toujours un terme désignant la personne préparant la charte (généralement *scriba* ou *notarius* mais on trouve aussi une occurrence de *prototabellio*). Parmi les 6 occurrences restantes, même si l'extension qui s'ajoute est toujours du type *hujus civitatis*⁹⁶, les N sont plus divers (*murum huius civitatis* ; *depiscopio huius civitatis* ; *episcopus sancte huius caietane ecclesiae* ; *in foro huius civitatis* ; *foris huius civitatis* ; *de balneo huius terre*). L'examen de ces quelques occurrences peut nous amener à deux constatations. Premièrement, le complément du nom *huius civitatis* n'apparaît après des N autres que ceux désignant le notaire que dans la deuxième moitié du 10^e siècle. Cette caractéristique est bien évidemment à rapprocher d'autres phénomènes que nous avons déjà signalés dans les chapitres précédents et qui témoignent selon nous d'un changement qui s'opère en Italie méridionale au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle. Il s'agit en effet d'un changement très intéressant puisque la forme archaïque du génitif *huius* qui ne fonctionnaient jusque-là que dans ce seul contexte – après le N désignant le notaire – apparaît après d'autres N. Qui plus est, la seule occurrence où le N désignant le notaire n'est pas *scriba* ou *notarius* mais *prototabellio* apparaît également dans la 2^e moitié du 10^e siècle (IT64, 996). Il faut souligner qu'il s'agit d'un terme relativement rare non seulement dans les textes notariaux mais aussi en général. Nous avons vu que le terme *tabellio* est très ancien et qu'il vient du latin classique. Son emploi dans une charte de la 2^e moitié du 10^e – où en règle générale le terme de *notarius* est de loin le plus utilisé – peut donc être perçu comme un mot archaïque ou recherché.

Quant à ISTE au génitif (27 occurrences), il détermine lui aussi toujours le même N dans le SN *istius civitatis*⁹⁷. Mais, contrairement à *huius*, les N pour lesquels *istius civitatis* est un complément du nom ne sont jamais *scriba*⁹⁸ ou *notarius*. On trouve en effet plusieurs N qui ont *istius civitatis* pour complément : *habitor istius civitatis* (13 occurrences sur 27), *dux istius civitatis*, *murum istius civitatis*, etc. De plus, toutes ces

⁹⁶ Mis à part une seule occurrence de *hujus terre* (IT58).

⁹⁷ Mis à part une seule occurrence de *istius terre* (IT50).

⁹⁸ Mis à part une seule occurrence de *scriba istius civitatis* (IT55, 980).

occurrences se trouvent tout au long du corpus IT (seulement dans les chartes de Gaète).

Il résulte de la répartition de ces deux formes que *huius* (outre les 6 occurrences qui apparaissent dans la 2^e moitié du 10^e siècle) se fixe après le N désignant le notaire. Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre sur HIC, l'expression *scriba civitatis huius* ferait référence à la ville dans le cadre légal de laquelle un notaire peut remplir ses fonctions, puisque on est toujours « attaché » à une ville en tant que notaire. Il s'agit donc d'une forme qui se fossilise dans ce seul contexte et qui réapparaît dans la 2^e moitié du 10^e siècle. En dehors de ce contexte, c'est bien la forme *istius* qui est employée.

Enfin, nous ne pouvons pas dire que les formes du génitif des démonstratifs tendent à disparaître. Bien au contraire, il semble qu'elles se maintiennent relativement bien dans le langage des chartes (rappelons-nous, entre autres, les formes au génitif de IS et HIC que nous avons déjà vues dans les chapitres précédents). C'est un fait bien établi que le génitif est de bonne heure (à partir de l'époque républicaine) concurrencé par la tournure prépositionnelle en DE (cf. Väänänen 2012 : 113-114). Mais dans nos chartes nous ne pouvons pas dire que les formes du génitif des démonstratifs soient progressivement remplacées par DE + démonstratif au nominatif⁹⁹. Citons à titre d'exemple :

(235) *Ab alio latere habet campu depiscopi huius civitatis [...]* (IT59) : De l'autre côté, il y a un champ de l'évêché de *cette ville*.

3.2.2 La fonction sujet

Les occurrences de ISTE en fonction sujet sont les moins fréquentes dans le corpus IT. Cela constitue une différence significative en comparaison avec le corpus FR où ISTE en fonction sujet se place en première position. Nous les trouvons surtout dans les chartes de Cava de' Tirreni (7 occurrences sur 9) dans trois contextes différents : (1) clauses d'engagement (5 occurrences) :

⁹⁹ Ce qui ne veut pas dire que ces constructions soient impossibles. On en trouve quelques occurrences. Leur répartition est pourtant très inégale dans le corpus FR et le corpus IT.

(236) [...] *et quit si nos vobis defensarem non potuerimus [...] duplum pretium vobis cumponere promicemus, oc est soledi beneventani numeros tres et insuper quod **ista nostra benditio** aput vos remelioratam fuerit [...] (IT01) :* et pour ce que nous ne pourrons pas défendre (c'est-à-dire les biens indiqués dans la charte), nous vous promettons de vous payer le double prix, à savoir trois monnaies bénéventaines et, de plus, ce que *cette terre vendue* aurait valu.

(2) délimitation de biens (3 occurrences dont deux dans les chartes de Gaète¹⁰⁰) :

(237) [...] *abente fine **ista mea benditio** de uno latere [...] (IT01) :* [...] *cette terre de vente* ayant pour limites, d'un côté [...].

(3) une seule clause de perpétuité :

(238) [...] *et **cartula ista** manea firme [...] (IT06) :* [...] *et que cette charte* demeure ferme [...].

L'alternance entre deux séries HIC et ISTE dans les clauses de perpétuité et de datation, telle que nous l'avons observée dans le corpus FR, n'a pas lieu dans le corpus IT.

3.2.3 La fonction de COD

Nous avons vu que dans le corpus FR, ISTE en fonction de COD apparaît dans un seul contexte, à savoir dans les souscriptions finales. Dans le corpus IT en revanche, même s'il y a moins d'occurrences de ISTE en fonction de COD, cette série n'a pas qu'un seul contexte d'emploi. Aucune occurrence de ISTE, comme c'était le cas dans le corpus FR, ne se trouve dans la souscription. Nous trouvons cette série notamment dans une clause d'engagement où l'auteur de la charte s'engage à respecter les décisions prises dans le document :

(239) [...] ***ista nostra benditione** ab omnis homine defensare promicemus [...] (IT04) :* [...] nous promettons de défendre *cette terre vendue* de tout homme [...].

¹⁰⁰ IT50 de 964 et IT64 de 996 – nous donnons ces précisions ici puisque nous reviendrons à ces occurrences dans la section suivante consacrée à la fonction de COD.

Elle apparaît aussi après certains verbes :

(240) [...] *ud a presentes dies abeas et possedeas **istam meam benditionem*** [...] (IT01) : [...] pour qu'à partir d'aujourd'hui tu aies et que tu possèdes *cette terre de vente* [...].

(241) [...] ***clauso isto** sicut supra fini posite sunt nec mihi suprascripto binditori nec cuilibet non dico remanere* [...] (IT16) : je déclare ne pas garder *cet enclos* dont les limites ont été fixées comme ci-dessus, ni à moi, ni à tout autre personne.

L'analyse de plusieurs occurrences de ISTE présentes dans le corpus IT nous permet aussi de remarquer une particularité difficile à apercevoir lors d'une lecture linéaire des chartes. ISTE en fonction de COD apparaît presque exclusivement dans les chartes de Cava de' Tirreni (10 occurrences sur 11). La seule occurrence restante que l'on trouve dans les chartes de Gaète date de 996 (IT64). De plus, les deux occurrences de ISTE en fonction sujet que nous avons signalées dans la section précédente datent, elles aussi, de la deuxième moitié du 10^e siècle (964 et 996). Il en résulte que dans les chartes de Gaète ISTE en fonction sujet et en fonction de COD est beaucoup plus rare que dans les chartes de Cava de' Tirreni. Nous avons vu jusque-là que, d'une part, les chartes de Gaète se caractérisent parfois par un retour aux formes anciennes/archaïques dans la 2^e moitié du 10^e siècle. D'autre part, comme nous venons de l'indiquer, pour voir certaines formes « innovantes » dans les chartes de Gaète (que l'on retrouve ordinairement dans les chartes de Cava de' Tirreni), il faut attendre aussi la 2^e moitié du 10^e siècle. Cela est probablement dû aux différentes traditions discursives et notariales. Ces dernières, difficilement perceptibles lors d'une lecture linéaire – ce qui explique les jugements d'anciennes études sur le caractère répétitif des chartes – commencent à se manifester progressivement grâce à l'application des méthodes de la linguistique de corpus.

3.2.4 Différents SP

Les conclusions que nous allons exposer concernent et le corpus FR et le corpus IT. En règle générale, nous pouvons dire que le corpus FR contient des SP inconnus dans le corpus IT, et que le corpus IT, à son tour, contient des SP inconnus dans le corpus FR. Enfin, il y a des SP communs aux deux corpus. Il s'agit pourtant

d'occurrences ponctuelles et aucune analyse statistique ne permet de tirer des conclusions de nature générale. Qui plus est, les SN à deux démonstratifs sont absents du corpus IT. Nous avons cependant regardé la progression des deux séries dans le corpus IT. Le résultat nous conduit vers ce que nous avons déjà pu observer et mentionner, à savoir, la différence entre les chartes de Cava de' Tirreni et celles de Gaète que nous avons évoquée dans la section précédente :

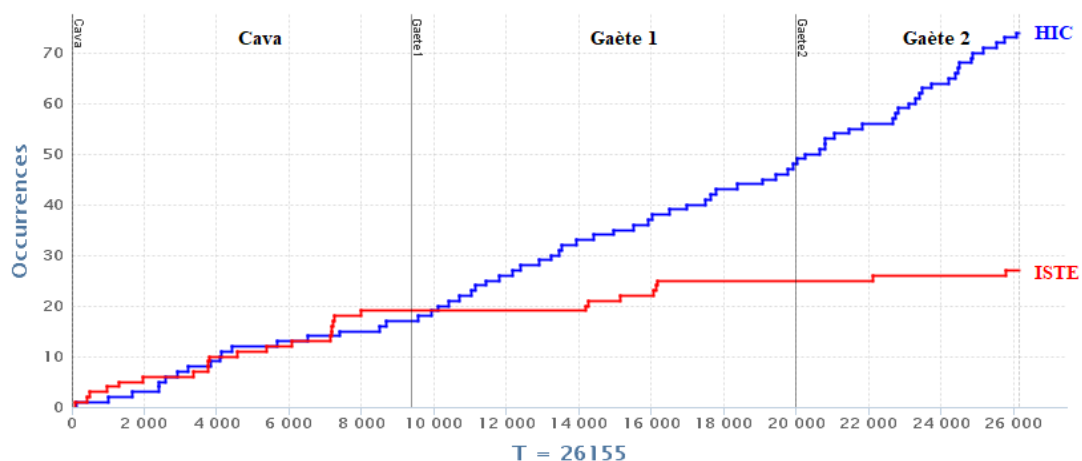


Figure 17 : Progression de HIC et ISTE dans les SP dans les trois sous-corpus du corpus IT

En observant ce graphique, nous pouvons constater que les séries ISTE et HIC n'apparaissent régulièrement que dans les chartes de Cava de' Tirreni (la première colonne qui divise le graphique). En revanche, dans les deux colonnes suivantes où on trouve les chartes de Gaète, la série HIC l'emporte de loin devant ISTE, qui est donc rarement employé dans les SP. Les chartes de Gaète semblent donc moins innovantes dans ce contexte que celles de Cava de' Tirreni. Il est intéressant de remarquer que les chartes de Gaète, d'une part, cherchent à restituer des formes anciennes/archaïques dans certains contextes et que, d'autre part, elles empêchent l'intégration de formes innovantes dans d'autres contextes.

3.3 Pragmatique

Le tableau suivant résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif ISTE dans le corpus IT. La deixis textuelle qui est la fonction la plus fréquente dans le corpus FR est relativement rare dans le corpus IT. Plus de la moitié des occurrences (59%) sont des anadéictiques :

Deixis		54	73%
<i>Anadeixis (istius civitatis)</i>	26		35%
<i>Anadeixis (ista venditio)</i>	18		24%
<i>Deixis textuelle</i>	6		8%
<i>Deixis situationnelle</i>	4		6%
Anaphore		12	16%
<i>Anaphore résomptive</i>	7		10%
<i>Anaphore fidèle</i>	4		5%
<i>Anaphore infidèle</i>	1		1%
Deixis discursive		8	11%
<i>Deixis discursive anaphorique</i>	8		11%
Au total		74	100%

Tableau 89 : Fonctions pragmatiques du démonstratif ISTE dans le corpus IT

3.3.1 Deixis

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types de deixis attribués au démonstratif ISTE :

Deixis		54	
<i>Anadeixis (istius civitatis)</i>	26		48%
<i>Anadeixis (ista venditio)</i>	18		34%
<i>Deixis textuelle</i>	6		11%
<i>Deixis situationnelle</i>	4		7%

Tableau 90 : Différents types de deixis du démonstratif ISTE dans le corpus IT

3.3.1.1 *Anadeixis (istius civitatis)*

Le premier type d'occurrences auxquelles nous avons attribué la valeur anadéictique est représenté par l'expression *istius civitatis*. Nous avons vu dans la partie consacrée à la morphosyntaxe qu'elle s'attache, contrairement à HIC au génitif, aux N autres que ceux désignant le nom de celui qui prépare la charte (*scriba* ou *notarius*) :

(242) *A presenti etenim die in omnem futurum tempus placuit nobis vendere tradere largire inrevocabiliterque transcribere vobis quoque sergius vir honestus filius domni kampuli prefecturii habitator **istius** suprascripte **civitatis*** (IT61) : à partir du jour présent, pour tout le temps à venir, il nous a plu de vendre, transférer et transcrire irrévocablement, à vous, Sergius, homme honnête, fils du

seigneur Kampulus, préfet, habitant de *cette ville* mentionnée ci-dessus.

3.3.1.2 *Anadeixis (ista venditio)*

Comme nous l'avons déjà signalé dans le chapitre sur HIC, un certain nombre d'occurrences de ISTE devant le N *venditio* a été analysé comme anadéictiques.

- (243) *Benumdabi tibi boni clerico et filio gaidelli terra mea bacua locum qui bocatur at pesclu ; abente fine ista mea **benditio** de uno latere fine de filli radiperti [...]* (IT01) : J'ai vendu à toi, Bono, prêtre, fils de Gaidelli, ma terre inoccupée appelée at Pesclu ; *cette terre vendue* a pour limites, d'un côté, la terre du fils de Radiperto [...].

Nous avons longuement exposé les caractéristiques de ces occurrences dans le chapitre sur HIC et nous n'allons pas y revenir. Nous nous focaliserons ici sur la différence entre les séries HIC et ISTE. Nous avons déjà signalé que les occurrences anadéictiques de HIC (suivies d'un N du type *venditio*) apparaissent toutes dans le même contexte où il est précisé ce que le vendeur reçoit en échange du bien vendu. Nous avons également noté la présence de la préposition *pro*. Nous reprenons ici le même exemple :

- (244) [...] *set unde **pro anc meam benditionem** recepi ego binditor a te hemtori meaum auru figuratum quactuor tremissi et tres denari [...]* (IT01) : [...] par conséquent, moi, vendeur, j'ai reçu de toi, acheteur, pour *cette terre vendue*, quatre monnaies d'or frappées et trois deniers [...].

En revanche, les occurrences de ISTE semblent se caractériser par une plus grande diversité de contextes d'emploi. Nous venons de voir en 243 un exemple où ISTE anadéictique assure la fonction sujet (6 sur 18 occurrences). Mais nous le trouvons aussi en fonction de COD (5 sur 18 occurrences) :

- (245) [...] *ab omnes homines inantestarem et defendere promictemus **ista mea benditio** [...]* (IT01) : [...] nous promettons de lutter et défendre *cette terre vendue* contre tout homme [...].

ainsi qu'après diverses prépositions (respectivement 3 occurrences après la préposition *de*, 3 après *in* et 1 après *cum*) comme par exemple :

- (246) [...] *si [...] quabis homo intraberit in **ista mea binditione** [...]*
 (IT20) : [...] si un homme occupait *cette terre vendue* [...].

3.3.1.3 *Deixis textuelle*

Nous avons vu jusqu'à présent que les occurrences considérées comme déictiques textuelles sont plus ou moins attachées à un certain type de N désignant la charte (*carta venditionius* ou *venditio* ; *carta donationis* ou *donatio* ; etc.). Nous avons aussi vu que le terme de *venditio*, employé dans le corpus FR avec le sens médiéval de charte de vente, garde le sens du latin classique dans le corpus IT. Il en résulte que de nombreux SN démonstratifs à tête lexicale *venditio* ne sont pas du tout – comme on pourrait le croire – des déictiques textuels. Il y a donc très peu d'occurrences de ISTE assurant la fonction de deixis textuelle dans le corpus IT. Mais celles auxquelles nous avons attribué cette fonction ne soulèvent plus de doutes puisque les têtes lexicales des SN démonstratifs dans lesquels on les trouve indiquent clairement qu'il s'agit des chartes :

- (247) [...] *et **cartula ista** manea firme* [...] (IT06) : [...] et que *cette charte* demeure ferme [...].

- (248) [...] *ipsa terre firme abeates per **istu scriptu*** [...] (IT11) : [...] que par *cette charte* vous possédiez cette terre [...].

Il est intéressant de remarquer que les rares occurrences de ISTE déictiques textuelles ne sont présentes que dans les chartes de Cava de' Tirreni et qu'elles sont complètement absentes des chartes de Gaète. La série ISTE ne semble donc pas être utilisée dans cette fonction, ce qui montre aussi une différence majeure par rapport au corpus FR où, comme nous l'avons vu, ISTE déictique textuel s'introduit progressivement, notamment en fonction sujet.

3.3.1.4 *Deixis situationnelle*

Quatre occurrences de ISTE ont été classées comme déictiques situationnelles. On les trouve toutes dans le même contexte de délimitation des biens :

- (249) *Similiter dono vobis omnia quantum abemus influmicellum de **isto latere** het de illo latere dono tibi* [...] (IT42) : Pareillement, je vous

donne tout ce que nous possédons à Fiumicello, de *ce côté* (vers nous) et de l'autre côté (du côté opposé) [...].

(250) [...] *dodamus [...] vobis [...] omnem nostrum publicum quantum havemus in loco qui dicitur marana iuxta flumicello de isto latere subtus silice et usque in mare [...]* (IT44) : Nous vous donnons tout notre patrimoine que nous possédons dans l'endroit appelé Marana près de Fiumicello, de *ce côté* (vers nous) au-dessus de la route pavée et jusqu'à la mer [...].

Dans le premier exemple, l'expression *de isto latere* fonctionne en couple avec *de illo latere*. L'emploi de ces deux démonstratifs dans ce contexte permet d'opérer un contraste entre deux référents. Nous aurions pu traduire cet extrait par « je vous donne tout ce que nous possédons à Fiumicello, *d'un et de l'autre côté* » mais nous avons voulu mettre en valeur le sens descriptif dont les démonstratifs peuvent être dotés dans ce contexte précis. Cependant, comme nous pouvons l'observer dans le deuxième exemple, la présence du deuxième démonstratif n'est pas vraiment nécessaire. C'est plutôt un segment textuel contenant une description de délimitation de biens qui est indispensable pour pouvoir créer un contraste ou autrement dit pour que le premier (et le seul) démonstratif ait une interprétation spatiale. Cette interprétation spatiale ne signifie bien évidemment pas que le démonstratif lui-même soit dotée d'une valeur spatiale. Comme nous l'avons vu, l'explication du système des démonstratifs à l'aide de la théorie des sphères personnelles permet très bien d'expliquer ce genre d'emploi. En effet, l'interprétation spatiale n'est qu'une extension de l'interprétation en termes d'inclusion et d'exclusion du référent à la sphère personnelle. Le référent inclus peut paraître comme spatialement plus proche, d'où l'emploi de la série *ISTE* en contraste avec *ILLE*.

Il faut aussi souligner que cet emploi « spatial »¹⁰¹ des démonstratifs dans la deixis situationnelle est extrêmement rare dans les chartes. Nous ne le trouvons que dans deux chartes du corpus IT. Il est absent dans le corpus FR. Nous ne le trouvons pas non plus dans d'autres corpus et bases de données.

Enfin, il faut bien dire que cet usage du démonstratif est bien loin des emplois que l'on considère habituellement comme de la deixis situationnelle. Il s'agit en effet d'un

¹⁰¹ On pense au couple *isto latere* vs. *illo latere*.

emploi où une série s’oppose à l’autre et qui apparait en réalité plus souvent dans l’anaphore. Mais l’interprétation anaphorique de ces occurrences n’était pas possible. Nous avons pris la décision de les considérer comme déictiques situationnelles puisque leur emploi permet de désigner d’une manière univoque des réalités (des limites d’un bien en l’occurrence) bien connues des parties concernées.

3.3.2 Anaphore

Anaphore		12	16%
<i>Anaphore résomptive</i>	7		59%
<i>Anaphore fidèle</i>	4		33%
<i>Anaphore infidèle</i>	1		8%

Tableau 91 : Différents types d’anaphore du démonstratif ISTE dans le corpus IT

3.3.2.1 Anaphore résomptive

Les anaphores résomptives n’ont pas d’autres caractéristiques que celles que nous avons déjà évoquées dans la section consacrée à l’anaphore résomptive dans la série HIC. Il s’agit toujours de reprises sous forme d’un référent nouveau et collectif des unités référentielles mentionnées dans le contexte antérieur et qui n’apporte aucune information nouvelle. Nous ne citerons donc qu’un seul exemple pour illustrer cet emploi :

- (251) [...] *vobis placuerit levare* [...] *inter ista vero ambeduo vocabula*
 [...] (IT40) : [...] vous pourrez choisir [...] *entre ces deux localités*
 [...].

L’expression *ista ambeduo vocabula* réfère aux noms propres de deux localités mentionnées dans le contexte antérieur.

3.3.2.2 Anaphore fidèle

Quatre occurrences de ISTE ont été classées comme des anaphores fidèles. Cette fonction pragmatique ne semble donc pas particulièrement représentée par la série ISTE dans le corpus IT. Mais elle ne l’est pas non plus dans le corpus FR où 4 occurrences également ont été relevées. Nous avons en revanche vu que la série HIC est plus sollicitée dans le corpus FR quand il s’agit d’une reprise fidèle. Mais les

occurrences de HIC anaphorique fidèle se résument pourtant à un seul type d'expression avec un N temporel. Elles apparaissent par contre dans des contextes plus diversifiés dans le corpus IT, où quatorze occurrences de HIC sont des anaphores fidèles. Cette diversité de contextes d'emploi semble avoir lieu aussi pour la série ISTE, ce que nous pouvons observer dans les quatre exemples suivants :

- (252) [...] *et donamus tibi una alia petia de terra [...] et habet per longtudinem **ista suprascripta petia** passos quinquaginta [...]*
 (IT50) : et nous te donnons une autre morceau de terre [...] et cette susdite pièce de cinquante pas de longueur [...].
- (253) *Et ipse mdietas (sic) quod vobis refusimus habet has finis et discurrentis ; ab orientem [...] haec vero medietas quod inter **iste finis** nobis pertinuit [...]* (IT65) : et la moitié de terre que nous vous donnons a ces limites et frontières : à l'est [...] cette moitié de terre qui nous appartient à l'intérieur de ces limites [...].
- (254) [...] *do [...] vobis [...] terra [...] est longitudo **istius terre** passos centum octoginta [...]* (IT50) : je vous donne une terre [...] cette terre a cent cinquante pas de longueur [...].
- (255) [...] *donamus [...] vobis [...] ipsum medium limitem nostrum [...] **istum supradictum medium limitem nostrum** vobis suprascriptus petrus et anna iugalibus donabimus [...]* (IT64) : nous vous donnons la moitié de notre terre [...] nous avons donné cette susdite terre nous appartenant à vous susnommés Petrus et Anna, conjoints [...].

Le nombre d'occurrences de HIC et ISTE anaphoriques fidèles restent néanmoins trop petit pour qu'on puisse procéder à une analyse statistique. De plus, les référents de ces expressions sont presque toujours les mêmes, il s'agit des objets donnés, vendus ou échangés dans la charte. Il n'est donc pas possible d'établir une distinction entre les référents associés au facteur d'*accessibilité* déterminés par HIC et les référents associés au facteur de *saillance* et de *saillance discursive* déterminés par ISTE.

3.3.2.3 Anaphore infidèle

Une seule occurrence de ISTE a été considérée comme une anaphore infidèle. Il s'agit d'un SN démonstratif suivi de relative :

(256) [...] *concambiavimus per te [...] une petia de terre seminaria posita ad ipse crete super Brizani [...] **ista terra quod vobis donavimus** et mensurata per circuitim in giro duocenti passi ad passo publico mensurata* (IT62) : nous avons échangé avec toi un morceau de terre arable situé près de dépôts d'argile/craie au-dessus de Brizano [...] *cette terre que nous vous avons donnée* se trouve dans un cercle de deux cents pas, mesuré selon le pas public.

Dans cette construction à relative, le SN démonstratif établit un lien référentiel avec l'expression présente dans le contexte antérieur. Même si les deux expressions sont coréférentielles, les têtes lexicales des SN ne sont pas strictement les mêmes.

3.3.3 Deixis discursive

Les occurrences classées comme des déictiques discursifs anaphoriques apparaissent toujours dans le même contexte et avec le même N *clausum* :

(257) [...] **clauso isto** *sicut supra fini posite sunt nec mihi suprascripto binditori nec cuilibet non dico remanere* [...] (IT16) : je déclare ne pas garder *cet enclos* dont les limites ont été fixées comme ci-dessus, ni à moi, ni à tout autre personne.

Le SN démonstratif *clauso isto* établit une relation référentielle avec un segment textuel présent dans le contexte antérieur où on précise les frontières du bien et le N *clauso* permet de reclassifier le contenu sémantique de ce segment.

4. Remarques conclusives

4.1 Corpus FR : ISTE est préféré en fonction sujet et HIC en fonction de COD

Nous avons dit au début de ce chapitre qu'une seule forme graphique de ISTE recouvre 85% de toutes les attestations de cette série, ce qui nous a obligé à adopter une autre perspective d'analyse. Nous nous sommes ainsi focalisés sur les contextes d'emploi et les fonctions syntaxiques dans lesquels on observe ISTE et non sur ses

formes particulières. Les résultats de notre analyse ont été mis en comparaison avec la série HIC.

La série ISTE est préférée en fonction sujet. Il a deux contextes d'emploi où cette fonction ressort particulièrement : (i) la clause de perpétuité où ISTE l'emporte sur HIC au cours du temps, et (ii) la formule de datation où HIC est très peu utilisé. Nous avons avancé l'hypothèse que HIC se maintient plus longtemps dans la clause de perpétuité puisqu'elle semble plus formulaire. De plus, dans la même clause, nous avons relevé quelques SN à deux démonstratifs. Ces derniers n'apparaissent que dans les chartes les plus récentes du corpus FR. Nous avons proposé l'explication que les notaires ajoutent le démonstratif ISTE quand HIC devient de plus en plus archaïque.

Nous avons aussi trouvé la série ISTE en fonction de COD dans les souscriptions finales. La comparaison avec la série HIC a cependant montré que cette dernière est largement préférée et que ISTE n'apparaît que dans quelques chartes les plus récentes du corpus FR. Enfin, la série HIC l'emporte de loin sur ISTE dans les SP.

4.2 Corpus IT : une distribution fonctionnelle entre *hujus civitatis* et *istius civitatis*

Nous avons établi une différence dans la distribution des SN démonstratifs *hujus civitatis* et *istius civitatis*. L'alternance entre deux séries dans ces SN s'explique par le N auquel le SN démonstratif s'attache en tant que complément du nom. Nous avons ainsi vu que le SN *hujus civitatis* est majoritairement le complément des N désignant le notaire (p.ex. *scriba hujus civitatis*) tandis que le SN *istius civitatis* n'est jamais un complément de ces N. Nous avons aussi vu que *hujus civitatis* devient le complément d'autres N que ceux désignant le notaire dans la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous avons rapproché cette caractéristique d'autres phénomènes que nous avons déjà signalés dans les chapitres précédents et qui témoignent selon nous d'un changement qui se produit en Italie méridionale au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle.

4.3 Corpus IT : les chartes de Cava de' Tirreni et Gaète suivent des traditions discursives différentes

Nous avons dit à plusieurs reprises que certains phénomènes qui se produisent dans les chartes de Cava de' Tirreni sont absents dans les chartes de Gaète et inversement. Les deux recueils de chartes, bien qu'ils proviennent de régions géographiquement très proches, manifestent non seulement des différences textuelles mais aussi plusieurs différences linguistiques. Nous avons vu que la série ISTE en fonction sujet et en fonction de COD est très rare dans les chartes de Gaète et que la majorité des occurrences dans ces deux fonctions se trouvent dans les chartes de Cava de' Tirreni. Nous avons aussi signalé que pour voir certaines formes « innovantes » dans les chartes de Gaète (qui sont bien présentes dans les chartes de Cava de' Tirreni), il faut attendre la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous avons enfin vu que les séries HIC et ISTE apparaissent régulièrement dans les SP dans les chartes de Cava de' Tirreni tandis que c'est la série HIC qui l'emporte de loin sur ISTE dans les mêmes contextes dans les autres chartes.

4.4 Les chartes permettent de mieux étudier la série ISTE que les diplômes ou les vies de saints

Bien que la série ISTE ne soit pas la plus fréquente dans nos deux corpus, nous avons vu que ses occurrences se répartissent dans des contextes bien spécifiques. Elles empiètent sur HIC, ce qui permet de comparer les deux séries. Cette situation de concurrence n'est pas possible dans le corpus diplomatique de Viellard (1927 : 142), où la série ISTE n'est présente que dans l'expression *istas kalendas*. Étant donné que les occurrences de ISTE ne sont pas vraiment nombreuses dans les chartes (HIC l'emporte de loin sur ISTE au niveau quantitatif) et que la cooccurrence avec HIC ne se limite généralement qu'à des contextes bien spécifiques, on peut supposer que l'introduction de ISTE est encore plus difficile dans les diplômes royaux, qui se caractérisent par un registre beaucoup plus acrolectal que les chartes. La situation est comparable dans le corpus hagiographique de Van Acker (2007 : 344-348), où la série ISTE est soit absente, soit compte quelques occurrences qui rendent impossible toute comparaison avec la série HIC. L'absence et/ou la rareté de ISTE dans ces textes

destinés à être lus devant un public généralement illettré surprend. On pourrait se demander pourquoi ISTE comprend plus d'occurrences dans les chartes que dans les vies de saints. Nous ne pensons pas que ce soient les exigences formelles qui expliquent qu'on se sert de ISTE pour éviter toute sorte d'ambiguïté dans les chartes puisque ISTE reste peu fréquent et que ce rôle est plutôt assuré par d'autres séries ou démonstratifs métalinguistiques. Il nous semble que l'explication de la parcimonie de ISTE dans les vies de saints se trouve d'une part dans l'hétérogénéité de valeurs de cette série en latin tardif (les valeurs classiques vont de pair avec les valeurs innovantes) et, d'autre part, dans le caractère hautement littéraire des textes hagiographiques.

Chapitre 13 :

ILLE

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

Nous commençons de nouveau par la présentation des données quantitatives. Les trois tableaux présentés ci-dessous nous proposent une première analyse statistique du démonstratif ILLE dans le corpus FR. Malgré sa faible fréquence, son paradigme semble relativement diversifié. Il n'est pourtant pas utile de regrouper ses occurrences en formes fréquentes et rares. ILLE est aussi le seul démonstratif où la proportion entre le nombre de déterminants et de pronoms est équilibrée.

illas	illorum	illa	illud	ille	illo	illi	illis	illos	illua	Total
9	7	6	6	5	5	2	1	1	1	43

Tableau 92 : Fréquence des formes du paradigme ILLE dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
20	23	43

Tableau 93 : Catégories morphosyntaxiques de ILLE dans le corpus FR

	illas	illorum	illa	illud	ille	illo	illi	illis	illos	illua	Total
Dét	7		6			5			1	1	20
Pro	2	7		6	5		2	1			23

Tableau 94 : Fréquence des formes du paradigme ILLE en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus FR

1.2 Corpus IT

Les trois tableaux suivants présentent la distribution de la série ILLE dans le corpus IT. Ils nous permettent d'observer que ce démonstratif a les mêmes caractéristiques que dans le corpus FR. Son paradigme reste relativement diversifié malgré sa faiblesse numérique, et la proportion entre le nombre de déterminants et de pronoms reste plutôt équilibrée. Il convient de souligner qu'une forme (*illo*) correspond toutefois à presque 50% des occurrences.

illo	illa	illos	illi	illis	illius	illorum	illam	illas	illut	Total
20	8	3	2	2	2	2	1	1	1	42

Tableau 95 : Fréquence des formes du paradigme ILLE dans le corpus IT

Déterminants	Pronoms	Total
24	18	42

Tableau 96 : Catégories morphosyntaxiques de ILLE dans le corpus IT

	illo	illa	illos	illi	illis	illius	illorum	illam	illas	illut	Total
Dét	11	7	2	1	2	1					24
Pro	9	1	1	1		1	2	1	1	1	18

Tableau 97 : Fréquence des formes du paradigme ILLE en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus IT

2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR

Le tableau suivant résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif ILLE dans le corpus FR :

Anaphore		32	74%
<i>Anaphore pronominale</i>	14		32%
<i>Cataphore</i>	7		16%
<i>Anaphore fidèle</i>	6		14%
<i>Anaphore infidèle</i>	3		7%
<i>Anaphore résomptive</i>	2		5%
Deixis discursive		6	14%
Deixis discursive anaphorique	4		9%
Deixis discursive cataphorique	2		5%
Mémoriel		5	12%
Au total		43	100%

Tableau 98 : Fonctions pragmatiques du démonstratif ILLE dans le corpus FR

L'anaphore est la fonction pragmatique la plus représentée pour le démonstratif ILLE. On note surtout un pourcentage significatif d'anaphores pronominales et de cataphores. Ces dernières représentent 16% de toutes les occurrences de ILLE, ce qui est beaucoup plus que dans les autres séries (3% pour HIC, 2% pour IPSE et 1% pour ISTE). ILLE se rencontre également dans un contexte jusque-là absent, à savoir l'emploi mémoriel.

2.1 Anaphore

Le tableau qui suit détaille les différents types d'anaphore du démonstratif ILLE :

Anaphore		32	
<i>Anaphore pronominale</i>	14		44%
<i>Cataphore</i>	7		22%
<i>Anaphore fidèle</i>	6		19%
<i>Anaphore infidèle</i>	3		9%
<i>Anaphore résomptive</i>	2		6%

Tableau 99 : Différents types d'anaphore du démonstratif ILLE dans le corpus FR

2.1.1 Anaphore pronominale (1) – ILLE pronom personnel ?

L'analyse du démonstratif latin ILLE dans les textes de la latinité tardive et altimédiévale nous impose de prendre en compte le fait que ILLE est à l'origine de plusieurs nouvelles formes et/ou catégories dans les langues romanes. Nous avons déjà vu que l'évolution de ILLE aboutit en effet (1) au démonstratif (respectivement pour l'ancien français et l'ancien italien CIL et QUELLO), (2) à l'article défini, (3) au pronom personnel de la 3^e personne et (4) – ce que l'on pourrait appeler la forme mineure – le possessif de la 3^e personne du pluriel. Les occurrences pronominales de ILLE doivent être envisagées dans le contexte de son évolution vers le pronom personnel et le possessif. Même s'il s'agit – comme nous le verrons – de pistes d'analyse qui ne semblent pas particulièrement fructueuses pour notre étude, nous devons leur consacrer quelques lignes de commentaire. Elles nous permettront non seulement de répondre à la question de savoir dans quelle mesure les chartes constituent un genre textuel représentatif pour étudier l'émergence du pronom personnel roman mais aussi de confronter les emplois pronominaux de ILLE et de IPSE.

Le problème de l'émergence du pronom personnel de la 3^e personne dans les langues romanes n'a pas suscité autant de débats que celui de l'émergence de l'article défini (cf. Hertenberg 2015 : 16). Cela s'explique par le fait que la catégorie des pronoms personnels est déjà présente en latin classique, et même si aucun paradigme n'existe pour la 3^e personne, cette fonction est sans aucun problème assurée par l'anaphorique IS ou bien par les démonstratifs HIC, ISTE ou ILLE :

(258) *Mercator* quidam fuit Syracusis senex ; **ei** sunt nati filii gemini duo
(Plaute, *Menaechmi*, 17-18) : Il y avait à Syracuse un vieux marchand ; *il* a eu deux fils jumeaux.

(259) *Te Syracusis natum esse dixisti : et hic natus ibi* (Plaute, *Menaechmi*, 1097) : Tu disais être né à Syracuse, et bien, *lui* aussi, il y est né.

(260) *Nunc intellego, si iste* (Catilina) [...] in Manliana castra pervenerit [...] (Cicéron, *In Catilinam*, 1, 30) : Maintenant je comprends que s'il [...] part au camp de Manlius [...].

(261) **Ille** mi par esse deo videtur
ille, si fas est, superare divos,
qui sedens adversus identidem te
spectat et audit (Catulle, *Carmina*, 51, 1-4) : Il me paraît être l'égal d'un dieu, *il* me paraît, si les dieux le permettent, surpasser les dieux. Lui qui est assis en face, il te regarde et t'écoute.

Les trois derniers exemples avec HIC, ISTE et ILLE pourraient être aussi bien traduits en français par le démonstratif *celui* (-ci / *qui*), mais les pronoms démonstratifs latins jouent ici dans leur fonction anaphorique un rôle proche de celui d'un pronom personnel. Il convient aussi de préciser que l'emploi de ILLE en tant que pronom personnel semble s'affermir en latin impérial (Väänänen 2012 : 121).

Nous avons relevé 14 occurrences de ILLE pronom anaphorique dans le corpus français. La distribution de ces occurrences est présentée dans le tableau suivant :

Forme de ILLE	Nombre d'occurrences
Nominatif singulier <i>ille</i>	5
Nominatif pluriel <i>illi</i>	1
Accusatif pluriel <i>illas</i>	1
Génitif pluriel <i>illorum</i>	7

Tableau 100 : Les formes de ILLE en anaphore pronominale dans le corpus FR

Les 6 formes pronominales de ILLE au nominatif peuvent être a priori de bons candidats pour étudier les contextes dans lesquels ILLE tend à s'employer comme un nouveau pronom personnel. L'analyse de ces occurrences nous montre pourtant qu'on est loin de pouvoir observer l'émergence de ce nouveau pronom. Parmi les 6 occurrences de ILLE au nominatif, 4 d'entre elles apparaissent dans deux chartes (FR13 et FR 16) dans le même type de formule :

(262) *Si quis vero [...] si ego ipse aut aliquis de haeredibus meis vel quislibet persona, qui contra hanc donationem meam [...] venire aut agere tentaverit, si **ille** sine peccato est, forsitan potest nostra totorum peccata portare. Nam si **ille** jam peccavit [...] (FR13) : Si quelqu'un [...], moi-même ou un de mes héritiers ou bien une personne venait cherchait à agir contre cette charte de donation, s'il/cette personne est sans péché, qu'elle porte tous nos péchés. Par contre, si elle a déjà péché [...].*

Ces deux chartes proviennent de la même région (Languedoc-Roussillon) et ont le même bénéficiaire (le monastère d'Aniane). Le nom du notaire n'est malheureusement pas indiqué dans la charte FR13, ce qui ne nous permet pas d'attribuer la formule à un notaire précis, mais il s'agit bien d'un emploi formulaire.

Nous rencontrons aussi dans une de ces deux chartes un emploi de ILLE qu'on peut rapprocher de celui d'un pronom personnel :

(263) *Nam dum ipsa cella subjecta est ad Aniana monasterio, sicut superius diximus, precamus ut ipse abbas de Aniana benigniter atque misericorditer regat ipsa cella Gellonis seu fratres ibidem morantes: et quod ibidem minus habuerit de stipendia in ista parvitate quod ego in ipsa cella donavi, **ille** propter Deum aliunde adjuvet et subveniat, sicut decet, abbatem suos benivolo animo regere (FR13) : En effet, tant que ce monastère est subordonné à celui d'Aniane, comme nous*

l'avons dit ci-dessus, nous demandons que l'abbé d'Aniane dirige avec bonté et miséricorde le monastère de Gellone et les frères qui y demeurent. Et si les revenus (affectés à ce monastère) manquent, qu'il (l'abbé), à cause de Dieu, aide et secoure (ce monastère) avec ce peu que j'ai donné à ce monastère, comme il convient qu'un abbé dirige les siens avec bienveillance.

Il s'agit néanmoins d'un cas ponctuel et très isolé dans tout le corpus FR. Une autre occurrence de ILLE pronominal au pluriel est encore un cas isolé :

(264) *Duabus vero partibus ad stipendia, ipsos canonicos, qui ibidem deserviunt, ut quamdiu **illi** advivunt [...] pro salute anime nostre, psalterium unum, et missas tres, cotidie implere studeant* (FR15) : [nous donnons] deux parties pour les revenus des clercs qui y effectuent le service divin, pour que tant qu'ils vivront ils chantent quotidiennement un psaume et disent trois messes pour le salut de nos âmes.

Il y a donc 6 occurrences de ILLE sujet pronominal, dont quatre semblent formulaires et apparaissent dans une clause. Les deux autres apparaissent à l'intérieur du dispositif. Toutes ces occurrences ont un référent humain. Il s'agit de contextes d'emploi favorables pour cerner l'apparition du pronom personnel de la 3^e personne dans notre corpus. Le nombre d'occurrences est cependant trop faible pour tirer des conclusions générales.

Enfin, la seule occurrence de ILLE pronominal à l'accusatif permet de reprendre les biens dont il est question dans une clause restrictive :

(265) [...] *res [...] tibi cedo, praeter illas res qui sunt in villa que nominantur Modesnago [...] ad germanas mea **illas** reservo* [...] (FR35) : je te cède mes biens, sauf ces biens qui se trouvent dans la villa appelée Modesnago [...] je les réserve à mes sœurs [...].

Nous avons aussi comparé l'emploi de ILLE pronominal avec les emplois de IS anaphorique pronominal. Nous avons exclu les génitifs de IS qui devraient être comparés aux génitifs des autres paradigmes ainsi que la forme neutre *id* que nous avons considérée comme déictique discursive et non anaphorique. Nous avons relevé un total de 28 occurrences dont la moitié avait un référent humain. Aucune n'apparaît au nominatif, donc en fonction sujet, comme c'était le cas de ILLE :

(266) *Illud quoque inter eos stabiliri atque firmari placuit, ut [...]*
(FR24b) : il a aussi été convenu entre eux d'établir que [...].

(267) *Si quis [...] contra hanc donationem [...] venire [...] temptaverit [...]*
Dei omnipotentem exoro, ut ipsa ultionem sumat in eo [...]
(FR12) : Si quelqu'un venait contre cette donation, je demande le
Dieu omnipuissant que le châtement tombe sur lui [...].

(268) *Accepi autem ab eis pretium sicuti inter nos convenit atque*
complacuit [...] (FR38) : J'ai accepté de leur part le prix qui nous a
convenu et pour lequel on s'est mis d'accord entre nous [...].

(269) [...] *porte ei aperiantur justitiae [...]* (FR16) [...] les portes de la
justice lui soient ouvertes [...].

Il semble donc qu'il y ait une distribution complémentaire entre ILLE et IS en emploi pronominal anaphorique quand il s'agit de référents humains. ILLE n'apparaît qu'en fonction sujet tandis que IS est utilisé dans tous les autres contextes. On note cependant qu'il s'agit d'une distribution qui ne se manifeste qu'au niveau du corpus. Aucune charte ne contient à la fois ILLE pronominal en fonction sujet et IS pronominal dans une autre fonction.

2.1.2 Anaphore pronominale (2) – ILLE au génitif - possessif ?

Quant au possessif de la 3^e personne, quand le possesseur n'est pas sujet de la proposition, le latin emploie le génitif de IS, *ejus* (sg.) et *eorum/earum* (pl.). Comme l'anaphorique IS tend à diminuer en latin tardif, cette fonction est progressivement assurée par d'autres paradigmes (notamment ILLE, d'où la présence de *illorum/illarum*). Le corpus FR ne contient que 7 occurrences de ILLE au génitif pluriel (aucune occurrence au singulier). Ce nombre est relativement faible par rapport à celui de IS au génitif pluriel (30 occurrences). Les deux paradigmes s'emploient dans des contextes similaires, nous n'avons détecté aucune particularité propre à l'un ou à l'autre. Il nous semble pourtant pouvoir préciser la différence entre les deux paradigmes quand ils sont employés dans la même charte.

Le corpus FR ne fournit que deux chartes qui contiennent en même temps ILLE et IS au génitif pluriel. Dans la charte FR36b, le notaire se sert de IS pour renvoyer à

la fois à l’auteur et au bénéficiaire de la charte tandis que ILLE est employé quand il veut renvoyer seulement à l’un ou à l’autre :

(270) [...] *convenit inter venerabilem virum Beringarium et ejus uxorem Teotlindim nomine, necnon et inter abbatem ex monasterio Nobiliacensi Guarinum nomine seu ejus congregationem ut terras **eorum** inter se commutare deberent* (FR36b) : Il a été convenu entre Béranger, l’homme vénérable, et Teotlinde, son épouse, ainsi qu’entre Garin, l’abbé de l’abbaye de Nouaillé, et sa congrégation, d’échanger entre eux *leurs* terres.

Dans cet exemple, la forme *eorum* renvoie aux deux parties, à l’auteur de la charte (Béranger et sa femme) et au bénéficiaire (Garin et sa congrégation). Il faut bien souligner que le référent est en quelque sorte collectif à chaque fois. Pour ne référer qu’à une seule partie, le notaire emploie la forme *illorum* :

(271) *Dedit [...] prememoratus Beringarius et uxor ejus Teotlindis de **illorum** proprio partibus, prefati sacri coenobii et jamdictis abbatis [...] (FR36b) : Le susdit Béranger et sa femme Teotlinde ont donné de *leurs* biens au susdit saint monastère et au susdit abbé [...].*

(272) *Et contra dedit pretaxatus abbas et ejus congregatio in commutatione harum rerum, de terra sancti Hilarii pertinentem ex **illorum** monasterio Nobiliacensi [...] (FR36b) : Et en échange de ces biens, le susdit abbé et sa congrégation ont donné [des biens situés] dans la terre de saint Hilaire dépendante de *leur* abbaye de Nouaillé.*

Dans ces deux exemples, la forme *illorum* ne renvoie qu’à une seule partie, soit à l’auteur, soit au bénéficiaire. Le notaire emploie ILLE quand le référent – toujours humain – est plus spécifique, plus restreint. Cette observation semble se confirmer dans la seconde charte contenant les deux paradigmes :

(273) [...] *hoc pars antedicti monasteri vel memorati monachi **illorumque** successores [...] recipiant [...] tamquam usu nostro **eorum** [...] ita fuisset possessio [...] (FR46) : Que le susdit monastère et les susdits clercs, ainsi que *leurs* successeurs, reçoivent cette part (de biens) [...] et que notre droit d’usage soit en *leur* possession [...].*

Cet exemple est un peu différent mais il nous permet d’observer le même mécanisme de distribution de ILLE et de IS. Le référent de ILLE est plus spécifique (il s’agit en

l'occurrence des successeurs des clercs), on pourrait même le traduire par « ces derniers ». Il semble être préféré quand il s'agit de référer à un groupe d'humains qui peut être dissocié et opposé à un autre. Le référent de IS est plus *large* puisque le droit d'usage est transféré aussi bien au monastère qu'aux clercs.

Pour faire une synthèse des emplois anaphoriques pronominaux de ILLE, aussi bien en fonction sujet qu'au génitif pluriel, nous pouvons constater que les chartes ne constituent pas un bon contexte d'étude en raison de leur faible fréquence. Nous avons pourtant réussi à montrer que leurs rares occurrences présentent des caractéristiques similaires, notamment le caractère humain de leur référent. Hertenberg (2015 : 261), dans son étude sur l'*Itinerarium Egeriae*, postule que le contexte d'origine des pronoms personnels est probablement non anaphorique et insiste en particulier sur l'emploi situationnel de ILLE ou IPSE lorsqu'ils sont suivis d'une proposition relative. Il est difficile d'observer ce genre de contexte dans les chartes notariales. Et le peu d'exemples que nous avons relevés indique plutôt l'emploi anaphorique comme un contexte propice pour l'emploi du pronom personnel de la 3^e personne. Hertenberg (2015 : 340 et 350) précise en outre dans ses conclusions que ILLE et IPSE peuvent fonctionner chez *Égérie* en tant que pronoms personnels (ce qui est déjà le cas, ajoute-t-elle, dans les Sermons d'Augustin et dans la Vulgate de Jérôme). Mais ce phénomène, comme nous l'avons vu plus haut, n'est pas vraiment inconnu non plus en latin classique.

2.1.3 Cataphore – emploi en première mention – ILLE suivi d'une relative

Nous avons considéré comme cataphoriques 7 occurrences de ILLE déterminant. Il s'agit de cas où le N tête du SN apparaît en première mention. Dans ce cas le référent ne peut pas être identifié à partir du seul contenu descriptif du SN, une proposition relative est indispensable à la suite. Les emplois de ILLE en première mention sont souvent évoqués dans la littérature comme un contexte favorable pour l'émergence de l'article défini. Nous traiterons la question de cette nouvelle catégorie linguistique ci-après. Nous nous limiterons dans cette section à indiquer quelques particularités de ILLE cataphorique suivi d'une relative.

Tous les SN démonstratifs cataphoriques du corpus FR ont en commun le fait qu'ils ont un N qui peut désigner un objet de transaction :

- (274) [...] **illa medietate, que** genitor noster, nomen Hebroulfus, condam, et Hansberta ad ipso monasterio vestro deligaverunt, ad usu beneficio dignati fuistis nobis concedere [...] (FR02) : [...] cette terre (tenue à demi-fruit) **que** notre feu père Hebroulfus et notre mère Hansberta ont attachée à votre monastère, vous avez jugé digne de nous la concéder [...].
- (275) [...] **tam illas res quam et illas alias** [...] nos per nostra strumenta ante hos dies ad casa Sancti Vincenti et Sancti Germani adfirmavimus, hoc est [...] (FR02) : [...] à la fois [ces] les biens et les autres **que** nous avons cédés auparavant par notre charte au monastère de Saint Vincent et de Saint Germain, à savoir [...].
- (276) [...] vindedi [...] tradedi [...] hoc est **illo mansillo** meo **ubi** Magnarius visus fuit manere [...] **quem** de data mea precia conpravi, **qui** est in pagi Pictavo [...] (FR33) : J'ai vendu et transféré [...] à savoir le mense (mon mense) où Magnarius paraît avoir demeuré, lequel, après en avoir donné le prix, j'ai acheté et qui est situé dans le pagus Pictavo [...].
- (277) [...] excepto **particulas illas, qui** per casas Dei condonavimus (FR04) : [...] sauf les parcelles **que** nous avons cédées aux monastères.
- (278) [...] excepto **illo beneficio que** vocatur Curtcellas, **quem** Agilbertus per benefitiu Harduino antea tenuit (FR25a) : [...] sauf cette terre (reçue en donation) appelée Curtcellas **qu'**Agilbertus possédait en bénéfice de la part d'Harduino auparavant.
- (279) [...] tibi cedo, preter **illas res qui** sunt in villa que nominantur Modesnago [...] (FR35) [...] je te les cède, sauf ces biens **qui** sont dans la villa appelée Modesnago [...].

Les trois dernières occurrences sont similaires. Elles apparaissent à l'intérieur de clauses marquant une restriction ou une réserve, d'où la présence de prépositions telles que *excepto* ou *praeter* (nous avons déjà vu un exemple de ce type dans la section consacrée à l'anaphore pronominale). Ces clauses sont placées à l'intérieur des segments contenant l'énumération des biens donnés (achetés, échangés, etc.) par l'auteur de la charte. L'emploi de la série ILLE permet ainsi d'attirer l'attention des interlocuteurs sur les objets qui ne font pas partie de la transaction et qui restent en

possession de l’auteur (mais qui sont de même nature que ceux qui en font partie). Dans ces exemples, ILLE marque un contraste interne à l’intérieur d’un type de bien (on oppose par exemple une terre à une autre et pas une terre à autre chose). Il ne s’agit pourtant pas d’une valeur nouvelle. Elle est relativement bien connue et bien décrite dans la littérature, et on trouve ses traces dès le latin archaïque. La série ILLE permet par exemple de rompre avec la continuité narrative chez Plaute (Perdicoyianni-Paléologou 2013 : 13-14). On lui attribue en latin classique une valeur de focalisation contrastive (Bolkestein 2000 ; De Jong 1996) permettant entre autres le changement de sujet syntaxique. Cette valeur semble très attachée à la série ILLE puisqu’on la retrouve en ancien français dans la série CIL (cf. Guillot-Barbance 2017 : 168-178). Enfin, en latin mérovingien, Carlier et De Mulder (2007) remarquent que la série ILLE est employée quand le référent est impliqué dans une situation qui marque un revirement dans le déroulement narratif. Il est rare en effet qu’une clause marquant une restriction sur les biens indiqués dans la charte apparaisse dans le corpus FR. L’emploi de la série marquant le référent comme étant en dehors de la sphère d’interlocution (autrement dit, en dehors de ce qui est convenu entre l’auteur et le bénéficiaire de la charte) semble néanmoins tout à fait approprié dans ce contexte.

2.1.4 Anaphore fidèle

L’anaphore fidèle n’est représentée que par 6 occurrences. Nous pouvons donc présenter toutes ces occurrences d’une manière exhaustive :

- (280) [...] *dono res meas [...] in PAGO BELLUACINSE, seu et in AMBIANINSE, sibi et in VINDIOLINSE, praeter tres mansus, uno in loco quae dicitur Sardo, alio quae dicitur in Liniagavilla, et in tercio loco quae vocatur Habriciago [...] sicut superius diximus, quicquid in ISTUS TRES PAGUS, super **illus mansus tres** mea videtur esse possessio vel dominatio [...]* (FR05) : [...] je donne mes biens [...] dans le pagus Belluacinse, dans le pagus Ambianinse et dans celui de Vindiolinse, excepté trois manses, l’un situé dans un endroit appelé Sardo, l’autre dans un endroit appelé Liniagavilla et le troisième dans un endroit appelé Habriciago [...] comme nous l’avons dit ci-dessus, tout ce qui paraît être en notre possession ou sous notre autorité dans ces trois pagus, sauf ces trois manses [...].

Dans ce premier exemple, la série ILLE apparaît dans un contexte identique à celui que nous avons vu dans la section précédente à propos de l'emploi cataphorique. On trouve ILLE dans une clause restrictive désignant les objets qui ne font pas partie de la transaction. Grâce à ce démonstratif, le notaire réussit à obtenir une valeur de focalisation contrastive. Cette occurrence de ILLE est aussi très intéressante puisqu'elle apparaît en présence de la série ISTE (le SN démonstratif et ses antécédents sont mis en petites majuscules dans l'exemple), qui désigne justement les éléments centraux de la transaction. Ce genre d'emploi nous permet d'observer le caractère évolutif du système démonstratif où la série ISTE commence à apparaître progressivement dans les contextes traditionnellement réservés à la série HIC. Quand ces deux séries, ISTE et ILLE, sont employées ensemble, elles fonctionnent exactement de la même manière que le couple HIC et ILLE en latin classique. Il s'agit en effet d'un couple antithétique où HIC (ici cette fonction est clairement assurée par ISTE) renvoie à ce qui est commun au locuteur et à l'allocutaire tandis que ILLE renvoie à ce qui est en quelque sorte placé en dehors de cet espace commun.

Dans l'exemple cité, l'emploi de la série ISTE permet de rappeler les endroits où sont situés les biens de la donation, ce qui assure la continuité référentielle mais aussi la cohérence de la charte (cf. Joffre 2010). Le SN démonstratif *istus tres pagus* apparaît en effet à un endroit de la charte où l'on reprend ce qui a déjà été dit dans le contexte antérieur (d'où la présence de l'expression *sicut superius diximus* contribuant à la structuration du texte). La série ILLE permet de son côté d'opérer un contraste et de signaler que le référent du N déterminé est différent de celui qui est déterminé par ISTE. Nous devons cependant noter aussi la présence du possessif de la 1^{re} personne (*mea*) dans le même SN que ILLE. Nous avons vu que le trait descriptif *locuteur* de cette série prend la valeur négative « dissocié ». L'association de ces deux déterminants dans le même SN (*ille mansus tres mea*) peut donc faire penser qu'il y a une contradiction avec la théorie des sphères personnelles. On pourrait facilement expliquer cette occurrence en disant que les séries ISTE et ILLE peuvent perdre leurs valeurs sémantiques quand elles fonctionnent en couple. Elles serviraient dans ce cas à opposer indistinctement deux référents à la manière de *l'un l'autre* en français contemporain. Nous croyons pourtant que la présence du possessif de la 1^{re} personne et du démonstratif ILLE n'empêche pas l'explication de cette occurrence à l'aide de la théorie des sphères. Pour y parvenir, nous devons reconsidérer quelles perspectives les

participants de la situation d'énonciation adoptent. On pourrait penser que le bénéficiaire de la charte constitue un pôle qui établit une nouvelle perspective interprétative (autrement dit, que le bénéficiaire devient en quelque sorte un nouveau pôle déictique). Dans ce cas, la série ISTE renvoie à ce qui concerne le bénéficiaire, la série ILLE à ce qui ne le concerne pas. On pourrait aussi considérer que dans ce contexte il s'agit moins d'insister sur ce qu'est la propriété du locuteur que d'opposer ce qui relève de la sphère commune (d'où l'emploi de ISTE) avec ce qui en est exclu (d'où l'emploi de ILLE).

Dans l'exemple suivant, la série ILLE n'apparaît plus dans une clause restrictive :

(281) [...] *ego Richildis femina [...] veni [...] ad vos domno Agilane, abbate, vel ad cuncta congregatione Sancte Marie monasterii [...] vobis dono Agilane, abbate, vel ad illa **congregatione Sancte Marie** que ibidem fuerint post ovitum vestrum [...]* (FR20) : [...] moi, Richildis, femme [...] je suis venue à vous, seigneur Agilane, abbé, et à toute la congrégation du monastère de Sainte Marie [...] je vous donne, Agilane, abbé, et à *la (cette) congrégation* qui demeurera au même endroit après votre mort [...].

L'emploi de ILLE dans cet exemple pourrait nous faire penser à un emploi articulatoire. Il convient pourtant vite d'écarter cette interprétation par le simple fait que dans toute la charte FR20 le N *congregatione* est le seul à être déterminé par la série ILLE. De plus, même s'il s'agit d'une reprise fidèle (*congregatione ... illa congregatione*), il semble qu'il n'y ait pas réelle coréférence entre les deux expressions, ce qui n'est pas non plus un contexte d'emploi canonique pour l'article dans la mesure où il n'y a pas identité référentielle. Le SN démonstratif est en effet suivi d'une proposition relative (*que ibidem fuerint post ovitum vestrum*). Ainsi, la première expression (*cuncta congregatione*) désignerait tout simplement l'ensemble des clercs/moines présents dans le monastère de Sainte Marie au moment de la venue de Richildis, l'auteur de la charte, la seconde (*illa congregatione*), l'ensemble des clercs/moines qui vivront dans le monastère de Sainte Marie après la mort de l'abbé Agilane.

L'exemple suivant se trouve dans la suite de la même charte avec le même N :

(282) [...] *vobis supranominatos domno Agilane, abbate, vel ad illa **congregatione Sancte Mariae** [...]* (FR20) : [...] à vous, seigneur Agilane, abbé, et à *la congrégation de Sainte Marie* [...].

Il s'agit dans ce cas d'une simple reprise fidèle sans aucune valeur restrictive/contrastive.

Les trois dernières occurrences se trouvent dans une même charte (FR36a), et plus précisément, dans une notice adscrite sous le texte de la charte et relatant son contenu :

- (283) La charte : [...] *cum alios mansos ad ipsos mansos aspicientibus* [...] *hoc sunt mansos et vineis et terris* [...] (FR36a) : [...] avec d'autres manses et des dépendances appartenant à ces manses [...] à savoir, les manses, les vignes, les terres [...]
La notice : [...] *ad **illos mansos** seu ad **illas vineas** et ad **illas terras** que ad ipsos mansos aspiciunt* [...] (FR36a) : [...] *les menses, les vignes et les terras* qui se rattachent à ces manses [...].

Nous avons pris la décision de considérer la notice comme une suite de la charte. Il est certain que la notice se distingue de la charte du point de vue de la typologie textuelle mais les deux textes (la charte à proprement parler et la notice) se trouvent sur le même parchemin et concernent la même transaction. Analyser les occurrences de ILLE présentes dans la notice sans prendre en compte le contenu de la charte pourrait facilement nous amener à analyser ces occurrences dans l'optique de l'émergence de l'article défini. Il s'agit en réalité de reprises fidèles des N mentionnés dans la charte. Et surtout, seuls ces trois N sont déterminés par la série ILLE dans tout le texte de la charte et de la notice.

2.1.5 Anaphore infidèle

Trois occurrences seulement de ILLE ont été classées comme des anaphores infidèles :

- (284) [...] *dono ad sacrosanctae basilicae, qui est constructa in honore sancto salvatore et sanctae Mariae* [...], *in **illa cella Gellonis**, quem ego* [...] *Willhelmus* [...] *aedificavi* [...] (FR13) : [...] je donne à la sacrosainte basilique dédiée au Sauveur et à Sainte Marie [...] dans ce monastère de Gellone que moi Guillaume j'ai fait construire [...].

Dans ce premier exemple, la série ILLE permet de reclassifier le référent déjà mentionné dans le contexte antérieur (*basilicae* devient *cella*) et – grâce à la relative qui suit – de fournir un apport informationnel. Dans ce type d'emploi, l'apport

informationnel et la reclassification du référent semblent plus mis en relief que la valeur contrastive que nous avons pu observer dans les sections précédentes. L'emploi de la série ILLE dans l'exemple suivant peut s'expliquer de la même manière :

- (285) [...] *dono* [...] *aliquid de res meas* sitas in pago Lingonaco [...] *illas* vero *res* quem de Dodane femina ante os annos, dato pretio, comparavi [...] (FR19) : je donne de mes biens situés dans le pagus Lingonaco [...] *les biens* que j'ai autrefois acquis, après en avoir donné le prix, de la femme nommée Dodane [...].

Bien qu'une proposition relative suive et complète l'expression démonstrative, l'identification référentielle nécessite la prise en compte du lien anaphorique avec un élément du contexte. Le SN *illas res* établit en effet une relation avec le SN *aliquid de res meas*. Même si le N *res* apparaît dans le contexte antérieur, il n'est pas la tête lexicale du SN antécédent. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de considérer cette occurrence comme une anaphore infidèle. L'emploi de la série ILLE permet dans ce contexte d'apporter (grâce à la relative qui suit) une nouvelle information concernant les biens désignés, à savoir l'origine de la voie par laquelle l'auteur a pu se les procurer.

Enfin, la troisième et dernière occurrence concernée apparaît dans le contexte suivant :

- (286) *Et taliter in hac cessione placuit mihi inserere ut quamdiu advixero* [...] *ad festivitatem sancti Hylarii ad illo lumen* solidos V in censum per singulos annos reddere faciam [...] (FR31a) : Il m'a plu aussi d'insérer dans cette charte qu'aussi longtemps que je vivrai, chaque année, pendant la fête de saint Hilaire, je payerai en *ce jour-là* un cens de cinq sous [...].

Le SN démonstratif *illo lumen* établit une relation référentielle avec le SN *festivitatem sancti Hylarii* qui lui est pratiquement contigu. La présence de la série ILLE peut paraître inattendue dans ce contexte. Le démonstratif ILLE est en effet souvent décrit comme un anaphorique de longue portée, capable d'anaphoriser un élément situé très loin dans le contexte antérieur (Fruyt 2010c). L'emploi de la série IS ou HIC semblerait plus adéquat dans ce contexte. Il faut pourtant souligner que le SN *illo lumen* se trouve dans une proposition principale précédée par une proposition de condition introduite par *quamdiu*. Nous sommes donc en présence d'un emploi de

ILLE dans un contexte qu'on peut rapprocher d'un système hypothétique. Il s'agit d'un contexte d'emploi que nous avons déjà pu observer dans le chapitre consacré à la série IS. Nous avons vu l'expression anaphorique *eo tempore* qui avait pour antécédent la subordonnée de condition introduite par la conjonction *si*. La série IS permettait ainsi de désigner un jour hypothétique. Dans le chapitre consacré à la série HIC, nous avons pu observer que ce démonstratif désignait toujours dans ses emplois temporels une période de temps qu'on identifie à partir du contexte spatio-temporel situationnel. Il se distingue en cela de IS qui réfère toujours à une période de temps hypothétique et postérieure au moment de son énonciation. Il résulte de tout cela que l'emploi de la série IS aurait été la plus appropriée dans ce contexte. Le fait que le notaire se serve pourtant de la série ILLE peut être interprété comme une influence de la langue orale. Nous savons en effet que dès le 1^{er} siècle après J.-C. ILLE tend à remplacer IS dans certains emplois endophoriques (Fruyt 2010c). Dans une autre étude, André et Fruyt (2012) évoquent aussi – comme une raison du remplacement de IS par ILLE – le phénomène de supplétisme flexionnel qui fait que les formes casuelles de IS qui ne sont plus en usage sont progressivement remplacées par celles de ILLE. Ainsi, la forme *eo* par exemple laisserait place à *illo*. Or, cette forme *eo* apparaît dans l'expression figée *eo tempore*, très fréquente dans notre corpus. Il n'est donc pas étonnant qu'il y n'y ait qu'une seule occurrence de ILLE dans ce contexte. Cela est peut-être lié au fait que le notaire utilise le N *lumen* au lieu de *tempore*. D'ailleurs, le mot *lumen* pris au sens de jour semble très atypique, voire peut-être même un hapax.

2.1.6 Anaphore résomptive

Deux occurrences de ILLE sont des anaphores résomptives. Elles pourraient être aussi considérées comme des anaphores pronominales mais nous rappelons que nous avons pris la décision - comme dans le cas des séries HIC et ILLE – de considérer comme des anaphores résomptives les cas de reprise sous forme d'un nouveau référent « collectif » :

(287) [...] *dabo* [...] *in pago Elesano, alias villas nostras : Ginningus, Saviniago* [...] *Relinquimus quoque propriis eredibus nostris, in falcidio, alias villas nostras in pago Tolosano : Modoreiago, Altomonte, Basile ; et in pago Agenense, Pompeiago ; et in pago Elesano, Malaronta. As quoque villas superius nominatas, excepto*

illas que in falcidio dimitimus [...] vobis trado [...] (FR01) : [...] je donne mes autres villas situées dans le pagus Elesano : Ginningus et Saviniago [...] Nous laissons aussi à nos héritiers en falcidie (un quart d'héritage) d'autres villas dans le pagus Tolosano : Modoreiago, Altomonte, Basile ; et dans le pagus Agenense, Pompeiago ; et dans le pagus Elesano, Malaronta. Toutes ces villas nommées ci-dessus, sauf celles que nous laissons en falcidie [...] nous vous les transférons [...].

Dans ce premier exemple, nous observons la série ILLE après la préposition *excepto*, ce qui nous rappelle la valeur contrastive que nous avons déjà commentée à plusieurs reprises dans les sections précédentes.

Le deuxième exemple semble pouvoir être rapproché du précédent, bien qu'il en diffère à plusieurs titres :

(288) [...] *ea ratione ut post meum dicessum et uxoris meae et filii mei vel filiae horum duorum unus ex illis teneat adque possideat (FR08) : [...] sous cette condition qu'après ma mort et celle de ma femme, mon fils ou ma fille, l'un des deux (l'un d'eux) possèdera (ces biens) [...].*

L'interprétation de cet exemple pose d'abord problème puisque les deux séries HIC et ILLE semblent faire partie du même SN. On s'attendrait plutôt soit à « *horum duorum unus* » soit à « *unus ex illis* ». Nous avons déjà vu le phénomène des SN à deux démonstratifs. Les séries HIC et ISTE pouvaient en effet déterminer le même N quand elles étaient employées en tant que déictiques textuelles. L'association des séries HIC et ILLE pour déterminer le même N n'est en revanche pas attestée dans le corpus FR (ni dans le corpus IT d'ailleurs). Mais si le sens de ce fragment est effectivement tel que nous le proposons dans notre traduction, l'emploi de la série ILLE peut se justifier par le fait que les biens en question ne reviendront qu'à une seule personne (valeur contrastive), d'où aussi la présence de la conjonction de coordination marquant l'alternative *vel*. Même si le pronom *illis* est résomptif et réfère à un ensemble, il entre dans une structure partitive qui permet d'extraire de cet ensemble une unité particulière.

2.2 Deixis discursive

2.2.1 Deixis discursive cataphorique - ILLE conjonctif

Nous avons relevé 4 occurrences de ILLE déictique discursif cataphorique. Il s'agit toujours de formes pronominales au neutre dont la résolution référentielle nécessite le recours au contexte textuel subséquent :

(289) ***Illud** quoque inter eos stabiliri atque firmari placuit, **ut** si quispiam [...]* (FR24b) : Cela a aussi été convenu entre eux et établi, à savoir que [...].

(290) ***Illud** etiam nobis in hac commutatione inserere placuit **ut** si filium eis dederit [...]* (FR36b) : Cela a aussi été convenu par nous dans cette charte, à savoir que si un fils leur est donné [...].

Dans ces deux exemples, le pronom neutre *illud* annonce une proposition subordonnée complétive. Ce type d'emploi est très rare dans le corpus FR. Nous avons vu par exemple une seule occurrence de HIC employée dans le même contexte. Les deux occurrences de ILLE que nous venons de citer possèdent les mêmes caractéristiques que celle de HIC conjonctif décrite précédemment. Elles se positionnent au début de la proposition, ce qui est caractéristique pour un corrélatif en cataphore (cf. Fruyt 2005), et on peut leur attribuer un statut de focus annonçant le statut rhématique de la complétive (cf. Bodelot 1996). Il faut cependant bien souligner que ces occurrences de HIC ou de ILLE conjonctif sont extrêmement rares dans le corpus FR et qu'elles semblent facultatives. On trouve en effet dans le corpus FR des propositions complétives qui ne sont pas annoncées par un corrélatif. Il serait intéressant de pouvoir étudier s'il y a une différence de nature sémantico-pragmatique entre les complétives annoncées par un démonstratif corrélatif dans la principale et les complétives sans corrélatif. Les démonstratifs sont cependant trop peu fréquents dans ce contexte pour mener cette étude. Selon nous, leur emploi résulte plutôt des pratiques scripturaires de certains notaires. Nous verrons à la fin de notre étude que plusieurs occurrences de différents démonstratifs que nous avons classées comme rares et/ou archaïques apparaissent souvent regroupées dans la même charte, voire dans la même partie de la charte. Nous y reviendrons plus loin.

Enfin, il convient de rappeler aussi que le corpus FR ne contient aucune occurrence de IS (mis à part les expressions figées que nous avons signalées dans le chapitre consacré à cette série) dans cet emploi corrélatif en cataphore.

2.2.2 Deixis discursive cataphorique - ILLE suivi d'une relative

Deux occurrences de ILLE pronominal au neutre sont suivies d'une proposition relative :

(291) [...] *illud, quod repetit, non vindicet* [...] (FR24b) : [...] qu'il n'obtienne pas *ce qu'il* cherche [...].

(292) [...] *illut quod repetit vindicare nullatenus valeat* [...] (FR35) : [...] qu'il ne puisse aucunement obtenir *ce qu'il* revendique [...].

Dans ces deux exemples, le démonstratif ILLE précède une proposition subordonnée relative et se trouve en tête d'énoncé. Nous avons déjà commenté ce type d'emploi dans la section consacrée à HIC conjonctif où nous avons vu exactement le même type de formule avec la forme *hoc quod*. Nous rappelons qu'il s'agit d'une formule très fréquente dans la clause restrictive garantissant la pérennité de la charte et qui apparaît généralement sans démonstratif. Nous avons signalé que parmi 26 propositions relatives du type *quod (re)petit*, seules 3 sont précédées par un démonstratif (2 occurrences de ILLE citées dans cette section + une occurrence de HIC que venons aussi de rappeler). La rareté de ce type d'occurrence ne nous permet pas de procéder à des analyses plus détaillées. Nous verrons pourtant (comme nous l'avons déjà annoncé à la fin de la section précédente consacrée à ILLE conjonctif) que la présence de tous ces emplois, qu'il s'agisse de ILLE conjonctif ou bien de ILLE pronominal suivi d'une relative, s'explique plus facilement quand on regarde s'ils ne sont pas dans la proximité d'autres occurrences considérées comme rares et/ou archaïques. Nous y reviendrons.

2.2.3 Deixis discursive anaphorique

Deux occurrences de ILLE ont été classées comme des déictiques discursifs anaphoriques. Le premier exemple est issu d'une charte dont une occurrence a été déjà commentée dans la section consacrée à l'emploi cataphorique. Nous citons à nouveau

le fragment puisqu'il nous sera utile pour expliquer l'emploi de la série ILLE en tant que déictique discursif :

(293) [...] *excepto illo beneficio que vocatur Curtcellas, quem Agilbertus per beneficium Harduino antea tenuit, **illud alium totum** et ad integrum, sicut superius diximus, vobis tradimus [...]* (FR25a) : [...] sauf cette terre (reçue en donation) appelée Curtcellas qu'Agilbertus possédait en bénéfice de la part d'Harduino auparavant. *Toutes ces autres choses* dans leur intégralité, comme nous l'avons dit ci-dessus, nous vous les transmettons [...].

Le SN *illud alium totum* fonctionne ici comme une expression résomptive qui désigne un segment antérieur du texte où l'on énumère les biens donnés en donation. Ce type d'emploi nous rappelle d'autres expressions résomptives, notamment celles comprenant la série HIC comme on l'a vu dans le chapitre qui lui est consacré.

(294) ***Omnia** vero **hec superius nominata** in manus vestras tradimus [...]* (FR01) : Nous vous transmettons *toutes ces choses nommées ci-dessus* [...].

Presque un tiers de toutes les occurrences de HIC sont déictiques discursives et la deixis discursive constitue le deuxième contexte d'emploi pragmatique de cette série. La présence de la série ILLE n'est donc par vraiment attendue dans ce contexte. Pour expliquer pourquoi le notaire a choisi ici cette série, nous croyons que le recours au contexte antérieur contigu au SN *illud alium totum* est nécessaire. Le notaire se sert en effet de cette série pour revenir aux biens centraux de la charte. Il utilise donc sa valeur de focalisation contrastive non seulement pour attirer l'attention du locuteur sur d'autres référents (clause restrictive *excepto illo beneficio*) mais aussi pour revenir à ce qui est central dans la charte. Il a déjà été signalé que dans ce type d'emploi la série ILLE peut être accompagnée de l'adjectif *alter* (cf. Bolkestein 2000 ; Ernout et Thomas 2002 : 193). La séquence *ille* + *alium* permet ici de revenir au contenu central. On peut se demander aussi si la série ISTE serait possible dans ce contexte. Il nous semble que non puisque nous avons vu que la fonction de déictique discursive est très rarement assurée par ISTE. Nous pensons en fait que l'emploi de ILLE dans cette expression résomptive est conditionné par la présence de ILLE dans le contexte contigu. Nous avons vu que ILLE est un démonstratif généralement peu fréquent dans les textes de la latinité tardive. On pourrait supposer que sa présence (qui est sans doute

beaucoup plus répandue dans la langue orale de l'époque) perturbe la compétence discursive du notaire à s'exprimer dans un langage écrit (qui semble restreindre l'emploi de cette série) et occasionne l'interférence du langage oral (d'où par exemple l'emploi de l'adjectif *totus* ayant des continuations romanes à la différence d'*omnis*).

Le deuxième exemple de ILLE déictique discursif anaphorique se trouve dans une clause restrictive :

(295) *Si autem ego aut ullus de heredibus meis vel aliqua inmissa persona contra hanc donationem nostram [...] aliquam calumniam fecerit, **illud** non aevindicet [...]* (FR26) : Si moi-même, un de mes héritiers ou une personne intermédiaire faisait une revendication contre cette charte de donation, qu'elle ne l'obtienne pas [...].

Le pronom *illud* établit une relation discursive avec un segment de discours présent dans le contexte antérieur. Il s'agit d'un emploi très rare dans le corpus. Nous avons vu que quand un démonstratif est utilisé dans ce type de clause restrictive il est plutôt suivi d'une relative (et nous avons noté que ce dernier cas est lui aussi très rare, puisqu'il concerne une seule occurrence de HIC et deux occurrences de ILLE dans le corpus FR). Il s'agit donc plutôt d'un emploi ponctuel qui trouve difficilement une justification.

2.3 Emploi mémoriel

Nous avons attribué la valeur mémorielle à 5 occurrences de ILLE :

(296) [...] ***illa terra censale** ad Guntringas mihi beneficiare deberetis, quod ita et fecistis [...]* (FR23) : [...] vous deviez me faire bénéficier de la terre censale située à Guntringas et vous l'avez fait [...].

Ce que nous appelons la charte FR23 correspond en réalité à deux textes (deux actes) transcrits sur le recto du même parchemin et qui se font suite et se complètent mutuellement. Par le premier acte, un certain Anselme donne à un monastère diverses terres, par le second acte, il reprend non seulement les mêmes terres mais aussi d'autres, à charge pour lui de payer un cens annuel pour ces terres. Le SN *illa terra censale* désigne la terre censale, c'est-à-dire la terre concédée à Anselme par le monastère dans le second acte. On note que ni dans le premier, ni dans le second acte,

il n'y a aucune mention d'une terre ou d'un bien situé à *Guntringas*. *Illa terra censale* désigne par ailleurs un élément nouveau dans le discours au moment où il apparaît et absent de la situation d'énonciation, mais cet élément est cependant déjà bien connu par les participants du discours. Ce second acte note en effet les décisions déjà prises entre Anselme et le monastère – *mihi beneficiare deberetis, quod ita et fecistis*. L'expression *illa terra censale* désigne donc un référent déjà connu parce que relatif à l'expérience passée et commune aux participants du discours.

(297) [...] *concedo ad basilicam [...] mansus meus indominicatus, qui est situs in pago Santonico, infra illa quinta civitatis, in villa nuncupante Dorodonna [...]* (FR31a) : [...] je concède à la basilique [...] mon manse domanial situé dans le pagus Santonico ; à l'intérieur de la *quinta* (zone de cinq milles autour d'une cité) de la cité, dans une villa nommée Dorodonna [...].

Nous avons pris la décision de considérer cette occurrence de ILLE comme mémorielle puisque le N *quinta* désigne toujours une zone de cinq milles autour d'une cité dont on parle (en l'occurrence autour de la *villa Dorodonna*). Ce type d'emploi semble très propice à l'émergence de l'article défini. La série ILLE pourrait même être considérée dans cet exemple comme un article indiquant que le contenu descriptif du SN suffit pour identifier le référent. Il s'agit pourtant d'un emploi isolé, et on ne trouve pas d'autres occurrences de ce type dans notre corpus.

La troisième occurrence à laquelle nous avons attribué la valeur mémorielle est bien différente des deux premières puisqu'il s'agit de la construction ILLE pronominal + une relative :

(298) [...] *si quispiam [...] contra has commutationes [...] ire [...] temptaverit [...] illud, quod repetit, non vindicet, et insuper illi cui litem intulerit [...] auri libes VI [...] componat [...]* (FR24b) : [...] si quelqu'un cherchait à venir contre ces échanges, qu'il n'obtienne pas ce qu'il cherche, et qu'il paye 6 sous d'or à celui à qui il intenterait un procès [...].

Il s'agit d'un emploi très rare dans les chartes mais qui deviendra très fréquent en français médiéval (construction CIL + QUI). Dans cet exemple, le référent peut être identifié par le seul contenu de la relative.

Il y a enfin 2 occurrences auxquelles nous avons attribué la valeur mémorielle mais il nous semble qu'elles s'expliquent mieux si on les considère comme des toponymes :

(299) *Et in alio loco, in pago Agenense, villa nostra Virvicaris cum omni intecritate, una per terminos qui sunt per **illo Porto** et terminum Vasalonis, de alio vero latus termine Bordense villa [...]* (FR01) : Et dans un autre lieu [je vous donne], dans le pagus d'Agen, notre villa de Virvicaris en totalité, d'un seul tenant, jusqu'aux finages de *illo Porto* et de Vasalonis ; et de l'autre côté des limites de la villa Bordense [...].

(300) *Et ipsas res superius nominatas [...] tam terris, vineis, cum **illo brolio**, pratis, aquis [...] donavimus [...]* (FR30) : Nous avons donné les biens nommés ci-dessus [...] les terres, les vignes, avec *illo brolio* (le breuil/Le Breuil ?), les prés, les eaux [...].

Ce type d'occurrence est souvent considéré comme portant en germe le futur article défini. Il serait pourtant difficile de justifier l'apparition de l'article défini dans des contextes tellement accidentels devant un nom commun et pas devant les autres N. Il nous semble que considérer ces occurrences comme de possibles toponymes est l'explication la plus appropriée. Il s'agirait ainsi de toponymes délexicalisés (issus de noms communs) à articlé intégré (cf. Carles 2017 : 30-31).

3. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT

Le tableau présenté ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif ILLE dans le corpus IT :

Anaphore		19	45%
<i>Anaphore pronominale</i>	9		21%
<i>Anaphore infidèle</i>	6		14%
<i>Anaphore temporelle</i>	3		7%
<i>Anaphore non coréférentielle</i>	1		3%
Deixis discursive		16	38%
Deixis discursive anaphorique	15		35%
Deixis discursive cataphorique	1		3%
Deixis situationnelle		6	14%
Mémoriel		1	3%
Au total		42	100%

Tableau 101 : Fonctions pragmatiques du démonstratif ILLE dans le corpus IT

L'anaphore est toujours la fonction pragmatique la plus représentée pour le démonstratif ILLE. On note pourtant un pourcentage d'anaphores moins important que dans le corpus FR (34% contre 74%) au profit de la deixis discursive (38% contre 14%). Contrairement au corpus FR, ILLE se rencontre aussi dans la deixis situationnelle. On ne compte en revanche qu'une seule occurrence de ILLE mémoriel.

3.1 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif ILLE :

Anaphore		19	
<i>Anaphore pronominale</i>	9		47%
<i>Anaphore infidèle</i>	6		32%
<i>Anaphore temporelle</i>	3		16%
<i>Anaphore non coréférentielle</i>	1		5%

Tableau 102 : Différents types d'anaphore du démonstratif ILLE dans le corpus IT

3.1.1 Anaphore pronominale

Contrairement au corpus FR, le corpus IT ne contient aucune occurrence de ILLE pronominal au nominatif en fonction sujet et les emplois pronominaux de ILLE semblent plus variés que dans le corpus FR. Parmi les 9 occurrences de ILLE pronominal, il n'y a que 2 cas où le référent est humain, et dans les autres cas, le référent est toujours inanimé.

Nous présenterons quelques occurrences renvoyant à des référents inanimés :

- (301) [...] *finis abentes terram ipsam de uno lato et de uno capu fine terra Acefrede filio Maium et de alio latu fine Tuntuli* [...] *nam de illo alio intra predictae finis nec mihi* [...] *nec a nullus hominem nihil reserbabit* [...] (IT12) : cette terre ayant pour limites : d'un côté et au-dessus, la limite est la terre d'Acefrede, fils de Maium, de l'autre côté, la limite est la terre de Tuntuli [...] (ici continue la délimitation de la terre) ; mais de l'autre (côté), à l'intérieur de toutes les susdites limites, je n'y ai rien réservé, ni à moi, ni à aucune autre personne [...].
- (302) *Tali tenore ut ipse terre sationalis* [...] *vos illas seminare deveatis* [...] (IT36) : Avec la disposition que vous sèmerez (quelque chose) dans les terres arables [...].
- (303) [...] *sicut superius legitur cum omnia illorum pertinentis in vestra* [...] *sit potestatem* (IT41) : [...] que tous ces biens, comme on le lit ci-dessus, avec toutes leurs dépendances, soient sous votre juridiction.
- (304) *Hec autem dictum aquismolum* [...] *donavimus* [...] *cum omnia quicquid illi congrue pertinere videtur* [...] *quod ei pertinet vel pertinentes fueritis* [...] (IT54) : Nous vous avons donné le susdit moulin [...] avec tout ce qui paraît lui appartenir [...] ce qui lui appartient ou appartiendra [...]
- (305) [...] *media cisterna* [...] *et modica terra ibi intus illa in giro habente quedam petie tres* [...] (IT57) : [...] (nous vous donnons) la moitié d'une citerne [...] et, autour d'elle, un petit terrain constitué de trois pièces de terre.
- (306) [...] *Ecclesiae B. Martini quidquid exinde ab illius utilitatem et omne facere volueritis* [...] (IT57) : tout ce que voudriez faire à son profit (au profit de l'Église de bienheureux Martin) [...].

Les deux occurrences où ILLE renvoie à un référent humain sont les suivantes :

- (307) *Et neque a nos* [...] *neque a nostris heredibus et successoribus illis et eorum successoribus* [...] (IT57) : Ni à nous, ni à nos héritiers et à leurs successeurs et aux successeurs de ces derniers [...].

(308) [...] *in illorum et tuorum successoribus arbitrio* [...] (IT57) : [...] la volonté de tes héritiers et de *leurs* héritiers [...].

Toutes les occurrences que nous venons d'évoquer, aussi bien celles renvoyant aux référents humains que celles ayant pour référent un objet inanimé, partagent les mêmes caractéristiques. Elles sont toutes anaphoriques et renvoient aux objets non centraux de la transaction. Cette dernière caractéristique les différencie nettement des emplois que nous avons pu observer dans le corpus FR (nous avons relevé une seule occurrence – *illas res* – renvoyant à un objet de transaction). Ce qui est difficile à expliquer, c'est la rareté de ce type d'emploi, car on peut avoir l'impression que ces expressions apparaissent dans le corpus d'une manière aléatoire.

Dans ce contexte, la charte IT57 datée de 980 nous semble particulièrement intéressante. Il s'agit d'un texte qui paraît – en ce qui concerne l'emploi des démonstratifs – respecter les anciens usages. On y trouve par exemple 7 occurrences de la série IDEM (il convient de rappeler qu'il s'agit de la série dont la fréquence est la plus basse, elle comprend au total 21 occurrences dans le corpus IT) employées dans les contextes (de la charte) où on voit généralement la série IPSE. On y trouve aussi un nombre élevé d'occurrences de IS. L'emploi de ces deux séries – IS et surtout IDEM – diminue progressivement dans le langage oral. On peut donc interpréter leur présence comme un signe que le notaire cherche à rendre le texte de la charte plus solennel en employant des formes archaïsantes. Mais dans cette même charte nous rencontrons aussi 4 occurrences de ILLE pronominal qui n'appartiennent pas à la catégorie des formes archaïsantes. Cet exemple nous montre à quel point les chartes sont susceptibles de subir une variation interne. Nous reviendrons encore plus tard à cette question.

Enfin, étant donné que la série ILLE n'apparaît jamais en fonction sujet et que les deux occurrences ayant un référent humain sont des formes de génitif (le pronom *illis* ayant la fonction de complément du N *successoribus*), nous ne l'avons pas comparée avec la série IS comme nous l'avons fait dans le corpus FR.

3.1.2 Anaphore infidèle

Nous avons considéré 6 occurrences comme des anaphores infidèles. C'est un nombre plus élevé que dans le corpus FR. Il faut pourtant souligner que 5 occurrences (*persona illa*) apparaissent dans la même formule qui se répète dans les chartes.

- (309) [...] *ecclesia nostra beati Miquaeli Arghangeli* [...] *cuncta congregatione loci illius* [...] (FR35) : [...] notre église du bienheureux Michel archange [...] toute la congrégation de ce lieu (de ce monastère) [...].

Le SN *loci illius* reclassifie le référent mentionné dans le contexte antérieur (*ecclesia nostra beati Miquaeli Arghangeli*) sans qu'on puisse observer un apport informationnel. L'expression *loci illius* semble être plutôt une expression figée et une sorte d'hyperonyme. Même si le corpus IT ne contient qu'une seule occurrence de ce type, on en trouve dans d'autres bases de chartes, aussi bien en Gaule (par exemple dans le corpus CBMA) qu'en Italie (par exemple dans d'autres chartes du *Codex Cavensis* que nous n'avons pas incluses dans notre corpus).

Les autres occurrences considérées comme des anaphores infidèles se trouvent dans une formule qui se répète dans plusieurs chartes. Nous en citons deux exemples pour montrer que cette formule peut connaître de légères modifications :

- (310) [...] *sive nos aut nostri heredes vel qualibet persona contra hanc nostra compositione contrarie agere voluerimus compositurus vovis subiaceat persona illa qui hoc inquietare voluerit auri evriti libra huna* [...] (IT32) : si nous, nos héritiers ou toute autre personne voulait agir contre cette charte de récompense, que la personne qui voudra l'invalider soit obligée de payer une livre d'or pur [...].

- (311) [...] *sibe nos aut nostros heredes vel posteris nostris contra hanc nostra donatione contrarie aliquid aiere boluerimus componere debeas persona illa auri evriti libra una* [...] (IT52) : si nous, nos héritiers ou nos successeurs, si on voulait entreprendre une action contre cette charte de donation, la personne (qui le tentera) devra payer une livre d'or pur [...].

Le SN *persona illa* désigne une personne potentielle qui chercherait à agir contre la charte parmi les personnes signalées dans le contexte antérieur. De plus, la tête lexicale

du SN démonstratif (*persona*) peut apparaître aussi dans le contexte antérieur comme c'est le cas dans le premier exemple. Il ne s'agit pourtant pas d'une anaphore fidèle puisqu'il n'y a pas de coréférence entre ces deux N.

3.1.3 Anaphore temporelle

Les trois occurrences que nous avons analysées comme des anaphores temporelles partagent les mêmes caractéristiques que les occurrences de IS rangées dans cette catégorie (*eo tempore*) ainsi qu'une occurrence de ILLE classée comme anaphore infidèle (*illo lumen*). Nous ne citons qu'un exemple ici :

- (312) [...] *si nos ipsi per quolibet ingenu retornare quesierimus, secundu lege de launegildo bobis prosolbamus iustitia quod est frequidum, et quale iste nostro dono in **die illi** parueri de concludio bobis iuremus* [...] (IT10) : si nous cherchons par quelque procédure à annuler (cette donation), selon la loi de Launegildus, nous vous rembourserons le juste dû qui est frequidum, et notre don, tel qu'il apparaîtra en *ce jour-là*, nous jurons de (le) sceller avec vous [...].

Le SN *die illi* a pour antécédent la subordonnée de condition qui le précède. La série ILLE permet ainsi de désigner un jour hypothétique. Il faut souligner que la série IS n'est pas utilisée dans ce contexte dans le corpus IT. L'anaphore temporelle se limite donc à la série ILLE.

3.1.4 Anaphore non coréférentielle

- (313) [...] *per equaliter medio ipso clauso per cartulam tibi datum abemus, et **illo medietate** nobis reserbabimus* [...] (IT15) : [...] par la charte, nous vous avons donné la moitié égale de cet enclos, *l'autre moitié*, nous l'avons réservée pour nous [...].

Dans cet exemple, il n'y a ni reprise du même N ni coréférence entre l'expression *illo medietate* et le SN antécédent, puisqu'il s'agit précisément de distinguer deux moitiés. La fonction contrastive de ILLE est particulièrement manifeste (on est obligé de traduire « l'autre moitié »). Nous avons déjà suffisamment décrit cette valeur dans les sections précédentes concernant les emplois de ILLE dans le corpus FR et nous n'allons pas y revenir.

3.2 Deixis discursive

3.2.1 Deixis discursive anaphorique

- (314) [...] *et quomodo superius legitur* [...] *vobis **illud** donavimus* [...] (IT40) : [...] et comme on le lit ci-dessus [...] nous vous *le* donnons [...].

Dans cet exemple, le pronom neutre *illud* assure une fonction résomptive de reprise. Il établit une relation endophorique avec un segment antérieur de discours qui contient l'énumération des biens. On trouve aussi la série ILLE en présence d'autres expressions soulignant la reprise de tous les éléments mentionnés dans le discours antérieur :

- (315) ***Omnia et in omnibus illos** offerimus in suprascripto vestro monasterio* [...] (IT45) : *Tout cela et en toutes choses*, nous *l'*offrons à votre susdit monastère [...].
- (316) [...] ***totum et inclitum** vobis **illo** donavimus* [...] (IT42) : [...] nous vous avons donné *cela tout entier* [...].
- (317) [...] ***omniam et in omnibus vobis illo inclite** donavimus* [...] (IT42) [...] *tout cela et en toutes choses*, nous vous avons donné *cela tout entier* [...].

Nous avons déjà vu ce type d'emploi résomptif pour la série HIC (*haec omnia superius nominata*) mais dans le corpus FR. Il s'agit donc d'une particularité que l'on ne retrouve que dans certaines chartes de Gaète. Il faut également signaler que la série ISTE ne connaît pas ce type d'emploi dans le corpus IT. Pour justifier l'emploi de ILLE dans ce contexte, il nous faut rappeler les traits sémantiques attribués à cette série. Nous avons vu que ILLE permet de présenter le référent comme dissocié de la sphère de l'interlocution. Nous avons vu aussi que ce démonstratif s'emploie dans les contextes où le référent subit une nouvelle identification impliquant une reclassification. La série ILLE nous semble donc appropriée pour assurer la fonction déictique discursive anaphorique. Si elle place le référent en dehors de la sphère de l'interlocution dans son emploi déictique situationnel, nous pouvons en déduire que dans son emploi discursif (soit déictique discursif, soit anaphorique – nous avons vu que les deux contextes d'emploi sont souvent rapprochés dans la littérature), elle

signale que le référent ne peut pas être identifié à partir du contexte discursif proche. ILLE est souvent décrit dans la littérature comme le démonstratif de l'« anaphore de longue portée » (cf. Fruyt 2010a, 2011). De plus, la fonction résomptive que nous observons dans les exemples cités peut être rapprochée du fait que ILLE permet une nouvelle identification du référent. La reprise d'un grand segment textuel situé dans le contexte antérieur sous forme d'une seule expression résomptive correspond en effet à une nouvelle identification ou pour être plus précis à la création d'un nouveau référent par réactivation d'informations données antérieurement.

Nous voyons très bien dans ce cas que l'évolution sémantique des démonstratifs est un phénomène complexe. On pourrait s'attendre à voir la série ISTE utilisée dans ce contexte puisque cette série remplace progressivement le démonstratif HIC et parce que nous avons vu que HIC apparaît dans les expressions résomptives dès le latin classique. Cette évolution (expression résomptive avec HIC > expression résomptive avec ISTE) semblerait donc attendue. Pourtant, les changements sémantiques qui se produisent à l'échelle de tous les paradigmes empêchent que les choses se déroulent ainsi. On pourrait supposer que la série ISTE reste encore solidement ancrée dans la sphère d'interlocution et qu'elle permet de référer à des biens sur lesquels les interlocuteurs se sont accordés. Par contre, pour renvoyer à un segment de discours présent dans le contexte antérieur, on se sert de la forme ancienne HIC ou ILLE. L'emploi de ILLE pourrait ainsi s'expliquer par la distance séparant le segment source et le déictique discursif. Cela nous montre aussi que non seulement la vitesse des changements est bien différente selon la région mais aussi selon le degré de leur imprégnation dans le langage écrit. Ainsi, dans les chartes du corpus FR, les notaires se servent de la série HIC dans les expressions résomptives sans que la série ISTE soit absente en emploi déictique discursif et sans que la série ILLE s'y introduise. En revanche, les chartes du corpus IT semblent présenter la situation inverse où la série ILLE apparaît dans les expressions résomptives. Le moment où ce contexte d'emploi est assuré par ISTE n'est ainsi pas observable dans le corpus IT.

3.2.2 Deixis discursive cataphorique

La seule occurrence de ILLE à laquelle nous avons attribué la valeur déictique discursive cataphorique possède exactement les mêmes traits caractéristiques que les déictiques discursifs anaphoriques que nous venons de d'écrire dans la section

précédente, à part le fait que le segment textuel avec lequel une relation référentielle est établie n'est pas antérieur mais subséquent à l'occurrence :

- (318) *Et per te suprascripto domno stefano venerabili abbati **illo** offerimus in suprascripto vestro monasterio [...] (IT45) :* Et par ton intermédiaire, seigneur Stefano, abbé vénérable, nous offrons *cela* à votre susdit monastère [...].

Cette occurrence apparaît tout au début de la charte. Il est donc nécessaire de recourir au contexte subséquent pour sa résolution référentielle. Il convient aussi de signaler que ce déictique discursif cataphorique se trouve dans la charte dans laquelle on trouve également des occurrences déictiques discursives anaphoriques.

3.3 Deixis

Les occurrences de ILLE classées comme déictiques situationnelles ont été déjà signalées dans le chapitre sur la série ISTE. Nous avons en effet vu quelques occurrences de ISTE qui fonctionnent en couple avec ILLE dans les segments textuels contenant une description de délimitation de biens. Le couple ISTE-ILLE permet ainsi d'opérer un contraste entre deux référents dont l'un est présenté comme étant plus proche, l'autre comme plus lointain. Pour illustrer cet emploi, nous reprenons le même exemple :

- (319) *Similiter dono vobis omnia quantum abemus influmicellum de **isto latere** het de **illo latere** dono tibi [...] (IT42) :* Pareillement, je vous donne tout ce que nous possédons à Fiumicello, de *ce côté* (vers nous) et de *l'autre côté* (du côté opposé) [...].

Nous avons dit aussi que dans ce contexte de délimitation de biens la présence du deuxième démonstratif n'est pas vraiment nécessaire :

- (320) [...] *dodamus [...] vobis [...] omnem nostrum publicum quantum havemus in loco qui dicitur marana iuxta flumicello de **isto latere** subtus silice et usque in mare [...] (IT44) :* Nous vous donnons tout notre patrimoine que nous possédons dans l'endroit appelé Marana près de Fiumicello, de *ce côté* (vers nous) au-dessus de la route pavée et jusqu'à la mer [...].

Or, cette règle semble réciproque puisqu'on trouve une charte où dans le segment contenant la délimitation des biens la seule série présente est ILLE. Elle désigne ainsi un référent qui paraît plus éloigné :

(321) [...] *offerimus [...] portionem nostram [...] in territorio de Spelonce ab illo latere Civitatis Spelonce positum [...]* (IT63) : [...] nous offrons [...] notre portion de terre [...] située dans le territoire de Sperlonga, situé de *ce côté* (plus éloigné) de la ville de Sperlonga [...].

Nous avons déjà commenté ce type d'emploi « spatial » dans la section consacrée à ISTE déictique situationnel et nous n'allons pas y revenir ici. Nous tenons juste à rappeler aussi que cette interprétation spatiale n'est qu'une extension de l'interprétation en termes d'inclusion et d'exclusion du référent de la sphère personnelle.

3.4 Emploi mémoriel

Une seule occurrence de ILLE du corpus IT peut être classée comme mémorielle :

(322) [...] *super ipsa valle de arzano usque in illa vale de vinau [...]* :
au-dessus de la vallée d'Arzano jusqu'à la vallée de Vinano [...].

Elle se trouve dans un segment contenant les informations sur la localisation des biens. Il s'agit d'un SN démonstratif dont la tête lexicale apparaît en première mention et qui n'est pas le bien de la transaction. Il semble qu'il y ait plusieurs façons possibles d'envisager cette occurrence. On peut considérer d'une part que le notaire se sert de la série ILLE parce que son référent est bien connu par les participants du discours. D'autre part, étant donné qu'un ILLE mémoriel a visiblement un caractère accidentel dans le corpus IT, on peut expliquer son emploi par la présence de IPSE. Nous verrons dans le chapitre suivant que cette série est plus sollicitée quand il s'agit des emplois mémoriels. Le SN *ipsa valle de arzano* peut être aussi considéré comme un mémoriel. On peut croire que le notaire décide d'utiliser la série ILLE pour éviter la présence de deux SN démonstratifs mémoriels avec le même démonstratif (IPSE) et avec la même tête lexicale, ce qui aurait pu introduire une ambiguïté. Nous avons d'ailleurs vu que la série ILLE permet de créer un contraste interne où un référent est comparé à un autre qui est de la même nature.

4. Remarques conclusives

Comme on l'a déjà signalé, nous n'avons pas pris en compte dans ce chapitre les emplois articulaires de ILLE. Nous leur consacrons un autre chapitre où on les étudie avec les emplois articulaires de IPSE. Il n'est pas facile de faire ressortir les spécificités de ILLE dans ses autres emplois puisqu'il s'agit d'une série assez rare qui correspond à 5% de toutes les occurrences dans les deux corpus. Seule la série IDEM compte moins d'occurrences. On pense qu'un trait particulier de ILLE est sa valeur contrastive. ILLE est en effet souvent employé pour présenter un référent en opposition à un autre. Nous avons toutefois vu que la focalisation contrastive caractérise ILLE dès le latin classique. Cette valeur semble s'accorder avec le sens que nous avons attribué à la série ILLE selon la théorie des sphères personnelles, ILLE permettant de présenter le référent comme étant disjoint de la situation d'énonciation ou du contexte discursif. Nous avons vu par exemple que ILLE s'utilise dans le corpus IT avec un nom temporel pour référer à un moment qui ne coïncide pas avec la situation d'énonciation. Un nombre élevé de ILLE déictiques discursifs dans le corpus IT semble aussi très bien illustrer la disjonction du référent du contexte discursif puisque la recatégorisation du segment discursif antérieur nécessite la dissociation de l'enchaînement narratif attendu.

La série ILLE est aussi peu représentée dans le corpus diplomatique. Vieilliard (1927 : 183) cite plusieurs occurrences où ILLE est censé fonctionner comme un article. Elle ne précise pourtant pas le contexte plus large de ces occurrences. Van Acker (2007 : 344-348) note elle aussi que ILLE présente très peu d'occurrences. Quant à ILLE pronom, il reste peu représenté aussi bien en fonction sujet qu'en fonction objet. Les textes hagiographiques privilégient dans ces deux fonctions la série IS ou la série IPSE (Van Acker 2007 : 330-344).

Chapitre 14 :

IPSE

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

Les trois tableaux présentés ci-dessous nous donnent un premier aperçu quantitatif du démonstratif IPSE. Cette série est de loin la plus fréquente dans le corpus FR, ce qui se reflète aussi dans son paradigme très développé. Elle apparaît principalement en tant que déterminant. Les emplois pronominaux sont plutôt ponctuels, ce qui semble conforme au fait qu'on ne trouve pas vraiment de pronoms issus de cette série en ancien français.

ipsa	81	ipsi	15
ipse	49	ipsam	5
ipsas	40	ipsis	5
ipsius	38	ipsus	3
ipso	34	ipsorum	2
ipsum	21	ipsio	1
ipsos	16	Total	310

Tableau 103 : Fréquence des formes du paradigme IPSE dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
288	22	310

Tableau 104 : Catégories morphosyntaxiques de IPSE dans le corpus FR

	Dét	Pro		Dét	Pro
ipsa	77	4	ipsi	14	1
ipse	45	4	ipsam	5	
ipsas	40		ipsis	4	1
ipsius	32	7	ipsus	3	
ipso	33	1	ipsorum		2
ipsum	19	2	ipsio	1	
ipsos	16		Total	288	22

Tableau 105 : Fréquence des formes du paradigme IPSE en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus FR

1.2 Corpus IT

Le paradigme de IPSE est aussi développé dans le corpus IT que dans le corpus FR. Nous observons surtout une grande différence dans la distribution des formes au génitif. Tandis que la forme *ipsius* est la 4^e en fréquence dans le corpus FR, elle ne compte que 4 occurrences dans le corpus IT et la forme du génitif pluriel est également absente. Comme dans le corpus FR, les emplois pronominaux semblent plutôt ponctuels. IPSE est principalement un déterminant dans les deux corpus. Cette caractéristique est d'autant plus intéressante que des descendants de IPSE pronominal se rencontrent en ancien italien. On trouve enfin deux occurrences de la forme *issu* qui semble appartenir à la langue orale.

ipsa	115	ipsas	6
ipso	54	ipsius	4
ipse	40	ipsis	2
ipsi	28	ipsos	2
ipsam	17	ipsud	1
ipsum	13	issu	2
ipsu	10	Total	294

Tableau 106 : Fréquence des formes du paradigme IPSE dans le corpus IT

Déterminants	Pronoms	Total
258	39	294

Tableau 107 : Catégories morphosyntaxiques de IPSE dans le corpus IT

	Dét	Pro		Dét	Pro
ipsa	113	2	ipsas	6	1
ipso	37	19	ipsius	3	1
ipse	30	10	ipsis	2	
ipsi	26	2	ipsos		2
ipsam	17		ipsud		1
ipsum	12	1	issu	2	
ipsu	10		Total	258	39

Tableau 108 : Fréquence des formes du paradigme IPSE en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus IT

2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif IPSE dans le corpus FR :

Anaphore		259	84%
<i>Anaphore fidèle</i>	171		55%
<i>Anaphore infidèle</i>	42		13%
<i>Anaphore résomptive</i>	19		6%
<i>Anaphore pronominale</i>	18		6%
<i>Cataphore</i>	6		2%
<i>Anaphore associative</i>	3		1%
Intensifieur		45	15%
Mémoriel		5	1%
Deixis discursive		1	<1%
Au total		310	100%

Tableau 109 : Fonctions pragmatiques du démonstratif IPSE dans le corpus FR

IPSE se rencontre principalement dans les anaphores (84%). Les occurrences analysées comme des intensifieurs représentent 15% de toutes les occurrences. L'emploi mémoriel et la deixis discursive semblent très rares et statistiquement insignifiants. Il en résulte que IPSE en latin notarial est soit un marqueur d'anaphore (valeur du latin tardif), soit un intensifieur (valeur classique).

2.1 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif IPSE :

Anaphore		259	
<i>Anaphore fidèle</i>	171		66%
<i>Anaphore infidèle</i>	42		16%
<i>Anaphore résomptive</i>	19		8%
<i>Anaphore pronominale</i>	18		7%
<i>Cataphore</i>	6		2%
<i>Anaphore associative</i>	3		1%

Tableau 110 : Différents types d'anaphore du démonstratif IPSE dans le corpus FR

2.1.1 Anaphore fidèle

L'anaphore fidèle est la fonction la plus représentée de IPSE dans le corpus FR (171 occurrences soit 66% parmi toutes les anaphores). Elle englobe plus de la moitié de toutes les occurrences. Nous avons déjà vu qu'en latin tardif IPSE est souvent décrit dans la littérature comme un simple anaphorique (cf. Väänänen 2012 : 121). Le corpus FR reflète ainsi cet usage souvent signalé aussi dans d'autres types de textes. Ces anaphores sont des reprises fidèles et n'apportent aucune information nouvelle sur le référent :

(323) [...] *at basilica Sancti Dionisii* [...] *tradimus* [...] *vos vel successorisque vestri seo agentes **ipsius basilici*** [...] (FR07) : [...] nous transférons à la basilique de saint Denis [...] à vous, à vos successeurs ou bien à des représentants de *cette même basilique* [...].

(324) [...] *do* [...] *sanctae basilicae Domni Dyonisii* [...] *res jure proprietatis meae in pago Hasbanio, in loco qui vocatur Hasca* [...] *sicut presenti tempore in **ipsis locis** videmur habere* (FR14) : [...] je donne [...] à la sainte basilique du seigneur Denis [...] les biens relevant de ma juridiction dans le pagus Hasbanio, dans un endroit appelé Hasca [...] (les biens dont), en ces jours, on sait qu'ils nous appartiennent dans *ce même endroit*.

(325) [...] *res infra civitate Nemauso, id est mansum seniore* [...] *cum reliquis mansis ad **ipsum mansum** aspicientibus* [...] (FR16) : [...] les biens à l'intérieur de la cité de Nemauso, à savoir, un manse seigneurial [...] avec d'autres manses appartenant à *ce même manse* [...].

(326) *Data mense febroario, die nono **ipsius mensis*** [...] (FR21) : Donné le mois de février, le 9^e jour de *ce même mois* [...].

Ce dernier exemple mérite d'être signalé parce qu'il montre d'une part que la série IPSE peut anaphoriser un référent même quand il n'y a aucune menace pour le maintien de la chaîne référentielle. D'autre part, cette occurrence apparaît dans une charte où il y a relativement peu d'occurrences de IPSE et où les biens de la transaction ne sont pas déterminés par cette série. Il est donc surprenant de voir IPSE dans ce type de contexte qui ne semble aucunement susciter une ambiguïté.

2.1.2 Anaphore infidèle

Plus d'une quarantaine des occurrences de IPSE sont des anaphores infidèles. Ce nombre peut paraître élevé mais il faut se rappeler qu'il ne représente qu'à peu près 13% de toutes les occurrences de IPSE, toutes fonctions pragmatiques confondues.

Bien qu'il reclassifie le référent, IPSE n'apporte en réalité aucune information nouvelle à son sujet. On trouve cette série dans des contextes différents de ceux qui caractérisaient ILLE. Le SN démonstratif peut par exemple désigner le bénéficiaire de la charte aussi bien quand il s'agit d'une institution ecclésiastique :

(327) *Domino sancto et venerabile in Christo patri Fulrado, abbate de basilica [...] a vobis et **ipso sancto loco** [...] (FR05) : Au saint seigneur et vénérable dans le Christ père Fulrad, abbé de la basilique [...] à vous et à ce saint lieu [...].*

(328) [...] *dono ad monastrium quod dicitur Gellonis [...] ad **ipsam casam Dei** [...] (FR12) : [...] je donne au monastère appelé de Gellone [...] à cette même maison de Dieu [...].*

que d'une personne particulière :

(329) [...] *at alliqua fimena nomine Nautlindo, vindemus tibi pecia de maso [...] de uno latus terra sancti Petri, de uno fronte terra at **ipsius imtoris** [...] (FR06) : [...] à une certaine femme appelée Nautlindo, nous te vendons un morceau de manse [...] d'un côté, il y a la terre de saint Pierre, de l'autre côté, il y a la terre de cette même acheteuse [...].*

Dans tous ces cas, le N de reprise n'apporte pas d'informations qui seraient inédites par rapport au SN antécédent ou par rapport à ce qu'on sait déjà du référent.

Certains SN, comme c'était déjà le cas dans les anaphores fidèles, peuvent contenir également un démonstratif métalinguistique :

- (330) [...] *ad basilicam Sancte Crucis* [...] *ad ipsum monasterium supradictum* [...] (FR08) : [...] à la basilique de sainte Croix [...] à *ce même* susdit monastère [...].

Enfin, on trouve aussi cette série dans beaucoup d'autres contextes. Nous n'en citons que 2 exemples pour souligner la capacité de IPSE à s'associer à divers types de N :

- (331) [...] *per titulum donationis tradidi* [...] *ipsas scripturas* [...] (FR16) ; [...] j'ai transféré par une charte de donation [...] *ce même document* [...].

- (332) *Et in villa Novicianicus* [...] *quicquid in ipso loco visus sum habere* [...] (FR16) : Et dans la villa Novicianicus [...] tout ce qui paraît m'appartenir dans *ce même endroit* [...].

2.1.3 *Ubi ipse preciosus domnus...*

Onze occurrences de IPSE classées comme des anaphores infidèles apparaissent dans la même formule. Celle-ci permet de préciser que l'institution ecclésiastique qui est bénéficiaire d'une charte possède le corps du saint à qui elle est dédiée :

- (333) *Domino sancto et venerabile in Christo patre Folerado, abbate, vel omni congregationem sancti Dionisii, ubi ipse preciosus domnus in corpore requiescit* (FR07) : Au saint seigneur et vénérable dans le Christ père Fulrad, abbé, et à toute la congrégation de saint Denis où *ce très estimé saint* repose en son corps.

On peut lire dans la littérature qu'en latin tardif IPSE se voit doter d'une valeur laudative et concurrence ainsi la série ILLE qui connaît cet emploi¹⁰² dès le latin classique. L'utilisation de la série IPSE avec cette valeur n'est pourtant pas une création tardive. IPSE s'associe par exemple avec des noms divins (p. ex. *ipse Iuppiter*) dès le latin archaïque (Perdicoyianni-Paléologou 2006a). Le remplacement des noms

¹⁰² Il s'agit en fait d'un emploi mémoriel de ILLE qui indique que le référent est bien connu des membres d'une communauté. Cf. *Socratem illum* (Cicéron, *De oratore*, 1, 28) – ce fameux Socrate ; *ille rex Philippus* (Plaute, *Aulularia*, 704) – ce grand roi Philippe ; *illa Platonis vera* (Cicéron, *De oratore*, 3, 21) – cette vérité de Platon.

divins par des noms de saints est un bon exemple de facteur extérieur (culturel) dans le changement du lexique. Les saints prennent le rôle de protecteurs de ceux qui les invoquent. De plus, dans la langue familière du latin archaïque, d'abord sans doute celle des esclaves, IPSE désigne le maître ou la maîtresse en personne (Ernout 1985, entrée *ipse*). La série IPSE associée à un nom de personne perçue comme importante n'est pas vraiment un emploi novateur.

2.1.4 Anaphore résomptive

Dans la majorité des occurrences de IPSE classées comme des anaphores résomptives, le N du SN est *res* (12 sur 19). Dans l'anaphore résomptive cette série sert principalement à reprendre sous forme d'un référent nouveau et collectif des unités référentielles mentionnées dans le contexte antérieur, en l'occurrence, les biens d'une transaction :

- (334) *Ipsum mansum cum omnibus aedificiis, pomifferis, campis, pratis, silvis, aquis quarumque decursibus, vel quicquit in ipsa villa et ejus finibus habere visus sum [...] eundem mansum et **ipsas res** dono [...]*
 (FR26) : Le même manse avec tous les édifices, les arbres fruitiers, les champs, les prés, les forêts, les eaux et les cours d'eau et tout ce qui dans cette même villa et dans ses limites paraît m'appartenir [...] je donne le même manse et *les mêmes biens* [...].

Les N repris peuvent désigner aussi les bénéficiaires de la charte :

- (335) [...] *a bobis emtores, Joanne abbate, et Baldemaro, presbitero, vel monacis vestris* [...] **ipsos jamdictos abbates** [...] (FR18) : à vous, acheteurs, Jean, abbé, et Baldemarus, prêtre, et à vos moines [...] *les mêmes susdits abbés* [...].

Dans cet exemple, la tête lexicale du SN reprend le N d'un antécédent. Mais le N *abbas* au pluriel devient un hyperonyme qui englobe aussi *presbiter*, et peut-être même *monacus*. Nous observons la même situation dans l'exemple suivant où il semble que le N *villa* du SN *ipsas villas jamdictas* permette de référer aussi à ce qui est désigné par le N *ministerium* :

(336) [...] *in pago Ruthenico, in ministerio Betonico, in villa Fabricas, omnem medietatem [...] similiter, in ipso ministerio, mansos ubi vocabulum est Rialiago. Quantumcumque ibidem in ipsas villas jamdictas Fredulo [...] visus fuit habere [...] (FR25) [...] dans le pagus Ruthenico, dans la circonscription Betonico, dans la villa Fabricas, (je donne) toute la terre [...] pareillement, dans la même circonscription, des manses appelés Rialiago. Tout ce que Fredulus a paru posséder dans ces mêmes susdites villas [...].*

2.1.5 Anaphore pronominale (1) – IPSE pronom personnel ?

Comme on l’a vu plus haut, les occurrences pronominales de IPSE ne sont pas vraiment nombreuses dans le corpus FR. Leur nombre (18 occurrences) est comparable à celui du pronom ILLE (14 occurrences), mais nous devons nous rappeler qu’en termes de fréquence à l’échelle du paradigme, les deux séries se trouvent aux antipodes l’une de l’autre.

Malgré sa faible fréquence, IPSE pronominal apparaît dans plusieurs contextes, il occupe différentes fonctions syntaxiques et son référent peut être tantôt humain tantôt inanimé¹⁰³.

On trouve IPSE pronom à l’intérieur de syntagmes prépositionnels :

(337) [...] *qui contra vindicione ista a me facta venire aut econtra ipsa ad ... se volluiret [...] (FR06) : celui qui voudrait venir contre cette charte de vente faite par moi ou contre elle ... [...].*

(338) [...] *cedo [...] manso meo [...] Quantumcumque ad ipsum aspicit [...] (FR31) : [...] je cède [...] mon manse [...] Tout ce qui lui appartient [...].*

(339) [...] *si quisquam [...] contra hanc donationis nostre largitionis venerit [...] velit [...] stipendia peccatis nostre debita super ipsum veniant [...] (FR25a) : [...] si quelqu’un [...] voulait [...] venir*

¹⁰³ Deux occurrences se trouvent dans des chartes contenant des fragments manquants justement au moment où ces occurrences apparaissent. Nous pensons pourtant pouvoir saisir le sens du texte sans le surinterpréter.

contre notre charte de donation [...] que les dettes de nos péchés tombent sur *lui* [...].

Quelques occurrences de IPSE sont en fonction sujet :

(340) [...] *et ipsa terra de parte cerci abet pertecas XVII et jungit ad terra de bos emtores* [...] *et ipsa perset...* [...] (FR18) : et la même terre, du côté du chêne (?) mesure XVII arpents et touche à votre terre, acheteurs [...] et *elle* se trouve (?) [...]

(341) [...] *pius Dominus* [...] *mihi in hoc seculo ipse largire jussit* [...] (FR16) : le pieux Seigneur [...] *il m'a ordonné de donner largement dans cette vie* [...].

(342) *Sacrosancto cenobio Condadiscensi quod est in honore almi confessoris Christi EUGENDI constructum, ubi ipse corpore requiescit* [...] (FR11) : Au sacrosaint monastère de saint Claude qui est construit et dédié à Eugène, grand confesseur du Christ, où *celui-ci* repose en corps [...].

(343) [...] *praedictae ecclesiae Sancti Mammetis vel ecclesiae Sancti Benigni, martyris* [...] *ubi ipse requiescere corpore dinoscitur* [...] (FR26) : [...] aux susdites églises de saint Mammès et de saint Bénigne [...] où on sait que *celui-ci* repose en corps [...].

Une occurrence apparaît en fonction de COI (datif) :

(344) [...] *a prefato monasterio vel ad ipsos cumfratres qui ibidem degent* [...] *donavimus* [...] *tam ipsis quam et successores eorum* [...] (FR30) : [...] au susdit monastère et aux confrères qui y vivent [...] nous avons donné [...] aussi bien à *eux* qu'à leurs successeurs [...].

La série IPSE connaît ainsi plus de contextes d'emploi que la série ILLE. Nous avons vu que les occurrences de ILLE pronom occupent toujours la fonction sujet (sauf celles qui sont au génitif et une occurrence à l'accusatif pluriel). Nous avons vu aussi que ILLE et IS sont en distribution complémentaire selon la fonction syntaxique. IPSE semble se situer entre ces deux séries, puisqu'il apparaît aussi bien en fonction sujet, comme ILLE, que dans les autres fonctions, comme IS.

2.1.6 Anaphore pronominale (2) – IPSE au génitif – possessif ?

Nous avons relevé 9 occurrences de IPSE pronom au génitif. Il s'agit majoritairement d'occurrences au singulier :

(345) [...] *convenit inter venerabilem abbatem Hludovuicum* [...] *et quemdam vassalum ipsius, nomine Fulconem* [...] (FR24b) : [...] il a été convenu entre le vénérable abbé Louis [...] et son vassal Foulques (lit. le vassal *de celui-ci*) [...].

(346) [...] *quantumcumque ad ipsum fiscum et ad colonicas ipsius aspicit vel aspicere jure videtur* [...] (FR12) : tout ce qui appartient et qu'on sait appartenir de droit à ce même domaine et à ses terres dépendantes (lit. aux terres dépendantes *de celui-ci*) [...].

Seules deux sont au pluriel :

(347) [...] *nomen Donato cum infantis suis quatuor et nepcias suas his nominibus Juliane, Octolenane cum infantis eorum et alius heredis ipsorum* [...] (FR07a) : [...] (notre serf) appelé Donato avec ses quatre enfants et ses nièces dont les noms sont Juliane et Octolenane, avec leurs enfants et avec *leurs* autres héritiers [...].

(348) [...] *ad canonicos ibidem deservientes, videlicet ad cameram ipsorum* [...] (FR32) : aux clercs qui y sont attachés, ou bien à *leur* trésor [...].

2.1.7 Cataphore – emploi en première mention – IPSE suivi d'une relative

Nous avons considéré comme cataphoriques 6 occurrences de IPSE déterminant. Ce nombre est identique à celui des occurrences de ILLE dans ce même contexte. Nous avons vu dans les sections précédentes que les anaphores pronominales sont aussi en même nombre dans les deux séries. Ce phénomène est intéressant parce qu'il nous montre que malgré une grande différence numérique entre ces deux démonstratifs, certains de leurs contextes d'emploi semblent être comparables.

Les occurrences de IPSE cataphorique partagent plusieurs caractéristiques avec celles de la série ILLE. Chaque fois le N tête du SN apparaît en première mention et

le SN démonstratif est suivi d'une proposition relative permettant la résolution référentielle, comme dans les exemples suivants :

- (349) [...] **res ipsius** habeant, **quae** sunt in pago Lumense [...] (FR08) :
[...] ils posséderont *les choses qui* se trouvent dans le *pagus Lumense*
[...].
- (350) *Et est ipsa vinea in territorio Narbonense, infra terminos de villa Bericanis, ad locum quem dicitur Prato, ad ipso semitario qui discurrit per diversa loca* (FR41) : Et cette vigne se trouve dans le territoire narbonnais, à l'intérieur des limites de la *villa Bericanis*, dans l'endroit appelé *Prato*, vers *le sentier qui* court par divers endroits.
- (351) *Concamio ego vobis ipsa vinea cum ipso cuscusio quantum infra istas quatuor afrontaciones includunt* (FR41) : j'échange avec vous cette vigne avec le (son) contenu que ces quatre frontières délimitent.

Nous avons relevé aussi trois occurrences qu'on pourrait rapprocher de l'anaphore associative :

- (352) [...] **ipsos canonicos qui** ibidem deserviunt [...] (FR15) : [...] *les clercs qui* y effectuent le service divin [...].
- (353) [...] *dono a prefato monasterio vel ad ipsos cumfratres qui ibidem degent* [...] (FR30) : [...] je donne au susdit monastère et *aux confrères qui* y vivent [...].
- (354) [...] *vobis vendissemus* [...] *villa cui vocabulum est Noveliacus, vendidimus vobis ipsa villa cum ipsas aecclesias qui sunt fundatas in onore sancti Petri vel sancte Mariae, seu et sancti Bricii* [...] (FR28) : [...] nous vous vendons [...] une *villa* appelée *Noveliacus*, nous vous vendons cette *villa* avec *les (ses) églises qui* sont dédiées à saint Pierre et à sainte Marie, ainsi qu'à saint *Bricius* [...].

Dans le cas de ces trois occurrences, le contexte discursif antérieur semble suffisamment explicite pour que le nouveau référent qui apparaît en première mention puisse s'interpréter par le biais de ce contexte. Il s'agit du processus typique et bien décrit dans la littérature (cf. Kleiber 2001) de l'anaphore associative où le référent est typiquement en relation méronymique avec un ou des référents-sources. Il s'agit en

l'occurrence des églises bénéficiaires précisées dans les chartes. Les SN *ipsos canonicos* et *ipsos cumfratres* constituent ainsi de nouveaux référents qui, par inclusion et implication unilatérales, font partie des référents-sources présents dans le contexte antérieur. Autrement dit, ces clercs ou confrères peuvent être perçus comme des éléments constitutifs de ce qu'est une église (un monastère, une congrégation, etc.). Cette interprétation s'applique aussi au dernier exemple où le SN *ipsas aecclesias* peut être considéré comme « une partie » du référent-source perçu comme « un tout ». Il est en effet souvent précisé dans les chartes qu'une *villa* (ou un autre N correspondant à un endroit) comprend par exemple telles bâtisses ou telles églises. Il s'agit ainsi d'un contexte conventionnel où le notaire cherche à ce que le contenu de la charte soit très explicite. Nous avons pris pourtant la décision de considérer ces occurrences comme des cataphores en raison de la relative qui suit. Nous avons réservé l'anaphore associative aux occurrences sans relative (cf. section suivante).

Les occurrences de IPSE cataphorique sont donc bien différentes de celles de la série ILLE. Elles n'ont pas de valeur contrastive et n'introduisent pas les éléments non-centraux de la transaction. Le fait que certaines d'entre elles peuvent aussi s'interpréter comme des anaphores associatives souligne plutôt leur capacité à maintenir la chaîne référentuelle dans un ordre linéaire et progressif.

2.1.8 Anaphore associative

Nous avons considéré 3 occurrences comme des anaphores associatives. Ce sont des cas où le N tête du SN apparaît en première mention sans ajout d'une proposition relative. Nous observons les mêmes caractéristiques que dans la section précédente à propos des dernières occurrences. Le contexte discursif est suffisamment explicite pour que le nouveau référent puisse apparaître en première mention et s'interpréter à travers ce contexte :

(355) *Similiter dono villam Saturatis cum **ipsa ecclesia Sancti Saturnini***
 [...] (FR12) : Pareillement, je donne la villa Saturatis avec l'église
 de saint Sernin [...].

On retrouve dans cet exemple le schéma déjà vu. Le SN anaphorique *ipsa ecclesia Sancti Saturnini* établit une relation avec un référent-source avec lequel il est en

relation méronymique. Une *villa* comprend forcément une ou des églises. L'exemple suivant peut s'expliquer par le même processus :

(356) [...] *res meas sitas in pago Lingonaco, in villa Turcennago seu in ipsa fine Turcennacense* (FR19) : [...] mes biens situés dans le pagus Lingonaco, dans la villa Turcennago, dans le finage Turcennacense.

Le SN *ipsa fine* (le finage ou les limites) peut être considéré comme « une partie » d'un référent-source qui constitue « un tout », en l'occurrence une *villa*.

L'exemple suivant est différent des deux derniers et on pourrait l'analyser aussi comme une cataphore :

(357) [...] *condedo ad basilicam precellentissimi Hylarii confessoris adque pontificis, ubi ipse preciosus umato corpore requiescit, ad luminaria concinenda ad ipsum sepulcrum, ubi Teotadus custos presse videtur* [...] (FR31a) : [...] je concède à la basilique du très éminent confesseur et pontife Hilaire où, lui, très estimé, repose inhumé en corps (ou : repose en corps dans un sépulcre), pour entretenir le luminaire d'église de ce monastère (lit. de ce sépulcre), où on sait que Teotadus est gardien [...].

Le N du SN *ipsum sepulcrum* apparaît en effet en première mention et le SN est suivi d'une relative. Il semble pourtant peu attendu d'employer le N *sepulcrum* (qui veut dire littéralement un sépulcre ou l'espace où sont déposées des reliques) pour désigner une église (une basilique en l'occurrence). La relative qui suit impose d'ailleurs à ce mot le sens d'église, puisqu'il serait étrange de préciser le nom d'un *custos* (gardien) d'un sépulcre de saint qui se trouve dans une église. Il est plus probable qu'on précise le nom de l'abbé de l'église où ce sépulcre se trouve et qui est d'ailleurs le bénéficiaire de la charte. Le recours au contexte antérieur est cependant nécessaire pour justifier l'emploi du N *sepulcrum* au sens d'église entière et non seulement d'espace où reposent les reliques. Ce N trouve son antécédent dans le mot *umato* (*humatus* – sépulture, tombeau ou bien, comme adjectif, inhumé). Ainsi, par métonymie, on peut employer le mot *sepulcrum* pour désigner un référent avec lequel ce mot est en relation de contiguïté (un sépulcre contenant les reliques d'un saint fait partie d'une église).

2.2 Intensifieur

IPSE dans sa fonction d'intensifieur apparaît majoritairement dans les clauses de promesse engageant l'auteur de la charte à agir au cas où quelqu'un voudrait l'enfreindre. Il permet de focaliser le pronom personnel qu'il détermine, soit *ego* soit *nos* :

(358) *Si quis vero [...] vel **ego ipse**, aut aliquis de heredibus meis, seu quolibet persona [...] contra hanc donationem meam [...] venire [...] temptaverit [...]* (FR12) : Si quelqu'un [...], moi-même, un de mes héritiers ou n'importe quelle personne cherchait à venir contre cette charte de donation [...].

(359) *[...] se **nos ipse**, aut ullus de heredibus ac pro heredibusque nostris vel quislibet ulla opposita personna, qui contra hanc epistola donacionis ista [...] venire aut eam infringere voluerit [...]* (FR07) : Si nous-mêmes ou bien un de nos héritiers et de nos ayants droit ou une personne opposée voulait venir contre cette lettre de donation ou cherchait à l'enfreindre [...].

Les autres occurrences de IPSE intensifieur sont rares. Nous en avons relevé seulement 6 occurrences. Deux apparaissent dans la même charte :

(360) *Et abet afrontaciones de altano, in vinea de **vos ipsos** concamiatores, de meridie, similiter in vinea de **vos ipsos** concamiatores [...]* (FR38) : (la vigne) a pour limites : du côté sud-est, une vigne appartenant à vous-mêmes changeurs, du côté sud, pareillement, une vigne appartenant à vous-mêmes changeurs [...].

Les deux suivantes apparaissent aussi dans la même charte, la 6^e dans une charte ayant le même auteur et le même bénéficiaire que la charte contenant les deux dernières occurrences :

(361) *[...] mansum seniore, ubi **ipse** commanere videor [...]* (FR16) : [...] un manse seigneurial où moi-même on sait que je demeure [...].

(362) *[...] et **ipsa** [...] ipsas scripturas [...] coram bonis hominibus tradidit [...]* (FR16) : [...] et moi-même j'ai transféré ces chartes en présence des hommes de bien [...].

(363) [...] *alodem* [...] *quem tenetis per donitum de me ipso Olibane et uxori mee* [...] (FR17) : [...] un alleu [...] que vous possédez par don de moi-même Olibane et de mon épouse [...]

L'interprétation de la dernière occurrence pose problème et nous avons du mal à lui attribuer un emploi pragmatique précis. Elle apparaît dans le cas déjà évoqué d'un document contenant sur le recto du même parchemin la charte et la notice :

(364) La charte : [...] *infantis meis is nominibus Gosfredus et Guillelmus seu Reinaldo* [...] La notice : [...] *Goffredo et Reinaldo, ipsius Guilelmus* [...] (FR36a) : La charte : [...] mes enfants appelés Gosfredus et Guillelmus, ou bien Reinaldo [...] La notice : [...] Goffredo et Reinaldo, le même (?) *Guilelmus* [...].

Il est précisé dans la charte que les deux frères s'appellent *Gosfredus* et *Guillelmus*. Le deuxième frère est aussi appelé *Reinaldo*, ce qui est exprimé grâce à la conjonction *seu*. A l'inverse, quand les noms des deux frères apparaissent dans la notice, le second est désigné par son deuxième nom. Son premier nom est précisé aussitôt après.

2.3 Emploi mémoriel

Les occurrences de IPSE considérées comme mémorielles ne sont pas nombreuses non plus dans le corpus FR. Nous en avons relevé seulement cinq. Nous les analysons ici en détail. Nous reprendrons ces analyses dans le chapitre suivant où nous les comparerons entre autres à la série ILLE.

La première occurrence est pronominale :

(365) [...] *ipso protegente* [...] (FR03) : [...] sous Sa (sous-entendu de Dieu ou du Christ) protection [...]

Cette expression participiale (ablatif absolu) est en soi très courante, on la retrouve dans d'autres corpus ou bases de textes (le corpus FR n'en compte par contre que 2 occurrences). Mais elle apparaît normalement sous la forme *Domino/Deo/Christo protegente*. La forme sans N mais avec le pronom IPSE semble un hapax. L'expression doit être pourtant suffisamment connue pour que sa seule énonciation permette l'identification du référent. On peut dire qu'elle réfère à un élément stéréotypé qui figure dans un contexte lui aussi stéréotypé. En utilisant l'expression (stéréotypé/figée)

X protegente, le participe *protegente* constitue lui-même un contexte canonique suffisamment saturé pour que le *X* corresponde à un nom désignant Dieu ou le Christ. L’emploi de IPSE dans ce contexte (et non de ILLE), pour référer à une entité divine, n’a rien d’étonnant. Nous avons déjà vu que IPSE peut s’associer à des noms divins dès le latin archaïque, et qu’il s’associe aux noms des saints dans le corpus FR.

Dans le deuxième exemple, le SN démonstratif *ipso Aviso* pose problème dans le sens où il est susceptible de pouvoir s’analyser de différentes manières :

(366) [...] *ab horiente sicut currit flumen Araor ; a meridie sicut torrens Licatis divergit in ipso flumine ; ab occidente infrontat in ipso Aviso, qui discurrit concava montium* [...] (FR12) : [...] du côté est où coule la rivière Araor ; du côté sud où le torrent Licatis tombe dans cette même rivière ; du côté ouest, il est délimité par *celle d’Aviso/cet Aviso* (?) qui coule sous les monts [...].

Nous pouvons le considérer comme un mémoriel, le N *Aviso* devant être dans ce cas suffisamment familier et connu par les participants du discours. Si ce n’est pas le cas, le contexte discursif précédent semble suffisant pour que le locuteur comprenne qu’il s’agit d’une autre rivière. Le SN *ipso Aviso* s’analyse ici comme une anaphore sans nom – on le traduit dans ce cas par *celle d’Aviso* – où la tête lexicale (*flumen*) doit être récupérée dans le contexte antérieur. La présence d’une relative peut laisser supposer aussi une interprétation cataphorique. Le contenu de la relative indique clairement que le référent doit être un cours d’eau. On pourrait enfin analyser ce SN comme un simple toponyme à article intégré. Nous avons cependant décidé de l’analyser comme mémoriel. Le fait que le N soit un nom propre et que l’identification référentielle s’appuie principalement sur le caractère dénominatif et notoire du SN nous semble essentiel.

On trouve dans la même charte une autre occurrence de IPSE avec cette fois-ci un emploi plus clairement mémoriel :

(367) *Si quis [...] contra hanc donationem [...] venire [...] temptaverit [...] Dei omnipotentiam exoro, ut ipsa ultionem sumat in eo* [...] (FR12) : Si quelqu’un tentait de venir contre cette donation, je demande à Dieu omnipuissant que *le châtement* tombe sur lui [...].

Le N *ultionem* est en première mention. Il est pourtant difficile d’imaginer qu’un certain type de châtement divin soit spécialement connu ou familier des participants du discours. Les chartes – au moins dans notre corpus – précisent plutôt des sanctions pécuniaires imposées à ceux qui les contestent. Des sanctions ou des peines de nature spirituelle comme par exemple *ira Dei* (FR30) apparaissent plutôt sporadiquement. On pourrait facilement expliquer l’emploi de la série IPSE dans ce SN en disant qu’il s’agit d’un emploi articulatoire. Mais la prise en compte du contexte d’apparition de cette occurrence nous oriente plutôt vers une interprétation mémorielle. Le SN *ipsa ultionem* n’apparaît pas *ex abrupto* mais fait partie d’un passage conventionnel. Il s’agit d’une séquence plus longue prévoyant des sanctions au cas où une personne voudrait enfreindre la charte. La présence d’un segment conventionnel/formulaire (la séquence précisant les mesures à prendre contre les opposants) autorise l’apparition d’un élément nouveau mais en même temps attendu en pareil contexte (l’information qu’un châtement divin est aussi *prévu*).

L’exemple suivant pose lui aussi quelques problèmes d’interprétation :

(368) *Sacrosancte ecclesie in honore sancte Mari, sancti Petri et sancti Martini [...] dono pro Dei amore vel ipsa veneratione sanctorum superscriptos [...] (FR19) : à la sacrosainte église dédiée à sainte Marie, saint Pierre et saint Martin [...] je donne, pour l’amour de Dieu et en l’honneur des susdits saints [...].*

Le N tête du SN *ipsa veneratione sanctorum superscriptos* est en première mention. La présence du démonstratif métalinguistique *superscriptus* dans le complément du N pourrait indiquer l’interprétation anaphorique de cet énoncé (plusieurs noms de saints sont en effet évoqués dans le contexte discursif) et le démonstratif peut en même temps être analysé comme cataphorique du fait du complément au génitif. Le SN *ipsa veneratione* pourrait être en définitive considéré comme une anaphore associative puisque si une église est dédiée à un groupe de saints, leur culte et vénération y sont certainement présents.

Bien que suffisante, cette analyse s’appuie cependant davantage sur le complément au génitif du SN qui contient le démonstratif métalinguistique que sur le N même de ce SN. Il nous semble que l’analyse de cet énoncé en termes d’emploi mémoriel – que nous proposerons ici – a cet avantage qu’elle se focalise sur le N du SN et sur le contexte pragmatique. Nous devons tout d’abord prendre en compte

l'entourage textuel où le SN *ipsa veneratione* se rencontre. Il apparaît en fait à l'intérieur d'un SP où se trouve une expression formulaire *pro Dei amore*. L'objectif de ces deux expressions est double : l'auteur de la charte évoque non seulement le motif de la rédaction du document mais il le place en même temps sous le patronage de Dieu et des saints. Nous avons vu que ce type d'exorde sert à attirer l'attention des auditeurs (*captatio benevolentiae*). Il s'agit ainsi d'une formule presque rituelle dont le contenu repose sur des vérités admises et connues de tous dans une société fortement christianisée. L'emploi du démonstratif mémoriel (IPSE dans ce cas-là), en faisant appel à la mémoire des auditeurs, permet de désigner un référent relatif à leur expérience partagée. Le N « vénération » étant un nom relationnel, le complément au génitif reste néanmoins nécessaire pour une bonne identification référentielle.

Enfin, le dernier exemple semble poser moins de problèmes :

(369) *Et abet afrontaciones de altano, in vinea de vos ipsos concamiatores, de meridie, similiter in vinea de vos ipsos concamiatores, de circio, in ipso semitario que discurrit per diversa loca, de aquilone, in **ipsa serra** (FR38) : (la vigne) a pour limites : du sud-est, une vigne appartenant à vous-mêmes changeurs, du sud, pareillement, une vigne appartenant à vous-mêmes changeurs, du nord-ouest, le même sentier qui parcourt divers endroits, du nord, les rochers/le col (?)*.

Le SN *ipsa serra* apparaît à l'intérieur d'une séquence contenant la délimitation géographique du bien échangé. La tête lexicale de ce SN (*serra*) peut désigner des rochers ou bien un col, une colline ou une haute montagne. Il s'agit d'un objet remarquable qui peut servir de point de délimitation, les éléments naturels servant souvent de bornes. Le N *serra* désigne ainsi un élément géographique bien connu et familier des participants de l'acte de l'énonciation.

2.4 Deixis discursive

Une seule occurrence de IPSE peut s'analyser en termes de deixis discursive :

(370) [...] *illa terra censale ad Guntringas mihi beneficiare deberetis, quod ita et fecistis* [...] **ipsum** non perdamus **beneficium** (FR23) : [...] vous deviez me faire bénéficier de la terre censale située à Guntringas et vous l'avez fait [...] nous ne perdons pas ce bénéfice.

Nous avons considéré le SN *ipsum beneficium* comme étant déictique discursif puisqu'il réfère au contenu d'une proposition présente dans le contexte antérieur et qu'il permet en même temps une dénomination de ce contenu. Nous soulignons ici le lien entre le verbe *beneficiare* et le N *beneficium*. Mais le SN *ipsum beneficium* peut aussi établir une relation avec un segment plus large. La terre censale n'est pas le seul bien mentionné dans la charte. On peut considérer que le déictique discursif fait référence ici à l'ensemble des biens mentionnés auparavant. Le choix du N *beneficium*, qui apparaît en première mention, permettrait dans ce cas aussi de recatégoriser ces biens.

Il s'agit d'un emploi isolé dans le corpus FR. Même si la deixis discursive n'est généralement pas un phénomène rare dans le corpus FR, les déictiques discursifs désignant un ensemble de biens et, en même temps, permettant leur catégorisation à l'aide d'un nouveau N sont plutôt rares. Un autre déictique discursif de ce type que nous avons déjà analysé était *hunc honorem* :

(371) [...] *notum sit omnibus hominibus **hunc honorem** a me possessum*
 [...] (FR12) : [...] que tout le monde sache que *ce domaine*
 m'appartient [...].

Le SN démonstratif fait référence ici à un large segment de discours, autrement dit à l'ensemble des domaines et des territoires énumérés auparavant.

3. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT

Le tableau ci-dessous résume les fonctions pragmatiques attribuées au démonstratif IPSE dans le corpus IT :

Anaphore		187	64%
<i>Anaphore fidèle</i>	100		34%
<i>Cataphore</i>	37		13%
<i>Anaphore pronominale</i>	36		12%
<i>Anaphore infidèle</i>	8		3%
<i>Anaphore associative</i>	3		1%
<i>Anaphore non coréférentielle</i>	2		1%
<i>Anaphore résomptive</i>	1		<1%
Mémoriel		45	15%
Intensifieur¹⁰⁴		31	11%
Deixis		20	7%
<i>Anadeixis</i>		11	3%
<i>Deixis situationnelle</i>		10	3%
Deixis discursive		10	3%
Au total		294	100%

Tableau 111 : Fonctions pragmatiques du démonstratif IPSE dans le corpus IT

L'anaphore est toujours la fonction la plus représentée, on note pourtant un pourcentage légèrement plus bas par rapport au corpus FR (64% contre 84%). La fréquence des occurrences classées comme intensifieurs est similaire à ce qu'on a vu dans le corpus FR (11%). Le corpus IT se distingue en revanche par un pourcentage très élevé de IPSE mémoriel (15% contre 1% dans le corpus FR). On note aussi la présence de la deixis qui fait défaut dans le corpus FR.

3.1 Anaphore

Le tableau ci-dessous rappelle les différents types d'anaphore attribués au démonstratif IPSE :

¹⁰⁴ IPSE intensifieur apparaît dans des contextes similaires à ceux qu'on a vus dans le corpus FR. Nous n'allons donc pas les détailler dans cette section.

Anaphore		187	
<i>Anaphore fidèle</i>	100		55%
<i>Cataphore</i>	37		20%
<i>Anaphore pronominale</i>	36		19%
<i>Anaphore infidèle</i>	8		4%
<i>Anaphore associative</i>	3		2%
<i>Anaphore non coréférentielle</i>	2		1%
<i>Anaphore résomptive</i>	1		1%

Tableau 112 : Différents types d'anaphore du démonstratif IPSE dans le corpus IT

3.1.1 Anaphore fidèle

L'anaphore fidèle est le type le plus fréquent parmi toutes les anaphores du corpus IT. Ces anaphores fidèles ne sont pourtant pas aussi nombreuses que dans le corpus FR (plus de la moitié des anaphores dans le corpus FR, à peu près un tiers dans le corpus IT). Il s'agit de simples reprises et il ne semble pas y avoir de différence significative entre nos deux corpus. Nous illustrons cet emploi à l'aide d'un seul exemple :

(372) [...] *transcrivimus vobis [...] stephano venerabili presbytero et per te in ecclesia sancti theodori christi martyris [...] in ipsa ecclesia [...] (IT34) : [...] nous vous transcrivons Stephano, vénérable prêtre, et par ta personne, à l'église de saint Théodore, martyr du Christ [...] dans la même église [...].*

3.1.2 Cataphore – emploi en première mention – IPSE suivi d'une relative

Un grand nombre d'occurrences classées comme des cataphores mérite notre attention. Nous avons déjà vu qu'il s'agit d'un contexte favorable pour l'émergence de l'article défini. On tient à rappeler que la série IPSE en cataphore est plutôt peu représentée dans le corpus FR (7 occurrences). ILLE cataphorique était rare aussi dans ce corpus. Dans le corpus IT nous n'avons relevé aucune occurrence de ILLE cataphorique. La cataphore est donc un emploi pragmatique non seulement beaucoup plus représenté dans ce corpus mais elle manifeste aussi une nette préférence pour la série IPSE.

Les têtes lexicales des SN cataphoriques sont très diverses, ce qui montre qu'il ne s'agit pas de constructions figées restreintes à une seule catégorie de N. En raison du

grand nombre d'occurrences classées comme cataphoriques, nous ne donnons ici que quelques exemples :

- (373) [...] *condonabet nobis merola* [...] ***ipsam sacramentam, cod*** *nos queset dicenda, que nos abaremus terre eius celate* [...] (IT08) : Merola a abandonné la revendication par laquelle elle nous accusait en disant que nous détenions les terres lui appartenant [...]
- (374) [...] *promictemus tibi leoni filio quondam silberami de* ***ipsa terra cum arbustu quem*** *abemus in loco trabi, ubi dicitur agella* [...] (IT11) : [...] nous te promettons, Leonius, fils de Silberamus, la terre plantée d'arbres que nous avons placée dans un endroit appelé Agella [...].
- (375) [...] *pro* ***ipsum incendium quot*** *vobis fecimus* [...] (IT32) : [...] en récompense de l'incendie que nous vous avons causé [...].
- (376) [...] ***ipso aquismolo maiore qui*** *ponitur subtus ponter super aquismolo minore* [...] (IT43) : [...] le moulin majeur qui est situé sous le pont au-dessus du moulin mineur [...].
- (377) [...] *excepto* ***ipsam septem modiam de terra sationem*** *hividem posita quot at gaetano comiti donatam havemus* [...] (IT44) : excepté les sept muids de terre arable qui s'y trouvent, que nous avons donnés au comte Gaetano [...].

Ce dernier exemple nous permet de faire quelques parallèles avec la série ILLE. Nous avons vu que dans le corpus FR, ILLE cataphorique apparaît parfois à l'intérieur de clauses commençant par *excepto* ou *praeter* et marquant une restriction ou une réserve. Nous avons dit que l'emploi de la série ILLE permet d'attirer l'attention des interlocuteurs sur les objets qui ne font pas partie de la transaction et qui restent en possession de l'auteur. Nous avons souligné la valeur contrastive de ILLE, qui semble indiquer une mise en relief dans ce contexte et qui permet de marquer le référent comme étant en dehors de la sphère d'interlocution. Il est donc peu habituel de voir la série IPSE utilisée ici. Nous allons voir que ce n'est pas une apparition isolée de IPSE dans un contexte où on trouve cependant davantage d'autres séries.

3.1.3 Anaphore pronominale

Les occurrences classées comme des anaphores pronominales sont nombreuses (sur 39 pronoms, 36 sont des anaphores pronominales, 3 sont des déictiques discursifs). Leur nombre élevé était attendu dans les chartes italiennes puisqu'on rencontre le pronom personnel issu de la série IPSE en ancien italien. IPSE pronom est employé dans des contextes divers et l'élément anaphorisé peut être de nature variée. Nous n'avons pas prévu une section à part pour les occurrences de IPSE au génitif puisque nous en avons relevé seulement 2 occurrences. Nous les présenterons ici avec les autres.

Le pronom IPSE renvoie souvent à un objet central de la transaction :

(378) [...] *medietate vobi binumdedimus* [...] *da modo per nullis modi ipso ubiqua demus nec bindere* [...] (IT11) : [...] nous vous avons vendu une moitié de terre [...] en sorte qu'aucunement nous ne *la* donnons, ni vendons, à aucune autre personne [...].

(379) [...] *liceam bos intrare in ipsa terra mea* [...] *damodo ipso non abeamus licentia bindere* [...] (IT20) : [...] je vous permets d'entrer sur ma terre [...] à partir de ce moment-là, je n'aurai plus le droit de *la* vendre [...]

(380) [...] *mea cambiatione* [...] *si autem non potuerimus ipsos vobis defendi* [...] (IT47) : [...] ma terre d'échange [...] si nous ne pouvons pas vous *la* défendre [...].

(381) [...] *ipsum lacum* [...] *cum omnia ipsius pertinentia* [...] (IT45) : [...] le lac [...] avec tous ses dépendances [...].

(382) [...] *hoc sunt pettie due, une ex ipse est in locum* [...] (IT21) : [...] ce sont deux pièces de terre, l'une d'*elles* est dans un endroit [...].

Une occurrence de IPSE pronom a particulièrement attiré notre attention puisqu'on la trouve en présence de la série ILLE :

(383) [...] *finis abentes terram ipsa, de uno latu* [...] *per equaliter medio ipso clauso per cartulam tibi datum abemus, et illo medietate nobis reserbabimus et modo bobis ipso bindo* [...] (IT15) : [...] cette terre a pour limites : d'un côté [...] nous t'avons donné par charte la moitié

égale de cet enclos et l'autre moitié, nous l'avons réservée pour nous, et ensuite, je vous *la* vends [...].

Tandis que le pronom IPSE anaphorise un élément central de la transaction, la série ILLE, grâce à sa valeur de focalisation contrastive, permet de désigner un objet qui n'en fait pas partie. IPSE et ILLE semblent fonctionner ici en couple antithétique à la manière de HIC/ISTE et ILLE. On pourrait supposer qu'il s'agit d'un contexte d'emploi qui, à long terme, a favorisé l'interprétation de IPSE comme indexical. Nous ne voulons cependant pas surinterpréter cet emploi et analyser IPSE à l'aide de la théorie des sphères personnelles parce qu'il s'agit d'une occurrence unique. Elle montre pourtant que la série IPSE a connu une évolution bien différente dans cette région. Enfin, nous avons vu dans la section précédente qu'il est aussi possible que IPSE soit utilisé avec la valeur contrastive qu'on attribue le plus souvent à ILLE. On peut ainsi supposer que les chartes permettent d'observer le moment de l'évolution de IPSE où cette forme apparaît dans des contextes traditionnellement réservés non pas à une seule mais à plusieurs séries différentes. Nous reviendrons encore à cette distribution mixte de IPSE.

Le pronom IPSE peut aussi être employé pour renvoyer à des référents humains :

(384) [...] *obbenit a suprascripto marino filingus propter devitum quas **ipse** nobis dare debuit* [...] (IT31) [...] (les biens) reçus du susdit Marino Filingus à cause d'une dette qu'il nous devait [...]

(385) [...] *si pos igitur meum discessus remanserit antiperga uxor mea* [...] *ab **ipsa** bos menime defensare potueri* [...] (IT12) : [...] si ma femme Antiperga vit après ma mort [...] nous ne pourrons pas vous défendre contre *elle* [...].

(386) [...] *venior in presentia brunenguni bicedomini et ab **ipso** interrogata bell inquisita sum* [...] (IT13) : [...] je viens/vends (?) en présence de Brunengunus, administrateur, et j'ai été interrogée et questionnée par *lui* [...].

On trouve aussi IPSE pronom dans des contextes où il apparaît en fonction sujet :

(387) [...] *ubi paulus filius quoddam constantini suum pascilem habet et **ipse** cum iohanne fratre suo* [...] *dederunt* [...] (IT39) : [...] où

Paulus, fils de Constantin, possède son pâturage et *lui*, avec son frère Iohannus [...] ont donné [...].

(388) [...] persona [...] *qui hoc inquietare voluerit* [...] *in diem iudicii ipse numquam inbeniat requiem* [...] (IT45) : [...] la personne [...] qui voudrait le revendiquer [...] qu'elle ne connaisse pas de repos au jour du jugement [...].

(389) [...] *terris* [...] *quod* [...] domini docibili et domini iohannes gloriosi ducibus genitori et fratri nostro [...] *quando bobis iam ipsi antea exinde per cartulam donaverat* [...] (IT51) : les terres que seigneur Docibilis et seigneur Jean, ducs glorieux, notre père et notre frère [...] quand *ils* vous ont donné ensuite par une charte [...].

Dans une charte, le pronom IPSE est suivi d'une relative apportant une information permettant la bonne identification du référent. Elle est nécessaire puisque d'autres noms propres apparaissent dans le contexte discursif proche :

(390) [...] *et dum coniuncti fuimus statim ipse qui supra autecari* [...] *nobis dedit* [...] (IT48) [...] et tant que nous étions réunis, aussitôt, *celui* qui est appelé ci-dessus Autecarus, nous a donné [...].

Il s'agit pourtant d'une expression (*ipse qui supra autecari*) qui semble figée puisqu'elle est répétée 5 fois dans la même charte.

3.1.4 Anaphore infidèle

Il y a très peu d'occurrences que nous avons analysées comme des anaphores infidèles. Les reclassifications qui s'opèrent au cours du processus anaphorique n'apportent pas vraiment de nouvelles informations sur les référents. Il est intéressant de noter que ces anaphores infidèles se rencontrent seulement dans les chartes de Cava de' Tirreni.

Dans l'exemple suivant, la tête lexicale du SN semble apporter un éclairage nouveau sur le référent :

(391) [...] *terra mea* [...] *de alio latu abet fine terra bestra* [...] *et de alio capu de super fine ipse casine* [...] (IT05) : [...] ma terre [...] a pour limites : d'un côté, la limite est votre terre [...] et d'un autre côté, la limite est *la même ferme* [...].

Nous ne croyons pourtant pas qu'on puisse parler d'une vraie reclassification du référent. Le N *cassina* que nous avons décidé de traduire par ferme peut être considéré comme un synonyme du N *terra*. Le bien type d'une transaction est en effet un terrain arable qui peut être nommé de différentes manières. L'exemple suivant n'apporte pas non plus de nouvelles données :

(392) [...] *ego [...] abitor sum in Noceria [...] bindo bobis [...] terra mea [...] quem abeo in **ipso locum** ubi abitamus [...]* (IT20) [...] moi [...] habitant de Noceria [...] je vous vends ma terre [...] que je possède dans *cet endroit* où nous habitons [...].

Dans les exemples suivants, les différents N source sont repris à l'aide du N *terra* puisque, comme dans l'exemple précédent, le bien typique d'une transaction est justement un terrain/une terre :

(393) [...] *ipsa medietatem ibi abuimus [...] **ipsa terra** [...]* (IT11) : [...] la moitié (de terre) que nous avons eue dans cet endroit [...] *cette terre* [...].

(394) [...] *ipsam quartam qui eidem pertinent [...] de **ipsam terram** [...]* (IT14) : [...] un quart qui lui appartient [...] *cette terre* [...].

Dans l'exemple suivant, le N *morgincapu* qui signifie en latin lombard le douaire que la femme reçoit de son mari le jour des noces, est repris par le N *terra*. On peut aussi considérer qu'il s'agit d'une relation typée puisque le douaire correspond souvent à un bien foncier :

(395) [...] *ipsa quartam morgincapu [...] set de **ipsa terra** [...] nihil reserbabit [...]* (IT18) : [...] le quart de terre [...] je n'ai rien réservé (pour moi) de *cette terre* [...].

Il convient de signaler aussi la présence de deux occurrences où la série IPSE semble apparaître sous forme orale :

(396) [...] *ego cussiperga filia liosperti et relicta fuit quondam raginpertu filio arnipertu et ab **issu biro meo** traditu abuit morgincapu [...]* (IT24) : [...] moi, Cussiperga, fille de Liospertus, veuve de Raginpertus, fils d'Arnipertus, j'ai reçu le douaire de *mon mari* [...].

3.1.5 Anaphore associative

Deux occurrences ont été classées comme des anaphores associatives :

- (397) *Tali tenore ut ipse terre [...] illas seminare deveatis [...] et noviscum omnia quot deus dederit dividere deveatis [...] et **ipsa fructura et vites** quot modo hividem habuerit nobis cum et cum nostri successoribus equaliter dividere deveatis [...]* (IT36) : Avec la disposition que ces terres [...] vous devrez les cultiver [...] et vous devrez partager avec nous tout ce que Dieu enverra [...] et les fruits des arbres et des vignes que vous obtiendrez là, vous devrez les partager à parts égales avec nous et avec nos successeurs [...].

Dans cet exemple, l'expression démonstrative *ipsa fructura et vites* est suivie d'une relative. Mais il nous semble qu'elle n'est pas suffisante pour assurer l'identification référentielle du SN démonstratif. Le SN *ipsa fructura et vites* établit plutôt une relation anaphorique avec un élément précédent, à savoir les terres arables mentionnées dans le contexte discursif antérieur. Il est ainsi précisé que le bénéficiaire de la charte sera non seulement obligé de semer et cultiver les terres mais aussi d'en partager la récolte. On peut ainsi considérer qu'il y a une relation associative entre la terre agricole et la récolte.

Dans le deuxième exemple, on peut distinguer une relation nécessaire entre deux éléments. Là où on construit un moulin, il y a nécessairement un cours d'eau qui alimente le moulin :

- (398) [...] *ubi aquismolum faciatis cum sedimen suum in **ipso flumicello*** [...] (IT51) : où vous pourrez construire un moulin avec un bâtiment sur le cours d'eau [...].

3.1.6 Anaphore non coréférentielle

Nous avons considéré une seule occurrence comme une anaphore non coréférentielle. Le SN démonstratif reprend la tête lexicale de son antécédent mais il réfère à un autre objet. Le lien anaphorique n'est cependant pas très évident dans ce cas. Le démonstratif marque en réalité surtout le contraste avec un autre référent désigné par le même N :

(399) [...] *intra isto clausum, sicut supra fini posite sunt, metietatem tibi*
 [...] *benumdedi* [...] ***ipsam alia metietatem*** *at meam reserbabi* [...]
 (IT01) : [...] je t'ai vendu la moitié (de la terre) à l'intérieur de cet
 enclos dont les limites sont précisées ci-dessus [...] *l'autre moitié*, je
 l'ai réservée pour moi [...].

Dans cet exemple, la série IPSE est employée dans un contexte où on pourrait s'attendre à voir la série ILLE. Le notaire se sert de IPSE pour désigner un objet non central de la transaction. Cette occurrence pourrait laisser supposer que IPSE peut fonctionner comme un synonyme de ILLE (hypothèse postulée par Aebischer 1948). Il s'agit pourtant d'un emploi ponctuel dans notre corpus. On pourrait aussi considérer que IPSE fonctionne dans cet exemple comme un intensifieur qui renforce simplement l'adjectif *alia*.

3.1.7 Anaphore résomptive

Une seule occurrence de IPSE a été classée comme une anaphore résomptive :

(400) [...] *a parte orientalis curte de ipsas domum seu a parte occidentis*
iterum curte [...] ***suprascripte ambe ipse curti*** [...] (IT55) ; cette
 maison a une cour du côté est et, pareillement, une cour du côté ouest
 [...] *ces deux susdites cours* [...].

3.2 Emploi mémoriel

Nous avons vu jusqu'à présent que l'emploi mémoriel était la fonction pragmatique qui comptait généralement très peu d'occurrences aussi bien dans le corpus FR (pour les séries ILLE et IPSE) que dans le corpus IT (pour la série ILLE). Cet état de choses change quand on s'intéresse à IPSE dans le corpus IT. L'emploi mémoriel constitue en effet le deuxième contexte d'occurrence de cette série. Le référent est toujours un objet, un endroit ou une personne qui semble familière et bien connue des participants du discours. Les expressions démonstratives classées comme mémorielles apparaissent davantage dans les parties moins formulaires, notamment – quand il s'agit d'objets ou d'endroits connus – dans les segments contenant la localisation du bien de transaction.

Nous procédons ici comme dans la section correspondante du corpus FR. Nous analysons quelques occurrences exemplaires. Nous reprendrons ces analyses dans le chapitre suivant pour les comparer à la série ILLE.

Le premier exemple peut être considéré comme canonique. Le SN démonstratif permet d'évoquer un référent qui est indéniablement connu par l'auteur et le bénéficiaire de la charte :

(401) [...] *pro ipsum incendium quot vobis fecimus quando **ipsa vestra fructora** incendibimus* [...] (IT32) : [...] en récompense de l'incendie que nous vous avons causé quand nous avons brûlé vos vergers [...].

L'expression démonstrative désigne un référent absent (et en quelque sorte déjà inexistant) mais connu des deux parties. Pour parvenir au bon référent, les interlocuteurs doivent avoir recours à leur expérience partagée (ici, il s'agit de l'événement d'un incendie).

Dans l'exemple suivant, on pourrait considérer que le référent est connu non seulement des interlocuteurs mais aussi de toute la communauté de la ville de Gaète :

(402) [...] *concessimus vobis [...] **ipsa ecclesia sancti laurenti levite et martyri** foras civitatis gaietana* [...] (IT36) : nous vous concédons l'église de saint Laurent, le diacre et martyr, hors de la ville de Gaète [...].

L'identification du référent repose ici en partie sur le caractère dénominatif de l'expression démonstrative. Le nom propre du complément au génitif permet d'identifier le référent et la série IPSE permet de le présenter comme connu de tous.

Dans l'exemple qui suit, la tête lexicale du SN est un nom commun désignant une mesure de longueur :

(403) [...] *terra [...] **mensurata per ipso passo publico** de vone memorie domini iohannis* [...] (IT40) : [...] la terre [...] mesurée selon le pas public du feu seigneur Jean [...].

Il faut cependant souligner qu'il s'agit d'un SN étendu. On aurait pu analyser cette occurrence comme une cataphore. Son extension (un complément du nom) permet en effet de préciser quel pas a servi à mesurer la longueur (cet exemple laisse supposer

qu'un pas n'était pas toujours une mesure de longueur univoque). Nous pensons pourtant qu'il s'agit d'une extension explicative et non déterminative qu'on pourrait en conséquence supprimer. Cette mesure de longueur dans les chartes semble en effet un terme générique qui n'a pas de longueur exacte assignée. Le démonstratif mémoriel indique ainsi que le recours aux informations stockées dans la mémoire des auditeurs est nécessaire pour la bonne résolution référentielle de l'expression démonstrative. Il annonce en quelque sorte l'extension du SN et précise que le seul contenu descriptif du SN est insuffisant pour identifier le référent. Un schéma d'interprétation similaire se trouve dans l'exemple suivant :

(404) [...] *a parte occidenti ipsa arca qui est fabrica antica et quomodo descendit per **ipsa finita de pasinianu** [...] (IT51) : [...] du côté occidental, il y a des arcs qui sont un édifice antique et (la frontière) va tout au long de la limite (de la terre) de Pasinianu [...].*

On trouve aussi plusieurs occurrences désignant un endroit qui semble connu de tous. Il s'agit souvent d'endroits ou de points remarquables dont on se sert pour délimiter par exemple un terrain :

(405) [...] *cala cotornicaria qui nuncupatur cala inversa posita iuxta **ipsa casella** [...] (IT34) : cala cotornicaria appelé cala inversa, situé à proximité de la cabane/l'exploitation (?)*.

Dans la charte IT34, l'objet de la transaction est *cala cotornicaria*, ce qu'on pourrait traduire par un endroit sur la côte où on trouve des caillies. L'emplacement de cet endroit est sans aucun doute évident pour tous puisque la charte ne contient aucune information précise sur sa localisation sauf la mention d'une *casella* à proximité. Ce N, quel que soit son sens dans la charte, désigne un objet/endroit suffisamment familier pour constituer un repère permettant la localisation du bien de la transaction.

Dans l'exemple suivant, la série IPSE permet de désigner un endroit qui semble également connu de tous puisque l'occurrence en question apparaît dans un segment où on précise les limites d'un bien :

(406) [...] *ab **ipsa arcora** et usque at mare [...] (IT36) : [...] des arcs jusqu'à la mer [...].*

Le N *mare* désignant un objet unique, il n'a pas besoin d'être déterminé puisque le marquage de la définitude se présente par défaut sans déterminant. Dans le contexte

de la ville de Gaète il n'y a qu'une seule mer, le contenu descriptif du N est suffisant pour identifier correctement le référent. En revanche, le N *arcora* ne désigne pas un objet unique. Le démonstratif mémoriel permet ainsi le rappel d'un endroit que les interlocuteurs ont en mémoire.

Le même processus d'identification du référent se produit dans l'exemple suivant. Nous citons un contexte plus large pour montrer qu'aucune référence à un mont, une colline où n'importe quel type d'élévation du terrain n'est présente dans le contexte antérieur. La SN *ipsi monti* désigne donc un endroit qui doit être déjà connu des participants de discours :

- (407) [...] *donamus [...] ipsa colonia nostra iuris [...] posita in loco qui dicitur paniano cum vineae et cum terris cultis vel incultis cum arboribus fructiferis et infructiferis et cum omnibus ad eadem colonie pertinentibus. Similiter quantum de publicum in **ipsi monti** abemus sive in monte dominico [...]* (IT41) : [...] nous donnons [...] la propriété nous appartenant de droit [...] située dans un endroit appelé Paniano avec des vignes et des terres cultivées et non cultivées, avec des arbres fruitiers et non fruitiers, avec tout ce qui appartient à cette même propriété. Pareillement, (nous donnons) ce que nous possédons en propriété publique dans *les monts* ou bien dans le mont domanial [...].

Les endroits désignés par la série IPSE semblent fonctionner parfois comme des noms propres. On pourrait se demander comment est perçu le démonstratif dans ces expressions. Fait-il partie du toponyme (cf. Aebischer 1948) ou s'agit-il toujours d'un emploi mémoriel ? Quoi qu'il en soit, ce sont les emplois qui nous incitent le plus à considérer IPSE comme un article potentiel :

- (408) [...] *in loco que dicitur clusura subtu **ipsa matruniana** [...]* (IT17) : [...] dans un endroit appelé Clusura au-dessus de *Matruniana* [...].
- (409) [...] *terris quantum abere et possidere bisi sumus in territorio de mola ad **ipsa monumenta*** (IT42) : les terres dont on sait que nous les avons ou possédons dans le territoire de Mola à *ipsa monumenta*.

IPSE peut enfin être employé pour référer à une personne connue. Dans l'exemple suivant, le SN *ipso presbitero* désigne un prêtre qui doit être bien identifié puisque la terre qui lui appartient borde la terre qui est l'objet de la transaction :

(410) [...] *a parte septemtrionis [...] quinquaginta passos de terra de **ipso prespitero** iener iohannis celleramii [...]* (IT39) : [...] du côté du nord [...] (deux pièces de terre) mesurent 50 pas tout au long de la terre *du prêtre* (qui est) beau-frère de Iohannus, officier (?) [...].

Il faudrait aussi souligner que le SN démonstratif *ipso presbitero* est suivi par une prédication seconde qui lui est apposée (*iener iohannis celleramii*). Nous l'interprétons comme un modifieur explicatif qui n'est pas nécessaire à l'identification du référent.

Dans l'exemple suivant, la tête lexicale du SN est un nom propre. Il s'agit d'un membre de la famille au pouvoir dans le duché de Gaète. On peut considérer que dans ce cas la série IPSE joue exactement le même rôle que la série ILLE :

(411) [...] *a septemtrione decernitur terra de heredibus **ipsi cacaforfore*** [...] (IT65) : [...] du côté sud, la frontière est discernée par la terre des héritiers de *Cacafurfure* [...].

3.3 Deixis

3.3.1 Anadeixis (*ipsa venditio*)

Nous avons déjà exposé les principes de cet emploi dans les chapitres sur HIC et ISTE et nous n'y reviendrons pas ici. Il s'agit toujours de SN contenant le N *venditio*, ce qui fait qu'on peut considérer ces SN soit comme des anaphores soit comme des exemples de deixis discursive. Nous rappelons ici ce type d'emploi :

(412) [...] ***ipsa nostra binditio** ab omni homines antestare et defendere promictemus [...]* (IT13) : nous promettons de lutter et défendre *cette terre vendue* contre tout homme.

Le fait que les trois séries se rencontrent dans le même contexte d'emploi est très intéressant puisqu'on peut procéder à des comparaisons. Les occurrences classées comme des anadéictiques sont cependant peu nombreuses. De plus, outre le fait qu'on ne les trouve que dans le corpus IT, leur présence se limite aux chartes de Cava de' Tirreni. Nous avons relevé 5 chartes où on peut observer IPSE anadéictique en présence de HIC (il n'y a pas de chartes contenant IPSE et ISTE). La série IPSE apparaît toujours après HIC, ce qu'on pourrait éventuellement expliquer par analogie avec l'emploi anaphorique où IPSE est souvent en 2^e mention.

3.3.2 Deixis situationnelle

Les occurrences déictiques situationnelles de IPSE apparaissent dans deux contextes bien différents. Six d'entre elles se trouvent dans l'eschatocole de 6 chartes devant le même N :

- (413) *Actum sarno ad **ipsu mercatu** at tostatiu mense indictione suprascripta feliciter* (IT07) : Fait à Sarno, à *ipsu Mercatu* à Tostazzo, le mois et l'indiction mentionnés ci-dessus, dans la félicité.

Nous avons pris la décision de considérer ces SN comme des cas de deixis situationnelle puisqu'ils désignent l'endroit où la charte est dressée et lue à voix haute. D'autres interprétations sont cependant possibles mais elles ne semblent pas correspondre avec cette partie de l'eschatocole. Le N *mercatu* est en fait ambigu car il peut être un nom commun ou un nom propre. Dans cette première acception ce N peut désigner un forum, un marché ou une place publique où une action juridique est conclue entre deux parties, ce qui nous laisserait supposer qu'il s'agit d'un emploi mémoriel. Il n'est cependant pas commun que ce genre de précision se trouve dans l'eschatocole. Le N *mercatu* pourrait être aussi un nom propre, dans ce cas probablement, à article intégré. Mais nous avons fait une recherche de ce N dans d'autres chartes du *Codex diplomaticus cavenensis* que nous n'avons pas intégrées à notre corpus. On en trouve quelques occurrences sans IPSE et le contexte discursif nous assure qu'il s'agit du même endroit :

- (414) [...] *una pecia de terra in loco ubi tostacio dicitur a subtus **mercatum*** [...] (CDC v. 7, n. 1113¹⁰⁵) : [...] un morceau de terre dans un endroit appelé Tostazzo, au-dessous de *Mercatum* [...].

Qui plus est, quelques requêtes dans la base contenant le *Codex diplomaticus cavenensis* nous ont permis de retrouver ce N déterminé aussi par la série ILLE. Il s'agit pourtant de chartes postérieures à l'an Mil. Il semble donc que dans notre exemple, le N *mercatu* puisse fonctionner sans IPSE.

On pourrait enfin considérer IPSE comme un intensifieur permettant de mettre en relief cet endroit. L'expression *ad ipsu mercatu* pourrait ainsi se traduire par

¹⁰⁵ http://alim.unisi.it/dl/fonte_documentaria/9278#doc_87

précisement/justement à Mercatu. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ce genre de précision est inhabituelle dans les chartes.

Les autres occurrences de IPSE déictique se trouvent dans la même charte. Dans ce document, l'auteur de la charte vend au bénéficiaire une terre et lui donne aussi une charte de vente relative à cette même terre. La charte qui fait partie de la transaction est désignée par la série IPSE. En revanche, quand on parle de la charte décrivant la transaction, on utilise la série HIC :

(415) [...] *iterum* [...] *dedimus vobis* [...] ***ipsa cartula vinditionis*** [...] *ipsa cartula scripta est, per cumpertu notarium* [...] *signu manus suprascripte ermeperge et suprascripti viro ejus qui ahnc* (sic) *cartulam fieri rogavi* [...] (IT22) : [...] aussi [...] nous vous donnons [...] *cette charte de vente* [...] cette charte de vente est rédigée par le notaire Cumpertu [...] signe de la main de la susdite Ermeperge et de son susdit mari qui a demandé de faire *cette (présente) charte* [...].

Nous avons pris la décision de considérer les occurrences de IPSE dans ce cas comme des déictiques situationnels, mais il convient de préciser qu'une interprétation mémorielle semble aussi possible. La charte désignée par la série IPSE fait partie de la transaction, on peut donc supposer qu'elle est présente dans la situation d'énonciation. Il serait surprenant que la charte soit donnée à un moment ultérieur. Il serait aussi bizarre que le bénéficiaire la possède déjà. Dans ces deux cas, IPSE serait plutôt un mémoriel puisqu'il s'agirait d'un objet absent mais connu des deux parties. IPSE ne peut pas être non plus considéré ici comme un intensifieur, car il serait inutile d'insister uniquement sur la charte. Il ne s'agit pas non plus d'un IPSE employé d'une manière redondante comme un anaphorique puisque la série IPSE est utilisée d'abord en première mention. Il est donc beaucoup plus réaliste que la charte soit matériellement présente au moment où la transaction est faite en présence du notaire. Dans ce cas, IPSE semble en effet employé comme un déictique situationnel qui permet de référer à un objet présent dans la situation d'énonciation.

Les occurrences de IPSE classées comme déictiques situationnelles sont rares et on les trouve seulement dans deux contextes. On pourrait supposer que ces derniers constituent, aussi peu nombreux soient-ils, des contextes favorables au changement linguistique où, à long terme, IPSE s'intègre au système démonstratif en tant qu'indexical. Nous y reviendrons.

3.4 Deixis discursive

Les occurrences de IPSE considérées comme des déictiques discursifs sont rares dans le corpus IT. Elles se rencontrent pourtant dans différents contextes. Il s'agit de plus de contextes dans lesquels nous avons vu d'autres séries. Nous pouvons de nouveau nous demander si la présence de la série IPSE est ponctuelle et statistiquement insignifiante ou s'il s'agit des contextes favorables à l'intégration de IPSE dans le système démonstratif, comme on pourra l'observer en ancien italien.

Comme nous l'avons dit, les segments textuels antérieurs auxquels peut renvoyer IPSE sont différents. Ils peuvent par exemple contenir une délimitation géographique des biens. C'est le cas dans l'exemple suivant, où l'expression *ipsu clausi* renvoie à un segment discursif étendu :

- (416) [...] *terram nostram* [...] *qui est de unu capu fine verbaci, de alio capu* [...] ***ipsu suprascriptu clausu infra predictae fini*** [...] (IT06) : [...] notre terre [...] qui a pour limites d'un côté la terre de Verbacus, de l'autre côté [...] le susdit *enclos* à l'intérieur des susdites limites [...].

On trouve aussi deux occurrences de IPSE déictique discursif qui renvoie à ce qui est stipulé dans une charte donnée :

- (417) *Nam se ante* ***ipso suprascripto constituto*** *ubiqua dare presumserimus* [...] (IT11) : En effet, si on cherchait à donner (la moitié de terre) avant à quelqu'un d'autre, (malgré) *ce qui est convenu ci-dessus* [...].

- (418) [...] *si non vobis defensaberimus et compleberimus omnia per* ***ipsum ordine*** *sicud supra diximus* [...] (IT47) : [...] si nous ne vous défendions pas et si nous ne faisons pas tout pour vous selon *cette disposition* comme nous l'avons dit ci-dessus [...].

Une occurrence pronominale fonctionne comme une expression résomptive :

- (419) [...] *set tibi suprascripto roderici* ***ipso*** *in integrum bindo* [...] (IT18) : [...] mais à toi, susdit Rodericus, je vends *cela* tout entier [...].

Enfin, on trouve une occurrence de IPSE pronom suivi d'une proposition relative :

(420) [...] *sine **ipso** **cot** bobis obligatum abeo in suprascripta mea
binditione* [...] (IT20) : [...] sauf *ce à quoi* je vous ai engagés
concernant ma susdite terre vendue [...].

Chapitre 15 :

IDEM

1. Analyse quantitative

1.1 Corpus FR

IDEM est la série la plus rare dans le corpus FR. Elle ne compte que 10 occurrences. Nous ne pouvons donc pas donner un vrai aperçu quantitatif de cette série et sa faiblesse numérique dans le corpus FR nous empêche de proposer des hypothèses solides. Ses apparitions semblent ponctuelles et ne se distinguent par rien de spécial. On note cependant que IDEM est toujours déterminant dans le corpus FR.

eundem	eadem	eandem	eidem	ejusdem	eodem	idem	Total
3	2	1	1	1	1	1	10

Tableau 113 : Fréquence des formes du paradigme IDEM dans le corpus FR

Déterminants	Pronoms	Total
10	0	10

Tableau 114 : Catégories morphosyntaxiques de IDEM dans le corpus FR

1.2 Corpus IT

IDEM dans le corpus IT est aussi le démonstratif le plus rare. Le nombre d'occurrences est légèrement plus grand que dans le corpus FR mais cela s'explique par le fait que le corpus IT est aussi un peu plus grand en général. Contrairement au corpus FR, on note la présence de deux formes pronominales

(h)eadem	eiusdem	eodem	eidem	easdem	eundem	Total
13	3	3	2	1	1	23

Tableau 115 : Fréquence des formes du paradigme IDEM dans le corpus IT

Déterminants	Pronoms	Total
21	2	23

Tableau 116 : Catégories morphosyntaxiques de IDEM dans le corpus IT

	(h)eadem	eiusdem	eodem	eidem	easdem	eundem	Total
Dét	12	3	3	1	1	1	22
Pro	1			1			2

Tableau 117 : Fréquence des formes du paradigme IDEM en fonction de la catégorie morphosyntaxique dans le corpus IT

2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR

Les 10 occurrences de IDEM correspondent à un peu plus de 1% de tous les démonstratifs. Pour éviter la division artificielle en plusieurs sections, nous présentons ici toutes les formes de ce paradigme dans l'ordre où elles apparaissent dans le corpus. Le tableau suivant montre que cette série peut apparaître dans des contextes bien différents :

Anaphore fidèle	6
Anaphore infidèle	2
Intensifieur	1
Emploi mémoriel	1
Au total	10

Tableau 118 : Fonctions pragmatiques du démonstratif IDEM dans le corpus FR

La première occurrence de IDEM est une anaphore fidèle :

(421) [...] dono [...] ad jamdictum monasterium [...] et monachis et abbatibus [...] ut **idem monachi** laudantes ibidem assidue habeant unde possint vivere (FR12) : [...] je donne [...] au susdit monastère [...] et aux moines et abbés [...] pour que *les mêmes moines* qui y louent assidûment Dieu aient de quoi pouvoir vivre.

On pourrait même dire qu'il s'agit d'un emploi canonique où la série IDEM signale l'identité du SN démonstratif avec le N source. Cette occurrence est bien évidemment complètement isolée et la charte où elle apparaît contient plusieurs occurrences de

IPSE. Il n'est pas donc facile d'expliquer le choix du notaire de se servir de IDEM et non de IPSE à cet endroit.

Les deux occurrences suivantes sont aussi des anaphores fidèles :

- (422) [...] *donamus* [...] *in loco qui dicitur Bidolidi villam, id est mansum* [...] *Donamus in **eadem villa** mansum alium* [...] *Donamus nihilominus tertium mansum indominicatum in ipsa villa Bidolidi* [...] *juxta **eundem mansum** tradimus campellum* [...] (FR21) : [...] nous donnons [...] dans un endroit appelé villa Bidolidi, à savoir un manse [...] Nous donnons dans *la même villa* un autre manse [...] Nous donnons aussi un troisième manse domanial (situé) dans la même villa Bidolidi [...] à côté *du même manse*, nous transférons un petit champ [...].

La charte FR21 dans laquelle ces deux occurrences de IDEM apparaissent est spécifique. D'un côté, elle fait partie des chartes du corpus FR qu'on peut considérer comme longues. D'un autre côté, malgré sa longueur, elle ne contient que très peu d'occurrences de IPSE. On pourrait en déduire que la série IDEM apparaît dans les chartes où IPSE semble avoir peu d'occurrences. Il est cependant difficile de faire de cela une règle, vu qu'au moins une occurrence de IPSE est présente dans chaque charte du corpus FR. Nous observons aussi dans l'exemple cité que la série IDEM est concurrencée par IPSE pour déterminer le même N (*eadem villa* – *ipsa villa*). La rareté de IDEM ne nous permet pas d'effectuer de véritable comparaison entre les deux séries.

Dans cette même charte FR21, on trouve une autre occurrence de IDEM :

- (423) *In septimo siquidem loco donamus campum unum* [...] *in una fronte, terra fiscalis, in altera vero fronte, pertingit terra de **haec eadem nostra donatione*** (FR21) : En 7^e lieu, enfin, nous donnons un champ [...] d'un côté, la terre a pour limite la terre *fiscalis*, d'un autre côté, la terre de *cette même donation*.

Il s'agit d'un SN à deux démonstratifs que nous avons déjà considéré comme un déictique textuel dans la section consacrée à l'analyse du démonstratif *haec*. La série IDEM n'est pas ici un marqueur d'identité. Outre le fait qu'un déictique textuel n'a pas d'antécédent dans texte, il s'agit d'un emploi en première mention. Il n'est donc pas possible que IDEM marque l'identité d'une expression déjà présente dans le

contexte antérieur. Nous pensons que le notaire se sert de cette série comme un synonyme de IPSE. IDEM serait ici un intensifieur qui renforce un déictique textuel : « cette même charte de donation », « cette charte de donation précisément ». Compte tenu de ces trois occurrences de IDEM dans la charte FR21, on pourrait supposer que la série IDEM est perçue comme une variante ou bien comme la forme ancienne de la série IPSE. On sait que IPSE remplace IDEM dès le 2^e siècle, et l’hypothèse d’une synonymie, quoique difficilement justifiable ou réfutable en raison de la faiblesse numérique de IDEM, semble possible.

L’occurrence suivante est de nouveau une anaphore fidèle :

(424) [...] *dono [...] mansum juris mei in loco qui dicitur Montericus, in pago Parisiaco, habentem de terra arabili bunuaria VIII, et hospitia duo ad eundem mansum deservientia [...]* (FR22) : [...] je donne [...] un manse m’appartenant de droit, dans un endroit appelé Montericus, dans le pagus Parisiaco, qui a neuf bonniers de terre arable, et deux demeures appartenant à *ce même manse*.

Comme dans les exemples précédents, il s’agit d’un emploi qui semble ponctuel et qui s’explique difficilement si on ne recourt pas à l’hypothèse que le notaire perçoit IPSE et IDEM comme deux séries synonymiques.

L’exemple suivant est différent des précédents :

(425) [...] *pro ejusdem seniore nostro Harduino comite elimosinam et propter anima ipsius liberationem ac quietem [...]* (FR25a) : pour l’aumône de *notre seigneur comte Hardouin* et pour la libération et la quiétude de son âme [...].

Dans la charte FR25a, la veuve du comte Hardouin fait une donation pour sauver son âme. Le contexte qui précède l’expression démonstrative ne contient cependant aucune mention de Hardouin. Quand l’auteur de la charte se manifeste, il n’est question que de la comtesse et de son fils. Le série IDEM ne semble donc pas non plus fonctionner ici comme un marqueur d’identité. Nous pensons que IDEM se comporte à nouveau comme un synonyme de IPSE. La première mention d’un référent avec la série IPSE est en effet tout à fait possible. Le SN *ipsius seniore nostro Harduino* pourrait s’interpréter comme un emploi mémoriel où IPSE réfère à une personne connue de

tous. On pourrait aussi justifier l'emploi de IDEM par le fait que la série IPSE est déjà présente dans la même phrase (le pronom *ipsius*).

Les quatre dernières occurrences suivantes se trouvent dans deux chartes différentes. Chaque charte contient une anaphore infidèle et une anaphore fidèle :

(426) *Sacrosanctae ecclesiae Sancti Mammetis [...] dono ad eandem casam Dei mansum unum [...] eundem mansum [...]* (FR26) : À la sacrosainte église de saint Mammès [...] je donne au même monastère de Dieu un manse [...] le même manse [...].

(427) *Sacrosanctae aecclesiae Sancti Mammetis [...] damus res nostras [...] in pago Attoariorum, in villa Ociaci [...] Damus etiam alium mansum in eodem loco [...] inferat coactus eidem ecclesiae [...]* (FR32) : À la sacrosainte église de saint Mammès [...] nous donnons nos biens [...] dans le pagus Attoariorum, dans la villa Ociaci [...] Nous donnons aussi un autre manse dans le même endroit [...] qu'il soit obligé de payer à la même église [...].

Toutes ces occurrences ressemblent à celles que nous avons déjà analysées. Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'ajouter de nouvelles choses à leur sujet. Il est pourtant intéressant de noter que les 4 dernières occurrences se trouvent dans des chartes provenant de la même région (Champagne/Ardenne) et ayant pour bénéficiaire le même chapitre cathédral de Langres. On pourrait supposer que le même notaire était chargé de rédiger ces deux documents. L'une de ces chartes ne contient malheureusement aucune mention de notaire, ce qui invalide cette supposition. Mais comme il s'agit de donations destinées à une institution ecclésiastique, il est fort probable que celle-ci disposait de ses propres rédacteurs et s'appuyait sur d'autres documents conservés dans ses archives. Nous avons effectué quelques recherches dans la base *Chartes originales*. On trouve en effet plusieurs documents, notamment des diplômes, ayant pour bénéficiaire le même chapitre cathédral de Langres et contenant un nombre élevé de IDEM¹⁰⁶. La présence de la série IDEM (au moins dans ces deux chartes) pourrait être considérée comme un phénomène textuel local dû à l'influence

¹⁰⁶ A titre d'exemple, cf. les trois diplômes suivants :
<http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/charte125/> ;
<http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/charte140/> et
<http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/charte2367/>

de textes diplomatiques privilégiant cette série. Ce phénomène pourrait être aussi rapproché des effets de la réforme carolingienne. Vielliard (1927 : 140) signale en effet que la série IDEM est peu utilisée dans les diplômes mérovingiens.

3. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT

Le corpus IT contient un peu plus d'occurrences de IDEM que le corpus FR. Il s'agit néanmoins du paradigme le plus rare de tous. Les 23 occurrences que nous avons relevées correspondent à peine à 3% de tous les démonstratifs. Le tableau suivant nous permet d'observer que la série IDEM du corpus IT connaît toutefois un peu plus de contextes d'emploi (malgré une majorité d'occurrences anaphoriques) :

Anaphore fidèle	12
Anaphore infidèle	7
Anaphore pronominale	1
Anaphore résomptive	1
Anadeixis	1
Deixis discursive anaphorique	1
Au total	23

Tableau 119: Fonctions pragmatiques du démonstratif IDEM dans le corpus IT

3.1 Une synonymie entre IDEM et IPSE et aussi entre IDEM et ILLE

Les occurrences classées comme des anaphores fidèles sont les plus nombreuses. Ces 12 occurrences apparaissent aussi bien dans les chartes de Cava de' Tirreni que dans celles de Gaète. Comme dans le corpus FR, on les trouve à des moments différents dans les chartes. Ce sont des emplois qui ont l'air d'être ponctuels et qui s'expliquent difficilement, à moins qu'on reprenne l'hypothèse de la synonymie entre les séries IDEM et IPSE. Le charte IT57 (Gaète, 980) contenant plusieurs occurrences de IDEM, est très significative à cet égard. Elle totalise en effet 7 occurrences (6 anaphores fidèles et une deixis discursive). Quand on la compare à d'autres chartes, on peut avoir l'impression que le notaire se sert de IDEM dans des contextes où l'on trouve normalement la série IPSE. Cela semble confirmer notre hypothèse de synonymie entre les deux séries.

Certaines occurrences analysées comme des anaphores infidèles semblent elles aussi confirmer l'hypothèse de la synonymie. Dans la charte IT19, on se sert de IDEM pour renvoyer à l'endroit où l'auteur de la charte habite :

- (428) [...] *ego leo quondam iohanni habitator sum noceria bindo tibi [...] terre mea qui est arbustu bitatu in **eodem loco** [...] (IT19) : [...] moi, Leo, fils de Giovanni, habitant de la ville de Noceria, je te vends [...] ma terre plantée d'arbres (située) dans *le même endroit* [...].*

Dans une autre charte, c'est la série IPSE qui est utilisée dans le même contexte :

- (429) [...] *ego [...] abitator sum in Noceria [...] bindo bobis [...] terra mea [...] quem abeo in **ipso locum** ubi abitamus [...] (IT20) [...] moi [...] habitant de Noceria [...] je vous vends ma terre [...] que je possède dans cet endroit où nous habitons [...].*

Les anaphores infidèles sont aussi intéressantes parce qu'on trouve 5 occurrences de IDEM dans 5 chartes différentes dans des contextes où nous avons déjà vu la série ILLE :

- (430) [...] *sive nos seu nostros heredes contra hanc concambiazionem aliquid contrarie aiere voluerimus compositura **eademque persona** subiaceat tam vobis quam vestris heredibus poene nomine auri eubriti libra una [...] (IT39) : [...] si nous ou nos héritiers voulions entreprendre une action contre cette charte d'échange, que *la personne* (qui tentera cela) soit obligée de payer tant à vous qu'à vos héritiers une sanction d'une livre d'or pur [...].*

- (431) [...] *sibe nos aut nostros heredes vel posteris nostris contra hanc nostra donatione contrarie aliquid aiere boluerimus componere debeas **persona illa** auri evriti libra una [...] (IT52) : si nous, nos héritiers ou nos successeurs voulions entreprendre une action contre cette charte de donation, *la personne* (qui tentera cela) devra payer une livre d'or pur [...].*

Nous avons déjà vu que le SN *persona illa* désigne une personne potentielle qui chercherait à agir contre la charte parmi les personnes signalées dans le contexte antérieur. La série IDEM joue dans ce contexte le même rôle. Il est cependant peu habituel de voir un marqueur d'identité très archaisant concurrencer un indexical. On

s’attendrait plutôt à voir dans ce contexte la série IPSE. On pourrait en déduire que les contemporains perçoivent la valeur de IDEM comme très similaire à celle de IPSE.

Une autre explication qu’on peut envisager – même si elle nous paraît encore plus hypothétique – est liée à l’augmentation de IS dans les chartes de Gaète. Nous avons déjà signalé que cette série semble réapparaître notamment dans la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous savons aussi que dans les premiers siècles après J.-C., quand IS tend à diminuer, la série ILLE apparaît dans certains contextes traditionnellement réservés à IS. Il y a ainsi une synonymie entre IS et ILLE quand ces démonstratifs apparaissent dans des contextes bien déterminés. Compte tenu de la ressemblance morphologique entre le paradigme de IS et celui de IDEM, on pourrait considérer que pour les notaires de Gaète l’interprétation de IDEM, par le biais de IS, peut s’approcher de celle de ILLE.

La théorie de la synonymie que nous avançons ici a pourtant ses limites. Même si les deux séries (IDEM et ILLE) se rencontrent dans le même contexte, un même notaire utilise toujours une seule série et pas l’autre. Nous avons regardé les souscriptions des chartes contenant la clause citée dans les deux derniers exemples. Le tableau suivant précise les noms des notaires en fonction de la série utilisée dans la clause en question :

ILLE	IDEM
IT32 : iohannes greco latino presbyter	IT38 : marinus archidiaconus
IT36 : iohannes presbyter	IT39 : marinus archidiaconus
IT40 : iohannes vir honestus	IT42 : marinus archidiaconus
IT44 : iohannes greco latinus protonotarius presbyter	IT45 : leo vir honestus
IT52 : sergius presbyter	IT51 : leo vir honestus

Tableau 120 : Le nom du notaire selon la présence de la série ILLE ou IDEM

On pourrait en déduire que l’emploi de ILLE ou de IDEM dépend d’une sorte de préférence textuelle du notaire.

3.2 D’autres emplois pragmatiques de IDEM

Les 4 occurrences de IDEM qui ne sont ni des anaphores fidèles, ni des anaphores infidèles, méritent d’être rappelées ici puisqu’elles sont employées dans des endroits

où nous avons vu jusqu'à présent d'autres séries. On trouve parmi ces occurrences deux pronoms, ce qui est très exceptionnel. Nous avons vu que la série IDEM ne connaît pas d'emploi pronominal dans le corpus FR.

Dans l'exemple suivant, IDEM pronom permet de renvoyer à une personne évoquée dans le contexte antérieur :

- (432) [...] *per cartulam emtum abeo da orsa filia lupi, qui est uxor sapatini filii gaiduli, integra ipsam quartam qui **eidem** pertinet [...]* (IT14) :
j'ai acheté par une charte à Orsa, fille de Lupo et épouse de Sapatino, fils de Gaidulo, l'intégralité du quart (de douaire) qui *lui* appartient [...].

L'emploi de IDEM est dans ce cas conforme à ses usages traditionnels et il est effectivement un marqueur d'identité. Il est pourtant peu habituel de voir la série IDEM dans ce contexte.

Le contexte d'emploi de l'autre occurrence pronominale est encore plus inhabituel :

- (433) [...] *ut ab hodierna die [...] **eadem** commanentibus [...] tuorum successoribus arbitrio [...]* (IT57) : [...] pour qu'à partir d'aujourd'hui [...] la gouvernance de *ces mêmes biens* [...] (dépende) de la volonté de tes successeurs [...].

Nous avons considéré cette occurrence comme déictique discursive à caractère résomptif puisque le pronom *eadem* permet d'établir ici une relation avec un large segment textuel du contexte antérieur précisant les biens de la transaction. Nous avons déjà vu que ce sont plutôt d'autres séries qui se trouvent dans ce type d'expressions résomptives de reprise. Il s'agit de la seule occurrence de ce type de IDEM dans nos deux corpus. Nous avons aussi vu que la série IPSE ne semble pas non plus très utilisée dans ce contexte. Nous n'en avons relevé qu'une seule occurrence (cf. exemple 401). IDEM pronom pourrait ainsi être rapproché des séries HIC, ISTE ou même ILLE. L'emploi de IDEM en tant que pronom résomptif semble pourtant un phénomène textuel local. La charte IT57 contient en effet 6 occurrences de IDEM classées comme des anaphores fidèles, ce qui nous ramène à l'hypothèse de la synonymie entre IDEM et IPSE. Mais cela n'explique pas pourquoi IDEM est employé dans une expression résomptive qui n'est réservée ni à IDEM ni à IPSE (au moins dans notre corpus). La

charte IT57 contient aussi plusieurs occurrences de IS. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que cette série connaît une augmentation de fréquence dans les chartes de Gaète dans la 2^e moitié du 10^e siècle. On pourrait donc supposer une corrélation entre la présence d'un nombre significatif d'occurrences de IDEM et de IS dans une charte de 980, et rappeler d'autre part notre hypothèse qu'un changement linguistique se produit en Italie méridionale au cours du 10^e siècle. Nous y reviendrons.

Les occurrences suivantes ne sont pas moins intéressantes puisqu'on les trouve elles aussi dans des contextes où on attend généralement d'autres démonstratifs. Une occurrence a été analysée comme anadéictique et apparaît là où nous avons déjà vu soit la série HIC, soit la série ISTE :

(434) *In nomine dimini dei salvatoris nostri ihesu christi inperante domnis leoni et alexandro porfirogenito a deo coronati pacifici magni imperatores anno tertio regniu eorum post morte genitori suo mense septembrio indictione sexta kaieta. Qua de re nos iohannes comes filio ranfi bone memorie seu antuse honesta femina iugalibus cibes et abitatoris **eiusdem civitatis Kaietani** [...] (IT27) : Au nom du Seigneur Dieu, notre Sauveur, Jésus Christ. Sous le règne du seigneur Léon et du seigneur Alexandre Porphyrogénète, grands et pacifiques empereurs couronnés par Dieu, durant la 3^e année de leur règne, après la mort de leur père. Au mois de septembre, la 6^e indiction, à Gaète. Moi, comte Iohannes, fils de feux Ramfo, et Antusa, femme honnête, mon épouse, nous, citoyens et habitants de *la même ville de Gaète* [...].*

Nous avons déjà longuement commenté ce type d'occurrences au génitif et leur répartition entre HIC et ISTE. Conformément à ce que nous avons dit dans les chapitres consacrés à ces deux séries, la forme attendue serait ici le génitif de HIC ou de ISTE. Il n'est pas facile de justifier l'emploi de la série IDEM dans cette expression. Un rapprochement avec le génitif de IS ne nous semble pas possible puisque la forme *ejus* n'apparaît pas dans ce contexte. On pourrait éventuellement supposer que les formes au génitif sont perçues comme interchangeable/synonymiques mais cette hypothèse se brouille facilement à cause du manque d'occurrences à comparer.

La dernière occurrence est une anaphore résomptive :

(435) [...] *donavimus [...] cum omnia et in omnibus ad easdem suprascripta loca [...] pertinentibus [...]* (IT41) : [...] nous (vous) donnons [...] avec tout et dans toute l'intégralité ce qui appartient à ces mêmes susdits endroits [...].

L'expression *easdem suprascripta loca* peut être interprétée comme un référent nouveau et collectif qui établit une relation référentielle avec plusieurs expressions présentes dans le contexte antérieur désignant des endroits précisés dans le document. Il semble qu'il y ait une distribution complémentaire entre la série IDEM et la série IPSE dans la charte IT41. Cette dernière contient en effet un nombre significatif d'occurrences de IPSE (14 formes). Nous les avons considérées soit comme des cataphores (4 occurrences), soit comme des mémoriels (10 occurrences). IPSE n'est donc jamais anaphorique dans cet acte. IDEM au contraire, même s'il ne comporte que 2 occurrences, apparaît toujours dans des anaphores (l'une fidèle, et l'autre, citée ici, résomptive).

Qui plus est, la charte en question a été rédigée par le même notaire – *Marinus archidiaconus* – qui a préféré la série IDEM (*eademque persona*) à ILLE (*persona illa*) dans l'expression que nous avons analysée dans la section précédente. Le corpus IT comprend 4 chartes rédigées par ce notaire. On observe une répartition entre IDEM et IPSE dans ces chartes. IDEM est en effet préféré dans l'anaphore tandis que IPSE se rencontre dans les cataphores et dans les emplois mémoriels. La seule occurrence anaphorique de IPSE est en réalité un pronom personnel. On pourrait conclure que la grammaire personnelle du notaire *Marinus* – au moins dans son emploi des démonstratifs dans les chartes notariales – ne présente pas un mais plusieurs systèmes en concurrence. On aurait d'une part l'emploi de la série IDEM dans les anaphores afin de marquer l'identité référentielle entre les référents, ce qui correspond à l'emploi classique de cette série. D'autre part, la série IPSE continuerait toujours à être employée dans les contextes traditionnellement décrits comme favorables pour son évolution vers un article défini, c'est-à-dire l'emploi cataphorique en première mention et l'emploi mémoriel.

Chapitre 16 :

ILLE et IPSE – emplois articulaires

1. ILLE dans le corpus FR

Nous avons vu qu'il y a généralement très peu d'occurrences de la série ILLE dans le corpus FR. Cela confirme que ILLE se caractérise par une certaine parcimonie quand il s'agit du nombre d'occurrences dans les textes tardifs. Les hypothèses que nous pouvons avancer reposent ainsi sur l'analyse d'un nombre relativement limité d'occurrences. Nous pensons néanmoins que les résultats auxquels nous sommes parvenus tracent les grandes lignes de l'évolution de ILLE. Nous rappellerons ici les contextes d'emploi favorables à l'émergence de l'article défini.

L'emploi cataphorique où le N tête apparaît en première mention et est suivi d'une relative, souvent évoqué dans la littérature comme un des contextes favorables à l'apparition de l'article, est en réalité peu représenté dans le corpus FR. Nous en avons relevé seulement 7 occurrences dont 3 se trouvent à l'intérieur de clauses marquant une restriction ou une réserve. Dans ces trois derniers cas, la fonction de ILLE est d'attirer l'attention des interlocuteurs sur des objets qui ne font pas partie de la transaction. Nous avons dit que ILLE marque dans ce cas le contraste interne et/ou la focalisation contrastive. Cette valeur s'explique aussi à travers la théorie de la sphère personnelle selon laquelle ILLE place le référent en dehors de la sphère de l'interlocution. Ce sont bien les valeurs du démonstratif et aucunement de l'article défini.

Nous avons dit aussi que l'anaphore fidèle est une fonction pragmatique où ILLE se rencontre rarement (celle-ci étant surtout l'apanage de IPSE). On pourrait croire que

les occurrences de ILLE classées comme des anaphores fidèles sont en réalité des emplois articulaires. Il n'en est pourtant rien. On trouve parmi les 6 attestations relevées une occurrence dotée d'une valeur contrastive, une autre suivie d'une relative, ce qui nous place dans la perspective de la définitude pragmatique et non sémantique, et 3 occurrences qui apparaissent dans une notice adscrite à la charte. Nous reprenons ici la seule occurrence qui pourrait être éventuellement considéré comme un emploi articulaire :

(436) [...] *vobis supranominatos domno Agilane, abbate, vel ad illa congregatione Sancte Mariae* [...] (FR20) : [...] à vous, seigneur Agilane, abbé, et à la congrégation de Sainte Marie [...].

L'action juridique présente dans la charte FR20 stipule que la comtesse Richilde puisse recevoir à titre précaire de la *congregatione Sancte Marie* un alleu contre une redevance de 40 sous par an. La congrégation est donc le bénéficiaire de la charte. On pourrait admettre que l'emploi de ILLE permet, de même que l'article défini dans ses premiers stades, de marquer le statut discursif du référent et de souligner son importance au sein du texte.

On rencontre enfin dans le corpus FR 5 occurrences de ILLE que nous avons analysées comme mémorielles. Le mécanisme d'identification du référent mis en œuvre par le mémoriel est en effet relativement proche de celui engagé par l'article défini. Nous avons vu pourtant que parmi ces 5 occurrences, 2 font probablement partie de toponymes, 1 occurrence est pronominale et seuls 2 déterminants pourraient être éventuellement considérés comme de vrais mémoriels.

2. ILLE dans le corpus IT

La série ILLE est peu fréquente aussi dans le corpus IT, ce qui pose le même problème que dans le cas du corpus FR. Les résultats de nos analyses reposent sur un nombre d'occurrences relativement limité, qui permet difficilement de généraliser les choses.

Les analyses des occurrences de ILLE dans la perspective de l'émergence de l'article défini semblent montrer que le processus de grammaticalisation de ce démonstratif est encore moins avancé que dans le corpus FR. La série ILLE est absente

dans les cataphores et dans les anaphores fidèles. Quant à l'emploi mémoriel, on n'en trouve qu'une seule occurrence.

3. ILLE – conclusion

Nous constatons que la catégorie morphosyntaxique de l'article défini n'existe pas dans les chartes de notre corpus. Cette affirmation n'exclut pourtant pas que quelques occurrences ponctuelles ou bien quelques contextes d'emploi puissent se traduire comme favorables à l'émergence de cette catégorie nouvelle. Ces occurrences et ces contextes continuent pourtant d'être ceux du démonstratif. On pourrait éventuellement leur accorder le statut d'expressions exploratoires (Harris et Campbell 1995 : 54-57, 72-75), mais celles-ci ne suffisent pas pour affirmer qu'il y a eu changement linguistique. Comme on l'a déjà signalé, certains phénomènes considérés comme caractéristiques de la latinité tardive sont déjà présents en latin classique (Banniard 2012). De même, certains emplois de ILLE qu'on pourrait identifier comme proches d'un emploi articulaire peuvent remonter eux aussi à l'époque classique. La série ILLE peut tout au plus être considérée comme un marqueur de définitude pragmatique mais non sémantique. Le latin notarial semble privilégier d'autres démonstratifs pour répondre à l'exigence de précision.

4. IPSE dans le corpus FR

La série IPSE est avant tout un anaphorique. Nous avons vu que 84% de ses occurrences sont des anaphores. La reprise fidèle correspond à 66% de ses occurrences anaphoriques. IPSE est ainsi le marqueur anaphorique par excellence, conformément à ce à quoi on pouvait s'attendre selon la littérature.

Nous avons vu dans le chapitre 6 que l'anaphore infidèle est souvent exprimée par ILLE, dont l'une des caractéristiques est la possibilité de reclassifier ou de recatégoriser le référent. Mais le corpus FR contient aussi un pourcentage plus significatif d'anaphores infidèles exprimées par la série IPSE que par ILLE. Nous avons cependant signalé que dans ce cas le N de reprise n'apporte pas d'informations vraiment inédites par rapport au N source. IPSE, bien que présent dans les anaphores

infidèles, n'est pas préféré en cas de reclassification ou de recatégorisation forte du référent.

Les emplois cataphoriques (en première mention et suivis d'une relative) sont plutôt rares, nous en avons relevé seulement 7 occurrences. Il ne semble pas qu'il y ait une différence significative entre ILLE et IPSE dans ces contextes. On a pourtant signalé que 3 occurrences cataphoriques pourraient être rapprochées de l'anaphore associative, ce qui pourrait suggérer un fonctionnement proche de l'article. Nous avons d'ailleurs relevé 3 autres occurrences classées avec certitude comme des anaphores associatives. Il convient également de rappeler que nous n'avons rencontré aucune occurrence de ILLE dans l'anaphore associative. Nous avons enfin identifié 5 occurrences dont le fonctionnement peut être rapproché de celui du démonstratif mémoriel.

La présence de IPSE dans les trois derniers contextes (cataphores proches des anaphores associatives, anaphores associatives et emplois mémoriels) indique que le processus de gramaticalisation de IPSE est probablement plus avancé que celui de ILLE, qui n'est pas présent dans ces contextes. Cette affirmation doit être pourtant prise avec précaution puisque ces emplois restent rares (environ 3%) par rapport à l'emploi principal de IPSE, qui est l'anaphore fidèle.

5. IPSE dans le corpus IT

La distribution des différentes fonctions pragmatiques de IPSE dans le corpus IT montre que cette série y est beaucoup plus avancée dans le processus de grammaticalisation que dans le corpus FR. Bien qu'elle se rencontre majoritairement dans les anaphores (64% de toutes les occurrences, contre 84% dans le corpus FR), il y a beaucoup moins d'anaphores fidèles (seulement 34% contre 55% dans le corpus FR). Les anaphores infidèles sont encore plus rares (3% contre 13% dans le corpus FR), mais elles effectuent une vraie reclassification ou recatégorisation du référent et apportent une information nouvelle.

Les emplois cataphoriques (en première mention et suivis d'une relative) sont eux aussi relativement nombreux (13% contre 2% dans le corpus FR). Nous avons vu aussi que certaines cataphores, comme dans le corpus FR, s'approchent dans leur

fonctionnement des anaphores associatives (nous n'avons relevé qu'un seul exemple d'anaphore associative). Mais ce qui est le plus surprenant c'est le nombre très élevé de mémoriels (15% contre 1% dans le corpus FR).

6. IPSE – conclusion

6.1 IPSE – une étape très avancée de grammaticalisation

Nous avons dit que la série ILLE semble peu avancée dans le processus de grammaticalisation dans le corpus FR et qu'elle l'est encore moins dans le corpus IT. La série IPSE semble plus avancée dans les deux corpus mais les emplois indiquant que le processus de grammaticalisation de IPSE est allé plus loin sont particulièrement nombreux dans le corpus IT. Ils dépassent à notre avis le stade d'expressions exploratoires. IPSE est par conséquent non seulement un marqueur de définitude pragmatique mais aussi un marqueur de définitude sémantique dans certains contextes d'emploi. Outre les contextes ressortissants à ce type de définitude, on trouve quelques occurrences de IPSE déictique ou déictique discursif. La présence de cette série dans ces deux fonctions pragmatiques témoigne bien que IPSE a connu une évolution plus importante dans la région de l'Italie méridionale.

Le fait que IPSE fonctionne comme un marqueur de définitude sémantique n'est pourtant pas la preuve de l'existence de la nouvelle catégorie morphosyntaxique de l'article défini. Bien qu'elle soit la série la plus fréquente, la série IPSE n'est pas présente dans toutes les chartes du corpus IT. On trouve en effet des documents qui n'en contiennent aucune occurrence. De plus, comme on l'a déjà dit, la détermination nominale n'est pas obligatoire. IPSE se situe entre l'étape II et l'étape III de l'émergence du paradigme de la détermination nominale (Carlier et Lamiroy 2018), autrement dit entre l'étape (II) où l'on observe encore une compétition entre plusieurs marqueurs de définitude et l'étape (III) où l'on sélectionne un seul marqueur. Le nombre élevé de IPSE semble signaler le début de l'étape III sans que l'étape II soit complètement terminée. Il s'agit d'un changement en cours.

Quand on transpose les emplois de IPSE dans les chartes du corpus IT sur les stades proposés par Diwald (2002), on voit clairement que bien que ce démonstratif s'emploie en contexte de définitude sémantique il ne remplit pas toutes les étapes

menant au changement linguistique (en l'occurrence à l'article défini). Diwald distingue 3 contextes différents : (1) les contextes atypiques (*untypical contexts*), (2) les contextes critiques (*critical contexts*) et (3) les contextes isolants (*isolating contexts*). Les contextes atypiques d'apparition de IPSE sont observables dès le latin tardif. Cela concerne surtout la progression de cette série comme marqueur de reprise anaphorique par excellence. Même si dans les chartes du corpus IT IPSE semble commencer à marquer sa présence dans des contextes qui semblent favorables à l'emploi articulatoire, ces contextes sont toujours compatibles avec son sens source. Nous pensons en revanche que certaines occurrences de IPSE classées comme mémorielles pourraient relever des contextes critiques qui permettent une ambiguïté entre la valeur source (anaphorique) et la valeur cible (article défini). Nous n'avons relevé aucune occurrence de IPSE dans les contextes isolants où l'expression n'est plus compatible avec sa valeur source. Somme toute, IPSE n'est pas un article dans le corpus IT mais il a déjà bien évolué.

6.2 IPSE en Gaule – un diasystème non hermétique ?

Le niveau très avancé de grammaticalisation de IPSE dans les chartes de l'Italie méridionale est en quelque sorte attendu dans la mesure où IPSE a de nombreux descendants en italien médiéval. Il est par contre plus surprenant que IPSE soit aussi la série la plus fréquente dans le corpus FR puisque c'est la série ILLE qui l'emportera en français à long terme. Nous avons déjà présenté les raisons pour lesquelles le démonstratif ILLE est un meilleur candidat pour devenir l'article défini. Nous pensons cependant pouvoir proposer une explication complémentaire à la haute fréquence de IPSE, y compris dans les chartes rédigées dans les régions où les continuations romanes de IPSE sont minoritaires.

La Gaule avoisine avec des régions, outre l'Italie, qui connaissent une évolution de IPSE vers l'article défini, vers un indexical ou un pronom personnel. IPSE est à l'origine des démonstratifs en ancien espagnol (EJE), en ancien portugais (EISO) et en occitan (EIS). On trouve aussi des reliques occasionnelles de l'article issu de IPSE dans certaines variétés du gascon dans les noms propres (Manoliu, 2011, Aebischer 1948). La Gaule se trouve donc dans une proximité géographique avec des régions qui ont connu une évolution plus avancée de IPSE. De plus, la Romania semble se

caractériser jusqu'au 9^e siècle par un continuum dialectal. Les influences et les croisements entre différentes régions apparaissent comme un phénomène tout à fait naturel. Van Uytfanghe (2008, 2009) constate que la communication horizontale – dans un contexte interdialectal mais toujours *intra*lingual et non *inter*lingual – peut surmonter (ce qui n'est pas le cas de la communication verticale) les brouillages et les facteurs d'opacité. Selon Van Uytfanghe, la Romania du 9^e siècle est un monde toujours romain, un ensemble de dialectes, régiolectes et sociolectes d'un même espace langagier sur lequel on ne doit pas transposer la dislocation des siècles ultérieurs. Nous pouvons donc supposer que l'intercompréhension entre la Gaule et d'autres régions latinophones est raisonnablement assurée, ce qui fait que les diasystèmes régionaux/locaux peuvent s'enchevêtrer et s'influencer mutuellement. Un diasystème donné comme par exemple celui de la Gaule ne peut pas être conçu comme une entité hermétique fermée à toute influence. La haute fréquence de IPSE dans les chartes du corpus FR serait ainsi une sorte d'interférence entre différentes régions.

6.3 Les démonstratifs métalinguistiques et l'émergence de l'article défini

Nous avons déjà signalé que notre corpus, comme les textes juridiques de la latinité tardive généralement, se caractérise par un nombre significatif de démonstratifs métalinguistiques construits sur la base du participe d'un *verbum dicendi* ou *scribendi* tels que *supradictus*, *jamdictus*, *suprascriptus*, *praedictus*, *praefatus*, etc. Le tableau suivant place les démonstratifs métalinguistiques parmi les 6 séries au centre de notre étude.

Corpus FR		Corpus IT	
IPSE	310	Dém. méta.	523
HIC	238	IPSE	294
Dém. méta.	132	HIC	210
IS	119	IS	157
ISTE	88	ISTE	74
ILLE	43	ILLE	42
IDEM	10	IDEM	23

Tableau 121 : Démonstratifs métalinguistiques dans les corpus FR et IT

Ces éléments concurrencent dès le latin tardif d'autres expressions dans le processus de constitution de la détermination nominale (Carlier et Lamiroy 2018). Selon Mortelmans (2006, 2008), la restructuration du système des démonstratifs du latin tardif conduit à une situation où, les oppositions sémantiques entre les différentes séries n'étant plus clairement articulées, la langue a probablement recours à des formes de substitution telles que *supradictus*. Cette substitution semble se produire notamment dans les textes juridiques où aucune ambiguïté concernant le référent de l'expression démonstrative ne peut se produire.

Les démonstratifs métalinguistiques sont principalement des marqueurs d'anaphore et permettent de reprendre un référent d'une manière univoque là où l'emploi d'un démonstratif pourrait ne pas suffire. Ils empiètent donc assez naturellement sur la série IPSE qui est un autre marqueur de reprise. Leur haute fréquence et leur concurrence avec IPSE s'expliquent probablement par le fait que ces démonstratifs métalinguistiques sont dotés d'une plus grande iconicité. Nous avons déjà vu que les expressions qui distinguent un morphème lexical invariable auquel s'adjoint un morphème flexionnel sont préférées car exigeant un moindre effort cognitif dans leur décodage. On peut donc supposer que les démonstratifs métalinguistiques ont indirectement joué un rôle pour ralentir le processus de grammaticalisation de IPSE. Il convient de rappeler aussi que IPSE n'a pas de continuations directes dans les chartes rédigées en ancien français, contrairement aux démonstratifs métalinguistiques qui apparaissent sous la forme de LEDIT (et ses différentes variantes telles que *mondit, cedit, lequel dit*). Cette hypothèse semble ne pouvoir s'appliquer qu'à la Gaule¹⁰⁷ puisque l'Italie méridionale connaît une évolution avancée de IPSE malgré le nombre très élevé de ses démonstratifs métalinguistiques.

Si nous avançons l'hypothèse que les démonstratifs métalinguistiques stoppent le processus de grammaticalisation de IPSE dans les chartes du corpus FR, ils ralentissent aussi nécessairement la série ILLE dans ses emplois articulaires. Il y a ainsi deux expressions (IPSE et les démonstratifs métalinguistiques) qui expliquent pourquoi

¹⁰⁷ Selig (1992 : 129) note cependant que les documents juridiques mérovingiens et lombards présentent un pourcentage plus important d'occurrences de IPSE que de démonstratifs métalinguistiques. Ce ne sont pas les mêmes textes qui sont présents dans son étude et dans la nôtre, ce qui donne des résultats légèrement différents. Le corpus de Selig ne contient pas de chartes notariales et les textes italiens qu'elle étudie ne sont pas ceux que nous avons choisis.

ILLE se caractérise par la rareté de ses emplois articulaires. De plus, les démonstratifs métalinguistiques semblent très bien remplir les fonctions qu'on attribue à l'article défini. Nous avons dit dans le chapitre 6 que l'article défini permet de guider l'allocutaire dans le travail de décodage. Nous avons indiqué ses trois fonctions : (i) préciser le statut discursif du référent, (ii) contribuer à son identification, (iii) souligner son importance au sein du texte. Ces trois fonctions peuvent être assurées par le démonstratif métalinguistique. Il semble même plus approprié que l'article défini puisque sa composante lexicale de *verbum dicendi/scribendi* a une valeur anaphorique plus forte que l'article défini (Mortelmans 2006).

Conclusion

Nous revenons dans ce chapitre conclusif sur les points essentiels auxquels cette étude nous a permis d'aboutir. La première partie reviendra sur l'approche de recherche engagée dans ce travail. La deuxième partie reprendra de manière synthétique l'ensemble des analyses effectuées au cours de cette étude. La troisième partie nous permettra de revenir sur la description sémantique des paradigmes dans le contexte de la transition latino-romane. Nous terminerons ce chapitre par une synthèse des usages des démonstratifs en latin tardif et altimédiéval entre le 7^e et le 10^e siècle.

1. Une approche diachronique et comparative fondée sur des corpus numériques cohérents et comparables

1.1 La méthodologie de corpus, le cadre d'analyse unique et le cadre théorique suivi

Les résultats de notre recherche ont pu être obtenus grâce à l'application de la méthodologie de corpus, à un cadre d'analyse unique et au respect du cadre théorique qui a guidé notre réflexion. Nous avons constitué deux corpus numériques qui nous ont permis de travailler sur des données attestées en contexte large. Nous avons veillé à ce que notre corpus de recherche se caractérise par une représentativité du genre textuel qu'est la charte notariale. Toutes les occurrences des démonstratifs ont été analysées à l'intérieur du document entier, ce qui a permis d'accorder à chaque occurrence une fonction pragmatique d'une manière sûre. Le contexte pragmatique de l'énonciation était d'ailleurs au centre de notre analyse. Nous avons notamment insisté sur le rôle du notaire et des parties concernées dans le contexte d'une lecture officielle de la charte.

Nous avons annoté les deux corpus d'une manière exhaustive pour une analyse sémantico-pragmatique. L'analyse effectuée a été à la fois quantitative et qualitative. Nous avons également eu recours régulièrement à d'autres corpus et bases textuelles afin de pouvoir atteindre un certain degré de généralité au niveau de toute la latinité tardive/altimédiévale.

1.2 La cohérence et la représentativité des deux corpus de recherche

Nous souhaitons revenir dans cette section sur quelques spécificités qui constituent l'originalité de notre corpus de recherche. Ce corpus se compose de deux ensembles indépendants (corpus FR et corpus IT). Nos critères de sélection des textes ont permis de les rendre comparables au niveau de la nature et de la qualité des textes. Bien que le corpus IT soit légèrement plus grand (65 chartes soit 26155 mots contre 54 chartes soit 23603 mots dans le corpus FR), nous avons obtenu un nombre similaire de démonstratifs dans les deux corpus (808 dans le corpus FR et 806 dans le corpus IT) :

IS	HIC	ISTE	ILLE	IPSE	IDEM	Total
119	238	88	43	310	10	808
15%	30%	11%	5%	38%	1%	100%

Tableau 122 : Pourcentage des 6 démonstratifs dans le corpus FR

IS	HIC	ISTE	ILLE	IPSE	IDEM	Total
157	216	74	42	294	23	806
20%	27%	9%	5%	36%	3%	100%

Tableau 123 : Pourcentage des 6 démonstratifs dans le corpus IT

On tient à souligner qu'aucune différence de pourcentage entre les séries du corpus FR et du corpus IT ne dépasse 5%, ce qui fait que les deux corpus se caractérisent par une très bonne représentativité et une forte cohérence entre eux. En ce sens, on suppose que les données fournies par toutes nos chartes donnent une idée assez fidèle de la fréquence des démonstratifs dans la documentation notariale privée de la période. Notre étude a d'autre part permis de montrer des constantes et des variations dans les fonctions pragmatiques assurées par les différents paradigmes.

2. Des indications précises sur les fonctions pragmatiques des démonstratifs dans le corpus

L'analyse des démonstratifs dans les chartes notariales nous a permis d'obtenir des données chiffrées précises et inédites. Nous revenons ici respectivement sur la distribution des fonctions pragmatiques parmi tous les démonstratif (première section), sur la distribution des démonstratifs selon des fonctions pragmatiques (deuxième section) et sur la distribution des fonctions pragmatique selon les démonstratifs (troisième section).

2.1 Fonctions pragmatiques de tous les démonstratifs dans les corpus FR et IT

Les résultats de nos analyses nous permettent de constater que la reprise anaphorique, sous ses différents types, est la fonction pragmatique principale des démonstratifs dans les chartes du corpus FR. Les anaphoriques comprennent plus de la moitié des occurrences, tous démonstratifs confondus (indexicaux ou non). La deixis est leur deuxième contexte d'emploi, mais il s'agit d'un type bien spécifique de deixis, que nous avons appelé deixis textuelle et qui correspond approximativement à un quart de toutes les occurrences. Le tableau suivant présente le détail des fonctions pragmatiques de l'ensemble des démonstratifs dans le corpus FR. Nous précisons en bas du tableau leur nombre total et, pour rappel, le nombre de démonstratifs métalinguistiques :

Anaphore ¹⁰⁸		Deixis		Deixis discursive		Intensifieur	Mémoriel
425 (52%)		217 (27%)		109 (13%)		46 (6%)	11 (1%)
Fid.	198 (47%)	Tex.	195 (90%)	Ana.	91 (84%)		
Pro.	115 (27%)	Tem.	13 (6%)	Cat.	17 (16%)		
Inf.	48 (11%)	Sit.	9 (4%)	Ac.	1 (<1%)		
Res.	30 (7%)						
Cat.	21 (5%)						
Tem.	9 (2%)						
Ass.	3 (1%)						
Sno.	1 (1%)	<i>Démonstratifs métalinguistiques : 123</i>					
TOTAL : 808							

Tableau 124 : Fonctions pragmatiques des 6 démonstratifs dans le corpus FR

Le tableau suivant présente le détail des fonctions pragmatiques dans le corpus IT :

Anaphore		Deixis		Deixis discursive		Mémoriel	Intensifieur
319 (39%)		235 (29%)		175 (22%)		46 (6%)	31 (4%)
Fid.	131 (41%)	Tex.	104 (44%)	Ana.	110 (63%)		
Pro.	104 (33%)	Ad.	101 (43%)	Cat.	63 (36%)		
Cat.	38 (12%)	Sit.	20 (9%)	Ac.	2 (<1%)		
Inf.	22 (7%)	Tem.	10 (4%)				
Res.	12 (4%)						
Tem.	5 (2%)						
Ass.	3 (<1%)	Démonstratifs métalinguistiques : 523					
Sno.	3 (<1%)	TOTAL : 806					

Tableau 125 : Fonctions pragmatiques des 6 démonstratifs dans le corpus IT

L'analyse du corpus IT nous a amenés à des résultats à première vue similaires. La reprise anaphorique est aussi la fonction pragmatique la plus représentée et la deixis occupe la deuxième place. Il y a cependant une différence dans la répartition des démonstratifs dans ces fonctions. Tandis que les anaphores englobent 52% des occurrences dans le corpus FR, leur nombre diminue dans le corpus IT, où elles recouvrent seulement 39% du total. Nous pensons que cette différence peut s'expliquer

¹⁰⁸ Abréviations utilisées : **Fid.** – fidèle ; **Pro.** – pronominal ; **Cat.** – cataphore/cataphorique ; **Inf.** – infidèle ; **Res.** – résomptive ; **Tem.** – temporelle ; **Ass.** – associative ; **Sno.** – anaphore sans nom ; **Tex.** – textuelle ; **Ad.** – anadeixis ; **Sit.** – situationnelle ; **Ana.** – anaphorique ; **Ac.** – anacataphorique.

par le fait que le corpus IT comprend un nombre très élevé de démonstratifs métalinguistiques. Il y a 123 démonstratifs métalinguistiques dans le corpus FR et 808 autres démonstratifs. On relève dans le corpus IT 523 démonstratifs métalinguistiques et 806 autres démonstratifs. Si on intègre les démonstratifs métalinguistiques au total, leur nombre correspond à 15% des occurrences dans le corpus FR et à 65% dans le corpus IT. Quant à la deixis, la deixis textuelle et l'anadeixis englobent respectivement 44% et 43% de tous les déictiques. Il s'agit donc, comme dans le corpus FR, de contextes déictiques bien spécifiques. L'autre différence par rapport au corpus FR est que le corpus IT comprend un pourcentage plus élevé (22% contre 13%) de déictiques discursifs et d'occurrences classées comme mémorielles (6% contre 1%).

Le rôle du démonstratif dans les chartes se résume ainsi à deux emplois principaux. D'une part, il sert à reprendre ce qui a déjà été dit ou à dire quelque chose à partir de ce qui a déjà été dit (fonction anaphorique). D'autre part, il sert à désigner la charte elle-même (deixis textuelle) et, notamment dans le corpus IT, la ville de la rédaction de la charte ou le bien de la transaction (anadeixis).

2.2 Distribution des démonstratifs selon les fonctions pragmatiques

Le tableau suivant présente la distribution des différents démonstratifs du corpus FR dans chaque fonction pragmatique :

	Anaphore	Deixis	Deixis discursive	Mémoriel	Intensif
IS	92 (22%)		27 (25%)		
HIC	26 (6%)	144 (66%)	68 (63%)		
ISTE	8 (2%)	73 (34%)	7 (6%)		
ILLE	32 (7%)		6 (5%)	5 (45%)	
IPSE	259 (61%)		1 (1%)	5 (45%)	45 (98%)
IDEM	8 (2%)			1 (10%)	1 (2%)
TOTAL	425	217	109	11	46

Tableau 126 : Fonctions pragmatiques par démonstratif dans le corpus FR

Tous les démonstratifs peuvent être anaphoriques. Il y a toutefois deux séries qui sont privilégiées dans les anaphores. Il s'agit principalement de IPSE (61% de tous les anaphoriques) et, dans une moindre mesure, de IS (22%). Cette répartition montre que

IPSE est le marqueur d'anaphore par excellence et que la série IS demeure bien dans les textes de la latinité tardive.

Il y a en revanche seulement deux séries qui peuvent être déictiques, ce sont HIC et ISTE. L'alternance entre ces deux séries témoigne selon nous de l'évolution de ISTE qui tend à remplacer HIC. Nous avons d'ailleurs vu que ISTE l'emporte sur HIC notamment en fonction sujet comme marqueur de deixis forte associé au facteur de la saillance (discursive).

Tous les démonstratifs sauf IDEM se rencontrent dans la deixis discursive, mais cette fonction est majoritairement représentée par deux séries, IS et HIC. Nous avons vu que les déictiques discursifs sont proches du type anaphorique et qu'ils établissent une relation référentielle avec le contexte antérieur. La présence de IS et HIC dans ces contextes ne devrait donc pas nous surprendre. IS est traditionnellement un endophorique renvoyant au contexte antérieur et HIC le remplace dans la diachronie longue. De plus, nous avons vu que le démonstratif HIC semble se spécialiser en latin notarial de par son caractère archaïsant. Bien qu'il ne survive que dans des formes mineures en ancien français, cela n'empêche pas qu'il reste compris par les locuteurs. Enfin, l'emploi mémoriel, bien que très peu représenté dans le corpus FR, concerne quelques occurrences de ILLE et de IPSE.

Le tableau suivant présente la distribution en pourcentage des différents démonstratifs du corpus IT dans chaque fonction pragmatique :

	Anaphore	Deixis	Deixis discursive	Mémoriel	Intensif
IS	60 (19%)		97 (55%)		
HIC	20 (6%)	153 (67%)	43 (25%)		
ISTE	12 (4%)	54 (23%)	8 (5%)		
ILLE	19 (6%)	6 (2%)	16 (9%)	1 (2%)	
IPSE	187 (59%)	20 (8%)	10 (6%)	45 (98%)	32 (100%)
IDEM	21 (6%)	1 (<1%)	1 (<1%)		
TOTAL	319	229	175	46	32

Tableau 127 : Fonctions pragmatiques par démonstratif dans le corpus IT

Comme dans le corpus FR, l'anaphore est représentée par tous les démonstratifs mais les deux mêmes séries semblent favorisées : IPSE (59%) et IS (19%). Les pourcentages sont très proches dans les deux corpus. L'évolution de IPSE en tant que marqueur

anaphorique et la survivance longue de IS semblent donc concerner aussi bien la Gaule que l'Italie méridionale.

On observe en revanche une différence entre les deux corpus dans la distribution des démonstratifs en fonction déictique. Dans le corpus IT, celle-ci peut être assurée par tous les démonstratifs (sauf IS), et non pas seulement par HIC et ISTE. Ces deux séries restent pourtant privilégiées puisqu'elles englobent respectivement 67% et 23% de tous les déictiques. Comme on l'a dit plus haut, il s'agit majoritairement de déictiques textuels et d'anadéictiques.

Quant à la deixis discursive, tous les démonstratifs peuvent assurer cette fonction, ce qui correspond à ce que nous avons pu observer dans le corpus FR. Les deux séries dont le pourcentage est le plus élevé sont les mêmes que dans le corpus FR, c'est-à-dire IS et HIC. Le corpus IT présente toutefois une situation opposée au corpus FR : tandis que HIC et IS correspondent respectivement à 63% et 25% des occurrences dans ce dernier, le rapport s'inverse dans le corpus IT avec 55% de IS et 25% de HIC. Nous avons en effet vu que IS semble se maintenir mieux dans les chartes de l'Italie méridionale.

Enfin, la dernière différence concerne l'emploi mémoriel. Mis à part une seule occurrence de ILLE, cette fonction est entièrement assurée par IPSE dans le corpus IT. Elle y occupe un nombre significatif d'occurrences de IPSE et constitue l'une de ses caractéristiques les plus importantes.

2.3 Distribution des fonctions pragmatiques selon les démonstratifs

Le tableau suivant indique la part prise par chaque fonction parmi toutes les occurrences de chaque démonstratif :

	Anaphore	Deixis	Deixis discursive	Mémoriel	Intensifieur	Total
IS	92 (77%)		27 (23%)			119
HIC	26 (11%)	144 (60%)	68 (29%)			238
ISTE	8 (9%)	73 (83%)	7 (8%)			88
ILLE	32 (74%)		6 (14%)	5 (12%)		43
IPSE	259 (84%)		1 (<1%)	5 (2%)	45 (14%)	310
IDEM	8 (80%)			1 (10%)	1 (2%)	10

Tableau 128 : Fonctions pragmatiques par démonstratif dans le corpus FR

La série IS assure deux fonctions pragmatiques. On la trouve dans les anaphores (77%) et dans la deixis discursive (23%). C'est un anaphorique par excellence.

La série HIC se rencontre dans les mêmes contextes pragmatiques que IS mais avec des proportions bien différentes, puisqu'elle compte très peu d'anaphores (11%). Étant donné qu'entre 77% et 84% des occurrences des autres séries (sauf ISTE) sont anaphoriques, on peut dire que l'anaphore n'est pas du tout la fonction pragmatique préférée de HIC. Ce démonstratif présente par contre un pourcentage relativement élevé de deixis discursive (29%) et son contexte d'emploi principal est la deixis (60%).

Les occurrences de ISTE sont majoritairement déictiques. Bien que numériquement HIC compte plus de déictiques (144 contre 73), la deixis occupe une proportion encore plus significative des occurrences de ISTE (83% contre 60% pour HIC). Comme on l'a vu, HIC et ISTE sont les seules séries qui se rencontrent dans la deixis, notamment dans la deixis textuelle, ce qui nous a permis de faire ressortir leurs différences.

La série ILLE est principalement un anaphorique. Sa faiblesse numérique (seulement 5% de tous les démonstratifs) ne permet pas de lui attribuer une fonction pragmatique principale d'une manière certaine.

La série IPSE se rencontre principalement dans les anaphores (84%). Les occurrences présentes dans d'autres fonctions pragmatiques sont plutôt ponctuelles. On note cependant une part importante de IPSE intensifieur (14%).

La série IDEM ne compte que 10 occurrences dans tout le corpus. C'est certainement un archaïsme ponctuel auquel on ne peut attribuer aucune fonction pragmatique première.

Le tableau suivant présente les mêmes données pour le corpus IT :

	Anaphore	Deixis	Deixis discursive	Mémoriel	Intensif	Total
IS	60 (38%)		97 (62%)			157
HIC	20 (9%)	153 (71%)	43 (20%)			216
ISTE	12 (16%)	54 (73%)	8 (11%)			74
ILLE	19 (45%)	6 (14%)	16 (38%)	1 (3%)		42
IPSE	187 (64%)	20 (7%)	10 (3%)	45 (15%)	32 (11%)	294
IDEM	21 (90%)	1 (5%)	1 (5%)			23

Tableau 129 : Fonctions pragmatiques par démonstratif dans le corpus IT

La série IS se rencontre dans les anaphores et dans la deixis discursive mais contrairement au corpus FR, IS déictique discursif est plus fréquent que IS anaphorique (respectivement 62% et 38% contre 23% et 77% dans le corpus FR). Il convient de rappeler aussi que le corpus IT comprend une part plus importante de déictiques discursifs cataphoriques qui renvoient au contexte discursif subséquent (53% de toutes les occurrences de IS, 9% dans le corpus FR).

Les séries HIC et ISTE présentent une situation comparable à celle du corpus FR. On les trouve dans les anaphores et la deixis discursive mais c'est la deixis qui représente leur contexte pragmatique le plus fréquent.

Quant à ILLE, cette série présente le même problème que dans le corpus FR à cause du manque d'occurrences. On peut cependant noter une distribution bien différente des fonctions dans le corpus IT. On compte non seulement moins d'anaphores mais on trouve aussi des déictiques, ce qui diffère du corpus FR. Il convient de noter aussi une part plus importante de déictiques discursifs (38% contre 14% dans le corpus FR).

La série IPSE se rencontre comme dans le corpus FR principalement dans les anaphores, où elle présente cependant un pourcentage plus petit (64% contre 84%). Cela s'explique par le fait que IPSE est aussi le démonstratif mémoriel par excellence dans le corpus IT. L'emploi mémoriel représente ainsi 15% de toutes ses occurrences. IPSE connaît enfin un petit nombre de déictiques, fonction qui est absente dans le corpus FR.

Enfin, la série IDEM reste la moins représentée aussi bien dans le corpus FR que dans le corpus IT. Presque toutes les occurrences sont des anaphoriques.

3. Une tentative de description sémantique des paradigmes dans le contexte de transition latino-romane

3.1 Le nouveau modèle sémantique des démonstratifs

Une part significative de notre étude a été consacrée à la description sémantique des démonstratifs latins et à leur évolution. Nous avons fait un panorama détaillé des différentes théories sur la sémantique des démonstratifs. Nous avons surtout insisté sur la série ISTE que les théories ont généralement du mal à expliquer. En nous appuyant sur les travaux déjà existants, nous avons proposé un nouveau modèle sémantique qui repose sur l'hypothèse que les trois séries d'indexicaux peuvent être décrites à l'aide des deux traits descriptifs (1) *interlocution* et (2) *locuteur*, auxquels on attribue soit la valeur positive « associé », soit la valeur négative « dissocié ». Nous rappelons ici le jeu de traits et de valeurs dans les trois paradigmes :

Trait descriptif	HIC	ISTE	ILLE
Interlocution	associé	associé	dissocié
Locuteur	associé	dissocié	dissocié

Tableau 130 : Jeu de traits et de valeurs sémantiques dans les trois paradigmes indexicaux en latin classique

Ainsi compris, le système est entièrement centré sur la personne du locuteur. En fonction de la visée pragmatico-communicationnelle de l'énoncé, celui-ci peut décider à quel type de sphère (celle de l'interlocution ou sa sphère personnelle) associer le référent. Une nouveauté de notre modèle est une nouvelle interprétation de ISTE. En se servant de cette série, le locuteur ne présente pas le référent comme étant lié à la sphère de l'allocutaire. Le référent de ISTE est décrit comme dissocié de la sphère personnelle du locuteur tout en restant associé à la sphère commune au locuteur et à son allocutaire. Le lien avec l'allocutaire n'est qu'un effet interprétatif possible de l'emploi de cette série.

L'intérêt de notre modèle est qu'il s'applique aussi à la diachronie longue du latin. Nous avons commenté plusieurs expressions démonstratives issues d'œuvres de

différentes époques. Ce modèle permet également de mieux comprendre la transition du latin tardif vers l'ancien français. Selon nous, la présence d'un trait commun entre HIC et ISTE (*associé à l'interlocution*) permet l'évolution observée en latin tardif. ISTE acquiert alors le trait *associé au locuteur* puisque le trait *locuteur* est déjà implicitement impliqué dans le trait *interlocution*. Le modèle que nous proposons pour le latin tardif semble avoir une continuation en ancien français. Nous rappelons ici le tableau des traits sémantique en opposition binaire en latin tardif et en ancien français :

Latin tardif				
Trait descriptif	ISTE		ILLE	
Interlocution	associé	dissocié	associé	dissocié
Locuteur	associé		dissocié	
Ancien français				
Trait descriptif	CIST		CIL	
Interlocution	associé	dissocié	associé	dissocié
Locuteur	associé		dissocié	

Tableau 131 : Traits sémantiques en opposition binaire en latin tardif et en ancien français

Les séries ISTE et ILLE du latin tardif et CIST et CIL de l'ancien français semblent disposer des mêmes traits sémantiques permettant au locuteur de présenter le référent par rapport à la sphère d'interlocution et/ou par rapport à sa propre sphère personnelle.

Nous avons enfin cherché à vérifier si notre nouveau modèle pouvait rendre compte du fonctionnement des différents systèmes démonstratifs en ancien italien. Nous avons examiné plusieurs expressions démonstratives issues de différents textes, ce qui nous a permis d'affirmer que les systèmes démonstratifs de l'ancien italien peuvent s'expliquer à l'aide de notre modèle. Il faut cependant souligner qu'en raison du fait que les démonstratifs italiens n'ont pas donné lieu à une littérature aussi abondante que ceux du français médiéval, nos hypothèses doivent être considérées comme provisoires. Une étude sur un corpus significatif de textes pourrait nous apporter des résultats plus solides.

3.2 Sémantique des démonstratifs dans le corpus de recherche

Il va de soi que le jeu d'oppositions sémantiques qui caractérise les indexicaux est plus difficile à cerner dans les chartes que dans les textes narratifs contenant un nombre

significatif de segments textuels au discours direct et d'échanges entre protagonistes désignant des objets présents dans leur situation d'énonciation. Les chartes notariales de par leur nature semblent en opposition à ce type de textes. Nous pensons tout de même pouvoir exposer les grandes lignes de la sémantique des démonstratifs en latin notarial de Gaule et d'Italie.

3.2.1 IS – une longue survie et fossilisation du paradigme

Bien que la série IS s'efface très tôt de la parole latine, elle peut être considérée dans les chartes comme une survivance longue. Le paradigme de IS semble subir une réduction et ne s'utiliser que dans des contextes bien spécifiques, ce qui confirme nos prédictions. Nous avons vu que les formes les plus fréquentes sont presque les mêmes dans les deux corpus. IS sert davantage à exprimer la possession (les formes du génitif *ejus*, *eorum*, *earum*), il fonctionne aussi dans les expressions résomptives du type *id est* et *id sunt*. On trouve enfin quelques occurrences où IS fonctionne comme un pronom personnel.

3.2.2 HIC – réduction et spécialisation du paradigme

Nos analyses ont permis de présenter la réorganisation du paradigme de HIC en latin tardif/altimédiéval avant sa disparition quasiment totale de la parole romane. Les formes mineures que l'on trouve en ancien français et en ancien italien laissent supposer que ce démonstratif a connu un fonctionnement spécifique, certainement fortement réduit, avant sa réduction complète. Nous avons vu qu'il semble fonctionner comme une sorte de balise discursive permettant d'organiser le discours en unités structurales et qu'il est concurrencé par ISTE dans les contextes déictiques. Le processus de grammaticalisation de HIC est particulièrement visible dans l'expression *hoc est*, qui perd parfois la valeur référentielle du démonstratif et peut fonctionner comme une sorte de connecteur ne renvoyant à aucune source endophorique explicite. Cette réduction du paradigme de HIC à quelques formes et leur grammaticalisation constituent probablement l'un des facteurs permettant sa survie en langue médiévale.

HIC sort ainsi progressivement du système d'oppositions sémantiques des indexicaux. Nous pensons que l'association du référent à la sphère de locuteur n'est plus pertinente dans ses contextes d'emploi, hormis peut-être certains emplois

déictiques. En tant que marqueur endophorique, HIC se rapproche dans son fonctionnement du IS endophorique du latin classique, qui ne s'inscrit pas non plus dans le jeu d'oppositions sémantiques propre aux indexicaux. On pourrait éventuellement dire que la série HIC place toujours le référent dans la sphère d'interlocution, dans la mesure où aucune valeur personnelle n'est plus revendiquée dans ses contextes d'emploi. Les emplois déictiques présentent une situation légèrement différente. Il arrive en effet que HIC déictique textuel soit accompagné du déterminant possessif MEUS ou NOSTER, ce qui laisse supposer que sa valeur personnelle demeure quand il est utilisé dans la deixis.

3.2.3 ISTE – un (ana)déictique en concurrence avec HIC

La série ISTE se rencontre majoritairement dans les contextes de deixis textuelle (corpus FR) ou d'anadeixis (corpus IT), où elle concurrence la série HIC. Elle est aussi présente dans l'anaphore ou la deixis discursive mais nous avons vu qu'elle compte beaucoup moins d'occurrences dans ces contextes. En sachant que ISTE remplace HIC dans la diachronie longue, on peut affirmer que ce remplacement semble accéléré dans la deixis (textuelle et anadeixis) et relativement entravé dans d'autres contextes plus discursifs (anaphore, deixis discursive), où les occurrences de HIC restent largement plus nombreuses.

Compte tenu du fait que ISTE s'emploie dans les contextes d'occurrence les plus fréquents de HIC, ces deux démonstratifs partagent les mêmes valeurs sémantiques. ISTE présente en général le référent comme appartenant à la sphère de l'interlocution sans marquer de valeur personnelle. Cette dernière semble tout de même caractériser certaines de ses occurrences dans le contexte de l'anadeixis, où ISTE peut être accompagné du possessif MEUS ou NOSTER. Nous pouvons donc nous demander ce qui distingue les deux séries si elles s'utilisent dans les mêmes contextes.

En ce qui concerne la deixis textuelle, ISTE est préféré en fonction sujet dans la formule de datation et dans la formule de perpétuité. Nous avons vu qu'en jouant le rôle de topique (sujet de la phrase) le référent se caractérise par une *saillance discursive* et cette dernière privilégie justement la série ISTE. La série HIC en revanche est préférée en fonction de COD, notamment dans les souscriptions, où elle ne joue pas le rôle de topique et ne se caractérise pas par la même *saillance discursive*.

Comme on l’a déjà dit, le rôle de HIC dans les soucriptions est de porter le centre de l’attention du locuteur sur le nom de celui qui a rédigé ou qui a demandé à rédiger la charte et non sur la charte elle-même, d’où l’emploi de HIC associé au facteur d’*accessibilité*.

Quant à l’anadeixis, les deux séries sont en compétition dans deux types d’expression démonstrative : (1) l’expression *hujus/istius civitatis* et (2) l’expression *haec/ista venditio*. Dans le cas de la première expression, HIC au génitif est préféré quand le N auquel s’attache le SN démonstratif (*hujus civitatis*) désigne le nom de celui qui prépare la charte (*scriba* ou *notarius*), tandis que le SN démonstratif *istius civitatis* s’attache aux N autres que ceux désignant le scribe ou le notaire. L’expression plus formulaire nécessite ainsi HIC. Dans le cas de la deuxième expression avec le N *venditio*, HIC est utilisé dans un seul contexte, sans doute formulaire, après la préposition *pro*, tandis que *ISTE* connaît une diversité de contextes syntaxiques (sujet, COD, après diverses prépositions).

3.2.4 ILLE – un démonstratif en cours de grammaticalisation

Comme nous l’avons déjà dit dans les remarques conclusives du chapitre sur ILLE, il n’est pas facile de faire ressortir les spécificités de ILLE, puisque ce démonstratif est numériquement très peu représenté dans nos deux corpus. Nous avons souligné sa valeur contrastive, en cohérence avec son sens de départ, à savoir sa capacité à présenter le référent comme étant disjoint de la situation d’énonciation ou du contexte discursif. La grammaticalisation de cette série vers d’autres catégories linguistiques comme le pronom personnel et l’article défini est à mettre en relation avec un bon nombre d’occurrences qui semblent devenir sémantiquement neutres.

3.2.5 IPSE – devient-il un indexical ?

La question de savoir si IPSE devient un indexical concerne le corpus IT. Nous avons vu que le système des démonstratifs en ancien italien peut contenir des formes qui sont issues de cette série. IPSE n’est point engagé dans cette évolution dans le corpus FR où on ne trouve aucune occurrence de IPSE déictique. Si on inclut la deixis discursive comme une variante possible de la deixis, une seule occurrence de IPSE déictique discursif est relevée. Le corpus IT compte en revanche non seulement 10

occurrences déictiques discursives mais aussi 20 occurrences déictiques, respectivement 10 dans la deixis situationnelle et 10 dans l'anadeixis. Ces emplois restent pourtant très minoritaires à l'échelle du paradigme de IPSE. Nous pensons tout de même qu'on peut les considérer comme des expressions exploratoires qui annoncent l'évolution ultérieure dans les dialectes méridionaux de l'italien médiéval. On pourrait dire que leur valeur sémantique permet de présenter le référent comme appartenant à la sphère d'interlocution sans impliquer une valeur personnelle. Ces contextes d'emploi restent cependant compatibles avec la valeur source de IPSE et leur présence demeure fortement marginale.

3.2.6 IDEM – un résidu archaïque

IDEM est le démonstratif le moins fréquent dans les deux corpus. Il s'agit indéniablement d'un résidu archaïque dont les apparitions sont ponctuelles et accidentelles. Le nombre d'occurrences un peu plus élevé dans le corpus IT nous a permis d'observer une synonymie entre IDEM et les séries ILLE et IPSE. Nous avons vu également que l'emploi de IDEM semble résulter d'une préférence textuelle du notaire.

4. Les démonstratifs dans le contexte diachronique large

4.1 Intérêt de la documentation notariale pour retracer la diachronie

La documentation notariale que nous avons explorée dans cette recherche s'est avérée une bonne matière textuelle pour pouvoir retracer l'histoire de la restructuration du système des démonstratifs à l'époque de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Les chartes notariales représentent en effet un genre textuel rarement étudié dans le cadre d'études linguistiques. La période de la transition latino-romane semble pourtant particulièrement riche en écrits pragmatiques. Les chartes fonctionnent souvent à l'intérieur de collections. Ces dernières sont bien évidemment postérieures à leurs dates de rédaction, mais elles nous permettent de disposer immédiatement d'un corpus textuel homogène et recouvrant une longue période chronologique. Les chartes étant la plupart du temps des textes originaux et bien datés, elles se démarquent fortement

des écrits littéraires qui nous sont généralement transmis sous forme de copies. Elles constituent enfin un genre textuel qui nous donne accès à l'oralité de l'époque mieux que les autres, au moins dans son usage juridique. Nous avons d'ailleurs montré que les parties formulaires ne pouvaient pas constituer d'énormes obstacles à la compréhension.

4.2 Signes de la fin de la CV en Italie méridionale au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle

Nous avons avancé dans le chapitre 7 l'hypothèse d'un long fonctionnement de la communication verticale en Italie. Selon notre modèle, elle prendrait fin dans cette région au cours du 10^e siècle. Nous nous sommes ensuite demandés si les chartes de Gaète présentent des signes d'un changement langagier.

Nous avons signalé au cours de cette étude plusieurs phénomènes langagiers qui semblent se concentrer au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle. Ils sont très souvent ponctuels et ne concernent pas tous les démonstratifs. Nous rappelons qu'il s'agit d'un nombre significatif de IS conjonctif, des formes rares de IS, de l'amplification de *ejus*, de la présence de IS cataphorique en corrélation avec une relative, des formes rares de HIC (*hac* de l'ablatif dans certains SP), de la présence de l'expression *hujus civitatis* après des N autres que ceux désignant le notaire, de la présence d'un mot rare et archaïque *prototabellio*, de la présence de quelques occurrences de IDEM à la place de ILLE. Comme on l'a déjà dit, si on traite ces occurrences séparément, elles ne nous disent pas de grand-chose. Il est pourtant intéressant qu'elles apparaissent toutes exactement au cours de la 2^e moitié du 10^e siècle. Nous croyons que la présence de ces formes rares et classicisantes témoigne qu'un changement langagier peut se produire entre la fin du 10^e et le début du 11^e siècle. Le fonctionnement flottant avec un brouillage grandissant de la communication verticale conduirait à une sorte de retour aux formes et aux structures classiques à la manière de ce qu'on observe en Gaule carolingienne.

4.3 Le démonstratif en latin notarial – entre la latinité tardive et la latinité altimédiévale

Il convient de revenir aussi au terme de cette étude au fonctionnement du démonstratif en latin notarial au sein du diasystème de l'époque. Nous avons vu que les chartes s'inscrivent dans de longues traditions juridiques et scripturaires qui imposent d'un côté un cadre textuel/linguistique bien déterminé et qui, d'un autre côté, cherchent des compromis pour que leur langage ne soit pas trop hermétique. Le démonstratif du latin notarial se caractérise nécessairement par une grande hétérogénéité de valeurs. En fonction de plusieurs paramètres tels que la série, le contexte pragmatique, le contexte textuel, la visée pragmatique du locuteur, etc., il peut se caractériser tantôt par des valeurs anciennes (classiques), tantôt par des valeurs nouvelles (innovantes). Certains emplois peuvent en conséquence être traités comme entièrement classiques, d'autres comme propres aux usages tardifs. D'autres enfin peuvent être traités comme innovants et/ou proches de l'oral effectif. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi les termes de latin tardif et latin altimédiéval dans le titre de cette thèse. Latin tardif est pris ici dans son acception très large et correspond à la latinophonie. Latin altimédiéval en revanche renvoie aux nouvelles langues romanes qui émergent du latin tardif, et le terme correspond ainsi à la romanophonie. Cette distinction binaire est bien évidemment surtout conceptuelle et sert à souligner l'hétérogénéité de valeur et d'emploi des démonstratifs.

4.4 Synthèse des usages des démonstratifs en latin tardif et altimédiéval entre le 7^e et le 10^e siècle

4.4.1 Le système démonstratif (à l'oral et à l'écrit) entre le 7^e et le 10^e siècle

Nous avons posé au début de cette recherche la variation comme un trait immanent de toute langue naturelle. Nous avons dit que la coprésence en synchronie de deux grammaires ou de deux systèmes en compétition est tout à fait possible, voire naturelle. Nous pouvons supposer qu'à l'époque qui nous intéresse dans cette étude la coexistence de plusieurs variantes est en quelque sorte tributaire de la variation diamésique, c'est-à-dire en fonction de l'usage (soit oral, soit écrit). Nous proposons dans le tableau suivant une synthèse des usages des démonstratifs en latin tardif et

altimédiéval au moment de la restructuration du système latin qui trouve son aboutissement dans les systèmes romans médiévaux :

IS	Oral	La série est progressivement remplacée par HIC dès le latin classique. Certaines formes semblent s'utiliser dans des contextes bien spécifiques durant toute la latinité mais compte tenu du fait que cette série n'a pas de descendants dans les langues romanes (mis à part la forme <i>desso</i> de l'ancien italien), on peut considérer que ces formes relevaient d'une compétence passive et étaient perçues comme archaïsantes.
	Écrit	La série se maintient beaucoup mieux à l'écrit bien que sa diminution progressive au profit de HIC soit aussi observée. Sous forme paradigmatique certainement réduite et réservée à des contextes bien spécifiques, IS ne disparaît jamais du latin écrit.
HIC	Oral	On retrouve des résidus de cette série dans les langues romanes, ce qui laisse supposer que son paradigme, quoique réduit avant sa disparition totale, reste entièrement fonctionnel. On peut admettre par conséquent que la série relève d'une compétence passive dans une moindre mesure que IS. Malgré cette vitalité apparente, on peut penser que HIC perd sa valeur déictique en raison de sa grammaticalisation avancée. HIC utilisé comme un indexical était fortement perçu comme un archaïsme.
	Écrit	La série ne disparaît jamais de la langue écrite. Son paradigme reste en général aussi riche qu'en latin classique. Bien que nous ayons montré que HIC tend à devenir un connecteur/une balise discursive (conformément à son évolution dans la langue orale), ce démonstratif garde ses emplois en tant qu'indexical durant toute la latinité.
ISTE	Oral	La série est sans aucun doute très répandue à l'oral et souvent renforcée par la particule ECCE. Elle forme avec ILLE le binôme du système démonstratif tel qu'on l'observera dans les premiers textes en langues romanes (CIST/CIL en ancien français et QUESTO et QUELLO en ancien italien). Elle s'utilise avec ses nouvelles valeurs sémantiques permettant de placer le référent soit à l'intérieur de la sphère personnelle du locuteur, soit à l'intérieur de la sphère de l'interlocution. Sa valeur classique permettant au locuteur de présenter le référent à l'intérieur de la sphère d'interlocution et au même moment de s'en dissocier n'est certainement plus en usage à l'époque précédant l'apparition des langues romanes en raison de l'effacement de HIC indexical. Cette valeur classique semble pourtant restaurée dans le terme médian du toscan médiéval COTESTO

	Écrit	La série reste rare à l'écrit puisque l'emploi de la valeur classique (associé à l'interlocution, dissocié du locuteur) était certainement rare dans la langue orale. La série continue donc de garder sa valeur traditionnelle. Il y a cependant des contextes spécifiques (la deixis textuelle, l'anadeixis) où la nouvelle valeur semble présente et remplace la série HIC.
ILLE	Oral	La série est certainement très répandue à l'oral puisqu'elle est avec ISTE à la base du système démonstratif des langues romanes (CIST/CIL en ancien français et QUESTO et QUELLO en ancien italien). La forme renforcée par la particule ECCE semble fonctionner comme un indexical tandis que la forme non renforcée tend à devenir un article défini ou un pronom personnel. ILLE est utilisé avec sa valeur traditionnelle permettant de placer le référent en dehors de sphère personnelle du locuteur et en dehors de la sphère d'interlocution.
	Écrit	La série reste relativement rare à l'écrit et rien ne permet de prévoir son succès dans les langues romanes. Elle est utilisée avec sa valeur traditionnelle. L'emploi articulaire n'est pas vraiment attesté quoique la définitude pragmatique soit bien assurée par cette série.
IPSE	Oral	Compte tenu d'une haute fréquence à l'écrit et de nombreux descendants dans les langues romanes (ancien français : l'adjectif <i>meïsme</i> + de nombreuses formes grammaticalisées indiquant en général l'immédiateté ; en ancien italien : l'adjectif <i>stesso</i> et <i>medesimo</i> , l'indexical <i>quesso</i> , le pronom personnel <i>esso</i> + aussi des formes fortement grammaticalisée) on peut supposer que cette série reste relativement employée à l'oral. IPSE devient comme ILLE un marqueur de définitude pragmatique. Il semble que dans la voie de l'émergence de l'article défini, IPSE a atteint un degré de grammaticalisation proche de celui de ILLE, voire le dépassant dans certaines régions.
	Écrit	IPSE écrit garde sa valeur ancienne d'intensifieur (les formes innovantes comme <i>metipsimus</i> , à la base de <i>meïsme</i> ou <i>medesimo</i> , sont donc absentes). La série se rencontre massivement dans les contextes ressortissant à la définitude pragmatique. On peut l'observer aussi dans les contextes propres à la définitude sémantique beaucoup plus souvent que la série ILLE.
IDEM	Oral	La série disparaît très tôt dans l'histoire de la latinité où elle est remplacée par IPSE. Elle est certainement perçue comme archaïsante. On peut

		supposer que le maintien de IS au cours de la latinité peut contribuer à la reconnaissance passive de IDEM.
	Écrit	La série se rencontre aussi rarement à l'écrit. Sa présence est fortement liée à la volonté d'employer une forme archaïque.

Tableau 132 : Synthèse des usages des démonstratifs en latin tardif et altimédiéval entre le 7^e et le 10^e siècle

4.4.2 L'évolution du système des indexicaux : une réduction progressive et le phénomène de persistance

Nous avons postulé au cours de cette étude que le système démonstratif aussi bien du latin que de l'ancien français et de l'ancien italien était toujours centré sur la personne du locuteur. Le passage d'un système orienté par rapport aux personnes de l'énonciation (le locuteur et l'allocutaire) vers un système orienté par rapport au seul locuteur n'a jamais eu lieu. Les différents traits descriptifs attribués à chaque série offraient une diversité de points de vue sous lesquels le locuteur pouvait présenter le référent en fonction de la visée communicative. Comme on l'a déjà dit, l'évolution de ce système peut être considérée comme une réduction progressive de cette diversité. La première réduction se produit en latin tardif au moment où la série HIC perd sa valeur déictique pour ne se maintenir que dans des formes figées. C'est à ce moment qu'a lieu le déplacement de la valeur *associé* du trait locuteur de la série HIC à la série ISTE. Le nouveau système binaire reposant sur les séries ISTE et ILLE se maintiendra sous la forme de CIST et CIL en ancien français et sous la forme de QUESTO et QUELLO en ancien italien.

Nous avons vu que cette réduction ne se produit pas partout en Italie. Certains dialectes de l'italien médiéval restaurent le système ternaire avec les valeurs classiques et gardent ainsi la diversité de points de vue sous lesquels on pouvait présenter le référent. On peut se demander pourquoi l'évolution observée au cours de la transition du latin tardif à l'ancien français ne se produit pas dans le cas de l'italien médiéval où les systèmes ternaires coexistent avec les systèmes binaires. Il est intéressant de noter que la série médiane restaurée dans certains dialectes italiens continue de se caractériser par un emploi relativement rare par rapport aux autres séries. Il peut paraître contre-intuitif que la langue rétablisse une forme rare au lieu de chercher à l'effacer. Nous pouvons aussi considérer ces formes médianes non pas comme des

restaurations/reconstructions mais comme des formes ayant le statut de trace (d'où leur fréquence basse par rapport aux autres séries). Ce fait est déjà connu dans la littérature comme le phénomène de persistance (cf. Hopper 1991). Ce phénomène peut ainsi expliquer le maintien de ISTE avec son ancienne valeur. Il y aurait en quelque sorte deux séries ISTE, l'ancienne et la nouvelle dotée de la valeur personnelle de HIC. On pourrait considérer que l'ancien ISTE aboutira à la forme COTESTO en dialecte toscan. Quant à la série QUESSO, on pourrait admettre qu'elle acquière l'ancienne valeur de ISTE au moment où IPSE devient un indexical. L'attribution de l'ancienne valeur serait une conséquence naturelle de la nécessité de stabiliser le système au moment où le système ternaire n'a que deux éléments pour sa réalisation.

Bibliographie :

Corpus de recherche

1. Corpus FR

Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France, Cédric GIRAUD, Jean-Baptiste RENAULT et Benoît-Michel TOCK, édés., Nancy : Centre de Médiévistique Jean Schneider ; édés électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010. (Telma), cf. l'annexe pour voir les chartes utilisées.

2. Corpus IT

Codex diplomaticus cavensis, vol. I, MORCALDI, Michele (éd.), 1873 ; disponible en ligne sur le site de l'Institut d'études médiévales de l'Académie autrichienne des sciences : https://www.oeaw.ac.at/gema/langobarden/lango_cavensis_einl.htm, cf. l'annexe pour voir les chartes utilisées.

Codice Diplomatico Gaetano, vol. I et II, traduzione dal latino di RICINIELLO, Salvatore (1987 et 1989), cf. l'annexe pour voir les chartes utilisées.

Bibliographie linguistique¹⁰⁹

- AEBISCHER, Paul (1948), « Contribution à la protohistoire des articles *ille* et *ipse* dans les langues romanes » dans *Cultura Neolatina* 8, p. 181-203.
- ABEL, Fritz (1971), *L'adjectif démonstratif dans la langue de la Bible latine : étude sur la formation des systèmes déictiques et de l'article défini dans les langues romanes*, Tübingen, M. Niemeyer.
- ADAMS, James Noel (2013), *Social variation and the Latin language*, Cambridge [etc.], Cambridge University Press.
- AMELOTTI, Mario et COSTAMAGNA, Giorgio (1995 [1975]), *Alle origini del notariato italiano*, Milano, A. Giuffré.
- ANDERSON, Stephen R. et KEENAN, Edward L. (1985), « Deixis » dans SHOPEN, Timothy (éd.), *Language typology and syntactic description. Grammatical categories and the lexicon*, 3 vol, Cambridge, Cambridge University Press, p. 259-308.
- ANDRÉ, Aurélie et FRUYT, Michèle (2012), « Le rôle de *is* dans les changements de l'endophore et de la déixis en latin » dans BIVILLE, Frédérique *et al.* (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif IX*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, p. 291-307.
- APOTHÉLOZ, Denis (1995), *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Droz.
- ARTHUR, Paul (2002), *Naples, from Roman Town to City-State: An Archaeological Perspective*, London, Publications of the British School at Rome.
- ASLANOV, Cyril (2000), « Interpreting the language-mixing in terms of codeswitching: The case of the Franco-Italian interface in the Middle Ages » dans *Journal of Pragmatics* 32/3, p. 1273-1281.

¹⁰⁹ La date indiquée entre parenthèses est celle de l'édition consultée. La date indiquée entre crochets est celle de la première édition ou celle de l'édition originale s'il s'agit d'une traduction.

- BACH, Iosephus (1891), *De usu pronominum demonstrativorum apud priscos scriptores Latinos. Studien auf dem Gebiete des archaischen Lateins*. Berlin, Weidmann.
- BALLY Charles (1926), « L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarités dans les langues indo-européennes » dans FANKHAUSER, Franz et JUD, Jakob (éd.), *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau, H.R. Sauerländer.p. 68-78.
- BANNIARD, Michel (1986 [1980]), *Le haut Moyen Age occidental*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BANNIARD, Michel (1992), *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident Latin*, Paris, Études Augustiniennes.
- BANNIARD, Michel (1995a), « L'ablatif instrumental et le cas régime indirect : la restructuration du latin parlé tardif au protofrançais (3^e-8^e s.) » dans *Lalies* 15, p. 227-242.
- BANNIARD, Michel (1995b), « 'Ille' et son système : chronologie du développement (III^e-VIII^e siècles) » dans CALLEBAT, Louis (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif IV*, Hildesheim [etc.], Olms-Weidmann, p. 313-321.
- BANNIARD, Michel (1998), « Diasystèmes et diachronies langagières du latin parlé tardif au protofrançais, III^e-VIII^e siècle » dans HERMAN, József (éd.), *La transizione dal latino alle lingue romanze: atti della tavola rotonda di linguistica storica (Università Ca' Foscari di Venezia, 14-15 giugno 1996)*, Tübingen, Max Niemeyer, p. 131-153.
- BANNIARD, Michel (2001), « Causes et rythmes du changement langagier en Occident Latin (III^e-VIII^e s.) » dans *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)* 34/35, p. 85-99.
- BANNIARD, Michel (2002), « Diasystème latinophone et interactions communicationnelles (III^e-VIII^e s.) » dans *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Les langues de communication : Quelles propriétés structurales préalables ou acquises ?*, nouvelle série, tome XI, Leuven-Paris, Peeters, p. 47-64.
- BANNIARD, Michel (2003), « Changements dans le degré de cohérence graphie/langage : de la notation du phrasé à la notation de la phonie (VIII^e-XI^e siècle) » dans *Medioevo Romano*, 27, p. 178-199.
- BANNIARD, Michel (2010), « Les textes mérovingiens hagiographiques et la 'romana lingua rustica' » dans GOULLET, Monique et al., *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*, Ostfildern, Thorbecke, p. 83-102.
- BANNIARD, Michel (2012), « Le latin classique existe-t-il ? » dans BIVILLE, Frédérique et al. (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif IX*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, p. 27-78.
- BANNIARD, Michel (2013a), « The transition from Latin to the Romance languages » dans MAIDEN, Martin, SMITH, John Charles, LEDGEWAY, Adam (éd.), *The*

Cambridge History of the Romance Languages. Volume II. Contexts, Cambridge/New York, Cambridge University Press, p. 57-106.

BANNIARD, Michel (2013b), « Migrations et mutations en latin parlé : faux dualisme et vraies discontinuités en Gaule (5e-10e s.) » dans MOLINELLI, Piera et GUERINI, Federica (éd.), *Plurilinguismo e diglossia nella Tarda Antichità e nel Medio Evo*, Florence, SISMEL/Edizioni del Galluzzo, p. 89-117.

BANNIARD, Michel (2017), « Niveaux de langue et strates écrites dans les documents juridiques des VIII^e-IX^e siècles : sur le fonctionnement communicationnel des *Chartae Latinae Antiquiores* en Toscane » dans GARCÍA LEAL, Alfonso et PRIETO ENTRIALGO, Clara Elena (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif XI*, Hildesheim [etc.], Olms-Weidmann, p. 17-37.

BANNIARD, Michel (2018), « Comment le latin parlé classique est devenu le français parlé archaïque : pour une historicisation et une modélisation innovantes (Bréviaire) » dans CARLIER, Anne et GUILLOT-BARBANCE, Céline (éd.), *Latin tardif, français ancien : continuités et ruptures*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 21-34.

BANNIARD, Michel (2019), « *Cum tamen aduersos cogor habere deos* (Rome, -50) ... *Manducando filius meus panem ego morieba de famen* (Burgos, +950). Le latin et ses métamorphoses en diachronie longue, des fluctuations du latin classique aux nouvelles régulations du protoroman » dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi (Bulletin du Cange)* 77, p. 27-71.

BANNIARD, Michel (2020), *Viva voce. Comunicazione scritta e comunicazione orale nell'Occidente latino dal IV al IX secolo. Edizione italiana con una Retractatio dell'autore*, CRISTANTE, Lucio e Romanini, FABIO (éd.), Trieste, EUT Edizioni Università di Trieste.

BAUTIER, Robert-Henri (1984), « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens » dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 142-1, p. 5-80.

BEC, Christian (1982), *Précis de littérature italienne*, Paris, Presses Universitaires de France.

BENVENISTE, Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris, Gallimard.

BENVENISTE, Émile (1974), *Problèmes de linguistique générale, II*, Paris, Gallimard.

BERTOCCHI, Alessandra (2000), « *Ipse as an intensifier* » dans *Journal of Latin Linguistics* 5, p. 15-30.

BLAISE, Albert (1955), *Manuel du latin chrétien*, Strasbourg, Le latin Chrétien.

BODELOT, Colette (1996), « *Is, hic, ille, iste* coréférentiels d'une proposition complétive : étude distributionnelle » dans ROSÉN, Hannah (éd.), *Aspects of Latin. Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics*, Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, p. 525-538.

BONNET, Max (1890), *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, Hachette.

- BORDIER, Jean-Pierre (2009), « Le théâtre latin du Moyen Âge » dans VIALA, Alain (dir.), *Le théâtre en France*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 46-49.
- BOSCH, Peter (1983), *Agreement and Anaphora. A study of the Role of Pronouns in Syntax and Discourse*, London/New York, Academic Press.
- BOÜARD, Alain de (1948), *Manuel de diplomatique française et pontificale. II, l'acte privé*, Paris, Picard.
- BOUGARD, François (1995), *La justice dans le royaume d'Italie : de la fin du VIII^e siècle au début du XI^e siècle*, Rome, École française de Rome.
- BOUGARD, François (2009), « Notaires d'élite, notaires de l'élite dans le royaume d'Italie » dans BOUGARD, François et al. (éd.), *La culture du Haut Moyen Âge : une question d'élite ?*, Turnhout, Brepols, p. 439-460.
- BOULARD, Aurore et GAUTHIER, Jean-Marie (2012), « Quand l'enfant dit « je » » dans *Enfance* 2, p. 233-246.
- BROŻEK, Bartosz (2018 [2014]), *Granice interpretacji*, Kraków, Copernicus Center Press.
- BRUGMANN, Karl (1904), *Die Demonstrativpronomina der indogermanischen Sprachen*, Leipzig, Teubner.
- BÜHLER, Karl (2009 [1934]), *Théorie du langage. La fonction représentationnelle*, trad. SAMAIN, Didier, Marseille, Agone.
- BÜHRER-THIERRY, Geneviève, MÉRIAUX, Charles (2011 [2010]), *La France avant la France : 481-888*, Paris, Belin.
- BURIDANT, Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- CÁRCEL ORTÍ, María M. (éd.) (1997 [1994]), *Vocabulaire international de la diplomatique*, Valence, Universitat de València, disponible également en ligne sur le site de Charters Encoding Initiative à l'Université de Munich : <http://www.cei.lmu.de/VID>, consulté en février 2018.
- CARLES, Hélène (2017), *Trésor galloroman des origines (TGO) : les trajectoires étymologiques du lexique galloroman en contexte latin (ca 800-1120)*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie.
- CARLIER, Anne (2006), « La grammaticalisation au niveau du paradigme : de la pragmatique à la sémantique » dans BERTRAND, Olivier et al. (éd.), *Discours, diachronie, stylistique du français*, Bern [etc.], Peter Lang, p. 257-276.
- CARLIER, Anne (2017), « Le système des démonstratifs en cours de restructuration en latin tardif : une séparation des rôles référentiel et pragmatique de la deixis » *Langages* 208, p. 29-52.
- CARLIER, Anne (2020a), « Morphologie et morphosyntaxe : les articles défini, indéfini et partitif » (chapitre 30.2) dans MARCHELLO-NIZIA, Christiane et al. (éd.), *Grande Grammaire Historique du Français*, vol. 2, Berlin/Boston, De Gruyter Mouton, p. 664-674.

- CARLIER, Anne (2020b), « Sémantique grammaticale : les articles défini, indéfini et partitif » (chapitre 39.1.1) dans MARCHELLO-NIZIA, Christiane *et al.* (éd.), *Grande Grammaire Historique du Français*, vol. 2, Berlin/Boston, De Gruyter Mouton, p. 1545-1561.
- CARLIER, Anne et DE MULDER, Walter (2006), « Du démonstratif à l'article défini : le cas de *ce* en français moderne » dans *Langue française* 152, p. 96-113.
- CARLIER, Anne et DE MULDER, Walter (2007), « Les premiers stades de développement de l'article défini » dans COMBETTES, Bernard et MARCHELLO-NIZIA, Christiane (éd.), *Études sur le changement linguistique en français*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p.85-116.
- CARLIER, Anne et DE MULDER, Walter (2010), « The emergence of the definite article in Late Latin : "ille" in competition with "ipse" » dans DAVIDSE, Kristin *et al.* (éd.), *Subjectification, intersubjectification and grammaticalization*, Berlin/New York, De Gruyter Mouton, p. 241-275.
- CARLIER, Anne et GUILLOT-BARBANCE, Céline (2018), « The restructuring of the demonstrative paradigm in the passage from Latin to French » dans CARLIER, Anne et GUILLOT-BARBANCE, Céline (éd.), *Latin tardif, français ancien : continuités et ruptures*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 201-231.
- CARLIER, Anne et LAMIROY, Béatrice (2018), « The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives » dans *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 63(2), p. 141-166.
- CHAROLLES, Michel (2002), *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys.
- CHRYSSÓS, Euáγγελos et WOOD, Ian (1999), *East and West: modes of communication : proceedings of the first plenary conference at Merida*, Leiden [etc.], Brill.
- CHURCHLAND, Paul, (2012), *Plato's Camera: How the Physical Brain Captures a Landscape of Abstract Universals*, Cambridge, The MIT Press.
- CICCARELLI, Rossana (2017), « I dimostrativi. Tra norma e uso » dans SORNICOLA, Rosanna, D'ARGENIO Elisa, GRECO Paolo (éd.), *Sistemi, norme, scritture. La lingue delle più antiche carte cavensi*, Napoli, Giannini Editore.
- CLARK, Eve V. (1978), « From Gesture to Word: On the natural history of deixis in language acquisition » dans GARTON, Alison et BRUNER, Jerome S., *Elements of Discourse Understanding*, Cambridge, Cambridge University Press.
- COLIN, Chloé (2009), *L'œuvre de Nicolas de Vérone : intertextualité et création dans la littérature épique franco-italienne du XIV^e siècle*, these de doctorat soutenu à l'Université Lumière Lyon 2, en ligne ; <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01540281> ; consulté en octobre 2020]. Les pages n'étant pas numérotées, les numéros que nous indiquons sont ceux du fichier pdf.

- CONSTEN, Manfred (2004), *Anaphorisch oder deiktisch? Zu einem integrativen Modell domänengebundener Referenz*, Tübingen, Niemeyer.
- CORAZZA, Eros et DOKIC, Jérôme (éd.) (1993), *Penser en contexte. Le phénomène de l'indexicalité*, Montpellier, Éditions de l'Éclat.
- CORBLIN, Francis (1987), *Indéfini, défini, démonstratif*, Genève/Paris, Droz.
- CORBLIN, Francis (1995), *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de références*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- CORNISH, Francis (2010), « Indexicaux, discours et mémoire discursive : ce que les premiers révèlent du second et de la troisième » dans *Linx. Revue des linguistes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense* 62-63, p. 111-133.
- CROFT, William (2002 [1990]), *Typology and Universals*, New York, Cambridge University Press.
- DA MILANO, Frederica (2015), « Italian » dans JUNGBLUTH, Konstanze et DA MILANO, Frederica (éd.), *Manual of Deixis in Romance Languages*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 59-74.
- D'ARGENIO, Elisa (2019), « Sui tecnicismi giuridici delle leggi longobarde: tra rideterminazioni semantiche e polisemia » dans *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae* 59, p. 353-365.
- DE CARVALHO, Paulo (1991), « « Deixis objective » vs « deixis subjective ». Sur les « substantifs démonstratifs » du latin » dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 86, p. 211-244.
- DEES, Anthonij (1971), *Étude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Groningen, Wolters-Noordhoff Publishing.
- DE JONG, Jan R. (1996), « The borderline between Deixis and Anaphora in Latin » dans ROSÉN, Hannah (éd.), *Aspects of Latin. Papers from the seventh International Colloquium on Latin Linguistics. Jerusalem, April 1993*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, 499-510.
- DELACROIX, Christan, DOSSE, François et GARCIA, Patricia (2007 [1992]), *Les courants historiques en France. XIX^e- XX^e siècle*, Paris, Gallimard.
- DELBOUILLE, Maurice (1972), « Les plus anciens textes et la formation des langues littéraires » dans DELBOUILLE, Maurice (éd.), *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. 1 : *Généralités*, Heidelberg, Winter, p. 559-584.
- DE MULDER, Walter (1997), « Les démonstratifs : des indices de changement de contexte » dans FLAUX, Nelly et al. (éd.), *Entre général et le particulier : les déterminants*, Arras, Artois Presses Université.
- DE MULDER, Walter et CARLIER, Anne (2011), « Definite Articles » dans HEINE, Bernd et NARROG, Heiko (éd.), *The Oxford Handbook of Grammaticalization*, Oxford [etc.], Oxford University Press, p. 522–535.

- DE POERCK, Guy (1963), « Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque » dans *Revue de linguistique romane* 24, p. 1-43
- DEWEZ, Harmony (2016), « Réflexions sur les écritures pragmatiques » dans GRÉVIN, Benoît et MAIREY, Aude (éd.), *Le Moyen Âge dans le texte*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 243-254.
- DIESEL, Holger (1999), *Demonstratives: form, function, and grammaticalization*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- DIESEL, Holger (2006), « Demonstratives, joint attention, and the emergency of grammar » dans *Cognitive linguistics* 17/4, p. 463-489.
- DIEWALD, Gabriele (2002), « A model for relevant types of contexts in grammaticalization » dans WISCHER, Ilse et DIEWALD, Gabriele (éd.), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam, Benjamins, p. 103-120.
- DION, Marie-Pierre (1990), « *La Cantilène de sainte Eulalie* » : actes du colloque de Valenciennes, 21 mars 1989, Valenciennes/Lille, Bibliothèque Municipale/ACCES.
- DIXON, Robert M. (2003), « Demonstratives. A cross-linguistic typology » dans *Studies in Language* 27/1, p. 61-112.
- DUPRAZ, Emmanuel (2011), *Sebellian Demonstratives. Formes and Functions*, Leiden [etc.], Brill.
- EBERT, Karen H. (1971), *Referenz, Sprechsituation und der bestimmte Artikel in einem nordfriesischen Dialekt*. Bräist/Bredstedt, Nordfriisk Institut.
- ECKERT, Günter (1992), *Thema, Rhema, Fokus. Eine Studie zur Klassifizierung von indirekten Fragesätzen und Relativsätzen im Lateinischen*, Münster, Nodus Publikationen.
- ELLUL, Jacques (1999 [1962]), *Histoire des institutions. Le Moyen Age*, Paris, Presses Universitaires de France.
- EHLICH, Konrad (1982), « Anaphora and Deixis: Same, Similar, or Different? » dans JARVELLA, Robert J. et KLEIN, Wolfgang (éd.), *Speech, place, and action. Studies in deixis and related topics*, Chichester, John Wiley, p. 315-338.
- ERNOUT, Alfred et THOMAS, François (2002 [1951]), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- EVERETT, Nicholas (2000), « Scribes and charters in Lombard Italy » dans *Studi Medievali* 41, p. 39-83.
- FAARLUND, Jean T. (1990), *Syntactic Change: Towards a Theory of Historical Syntax*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- FEUILLET, Jack (1985), « La théorie de Benveniste et l'organisation des systèmes verbaux » dans *L'information grammaticale* 26, p. 3-8.
- FELLER, Laurent (2009), *Église et société en Occident*, Paris, Armand Colin.

FEW, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg en ligne : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/> ; consulté en juin 2021.

FIALON, Sabine, LONGRÉE, Dominique et PHILIPPART DE FOY, Caroline (2017), « De l'emploi des démonstratifs et déictiques dans un corpus hagiographique de l'Antiquité tardive et du Haut-Moyen Age : une étude statistique des variations diachroniques, diatopiques ou diaphasiques » dans GARCÍA LEAL, Alfonso et PRIETO ENTRIALGO, Clara Elena (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif XI*, Hildesheim [etc.], Olms-Weidmann, p. 437-450.

FORNACIARI, Raffaello (1919 [1884]), *Sintassi italiana dell'uso moderno*, Firenze, G.C. Sansoni.

FRAJZYNGIER, Zygmunt (1996), *Grammaticalization of the Complex Sentence: A case study in Chadic*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.

FRUYT, Michèle (2005), « La corrélation en latin : définition et description » dans DE CARVALHO Paulo et LAMBERT Frédéric (éd.), *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 17-44.

FRUYT, Michèle (2010a), « Deictics and Endophors in the Diachrony of Latin » dans *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout De lingua Latina* 5, disponible en ligne : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-5-relations-spatio-temporelles-en-latin-etudes-sur-la-temporalite-verbale-volume-3/3>, consulté en juin 2021.

FRUYT, Michèle (2010b), « Interprétation du latin *ipse* comme un « intensifieur » » dans FRUYT, Michèle et SPEVAK, Olga (éd.), *La quantification en latin*, Paris, L'Harmattan, p. 39-74.

FRUYT, Michèle (2010c), « L'emploi de *is*, *hic*, *iste*, *ille*, *ipse* en latin archaïque et classique » dans *Revue des Études latines* 84, p. 44-75.

FRUYT, Michèle (2011), « Grammaticalization in Latin » dans dans BALDI, Philip et CUZZOLIN, Pierluigi (éd.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax*, vol. 4 : *Complex Sentences, Grammaticalization, Typology*, Berlin/New York, De Gruyter Mouton.

GARAUD, Marcel (1926), « Le droit romain dans les chartes poitevines du IX^e au XI^e siècle » dans *Mélanges de droit romain dédiés à Georges Cornil*, I, Gand/Paris, Ancienne Maisons d'Édition Vanderpoorten/Sirey, p. 399-424.

GÄRDENFORS, Peter (2000), *Conceptual Spaces: The Geometry of Thought*, Cambridge, The MIT Press.

GÄRDENFORS, Peter (2014), *The Geometry of the Meaning: Semantics Based on Conceptual Spaces*, Cambridge, The MIT Press.

GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (1998), « La dimension cataphorique du démonstratif. Étude de construction à relative » dans *Langue française* 120, p. 44-50.

- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (2011), *Les déterminants du français*, Paris, Éditions Ophrys.
- GAUDINO FALLEGGIER, Livia (2014), « L'italien » dans KLUMP, Andre, KRAMER, Johannes et ALINE, Willems (éd.), *Manuel des langues romanes*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 342-366.
- GENOT, Gérard (1998), *Manuel de linguistique de l'italien : approche diachronique*, Paris, Ellipses.
- GOELZER, Henri (1884), *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme*, Paris, Hachette.
- GOELZER, Henri (1909), *Le latin de saint Avit*, Paris, Alcan.
- GRACEFFA, Agnès (2009), *Les historiens et la question franque. Le peuplement franc et les Mérovingiens dans l'historiographie française et allemande des IX^e-XX^e siècles*, Turnhout, Brepols
- GRANNIER, Thomas (2009), « La culture lettrée des élites princières et duciales de l'Italie méridionale latine, VIII^e-XI^e siècle » dans BOUGARD, François, LE JEAN, Régine, MCKITTERICK, Rosamond (éd.), *La culture du Haut Moyen Âge : une question d'élites ?*, Turnhout, Brepols, p.171-186.
- GRECO, Paolo (2013), « La subordination complétive dans les chroniques latines de l'Italie du Centre-Sud (siècles XI^e-XII^e) » dans *De lingua Latina*, 9, disponible en ligne : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-9-varia> ; consulté en juin 2021.
- GUGLIELMINO, Salvatore et GROSSER, Hermann (2000), *Il sistema letterario, 1. Storia. Dal Duecento al Cinquecento*, Milano, Principato.
- GUILLOT, Céline, LAVRENTIEV, Alexei et PINCEMIN, Bénédicte (2013), « Le discours direct au Moyen Âge : vers une définition et une méthodologie d'analyse » dans LAGORGETTE, Dominique et LARRIVÉE, Pierre (éd.), *Représentations du sens linguistique 5*, Chambéry, Université de Savoie, p. 17-41.
- GUILLOT, Céline et CARLIER, Anne (2015), « Évolution des démonstratifs du latin au français : le passage d'un système ternaire à un système binaire » dans CARLIER, Anne et al. (éd.), *Le français en diachronie : nouveaux objets et méthodes*, Berne, Peter Lang, p. 337-371.
- GUILLOT, Céline, HEIDEN, Serge, LAVRENTIEV, Alexei et PINCEMIN, Bénédicte (2015), « L'oral représenté dans un corpus de français médiéval (9^e-15^e) : approche contrastive et outillée de la variation diasystémique » dans KRAGH, Kristen Jeppesen et LINDSCHOUW, Jan (éd.), *Les variations diasystémiques et leurs interdépendances dans les langues romanes. Actes du Colloque DIA II à Copenhague (19-21 nov. 2012)*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, p. 15-28.

- GUILLOT-BARBANCE, Céline et MARCHELLO-NIZIA Christiane (2015), « Spécialisation morpho-syntaxique et changement sémantique : le cas du démonstratif français » dans *Langue française* 187, p. 79-110.
- GUILLOT-BARBANCE, Céline (2017), *Le démonstratif en français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9^{ème}-15^{ème} siècles)*, Leuven/Paris, Peeters.
- GUILLOT-BARBANCE, Céline, PINCEMIN, Bénédicte et LAVRENTIEV, Alexei (2017), « Représentation de l'oral en français médiéval et genres textuels », *Langages* 208, p. 53-68.
- GUYOTJEANNIN, Olivier *et al.* (1993), *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols.
- HANKS, William (1992), « The indexical ground of deictic reference » dans DURANTI, Alessandro et GOODWIN, Charles (éd.), *Rethinking Context. Language as Interactive Phenomenon*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 43-76.
- HALLIDAY, Michael et HASAN, Ruqaiya (1976), *Cohesion in English*, London [etc.], Longman.
- HARRIS, Alice, C. et CAMPBELL, Lyle (1995), *Historical Syntax in Cross-Linguistic Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HAWKINS, John A. (1978), *Definiteness and Indefiniteness. A Study in Reference and Grammaticality Prediction*, London, Croom Helm.
- HEATHER, Peter (2005), *The Fall of the Roman Empire: a New History of Rome and the Barbarians*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- HEIDEN, Serge *et al.* (2010), « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement » dans BOLASCO, Sergio *et al.* (éd.), *JADT 2010: statistical analysis of textual data : proceedings of the 10th international Conference*, vol. 2, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, Roma, p. 1021-1032.
- HEINE, Bernd, CLAUDI, Ulrike, HÜNNEMEYER, Friederike (1991), *Grammaticalization: a conceptual framework*, Chicago, University of Chicago Press.
- HEINE, Bernd (2002), « On the role of context in grammaticalization » dans WISCHER, Ilse et DIEWALD, Gabriele (éd.), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam, Benjamins, p. 83-101.
- HERMAN, József (1970 [1967]), *Le latin vulgaire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- HERTZENBERG, Mari Johanne Bortal (2015), *Third Person Reference in Late Latin. Demonstratives, Definite Articles and Personal Pronouns in the Itinerarium Egeriae*, Berlin/Boston, De Gruyter Mouton.
- HILAIRE, Jean (2008), « Introduction » dans FAGGION, Lucien *et al.* (éd.), *Le notaire : entre métier et espace public en Europe : VIII^e - XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 7-10.

- HIMMELMANN, Nikolaus (1996), « Demonstratives in narrative discourse: a taxonomy of universal uses » dans FOX, Barbara (éd.), *Studies in Anaphora*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, p. 205-254.
- HOLLYMAN, Kenneth James (1957), *Le développement du vocabulaire féodal en France pendant le haut Moyen âge : étude sémantique*, Genève/Paris, E. Droz/Minard.
- HOPPER, Paul J. (1991), « On Some Principles of Grammaticalization » dans TRAUOGOTT, Elizabeth Closs & HEINE, Bernd (éd.), *Approaches to grammaticalization*, (2 vol.), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- INGLEBERT, Hervé (2012) « Introduction: Late Antique Conceptions of Late Antiquity » dans JOHNSON, Scott F. (dir.), *The Oxford Handbook of Late Antiquity*, Oxford, Oxford University Press, p. 3-28.
- JOFFRE, Marie-Dominique (1997), « Sens et emploi de *iste* à la fin de l'époque républicaine » dans *Revue des Études Latines* 75, p. 145-154.
- JOFFRE, Marie-Dominique (1998a) « Comment s'élabore le sens d'une forme ? L'exemple de *iste* dans l'*Asinaria* de Plaute » dans BUREAU, Bruno et NICOLAS, Christian (éd.), *Moussyllanea : mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à Claude Moussy*, Louvain, Peeters, p. 131-137.
- JOFFRE, Marie-Dominique (1998b), « Anaphoriques et déictiques dans l'*Amphitryon* de Plaute (vers 551 à 1146) » dans *Vita Latina* 151, p. 59-68.
- JOFFRE, Marie-Dominique (2007), « *Iste*, un moyen de capter l'attention de l'auditoire » dans LEDENTU, Marie et ACHARD, Guy (éd.), *Parole, media, pouvoir dans l'Occident romain : hommages offerts au professeur Guy Achard*, Lyon, Centre d'études romaines et gallo-romaines/Université Jean Moulin, Lyon 3, p. 11-22.
- JOFFRE, Marie-Dominique (2010), « Cohérence textuelle et deixis : le jeu *hic / ille* dans la prose classique » dans ANREITER, Peter et KIENPOINTNER, Manfred (éd.), *Latin Linguistics Today. Akten des 15. Internationalen Kolloquiums zur Lateinischen Linguistik*, Innsbruck, Institut für Sprachen und Literaturen der Universität Innsbruck, p. 561-574.
- JOFFRE, Marie-Dominique (2015), « Présence du narrateur dans le discours indirect : l'anaphore et la deixis à partir d'exemples empruntés aux livres XXI, XXIII et XXX de Tite-Live » dans *De Lingua Latina* 10, disponible en ligne : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-10-le-discours-rapporte-en-latin-1/2>, consulté en juin 2021.
- JUNGBLUTH, Konstanze (2003), « Deictics in the conversational dyad: Findings in Spanish and some cross-linguistics outlines » dans LENZ Friedrich (éd.), *Deictic Conceptualisation of Space, Time and Person*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, p. 13-40.
- JUNGBLUTH, Konstanze (2005), *Pragmatik der Demonstrativpronomina in den iberoromanischen Sprachen*, Berlin, De Gruyter.

- KELLER, Ruth Mildred (1946), « *Iste Deiktikon in the Early Roman Dramatists* » dans *Transactions and Proceedings of the American Philological Association* 77, p. 261-316.
- KILANI-SCHOCH, Marianne et DRESSLER, Wolfgang Ulrich (2005), *Morphologie naturelle et flexion du verbe français*, Tübingen, G. Narr.
- KLEIBER, Georges (1983), « Les démonstratifs (dé)montrent-ils ? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs » dans *Le français moderne* 51/2, p. 99-117.
- KLEIBER, Georges (1984), « Sur la sémantique des descriptions démonstratives » dans *Linguisticae Investigationes* 8(1), p. 63-85.
- KLEIBER, Georges (1986), « Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? » dans *L'information grammaticale* 30, p. 3-22.
- KLEIBER, Georges (1987), « L'opposition *cist/cil* en ancien français ou comment analyser les démonstratifs ? » dans *Revue de linguistique romane* 51, p. 5-35.
- KLEIBER, Georges (1989), « Référence, texte et embrayeurs » dans *Semen* 4, p. 13-50.
- KLEIBER, Georges (1991), « Anaphore-deixis : où en sommes-nous ? » dans *L'information grammaticale* 51, p. 3-18.
- KLEIBER, Georges (1994), *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duclos.
- KLEIBER, Georges (2001), *L'anaphore associative*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KOCH, Peter et OESTERREICHER, Wulf (2001), « Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache. Langage parlé et langage écrit » dans HOLTUS, Günter *et al.* (éd.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, p. 584-627.
- KIRSNER, Robert (1979), « Deixis in discourse: An exploratory quantitative study of the modern Dutch demonstrative adjectives » dans GIVÓN, Talmy (éd.), *Discourse and Syntax*, New York, Academic Press, p. 355-375.
- KURYŁOWICZ, Jerzy (1964), *The inflectional categories of Indo-European*, Heidelberg, Winter.
- KURYŁOWICZ, Marek (1992), « Agoranomosi tabellio. Z historii antycznego notariatu » dans *Rejent* 9, p. 9-18.
- KURZON, Dennis (1985), « Signposts for the reader: A corpus-based study of text deixis » dans *Text – Interdisciplinary Journal for the Study of Discours* 5(3), p. 187-200.
- LANÇON, Bertrand (1992), *Le monde romain tardif III^e-VII^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin.
- LAURY, Ritva (1997), *Demonstratives in interaction: the emergence of a definitive article in Finnish*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins Publishing Company.

- LAVENCY, Marius (1985), *Usus. Grammaire latine. Description du latin Classique en vue de la lecture des auteurs*, Paris, Gembloux, Duculot.
- LEDGEWAY, Adam (2015), « Varieties in Italy » dans JUNGBLUTH, Konstanze et DA MILANO, Frederica (éd.), *Manual of Deixis in Romance Languages*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 75-113.
- LEEMAN, Danielle (2004), *Les déterminants du nom en français : syntaxe et sémantique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LEFEUVRE, Florence et PARUSSA, Gabriella (2020) « L'oral représenté en diachronie et en synchronie : une voie d'accès à l'oral spontané ? » dans *Langages* 217, p. 9-21.
- LE JEAN, Régine (2015 [2006]), *Les Mérovingiens*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LEMAS, Nicolas (2016), *Les Mérovingiens. Société, pouvoir, politique 451-751*, Paris, Armand Colin.
- LEVINSON, Stephen C. (2018), « Introduction: Demonstratives: Patterns in Diversity » dans LEVINSON, Stephen C. et al. (éd.), *Demonstratives in Cross-Linguistic Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-42.
- LEVINSON, Stephen C. et al. (éd.) (2018), *Demonstratives in Cross-Linguistic Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LIEBS, Detlef (2008), « Roman Vulgar Law in Late Antiquity » dans SIRKS, Adriaan (éd.), *Aspects of Law in Late Antiquity: Dedicated to A. M. Honoré on the Occasion of the Sixtieth Year of His Teaching in Oxford*, Oxford, All Souls College.
- LÖBNER, Sebastian (1985), « Definites » dans *Journal of Semantics* 4, p. 279-326.
- LYONS, John (1977), *Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LYONS, John (1995), *Linguistic Semantics: An introduction*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MAES, Alfons (1991), *Nominal anaphors and the coherence of discourse*, Thèse de doctorat, Tilburg, Université Catholique du Brabant. Publié ensuite en 1996 sous le titre *Nominal anaphors, markedness and the coherence of discourse*, Leuven, Peeters¹¹⁰.
- MAES, Alfons et NOORDMAN, Leo (1995), « Demonstrative nominal anaphors : a case of nonidentificational markedness » dans *Linguistics* 33/2, p. 255-282.
- MAILLOUX, Anne (2008), « L'émergence du notariat à Lucques (VIII^e-X^e siècle). Normes et pratiques d'un corps professionnel » dans FAGGION, Lucien et al. (éd.),

¹¹⁰ Les références présentes dans notre thèse renvoient à la version de 1991.

- Le notaire : entre métier et espace public en Europe : VIII^e - XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 13-27.
- MANO, Sophie (2006), « En toutes lettres. Des femmes sur les murs de Pompéi » dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire* 24, p. 9-25.
- MANOLIU, Maria M. (2011), « Pragmatic and Discourse Changes » dans MAIDEN, Martin *et al.* (éd.), *The Cambridge History of the Romance Languages*, vol. 1, Cambridge/New York, Cambridge University Press, p. 472-531.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1995), *L'évolution du français. Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (2003), « 'Se voz de ceste ne voz poéz oster, Je voz ferai celle teste coper.' (Ami et Amile 753) : La sphère du locuteur et la déixis en Ancien français » dans VANNESTE, Alex *et al.* (éd.), *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeller* Louvain [etc.], Peeters, p. 413-427.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (2005), « Deixis and subjectivity: the semantics of demonstratives in Old French (9th-12th century) » dans *Journal of Pragmatics* 37/1, p. 43-68.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, Duculot de Boeck.
- MÉDAN, Pierre (1928), *La latinité d'Apulée dans les Métamorphoses*, Paris, Hachette.
- MEYER, Paul, (1904), « De l'expansion de la langue française en Italie pendant le Moyen Âge » dans *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Roma, 1-9 aprile 1903)*, Roma, Accademia dei Lincei, p. 61-104.
- MIGLIORINI, Bruno (1978 [1960]), *Storia della lingua italiana*, Firenze, Sansoni.
- MILNER, Jean-Claude (1982), *Ordres et raisons de la langue*, Paris, Seuil.
- MONFRIN, Jacques (2001), *Études de philologie romane*, Genève, Droz.
- MORELLE, Laurent (2009), « Incertitudes et faux-semblants : quelques remarques sur l'élaboration des actes privés carolingiens à la lumière de deux gisements de France septentrionale (Sithiu/Saint-Bertin, Saint-Denis) » dans ERHART, Peter, HEIDECKER, Karl,
- MORTELMANS, Jesse (2006), « LEDIT vs le démonstratif en moyen français : quels contextes d'emploi ? » dans *Langue française* 152, p. 70-81.
- MORTELMANS, Jesse (2008), « Grammaticalisation analogue de marqueurs de focalisation en latin tardif et en moyen français » dans *L'information grammaticale* 118, p. 44-48.
- NICOLAJ, Giovanna (2003), « Il volgare nei documenti italiani medievali » dans GUYOTJEANNIN, Olivier (dir.), *Actes du XI congrès international de diplomatique (Troyes, jeudi 11 – samedi 13 septembre 2003)*, publié en ligne : <http://elec.enc.sorbonne.fr/CID2003/nicolaj> ; consulté en octobre 2020.

- NOYÉ, Ghislaine (2006), « Anéantissement et renaissance des élites dans le sud de l'Italie, v^e-IX^e siècles » dans BOUGARD, François, FELLER, Laurent et LE JAN, Régine (éd.), *Les étiles au haut Moyen Âge : crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, p. 167-205.
- OLEŚ, Kamila (2019), *Intertekstualne i mityczne. Kompleksy rezydencjonalne Piastów i Przemyślidów od połowy X do końca XI stulecia* [Intertextual and mythical. The royal seats of Piasts and Premyslids between mid-10th and late 11th century AD], thèse de doctorat, Université Adam-Mickiewicz de Poznań et Université Charles de Prague.
- PALERMO, Massimo (2015), *Linguistica italiana*, Bologna, Il Mulino.
- PAGEL, Mark (2000), « The History, Rate, and Pattern of World Linguistic Evolution » dans KNIGHT, Chris *et al.* (éd.), *The Evolutionary emergence of language: social function and the origins of linguistic form*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PEI, Mario A. (1932), *The Language of the Eight Century Texts in Northern France. A Study of the Original Documents in the Collection of Tardif and other Sources*, New York, Columbia University.
- PERDICOYIANNI-PALÉOLOGOU, Hélène (2006a), « "Ipse" chez Plaute » dans *Latomus* 65, p. 347-353.
- PERDICOYIANNI-PALÉOLOGOU, Hélène (2006b), « Les emplois de *ecce*, *eccum*, *eccistum*, *eccillum* chez Plaute » dans *Faventia* 28 (1-2), p. 41-52.
- PERDICOYIANNI-PALÉOLOGOU, Hélène (2013), *Anaphore, cataphore et deixis chez Plaute. Les emplois de is, hic, iste, ille*, Leuven/Paris/Walpole, Peeters.
- PIERONI, Silvia (2010), « Deixis and anaphora » dans BALDI, Philip et CUZZOLIN, Pierluigi (éd.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax*, vol. 3 : *Constituent Syntax: Quantification, Numerals, Possession, Anaphora*, Berlin/New York, De Gruyter Mouton, p. 389-501.
- PIERONI, Silvia (2016), « On the distinction between *ego énonciateur* and *ego énoncé* in first-person texts: *iste* as a manifestation of the *ego énonciateur* » dans POCETTI, Paolo (éd.), *Latinitatis rationes. Descriptive and historical accounts for the Latin language*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 869-885.
- PINKSTER, Harm (1988 [1984]), *Lateinische Syntax und Semantik*, trad. HEBERLEIN, Friedrich et LAMBERTZ, Thomas, Tübingen, Francke.
- PŁOCHARZ, Piotr (2017), « SERMON IN ADVENTU DOMINI : Qui comprend le latin au IX^e siècle en Italie du Nord ? » dans *Collectanea Philologica* 20, p. 91-102.
- PŁOCHARZ, Piotr (2019), « Latinophonie altimédiévale en Italie méridionale. Étude des démonstratifs dans les chartes. Le cas de IPSE » dans *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae* 59, p. 399-411.

- POGGI SALANI, Teresa (2010), « Italiano regionale » dans SIMONI, Rafale, BERRUTO Gaetano et D'ACHILLE Paolo (éd.), *Enciclopedia dell'italiano*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana Treccani, p. 726-729.
- POLITZER, Frieda N. et POLITZER, Robert L (1954), *Romance Trends in 7th and 8th Century Latin Documents*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- POUDAT, Céline et LANDRAGIN, Frédéric (2017), *Explorer un corpus textuel*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- PRATESI, Alessandro (1983), « Lo sviluppo del notariato nel ducato spoletino attraverso la documentazione privata » dans *Atti del 9 Congresso internazionale di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 27 settembre - 2 ottobre 1982*, Spoleto, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, p. 507-520.
- PRÉVOST, Sophie et DUFRESNE, Monique (2020), « L'approche du changement linguistique dans la *Grande Grammaire Historique du Français* » (chapitre 2) dans MARCHELLO-NIZIA, Christiane et al. (éd.), *Grande Grammaire Historique du Français*, vol. 1, Berlin/Boston, De Gruyter Mouton, p. 15-36.
- REDON, Odile et al. (2002), *Les langues de l'Italie médiévale*, Turnhout, Brepols.
- REGNIER, Adolphe (1886), *La latinité des sermons de saint Augustin*, Paris, Hachette.
- RENTI, Lorenzo (2010), « L'articolo » dans SALVI, Giampaolo et RENTI, Lorenzo (éd.), *Grammatica dell'italiano antico*, Bologna, il Mulino, p.297-347.
- RENTI, Lorenzo et SALVI, Giampaolo (2011), « Italiano antico » dans *Laboratorio sulle Varietà Romanze Antiche 4*, p. 35-57.
- RICHARD, Jean (1962), « Tribunal et notariat aux temps mérovingiens » dans *Annales de Bourgogne* 34, p. 194-195.
- RICHÉ, Pierre (1962), *Éducation et culture dans l'Occident barbare : VI^e-VIII^e siècle*, Paris, Seuil.
- RICHTER, Michael (1979), « Latina lingua – sacra seu vulgaris ? » dans LOURDAUX, Willem et VERHELST, Daniel (éd.), *The Bible and Medieval Culture*, Leuven, Leuven University Press, p. 16-34.
- RIEGEL, Martin et al. (2009 [1994]), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- RIO, Alice (2009), *Legal Practice and the Written Word in the Early Middle Ages. Frankish Formulae, c. 500-1000*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RIO, Alice (2016 [date de mise en ligne]), « Les formulaires mérovingiens et carolingiens. Quelques réflexions tardives » dans *Les formulaires. Compilation et circulation des modèles d'actes dans l'Europe médiévale et moderne. XIII^e congrès de la Commission internationale de diplomatique (Paris, 3-4 septembre 2012)*, GUYOTJEANNIN, Olivier, MORELLE, Laurent et SCALFATI, Silio P. (éd.), publié en ligne ; <http://elec.enc.sorbonne.fr/cid2012/part1> ; consulté en mars 2021.

- ROCHUS, Laurent (1934), *La latinité de Salvien*, Bruxelles, Palais des Académies.
- ROHLFS, Gerhard (1968 [1949]), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialette. Morfologia*, trad. FRANCESCHI Temistocle, Torino, Giulio Einaudi editore.
- SABATINI, Francesco (1968), « Dalla "scripta latina rustica" alle "scriptae" romanze » dans *Studi medievali* 9, p. 320-358.
- SAS, Louis Furman (1937), *The Noun Declension System in Merovingian latin*, Paris, Pierre André.
- SAUSSURE, Ferdinand de (2016 [1916]), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot & Rivages.
- SAUSSURE, Louis de (éd.) (2018), *Deixis et anaphore*, London, ISTE éditions.
- SELIG, Maria (1992), *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein. Romanischer Sprachwandel und lateinische Schriftlichkeit*, Tübingen, Scriptoralia.
- SERBAT, Guy (2001), « is : un super-nom » [1984] dans NADJO, Léon (éd.), *Opera Disiecta*, Louvain-Paris, Peeters, p. 575-581.
- SORNICOLA, Rosanna (2011), « Per la storia dei dimostrativi romanzi: i tipi neutri [tso], [so], [ço], e la diacronia dei dimostrativi latini » dans *Zeitschrift für romanische Philologie* 127, p. 220-314.
- SORNICOLA, Rosanne (2012a), « Bilinguismo e diglossia dei territori bizantini e longobardi del Mezzogiorno. Le testimonianze dei documenti del IX e X secolo » dans *Quaderno n. 59 dell'Accademia Pontaniana*, Napoli, Accademia Pontaniana, p. 1-102.
- SORNICOLA, Rosanne (2012b), « Multifunzionalità di *ipse* in latino e polimorfismo degli esiti romanzi » dans BIVILLE, Frédérique *et al.* (éd.), *Latin Vulgaire – Latin Tardif IX*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, p. 347-362.
- SORNICOLA, Rosanne (2014), « Il contributo dei documenti dell'Italia meridionale allo studio della transizione dal latino al romanzo: il caso delle carte notarili del IX e X secolo » dans in DANLER, Paul et KONECNY, Christine (éd.), *Dall'architettura della lingua italiana all'architettura linguistica dell'Italia. Saggi in omaggio a Heidi Siller-Runggaldier*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 195-216.
- SORNICOLA, Rosanne (2015), « Curiales, notarii, presbyteri nella Campania alto-medievale. Alcuni problemi di sociolinguistica storica, con particolare riguardo alla morfosintassi » dans CONSANI, Carlo (éd.), *Contatto interlinguistico tra presente e passato*, Milano, LED Edizioni Universitarie, p. 237-282.
- STAVINSCHI, Alexandra Corina (2009), *Sullo sviluppo del sistema dimostrativo italo-romanzo*, LabRomAn 3/I-2009 (numero monografico).

- STAVINSCHI, Alexandra Corina (2012), « On the development of the Romance demonstrative systems. Historical remarks and theoretical conclusions » dans *Diachronica* 29 (1), p. 72-97.
- SZANTYKA, Izabela Anna (2017), « Lo studio morfo-sintattico dei costrutti determinanti con il pronome dimostrativo variabile *quello* » dans *Lublin Studies in Modern Languages and Literature* 41 (2), p. 96-111.
- SZANTYKA, Izabela Anna (2019), *I dimostrativi in italiano e in francese. Parte prima: Introduzione teorica e quadro metodologico allo studio dei pronomi dimostrativi italiani e francesi*, Lublin, Wydawnictwo Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej.
- TAMBA, Irène (2010), *La sémantique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TANZ, Christine (1980), *Studies in the acquisition of deictic terms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TEYSSIER, Paul (1981), « Le système de déictiques spaciaux en portugais au XIV^e, XV^e, XVI^e siècles » dans *Cahiers de Linguistique Hispanique Médiévale* 13, p. 5-39.
- TOCK, Benoît-Michel (1999), « L'acte privé en France, VII^e siècle – milieu du X^e siècle » dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge* 111 (2), p. 499-537.
- TOCK, Benoît-Michel (2005), *Scribes, souscripteurs et témoins dans les actes privés en France* (VI^e – début du XII^e siècle), Turnhout, Brepols.
- TOURATIER, Christian (1994), *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- TRAGER, George Leonard (1959), *The use of the Latin demonstratives up to 600 A.D. as the source of Romance article*, New York, Institute of French Studies.
- TRAUGOTT, Elizabeth Closs (1989), « On the Rise of Epistemic Meanings in English: An example of subjectification in semantic change » dans *Language* 65, p. 31-55.
- VÄÄNÄNEN, Veikko (1966 [1937]), *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes*, Berlin, Akademie Verlag.
- VÄÄNÄNEN, Veikko (2012 [1963]), *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.
- VAN ACKER, Marieke (2007), *Ut quique rustici et inlitterati hec audierint intellegant : hagiographie et communication verticale au temps des mérovingiens, VII-VIII siècles*, Turnhout, Brepols.
- VAN ACKER, Marieke (2016), « Peut-on parler de reflets de code-switching dans la documentation du haut Moyen Âge ? » dans GRÉVIN, Benoît et MAIREY, Aude (éd.), *Le Moyen Âge dans le texte*, Paris, Publications de la Sorbonne p. 61-75.
- VAN UYTFANGHE, Marc (2008a), « Quelques observations sur la communication linguistique dans la Romania du IX^e siècle » dans MOOS, Peter von (éd.), *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert) - Entre Babel et Pentecôte différences*

linguistiques et communication orale avant la modernité (VIIIe-XVIIe siècle), Münster/Zürich, LIT Verlag, p. 317-338.

VAN UYTFANGHE, Marc (2008b), « La communication verticale latine en Italie (VI^e-VIII^e siècle) » dans VAN ACKER, Marieke *et al.* (éd.), *Latin écrit – Roman oral ? De la dichotomisation à la continuité*, Turnhout, Brepols, p. 127-135.

VAN UYTFANGHE, Marc (2009), « Les expressions du type *quod vulgo vocant* dans des textes latins antérieurs au Concile de Tours et aux Serments de Strasbourg : témoignages lexicologiques et sociolinguistiques de la « langue rustique romaine » ? » dans *Zeitschrift für romanische Philologie* 105, p. 28-49.

VIELLIARD, Jeanne (1927), *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion.

VINCENT, Nigel (1998), « Tra grammatica e grammaticalizzazione: articoli e clitici nelle lingue (italo-)romanze » dans RAMAT, Paolo et ROMA, Elisa (éd.) *Sintassi storica. Atti del XXX Congresso Internazionale della Società di Linguistica Italiana*, Roma, Bulzoni, p. 441-440.

VINCENT, Nigel (1999), *The Synchrony and Diachrony of Deixis in Old Neapolitan (With Special Reference to the Cronache e ricordi of Loise de Rosa*, Manchester, University of Manchester, manuscrit.

VIOLANTE, Cinzio (1976), « Lo studio dei documenti privati per la storia medioevale fino al XII secolo » dans *Fonti medioevali e problematica storiografica. Atti del Congresso internazionale tenuto in occasione del 90° Anniversario della fondazione dell'Istituto Storico Italiano 1883-1973, Roma 22-27 ottobre 1973*, vol. 1, Roma, Istituto storico italiano per il Medio, Evo, p. 69-130.

WACKERNAGEL, Jakob (1928 [1924]), *Vorlesungen über Syntax*, 2 vol., Bâle, Birkhäuser.

WIEWIÓROWSKI, Jacek (2012), *Sądownictwo późnorzymskich wikariuszy diecezji*, Poznań, Wydawnictwo Naukowe UAM.

ZUMTHOR, Paul (1983), *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil.

ZUMTHOR, Paul (1984), *La poésie et la voix dans la civilisation médiévale*, Paris, Presses Universitaires de France.

ZUMTHOR, Paul (1987), *La lettre et la voix. De la littérature médiévale*, Paris, Seuil.

Annexe

1. Liste des chartes du corpus FR

Numéro dans le corpus FR	Date	Sources
1	680	« Charte Artem/CMJS n°4818 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4818/
2	682	« Charte Artem/CMJS n°4496 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4496/
3	732	« Charte Artem/CMJS n°3872 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3872/
4	762	« Charte Artem/CMJS n°3873 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3873/
5	766	« Charte Artem/CMJS n°2929 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2929/
6	769	« Charte Artem/CMJS n°4488 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4488/
7	770	« Charte Artem/CMJS n°2937 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2937/
7a	780	« Charte Artem/CMJS n°1054 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1054/
8	790	« Charte Artem/CMJS n°4498 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4498/
9	794	« Charte Artem/CMJS n°4501 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4501/
10	797	« Charte Artem/CMJS n°2961 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2961/
11	800	« Charte Artem/CMJS n°952 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte952/
12	804	« Charte Artem/CMJS n°4788 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4788/
13	804	« Charte Artem/CMJS n°4789 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4789/
14	805	« Charte Artem/CMJS n°2964 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2964/
15	811	« Charte Artem/CMJS n°2002 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2002/
16	813	« Charte Artem/CMJS n°4790 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4790/
17	820	« Charte Artem/CMJS n°3770 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3770/
18	821	« Charte Artem/CMJS n°2359 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2359/
19	826	« Charte Artem/CMJS n°124 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte124/
20	837	« Charte Artem/CMJS n°3775 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3775/
21	840	« Charte Artem/CMJS n°2988 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2988/
22	848	« Charte Artem/CMJS n°2998 »

		http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2998/
23	848	« Charte Artem/CMJS n°2361 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2361/
24	848	« Charte Artem/CMJS n°1059 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1059/
24a	848	« Charte Artem/CMJS n°3958 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3958/
24b	852	« Charte Artem/CMJS n°3001 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3001/
25	856	« Charte Artem/CMJS n°3957 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3957/
25a	859	« Charte Artem/CMJS n°2030 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2030/
26	866	« Charte Artem/CMJS n°132 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte132/
27	866	« Charte Artem/CMJS n°1063 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1063/
28	873	« Charte Artem/CMJS n°3967 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3967/
29	875	« Charte Artem/CMJS n°352 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte352/
30	876	« Charte Artem/CMJS n°1064 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1064/
31	877	« Charte Artem/CMJS n°3938 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3938/
31a	878	« Charte Artem/CMJS n°1065 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1065/
32	880	« Charte Artem/CMJS n°136 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte136/
33	880	« Charte Artem/CMJS n°1066 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1066/
34	880	« Charte Artem/CMJS n°1578 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1578/
35	882	« Charte Artem/CMJS n°1792 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1792/
36	883	« Charte Artem/CMJS n°645 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte645/
36a	886	« Charte Artem/CMJS n°1068 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1068/
36b	886	« Charte Artem/CMJS n°1067 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1067/
37	888	« Charte Artem/CMJS n°1797 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1797/
38	891	« Charte Artem/CMJS n°148 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte148/
39	891	« Charte Artem/CMJS n°1801 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1801/
40	891	« Charte Artem/CMJS n°1800 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1800/
40a	892	« Charte Artem/CMJS n°1070 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1070/
41	892	« Charte Artem/CMJS n°3778 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte3778/
42	892	« Charte Artem/CMJS n°1071 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1071/
43	893	« Charte Artem/CMJS n°1072 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1072/
44	897	« Charte Artem/CMJS n°1073 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1073/

45	898	« Charte Artem/CMJS n°1075 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1075/
46	900	« Charte Artem/CMJS n°1177 » http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1177/

2. Liste des chartes du corpus IT

Codex Diplomaticus Cavensis

(https://www.oeaw.ac.at/gema/langobarden/lango_cavensis_einl.htm)

Numéro dans le corpus IT	Numéro dans le <i>Codex</i>	Date
1.	VI	816
2.	VII	818
3.	VIII	819
4.	IX	821
5.	XII	822
6.	XIII	823
7.	XIV	824
8.	LXXIX	832 ¹¹¹
9.	XVI	836 ¹¹²
10.	XVII	837
11.	XX	842
12.	XXIII	842 ¹¹³
13.	XXIV	844
14.	XXVII	847
15.	XXVIII	848
16.	XXIX	848
17.	XXX	848
18.	XXXII	848
19.	XXXIII	849
20.	XXXIV	850
21.	XLV	852 ¹¹⁴
22.	XXXVII	853
23.	XXXVIII	854
24.	XXXVIII.	854
25.	XL	855

¹¹¹ La date selon les *Chartae latinae antiquiores*, vol. 50, doc. n° 12, (éd. Cavallo *et al.* 1997). Le *Codex* indique l'an 875

¹¹² La date selon les *Chartae latinae antiquiores*, vol. 50, doc. n° 13, (éd. Cavallo *et al.* 1997). Le *Codex* indique l'an 835

¹¹³ La date selon les *Chartae latinae antiquiores*, vol. 50, doc. n° 18, (éd. Cavallo *et al.* 1997). Le *Codex* indique l'an 843

¹¹⁴ La date selon les *Chartae latinae antiquiores*, vol. 50, doc. n° 30, (éd. Cavallo *et al.* 1997). Le *Codex* indique l'an 856

Codice Diplomatico Gaetano, vol. I

Numéro dans le corpus IT	Numéro dans le <i>Codex</i>	Date
26	10	862
27	14	887
28	22	914
29	24	918
30	25	919
31	26	919
32	28	922
33	29	922
34	30	923
35	33	930
36	35	933
37	37	935
38	41	939
39	42	939
40	44	944
41	46	944
42	47	945
43	51	949
44	52	950
45	56	957
46	59	958
47	60	962
48	61	962
49	62	962
50	64	963
51	65	963

Codice Diplomatico Gaetano, vol. II

Numéro dans le corpus IT	Numéro dans le <i>Codex</i>	Date
52	66	964
53	71	976
54	73	978
55	75	980
56	77	980
57	78	980
58	81	983
59	82	983
60	85	984
61	87	991
62	88	991
63	91	994
64	94	996
65	97	998

Table des matières

Remerciements.....	3
Résumé.....	5
Sommaire	7
Introduction.....	9
1. Objet de recherche et cadre général	9
2. Arrière-plan théorique.....	12
3. Plan de recherche	14

PARTIE 1 : FONDEMENTS THÉORIQUES

Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un démonstratif ?.....	19
1. Morphèmes grammaticaux.....	19
1.1 Un critère quantitatif	20
1.2 Un critère fonctionnel.....	20
1.3 Un critère sémantique.....	22
1.4 Un critère de pure forme.....	23
2. Sémantique des démonstratifs.....	23
2.1 Le sens indexical	24
2.1.1 Le pôle déictique	24
2.1.2 Indications supplémentaires : informations relationnelles.....	26
2.1.3 La zone de repérage	26
2.2 Le sens descriptif.....	28
2.2.1 (Re)nommable et (re)classifiable	28
2.2.2 (Non) locuteur	32
2.2.3 Indications supplémentaires : informations qualitatives.....	34
2.3 Remarques conclusives sur les sens indexical et descriptif.....	34
3. Pragmatique des démonstratifs	35
3.1 L'exophore et l'endophore : deux voix différentes d'accès au référent.....	36
3.2 Quelques réflexions sur l'indexicalité et le démonstratif à la lumière des études cognitives	39
3.2.1 Le caractère universel de l'indexicalité et des démonstratifs.....	39
3.2.2 Le démonstratif en tant qu'outil de coordination de la pensée humaine..	41
4. Des morphèmes qui forment des systèmes complexes	44
4.1 Complexité quantitative	45
4.2 Complexité qualitative	47

Chapitre 2 : Les démonstratifs latins dans la diachronie longue	49
1. Les paradigmes des démonstratifs en latin classique	49
2. Réorganisation des paradigmes aux époques post-classique et tardive	51
2.1 Une stabilité morphologique apparente	51
2.2 Réorganisation des paradigmes	51
2.2.1 IS	52
2.2.2 HIC	54
2.2.3 ISTE	56
2.2.4 ILLE	57
2.2.5 IPSE et IDEM.....	57
3. Conséquence de la réorganisation des paradigmes	59
3.1 Le système en ancien français	59
3.2 Le système en ancien italien.....	60
3.3 Réorganisation sémantique.....	60
3.4 Transition du latin tardif à l'ancien italien	61

Chapitre 3 : Aperçu historique des descriptions du système des démonstratifs latins et de son évolution.....

1. Théories traditionnelles – latin classique	66
1.1 HIC	66
1.2 ISTE.....	68
1.3 ILLE.....	72
2. Théories traditionnelles – latin tardif	74
3. Limites et critique des théories traditionnelles.....	76
4. Nouvelles théories sur ISTE.....	79
4.1 Keller (1946).....	79
4.2 Joffre (1997, 1998a, b, 2007)	80
4.2.1 Présentation de la théorie de Joffre	80
4.2.2 Critique de la théorie de Joffre	83
4.2.3 Apports sur la nature de ISTE	84
4.3 Pieroni (2010, 2016).....	84
4.3.1 Présentation de la théorie de Pieroni	84
4.3.2 Critique de la théorie de Pieroni.....	88
4.3.3 Apports sur la nature de ISTE	92
5. Théorie des sphères personnelles – latin classique	93
5.1 Configurations énonciatives	94
5.1.1 Configuration <i>face-à-face</i>	95
5.1.2 Configuration <i>côte-à-côte</i>	96
5.2 Configuration <i>face-à-face</i> en latin classique	97
5.3 Une double opposition binaire à l'intérieur d'un système ternaire	97
5.4 Configuration <i>côte-à-côte</i> en latin classique ?	100
6. Théorie des sphères personnelles – latin tardif	101
6.1 Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien français ...	102
6.1.1 Une seule configuration énonciative	102
6.1.2 Discordance entre filiation morphologique et filiation sémantique ...	103
6.2 Système démonstratif en latin tardif.....	104
6.3 Évolution de ISTE et jeu d'oppositions entre HIC et ISTE	106
6.4 Et la transition du latin tardif vers l'ancien italien ?.....	109

7. Remarques conclusives	110

Chapitre 4 : Enjeux théoriques de la transition du latin tardif vers l'ancien italien

.....	113
1. Problèmes méthodologiques	113
1.1 Ambiguïté du terme d'ancien italien	113
1.2 Différence qualitative entre ancien italien et ancien français.....	116
1.3 Raisons possibles de l'apparition très tardive d'une littérature vernaculaire en Italie	117
1.4 Ancien italien – une différence qualitative pour la modélisation de la transition.....	120
1.5 Les difficultés à étudier la transition du latin tardif à l'ancien italien. Proposition pour contourner le problème de la différence qualitative.....	122
1.6 Systèmes binaire(s) et ternaire(s) – reconstruction ou continuité ?.....	124
2. Spécificités des démonstratifs italiens : une approche traditionnelle.....	127
2.1 Système(s) binaire(s) des démonstratifs.....	128
2.2 Système(s) ternaire(s) des démonstratifs.....	130

Chapitre 5 : Nouvelle approche de l'évolution sémantique des démonstratifs latins

.....	133
1. Modèle dit de départ.....	133
2. Extension et réorganisation du modèle dit de départ	134
2.1 Nouveau modèle théorique appliqué au latin classique	134
2.2 ISTE – référent associé à la sphère de l'interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur	135
2.3 Ce qui rend possible l'évolution du système en latin tardif	140
2.3.1 ISTE – acquisition de valeur « associé » au trait <i>locuteur</i> au moment de la disparition de HIC	141
2.3.2 ILLE – la seule série à disposer de la valeur « dissocié » pour le trait <i>locuteur</i>	142
3. Ajustement du nouveau modèle à la transition latin tardif – ancien italien	144
3.1 Système ternaire avec ISTE.....	144
3.2 Système ternaire avec IPSE.....	148
3.2.1 Comment se fait-il qu'un anaphorique devienne un déictique ?.....	148
3.2.2 De l'anaphorique au déictique – un contre-exemple typologique ?...	150
3.2.3 QUESSO (IPSE) comparable à ISTE – référent associé à la sphère de l'interlocution mais dissocié de la sphère du locuteur	152
3.3 Système binaire standard.....	155
3.3.1 QUESTO – référence à la sphère de l'interlocution	156
3.3.2 QUESTO – référence à la sphère personnelle du locuteur	157
3.3.3 QUELLO – exclusion de la sphère personnelle du locuteur.....	158
3.4 Système binaire avec IPSE.....	163
3.4.1 ESTO en tant que forme non renforcée de QUESTO et de COTESTO ..	164
3.4.2 La réanalyse de ESSO par analogie avec ESTO	166
3.5 Un système ou des systèmes ?.....	167

Chapitre 6 : Du démonstratif à l'article	173
1. L'article défini en tant que catégorie linguistique.....	173
2. Contextes favorables à l'émergence de l'article défini	175
2.1 La définitude pragmatique et sémantique.....	175
2.1.1 Fonctionnement articulaire de ILLE et IPSE en latin mérovingien (7 ^e -8 ^e siècles)	176
2.1.2 IPSE en tant que marqueur de définitude pragmatique et son évolution .	177
2.1.3 ILLE en tant que marqueur de définitude pragmatique et son évolution.	178
2.1.4 Marqueurs de définitude sémantique	179
3. Concurrence entre ILLE et IPSE.....	180
3.1 Pourquoi ILLE l'a-t-il emporté sur IPSE ?.....	181
3.2 Y a-t-il un rôle des démonstratifs métalinguistiques dans l'émergence de l'article défini ?	183

PARTIE 2 : CORPUS ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Chapitre 7 : Corpus de recherche	187
1. Présentation du corpus	187
1.1 Corpus français (Corpus FR).....	187
1.2 Corpus italien (Corpus IT).....	188
2. Critères de choix des textes	189
3. Explication du cadre temporel.....	190
3.1 Chronologie générale et terminologie employée.....	190
3.2 Rapport entre l'écrit et l'oral	192
3.3 Communication verticale.....	193
4. Critères chronologiques pour le choix des textes	194
4.1 Corpus FR.....	194
4.2 Corpus IT.....	195

Chapitre 8 : Charte notariale	199
1. Charte notariale privée en tant que genre textuel	199
1.1 Mise au point terminologique avec éléments de diplomatique	199
1.2 Acte privé et acte public – essai de synthèse.....	200
1.3 Architecture prototypique d'une charte	202
1.4 Alternance entre parties formulaires et parties libres	204
1.5 Mise en question du caractère répétitif des parties formulaires	205
1.6 Présence et absence de formulaires – Gaule et Italie.....	206
2. Intérêts pour les écrits pragmatiques	207
2.1 Nouveau paradigme scientifique	207
2.2 Écrits pragmatiques et accès à l'oralité	208
3. Ancrage social des écrits pragmatiques	211
3.1 Éléments d'histoire des pratiques notariales	212
3.1.1 Les origines hellénistiques des pratiques notariales et leur affermissement durant l'Empire.....	212
3.1.2 De l'Empire jusqu'à l'époque altimédiévale.....	213
3.1.3 Rôle de l'Église dans la transmission des compétences notariales	215
3.2 Formation des compétences notariales	216

3.2.1	Compétences linguistico-littéraires	217
3.2.2	Compétences rédactionnelles	217
3.2.3	Compétences juridiques : survivances ou continuations romaines ?	218
3.3	Des compétences notariales aux exigences sociales	222
4.	Remarques conclusives	223

Chapitre 9 : Méthodologie de recherche..... 225

1.	Précategorisation et annotation des usages des démonstratifs	225
1.1	Catégories d'emploi pragmatique des démonstratifs	225
1.1.1	Deixis situationnelle.....	226
1.1.2	Anaphore	227
1.1.3	Deixis discursive	229
1.1.4	Emploi mémoriel.....	230
2.	Méthodologie d'analyse	231
2.1	Constitution du corpus numérique	231
2.2	Analyses quantitatives et qualitatives.....	232
2.3	Note sur les traductions et sur la sémantique lexicale du vocabulaire tardif/altimédiéval	234
3.	Hypothèses et prédictions concernant les démonstratifs en latin tardif et altimédiéval	235
3.1	Évolution attendue des démonstratifs latins dans les chartes.....	235
3.2	Peut-on prévoir la fin de la CV en Italie méridionale ?.....	236

PARTIE 3 : ANALYSE DES DÉMONSTRATIFS DANS LE CORPUS DE CHARTES

Chapitre 10 : IS 241

1.	Analyse quantitative.....	241
1.1	Corpus FR.....	241
1.2	Corpus IT.....	242
1.3	Conclusion.....	242
2.	Analyse qualitative.....	244
2.1	Corpus FR.....	244
2.1.1	Morphosyntaxe.....	244
2.1.1.1	Formes du génitif.....	244
2.1.1.2	Position des expressions de possession	245
2.1.1.3	Autres formes	250
2.1.2	Pragmatique.....	251
2.1.2.1	Anaphore	251
2.1.2.2	Deixis discursive	252
2.2	Corpus IT.....	252
2.2.1	Morphosyntaxe.....	252
2.2.1.1	La forme résomptive id	252
2.2.1.2	Forme de l'ablatif	253
2.2.1.3	Formes du génitif.....	254
2.2.1.4	Position des expressions de possession	255
2.2.1.5	Autres formes	256
2.2.2	Pragmatique.....	257
2.2.2.1	Deixis discursive	257
2.2.2.2	Anaphore	257

2.2.3	IS suivi d'une conjonctive.....	258
2.2.3.1	IS conjonctif des memoratoria.....	260
2.2.3.2	IS conjonctif de eo quod (anacataphorique)	261
2.2.3.3	IS conjonctif pro eo quod (cataphorique)	262
2.2.3.4	IS conjonctif – forme ea	262
2.2.3.5	IS conjonctif – mise en contexte.....	263
2.2.3.6	Conclusion	265
3.	Mise en contexte.....	266
3.1	Corpus hagiographique et diplomatique.....	266
3.2	Effets de la réforme carolingienne dans le corpus FR ?	267
4.	Remarques conclusives	270
Chapitre 11 : HIC.....		275
1.	Analyse quantitative.....	275
1.1	Corpus FR.....	275
1.2	Corpus IT.....	276
2.	Analyse qualitative du corpus FR	277
2.1	Morphosyntaxe	277
2.1.1	Les formes les plus fréquentes	277
2.1.1.1	La forme hanc	279
2.1.1.2	La forme haec (f. et n.)	279
2.1.1.3	La forme hac	281
2.1.1.4	La forme hoc.....	281
2.1.1.5	HIC – un paradigme à trois formes	282
2.1.2	Autres formes	284
2.2	Pragmatique	285
2.2.1	Deixis	285
2.2.1.1	Deixis textuelle	286
2.2.1.2	Deixis temporelle.....	287
2.2.1.3	Deixis situationnelle	288
2.2.2	Deixis discursive	289
2.2.2.1	Deixis discursive anaphorique – l'expression hoc est	290
2.2.2.2	Deixis discursive anaphorique – la forme hoc et d'autres formes..	293
2.2.2.3	Deixis discursive cataphorique	296
2.2.2.4	HIC déictique discursif cataphorique suivi d'une relative	296
2.2.2.5	HIC déictique discursif cataphorique conjonctif	297
2.2.2.6	Deixis discursive anacataphorique	298
2.2.3	Anaphore	299
2.2.3.1	Anaphore fidèle	299
2.2.3.2	Cataphore.....	300
2.2.3.3	Anaphore résomptive.....	301
2.2.3.4	Anaphore infidèle	303
3.	Analyse qualitative du corpus IT	304
3.1	Morphosyntaxe	304
3.1.1	Les formes les plus fréquentes	304
3.1.2	Autres formes	307
3.2	Pragmatique	307
3.2.1	Deixis	308
3.2.1.1	Deixis textuelle	308

3.2.1.2	Deixis temporelle	310
3.2.1.3	Anadeixis (huius civitatis).....	310
3.2.1.4	Anadeixis (haec venditio).....	311
3.2.1.4.1	Le sens du N venditio	311
3.2.1.4.2	Entre anaphore et deixis (discursive).....	313
3.2.1.4.3	Contexte d'emploi de HIC anadéictique.....	314
3.2.2	Deixis discursive	315
3.2.2.1	Deixis discursive anaphorique – l'expression hoc est.....	315
3.2.2.2	Deixis discursive anaphorique – la forme hoc et d'autres formes..	317
3.2.2.3	Deixis discursive cataphorique.....	318
3.2.2.4	HIC conjonctif	318
3.2.3	Anaphore	319
3.2.3.1	Anaphore fidèle	320
3.2.3.2	Anaphore temporelle	320
3.2.3.3	Cataphore.....	322
3.2.3.4	Anaphore résomptive	322
4.	Mise en contexte	323
4.1	Corpus hagiographique et diplomatique.....	323
4.1.1	Corpus hagiographique	323
4.1.2	Corpus diplomatique	325
4.2	CBMA et PaLaFra – une spécialisation dans le langage notarial ?	326
5.	Remarques conclusives	330
5.1	La réduction du paradigme de HIC en latin notarial	331
5.2	Le paradigme de HIC se spécialise en latin notarial	331
5.3	Le paradigme HIC reste présent non seulement dans le diasystème du latin tardif et altimédiéval mais aussi dans le diasystème roman.....	332
5.4	Les emplois de HIC suggèrent un changement au cours de la 2 ^e moitié du 10 ^e siècle en Italie méridionale.....	334
Chapitre 12 : ISTE.....		337
1.	Analyse quantitative.....	337
1.1	Corpus FR.....	337
1.2	Corpus IT	338
2.	Analyse qualitative du corpus FR	338
2.1	Morphosyntaxe	338
2.1.1	La fonction sujet.....	339
2.1.2	La fonction de COD	343
2.1.3	Différents SP	345
2.2	Pragmatique.....	347
2.2.1	Deixis	347
2.2.1.1	Deixis textuelle.....	348
2.2.1.2	Deixis situationnelle	351
2.2.2	Deixis discursive	352
2.2.3	Anaphore	354
2.2.3.1	Anaphore fidèle	354
2.2.3.2	Anaphore sans nom	355
2.2.3.3	Cataphore.....	355
2.2.3.4	Anaphore résomptive	356

3.	Analyse qualitative du corpus IT	358
3.1	Phonographie	358
3.1.1	<i>Sto</i> et <i>sta</i> – des formes romanes ou une longue continuité ?.....	358
3.1.2	Les formes à h- initial comme <i>histe</i>	360
3.2	Morphosyntaxe	361
3.2.1	Le complément du nom (<i>hujus</i> et <i>istius</i> au génitif).....	361
3.2.2	La fonction sujet.....	364
3.2.3	La fonction de COD	365
3.2.4	Différents SP	366
3.3	Pragmatique	367
3.3.1	Deixis	368
3.3.1.1	Anadeixis (<i>istius civitatis</i>)	368
3.3.1.2	Anadeixis (<i>ista venditio</i>).....	369
3.3.1.3	Deixis textuelle	370
3.3.1.4	Deixis situationnelle	370
3.3.2	Anaphore	372
3.3.2.1	Anaphore résomptive.....	372
3.3.2.2	Anaphore fidèle	372
3.3.2.3	Anaphore infidèle	373
3.3.3	Deixis discursive	374
4.	Remarques conclusives	374
4.1	Corpus FR : ISTE est préféré en fonction sujet et HIC en fonction de COD..	374
4.2	Corpus IT : une distribution fonctionnelle entre <i>hujus civitatis</i> et <i>istius civitatis</i>	375
4.3	Corpus IT : les chartes de Cava de' Tirreni et Gaète suivent des traditions discursives différentes	376
4.4	Les chartes permettent de mieux étudier la série ISTE que les diplômes ou les vies de saints	376

Chapitre 13 : ILLE.....	379
1. Analyse quantitative.....	379
1.1 Corpus FR.....	379
1.2 Corpus IT.....	380
2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR.....	380
2.1 Anaphore	381
2.1.1 Anaphore pronominale (1) – ILLE pronom personnel ?.....	381
2.1.2 Anaphore pronominale (2) – ILLE au génitif - possessif ?.....	385
2.1.3 Cataphore – emploi en première mention – ILLE suivi d'une relative....	387
2.1.4 Anaphore fidèle	389
2.1.5 Anaphore infidèle	392
2.1.6 Anaphore résomptive	394
2.2 Deixis discursive.....	396
2.2.1 Deixis discursive cataphorique - ILLE conjonctif	396
2.2.2 Deixis discursive cataphorique - IILE suivi d'une relative.....	397
2.2.3 Deixis discursive anaphorique	397
2.3 Emploi mémoriel	399

3.	Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT.....	401
3.1	Anaphore	402
3.1.1	Anaphore pronominale.....	402
3.1.2	Anaphore infidèle.....	405
3.1.3	Anaphore temporelle.....	406
3.1.4	Anaphore non coréférentielle.....	406
3.2	Deixis discursive	407
3.2.1	Deixis discursive anaphorique	407
3.2.2	Deixis discursive cataphorique	408
3.3	Deixis.....	409
3.4	Emploi mémoriel.....	410
4.	Remarques conclusives	411

Chapitre 14 : IPSE	413
1. Analyse quantitative.....	413
1.1 Corpus FR.....	413
1.2 Corpus IT.....	414
2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR.....	415
2.1 Anaphore	415
2.1.1 Anaphore fidèle	416
2.1.2 Anaphore infidèle.....	417
2.1.3 <i>Ubi ipse preciosus domnus...</i>	418
2.1.4 Anaphore résomptive	419
2.1.5 Anaphore pronominale (1) – IPSE pronom personnel ?	420
2.1.6 Anaphore pronominale (2) – IPSE au génitif – possessif ?	422
2.1.7 Cataphore – emploi en première mention – IPSE suivi d’une relative	422
2.1.8 Anaphore associative	424
2.2 Intensifieur.....	426
2.3 Emploi mémoriel.....	427
2.4 Deixis discursive	430
3. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT.....	431
3.1 Anaphore	432
3.1.1 Anaphore fidèle	433
3.1.2 Cataphore – emploi en première mention – IPSE suivi d’une relative	433
3.1.3 Anaphore pronominale.....	435
3.1.4 Anaphore infidèle.....	437
3.1.5 Anaphore associative	439
3.1.6 Anaphore non coréférentielle.....	439
3.1.7 Anaphore résomptive	440
3.2 Emploi mémoriel.....	440
3.3 Deixis.....	444
3.3.1 Anadeixis (ipsa venditio)	444
3.3.2 Deixis situationnelle.....	445
3.4 Deixis discursive	447

Chapitre 15 : IDEM	451
1. Analyse quantitative	451
1.1 Corpus FR	451
1.2 Corpus IT	451
2. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus FR	452
3. Analyse qualitative (pragmatique) du corpus IT	456
3.1 Une synonymie entre IDEM et IPSE et aussi entre IDEM et ILLE	456
3.2 D'autres emplois pragmatiques de IDEM	458
 Chapitre 16 : ILLE et IPSE – emplois articulaires	463
1. ILLE dans le corpus FR	463
2. ILLE dans le corpus IT	464
3. ILLE – conclusion	465
4. IPSE dans le corpus FR	465
5. IPSE dans le corpus IT	466
6. IPSE – conclusion	467
6.1 IPSE – une étape très avancée de grammaticalisation	467
6.2 IPSE en Gaule – un diasystème non hermétique ?	468
6.3 Les démonstratifs métalinguistiques et l'émergence de l'article défini	469
 Conclusion	473
1. Une approche diachronique et comparative fondée sur des corpus numériques cohérents et comparables	473
1.1 La méthodologie de corpus, le cadre d'analyse unique et le cadre théorique suivi	473
1.2 La cohérence et la représentativité des deux corpus de recherche	474
2. Des indications précises sur les fonctions pragmatiques des démonstratifs dans le corpus	475
2.1 Fonctions pragmatiques de tous les démonstratifs dans les corpus FR et IT ..	475
2.2 Distribution des démonstratifs selon les fonctions pragmatiques	477
2.3 Distribution des fonctions pragmatiques selon les démonstratifs	479
3. Une tentative de description sémantique des paradigmes dans le contexte de transition latino-romane	482
3.1 Le nouveau modèle sémantique des démonstratifs	482
3.2 Sémantique des démonstratifs dans le corpus de recherche	483
3.2.1 IS – une longue survie et fossilisation du paradigme	484
3.2.2 HIC – réduction et spécialisation du paradigme	484
3.2.3 ISTE – un (ana)déictique en concurrence avec HIC	485
3.2.4 ILLE – un démonstratif en cours de grammaticalisation	486
3.2.5 IPSE – devient-il un indexical ?	486
3.2.6 IDEM – un résidu archaïque	487
4. Les démonstratifs dans le contexte diachronique large	487
4.1 Intérêt de la documentation notariale pour retracer la diachronie	487
4.2 Signes de la fin de la CV en Italie méridionale au cours de la 2 ^e moitié du 10 ^e siècle	488
4.3 Le démonstratif en latin notarial – entre la latinité tardive et la latinité altimédiévale	489

4.4	Synthèse des usages des démonstratifs en latin tardif et altimédiéval entre le 7 ^e et le 10 ^e siècle	489
4.4.1	Le système démonstratif (à l’oral et à l’écrit) entre le 7 ^e et le 10 ^e siècle	489
4.4.2	L’évolution du système des indexicaux : une réduction progressive et le phénomène de persistance.....	492
Bibliographie : Corpus de recherche		495
1.	Corpus FR	495
2.	Corpus IT	495
Bibliographie linguistique		497
Annexe.....		517
1.	Liste des chartes du corpus FR.....	517
2.	Liste des chartes du corpus IT.....	519

In nomine Domini, anno MMXXI, mense iulio, urbe Lugdunensi. Ideoque ego Petrus Spiocarius, magister nihilominus vir honestus, filius quondam Thadei et Margaritae iugalibus quibus magnas gratias ago, hanc dissertationem scripsi, complevi et dedi ut assequar ad gradum dignitatemque doctoris in scientiis linguisticis. Eam scripsi cum magno auxilio Celinae Gulielmulae quae directrix istius dissertationis fuit. Notitia facta feliciter in illa Cruce Rutilata, mense et anno suprascripti.